

TRADUIRE LES PROMESSES EN ACTIONS :

L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS
LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE À L'HORIZON 2030



Consulter le rapport en ligne : www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018#view

Les vues exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles d'ONU Femmes, des Nations Unies ou des organisations affiliées. Les frontières, ainsi que les noms et désignations employés sur les cartes ne valent pas reconnaissance ou acceptation officielle des Nations Unies.

La liste des erreurs ou omissions trouvées dans la présente publication après son impression peut être consultée sur notre site.

ISBN : 978-1-63214-114-9

Maquette : Blossom - Milan

Impression : AGS Custom Graphics, une société du groupe RR Donnelly

© ONU Femmes 2018
Fabriqué aux États-Unis
Tous droits réservés

TRADUIRE LES PROMESSES EN ACTIONS :
L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE À L'HORIZON 2030

AVANT-PROPOS



ANTÓNIO GUTERRES SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dévoile une vision novatrice visant à préserver notre planète, favoriser la paix et garantir une prospérité partagée par tous. Les principes des droits de l'homme et de l'égalité des sexes sont au cœur de ce programme ambitieux et sous-tendent les actions que nous menons pour prévenir les conflits, surmonter les clivages et combattre les racines des inégalités, de l'instabilité et de l'injustice.

Ce rapport d'ONU Femmes, *Traduire les promesses en actions*, est publié à un moment crucial. Alors que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 entre dans sa troisième année, de sérieux progrès sont nécessaires en matière de statistiques, de financement et de politiques en faveur de l'égalité des sexes, mais il importe également de prendre des mesures vigoureuses en faveur de la gouvernance démocratique et de la responsabilisation. Fondé sur des données solides et une analyse experte, ce rapport dresse un état des lieux des principaux aspects liés à l'égalité des sexes dans le monde ; il pointe les mesures nécessaires pour un suivi utile des progrès ; et formule un ensemble de recommandations importantes.

Le rapport ne laisse planer aucun doute : il est indispensable de parvenir à l'égalité des sexes si nous voulons tenir la promesse contenue dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Tant que les femmes seront privées d'autonomie économique et sociale dans le monde du travail, chez elles et dans leur communauté, il n'y aura pas de croissance équitable et la pauvreté restera une fatalité. La création de sociétés solidaires et pacifiques demeurera elle aussi illusoire tant que les femmes et les filles ne seront pas

protégées contre toutes les formes de violence et tant qu'elles ne prendront pas part aux décisions qui les concernent.

Pour cela, il est indispensable d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre et le suivi des Objectifs de développement durable. Les cibles et les indicateurs nous servent déjà de points de référence pour localiser et suivre les femmes, les hommes, les filles et les garçons marginalisés. Le moment est venu, sur la base des conclusions de ce rapport, d'accélérer leur mise en œuvre en plaçant l'égalité des sexes à un rang prioritaire et au cœur de nos actions. La mobilisation des capacités, des compétences, des fonds, des technologies et des réseaux de toutes les parties prenantes sera essentielle.

L'égalité des sexes est un objectif en soi et la meilleure manière d'accomplir la promesse fondamentale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : ne laisser personne de côté. Dirigeants, chercheurs, groupes de la société civile et autres acteurs du monde entier trouveront dans ce volume une source de savoir et un appel à l'action. Je leur en recommande la lecture. Ensemble, œuvrons pour un monde qui octroie autonomie et dignité à tous et à toutes, sans distinction aucune.



António Guterres



PHUMZILE MLAMBO-NGCUKA

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE ET DIRECTRICE EXÉCUTIVE D'ONU FEMMES

En 2015, l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a consacré la victoire de l'égalité des sexes à l'échelle mondiale. Outre leur engagement à faire de la durabilité, de l'égalité, de la paix et du progrès humain une réalité pour tous les pays et toutes les personnes, les États membres des Nations Unies ont également confirmé la place centrale de l'égalité des sexes dans cette vision prometteuse, en tant qu'objectif important en soi, mais aussi en tant que catalyseur de progrès sur l'ensemble du Programme.

Notre rapport de suivi définit clairement les actions nécessaires pour atteindre les objectifs à l'échéance 2030. La condition des femmes et des filles progresse à une cadence d'une lenteur inacceptable. Malgré l'amélioration des effectifs féminins dans l'enseignement primaire, 15 millions de filles n'auront jamais la chance d'apprendre à lire et à écrire à l'école primaire, contre environ 10 millions de garçons. La violence à l'égard des femmes et des filles reste une pandémie mondiale : une femme ou une fille sur trois est victime, au moins une fois dans sa vie, de violences physiques ou sexuelles. Aujourd'hui, dans le monde, les femmes occupent 24 % des sièges parlementaires – la parité nécessite le que ce chiffre soit multiplié par deux – et l'écart salarial entre les sexes se situe à 23 %.

Quant aux progrès réalisés, ils sont très loin d'être homogènes. Mais notre rapport ne s'arrête pas aux moyennes nationales, il lève le voile sur les inégalités flagrantes entre des femmes et des filles qui évoluent dans des mondes diamétralement opposés bien qu'elles soient dans le même pays. Au Nigéria, par exemple, la probabilité d'être mariée avant l'âge de 18 ans est cinq fois plus élevée pour les femmes et les filles des milieux défavorisés que pour les plus aisées. Aux États-Unis d'Amérique, il y a deux fois plus de femmes noires et amérindiennes que de femmes blanches qui vivent sous le joug de la pauvreté. Pour venir en aide à ces oubliées du progrès, nous devons nous attaquer aux inégalités multiples et intersectionnelles qui emprisonnent les femmes et les filles dans des cycles de pauvreté.

Une menace inquiétante pèse aujourd'hui sur un grand nombre d'avancées en matière d'égalité des sexes. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement fragilisent les moyens d'existence de millions

de femmes et d'hommes ; le ralentissement économique, la récession et les mesures d'austérité ont exacerbé les inégalités ; et des millions de personnes sont déplacées de force par les conflits violents et les catastrophes humanitaires. La transition vers une politique d'exclusion, fondée sur la peur, aggrave les clivages sociaux, attise les conflits et l'instabilité, mais elle crée aussi de nouvelles résistances aux droits des femmes. L'expression de la volonté politique inédite qui a donné lieu au Programme de développement durable à l'horizon 2030 se heurte à une réaction négative musclée.

La réalisation pleine et égale des droits des femmes et des filles doit demeurer au cœur de la mise en œuvre des ODD. Nous devons nous employer à définir une manière intégrée de lutter contre les différentes formes d'inégalité et de dénuement, conformément à la mission qui nous est donnée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une meilleure ventilation par sexe des données, des statistiques et des analyses est essentielle pour cerner le profil de ceux que nous aidons et définir les actions efficaces, mais aussi pour demander des comptes à ceux qui n'ont pas tenu leurs promesses.

Pour cela, une société civile dynamique et libre de s'exprimer est indispensable. Dans le monde, des mouvements féminins défendent la cause de l'égalité des sexes et les droits des femmes ; ils dénoncent systématiquement l'autoritarisme, le militarisme et la violence, les politiques économiques et tout ce qui perpétue cette myriade d'inégalités. C'est grâce à leur mobilisation que les engagements en faveur de l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont aussi exhaustifs. La participation continue de ces mouvements féminins à la mise en œuvre et au suivi des ODD sera cruciale pour traduire la promesse novatrice contenue par les ODD en progrès pour les femmes et les filles sur le terrain.

Phumzile Mlambo-Ngcuka

REMERCIEMENTS

Équipe du rapport d'ONU Femmes

Direction de la recherche : Shahra Razavi
Gestion du rapport : Somali Cerise et Silke Staab
Coordination du contenu : Sophie Browne
Auteurs des chapitres : Ginette Azcona, Somali Cerise, Sara Duerto Valero, Shahra Razavi, Silke Staab
Statistiques : Ginette Azcona, Sara Duerto Valero, Papa Seck, assistés par Antra Bhatt, Jessamyn Encarnacion, Juncal Plazaola Castaño, Norberto Rodrigues, Asad Zaman
Assistance de recherche : Marion Becheri, Magali Brosio, Sophie Browne, Anduriña Espinoza-Wasil, Erin McCreary
Soutien au programme : Talita Mattos
Stagiaires : Naga Jayadeep Akula, Andrea Espinoza, Meghana Kasula, Jeongwon Seo.

Production et diffusion

Coordination de la production : Sophie Browne et Claudia Itzkowich, assistées par Mika Mansukhani
Contrôle rédactionnel : Andy Quan
Rédaction : Tina Johnson
Coordination éditoriale en français : Claudia Itzkowich
Traduction : Prime Production Ltd.
Révision : Nelly Jouan
Coordination de la diffusion : Mika Mansukhani, assistée par Katherine Austin-Evelyn
Communication et diffusion médiatique : Section Communication et Sensibilisation d'ONU Femmes
Site internet : Section Systèmes d'information et télécommunications d'ONU Femmes
Maquette : blossoming.it, avec le concours du Center for Data Arts at The New School Impression : AGS.

Groupe consultatif d'experts

Radhika Balakrishnan, Valeria Esquivel, Éva Fodor, Naila Kabeer, Stephan Klasen, Alice Miller, Noelene Nabalivou, Gita Sen, Magdalena Sepúlveda, Mariz Tadros, Dzodzi Tsikata, Muthoni Wanyeki, Mariama Williams.

Équipe de direction d'ONU Femmes

Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive et Secrétaire générale adjointe
Yannick Glemarec, Directeur exécutif adjoint et Sous-secrétaire général chargé des politiques et des programmes

Lakshmi Puri, (ex) Directrice exécutive adjointe et Sous-Secrétaire général chargée de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques
Julien Pellaux, Chef de cabinet par intérim
Christine Brautigam, Directrice, Division de l'appui intergouvernemental
Aparna Mehrotra, Directrice, Division de la coordination
Moez Doraid, Directeur, Division de la gestion et de l'administration
Khetsiwe Dlamini, Directrice par intérim, Division des partenariats stratégiques
Purna Sen, Directrice, Division des politiques
Maria-Noel Vaeza-Ogilvie, Directrice, Division des programmes.

Nous sommes reconnaissants pour l'aide reçue de toutes parts de l'organisation, et plus particulièrement pour la contribution importante des collègues mentionnés ci-dessous à l'analyse qualitative et quantitative.

Personnel du siège d'ONU Femmes

Janette Amer, Julie Ballington, Fiona Bayat-Renoux, Ionica Berevoescu, Caitlin Boyce, Gabriella Borovsky, Christine Brautigam, Laura Capobianco, Luis Chalico, Nazneen Damji, Katherine Gifford, Sylvia Hordosch, Tatyana Jiteneva, Zohra Khan, Kalliopi Mingeirou, Subhalakshmi Nandi, Louise Nylin, Marianne Olesen, Juncal Plazaola Castaño, Seemin Qayum, Alison Rowe, Anuradha Seth, Shivangi Shrivastava, Florencia Tateossian, Laura Turquet.

Personnel des bureaux de pays et des bureaux régionaux d'ONU Femmes

États arabes et Afrique du Nord : Marta Colburn, Rachel Dore-Weeks, Gielan El Messiri, Maryse Guimond, Josephine Moss, Jorg Schimmel
Asie et Pacifique : Smriti Aryal, Mohammad Homayon Hashimi, Jamaluddin Khan, Evy Messell, Daya Nanda, Vu Phuong Ly, Rebecca Reichmann Tavares, Asa Torkelsson
Europe et Asie centrale : Nargis Azizova, Halyna Meshcheriakova, Isabel Suarez Garcia, Catherine Wolf
Afrique de l'Est et Afrique australe : Jack Abebe, Edna Akullq, Maureen Gitonga, Fatou Lo, Patricia Made, Anna Mutavati, Nyambura Ngugi, Mitra Sadananda, Robert Simiyu
Amérique latine et Caraïbes : Lara Blanco, Rolando

Crespo, Elisabeth Diaz, Laura Gonzalez Garces, Ana Guezmes, Gabrielle Henderson, Isiuwa Iyachen, Engell Rosario Jaime

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale : Patience Ekeoba, Anouk Jeanne Heili, Comfort Lamptey, Diana Louise Ofwona, Desmond Osalobo Osemhenjie, Laura Zini

Système des Nations Unies et au-delà

Heather Adair-Rohani (OMS), Robert Bain (UNICEF), Carlotta Balestra (OCDE), Enrico Bisogno (ONUDD), Chiara Brunelli (FAO), Paola Buitrago Hernandez (Banque mondiale), Carlo Cafiero (FAO), Claudia Cappa (UNICEF), Liliana Carvajal (UNICEF), Talal El-Hourani (ISU), Gaelle Ferrant (OCDE), Rosina Gammarano (OIT), Jennifer Gee (FAO), Pietro Gennari (FAO), Mark Hereward (UNICEF), Friedrich Huebler (ISU), Michael Jandl (ONUDD), Eva Johansson (UNFPA), Steve Kapsos (OIT), Serge Kapto (PNUD), Priya Karna (OMS), Alison Kennedy (ISU), Milorad Kovacevic (PNUD), David Locke Newhouse (Banque mondiale), Esperanza Magpantay (UIT), Yongyi Min (DSNU), Marie Christine Monfort (FAO), Ana Maria Munoz Boudet (Banque mondiale), Colleen Murray (UNICEF), Robert Ndugwa (ONU-Habitat), Martha Osorio (FAO), Lauren Pandolfelli (UNICEF), Rohan Pathirage (ISU), Neena Raina (OMS), Khondkar Rifat Hossain (OMS), Kinnon Scott (Banque mondiale), Lucia Scuro (CEPALC), Nianjun Shen (FAO), Anuja Singh (ISU), Tom Slaymaker (UNICEF), Jan Smit (SIAP), Iliana Vaca-Trigo (CEPALC), Wei Wang (FAO), Xinxin Yu (UNICEF)

Autres institutions et organisations

Sanam Amin (APWLD), Fred Arnold (ICF International), Cecilia Caio (Development Initiatives), Irène-Flore Chiewouo Kuetche (ADEV), Emily Courey Pryor (Data2x), Felicite Djoukouo (ADEV), Diana Fletschner (Landesa), Rebecca Furst-Nichols (Data2x), Andrew Hancock (Office néozélandais de la statistique), Jacqueline Hart (AJWS),

Rachel Jacobson (CISF), Kristen Jeffers (IPUMS), Sai Jyothirmai Racherla (ARROW), Elizabeth Lockwood (CBM), Madeleine Kennedy-MacFoy (Education International), Sehnaz Kiyamaz (WWHR), Shannon Kowalski (CISF), Verity McGivern (HelpAge International), Lisa McGowan (Solidarity Center), Emily Mello (Women Deliver), Eunice Musiime (Akina Mama wa Afrika), Stephanie Oula (Data2x), Susan Papp (Women Deliver), Tom Piazza (SDA Program, Université de Californie, Berkeley), Tom Pullum (ICF International), Shelby Quast (Equality Now), Zara Rapoport (Plan International), Joseph Spanjers (Global Financial Integrity), Jennifer Ulrick (Education International), Antonia Wulff (Education International).

Autres réviseurs importants

Yusuf Bangura, Faiza Benhadid, Jennifer Breslin, Ingrid Brudvig, Drude Dahlerup, Kate Donald, Anna Dovgopol, Diane Elson, Sarah Gammage, James Heintz, Sophia Huyer, Ipek Ilkcaracan, Sudha Narayanan, Ani Plaku, Farida Shaheed, Consuelo Uribe, Joann Vanek.

Auteurs des documents de référence et chercheurs externes

Bina Agarwal, Deborah Atobrah, Sylvia Beales, Katherine Brickell, Debbie Budlender, Nandini Chami, Shraddha Chigateri, Jerome De Henau, Ana Maria Farias, Fernando Filgueira, George Gelber, Anita Gurumurthy, Juliet Hunt, Ipek Ilkcaracan, Neha Kagal, Di Kilsby, Benjamin Kwansa, Peter Lloyd-Sherlock, Rafael Mantero, Sophie Mitra, Avanti Mukherjee, Teresa Munzi, Jorg Neugschwender, Rense Nieuwenhuis, Heba Omar, Flaviana Palmisano, Ito Peng, Cecilia Sardenberg, Gita Sen, Magdalena Sepúlveda, Margarita Velasco, Lisa Vetten, Sue Yeandle.

Aide financière

ONU Femmes tient à remercier le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) du gouvernement allemand de son aide financière.

ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACS	American Community Survey [Enquête américaine sur les collectivités]	CISF	Coalition internationale pour la santé des femmes
ADEV	Association des acteurs de développement	CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
AJWS	American Jewish World Service	CSI	Confédération syndicale internationale
APD	Aide publique au développement	DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
APWLD	Asia Pacific Forum on Women, Law and Development [Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement]	DFID	Ministère britannique du développement international
ARROW	Asia-Pacific Resource and Research Centre for Women [Centre Asie-Pacifique de ressources et de recherche pour les femmes]	DSNU	Division de statistiques des Nations Unies
BAD	Banque asiatique de développement	ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
BID	Banque interaméricaine de développement	EDS	Enquête démographique et de santé
BR	Bureau régional	EFA/GMR	Éducation pour tous/Rapport mondial de suivi
CDH	Conseil des droits de l'homme	ENV	Examens nationaux volontaires
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	EPU	Examen périodique universel
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CIRF	Centre international de recherche sur les femmes	FIES	Food Insecurity Experience Scale [Échelle de l'expérience d'insécurité alimentaire]
		FPHN	Forum politique de haut niveau

GIAE-ODD	Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
GMD	Global Micro Database	PDI	Personnes déplacées internes
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	PIB	Produit intérieur brut
IMC	indice de masse corporelle	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
INDH	institution nationale de défense des droits de l'homme	PPP	Partenariat public-privé
ISU	Institut de statistiques de l'UNESCO	Rio+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable
LIS	Luxembourg Income Study [Étude de Luxembourg sur le revenu]	SEGE	Services éducatifs et de garde à l'enfance
MGF	Mutilation génitale féminine	SIAP	Statistical Institute for Asia and the Pacific [Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique]
MICS	Enquêtes par grappes à indicateurs multiples	TIC	Technologies de l'information et des communications
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	TMM	Taux de mortalité maternelle
ODD	Objectif de développement durable	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
OIT	Organisation internationale du travail	UIP	Union interparlementaire
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement	UIT	Union internationale des télécommunications
OMS	Organisation mondiale de la Santé	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
ONG	Organisation non gouvernementale	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
ONS	Office national de la statistique	UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	VFF	Violence à l'égard des femmes et des filles
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	WG	Washington Group
		WWHR	Women for Women's Human Rights

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	14
1. TRADUIRE LES PROMESSES EN ACTIONS: PERSPECTIVES ET ENJEUX	22
UN CONTEXTE DIFFICILE	25
UNE OCCASION DE CHANGER DE CAP	27
Des engagements globaux en faveur de l'égalité des sexes	27
Un ancrage solide dans les droits de l'homme	29
L'universalité et la promesse de ne laisser personne de côté	29
MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET RESPONSABILISATION	33
Le processus de suivi et d'examen : quelle est la place de la responsabilisation ?	33
Le suivi attentif aux inégalités entre les sexes : une approche plurivalente	36
CONCLUSION	43
RECOMMANDATIONS	44
2. SORTIR LES FEMMES ET LES FILLES DE L'OMBRE: DES DONNÉES POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES	46
LE CADRE MONDIAL D'INDICATEURS VU À TRAVERS LE PRISME DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES	49
Une couverture inégale des indicateurs sexospécifiques	49
De lourds déficits en données ventilées par sexe	51
Des problèmes de qualité et de comparabilité des données	56
PROBLÈMES POSÉS PAR LES DONNÉES ET RÉVOLUTION DES DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE	59
Intégrer la ventilation par sexe dans la production de données	59
Les possibilités et écueils potentiels des sources de données non conventionnelles	63
Favoriser la collecte de données participative, la culture de la donnée et l'utilisation des données ventilées par sexe	65
CONCLUSION	67
RECOMMANDATIONS	68
3. LE SUIVI DE L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030	70
L'IMPORTANCE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LES ODD	73
LES 17 OBJECTIFS VUS À TRAVERS LE PRISME DE L'ÉGALITÉ DES SEXES	76
ODD 1. Pas de pauvreté	76
ODD 2. Faim « zéro »	79
ODD 3. Bonne santé et bien-être	81
ODD 4. Éducation de qualité	83
ODD 5. Égalité entre les sexes	86
ODD 6. Eau propre et assainissement	104
ODD 7. Énergie propre et d'un coût abordable	106
ODD 8. Travail décent et croissance économique	108
ODD 9. Industrie, innovation et infrastructure	111
ODD 10. Inégalités réduites	113
ODD 11. Villes et communautés durables	115
ODD 12. Consommation et production responsables	117
ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	119
ODD 14. Vie aquatique	121
ODD 15. Vie terrestre	123
ODD 16. Paix, justice et institutions efficaces	126
ODD 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs	129

4. AU-DELÀ DES MOYENNES : QUI EST LAISSÉ DE CÔTÉ?	131
DISCRIMINATIONS INTERSECTIONNELLES ET PRIVATIONS CUMULÉES	134
Discriminations intersectionnelles	134
Privations cumulées	139
ÉTUDE DE CAS QUADRINATIONALE DES POPULATIONS LES PLUS MARGINALISÉES	142
APPROCHE SUIVIE	142
APERÇU	146
Pakistan	150
Nigéria	157
Colombie	164
États-Unis	171
POPULATIONS VULNÉRABLES ET INVISIBLES	178
CONCLUSION	183
RECOMMANDATIONS	184
EXPLOITER LE POUVOIR TRANSFORMATEUR DU CHANGEMENT : LE RÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES SENSIBLES AU GENRE	186
5. ÉLIMINER TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES	188
LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE, LEUR TAUX DE PRÉVALENCE ET LEURS CAUSES PROFONDES	190
PASSER À L'ACTION	194
Une législation globale : le fondement de l'éradication de la VFF	194
Aider les victimes à s'épanouir : mettre en place les services coordonnés et multisectoriels nécessaires	201
Enrayer la violence : les mesures de prévention qui fonctionnent	206
Suivre les évolutions : collecte et analyse régulières des données	211
CONCLUSION	212
RECOMMANDATIONS	213
6. TENIR COMPTE DES SOINS ET TRAVAUX DOMESTIQUES NON RÉMUNÉRÉS, EN RÉDUIRE LA CHARGE ET MIEUX LA RÉPARTIR	214
DÉFICITS ET INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SOINS	217
Inégalités entre les sexes en matière de soins et travaux domestiques non rémunérés	219
Disparités entre différents groupes de femmes	221
Le genre, les soins et la pauvreté : établir les corrélations	223
PASSER À L'ACTION	224
Investir dans les infrastructures pour réduire la pénibilité des soins et des travaux domestiques non rémunérés	225
Développer des services de soins et d'éducation de qualité pour la petite enfance	231
Déployer des solutions fiables de prise en charge à long terme pour les populations vieillissantes	235
Congés familiaux rémunérés : octroyer du temps et sécuriser les revenus	240
CONCLUSION	243
RECOMMANDATIONS	244
FOCUS : TROUVER L'ESPACE BUDGÉTAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES	245
COMBIEN ÇA COÛTERA?	245
SCÉNARIOS D'INVESTISSEMENT DANS LES SSEPE : AFRIQUE DU SUD	247
SCÉNARIOS D'INVESTISSEMENT DANS LES SSEPE : URUGUAY	248
COMMENT MOBILISER DES RESSOURCES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES?	250
COMMENT ORIENTER LES RESSOURCES VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS RELATIFS À L'ÉGALITÉ DES SEXES?	252

ALLER DE L'AVANT : STRATÉGIES D'ACTION	254
AMÉLIORER LES DONNÉES, LES STATISTIQUES ET LES ANALYSES PAR SEXE	254
HIÉRARCHISER LES INVESTISSEMENTS, LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES SENSIBLES AU GENRE	256
RENFORCER LA RESPONSABILITÉ PAR LE BIAIS D'ACTIONS ET D'INSTITUTIONS SENSIBLES AU GENRE	257
ANNEXES	259
REMARQUE CONCERNANT L'ANALYSE STATISTIQUE	260
ANNEXE 1. Indicateurs sexospécifiques des ODD et indicateurs supplémentaires utilisés dans le rapport.....	261
ANNEXE 2. Disponibilité des données relatives aux indicateurs sexospécifiques par pays/région	267
ANNEXE 3. Étude de cas sur le Pakistan : domaines de résultats liés aux ODD en fonction du niveau de richesse, du lieu de résidence et de l'origine ethnique, 2012-2013	303
Étude de cas sur le Nigéria : domaines de résultats liés aux ODD en fonction du niveau de richesse, du lieu de résidence et de l'origine ethnique, 2013	305
Étude de cas sur la Colombie : domaines de résultats liés aux ODD en fonction du niveau de richesse, de la région, du lieu de résidence et de l'origine ethnique, 2015	307
Étude de cas sur les États-Unis : domaines de résultats liés aux ODD en fonction du niveau de revenu, du lieu de résidence et de l'origine raciale/ethnique, 2015	309
ANNEXE 4. Groupes régionaux définis dans le cadre des ODD	311
DOCUMENTS DE TRAVAIL	313
NOTES DE FIN	314
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	324

ENCADRÉS, GRAPHIQUES, TABLEAUX

EN BREF : L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030	20
--	-----------

ENCADRÉS

Encadré 1.1 Enseignements retenus des objectifs du millénaire pour le développement	28
Encadré 1.2 Ne laisser personne de côté : des inégalités plurielles et intersectionnelles	31
Encadré 1.3 Planification, coordination et examen nationaux des ODD tenant compte de la problématique hommes-femmes ...	41
Encadré 1.4 Directives pour l'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes en Colombie et au Zimbabwe ...	43

Encadré 2.1	Statistiques ventilées par sexe et indicateurs sexospécifiques dans les ODD	50
Encadré 2.2	Développement de la méthodologie des indicateurs de catégorie III de l'ODD 5	53
Encadré 2.3	Classification des indicateurs de l'ODD 5	54
Encadré 2.4	Le système d'état civil de la municipalité de Delhi (Inde)	60
Encadré 2.5	Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte : faciliter le suivi et la mise en oeuvre des ODD par la production et l'utilisation de statistiques ventilées par sexe	62
Encadré 2.6	Égalité des sexes et mobilité urbaine : s'attaquer aux inégalités d'accès aux transports pour les femmes et les filles	63
Encadré 2.7	Une approche des données fondée sur les droits	64
Encadré 2.8	Amélioration des données sur la mortalité maternelle : l'Initiative Búsqueda Intencionada y Reclasificación de Muertes Maternas (BIRMM) du Mexique	66
Encadré 3.1	Sélectionner des indicateurs sexospécifiques supplémentaires	72
Encadré 3.2	Les femmes dans les administrations locales : le cas de l'Ouganda	97
Encadré 3.3	L'impact des confiscations de terres sur les populations dépendantes des forêts	124
Encadré 4.1	Discriminations à l'égard des femmes fondées sur la situation familiale et matrimoniale	137
Encadré 4.2	Insuffisance des données et difficultés dans l'identification des femmes les plus marginalisées	142
Encadré 4.3	Bref descriptif des sous-groupes couverts par les études de cas	144
Encadré 4.4	Privations multidimensionnelles cumulées : quels sont les dimensions examinées dans l'analyse typologique ?	145
Encadré 4.5	Développer des normes pour mesurer l'identité de genre	182
Encadré 5.1	Principales formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans différents contextes	191
Encadré 5.2	Cadre type de législation sur la violence à l'égard des femmes et des filles	195
Encadré 5.3	Un programme « ville sûre » complet pour Le Caire	198
Encadré 5.4	Entre les mailles : le cas des femmes autochtones aux États-Unis et au Canada	200
Encadré 5.5	La violence à l'égard des femmes plus âgées	202
Encadré 5.6	Traite des êtres humains : poursuivre, protéger et prévenir	207
Encadré 5.7	L'éducation communautaire pour prévenir les MGF au Sénégal	209
Encadré 5.8	Les travailleuses du sexe s'organisent pour prévenir la violence	210
Encadré 6.1	Définition du travail non rémunéré, des soins rémunérés et des soins non rémunérés	217
Encadré 6.2	Répartition des travaux domestiques non rémunérés : couples homosexuels et hétérosexuels en Australie	220
Encadré 6.3	Genre, migration et prestation de soins : les chaînes mondiales de prestation de soins	222
Encadré 6.4	Partenariats public-privé dans le secteur de l'eau : négligence et exclusion	228
Encadré 6.5	Pouvoir aux besoins des enfants issus de familles de migrants défavorisées en Inde : Mobiles crèches	234

GRAPHIQUES

Graphique 1.1	Suivi et examen du Programme 2030	34
Graphique 2.1	Les indicateurs sexospécifiques dans les 17 objectifs de développement durable	52
Graphique 2.2	Classification des indicateurs sexospécifiques par catégories	55
Graphique 2.3	Disponibilité de données pour les 54 indicateurs sexospécifiques, par pays, région et dans le monde, 2000-2016	57
Graphique 3.1	L'égalité des sexes est indispensable si nous voulons concrétiser la vision novatrice du Programme 2030	74
Graphique 3.2	Proportion de personnes vivant dans une extrême pauvreté, par sexe et âge, 2009-13	77
Graphique 3.3	Indice de féminité par âge et région, 2009-13	78
Graphique 3.4	Écart d'insécurité alimentaire entre les sexes, 2014-15	80
Graphique 3.5	Taux de mortalité maternelle, décès par 100 000 naissances vivantes, par région, 1990-2015	82
Graphique 3.6	Taux de non-scolarisation mondial, enfants en âge de fréquenter l'école primaire et secondaire, 2000-2015	84
Graphique 3.7	Taux d'illettrisme parmi la population de 15 à 49 ans, par sexe et quintiles de richesse, 2005-2016	85
Graphique 3.8	Proportion de femmes et de filles de 15-19 ans ayant vécu en couple, victimes de violence physique ou sexuelle au sein du couple dans les 12 derniers mois, par région, 2005-2016	88
Graphique 3.9	Proportion de femmes et de filles de 15-19 ans ayant vécu en couple, victimes de violence physique ou sexuelle au sein du couple dans les 12 derniers mois, analyse tendancielle, diverses années (2004-2016)	89

Graphique 3.10	Proportion de femmes de 20-24 ans mariées ou en couple pour la première fois avant 15 et 18 ans, par région, 2003-2016	91
Graphique 3.11	Proportion de femmes ayant subi une MGF par cohorte d'âge (20-24 ans et 45-49 ans), 2004-2016	92
Graphique 3.12	Temps consacré par jour au travail domestique et familial non rémunéré, par sexe, 2000-2016	94
Graphique 3.13	Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national, par région, 2017	96
Graphique 3.14	Proportion de sièges occupés par des femmes et des hommes dans les administrations locales en Ouganda, par type d'administration locale, 2016	97
Graphique 3.15	Part de femmes aux postes de cadres moyens et supérieurs (axe de gauche) et variation en points de pourcentage (depuis le milieu des années 2000) (axe de droite), diverses années	98
Graphique 3.16	Proportion de femmes de 15 à 49 ans (mariées ou en couple) qui prennent elles-mêmes leurs décisions, en connaissance de cause, en matière de rapports sexuels, de contraception et de soins de santé, 2007-2015	100
Graphique 3.17	Taux de pénétration de l'internet par sexe et par région, 2017	102
Graphique 3.18	Distribution des ménages par personne habituellement responsable de la collecte d'eau, 2017	105
Graphique 3.19	Proportion de foyers utilisant principalement des combustibles solides, par région, lieu et quintile de richesse, 2013-2016	107
Graphique 3.20	Taux d'activité de la population de 25 à 54 ans, par sexe et par région, 1997-2017	109
Graphique 3.21	Proportion de chercheuses par pays, 1999-2015	112
Graphique 3.22	Pourcentage de personnes disposant de moins de 50 % du revenu médian pour vivre, par sexe, 2007-2013	114
Graphique 3.23	Proportion de femmes et de filles de 15 à 49 ans vivant dans des taudis, 2003-2016	116
Graphique 3.24	Proportion de la population active occupée dans le secteur agricole, par sexe et par région, 2009-2020	120
Graphique 3.25	Les femmes dans la pêche, l'aquaculture et autres secteurs d'activité connexes, diverses années	122
Graphique 3.26	Principaux avantages, usages et coûts potentiels des forêts, par sexe	125
Graphique 3.27	Homicides volontaires par 100 000 habitants, par région, 2010	127
Graphique 3.28	Proportion de femmes et de filles de 15 à 49 ans victimes de violences sexuelles (axe de gauche) et proportion d'actes perpétrés par la police/le personnel militaire (axe de droite), 2007-2016	128
Graphique 3.29	Principales entrées de ressources au niveau international, 2015	130
Graphique 4.1	Types de discriminations fréquemment rencontrées par les femmes et les filles	136
Graphique 4.2	Taux d'extrême pauvreté parmi les hommes et les femmes (d'au moins 15 ans) selon la situation matrimoniale, 2009-2013	137
Graphique 4.3	Taux d'achèvement du cycle d'enseignement secondaire ou supérieur pour les femmes de 20 à 24 ans, en fonction du niveau de richesse et de l'âge lors du premier mariage, 2003-2016	140
Graphique 4.4	Inégalités entre les femmes rurales les plus pauvres et les femmes urbaines les plus riches en inde, en pourcentage concernant divers indicateurs, 2015-2016	141
Graphique 4.5	Mariage précoce par sous-groupe : moyenne Nationale, populations rurales les plus pauvres, populations urbaines les plus riches et groupes les plus défavorisés, 2012-2015	146
Graphique 4.6	IMC bas par sous-groupe : moyenne Nationale, populations rurales les plus pauvres, populations urbaines les plus riches et groupes les plus défavorisés, 2012-2013	147
Graphique 4.7	Résultats choisis en termes d'éducation : moyenne Nationale, populations rurales les plus pauvres, populations urbaines les plus riches et groupes les plus défavorisés, 2012-2015	148
Graphique 4.8	Résultats choisis en termes de santé : moyenne Nationale, populations rurales les plus pauvres, populations urbaines les plus riches et groupes les plus défavorisés, 2012-2015	148
Graphique 4.9	Pas d'accès aux combustibles propres pour la cuisine : moyenne Nationale, populations rurales les plus pauvres, populations urbaines les plus riches et groupes les plus défavorisés, 2012-2015	149
Graphique 4.10	Disparités dans les résultats liés aux ODD entre différents groupes de femmes et de filles au Pakistan, 2012-2013	151
Graphique 4.11	Pakistan : IMC bas chez les femmes de 18 à 49 ans en fonction du lieu de résidence, de la richesse et de l'origine ethnique, 2012-2013	153
Graphique 4.12	Pakistan : pourcentage des femmes de 15 à 49 ans déclarant n'avoir aucune autonomie dans la prise de décisions concernant leur propre santé, en fonction du lieu de résidence, de la richesse et de l'origine ethnique, 2012-2013	154
Graphique 4.13	Pakistan : pourcentage des femmes et des filles âgées de 18 à 49 ans issues de ménages n'ayant pas accès à des combustibles propres pour la cuisine, en fonction du lieu de résidence, des ressources et de l'origine ethnique, 2012-2013	155

Graphique 4.14	Pakistan : pourcentage des femmes de 18 à 49 ans victimes de privations simultanées concernant les quatre dimensions liées aux ODD, 2012-2013	156
Graphique 4.15	Disparités dans les résultats liés aux ODD entre différents groupes de femmes et de filles au Nigéria, 2013.....	158
Graphique 4.16	Nigéria : pourcentage des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ayant suivi une scolarité d'une durée inférieure ou égale à 6 ans en fonction du lieu de résidence, de la richesse et de l'origine ethnique, 2013	160
Graphique 4.17	Nigéria : pourcentage des femmes de 18 à 49 ans mariées avant l'âge de 18 ans en fonction du lieu de résidence, de la richesse et de l'origine ethnique, 2013.....	161
Graphique 4.18	Prévalence de différentes formes de violence à l'égard des femmes et des filles de 15 à 49 ans au Nigéria, 2013	162
Graphique 4.19	Nigéria : pourcentage des femmes de 18 à 49 ans victimes de privations simultanées concernant quatre dimensions liées aux ODD, 2013	163
Graphique 4.20	Disparités dans les résultats liés aux ODD entre différents groupes de femmes et de filles en Colombie, 2015	165
Graphique 4.21	Colombie : pourcentage des femmes de 18 à 49 ans ayant eu leur premier enfant avant l'âge de 18 ans, en fonction du lieu de résidence, de la richesse et de l'origine ethnique, 2015	167
Graphique 4.22	Colombie : pourcentage des naissances non facilitées par du personnel de santé qualifié (naissances au cours des cinq dernières années), par lieu de résidence, richesse et origine ethnique, 2015.....	168
Graphique 4.23	Colombie : pourcentage des femmes de 18 à 49 ans victimes de privations simultanées dans trois dimensions liées aux ODD, 2015	170
Graphique 4.24	Disparités dans les résultats liés aux ODD entre différents groupes de femmes et de filles aux États-Unis, 2015	172
Graphique 4.25	États-unis : pourcentage des femmes de 18 à 49 ans sans couverture santé en fonction du lieu de résidence, du revenu et de la race/origine ethnique, 2015.....	174
Graphique 4.26	États-unis : pourcentage des femmes de 18 à 49 ans indiquant être sans emploi au moment de l'enquête, en fonction du lieu de résidence, du revenu, de la race et de l'origine ethnique, 2015.....	175
Graphique 4.27	Pourcentage des femmes américaines (de plus de 50 ans) vivant dans le quintile le plus pauvre, par origine ethnique et par lieu de résidence, 2015	176
Graphique 4.28	États-unis : pourcentage des femmes de 18 à 49 ans victimes de privations simultanées dans trois dimensions liées aux ODD, 2015	177
Graphique 4.29	Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans déscolarisée ou sans emploi, 2005-2015.....	180
Graphique 5.1	Pourcentage des pays ayant adopté des lois sur la violence conjugale, le harcèlement sexuel ou qui disposent d'exemptions pour le viol conjugal.....	196
Graphique 6.1	Pourcentage de femmes travaillant dans le secteur des soins à la personne et dans la population employée, 2012-2013.....	218
Graphique 6.2	Australie : pourcentage des couples au sein desquels les deux partenaires assument une part équivalente de travail domestique non rémunéré, 2011	220
Graphique 6.3	Temps consacré aux soins et travaux domestiques non rémunérés en Amérique Latine, en fonction du sexe et du quintile de revenu, 2009-2014	221
Graphique 6.4	Personnes chargées de la collecte de l'eau au sein des ménages Sud-Africains en fonction du sexe de la personne interrogée et de la distance la séparant de la source d'eau, 2013	227
Graphique 6.5	Pourcentage des enfants âgés entre 3 et 5 ans participant à un programme d'éducation pour la petite enfance, dans les pays sélectionnés, 2005-2014	233
Graphique 6.6	Population âgée de 60 à 79 ans et de 80 ans ou plus par groupe de revenu, 2000-2050	236

TABLEAUX

Tableau 1.1	Les droits de l'homme dans le programme de développement durable à l'horizon 2030	30
Tableau 6.1	Modalités de prise en charge pour les personnes âgées en Chine, au Mexique, au Nigéria et au Pérou	237
Tableau 6.2	Possibilités de prise en charge de longue durée pour les personnes âgées	239

FOCUS : TROUVER L'ESPACE BUDGÉTAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Scénarios d'investissement dans les SSEPE : Afrique du Sud	247
Scénarios d'investissement dans les SSEPE : Uruguay	248
Coalitions pour une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes performante au Mexique et en Ouganda	253

RÉSUMÉ

Adopté en septembre 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'attaque à un large éventail d'enjeux internationaux : l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités multiples et intersectionnelles, la lutte contre les changements climatiques, la fin des conflits et le maintien de la paix. Grâce au travail acharné de défense des droits des femmes de part et d'autre du globe, l'adhésion du Programme au principe d'égalité des sexes occupe une place importante dans tous les domaines; elle prolonge les engagements et les normes contenus tant dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing que dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Le Programme est explicite : le développement ne sera durable qu'à condition de bénéficier autant aux femmes qu'aux hommes; les droits des femmes ne deviendront réalité qu'à condition de faire partie intégrante des actions menées pour protéger la planète et garantir que chacun puisse vivre dans le respect et la dignité.

Quels progrès ont été accomplis pour les femmes et les filles? Que devons-nous faire pour combler le fossé entre les discours et la réalité? Plus de deux ans après le début de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce rapport de suivi mondial fait le bilan des tendances et des enjeux actuels en s'appuyant sur les données disponibles. Il s'intéresse à la fois aux fins (les objectifs et les cibles) et aux moyens (les politiques et les actions) nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes et au développement durable. Cette démarche de suivi a pour objet de permettre aux États membres et autres parties prenantes de suivre de près l'état d'avancement du chantier, et aux organismes de défense des droits des femmes de demander des comptes sur les engagements en matière d'égalité des sexes pendant le déroulement de la mise en œuvre.

Un contexte international difficile

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est susceptible de transformer la vie des femmes et des filles dans le monde entier, même si les obstacles à surmonter sont titanesques. L'extraction à grande échelle des ressources naturelles, les changements climatiques et la dégradation

de l'environnement progressent à un rythme sans précédent. Ils menacent les moyens d'existence de millions d'hommes et de femmes, en particulier dans le monde en développement. L'instabilité de l'économie mondiale et les politiques économiques orthodoxes continuent de creuser les inégalités et de faire reculer les populations. Les politiques d'exclusion, fondées sur la peur, aggravent les clivages sociaux, alimentent les conflits et l'instabilité. Des millions de personnes sont déplacées de force par les conflits violents et les catastrophes humanitaires. En plein bouleversement socioéconomique et politique mondial, l'égalité des sexes reste hors de portée et les droits des femmes se heurtent à la résistance renouvelée de différentes formes de fondamentalisme. L'espace civique est en train de rétrécir et les défenseurs des droits des femmes sont menacés et persécutés par des acteurs étatiques et non étatiques¹.

Les inégalités entre les sexes se manifestent dans tous les aspects du développement durable (voir En bref, pp. 20-21). Quand les ménages n'ont pas accès à suffisamment de nourriture, les femmes sont souvent les premières à être privées de manger. S'il est vrai que les résultats scolaires et universitaires des filles sont de plus en plus supérieurs à ceux des garçons, ces progrès ne se traduisent pas en égalité des sexes sur le marché du travail. L'écart des salaires entre les hommes et les femmes est de 23 % à l'échelle mondiale; à défaut de mesures décisives, il faudra encore 68 ans pour parvenir à l'égalité salariale. Alors que les femmes sont beaucoup plus présentes dans les fonctions politiques à l'échelle mondiale, leur représentation au sein des parlements nationaux, à 23,7 %, est encore loin de la parité. Les femmes politiques et les électrices sont victimes de menaces et d'agressions, de harcèlement sexuel et d'abus en ligne persistants. Une femme ou une fille sur cinq a subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois. Pourtant, 49 pays n'ont pas de lois protégeant les femmes, en particulier contre ce type de violences. Bien qu'elles soient de plus en plus présentes dans la vie publique, les femmes continuent d'assurer 2,6 fois le volume de travail domestique et familial des hommes. Ce sont surtout les femmes et les filles qui vont chercher l'eau et le combustible sans pour autant avoir accès à une source d'eau améliorée et à de l'énergie propre dans leurs habitations, avec les conséquences que cela implique pour leur santé et leur sécurité (voir En bref, pp. 20-21).

Mettre à profit le potentiel transformateur du programme du développement durable à l'horizon 2030

Cette situation met à rude épreuve la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pourtant, comme le montre le chapitre 1, en étant axé sur la durabilité, l'égalité, la paix et le progrès humain, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 combat vigoureusement les pratiques courantes d'extraction, d'exclusion et de division. Les ODD sont particulièrement importants aujourd'hui, à la fois en tant que programme politique pour la coopération mondiale et en tant que série de cibles spécifiques, limitées dans le temps, qui soulignent le besoin urgent d'une action concertée. Que faudra-t-il pour mettre à profit leur potentiel transformateur, au service de l'égalité des sexes et des droits des femmes?

Viser juste : indivisibilité, interdépendances et démarche intégrée

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prolonge les engagements précédents en faveur du respect, de la protection et de la réalisation des droits humains des femmes. Il reconnaît l'indivisibilité et l'interdépendance des droits, les liens entre l'égalité des sexes et les trois dimensions du développement durable, et la nécessité d'une méthode intégrée de mise en œuvre.

Dans la vie des femmes et des filles, différentes dimensions du bien-être et du dénuement sont inextricablement liées : une fille née dans un ménage pauvre (cible 1.2) et forcée à se marier jeune (cible 5.3), par exemple, risque plus d'abandonner l'école (cible 4.1), d'avoir un enfant jeune (cible 3.7), de subir des complications pendant l'accouchement (cible 3.1) et de connaître la violence (cible 5.2) qu'une fille issue d'un ménage à revenu supérieur qui se marie plus tard. Au bout de cet enchaînement, la fille née dans la pauvreté n'a pratiquement aucune chance d'en sortir.

Au stade de la mise en œuvre, les décideurs doivent chercher à rompre ce cercle vicieux et à réagir aux expériences interdépendantes d'exclusion et de dénuement par le biais de réponses intégrées : une femme qui se sépare d'un homme violent, par exemple, a besoin de pouvoir accéder à la justice (cible 16.3) ainsi

qu'à un hébergement sûr (cible 11.1), à des soins médicaux (cible 3.8) et à un emploi décent (cible 8.5) pour pouvoir maintenir un niveau de vie adéquat pour elle et ses dépendants éventuels.

Ainsi, bien qu'il soit essentiel de faire avancer l'ODD 5, il ne doit pas être le seul axe de la mise en œuvre, du suivi et de la responsabilisation tenant compte de la problématique hommes-femmes. Les avancées dans certains domaines risquent d'être compromises par le recul ou la stagnation dans d'autres. D'éventuelles synergies pourront être perdues sans des stratégies intégrées et multisectorielles². C'est pourquoi les organismes de défense des droits des femmes ont mené un combat acharné pour à la fois réaliser un objectif autonome d'égalité des sexes et intégrer l'égalité des sexes dans d'autres objectifs et cibles, en attirant l'attention sur les diverses dimensions de la problématique hommes-femmes dans les domaines de la pauvreté, de la faim, de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de l'emploi, des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement, de l'urbanisation, du conflit et de la paix, et du financement du développement. Ce rapport suit le même raisonnement, en s'intéressant aux avancées, aux déficits et aux difficultés en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir le chapitre 3).

Ne laisser personne de côté : universalité, solidarité et lutte contre les inégalités intersectionnelles

La nature universelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 répond aux défis communs et interdépendants rencontrés par tous les pays – développés et en développement – tandis que la promesse de ne laisser personne de côté veut atteindre les plus démunis en renforçant la solidarité entre ces derniers et ceux qui sont plus nantis. L'amélioration de la vie de ceux qui ont pris le plus de retard est une affaire de justice sociale, en plus d'être indispensable pour créer des sociétés inclusives et des trajectoires économiques viables. La population entière pâtit des inégalités : elles sont une menace pour la stabilité sociale et politique, un frein à la croissance économique³ et un obstacle au progrès en matière de réduction de la pauvreté et de réalisation des droits de l'homme plus généralement⁴.

La solidarité et la coopération mondiale dans des domaines comme les changements climatiques, la migration et le financement du développement seront cruciales pour créer les conditions propices à une bonne

mise en œuvre nationale. Les flux financiers illicites, le commerce international d'armes et la confiscation de terres par des acteurs transnationaux, par exemple, contribuent à aggraver le retard des populations, les femmes et les filles étant particulièrement affectées dans la majorité des cas⁵. Les acteurs mondiaux puissants – qu'il s'agisse d'États souverains, d'institutions financières internationales ou de sociétés transnationales – ont la responsabilité particulièrement prononcée de veiller à ce que leurs actions et leurs omissions ne portent pas atteinte à l'égalité des sexes et au développement durable.

D'un pays à l'autre, les femmes et les filles les plus marginalisées sont souvent victimes d'inégalités multiples et de formes intersectionnelles de discrimination, notamment fondées sur leur sexe, leur âge, leur classe, leurs capacités, leur race, leur origine ethnique, leur orientation et leur identité sexuelles, leur situation au regard de la migration (voir le chapitre 4). Leurs droits et leurs besoins doivent être pris en main, et leur participation significative à la mise en œuvre des ODD doit être garantie. En même temps, les stratégies visant à ne « laisser personne de côté » doivent créer la solidarité par le partage des risques, la redistribution et des programmes universels⁶. Elles doivent éviter de contribuer à la fragmentation et à la stigmatisation sociales. Une programmation étroitement ciblée risque d'aggraver les tensions autour de l'attribution des ressources, et de contribuer à la création de stéréotypes néfastes et de hiérarchies des désavantages sociaux et des droits⁷. Plutôt que de remplacer les programmes universels par des programmes ciblés, les pouvoirs publics doivent garantir l'accès pour les groupes traditionnellement exclus, tout en développant des systèmes universels financés collectivement et utilisés par tous les groupes sociaux⁸.

Suivi et responsabilisation : une révolution de la gouvernance des données et de la gouvernance démocratique s'impose

Le renforcement de la responsabilisation exige de suivre l'évolution des objectifs, de repérer les déficits et de mettre en évidence les difficultés de mise en œuvre. Cependant, comme l'indique le chapitre 2, des obstacles considérables s'opposent à un suivi tenant compte de la problématique hommes-femmes. À l'heure actuelle, seulement 10 des 54 indicateurs liés à la parité entre les sexes peuvent être suivis de manière fiable à l'échelle mondiale. Des méthodologies établies existent pour 24 autres indicateurs, mais le nombre de pays couverts est insuffisant pour permettre un suivi mondial. Les 17

indicateurs restants ont encore besoin d'élaboration conceptuelle ou de développement méthodologique avant de pouvoir être utilisés. Si cette situation complique la mesure du changement, du moins au court terme, elle offre également une occasion d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques ventilées par sexe.

Une révolution de la gouvernance démocratique est également nécessaire pour que les femmes et les filles puissent revendiquer leurs droits et contribuer au développement durable. Des espaces de débat public et de prise de décision démocratique doivent être créés pour définir les priorités nationales, repérer les réussites et les déficits, s'entendre sur les voies à suivre en vue d'un « changement réellement transformateur », et déterminer les rôles et les responsabilités des différents acteurs. Au niveau mondial, une consultation ouverte tout au long du processus de l'après-2015 a mobilisé les populations, les pays et les organisations pour définir les priorités communes et apaiser les tensions. Les organisations de défense des droits des femmes ont réussi à créer des coalitions et des alliances entre différents groupes intéressés, dans le but de mettre l'égalité des sexes au cœur du nouveau programme⁹. Ce type de méthodes participatives et d'alliances stratégiques est également nécessaire pour assurer une mise en œuvre, un suivi et un examen efficaces tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Accélérer la mise en œuvre tenant compte de la problématique hommes-femmes

Le suivi systématique des résultats, des politiques et des actions en matière d'égalité des sexes, au niveau national, régional ou mondial, peut contribuer à catalyser l'action, à traduire les engagements internationaux en résultats et à renforcer la responsabilisation eu égard aux actions et omissions de différentes parties prenantes. Le rapport dégage trois stratégies clés pour maintenir l'égalité des sexes au cœur de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen, et formule des recommandations concrètes.

Améliorer les données, les statistiques et les analyses par sexe

Malgré l'attention accrue portée aux statistiques ventilées par sexe depuis quelques décennies, ce rapport relève des difficultés très préoccupantes qui font obstacle au suivi systématique tenant compte de la problématique

hommes-femmes : la couverture inégale des indicateurs de l'égalité des sexes dans les objectifs et les cibles, l'absence de normes de collecte de données approuvées au plan international, et la disponibilité inégale de statistiques ventilées par sexe, entre les pays et dans le temps. Pour garantir le bon suivi des progrès concernant les femmes et les filles sur l'ensemble des objectifs et des cibles, le rapport recommande :

- La préparation de l'inclusion d'indicateurs sexospécifiques dans les 17 ODD à l'échéance 2020 ;
- La collecte régulière de données pour les indicateurs sexospécifiques, en veillant à la qualité et à la comparabilité ;
- L'élaboration de stratégies mondiales, régionales et nationales pour localiser les groupes laissés de côté ;
- La promotion et le respect des références en matière de qualité, des normes de droits humains et les principes fondamentaux des statistiques officielles ;
- L'accélération de l'élaboration de normes mondiales pour les indicateurs sexospécifiques de catégorie III ;
- Le renforcement, au plus haut niveau politique, de l'engagement à un suivi des ODD qui soit ouvert, inclusif, transparent et qui tienne compte des différences entre les sexes.

Prioriser les investissements, les politiques et les programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes

La réalisation des promesses du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en matière d'égalité des sexes nécessite de mobiliser et d'attribuer des ressources suffisantes pour les politiques et les programmes concernés. À l'heure où les pays lancent leur stratégie nationale de mise en œuvre, il est essentiel d'accorder la priorité aux investissements dans ces domaines stratégiques, entre autres. Il importe aussi de mettre les politiques et les programmes en adéquation avec les principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les principes des droits de l'homme tels que l'égalité, la non-discrimination et l'universalité. Ce rapport donne des exemples concrets des mesures possibles dans ce but, concernant plus particulièrement l'élimination de toutes les formes de

violence à l'égard des femmes et des filles (chapitre 5) et la question du travail familial et domestique non rémunéré (chapitre 6). Globalement, pour que les promesses d'égalité des sexes se traduisent en progrès, il faudra :

- Élaborer des stratégies de mobilisation des ressources intérieures qui soient équitables et tournées vers l'avenir;
- Suivre les dotations budgétaires aux politiques et programmes en matière d'égalité des sexes;
- Créer un environnement mondial catalyseur pour la mobilisation des ressources intérieures en favorisant la solidarité et la coopération entre les pays de tous les niveaux de revenus;
- Mettre les politiques et les programmes en adéquation avec les principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- Accroître le soutien financier destiné à aider les organisations de femmes à défendre les politiques;
- Définir des conditions d'engagement et des critères clairs pour les partenariats public-privé;
- S'attaquer aux formes de discrimination multiples et intersectionnelles par le biais de politiques et de programmes;
- Favoriser une participation constructive et la responsabilisation en matière de conception, mise en œuvre, suivi et évaluation de l'ensemble des politiques et programmes.

Renforcer la responsabilité par le biais d'actions et d'institutions tenant compte de la problématique hommes-femmes

Des processus et des institutions qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes sont indispensables pour passer des promesses d'égalité des sexes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'action, et pour assurer un suivi des progrès qui soit transparent et responsable. Les États se sont engagés à mettre en place des modes de suivi et d'examen ouverts, non sélectifs, participatifs et transparents, mais aussi axés sur l'être humain, qui tiennent compte des différences entre les sexes, respectent les droits de l'homme et accordent une attention particulière à ceux qui sont le plus marginalisés¹⁰.

Pour renforcer la responsabilité à l'égard des promesses d'égalité des sexes aux niveaux mondial, régional et local, le rapport recommande :

- D'adapter les engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes à leur contexte, en les intégrant dans les plans de développement national et dans les politiques, les législations et les cadres d'action connexes;
- D'assurer le suivi des engagements en matière d'égalité des sexes et la communication de rapports;
- D'aider les organisations de femmes et autres acteurs de la société civile à suivre les progrès et à demander des comptes aux pouvoirs publics sur les engagements en matière d'égalité des sexes;
- D'utiliser les examens nationaux volontaires (ENV) pour le Forum politique de haut niveau afin de convenir conjointement des progrès enregistrés en matière d'égalité des sexes et des obstacles sur le chemin;
- De renforcer le Forum politique de haut niveau comme plateforme d'examen par les pairs et de dialogue constructif.

Guide de lecture du rapport

Cette première édition du rapport mondial de suivi :

- Donne un aperçu du processus de suivi et d'examen, en indiquant comment les engagements en faveur de la responsabilisation et de l'égalité des sexes peuvent être renforcés aux niveaux mondial, régional et national;
- Explique le cadre des indicateurs mondiaux et les principales difficultés statistiques posées par le suivi des progrès dans une optique sexospécifique;
- Examine les points de départ et les tendances préliminaires aux niveaux mondial et régional, sur un éventail d'indicateurs sexospécifiques pour l'ensemble des 17 ODD;
- Propose une stratégie à base d'enquêtes pour repérer les groupes de femmes et de filles qui subissent des formes multiples de discrimination et de dénuement dans divers contextes nationaux;

- Dispense des conseils concrets sur les moyens de réaliser et de financer les progrès dans deux domaines fondamentaux de l'ODD 5 : l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles; la reconnaissance et la redistribution du travail domestique et familial non rémunéré.

Les éditions futures développeront ce cadre en faisant le bilan des progrès mondiaux et régionaux pour les principaux indicateurs, en élargissant les conseils stratégiques à d'autres domaines et en analysant la dynamique de la mise en œuvre nationale au moyen d'études de cas de pays. On espère que les rapports constitueront, au fil du temps, une base solide de données concrètes sur l'impact du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur les politiques, les processus et les résultats en matière d'égalité des sexes.

Le **chapitre 1** traite des difficultés et des perspectives de réalisation des ODD. Il explique le cadre de suivi du rapport et analyse les mécanismes susceptibles de renforcer la responsabilisation à l'égard de l'égalité des sexes dans le processus d'examen et de suivi des progrès aux niveaux national, régional et mondial qui a été mis en place.

Le **chapitre 2** analyse le cadre des indicateurs mondiaux sous l'angle de l'égalité des sexes, et recense 54 indicateurs officiels en rapport direct avec le suivi des résultats pour les femmes et les filles. Les lecteurs trouveront dans ce chapitre un bilan succinct des difficultés que la communauté statistique mondiale doit surmonter pour bien suivre les progrès en matière d'égalité des sexes.

Le **chapitre 3** donne un aperçu de l'égalité des sexes sur l'ensemble des 17 ODD et démontre son importance pour chacun d'entre eux. Il présente les moyennes mondiales et régionales pour les indicateurs sexospécifiques, qui peuvent servir de lignes de base pour les rapports futurs. Il met également en évidence les liens entre l'ODD 5 et les autres objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le **chapitre 4** fait ressortir de manière frappante comment des formes multiples de discrimination – notamment fondée sur le sexe, l'âge, la classe, la race, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le statut migratoire – peuvent se combiner pour créer des îlots de dénuement, souvent en contraste violent avec la moyenne dans un pays donné.

Les chapitres 5 et 6 se penchent sur deux domaines stratégiques fondamentaux de l'ODD 5 : l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (cible 5.2); et la reconnaissance et la répartition du travail domestique et familial non rémunéré (cible 5.4). Ils démontrent l'existence de liens entre ces cibles d'égalité des sexes et d'autres parties du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et soulignent la nécessité de faire tomber les cloisonnements et d'évoluer vers des stratégies intégrées pour la mise en œuvre. Ils donnent en outre des exemples concrets de la façon dont les politiques et les programmes peuvent être mis en adéquation avec les principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment à travers l'universalité, les droits de l'homme et la prise en compte de tous.

Ces deux chapitres sont suivis par une brève section d'orientation sur la détermination du coût des politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes en vertu du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et sur leur financement.

Chaque chapitre comprend une liste détaillée de recommandations, mais aussi quelques questions de suivi qui invitent les lecteurs à s'interroger sur les progrès, les déficits et les difficultés dans leurs contextes particuliers.

La dernière section du rapport, *Aller de l'avant*, est une synthèse des stratégies de renforcement de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre, le suivi et la responsabilisation, aux niveaux national, régional et mondial, pour réaliser objectifs de développement durable.

Pour faciliter la consultation, le groupement et les couleurs des chapitres correspondent aux stratégies de mise en œuvre tenant compte de la problématique hommes-femmes proposées par le rapport : processus et institutions (chapitre 1, vert); données, statistiques et analyse (chapitres 2, 3 et 4, bleu); et investissements, politiques et programmes (chapitres 5 et 6, orange).

EN BREF : L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

1 PAS DE PAUVRETÉ



Le ratio mondial est de 122 femmes âgées de 25 à 34 ans vivant dans une extrême pauvreté pour 100 hommes du même groupe d'âge.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES



À l'échelle mondiale, les femmes représentent 28,8 % des chercheurs. Un pays sur cinq seulement a atteint la parité des sexes dans ce domaine.

2 FAIM «ZÉRO»



Les femmes ont jusqu'à 11 % plus de chances que les hommes de connaître l'insécurité alimentaire.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



À l'échelle mondiale, 303 000 femmes sont mortes de causes liées à la grossesse en 2015. Le taux de mortalité diminue beaucoup trop lentement pour atteindre la cible 3.1.

5 ÉGALITÉ DES SEXES



Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 promet de supprimer les obstacles qui empêchent les femmes et les filles de réaliser leur plein potentiel. Des défis considérables s'annoncent cependant :

5.1 Dans 18 pays, les maris ont le droit d'empêcher leurs épouses de travailler; dans 39 pays, les filles et les fils ne jouissent pas de droits d'héritage égaux ; 49 pays n'ont pas de lois protégeant les femmes contre la violence domestique.

5.2 19 % des femmes et des filles de 15 à 49 ans ont subi les violences physiques et/ou sexuelles d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois.

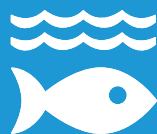
5.3 Dans le monde, 750 millions de femmes et de filles ont été mariées avant 18 ans, et au moins 200 millions de femmes et de filles dans 30 pays ont subi des mutilations génitales (MGF).

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Dans une proportion pouvant atteindre 30 %, l'inégalité des revenus s'explique par les inégalités au sein des ménages, y compris parmi les hommes et les femmes. Les femmes ont aussi plus de chances de vivre en dessous de 50 % du revenu médian.

14 VIE AQUATIQUE



La contamination des écosystèmes d'eau douce et marins porte préjudice aux moyens d'existence des femmes et des hommes, à leur santé et à la santé de leurs enfants.

15 VIE TERRESTRE



Entre 2010 et 2015, le monde a perdu 3,3 millions d'hectares de zones boisées. Les femmes des milieux ruraux pauvres dépendent des ressources communes et sont particulièrement affectées par leur épuisement.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Les femmes et les filles ont la responsabilité d'aller chercher l'eau dans 80 % des ménages sans accès à l'eau courante.

5.4 Les femmes effectuent 2,6 fois plus de travail familial et domestique non rémunéré que les hommes.

5.5 Les femmes occupent 23,7 % seulement des sièges parlementaires, une proportion encore loin de la parité malgré une hausse de 10 % par rapport à 2000.

5.6 52 % seulement des femmes mariées ou en couple sont libres de prendre leurs propres décisions concernant leur sexualité, leurs moyens de contraception et leur santé.

5.a À l'échelle mondiale, les femmes représentent 13 % seulement des propriétaires de terres agricoles.

5.b Les femmes ont moins de chances que les hommes de posséder un téléphone portable et leur utilisation d'internet est inférieure à celle des hommes de 5.9 points en pourcentage.

5.c Plus de 100 pays ont pris des mesures pour surveiller les dotations budgétaires concernant l'égalité des sexes.

7 ÉNERGIE PROPRE À UN COÛT ABORDABLE



La pollution de l'air intérieur causée par l'utilisation de combustibles fossiles pour l'énergie est responsable de 4,3 millions de morts en 2012, dont 6 sur 10 sont des filles ou des femmes.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



15 millions de filles d'âge scolaire n'auront jamais la chance d'apprendre à lire et à écrire à l'école primaire par rapport à 10 millions de garçons.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Les femmes qui vivent dans des bidonvilles urbains font face à de graves difficultés, leurs besoins de base tels qu'un accès à l'eau potable et des installations sanitaires améliorées restant souvent insatisfaits.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Les investissements dans les transports en commun apportent aux femmes des avantages importants car elles ont tendance à s'en servir plus que les hommes.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Les changements climatiques ont un effet disproportionné sur les femmes et les enfants, qui risquent 14 fois plus que les hommes de mourir pendant une catastrophe.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Pendant les conflits, les taux d'homicides et d'autres formes de criminalité violente augmentent considérablement. Les hommes risquent plus d'être tués au combat, mais les femmes subissent des violences sexuelles, elles sont enlevées, torturées et forcées de quitter leur foyer.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



En 2012, les flux provenant des pays en développement sont 2,5 fois plus importants que les montants d'aide entrants, et les dotations à l'égalité des sexes sont insignifiantes en comparaison.

8 EMPLOI DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



L'écart salarial entre les sexes, à l'échelle mondiale, est de 23 %. Le taux d'activité des femmes est de 63 %, contre 94 % pour les hommes.

CHAPITRE 1

TRADUIRE LES PROMESSES EN ACTIONS : PERSPECTIVES ET ENJEUX

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX MESSAGES	23	MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET RESPONSABILISATION	33
INTRODUCTION	24	Le processus de suivi et d'examen : quelle est la place de la responsabilisation?	33
UN CONTEXTE DIFFICILE	25	Le suivi attentif aux inégalités entre les sexes : une approche plurivalente	36
UNE OCCASION DE CHANGER DE CAP	27	CONCLUSION	43
Des engagements globaux en faveur de l'égalité des sexes	27	RECOMMANDATIONS	44
Un ancrage solide dans les droits de l'homme	29		
L'universalité et la promesse de ne laisser personne de côté	29		

PRINCIPAUX MESSAGES

1/ Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 donne une chance de mettre le monde sur une voie plus durable et fournit une feuille de route pour atteindre cet objectif en surmontant des obstacles gigantesques.

2/ Thème saillant et transversal du Programme 2030, l'égalité des sexes est essentielle pour faire reconnaître les droits des femmes et des filles, mais aussi pour accomplir des progrès dans l'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD).

3/ Pour tirer parti du potentiel transformateur des ODD, la mise en œuvre et le suivi doivent être fondés sur les droits de l'homme et sur l'engagement à ne laisser personne de côté.

4/ Ne laisser personne de côté est un principe de justice sociale, indispensable à des sociétés inclusives et des dynamiques économiques viables. Pour réaliser cet objectif, les politiques universelles et celles qui visent les personnes marginalisées doivent fonctionner en tandem.

5/ Les résultats au niveau national dépendent de la mobilisation politique, de l'affectation des ressources et de la mise en œuvre de politiques et de programmes attentifs aux inégalités entre les sexes.

6/ La mise en place d'un cadre solide de suivi et de responsabilisation est cruciale pour surveiller les progrès et rendre les États et autres acteurs comptables des engagements pris au titre du Programme 2030. Ce cadre doit inclure à la fois les fins (les résultats en matière d'égalité des sexes) et les moyens (les processus, politiques et programmes tenant compte des inégalités entre les sexes).

7/ La même démarche participative et non sélective qui a abouti à l'adoption du Programme 2030 doit être poursuivie durant la mise en œuvre, le suivi et l'examen. La participation continue des défenseurs de l'égalité des sexes sera cruciale pour transformer les promesses en progrès pour les femmes et les filles sur le terrain.

INTRODUCTION

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) est un accord historique négocié et approuvé par les 193 États membres des Nations Unies. Décliné en 17 Objectifs de développement durable (ODD), 169 cibles et 232 indicateurs, il aborde les dimensions économique, sociale, environnementale et politique du développement durable de manière exhaustive et intégrée. Fondée sur une longue histoire d'engagements internationaux en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes, sa démarche universelle reconnaît les obstacles rencontrés par tous les pays – développés et en développement – et réaffirme la responsabilité des pouvoirs publics à cet égard. Le Programme 2030 est explicite : plus qu'un objectif important en soi, l'égalité des sexes joue aussi un rôle de catalyseur pour la construction d'un avenir durable pour tous.

S'il est vrai que cette vision audacieuse est susceptible de transformer la vie des femmes et des filles du monde entier, sa mise en œuvre coïncide avec une période d'incertitude mondiale et d'enjeux pluriels. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement progressent à une vitesse sans précédent; l'économie mondiale reste instable après presque dix ans de crise; la transition vers des politiques d'exclusion, fondées sur la peur, aggrave les clivages sociaux, alimente les conflits et l'instabilité; des millions d'individus sont déplacés de force par les conflits et les catastrophes humanitaires. Dans ce contexte de bouleversement socio-économique et politique mondial, non seulement la promesse de l'égalité des sexes n'est toujours pas tenue mais, en outre, les droits des femmes se heurtent à la résistance renouvelée de différentes formes de fondamentalisme.

Cette situation met le Programme 2030 à rude épreuve. Dans le même temps, la décision des États membres de l'ONU d'agir ensemble en faveur d'un monde plus égal, où le développement serait fondé sur la durabilité, la

paix et le progrès humain, justifie un optimisme prudent. Les ODD sont particulièrement importants aujourd'hui, en tant que programme politique pour la coopération mondiale, mais aussi en tant que série d'objectifs spécifiques et limités dans le temps pour tous les pays.

Si les ODD constituent un cadre d'action, les possibilités de les utiliser pour obtenir des résultats au niveau national dépendront de divers facteurs, dont la mobilisation politique, l'allocation de ressources adéquates et la mise en œuvre de politiques et de programmes efficaces. Tous devront faire l'objet d'un suivi attentif pour garantir la concrétisation des engagements mondiaux pour les femmes et les filles sur le terrain. Ce suivi consiste à observer les progrès et à repérer les déficits et les obstacles dans la mise en œuvre. Un suivi tenant compte de la problématique hommes-femmes, lorsqu'il est bien effectué, donne une appréciation fiable, globale et transparente de la situation en matière d'égalité des sexes. Il contribue ainsi à déterminer les actions efficaces et les changements d'orientation éventuellement nécessaires. Des résultats positifs ne sont toutefois pas garantis. Ils dépendent de la disponibilité et de l'accessibilité universelles de données et d'analyses, qui doivent à leur tour être utilisées pour éclairer un débat ouvert et un processus décisionnel démocratique.

Dans ce contexte, ce premier rapport établit un cadre de suivi de la mise en œuvre des ODD à travers le prisme de l'égalité des sexes, couvrant plusieurs aspects, dont les fins (les résultats en matière d'égalité des sexes pour les divers objectifs et cibles) et les moyens (les processus, les politiques et les programmes tenant compte des inégalités entre les sexes). Ce chapitre 1 revient sur les engagements en matière d'égalité des sexes pris dans le Programme 2030, en se penchant sur les perspectives et les enjeux. Il présente également des stratégies concrètes pour renforcer le suivi et la responsabilisation aux niveaux national, régional et mondial.

UN CONTEXTE DIFFICILE

Alors que le compte à rebours pour 2030 est déjà bien lancé, la mise en œuvre du Programme 2030 se heurte à des difficultés économiques, environnementales, sociales et politiques sans précédent. Après presque dix années de crises et de récessions, suivies de mesures d'austérité qui ont bouleversé les moyens d'existence, l'économie mondiale reste instable. Les perspectives de reprise durable sont floues. Le chiffre de chômage mondial (près de 200 millions de chômeurs en 2016) devrait rester élevé au cours des prochaines années et a peu de chance de retrouver son niveau d'avant-crise à moyen terme compte tenu de la croissance continue de la main-d'œuvre¹. Les emplois précaires, qui restent particulièrement courants pour les femmes², contrecarrent l'ambition de créer des emplois décents et des voies de sortie de la pauvreté durables.

Si de nombreux pays ont adopté des plans de relance par voie budgétaire en réaction à la crise de 2007-08, ils ont presque universellement été suivis par des mesures d'assainissement financier³. En 2011, une première vague de coupes budgétaires a touché 113 pays. Une deuxième grande contraction des dépenses lui a succédé, à partir de 2016. En 2018, 124 pays ajusteront leurs dépenses en termes de Produit Intérieur Brut (PIB) et quelques autres devraient s'ajouter à eux en 2019 et 2020⁴. Un scénario décourageant, qui va à l'encontre de l'énorme injection de ressources supplémentaires que la mise en œuvre du Programme 2030 demandera certainement.

L'assainissement draconien des finances publiques n'a pas abouti à la reprise économique promise⁵; il a, en outre, causé des privations sociales et perturbé l'accès aux services sociaux essentiels pour un grand nombre de personnes⁶. Les données disponibles indiquent que ce sont généralement les femmes qui souffrent le plus des mesures d'austérité⁷. Privées d'accès aux gains du travail, à la terre, au crédit et autres biens, les femmes ont tendance à s'appuyer davantage sur les services publics et la protection sociale pour satisfaire leurs besoins essentiels. En raison du partage inégal des responsabilités familiales

et domestiques, ce sont elles qui, généralement, comblent le déficit occasionné lorsque les services publics (santé, accueil des enfants, eau et assainissement) sont réduits ou deviennent financièrement inaccessibles, en consacrant plus de temps à ces tâches non rémunérées (voir le chapitre 6). Enfin, parce que les femmes travaillent surtout dans le secteur public, elles sont particulièrement affectées par les réductions d'effectifs et les coupes salariales.

Les femmes déjà défavorisées sont souvent les plus durement touchées. Au Royaume-Uni, le Women's Budget Group a dénoncé à plusieurs reprises le caractère régressif de l'assainissement des finances publiques, qui repose sur la réduction des dépenses plutôt que sur l'augmentation des impôts. L'organisation a en outre quantifié le préjudice infligé par les coupes budgétaires aux femmes et aux filles les plus démunies du pays. En 2017, elle a tiré la sonnette d'alarme sur les blocages et les baisses des prestations, liées ou non à l'emploi, qui risquaient de faire perdre aux mères célibataires noires et asiatiques environ 15 et 17 % respectivement de leurs revenus nets⁸.

Même si les inégalités ont été reconnues comme l'un des principaux obstacles au développement durable, la tendance à une concentration de plus en plus forte des revenus et de la richesse est difficile à inverser. Après une interruption temporaire immédiatement après la crise, les revenus des 1 % les plus riches du monde ont recommencé à progresser considérablement plus vite que ceux du reste de la population. Selon les estimations, les 1 % les plus riches possédaient plus de 50 % de la richesse mondiale en 2016, par rapport à 44 % en 2009⁹. Les données de la Banque mondiale révèlent que les inégalités à l'intérieur des pays sont plus marquées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 25 ans¹⁰.

Le même modèle de croissance, cause d'instabilité économique et d'inégalités grandissantes, repose également sur des modes de consommation et de production non durables. L'extraction à grande échelle de ressources naturelles, cause des changements climatiques

et de la dégradation de l'environnement, en est un exemple. Les températures montent, le niveau des mers s'élève, les glaciers fondent et la biodiversité disparaît progressivement¹¹. Au cours des dernières années, ces phénomènes ont perturbé l'environnement et déclenché crues, cyclones, sécheresses et autres catastrophes naturelles. Leurs effets ont été dévastateurs sur les moyens de subsistance et la sécurité des populations dans le monde entier, et plus particulièrement des femmes et des filles dans les pays en développement (voir le chapitre 3).

La reprise économique lente, la détresse sociale et les inégalités grandissantes alimentent les tensions sociales. Le Social Unrest Index (indice de mécontentement social) de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui mesure l'insatisfaction des citoyens à l'égard de la situation socio-économique dans leur pays, indique, en moyenne, une hausse des tensions sociales entre 2015 et 2016, et, pour 8 régions sur 11, une augmentation du mécontentement social¹². Les manifestations d'insatisfaction varient, mais elles sont visibles dans tous les pays et toutes les régions. Elles ont ouvert la voie à l'instabilité politique, à la polarisation et au réveil des nationalismes populistes droitiers de tous types. Dans de nombreux cas, cette situation a accentué les expressions d'intolérance, et parfois de violence, généralement à l'endroit de groupes déjà marginalisés, notamment les immigrés et les minorités ethniques ou religieuses.

Bien que des mouvements de défense de la justice, de la tolérance et des droits de l'homme soient presque partout présents, leurs actions se heurtent de plus en plus souvent à la violence de l'État et à ses restrictions. Dans de nombreux pays, les espaces démocratiques destinés à la participation de la société civile rétrécissent. En 2015, l'alliance mondiale d'organisations de la société civile CIVICUS a exposé de graves violations des libertés d'association, d'expression et de réunion pacifique dans 109 pays¹³. La montée des

conservatismes et des extrémismes en tout genre menace aussi les activités des organisations de la société civile, notamment de celles qui se préoccupent de la violence à l'égard des femmes, de la protection de l'environnement, des droits en matière de procréation et des droits des minorités, dont le Programme 2030 reconnaît manifestement l'importance¹⁴.

Le conflit, la violence et la persécution, mais aussi les conditions de vie difficiles et la pauvreté causées par les crises économiques, politiques et environnementales, forcent un nombre sans précédent de personnes à quitter leur pays ou leur région. Les flux financiers illicites et la militarisation mondiale font obstacle à la consolidation de la paix, privent le développement durable de ressources essentielles et peuvent entraîner un cercle vicieux d'instabilité (voir Trouver l'espace budgétaire, p. 245). Les dépenses militaires mondiales pour 2016 s'élèvent à presque 1,7 milliers de milliards de dollars des États-Unis, soit une hausse de 0,4 % en valeur réelle par rapport à 2015¹⁵.

À la fin de 2016, 65,6 millions de personnes au total avaient été déplacées de force, soit 300 000 de plus que l'année précédente¹⁶. Bien qu'il soit difficile de recueillir des données fiables ventilées par sexe et par âge, on estime à 49 % la proportion de femmes et de filles parmi les réfugiés¹⁷. Les normes et les attentes qui régissent les rapports sociaux entre les femmes, les relations de pouvoir, la discrimination et les inégalités influencent souvent leurs choix migratoires et leur expérience de la migration¹⁸. De surcroît, les femmes et les filles déplacées de force sont exposées à un risque accru de violences domestique et sexuelle (voir le chapitre 5) et manquent souvent d'accès à des services adaptés de santé et autres. Les conséquences peuvent être fatales. Les données indiquent que 60 % des décès maternels évitables se produisent dans des contextes de conflit, de déplacement et de catastrophes naturelles¹⁹.

UNE OCCASION DE CHANGER DE CAP

Les obstacles sont certes titanesques, mais un optimisme prudent est de mise. Avec le Programme 2030, les États membres de l'ONU ont décidé de concert de se préoccuper de la durabilité, de l'égalité, de la paix et du progrès humain, s'opposant ainsi avec vigueur aux pratiques courantes d'extraction, d'exclusion et de division. Les niveaux inédits de coopération et de mobilisation pendant la période qui a abouti à son adoption ont déclenché un vif sentiment d'adhésion, non seulement de la part des pouvoirs publics, mais aussi de la société civile et d'autres parties prenantes. Plus d'un million de personnes dans le monde entier ont participé à des consultations publiques et contribué au recensement des thèmes et des principes pour ce projet, dont le respect des droits de l'homme, l'égalité et la non-discrimination, le droit à la participation, la liberté de vivre à l'abri de la peur et de toutes les formes de violence, l'accès à la justice et le respect de l'environnement²⁰.

Fondées sur les enseignements tirés des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (voir l'encadré 1.1), les consultations publiques faisaient passer un message clair : le nouveau programme de développement devra aller plus loin et appréhender le développement durable d'une manière globale et intégrée. Les organismes de défense des droits des femmes ont conclu, entre autres enseignements importants, que l'égalité des sexes ne se fera pas d'un coup de baguette magique (ex. l'éducation des filles). Qu'il faut s'attaquer aux inégalités entre les sexes dans les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – et leurs fondements politiques.

DES ENGAGEMENTS GLOBAUX EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Avec ses 17 objectifs, ses 169 cibles et ses 232 indicateurs, le Programme 2030 est le fer de lance d'une vision globale, intégrée et universelle du développement durable, qui reconnaît la complexité des obstacles structurels qui s'opposent à un changement social transformateur. La

nature exhaustive du Programme est particulièrement digne d'attention compte tenu des efforts considérables de simplification des objectifs pour en faciliter la communication et la planification²¹. L'engagement en matière d'égalité des sexes est lui aussi notable et intersectoriel, en plus d'être fermement ancré dans les droits de l'homme²². Répondant à l'appel des défenseurs de l'égalité des sexes au sein des gouvernements, de la société civile et du système des Nations Unies, le Programme 2030 comporte un objectif distinct relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles (ODD 5). Il reconnaît en outre l'égalité des sexes comme une « une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles »²³.

SAVEZ-VOUS...

... si votre pays a intégré le 5e ODD dans ses stratégies et politiques en matière d'égalité des sexes?

Cette double approche, née du Programme d'action de Beijing, était une priorité stratégique des organisations de défense des droits des femmes, qui formèrent des coalitions à large assise (ex. le Grand groupe des femmes et la Coalition des femmes pour l'après-2015) pour influencer les négociations politiques²⁴.

Un consensus a rapidement été établi sur un objectif distinct relatif à l'égalité des sexes, mais son contenu et ses cibles ont fait l'objet de maints débats. Les organisations de défense des droits des femmes exigeaient avant tout que l'objectif s'attaque explicitement aux obstacles structurels à l'égalité des sexes²⁵. Par conséquent, les ODD – et l'ODD 5 en particulier – expriment des engagements cherchant à transformer les normes, les structures et les pratiques sous-jacentes qui empêchent les femmes et les filles de jouir de leurs droits (voir le chapitre 3).

ENCADRÉ 1.1

ENSEIGNEMENTS RETENUS DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Tout au long des quatre années qui ont abouti à l'adoption des ODD, décideurs, chercheurs, agents d'exécution et représentants de la société civile ont analysé les résultats, les déficits et les points aveugles de l'ère des OMD, afin d'élaborer une série d'engagements mondiaux plus solides pour l'avenir. Voici quelques exemples des principaux enseignements tirés par les défenseurs de l'égalité des sexes²⁶ :

- Plusieurs résultats importants ont été enregistrés pendant la période des OMD (2000-2015), dont la baisse significative du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et la résorption des inégalités entre les sexes dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire.
- Les progrès se sont faits plus lents dans d'autres domaines, notamment la mortalité maternelle. Ils ont également été très hétérogènes et n'ont ni pris en main ni mesuré les inégalités fondées sur le revenu, la race, l'appartenance ethnique et la situation géographique.
- En mesurant les progrès à partir des moyennes nationales, le suivi des OMD masquait les inégalités parmi les groupes sociaux et négligeait le fait que, dans certains pays, des groupes particuliers de femmes et de filles étaient marginalisés.
- La sélection des cibles et des indicateurs dépendait en partie de la disponibilité des données plutôt que de ce qu'il était important et utile de mesurer²⁷.
- Cette démarche (privilégiant la simplicité et dépendante des données disponibles) facilitait la communication et la mesure, mais elle désolidarisait les OMD de la question des droits de l'homme; elle ignorait les obstacles mondiaux et structurels au développement en se concentrant sur les besoins essentiels et sur des cibles chiffrées.
- À l'inverse des engagements globaux en faveur des droits des femmes pris lors des conférences internationales des années 1990, l'OMD 3 concernant l'égalité des sexes excluait, pour ainsi dire, 11 sur 12 (il n'excluait pas l'éducation) des domaines critiques qui figuraient dans le Programme d'action de Beijing (1995).
- De même, la vision globale de la santé sexuelle et reproductive exposée à la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994 était réduite exclusivement à la santé maternelle dans l'OMD 5²⁸.
- Pendant la mise en œuvre, cette approche restrictive a détourné l'attention et les ressources de domaines prioritaires pour les organisations féminines, notamment la violence, les droits en matière de sexualité et de procréation, les inégalités économiques²⁹.
- Inscrits dans une dynamique donneur/bénéficiaire entre les pays développés et les pays en développement, les OMD manquaient d'un cadre de suivi de la mise en œuvre au niveau national. Les pays en développement n'étaient pas tenus pour responsables de leurs engagements en faveur des OMD et les pays développés n'avaient pas de comptes à rendre au sujet des promesses faites en matière de partenariat mondial et d'aide publique au développement (APD).
- Ces défauts s'expliquaient en partie par le processus relativement restrictif et technocratique qui avait abouti à l'adoption des OMD, d'où l'absence, également, d'un sentiment général d'adhésion nationale.

Un grand nombre des cibles de l'ODD 5 cadrent avec le contenu des normes de droits de l'homme et des traités internationaux correspondants, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Bien que les inégalités entre les sexes ne soient pas abordées au même niveau par les 16 autres ODD (voir le chapitre 2), le Programme 2030 tient manifestement compte de cet aspect s'agissant de la pauvreté, de la faim, de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau et à l'assainissement, de l'emploi, des villes sûres et des sociétés pacifiques et inclusives. Certes reconnue depuis longtemps comme un catalyseur dans l'obtention de résultats en matière de développement, l'égalité des sexes sera difficile à atteindre sans passer à la vitesse supérieure en ce qui concerne les objectifs et cibles s'agissant de la couverture sanitaire universelle, de l'accès à la protection sociale, d'eau propre et d'assainissement. Il ne sera possible de tirer parti du potentiel transformateur du Programme 2030 qu'en suivant une démarche universelle et intégrée, fondée sur les droits de l'homme et la promesse de ne laisser personne de côté.

UN ANCRAGE SOLIDE DANS LES DROITS DE L'HOMME

Le Programme 2030 est fermement et manifestement ancré dans les droits de l'homme (voir le tableau 1.1) : les ODD sont des objectifs qui concernent chaque être humain, partout dans le monde, plutôt qu'une réponse à un besoin humain essentiel ou un acte de charité. La fidélité à cet ancrage normatif sera impérative pour maintenir les ODD sur la bonne voie pendant la mise en œuvre. Une démarche de mise en œuvre fondée sur les droits de l'homme repose sur les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance des droits. En conséquence, elle peut permettre aux États membres et à la communauté mondiale d'évoluer vers des stratégies réellement intégrées et systémiques, qui tiennent compte des liens entre les objectifs³⁰. Du point de vue de la prise en compte des différences entre les sexes dans la mise en œuvre, le suivi et la responsabilisation des ODD, cela signifie que le ODD 5 ne doit pas être le seul centre d'intérêt, bien qu'il soit impératif de le faire progresser. Les avancées dans certains domaines risquent d'être compromises par le recul ou la stagnation dans d'autres, et d'éventuelles synergies risquent d'être perdues si les

méthodes de mise en œuvre en silos l'emportent sur les stratégies intégrées et multisectorielles³¹.

La jouissance et la privation de différents droits sont inextricablement liées dans le vécu des femmes et des filles. Une femme privée de son droit de travailler et de ses droits au travail risque davantage de vivre dans la pauvreté, de connaître l'exclusion sociale et d'avoir des problèmes de santé. Une fille née dans un ménage pauvre et forcée à se marier jeune a peu de chances de terminer ses études, risque plus d'avoir un enfant jeune et de subir des complications pendant l'accouchement, mais aussi de connaître la violence, qu'une fille d'un ménage à revenu supérieur qui se marie plus tard.

Dans ce contexte, il importe que les tentatives de mise en œuvre des ODD soient conformes aux normes internationales de droits de l'homme. Dans une optique sexospécifique, les ODD sont ainsi reliés à la CEDAW et aux autres traités sur les droits de l'homme, ainsi qu'aux recommandations des organes correspondants, qui devraient guider tant la mise en œuvre que la communication des résultats. Cependant, le degré d'intégration des principes et des normes de droits de l'homme dans les politiques et programmes de mise en œuvre des ODD est encore indéterminé. Il devra être surveillé de près, notamment par le biais d'une évaluation attentive aux inégalités entre les sexes, comme nous le verrons plus loin.

L'UNIVERSALITÉ ET LA PROMESSE DE NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

Le Programme 2030 a également la particularité de s'appliquer à tous les pays, à tous les peuples et à toutes les catégories sociales, tout en promettant de se préoccuper prioritairement des droits et des besoins des groupes les plus démunis.

Tous les pays, tant développés qu'en développement, sont responsables de la bonne mise en œuvre des objectifs et des cibles. L'idée d'universalité est fondée sur le besoin de solidarité – entre les pays, les mouvements et les populations – pour créer un avenir plus juste, plus égalitaire et plus durable. Le Programme 2030 a conscience que la pauvreté, les inégalités entre les sexes et la dégradation de l'environnement, entre autres, sont tout autant problématiques pour les pays développés que pour les pays en développement. En outre, les États

TABLEAU 1.1

LES DROITS DE L'HOMME DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

[Les ODD] visent à réaliser les droits de l'homme pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (preamble).

Nous aspirons à un monde où soient universellement respectés les droits de l'homme et la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination. Un monde où la race, l'origine ethnique et la diversité culturelle soient respectées... Un monde où l'égalité des sexes soit une réalité pour chaque femme et chaque fille et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation aient été levés (par. 8).

Le nouveau Programme est guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le plein respect du droit international. Il se fonde sur la Déclaration universelle des droits de l'homme [et] les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme... (par. 10).

... nous réaffirmons notre attachement au droit international et soulignons que la mise en œuvre du Programme devra être conforme aux droits et obligations des États selon le droit international (par. 18).

Nous soulignons la responsabilité qui incombe à tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies, de respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance, de handicap ou de toute autre situation (par. 19).

membres individuels ne peuvent pas s'attaquer seuls aux changements climatiques, aux flux financiers illicites et autres défis d'envergure mondiale. Une coopération et une solidarité mondiales renforcées sont nécessaires. À cet égard, le principe de « responsabilité commune mais différenciée » est un aspect important du Programme 2030, qui reconnaît que les pays qui ont contribué de manière disproportionnée à la dégradation de l'environnement doivent assumer une plus grande part de la responsabilité de protection de notre planète.

L'engagement à rendre les prestations sociales et les services disponibles à tous est un autre aspect de l'universalité, en harmonie avec l'ancrage du Programme 2030 dans les droits de l'homme. En témoignent, par exemple, les cibles relatives à la protection sociale (1.3), à la couverture sanitaire universelle (3.8) et à l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable (7.1). La promesse de « ne laisser personne de côté » sur le chemin du développement durable s'inscrit en complément de cet

engagement. Fondée sur les principes d'égalité et de non-discrimination entre les êtres humains, elle reconnaît les inégalités plurielles et intersectionnelles qui empêchent si souvent la jouissance pleine et égale des droits de groupes particuliers dans la pratique.

Dans tous les pays, les femmes et les filles les plus défavorisées sont celles qui subissent des formes multiples de discrimination, notamment fondées sur leur sexe, leur âge, leur classe, leurs capacités, leur race, leur origine ethnique, leur orientation et leur identité sexuelles, ou leur statut migratoire (voir l'encadré 1.2 et le chapitre 4). Si l'analyse et l'action intersectionnelles font partie de la recherche et de l'action féministes depuis longtemps, l'accent placé sur l'idée de « ne laisser personne de côté » permet de souligner la diversité du vécu des femmes et de mettre en cause la dynamique du pouvoir qui creuse les inégalités et ramène certains groupes encore plus en arrière³². Il est également essentiel pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques et de programmes voulant que les plus défavorisés soient « les premiers que nous nous efforcerons d'atteindre »³³.

Comment atteindre les plus marginalisés

Atteindre les plus marginalisés est une question de justice sociale, en plus d'être indispensable pour créer des sociétés inclusives et des dynamiques économiques viables. La population entière pâtit des inégalités : elles font obstacle au progrès en matière de réduction de la pauvreté et de réalisation des droits de l'homme, menacent la stabilité sociale et politique, freinent la croissance économique. En même temps, il est essentiel que les stratégies visant à ne « laisser personne de côté » ne contribuent pas à la fragmentation et à la stigmatisation sociales. En particulier dans des contextes de contraintes budgétaires et d'inégalités grandissantes, s'intéresser exclusivement aux plus marginalisés par une programmation étroitement ciblée risque d'aggraver

les tensions autour de l'allocation des ressources, de contribuer à la création de stéréotypes néfastes et d'une hiérarchisation des désavantages sociaux et des droits³⁴. Ces stratégies visant à « ne laisser personne de côté » doivent plutôt chercher à engendrer un sentiment de solidarité par le partage des risques, la redistribution et l'universalité des services³⁵. Quand ces services sont dans l'intérêt de tous les citoyens et citoyennes, ces derniers sont beaucoup plus enclins à contribuer à leur financement par le biais d'une imposition progressive³⁶.

En même temps, des mesures particulières devront éventuellement être prises au sein des politiques et programmes universels, pour que les groupes marginalisés puissent y accéder. Par exemple, l'Australie a introduit des services de soins de santé destinés spécifiquement aux autochtones, qui fonctionnent dans le cadre du système universel de santé³⁷. Ces services cherchent à faire tomber

ENCADRÉ 1.2

NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ : DES INÉGALITÉS PLURIELLES ET INTERSECTIONNELLES

Les identités (perçues ou inhérentes) des individus et des groupes peuvent accroître le risque de discrimination et de marginalisation. Les plus défavorisés dans la société sont souvent les femmes et les filles qui subissent des handicaps sociaux multiples en raison de leur sexe et d'autres inégalités³⁸. Comme l'indique le chapitre 4, les privations peuvent s'accumuler et les femmes et les filles être simultanément handicapées dans leur accès à une éducation de qualité, à un travail décent, à la santé et au bien-être. L'idée que le handicap social est aggravé pour les femmes et les filles qui vivent au croisement des inégalités et de la discrimination n'a rien de nouveau pour les spécialistes de la recherche féministe, ni pour les défenseurs et les experts des droits de l'homme. Le terme « intersectionnalité » – « l'interaction d'identités et d'expériences plurielles d'exclusion et de subordination »³⁹ – a été inventé dans les années 1980 pour exprimer l'influence de l'interaction entre le sexe et la race sur le vécu des femmes noires aux États-Unis⁴⁰.

Les inégalités intersectionnelles sont présentes partout, mais les identités et le vécu des plus défavorisés diffèrent considérablement entre les pays et les régions. En Inde, par exemple, la caste d'une femme peut aggraver son exposition à la mortalité à cause, entre autres facteurs, du manque de services sanitaires, d'un approvisionnement en eau et de soins de santé inadéquats : en moyenne, les femmes dalits meurent 14,6 ans plus jeunes que celles des castes supérieures⁴¹. En Amérique latine, les gains du travail traduisent les disparités dues au sexe, à la géographie, à la race et à l'appartenance ethnique des travailleurs : les femmes autochtones se situent au bas de la pyramide des gains, même après une prise en compte du niveau d'études⁴². En Serbie, les jeunes femmes roms ne font que deux tiers du parcours éducatif de leurs équivalents masculins même si, au niveau national, les jeunes femmes font plus d'études que les hommes⁴³. Au Nigéria, le taux de fréquentation scolaire moyen dans le primaire est de 66 % pour l'ensemble des filles, mais de 12 % seulement pour les filles pauvres de l'ethnie haoussa en milieu rural⁴⁴.

les obstacles particuliers rencontrés par ce segment de la population, notamment les obstacles géographiques pour ceux qui vivent dans les zones rurales ou isolées, les obstacles culturels et le racisme. Un grand nombre des services destinés aux autochtones sont assurés par des organismes locaux, contrôlés par des autochtones pour veiller à ce qu'ils soient culturellement adaptés et répondent à leurs besoins précis⁴⁵.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si votre pays s'est employé à recenser et prendre en main les besoins des femmes et des filles qui subissent des formes multiples de discrimination?

Au lieu de remplacer une politique par une autre, les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les politiques universelles et celles qui s'adressent aux plus marginalisés fonctionnent en tandem. Il s'agit d'améliorer l'accès pour les groupes traditionnellement exclus, tout en développant des systèmes universels

financés collectivement et utilisés par tous les groupes sociaux⁴⁶. Ces systèmes ne se sont pas développés du jour au lendemain. Ceux qui existent ont été construits sur plusieurs décennies. Cependant, même les pays pauvres peuvent évoluer dans ce sens. Il s'agit de rechercher des solutions évolutives, qui servent les intérêts de tous, mais s'adressent avant tout aux plus marginalisés. Cette démarche est parfois appelée universalisme progressif : les politiques et programmes visant les plus défavorisés doivent être mis en œuvre en prévoyant l'incorporation graduelle d'autres groupes de population, mieux lotis⁴⁷. Cela rend le coût des politiques universelles plus abordable – les ressources budgétaires pour une inclusion graduelle peuvent être dégagées sur plusieurs années – tout en contribuant à leur viabilité dans la durée et en élargissant leur base de soutien politique.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si votre pays s'est employé à élaborer des stratégies pour garantir qu'aucune femme ou fille ne soit laissée pour compte pendant la mise en œuvre des ODD?

MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET RESPONSABILISATION

Afin que les promesses deviennent réalité pour les femmes et les filles, des politiques et des programmes attentifs aux différences entre les sexes doivent être mis en œuvre, suivis minutieusement et accompagnés de mécanismes efficaces de reddition de comptes. Le Programme 2030 reconnaît explicitement que les points de départ, les défis, les priorités et les moyens diffèrent selon les pays. En conséquence, le processus de mise en œuvre, de suivi et de responsabilisation appartient aux pays.

L'accent mis sur l'appropriation nationale présente à la fois des possibilités et des difficultés pour la mise en œuvre et le suivi tenant compte de la problématique hommes-femmes. La multitude de facettes du Programme 2030 rend un certain degré de priorisation inévitable. Comment les priorités seront-elles établies? Que faut-il faire pour que les engagements en matière d'égalité des sexes restent au premier plan et au centre des actions nationales? Et comment les décideurs seront-ils tenus responsables de leurs actions et omissions?

Cette section se propose de répondre à ces questions en deux temps : elle commence par une réflexion sur le concept de responsabilisation et la manière dont il est traduit dans le processus de suivi et d'examen mis en place pour surveiller les progrès dans le contexte du Programme 2030, puis elle présente un cadre de suivi axé à la fois sur les fins (les résultats en matière d'égalité des sexes pour tous les objectifs et toutes les cibles) et sur les moyens (les processus, politiques et programmes attentifs aux différences entre les sexes), qui renforcerait la responsabilité vis-à-vis des engagements en matière d'égalité des sexes aux niveaux mondial, régional et national.

LE PROCESSUS DE SUIVI ET D'EXAMEN : QUELLE EST LA PLACE DE LA RESPONSABILISATION?

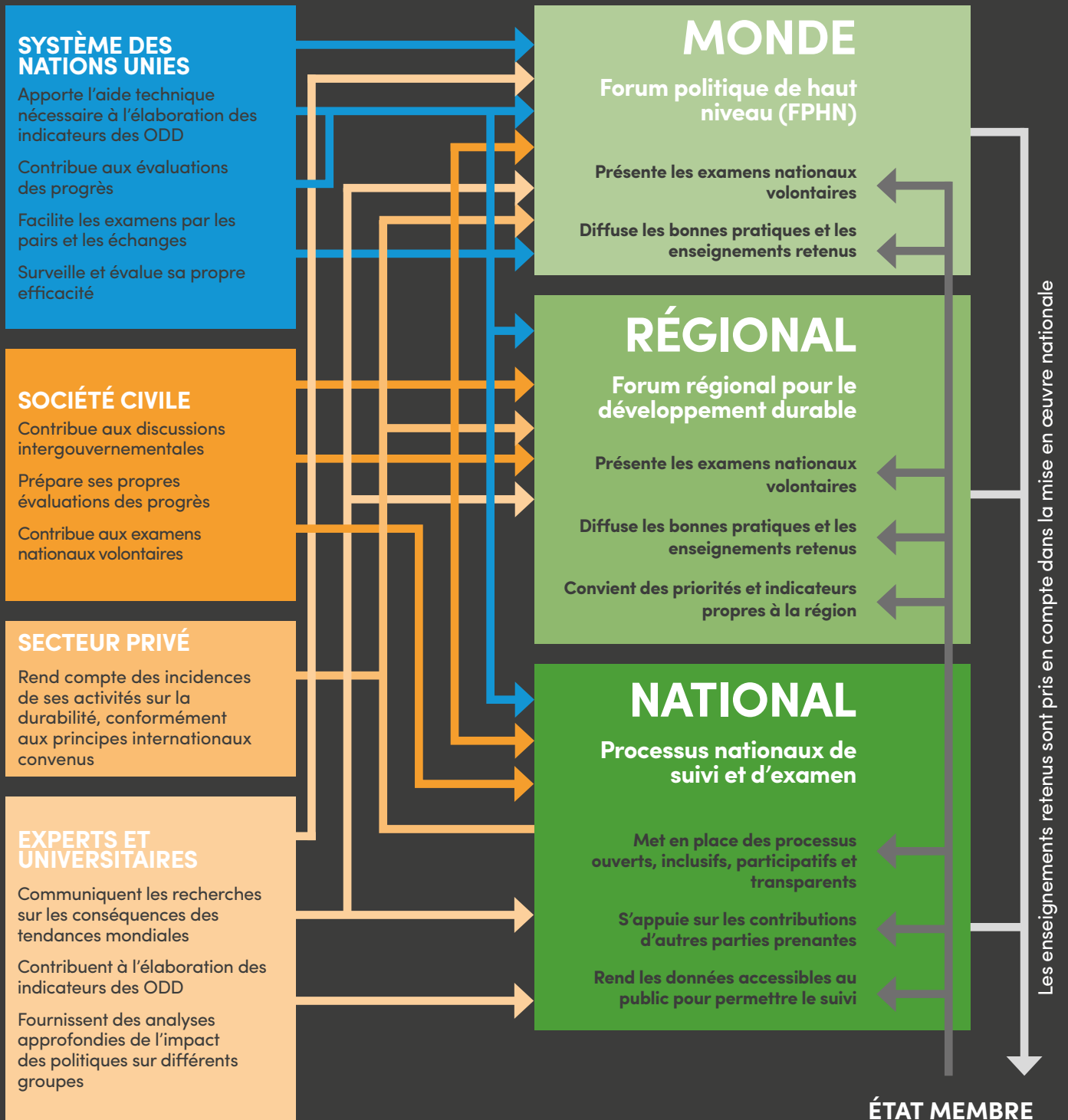
La responsabilisation nécessite que les mandats et les normes de fonctionnement (responsabilité) de ceux qui occupent une position d'autorité soient clairement définis, et que les individus concernés donnent des justifications raisonnées de leurs actes et de leurs décisions (redevabilité). Elle nécessite en outre un mécanisme pour évaluer le respect des mandats et des normes en question, et pour faire appliquer les sanctions et les recours au besoin (force exécutoire)⁴⁸.

En vertu du Programme 2030, les États membres se sont engagés « à procéder à un suivi et à un examen systématiques de la mise en œuvre ». L'architecture mise en place pour ce processus (voir le graphique 1.1) cherche explicitement à favoriser la responsabilisation vis-à-vis des citoyens, la coopération internationale, l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel⁴⁹.

Au niveau mondial, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN), sous l'égide de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social des Nations Unies, est le principal organe chargé de suivre l'évolution mondiale de la mise en œuvre, d'assurer la direction politique et de chercher des solutions aux nouveaux problèmes. Il se réunit chaque année et se penche sur des thèmes prédéterminés, mais aussi sur un ensemble d'ODD (l'ODD 17 est le seul à être examiné à chaque réunion). Le FPHN laisse différents acteurs accéder à l'information, soumettre des documents, intervenir aux sessions, formuler des recommandations

GRAPHIQUE 1.1

SUIVI ET EXAMEN DU PROGRAMME 2030



Note : Les exemples sont donnés à titre d'illustration et ne constituent pas un ensemble complet de processus, d'acteurs et d'activités qui interviennent dans le suivi et l'examen.

et organiser des événements en marge des réunions. Font partie de ces acteurs les neuf Grands groupes⁵⁰, créés lors de la Conférence sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, en 1992, pour officialiser la participation des différentes parties prenantes à la Commission du développement durable (abolie en 2013). Le Grand groupe des femmes – dont l'objectif est d'introduire les contributions des organisations de défense des droits des femmes dans l'espace politique fourni par les Nations Unies – a participé activement aux négociations de l'après-2015, et les facilitateurs ont créé un espace pour cette participation.

Les processus régionaux, facilités par les commissions régionales des Nations Unies, constituent un autre moyen d'apprentissage mutuel par le biais des examens volontaires, du partage de bonnes pratiques et de discussions sur des cibles communes. Les forums régionaux ont habituellement lieu entre mars et mai, sans pour autant être programmés de manière systématique. Ils incluent généralement des discussions intergouvernementales régionales sur des thèmes particuliers, décident des priorités et indicateurs propres à la région et préparent les rapports thématiques et les rapports d'avancement régionaux. Les processus régionaux sont en outre importants pour veiller à ce que les programmes mondiaux et régionaux – comme l'Agenda 2063 de l'Union africaine ou le consensus pour le développement de l'Union européenne – aillent dans le droit-fil du Programme 2030 afin d'éviter les redondances ou la fragmentation dans la quête de l'égalité des sexes et du développement durable.

SAVEZ-VOUS...

... qui est responsable de la conduite des travaux d'adaptation du Programme 2030 au contexte de votre pays?

Les examens nationaux volontaires (ENV) sont les principaux instruments pour à la fois suivre les progrès au niveau national et les communiquer aux niveaux régional et mondial. S'il est vrai que les gouvernements sont encouragés à examiner régulièrement tous les progrès réalisés aux niveaux national et infranational,

aucune obligation n'est prévue, ni aucune périodicité particulière – bien que le Secrétaire général de l'ONU ait recommandé que les pays procèdent à deux examens pendant la période des ODD (15 ans). Le système des Nations Unies, guidé par les gouvernements, contribue à la préparation des ENV, notamment en renforçant les capacités des offices nationaux de la statistique (ONS), des systèmes de données et des organes d'évaluation, ainsi qu'en facilitant la participation des diverses parties prenantes. Il reste à voir comment ce processus pourra conduire à la réalisation de l'objectif de responsabilisation. En tant qu'engagement politique non contraignant, le Programme 2030 est sans caractère exécutoire. Parce que le suivi et l'examen sont volontaires, il n'existe aucun moyen clair de demander des comptes aux gouvernements sur leurs actions et leurs omissions. Par conséquent, le risque que les cibles les plus difficiles soient ignorées et que la mise en œuvre soit lente est réel. En ce qui concerne l'égalité des sexes, les gouvernements pourraient choisir de négliger les questions épineuses ou de mettre en cause les relations de pouvoir sous-jacentes. Par exemple, pendant les négociations de l'après-2015, certains pays se sont opposés à l'inclusion de cibles sur la santé sexuelle et génésique, ainsi que sur les droits en matière de procréation et de travail familial et domestique non rémunéré, faisant valoir que ces questions étaient sans intérêt dans leurs contextes nationaux⁵¹.

La question se pose également de savoir qui assume la responsabilité des progrès ou des échecs. Si les gouvernements sont les premiers responsables de la mise en œuvre, une multitude d'acteurs interviennent dans cette mise en œuvre, dont les Nations Unies, les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile. À l'heure actuelle, ces acteurs ne peuvent pas être soumis aux mêmes obligations de reddition de comptes que les gouvernements. Les entreprises privées, par exemple, ne sont pas signataires des normes internationales de droits de l'homme, ou des accords normatifs internationaux, comme le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba ou celui de Beijing. De surcroît, les actions du secteur privé ne sont pas toujours en conformité avec les objectifs en matière de développement durable et d'égalité des sexes. L'investissement des entreprises dans l'exploitation minière ou l'agriculture, par exemple, en entraînant des expropriations à grande échelle et le déplacement des femmes des zones rurales en Asie du Sud-Est et en Afrique subsaharienne, a lésé les femmes de leurs droits fonciers et porté atteinte à la sécurité alimentaire⁵².

De même, des millions de femmes travaillent dans des conditions dangereuses et précaires dans de nombreux secteurs, y compris l'agriculture et l'industrie manufacturière. Ces conditions menacent leur sécurité, leur santé et leur bien-être⁵³.

Plusieurs initiatives volontaires ont cherché à encourager le secteur privé à observer les normes internationales en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes. Par exemple, les « principes d'autonomisation des femmes » reconnaissent explicitement la responsabilité des entreprises en ce qui concerne le droit des femmes à travailler et leurs droits au travail – y compris le traitement égal et équitable, l'hygiène et la sécurité au travail, la formation et le développement professionnel, et l'appui aux entreprises dirigées par des femmes. Si ce type de code de conduite est important pour inciter les entreprises à appuyer l'égalité des sexes, la nécessité d'évoluer vers un ensemble de règles internationales juridiquement contraignantes sur les entreprises et les droits de l'homme est de plus en plus reconnue. En 2014, le Conseil des droits de l'homme a fait un pas historique dans cette direction en instaurant un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises⁵⁴. L'expérience au niveau des pays indique que des réglementations efficaces concernant la transparence, les protections juridiques, les recours et autres mesures, peuvent aider le secteur privé à remplir ses obligations en matière de droits de l'homme et à maximiser sa contribution au développement durable et à l'égalité des sexes⁵⁵.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si des règles claires sont en place pour associer le secteur privé au financement et à la mise en œuvre du Programme 2030?

Enfin, le suivi risque de s'intéresser exclusivement aux « fins », c'est-à-dire aux résultats mesurés par rapport au cadre d'indicateurs convenu. Ces mesures sont certes importantes, mais les indicateurs, comme leur

nom l'indique, sont conçus pour donner seulement des indications et ne pourront jamais rendre pleinement compte des progrès (voir le chapitre 2). Aussi, l'examen des « moyens », notamment des processus et des arrangements institutionnels, ainsi que des politiques et des programmes mis en place pour faire progresser l'égalité des sexes en vertu du Programme 2030, est tout aussi important pour un suivi soucieux des inégalités entre les sexes.

Malgré ces difficultés, certains éléments contribuent au renforcement de la responsabilité et de la redevabilité. Le Programme 2030 est explicite : les modes de suivi et d'examen doivent être ouverts, non sélectifs, participatifs et transparents, mais ils doivent aussi être axés sur l'être humain, tenir compte des différences entre les sexes, respecter les droits de l'homme et accorder une attention particulière aux plus défavorisés⁵⁶. Qui plus est, le processus de définition des ODD, participatif et non sélectif, a créé un précédent encourageant et une attente de méthodes comparables pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen. Il faut également tirer les enseignements de la mise en œuvre d'autres engagements mondiaux, dont les OMD, la CEDAW et le Programme d'action de Beijing, mais aussi des mécanismes et des processus appliqués au niveau national.

LE SUIVI ATTENTIF AUX INÉGALITÉS ENTRE LES SEXES : UNE APPROCHE PLURIVALENTE

En s'appuyant sur ces principes et expériences, cette section traite de trois domaines critiques pour le suivi attentif aux inégalités entre les sexes, susceptibles de renforcer la responsabilité vis-à-vis des engagements en matière d'égalité des sexes aux niveaux mondial, régional et local :

- Les données, les statistiques et l'analyse tenant compte des inégalités entre les sexes;
- Les processus et les institutions tenant compte des inégalités entre les sexes;
- Le financement, l'analyse des politiques et l'évaluation tenant compte des inégalités entre les sexes.

Données, statistiques et analyse tenant compte des inégalités entre les sexes

L'accès à des données et des analyses de qualité est essentiel pour suivre les progrès et demander des comptes aux décideurs. Un cadre d'indicateurs mondiaux a été créé pour suivre les ODD et la mise en œuvre des cibles. Les rapports sur ces indicateurs éclaireront les diagnostics sur les progrès, les déficits et les difficultés de la mise en œuvre aux niveaux mondial et régional. Cependant, comme le montrera le chapitre 2, plusieurs obstacles empêchent le cadre d'indicateurs mondiaux de donner une idée précise de l'influence des ODD sur l'égalité des sexes.

Les cibles et les indicateurs d'égalité des sexes propres aux régions ou aux pays favorisent l'adhésion au-delà du niveau mondial; à condition d'être régulièrement suivis et examinés, ils peuvent aussi faire progresser la responsabilisation⁵⁷. Tous les offices de la statistique devraient dialoguer avec la société civile et les organisations féminines pour faire en sorte que l'égalité des sexes soit une priorité lorsque sont adoptés des indicateurs adaptés au contexte local et que les examens nationaux volontaires sont préparés.

En complément des exercices officiels de collecte de données et de suivi, des initiatives citoyennes très variées ont renforcé la responsabilité vis-à-vis des ODD aux niveaux national et mondial. Elles ont demandé des comptes aux agents de l'État et aux prestataires de services par le biais de mesures de redevabilité sociale : enquêtes de suivi, audits sociaux, fiches d'évaluation citoyenne et budgétisation participative⁵⁸. De même, les organisations féminines ont adopté, entre autres mesures, les examens quinquennaux de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing pour diffuser des rapports de la société civile sur la mise en œuvre des engagements mondiaux pris par les gouvernements aux niveaux national, régional et mondial. La réalisation de ces rapports mobilise souvent les organisations féminines autour de priorités communes et pousse les gouvernements à modifier leurs politiques. Les organisations féminines dirigent déjà des initiatives visant à responsabiliser les gouvernements dans des domaines correspondant aux ODD, par le biais d'enquêtes, d'analyses des politiques et de recommandations d'améliorations. En Australie, par exemple, des organisations féminines œuvrant en faveur des handicapés ont mené des recherches et publié des rapports pour renforcer la réplique du gouvernement à la violence subie par les femmes en situation de handicap⁵⁹. Au niveau mondial, plusieurs initiatives de la société civile demandent des comptes

aux gouvernements sur leurs engagements en matière d'égalité des sexes au titre des ODD. La série de rapports Spotlight, par exemple, a analysé les tendances mondiales et les actions des pouvoirs publics dans divers domaines thématiques des ODD, à travers le prisme des organisations qui se consacrent aux droits des femmes, aux inégalités, aux problèmes environnementaux et aux droits de l'homme⁶⁰.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si les pouvoirs publics de votre pays dialoguent avec les organisations de défense des droits des femmes pour définir les priorités et les stratégies en vue d'une mise en œuvre attentive aux inégalités entre les sexes?

Processus et institutions tenant compte des inégalités entre les sexes

La responsabilisation n'est pas uniquement une question de réalisation des objectifs et des cibles, mais aussi de stratégies mises en place pour y parvenir. Il est donc essentiel d'observer les processus et les institutions de mise en œuvre, de suivi et d'examen. Sont-ils ouverts, non sélectifs, transparents et tiennent-ils compte de la problématique hommes-femmes?

Le FPHN est l'entité principale chargée de la responsabilisation au niveau mondial, mais les dispositions concrètes à ce sujet sont peu contraignantes. Les rapports sont volontaires et peu d'espace est prévu pour contester les comptes officiels ou exiger que certaines décisions, actions ou omissions soient justifiées. Cependant, le fait que les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes puissent participer à ce processus et publier elles-mêmes des rapports sur les progrès, les déficits et les difficultés offre éventuellement un autre moyen de renforcer la redevabilité.

En 2017, presque deux fois plus de pays (43) qu'en 2016 (22) ont présenté des ENV au FPHN. Treize d'entre eux étaient en Asie-Pacifique, 12 en Europe, 11 en Amérique latine et dans

les Caraïbes, et 7 en Afrique⁶¹. Étant donné l'inclusion de l'ODD 5 par le FPHN 2017 dans son examen, il est encourageant de constater que la majorité des ENV (34) y consacrent une section entière⁶². La violence à l'égard des femmes et des filles est l'un des principaux problèmes soulevés, ainsi que la faible participation des femmes aux processus décisionnels. Cependant, selon une analyse effectuée par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF), 10 États seulement traitent l'égalité des sexes comme un problème transversal, 5 reconnaissent leurs obligations extraterritoriales concernant la réalisation de l'ODD 5, et 3 présentent un système clair pour mesurer la progression de l'ODD 5⁶³. Puisque l'ODD 5 ne sera pas examiné en 2018 et 2019, il reste à voir si l'égalité des sexes est réellement intégrée dans l'examen des autres objectifs.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... comment le genre a été pris en compte dans les thèmes convenus du FPHN et les ODD en cours d'examen?

En 2016 et 2017, les organisations de la société civile ont utilisé le FPHN pour établir un lien entre leur travail aux niveaux régional et national et les processus à l'échelle mondiale⁶⁴. En 2017, près de 2 500 participants de la société civile étaient inscrits⁶⁵, dont un grand nombre de représentants d'organisations de défense des droits des femmes du monde entier, qui ont elles-mêmes évalué les progrès, cherché à nouer le dialogue avec les gouvernements et à leur demander des comptes. Beaucoup, cependant, s'inquiètent du manque d'espace pour une participation constructive aux sessions officielles, faisant valoir que ce problème écorne la rigueur et la crédibilité du processus de suivi et d'examen⁶⁶. Par exemple, elles sont généralement d'avis que les trois jours consacrés aux ENV sont insuffisants et que le format des sessions est trop rigide pour permettre un vrai dialogue et un apprentissage digne de ce nom.

Bien que plusieurs coalitions de la société civile aient réalisé des rapports parallèles⁶⁷, ces derniers n'ont que rarement été pris en compte ou cités par les ENV officiels. Ils n'étaient pas non plus accessibles sur le site officiel du FPHN, ce qui est généralement le cas pour les rapports et examens dans le domaine des droits de l'homme (ex. le Comité pour

l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et l'Examen périodique universel)⁶⁸. L'occasion d'opposer un contrepoids mondial à la fermeture des espaces de participation de la société civile est ainsi perdue dans un grand nombre des contextes nationaux dont il est question plus haut dans ce chapitre. En effet, plusieurs enquêtes et évaluations des processus d'examen nationaux de 2016 et 2017 constatent qu'un grand nombre d'organisations de la société civile n'ont pas participé à l'ENV du pays, et en ignoraient même l'existence⁶⁹. Les évaluations complémentaires de la société civile présentent un intérêt particulier dans les cas où l'ENV officiel ne prévoit que peu ou pas d'espace pour sa participation.

En accordant plus de temps aux ENV et en prévoyant plus d'espace pour une participation constructive et pour la communication des rapports de la société civile, notamment des organisations et coalitions féminines (ex. le Grand groupe des femmes), la responsabilité vis-à-vis de l'égalité des sexes pourrait être améliorée et la légitimité des processus de suivi et d'examen renforcée dans son ensemble. Sans être parfaits, les mécanismes intergouvernementaux d'examen par les pairs employés durant l'Examen périodique universel dirigé par le Conseil des droits de l'homme sont un exemple d'examen collaboratif mais plus rigoureux des engagements mondiaux. Les États membres commentent plus en détail l'auto-évaluation de chaque pays et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) prépare une synthèse des informations complémentaires fournies par d'autres parties prenantes concernées, y compris des organisations de la société civile et des institutions nationales de défense des droits de l'homme⁷⁰. La société civile peut contribuer à l'évaluation de la légitimité du discours des pouvoirs publics dans l'ENV et, en collaboration avec le milieu universitaire, jouer un rôle critique dans l'examen minutieux de l'efficacité du processus d'ENV. L'examen des méthodes de travail du Forum politique de haut niveau en 2019 sera l'occasion idéale de renforcer son rôle en tant que mécanisme de responsabilisation.

Les forums de suivi et d'examen régionaux constituent aussi un moyen important de rester fermement orientés sur l'égalité des sexes et de renforcer la mise en œuvre attentive aux inégalités entre les sexes. Souvent, les pays d'une région donnée ont des préoccupations et des priorités communes, et font face aux mêmes difficultés. Les entités régionales peuvent favoriser l'engagement politique en faveur de l'égalité des sexes, mais aussi l'adhésion à cet engagement, en reliant le Programme 2030 à des accords

propres à la région. Elles peuvent aussi encourager les pays à examiner les progrès plus régulièrement et à retenir les enseignements tirés des réussites et des échecs de leurs homologues régionaux.

Grand défenseur de l'égalité des sexes et des droits des femmes, la Commission économique pour l'Amérique latine et Caraïbes (CEPALC) a, au cours des 40 dernières années, aidé les États membres à négocier un programme régional ambitieux et global en matière d'égalité des sexes. Les conférences régionales sur les femmes, organisées par la division de l'égalité des sexes de la CEPALC, ont servi de tribune à la discussion et l'examen des progrès entre les États membres, avec la participation active des mouvements féminins et féministes⁷¹. Les accords négociés durant ces années forment une feuille de route indispensable à la mise en œuvre sensible à la problématique hommes-femmes du Programme 2030 dans la région.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si les organisations féminines de votre pays ont pu participer au débat dans le cadre du FPHN et l'influencer?

Les gouvernements ont aussi tendance à apprécier les perspectives comparatives entre les régions. Par conséquent, les résultats des suivis régionaux ont plus de chances d'être employés dans l'élaboration des politiques publiques et pérennisés, ne serait-ce que parce que les États membres tiennent à comparer leur performance à celle de leurs pays voisins ou de leurs homologues régionaux. Les données tirées de la mise en œuvre des OMD laissent entendre que les réseaux régionaux, les évaluations comparatives et les examens par les pairs peuvent catalyser l'action en invoquant les risques en termes de réputation et en faisant paraître les progrès plus réalisables. Par exemple, l'Indonésie et le Mexique en sont venus à donner la priorité à la mise en œuvre des OMD, au moins en partie par désir de se positionner en tant que chefs de file régionaux⁷². En Zambie, la prise de conscience du retard du pays par rapport à d'autres nations africaines relativement à l'OMD 5 (réduction de la mortalité maternelle) a mobilisé un soutien politique de haut niveau pour en faire une priorité⁷³.

Au niveau national, la responsabilisation peut être renforcée en établissant clairement qui, au sein du gouvernement, est chargé de quel aspect de la mise en œuvre des ODD (responsabilité), et quelles informations sur les actions, les progrès, les déficits et les difficultés seront accessibles au public (redevabilité)⁷⁴. L'incorporation des engagements du Programme 2030 en matière d'égalité des sexes dans les plans nationaux de développement est un moyen d'adapter la responsabilité de leur exécution au contexte local.

De nombreux pays ont mis en place des structures spéciales pour les ODD, dont des bureaux, comités et commissions interministériels chargés de coordonner leur mise en œuvre entre les différents ministères⁷⁵. Bien qu'il existe des exemples positifs de prise en compte de la problématique hommes-femmes (voir l'encadré 1.3), une action de plus grande envergure et plus systématique est nécessaire pour veiller à ce que les priorités nationales et les stratégies d'exécution soient définies de manière collective et démocratique; à ce que les rapports des pouvoirs publics sur les progrès et les déficits soient exhaustifs et transparents; et à ce que des espaces d'examen et de débat publics soient prévus. Ces espaces peuvent réunir des voix et perspectives diverses pour définir les priorités, établir les rôles et attributions des différents acteurs, recenser les actions efficaces et localiser les déficits, décider de l'allocation des ressources et définir les attentes en ce qui concerne la communication des progrès aux principaux groupes intéressés.

Certains gouvernements ont participé à des concertations générales avec la société civile, dans le but d'adapter les ODD au contexte local et de les mettre en œuvre, mais ce modèle est loin d'être la norme. Le Mexique a tenu des consultations nationales pour recenser les difficultés posées par la mise en œuvre nationale et les actions nécessaires, tandis que le Samoa a entrepris un processus consultatif pour l'évaluation préliminaire de sa stratégie de développement par rapport au Programme 2030⁷⁶. Le degré de participation des organisations féminines à ces consultations n'est pas évident. Pourtant, leur intervention sera indispensable si l'égalité des sexes doit rester une priorité. En Ukraine, les organisations féminines se sont activement investies dans le processus des ODD, mettant en évidence les liens entre la violence à l'égard des femmes, la stigmatisation, le VIH et le sida constatés par leurs recherches quantitatives et qualitatives. Ce travail a abouti à l'inclusion de la problématique dans le rapport national de référence 2017 sur les ODD⁷⁷. L'Indonésie fait partie des quelques pays intervenants au

FPHN 2017 à avoir fait état d'un ensemble de principes systématiquement établis pour garantir le caractère non sélectif de la préparation de l'ENV : campagne publique, publication des calendriers et documents, et utilisation de langues accessibles par souci de transparence, pour atteindre le plus possible de personnes et pour minimiser les obstacles à l'information⁷⁸.

Compte tenu de l'ampleur des ODD, veiller à la transversalité du thème de l'égalité des sexes exigera en outre de nouvelles formes de solidarité entre les mouvements féminins et d'autres groupes. Les droits des femmes pourront ainsi être défendus par des groupes d'intérêt couvrant tous les aspects du Programme 2030 au lieu d'être la responsabilité exclusive des organisations féminines. Les expériences du passé ont montré que les alliances entre les organisations féminines et d'autres mouvements sociaux contribuent à la priorisation des questions d'égalité des sexes dans les débats sur des thèmes plus globaux. Par exemple, le dialogue noué entre les mouvements féministes et les syndicats a abouti à la priorisation par ces derniers, entre autres questions, du congé parental rémunéré, de l'égalité salariale et de la violence à l'égard des femmes⁷⁹.

Les féministes qui travaillent avec les bureaucraties publiques servent souvent d'intermédiaire entre la société civile et les gouvernements, facilitant l'échange de priorités et d'information⁸⁰. Dans ce sens, les mécanismes chargés de favoriser la promotion de la femme pourraient jouer un rôle catalyseur pour l'intégration des questions d'égalité homme-femme dans l'ensemble des objectifs et des cibles au stade de la mise en œuvre. Cela étant dit, très peu d'éléments indiquent que ces mécanismes sont systématiquement inclus dans les structures interministérielles créées pour surveiller la mise en œuvre des ODD. Par ailleurs, ils manquent souvent de ressources, de mandat, de poids, de position et de capacités institutionnelles pour demander des comptes aux ministères⁸¹.

Les parlements nationaux peuvent jouer un rôle critique en matière de responsabilisation, par le biais de leurs fonctions législative, budgétaire et de tutelle. Par exemple, ils peuvent adopter des lois exigeant que les processus d'élaboration et d'examen des politiques et plans nationaux soient participatifs et non sélectifs. En examinant les dépenses publiques proposées, les parlements peuvent déterminer si des ressources financières adéquates sont allouées à la réalisation des ODD. Des mécanismes spéciaux chargés de favoriser la promotion de la femme, à l'instar des comités

multipartites de femmes, ont permis aux femmes politiques de s'entraider et aux parlementaires de collaborer sur des questions d'intérêt commun, de développer des stratégies en faveur du changement et de créer de meilleurs liens avec les organisations de la société civile⁸².

Les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) ont elles aussi un rôle crucial à jouer pour favoriser l'intégration des droits de l'homme dans la mise en œuvre des ODD. Les INDH comprennent les commissions des droits de l'homme, les instituts des droits de l'homme, les médiateurs et les *defensorías*. En leur qualité d'institutions officielles ayant pour mission de protéger et de défendre les droits de l'homme, elles sont bien placées pour conseiller les pouvoirs publics sur la manière de mettre leurs actions en conformité avec les normes de droits de l'homme, dans l'esprit du Programme 2030.

Pour faciliter la responsabilisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, de nombreuses INDH ont des mandats précis ou ont adopté des stratégies particulières. Certaines ont entrepris des démarches prometteuses, en nommant notamment un commissaire spécial à la discrimination sexiste (Commission australienne des droits de l'homme) ou adopté un « cadre d'intégration d'une perspective des genres » (Commission canadienne des droits de la personne)⁸³. Dans quelques pays, des commissions spéciales des droits des femmes ont été créées (ex. le médiateur pour l'égalité des sexes en Égypte ou la Commission nationale des femmes en Inde). Certaines INDH se sont déjà attaquées aux problèmes aujourd'hui inclus dans l'ODD 5 : le travail familial non rémunéré dans le cas de la Commission australienne des droits de l'homme⁸⁴, les droits procréatifs en ce qui concerne l'Institut danois des droits de l'homme⁸⁵ et la violence à l'égard des femmes pour la Commission rwandaise des droits de l'homme⁸⁶.

Malgré les possibilités de renforcement de la responsabilisation vis-à-vis des ODD offertes par les INDH, ces dernières sont gravement entravées par des mandats restrictifs, un manque d'indépendance, des capacités techniques limitées et des ressources financières et humaines insuffisantes. De surcroît, un grand nombre d'entre elles sont intimidées par les gouvernements, et leurs recommandations sont ignorées. S'ajoute à cela le fait que, malgré d'importants progrès, les INDH n'abordent pas l'égalité des sexes dans une optique globale; un grand nombre se préoccupent surtout des droits civils et politiques, et pas assez des droits économiques et sociaux.

ENCADRÉ 1.3

PLANIFICATION, COORDINATION ET EXAMEN NATIONAUX DES ODD TENANT COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES

La Suisse a adopté une Stratégie pour le développement durable 2016-2019⁸⁷ basée sur les ODD et élaborée par le Conseil fédéral suisse, avec la participation de représentants de la société civile, des entreprises, de la communauté scientifique, des autorités cantonales et communales et du gouvernement fédéral.

La stratégie suisse comprend un plan d'action⁸⁸ organisé en neuf domaines d'intervention couvrant chacun un sujet particulier, d'importance cruciale pour le développement durable du pays. L'égalité des sexes fait partie de ces sujets prioritaires (« Cohésion sociale et égalité des sexes »). Le plan d'action reconnaît quelques-unes des difficultés liées à l'égalité des sexes dans la réalisation des ODD 5, 10 et 16, notamment l'égalité salariale, les pratiques de travail permettant de concilier vie professionnelle et vie privée, et la participation des femmes aux processus décisionnels. Il reconnaît en outre le besoin d'un suivi constant des problèmes sociaux, par exemple la violence domestique, le mariage forcé, la violence physique, psychologique et sexuelle, la mutilation génitale féminine (MGF)⁸⁹.

Dans la stratégie suisse, l'égalité des sexes est non seulement une priorité au niveau du pays, elle est aussi incluse parmi les domaines critiques dans lesquels la Suisse entend contribuer à la réalisation des ODD au niveau mondial.

En 2015, l'Égypte a mis en place un comité national pour contrôler la mise en œuvre des ODD. Il s'agit d'un comité interministériel, sous le contrôle direct du Premier ministre, constitué des représentants de plusieurs ministères, du Conseil national des femmes et du Conseil national de la maternité et de l'enfance. Il a pour mission de veiller à la bonne intégration des ODD dans les stratégies et priorités nationales en matière de développement durable⁹⁰.

Cuba a choisi de mettre les ODD en œuvre suivant une démarche attentive à la problématique hommes-femmes, en cherchant avant tout à accroître la participation et le rôle pilote des femmes dans les domaines de la conservation de l'environnement, de la gestion des risques et de la prévention des catastrophes⁹¹.

Financement, analyse des politiques et évaluation tenant compte des inégalités entre les sexes

L'accomplissement des promesses du Programme 2030, fondé sur les droits de l'homme et tenant compte de la problématique hommes-femmes, dépend entièrement de la capacité à mobiliser et à allouer des ressources suffisantes aux politiques et programmes concernés. Certes, le financement du Programme 2030 peut paraître une tâche gigantesque, mais il est possible d'augmenter les recettes publiques et d'orienter davantage de ressources vers les investissements qui favorisent l'égalité des sexes et le développement durable. Par conséquent, le suivi de la mobilisation de ressources et des affectations budgétaires destinées à l'égalité des sexes, y compris dans l'aide

publique au développement, est essentiel (voir le chapitre 3 et la section Trouver l'espace budgétaire, p. 245). Les actions menées pour lutter contre certains problèmes mondiaux, notamment les flux financiers illicites, la concurrence fiscale internationale et les remboursements de dettes écrasants, devraient elles aussi faire l'objet d'un suivi rigoureux. Tous ces facteurs peuvent gravement limiter l'aptitude des gouvernements individuels, en particulier dans les pays en développement, à financer les infrastructures nécessaires, à élargir la protection sociale, à développer la gamme et la qualité de leurs services sociaux et à réparer leurs environnements⁹².

Si la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes peut être efficace pour surveiller les engagements financiers vis-à-vis des politiques et programmes en faveur de l'égalité des sexes, l'analyse

et l'évaluation attentives aux différences entre les sexes peuvent, quant à elles, jouer un rôle important dans l'évaluation de l'adéquation de ces programmes et politiques avec les principes du Programme 2030, y compris les principes de droits de l'homme que sont l'égalité, la non-discrimination, l'universalité et ne laisser personne de côté. Les chapitres 5 et 6 donnent des exemples concrets de la manière dont les principes des droits de l'homme peuvent être utilisés pour analyser la conception et la mise en œuvre des politiques dans deux domaines fondamentaux pour faire avancer la condition des femmes et des filles : la violence sexiste et le travail familial et domestique non rémunéré.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... quel type de processus et de structures votre pays a mis en place pour les examens nationaux et à quel degré ils sont inclusifs?

Le Programme 2030 indique clairement que les examens des progrès et des difficultés seront étayés par des évaluations menées par les pays, pour s'assurer de leur rigueur et de leur fondement sur les faits⁹³. Les évaluations fondées sur les droits et tenant compte de la problématique hommes-femmes peuvent apporter des éclairages importants sur les résultats obtenus ou non par les politiques et programmes, sur les modes opératoires et sur ce qu'il conviendrait de faire autrement. Elles permettent aux gouvernements et autres parties prenantes d'évaluer dans quelle mesure les relations entre les sexes et les rapports de pouvoir qui donnent lieu aux inégalités et à la discrimination changent (ou non) à cause d'une intervention suivant un processus non sélectif, participatif et respectueux de tous les intéressés. Les connaissances tirées de ces évaluations peuvent servir à améliorer les politiques et programmes en faveur de l'égalité des sexes, et aboutir à de meilleurs résultats pour les femmes et les filles sur le terrain.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si les organisations de défense des droits des femmes ont connaissance des processus d'examen nationaux et peuvent y participer?

Le renforcement des systèmes nationaux d'évaluation et de la capacité des pays est donc indispensable pour une mise en œuvre effective et efficace des ODD. Diverses initiatives régionales cherchent à mieux intégrer la problématique hommes-femmes dans les évaluations (voir l'encadré 1.4). En Amérique latine et dans les Caraïbes, par exemple, la Colombie, le Costa Rica, la République dominicaine, l'Équateur, le Mexique et la ville de Buenos Aires ont engagé des programmes de renforcement de leur système d'évaluation en intégrant une perspective d'égalité des sexes et de droits de l'homme dans l'évaluation de leurs politiques publiques.

Au niveau mondial, l'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes permet d'accroître la responsabilisation en matière d'égalité des sexes dans la mise en œuvre des ODD. Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), c'est-à-dire le réseau d'évaluation du système des Nations Unies, a fait en sorte que les droits de l'homme et l'égalité des sexes soient au premier plan et au cœur de ses travaux. La communauté mondiale de l'évaluation s'est également engagée dans le renforcement des systèmes d'évaluation nationaux en tenant compte de la problématique hommes-femmes. EvalGender+, un partenariat mondial constitué de 37 organisations, préconise une évaluation axée sur l'équité et tenant compte de la problématique hommes-femmes pour les ODD. Il a mis en chantier plusieurs initiatives d'évaluation des ODD à travers le prisme du principe de « ne laisser personne de côté ».

ENCADRÉ 1.4

DIRECTIVES POUR L'ÉVALUATION TENANT COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES EN COLOMBIE ET AU ZIMBABWE

Défenseur vigoureux de l'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes, la Colombie a commencé à intégrer une perspective d'égalité des sexes dans l'évaluation des politiques et programmes nationaux. À la suite d'une série d'ateliers, le Ministère colombien du Plan (DNP-SINERGIA) a préparé un guide. ONU Femmes collabore étroitement avec DNP-SINERGIA par l'apport d'une aide technique pour deux évaluations précises : la politique nationale en matière d'égalité des sexes (CONPES 161) et la politique nationale en matière de prévention des risques, de protection et garantie des droits des femmes victimes des conflits armés (CONPES 3784).

Au Zimbabwe également, ONU Femmes aide le gouvernement à mettre en œuvre la politique nationale de suivi et d'évaluation adoptée en 2015. Guidée par 10 principes, dont la transparence, la responsabilité et l'égalité des sexes, la politique a donné lieu à un travail d'élaboration de directives sur l'évaluation nationale tenant compte de la problématique hommes-femmes, en vue d'améliorer la responsabilisation dans la mise en œuvre des engagements à l'égalité des sexes dans le contexte du Programme 2030. Ces directives seront développées avec le concours des ministères, d'experts en évaluation et de partenaires du développement.

CONCLUSION

Face aux multiples enjeux environnementaux, économiques, sociaux et politiques, le Programme 2030 donne une chance d'aiguiller le développement sur une voie plus durable et plus équitable. Son engagement global en faveur de l'égalité des sexes et son ancrage ferme dans les droits de l'homme sont des aspects cruciaux susceptibles de transformer la vie des femmes et des filles dans le monde entier. Le Programme 2030 n'aura cependant fait ses preuves que si les ODD sont réalisés d'ici 2030. Pour cela, il est essentiel d'assurer un suivi efficace et de responsabiliser les acteurs. Parce que le Programme 2030 est un accord non contraignant, et que

son suivi et son examen sont entièrement volontaires, le respect des engagements en faveur de l'égalité des sexes ne peut être garanti par aucun moyen. Cependant, comme l'a démontré ce chapitre, plusieurs mécanismes peuvent renforcer la mise en œuvre, le suivi et la responsabilisation tenant compte de la problématique hommes-femmes aux niveaux mondial, régional et national. Dans le cas du suivi, cela nécessitera que l'on s'intéresse à la fois aux fins (les résultats en matière d'égalité des sexes pour tous les objectifs et toutes les cibles) et aux moyens (les processus, politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes).

RECOMMANDATIONS

1/

Placer l'égalité des sexes au cœur de la mise en œuvre.

Tous les acteurs concernés doivent œuvrer ensemble pour garantir la prise en compte de l'égalité des sexes tout au long du processus de priorisation et de mise en œuvre. Les organisations de défense des droits des femmes et les défenseurs de l'égalité des sexes doivent être aidés à influencer ces processus. Aux niveaux mondial et régional, le système des Nations Unies doit encourager et aider les États à communiquer sur les engagements en faveur de l'égalité des sexes par la coopération technique et le partage de bonnes pratiques.

2/

Adopter une démarche de mise en œuvre fondée sur les droits de l'homme.

En s'attachant à l'universalité, à l'indivisibilité et à l'interdépendance des droits de l'homme, les États, le système des Nations Unies et les autres organisations internationales pourront effectuer la transition entre une mise en œuvre en silos et des stratégies intégrées et systémiques qui tiennent compte des liens et exploitent les synergies entre l'égalité des sexes et d'autres objectifs du Programme 2030.

3/

Définir clairement les responsabilités en matière de mise en œuvre, suivi et évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Les États sont invités à adapter à leur contexte les engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes, en les intégrant dans les plans de développement national et dans les politiques, les législations et les cadres d'action connexes. La responsabilité de la réalisation des objectifs et cibles d'égalité des sexes, ainsi que les ressources, doivent être clairement définies et surveillées par le public. Les offices nationaux de la statistique, mais aussi les mécanismes nationaux chargés de favoriser la promotion de la femme, doivent jouer un rôle central dans ces processus et disposer de ressources adéquates pour s'en acquitter.

4/

Élaborer des stratégies efficaces pour atteindre les femmes et les filles les plus défavorisées.

Les États sont invités à collaborer avec les chercheurs et les organisations de défense des droits des femmes pour localiser les groupes de femmes et de filles particulièrement marginalisés et les obstacles qu'ils rencontrent. Les stratégies visant à ne laisser personne de côté doivent combiner des éléments universels et ciblés pour améliorer l'accès des groupes traditionnellement exclus, tout en développant des systèmes universels financés collectivement et utilisés par tous les groupes sociaux.

5/

Utiliser les examens nationaux volontaires comme moyen de créer une vision commune des avancées en matière d'égalité des sexes et des obstacles à surmonter.

Les États sont invités à tirer parti des ENV et des autres examens liés aux ODD pour effectuer une évaluation conjointe des avancées, des déficits et des difficultés, en exploitant les connaissances et les compétences des parties prenantes concernées, notamment des organisations de défense des droits des femmes. Il s'agit, entre autres, d'organiser des consultations générales pendant la préparation de l'ENV et de le mettre à la disposition du public avant de le soumettre au Forum.

6/

Aider les initiatives citoyennes à suivre les progrès et à demander des comptes aux pouvoirs publics sur les engagements en matière d'égalité des sexes.

Les gouvernements, le système des Nations Unies et d'autres organisations sont invités à fournir un environnement favorable, qui permette aux organisations et coalitions internationales d'effectuer leurs propres évaluations des avancées aux niveaux mondial, régional et national, en veillant à ce que les organisations de défense des droits des femmes puissent jouer un rôle moteur dans leur préparation.

7/

Renforcer le Forum politique de haut niveau comme plateforme d'examen par les pairs et de dialogue constructif.

Le Conseil économique et social (ECOSOC) et l'Assemblée générale des Nations Unies, avec l'appui du secrétariat du FPHN, sont invités à envisager l'examen des méthodes de travail du FPHN en vue d'accorder plus de temps aux ENV et de fournir plus d'espace pour la participation et la communication de rapports par la société civile, notamment les organisations de défense des droits des femmes. Le Secrétariat est également invité à préparer un résumé des contributions de la société civile et à le rendre accessible au public en même temps que les ENV.

SORTIR LES FEMMES ET LES FILLES DE L'OMBRE : DES DONNÉES POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX MESSAGES	47	PROBLÈMES POSÉS PAR LES DONNÉES ET RÉVOLUTION DES DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE	59
INTRODUCTION	48	Intégrer la ventilation par sexe dans la production de données	59
LE CADRE MONDIAL D'INDICATEURS VU À TRAVERS LE PRISME DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES	49	Les possibilités et écueils potentiels des sources de données non conventionnelles	63
Une couverture inégale des indicateurs sexospécifiques	49	Favoriser la collecte de données participative, la culture de la donnée et l'utilisation des données ventilées par sexe	65
De lourds déficits en données ventilées par sexe	51	CONCLUSION	67
Des problèmes de qualité et de comparabilité des données	56	RECOMMANDATIONS	68

PRINCIPAUX MESSAGES

1/ Doté de 54 indicateurs sexospécifiques, le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) est plus exhaustif et plus ambitieux que celui des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Mais de nombreux obstacles barrent le chemin.

2/ Le cadre d'indicateurs tient compte de la problématique hommes-femmes dans 6 des 17 objectifs (ODD 1, 3, 4, 5, 8 et 16). Il l'effleure dans d'autres domaines critiques (ODD 2, 10, 11, 13 et 17) et l'ignore dans les autres (ODD 6, 7, 9, 12, 14 et 15).

3/ Les déficits de données ventilées par sexe, mais aussi le manque de données sur les tendances, compliquent tant l'évaluation que le suivi de la direction et de la vitesse des progrès pour les femmes et les filles. À l'heure actuelle, des données suffisantes et régulières sont disponibles pour 10 seulement des 54 indicateurs sexospécifiques. Tant que la problématique hommes-femmes ne sera pas transversalisée dans les stratégies statistiques nationales et priorisée dans les processus de collecte régulière de données, les déficits de données persisteront.

4/ Il est essentiel d'investir dans les capacités statistiques nationales pour améliorer la couverture, la qualité et l'actualité des données qui serviront au suivi de l'égalité des sexes et des ODD. Sans un engagement de haut niveau et une indépendance politique, les systèmes statistiques ne pourront pas jouer leur rôle fondamental dans le processus de suivi et d'examen.

5/ Outre l'augmentation des ressources financières destinées aux statistiques ventilées par sexe, la révolution des données doit mettre fin aux partis pris profondément enracinés dans les concepts, les définitions, les classifications et les méthodologies, pour veiller à traduire la réalité des femmes et des filles dans toute leur diversité.

6/ Les innovations nées de la fusion des données traditionnelles et des nouvelles formes de collecte sont prometteuses, capables de contribuer à l'accélération du gommage des déficits. Des mesures de sauvegarde n'en sont pas moins nécessaires pour garantir la qualité et l'intégrité, ainsi que la protection de la confidentialité. Le respect des normes de droits de l'homme est de la plus haute importance.

7/ Une plus grande collaboration entre les producteurs et les utilisateurs des données ventilées par sexe – y compris les offices nationaux de la statistique, les organisations de défense des droits des femmes, les chercheurs indépendants et autres partenaires – est susceptible d'améliorer la qualité et l'efficacité des données en veillant à ce qu'elles répondent aux besoins des divers intéressés.

INTRODUCTION

En cette troisième année de mise en œuvre du Programme 2030, une évaluation complète et détaillée des progrès s'impose. Pour cela, le cadre mondial d'indicateurs relatif aux objectifs de développement durable (ODD) est indispensable. Ensemble, les 232 indicateurs uniques qui le composent servent d'outil commun de mesure des progrès vers la réalisation des ODD. Né d'un processus non sélectif, ouvert et transparent, il est beaucoup plus ambitieux et beaucoup plus complet que celui des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il comporte 54 indicateurs sexospécifiques (voir le graphique 2.1) et couvre, entre autres, le travail familial et domestique non rémunéré et la violence à l'égard des femmes et des filles, deux domaines jusqu'à présent ignorés par les activités de suivi mondial.

L'élargissement du périmètre des indicateurs sexospécifiques et leur transversalisation dans les ODD représentent un grand pas en avant, mais de gros obstacles subsistent. Certes important, le cadre mondial d'indicateurs n'est cependant que la pointe de l'iceberg en ce qui concerne les moyens nécessaires. Il est urgent de développer et d'améliorer les informations statistiques aux niveaux national et international. Les domaines habituellement dotés de fonds insuffisants et au bas de l'échelle des priorités, dont font partie les statistiques ventilées par sexe, ont le plus besoin d'attention. Comme ce chapitre l'illustrera, le suivi des ODD à travers le prisme de l'égalité des sexes se heurte à trois grandes difficultés : premièrement, la couverture inégale des indicateurs sexospécifiques (certains objectifs manquent d'indicateurs pour rendre compte des résultats en matière d'égalité des sexes); deuxièmement, les déficits de données concernant les femmes, notamment les femmes et les filles victimes d'inégalités plurielles et intersectionnelles (voir le chapitre 4); et troisièmement, la qualité et la comparabilité des données disponibles entre les pays et dans le temps.

Tant que ces obstacles subsisteront, l'évaluation de la vitesse et de la qualité des progrès vers la réalisation des ODD pour les femmes et les filles sera impossible. Les statistiques ventilées par sexe sont essentielles pour surveiller l'impact des politiques économiques, sociales et environnementales sur

les deux sexes. La production et l'utilisation des statistiques ventilées par sexe ont considérablement progressé au cours des 40 dernières années, notamment avec l'introduction de normes et protocoles internationaux pour la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes et sur l'emploi du temps (voir les chapitres 5 et 6). Pourtant, malgré ces avancées, malgré la prise de conscience croissante de l'importance des statistiques ventilées par sexe pour l'élaboration de politiques et l'évaluation des progrès sur la voie de l'égalité des sexes, des déficits considérables persistent. Une étude et une cartographie initiales de la base de données mondiale des indicateurs des ODD révèlent un taux de disponibilité des données nécessaires au suivi des indicateurs sexospécifiques d'à peine 26 %¹. Les données dans le temps sont encore plus limitées : 17 % seulement des données ventilées par sexe requises pour suivre les variations sont actuellement disponibles². Ainsi, pour un grand nombre d'indicateurs sexospécifiques, le peu de données disponibles au niveau des pays ne l'est que pour un point dans le temps et empêche donc toute évaluation des progrès.

Dans ce contexte, ce chapitre examine le cadre mondial des indicateurs sous l'angle de la problématique hommes-femmes, en soulignant le rôle crucial des statistiques ventilées par sexe pour le suivi et la responsabilisation. Il met en avant l'importance d'une plus grande transversalisation des questions d'égalité entre les sexes dans l'ensemble du cadre – sujet illustré par des exemples précis au chapitre 3, qui utilise des données existantes pour faire apparaître les aspects liés à la problématique hommes-femmes des 17 objectifs. Le présent chapitre préconise en outre une meilleure ventilation des données afin de pouvoir discerner et suivre les progrès pour les groupes confrontés à des inégalités et des privations plurielles – un thème approfondi par les études du chapitre 4. En conclusion, ce chapitre appelle à l'intensification des investissements dans les appareils statistiques nationaux et du soutien qui leur est apporté, mais aussi au renforcement de la collaboration et des partenariats entre les producteurs de statistiques officielles et les autres producteurs et utilisateurs de données ventilées par sexe.

LE CADRE MONDIAL D'INDICATEURS VU À TRAVERS LE PRISME DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES

Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (GIAE-ODD) est l'organe intergouvernemental auquel les États membres ont confié, comme son nom l'indique, la préparation d'un cadre mondial d'indicateurs mondiaux pour le suivi de la progression des ODD³. Il est constitué de 28 offices nationaux de la statistique (ONS) représentant chaque région du monde, ainsi que d'«observateurs», dont des représentants d'organismes des Nations Unies, de commissions régionales des Nations Unies et de la société civile. En mars 2016, à l'issue de plusieurs mois de débats et de concertations, le GIAE-ODD a achevé ses travaux sur le cadre d'indicateurs et présenté à la Commission de statistique de l'ONU ses recommandations concernant le suivi mondial des 169 cibles des ODD⁴. L'Assemblée générale a adopté le cadre dans la résolution 71/313, le 6 juillet 2017⁵. Pendant les 12 années restantes avant 2030, le Groupe d'experts continuera d'apporter son concours technique à la mise en œuvre de ce cadre d'indicateurs et de suivi.

Le cadre mondial d'indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un instrument volontaire et à l'initiative des pays. Même si quelques petites améliorations restent encore possibles, cette première série d'indicateurs est considérée comme fixe jusqu'à 2020, date à laquelle est prévu un réexamen complet du cadre. Un deuxième aura lieu en 2025⁶. Parallèlement aux indicateurs propres aux régions et aux pays, le cadre éclairera inévitablement un grand nombre des activités de collecte d'informations – dont celles liées à l'évaluation des

progrès, des déficits et des difficultés – nécessaires pour les travaux en cours sur les programmes et politiques, mais aussi pour accélérer la réalisation des ODD⁷. Cependant, comme l'indiquent les sections suivantes, le suivi des ODD à travers le prisme de la problématique hommes-femmes est limité par la couverture inégale des indicateurs, par le manque de données ventilées par sexe et par la qualité et la comparabilité insuffisantes des données disponibles. Si ces problèmes ne sont pas résolus, ce suivi ne sera pas possible.

UNE COUVERTURE INÉGALE DES INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

Sur les 232 indicateurs, 54 sont sexospécifiques, ce qui signifie qu'ils concernent les femmes et les filles, qu'ils exigent explicitement la ventilation des données par sexe ou qu'ils font explicitement référence à l'égalité des sexes comme objectif sous-jacent (voir l'encadré 2.1)⁸. Plus d'un

SAVEZ-VOUS...

... quels indicateurs sexospécifiques sont disponibles et régulièrement produits dans votre pays?

ENCADRÉ 2.1

STATISTIQUES VENTILÉES PAR SEXE ET INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES DANS LES ODD

Les statistiques ventilées par sexe sont celles qui «traduisent adéquatement les différences et les inégalités entre la situation des femmes et celle des hommes dans tous les aspects de la vie»; des différences qui découlent souvent de partis-pris sexistes ancrés dans la société⁹. Elles rendent également compte des diverses caractéristiques des femmes et des hommes, des inégalités qui les séparent et des spécificités des différents groupes de femmes et de filles (voir le chapitre 4). Elles sont essentielles pour le suivi des ODD et la responsabilisation.

Les statistiques ventilées par sexe comprennent des données recueillies, analysées et présentées par sexe et autres caractéristiques, ainsi que des données qui n'ont pas été ventilées par sexe, mais traduisent les besoins particuliers des femmes et des filles, les chances qui leur sont offertes et leurs contributions à la société. Les données sur la violence à l'égard des femmes ou la présence de personnel de santé qualifié aux accouchements en sont des exemples. Ces statistiques demandent des méthodes de collecte évitant les préjugés et les stéréotypes sexistes qui fausseraient inévitablement la réalité de la situation sur le terrain.

Dans ce rapport, le terme «indicateurs sexospécifiques» désigne les indicateurs qui demandent explicitement une ventilation par sexe ou qui font référence à l'égalité des sexes comme objectif sous-jacent. Par exemple, l'indicateur ODD 5. c.1 exprime la proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. L'objectif sous-jacent est la promotion de l'égalité des sexes. Le terme est également employé pour les indicateurs qui précisent que les femmes et les filles sont la population ciblée.

Les tenants du principe de statistiques ventilées par sexe ont adopté la désignation plus accessible de «données ventilées par sexe». Bien qu'il existe une distinction claire entre «données» et «statistiques», les données étant les informations à partir desquelles les statistiques sont créées, l'expression «données ventilées par sexe» est de plus en plus validée. Les deux sont employés indistinctement dans ce rapport.

quart des indicateurs sexospécifiques (14) sont associés à l'ODD 5. Quarante autres correspondent à d'autres objectifs et cibles du Programme 2030. Ensemble, ces indicateurs observent divers aspects de l'égalité des sexes, mais pas tous.

Dans certains cas, les indicateurs sont liés aux inégalités entre les sexes, c'est-à-dire qu'ils s'intéressent à des domaines qui affectent indirectement les femmes et les filles, mais qui ne se prêtent pas facilement à une analyse d'impact par sexe. Par exemple, l'indicateur ODD 6.1.1 (Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité), observe l'évolution de l'accès à une source d'eau améliorée sur place (à l'intérieur de l'habitation, dans la cour ou sur le terrain). Étant donné que ce sont les femmes et les filles qui vont chercher l'eau dans 8 ménages sur 10 n'ayant pas de source d'eau sur place, l'indicateur est lié aux différences entre les sexes¹⁰. Il ne met cependant pas explicitement en exergue l'impact sur les femmes et les filles. Un indicateur sexospécifique s'intéresserait, par exemple, au

temps moyen consacré à la collecte d'eau, ventilé par sexe, revenus, âge et lieu, pour distinguer les rôles de chaque sexe et traduire l'importance fondamentale de l'accès à l'eau dans l'allègement de la charge de travail familial et domestique non rémunéré qui pèse sur les femmes.

Six des 17 ODD n'ont aucun indicateur sexospécifique, dont ceux concernant l'eau et les installations sanitaires, l'industrie et l'innovation, la consommation durable, l'énergie et l'environnement (les océans et les écosystèmes terrestres). La cible 6.2 relative à l'accès à des installations sanitaires et une hygiène convenables et équitables pour tous, demande de prêter «une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes vulnérables». Or, l'indicateur servant au suivi de cette cible (proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité) ne suit pas explicitement les besoins particuliers des femmes et des filles. En revanche, l'ODD 4 concernant l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie, par exemple, compte 8 indicateurs sur 11

AVEZ-VOUS RÉFLÉCHI À...

... ce dont votre appareil national de statistiques a besoin pour mesurer les progrès en matière d'égalité des sexes sur les 17 ODD?

qui s'intéressent à l'égalité des sexes. Globalement, le cadre tient compte de la problématique hommes-femmes dans six dimensions du Programme 2030 (ODD 1, 3, 4, 5, 8 et 16), il l'effleure dans d'autres domaines critiques (ODD 2, 10, 11, 13 et 17) et l'ignore dans les autres (ODD 6, 7, 9, 12, 14 et 15) (voir le graphique 2.1).

L'asymétrie du cadre mondial d'indicateurs s'explique par au moins trois causes principales. Premièrement, le manque de données et d'indicateurs facilement accessibles qui ciblent les femmes et les filles ou mettent les inégalités hommes-femmes en évidence¹. Deuxièmement, l'incapacité à mettre la problématique hommes-femmes au coeur des processus les plus globaux : les stratégies de croissance et les préoccupations au sujet de l'environnement et de la durabilité, entre autres². Troisièmement, le niveau d'agrégation employé pour suivre les progrès de chacun des objectifs. Les indicateurs agrégés axés sur l'analyse au niveau national permettent une comparaison entre les pays, mais pas entre les individus au sein des pays. Dans le cas de l'ODD 13 (changements climatiques), par exemple, les indicateurs concernant les zones forestières et leur protection sont essentiels, mais des indicateurs permettant de surveiller l'impact du déboisement – dont un qui rend compte des effets différents de la dégradation de l'environnement sur les hommes et les femmes – sont également importants et nécessaires (voir le chapitre 3).

DE LOURDS DÉFICITS EN DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE

Le suivi des progrès en matière d'égalité des sexes dans les ODD ne pourra se faire sans accès à des données ventilées par sexe de bonne qualité, recueillies fréquemment et périodiquement. Or, l'analyse de la disponibilité de données ventilées par sexe révèle qu'il y a encore fort à faire dans

ce sens. Un tiers des indicateurs sexospécifiques couvrent des «nouveaux domaines de statistique» pour lesquels la méthodologie de mesure n'est pas bien développée. Pour près de la moitié, la méthodologie est développée, mais les données au niveau du pays sont limitées.

Le GIAE-ODD a mis au point un système de classification qui regroupe les indicateurs relatifs aux ODD en trois catégories, selon le niveau de développement méthodologique et de disponibilité de données :

- **CATÉGORIE I** : Indicateur conceptuellement clair, méthodologie établie et standardisée, données régulièrement produites par les pays.
- **CATÉGORIE II** : Indicateur conceptuellement clair, méthodologie établie et standardisée, mais données inexistantes ou produites épisodiquement.
- **CATÉGORIE III** : Indicateur pour lequel il n'y a pas de méthodologie standardisée ou dont la méthodologie est en train d'être testée/élaborée.

Les problèmes de disponibilité des données concernent l'ensemble du cadre mondial de suivi. Depuis décembre 2017, 93 des indicateurs sont classés dans la catégorie I, 66 dans la catégorie II et 68 dans la catégorie III. Cinq autres sont «multi-catégories», signifiant que leurs différentes composantes n'appartiennent pas à la même catégorie³. Les organismes internationaux désignés «gardiens» des différents indicateurs aux fins de la préparation de rapports mondiaux ont pour mission d'élaborer des méthodologies acceptées au niveau international pour les indicateurs de la catégorie III (voir l'encadré 2.2). Le GIAE-ODD est également en relation avec ces organismes au sujet des sources de données disponibles et des méthodologies possibles pour améliorer la disponibilité et la qualité des données nationales relatives aux indicateurs de la catégorie II.

Le grand nombre d'indicateurs de catégorie II et III est révélateur de l'énorme travail qu'il reste à faire au GIAE-ODD avant que tous les indicateurs mondiaux puissent être utilisés pour suivre les progrès. Le manque de normes internationales est également problématique pour les appareils statistiques nationaux qui élaborent leurs propres plans parallèles de suivi des ODD et ont besoin de ces informations pour veiller à ce que leurs actions soient en adéquation avec les processus mondiaux et garantir la comparabilité internationale des données.

GRAPHIQUE 2.1

LES INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES DANS LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

<p>5. ÉGALITÉ DES SEXES</p> <p>5.1.1 Cadres juridiques visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'égalité des sexes et la non-discrimination fondée sur le sexe</p> <p>5.2.1 Femmes et filles victimes de violence au sein du couple</p> <p>5.2.2 Violence à l'égard des femmes et des filles</p> <p>5.3.1 Mariage précoce des femmes et des filles</p> <p>5.3.2 Mutilation/ablation génitale féminine</p> <p>5.4.1 Travail domestique et familial non rémunéré, par sexe</p> <p>5.5.1 Femmes dans les parlements et les administrations locales</p> <p>5.5.2 Femmes à des postes de direction</p> <p>5.6.1 Proportion de femmes et de filles prenant elles-mêmes leurs décisions en matière de santé reproductive</p> <p>5.6.2 Lois concernant l'accès aux soins de santé reproductive, à l'information et à l'éducation dans ce domaine</p> <p>5.a.1 Droits de propriété ou droits garantis sur des terres agricoles, par sexe</p> <p>5.a.2 Lois garantissant l'égalité des sexes en matière d'accès au contrôle des terres</p> <p>5.b.1 Femmes possédant un téléphone portable</p> <p>5.c.1 Pays dotés d'un système de suivi de l'égalité des sexes</p>		<p>4. ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> <p>4.1.1 Niveau minimum d'aptitude en lecture et mathématiques en fin de cycle primaire et de premier cycle du secondaire, par sexe</p> <p>4.2.1 Développement des jeunes enfants, par sexe</p> <p>4.2.2 Participation aux activités préscolaires, par sexe</p> <p>4.3.1 Participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation, par sexe</p> <p>4.5.1 Indices de parité pour tous les indicateurs d'éducation</p> <p>4.6.1 Compétences (à un niveau d'aptitude fixé) en alphabétisme et arithmétique fonctionnels, par sexe</p> <p>4.7.1 L'intégration de l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'égalité des sexes et aux droits de l'homme</p> <p>4.a.1 Établissements scolaires dotés d'équipements adaptés au lavage des mains et de sanitaires séparés pour les deux sexes</p>	
<p>1. PAS DE PAUVRETÉ</p> <p>1.1.1 Population vivant avec moins de 1,90 US par jour, par sexe</p> <p>1.2.1 Population vivant au-dessous du seuil de pauvreté national, par sexe</p> <p>1.2.2 Pauvreté multidimensionnelle parmi les femmes</p> <p>1.3.1 Population bénéficiant d'une protection sociale, par sexe</p> <p>1.4.2 Sécurité des droits fonciers, par sexe</p> <p>1.b.1 Proportion des dépenses publiques consacrée aux secteurs répondant aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables</p>		<p>3. BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> <p>3.1.1 Taux de mortalité maternelle</p> <p>3.1.2 Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié</p> <p>3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH, par sexe</p> <p>3.7.1 Planification familiale satisfaisante avec méthodes modernes</p> <p>3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes</p> <p>3.8.1 Couverture des services de santé essentiels, notamment la santé reproductive et maternelle</p>	
<p>2. FAIM «ZÉRO»</p> <p>2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe</p>		<p>10. INÉGALITÉS RÉDUITES</p> <p>10.2.1 Personnes dont le revenu est de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par sexe</p>	
<p>6. EAU PROPRE ET SERVICES SANITAIRES</p> <p>Pas d'indicateurs sexospécifiques</p>		<p>7. ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> <p>Pas d'indicateurs sexospécifiques</p>	
<p>11. VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> <p>11.2.1 Accès aux transports en commun, par sexe</p> <p>11.7.1 Proportion de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe</p> <p>11.7.2 Victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe</p>		<p>16. PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> <p>16.1.1 Homicides volontaires, par sexe</p> <p>16.1.2 Décès liés à des conflits, par sexe</p> <p>16.2.2 Victimes de la traite d'êtres humains, par sexe</p> <p>16.2.3 Filles victimes de violence sexuelle</p> <p>16.7.1 Femmes dans les institutions publiques</p> <p>16.7.2 Population estimant que la prise de décisions est inclusive, par sexe</p>	
<p>9. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> <p>Pas d'indicateurs sexospécifiques</p>		<p>12. PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES</p> <p>Pas d'indicateurs sexospécifiques</p>	
<p>13. ACTION POUR LE CLIMAT</p> <p>13.b.1 Nombre de PMA et PEID recevant un appui pour la planification et la gestion face aux changements climatiques</p>		<p>17. PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> <p>17.18.1 Ventilation exhaustive des indicateurs ODD</p>	
<p>14. VIE AQUATIQUE</p> <p>Pas d'indicateurs sexospécifiques</p>		<p>15. VIE TERRESTRE</p> <p>Pas d'indicateurs sexospécifiques</p>	

Note : dans ce rapport, le terme «indicateurs sexospécifiques» désigne les indicateurs qui demandent explicitement une ventilation par sexe ou qui font référence à l'égalité des sexes comme objectif sous-jacent. Tous les indicateurs décrits ici sont «sexospécifiques». Les désignations officielles des indicateurs des ODD ont été résumées par souci d'économie d'espace. Les désignations abrégées des objectifs sont également employées ici. Les noms et descriptions complets des indicateurs sont donnés à l'annexe 1.

ENCADRÉ 2.2

DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHODOLOGIE DES INDICATEURS DE CATÉGORIE III DE L'ODD 5

ONU Femmes, en tant que gardien des indicateurs relatifs à l'ODD 5, a élaboré un plan de travail pour les indicateurs de catégorie III, en collaboration avec les gouvernements, la société civile et d'autres organismes partenaires. Les principales étapes de ce plan de travail sont les suivantes :

- **1^{ère} étape** : commande d'un document de travail ou préparation d'un projet de guide méthodologique, en s'appuyant sur les bonnes pratiques internationales, la documentation et les normes existantes.
- **2^e étape** : organisation d'un atelier mondial animé par des experts nationaux, régionaux et internationaux dans le but d'éclairer le travail méthodologique ou, pour des indicateurs plus évolués, de valider l'avant-projet de guide méthodologique. Il convient que les participants se spécialisent dans des disciplines variées afin de diversifier les points de vue.
- **3^e étape** : sollicitation de commentaires complémentaires sur l'avant-projet de méthodologie et les processus de collecte de données proposés, au moyen de consultations nationales et régionales. Révision de l'avant-projet de guide méthodologique, des instruments d'enquête ou autres outils de collecte de données, à partir des conseils et des retours reçus lors de l'atelier mondial et des consultations nationales ou régionales.
- **4^e étape** : projet pilote de collecte de données pour tester l'instrument d'enquête, le processus de collecte de données ou le guide méthodologique avec les pays. Le processus de collecte de données, l'instrument d'enquête ou le guide méthodologique préliminaires seront ensuite révisés en fonction de l'expérience du projet pilote et des contributions des homologues d'autres pays participant à la collecte de données.
- **5^e étape** : synthèse des résultats dans un rapport final, mise au point du guide méthodologique pour faciliter la préparation des rapports de pays et distribution du guide pour veiller à l'adoption générale par les parties prenantes.
- **6^e étape** : présentation des conclusions et de la méthodologie proposée au GIAE-ODD en vue d'obtenir son aval.

À la 6^e réunion du GIAE-ODD, en novembre 2017, cinq indicateurs de l'ODD 5 ont été transférés de la catégorie III à la catégorie II à la fin du travail méthodologique – les indicateurs 5.5.1 (b) (proportion de femmes dans les administrations locales), 5.6.1 (proportion de femmes prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leur santé reproductive), 5.a.1 (proportion de femmes titulaires de droits de propriété), 5.a.2 (proportion de pays dotés d'un cadre juridique garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres) et 5.c.1 (proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes) – et l'indicateur 5.b.1 (proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe) sont passés de la catégorie II à la catégorie I. Cependant, deux autres indicateurs de l'ODD 5 – 5.3.1 (proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans) et 5.3.2 (proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge), sont passés de la catégorie I à la catégorie II en raison de l'insuffisance de points de mesure. Une liste complète des indicateurs sexospécifiques et de leur classification en catégories est donnée à l'annexe 1.

Au mois de décembre 2017, sur les 54 indicateurs sexospécifiques inclus dans le cadre de suivi mondial, 17 (32 %) sont de catégorie III, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de méthodologie établie au niveau international parce qu'ils sont nouveaux ou parce qu'ils n'étaient pas auparavant

inclus dans les activités de suivi (voir le graphique 2.2). Ces indicateurs sont l'occasion d'un élargissement à de nouveaux domaines. Avec le temps, ils permettront un suivi sur une plus grande variété de dimensions. À court terme, cependant, l'abondance d'indicateurs de catégorie III met

en évidence l'immense travail à effectuer pour une mise en œuvre et un suivi complets des ODD, en particulier par le prisme de la problématique hommes-femmes.

Vingt-quatre autres indicateurs sexospécifiques (44 %) sont de catégorie II, c'est-à-dire que des normes internationales existent, mais que des déficits de données persistent dans un nombre important de pays¹⁴. Dans certains cas, les données nécessaires sont disponibles, mais n'ont pas été communiquées à l'appareil statistique national pour la préparation de rapports mondiaux. Dans d'autres, les données sont accessibles, mais ne sont pas comparables et sont donc inadaptées aux comparaisons entre les pays. Certains des thèmes clés du Programme 2030, dont la cible 5.2 (éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles), la cible 5.4 (prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés) et la cible 8.5 (un salaire égal pour un travail de valeur égale), entrent actuellement dans cette catégorie; des normes internationales existent, quelques données sont disponibles, mais les définitions et les méthodologies ne sont pas comparables d'un pays à l'autre.

Les déficits de données au niveau des pays ont des conséquences non négligeables, non seulement pour le suivi national de la progression des ODD, mais aussi pour le suivi régional et mondial, puisque ces agrégations sont dérivées des données nationales. Dix seulement (19 %) des 54 indicateurs sexospécifiques sont produits assez régulièrement pour être classés dans la catégorie I par le GIAE-ODD. Seuls deux indicateurs du 5^e ODD sont classés dans la catégorie I (voir l'encadré 2.3). Les trois indicateurs sexospécifiques restants (6 %) ont des composantes appartenant à différentes catégories (voir le graphique 2.2).

L'élaboration de méthodologies pour les indicateurs de catégorie III est indispensable au suivi de la mise en œuvre de l'ODD 5. Sans une meilleure couverture de données au niveau des pays et un travail plus poussé au niveau mondial pour développer des normes internationales, le suivi mondial de la grande majorité des cibles de l'ODD 5 sera impossible.

ENCADRÉ 2.3

CLASSIFICATION DES INDICATEURS DE L'ODD 5

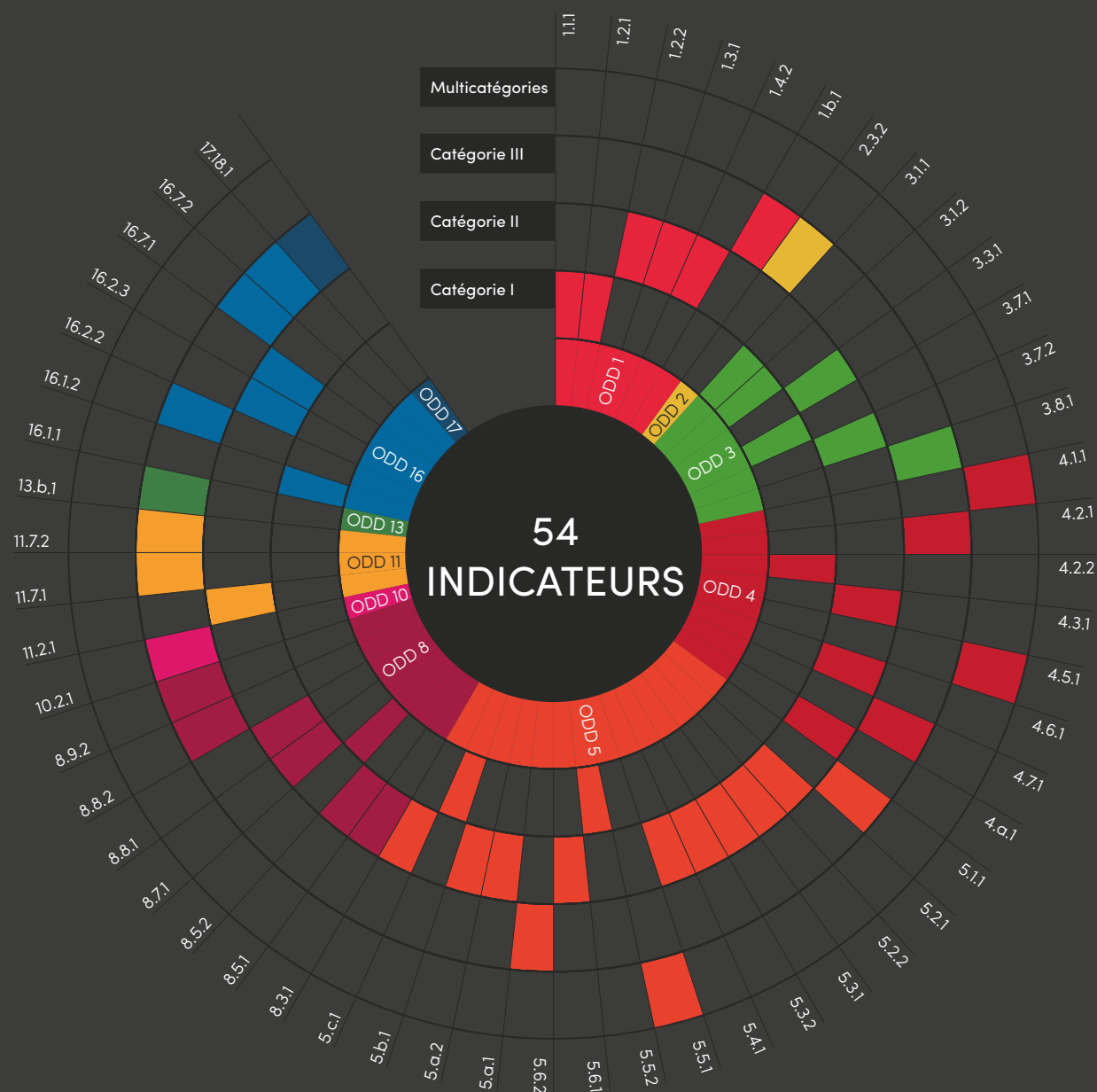
Sur les 14 indicateurs sélectionnés pour suivre l'ODD 5, 2 seulement sont de catégorie I, c'est-à-dire que des données sont facilement accessibles et appuyées par des normes de mesure internationales¹⁵. Il s'agit des indicateurs 5.5.2 (femmes occupant des postes de cadre), et 5.b.1 c (individus possédant un téléphone portable, par sexe).

Sur les 12 indicateurs restants, 9 sont de catégorie II, ce qui signifie que des données sont collectées et disponibles pour quelques pays seulement : 5.2.1 (violence au sein du couple), 5.2.2 (violence sexuelle hors du couple), 5.3.1 (mariage précoce), 5.3.2 (mutilation génitale féminine), 5.4.1 (soins et travail domestique non rémunérés), 5.6.1 (femmes prenant leurs propres décisions au sujet de leur santé sexuelle et procréative), 5.a.1 (droits de propriété des femmes), 5.a.2 (cadres juridiques garantissant aux femmes les mêmes droits d'accès à la propriété que les hommes), et 5.c.1 (pays dotés de systèmes permettant de suivre le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes). Pour ces indicateurs, le suivi mondial est difficile en raison de la couverture de pays insuffisante et, dans certains cas, l'absence de comparabilité.

Deux des indicateurs sont de catégorie III, c'est-à-dire que des normes internationales n'existent pas encore et que la plupart des pays ne collectent pas les données régulièrement : 5.1.1 (cadres juridiques en faveur de l'égalité des sexes et de la non-discrimination fondée sur le sexe) et 5.6.2 (textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes l'accès aux soins de santé reproductive, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine). L'indicateur 5.5.1 (femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales) est multicatégorique : la composante «parlements nationaux» appartient à la catégorie I et la composante «administrations locales», à la catégorie II.

GRAPHIQUE 2.2

CLASSIFICATION DES INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES PAR CATÉGORIES



Tous les indicateurs sont classés par le GIAE-ODD en trois catégories, en fonction de leur niveau de développement méthodologique et de la disponibilité de données au niveau mondial, comme suit :

Catégorie 1

conceptuellement clair
méthodologie établie/standardisée
données régulièrement produites par les pays

Catégorie 2

conceptuellement clair
méthodologie établie et standardisée
données inexistantes ou produites épisodiquement

Niveau 3

cadre conceptuel nécessaire
pas de méthodologie établie/standardisée, ou
méthodologie en train d'être élaborée/testée

Sources : calculs d'ONU Femmes fondés sur DSNU (2017a, 2017c) et les mises à jour de la classification en catégories au 14 novembre 2017 (voir aussi DSNU, 2017d).

Note : en résumé, 10 indicateurs sexospécifiques sont classés dans la catégorie I, 24 dans la catégorie II, 17 dans la catégorie III, et 3 indicateurs (4.1.1, 4.5.1 et 5.5.1) sont classés dans plusieurs catégories.

À l'échelle mondiale, moins d'un tiers des données nécessaires au suivi des indicateurs sexospécifiques sont actuellement disponibles. Au niveau régional, l'Europe et l'Amérique du Nord et les Caraïbes disposent de la plus large couverture, les deux régions fournissant 30 % des données requises pour un suivi mondial des indicateurs sexospécifiques disponibles; l'Océanie affiche le plus faible pourcentage avec 13 % (voir le graphique 2.3)¹⁶.

Le décalage entre disponibilité et demande de données dans le contexte des ODD est un problème commun des pays riches et pauvres, comme l'explique un statisticien national chevronné : «Les ODD nous ont tous rendus pauvres en données». Les enquêtes démographiques et de santé (DHS) et les enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) sont des sources importantes pour les statistiques comparables entre les pays en développement sur un large éventail de sujets relatifs à la population, à la santé et à la nutrition. Il n'existe cependant pas d'instruments similaires dans les pays développés. Cela ne veut pas dire que des données ne peuvent pas être extraites d'autres enquêtes pour ces pays, mais un plus gros travail d'harmonisation des informations devra être fourni.

L'actualité et la fréquence des données sont encore plus problématiques. 23 % seulement des données disponibles pour les indicateurs sexospécifiques datent de 2010 ou après. C'est l'Océanie qui dispose de la plus faible proportion de données actuelles ventilées par sexe : 8 % seulement datent de 2010 et après (voir le graphique 2.3). À l'échelle mondiale, 16 % seulement des indicateurs sexospécifiques disposent de données pour deux points dans le temps ou plus, permettant l'analyse des tendances. Cela indique qu'un grand nombre des indicateurs sexospécifiques s'appuient sur des collectes de données ponctuelles qui ne sont pas intégrées dans des plans et stratégies statistiques nationaux.

Si les décalages sont chose courante dans les statistiques officielles, en particulier dans les statistiques sociales, les déficits dans les statistiques ventilées par sexe sont plus graves : ils révèlent un manque d'investissement chronique (voir la section sur les problèmes de collecte de données) et l'absence d'engagement politique¹⁷. À moins de développer rapidement les activités de collecte de données, de mettre ces données à jour régulièrement et de les utiliser pour produire des statistiques ventilées par sexe, des aspects

fondamentaux du Programme 2030 concernant les femmes seront ignorés et risquent d'être oubliés.

Le GIAE-ODD s'est accordé sur un principe directeur, à savoir la ventilation des indicateurs du cadre mondial de suivi, s'il y a lieu, par «niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, situation au regard du handicap, lieu de résidence ou autres caractéristiques»¹⁸. Les indicateurs doivent également couvrir des groupes particuliers de la population et être ventilés selon les autres éléments précisés dans la cible. Par exemple, les femmes et les filles doivent être traitées séparément, en particulier si les ODD et leurs cibles font directement référence à ces groupes.

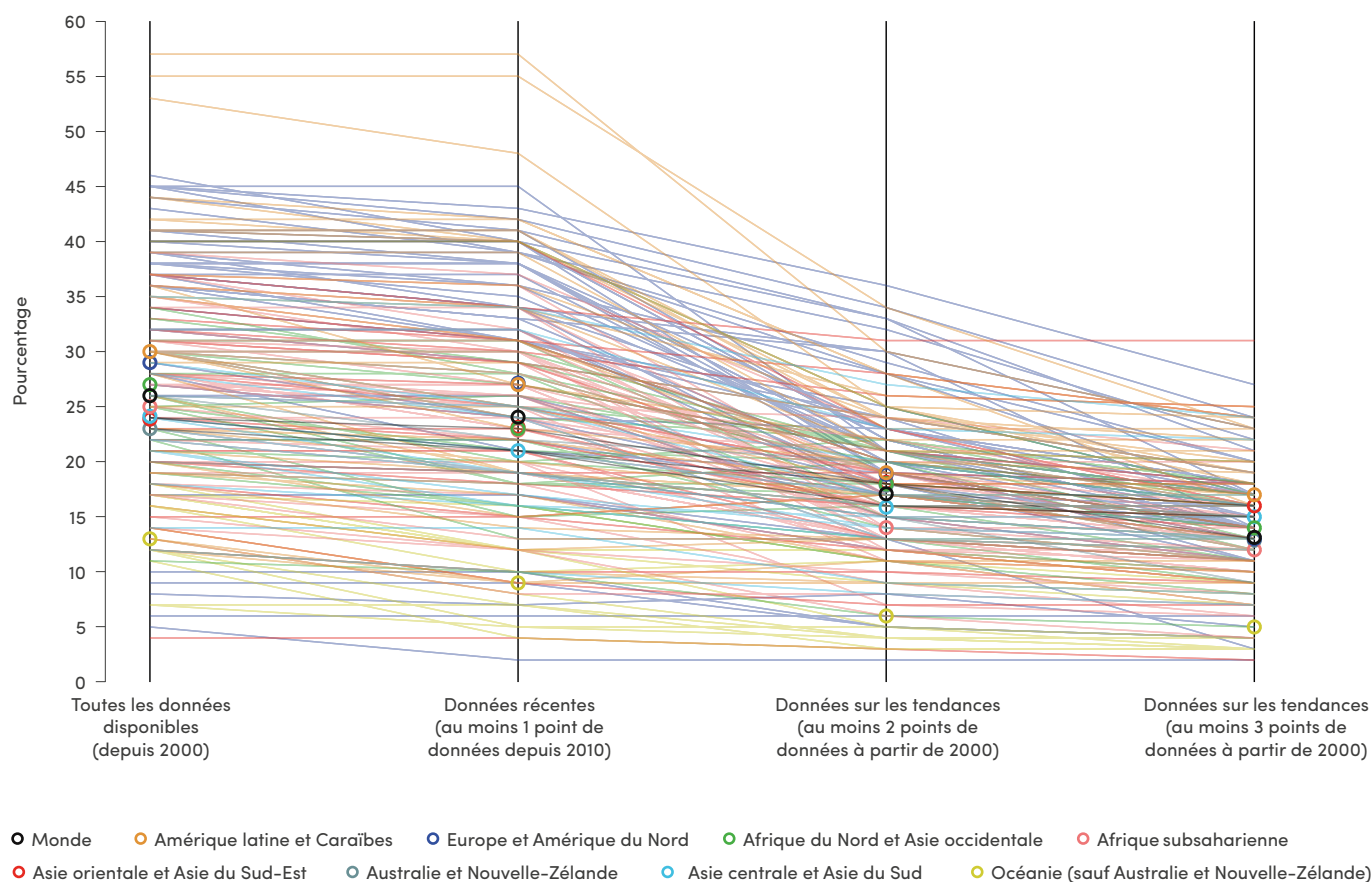
Malgré ce principe général qui reconnaît le besoin de ventiler les données par sexe et autres caractéristiques, les références explicites aux femmes et aux filles et à l'égalité des sexes ne sont pas systématiques dans le cadre mondial de suivi. Il est en outre difficile d'obtenir des données ventilées non seulement par sexe et par âge (ce qui est déjà rare), mais aussi selon d'autres caractéristiques, dont la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, la situation au regard du handicap, la richesse, le niveau de revenu, etc. Ces données sont essentielles pour suivre les progrès par rapport à la promesse de «ne laisser personne de côté» (voir le chapitre 4).

DES PROBLÈMES DE QUALITÉ ET DE COMPARABILITÉ DES DONNÉES

Armés de statistiques de bonne qualité, les responsables politiques peuvent prendre des décisions importantes, comparer la position de leur pays à celle des autres, anticiper les tendances ou y réagir. Si les données et les méthodes sous-jacentes sont déficientes, les ripostes le seront aussi. Les partis pris sexistes ancrés dans les concepts, les définitions et les classifications employés, dans la formulation des questions, dans la composition des échantillons des enquêtes sur la population, et dans les méthodes de collecte de données ont une incidence négative sur la qualité des données et la fiabilité des informations qu'elles sont censées communiquer. Les différences de sources, de définitions, de concepts, d'échantillons de population et de méthodes nuisent elles aussi à la comparabilité des données entre les pays et dans le temps.

GRAPHIQUE 2.3

DISPONIBILITÉ DE DONNÉES POUR LES 54 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES, PAR PAYS, RÉGION ET DANS LE MONDE, 2000-2016



Source : calculs d'ONU Femmes d'après DSNU (2017).

Note : calculs fondés sur l'évaluation de la disponibilité de données pour les 54 indicateurs sexospécifiques et leurs sous-composantes dans un total de 208 pays et zones/territoires. Chaque ligne représente le pourcentage d'indicateurs sexospécifiques disposant de données par pays/zone.

Pourtant, ces déficiences et ces partis pris continuent d'être très répandus et de nuire à la qualité des statistiques ventilées par sexe. On sait que, dans certains pays, les femmes ne sont pas pleinement prises en compte dans les recensements, par exemple. En Asie du Sud, les femmes célibataires ont moins de chances d'être comptées que d'autres groupes de femmes. Dans le monde entier, les femmes chef de ménage sont souvent ignorées¹⁹. Au Pakistan, les enquêteurs du recensement

de 2017 de la province du Pendjab ont communiqué avec des femmes chefs de ménage «à travers une porte entrouverte» parce qu'il est interdit aux femmes, pour des raisons culturelles ou religieuses, de sortir pour parler avec des enquêteurs généralement de sexe masculin. Celles qui n'ont pas ouvert la porte du tout n'ont pas été comptées. Dans le Sindh, les observateurs ont constaté qu'environ 4 % des personnes interrogées hésitaient à révéler les noms de leurs parentes²⁰.

La personne qui pose la question et la manière dont elle est posée sont également d'une grande importance. Les enquêtes sur la population active qui ne s'intéressent qu'à «l'activité économique principale» des participants ne tiennent pas compte des contributions des femmes qui considèrent le travail rémunéré comme secondaire par rapport à leur travail familial et domestique non rémunéré. En Ouganda, en posant des questions sur l'activité secondaire, le taux d'activité des femmes est passé de 78 % (quand l'enquête s'intéressait uniquement à l'activité principale) à 87 %²¹. Malgré la comparabilité des questionnaires des enquêtes sur la population active, le Mali constate une fluctuation des taux d'activité des femmes, de 41 % en 2004 à 68 % en 2007 et 52 % en 2010. L'absence de chocs macro-économiques pendant cette période rend cette variation difficile à expliquer autrement que par des différences de méthode de collecte des données²².

Des budgets insuffisants, le manque de capacités humaines et techniques, l'absence de transversalisation de la problématique hommes-femmes, l'inadéquation des concepts et des méthodes sont autant de vrais problèmes pour la production de statistiques de qualité ventilées par sexe. Les statistiques sur la violence à l'égard des femmes sont particulièrement délicates

à cet égard. La préparation des enquêtes et des échantillons, la sélection et la formation des enquêteurs, les méthodes de collecte des données et les protocoles détaillés doivent être très attentifs à la sécurité des enquêteurs et des personnes interrogées. Il convient en outre de suivre certaines orientations éthiques, notamment celles qui demandent que les enquêteurs adressent aux services compétents les personnes interrogées se trouvant en situation de risque. Du point de vue de la qualité des données, la formation des enquêteurs est essentielle pour mettre en évidence les préjugés ou les opinions stéréotypées – ainsi que les difficultés posées par le fait d'interroger des femmes sur des questions intimes et sensibles – qui, s'ils sont ignorés, auront une influence négative sur les réponses et compromettront la fiabilité des données²³.

Les normes internationales peuvent être utiles pour atténuer certains de ces risques, non seulement parce qu'elles favorisent l'adhésion à des définitions communes et à un ensemble de normes de qualité, mais aussi parce qu'elles demandent l'élaboration de protocoles visant à réduire les partis pris sexistes dans la collecte et le traitement des données. Les directives existantes sur la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes en sont un exemple²⁴.

PROBLÈMES POSÉS PAR LES DONNÉES ET RÉVOLUTION DES DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE

Comment les difficultés dont il est question plus haut peuvent-elles être surmontées? Que faut-il faire pour permettre aux pays et à la communauté mondiale un suivi exhaustif et transversal de l'égalité des sexes dans le Programme 2030?

Le Plan d'action mondial pour les données du développement durable 2017 appelle à une «révolution des données», qui augmenterait le volume, la vitesse et les types de données produites, notamment en intensifiant le soutien aux appareils statistiques, en mobilisant davantage les citoyens, les pouvoirs publics et le secteur privé, et en multipliant les partenariats entre ces acteurs²⁵. Selon l'un des principes fondamentaux de la révolution des données, l'utilisation, l'intégration et la dissémination accrues de différentes sources de données finiront par éclairer la formulation de meilleures politiques, par autonomiser les individus grâce à une plus grande disponibilité d'informations fiables, et par donner de meilleurs résultats pour les populations et la planète.

Les solutions pour améliorer les statistiques ventilées par sexe doivent faire partie de la révolution des données. Des données qui rendent compte avec exactitude des difficultés auxquelles les femmes sont confrontées au quotidien, y compris dans des domaines peu valorisés comme le temps consacré au travail familial, manquent désespérément (voir le chapitre 3). Dans certains cas, il n'existe pas de données du tout pour des groupes entiers de femmes et de filles (voir le chapitre 4). Ces déficits pourront être comblés à condition de renforcer les capacités de collecte conventionnelle de données au sein des appareils statistiques nationaux, d'exploiter les possibilités des sources de données non conventionnelles et, ce faisant, de respecter et de mettre en avant les normes de droits de l'homme.

INTÉGRER LA VENTILATION PAR SEXE DANS LA PRODUCTION DES DONNÉES

Tant que la problématique hommes-femmes ne sera pas intégrée dans les stratégies statistiques nationales et priorisée dans les processus de collecte régulière de données, les données ventilées par sexe resteront une denrée rare et les déficits persisteront. Par conséquent l'intensification du soutien politique, technique et financier aux producteurs de statistiques officielles doit être au cœur de la révolution des données.

AVEZ-VOUS RÉFLÉCHI À...

... la manière dont votre institution ou votre organisation pourrait aider à combler les déficits de données ventilées par sexe?

Les informations utilisées pour les statistiques nationales officielles proviennent de trois sources principales : les archives administratives, les enquêtes auprès des ménages, les recensements de la population.

ENCADRÉ 2.4

LE SYSTÈME D'ÉTAT CIVIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DELHI (INDE)

La direction de la santé de la municipalité de Delhi (14 millions d'habitants), a informatisé l'enregistrement des naissances et des décès en 2003, dans le but précis de réduire les erreurs, d'accélérer les démarches, d'améliorer son efficacité, d'accroître l'accès aux informations et de permettre une transparence en temps réel²⁶. Le système en ligne gratuit gère près de 1 200 inscriptions et délivre près de 3 000 actes de naissance et de décès par jour. L'informatisation du système a amélioré la gestion des données et permis de surveiller les naissances par sexe et par quartier de la ville. Elle a également réduit le risque d'erreur en intégrant les fonctions de santé et d'enregistrement, de telle sorte que les informations issues de l'hôpital ou de la maternité sont désormais transférées automatiquement à l'état civil.

Le système a continué d'être amélioré au fil des ans. En 2006, un partenariat tripartite entre la municipalité, le bureau de l'état civil et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a été formé dans le but de tester et de mettre en œuvre un système d'intégration des données qui faciliterait la prestation de services de base aux enfants. L'essai, qui couvrait 32 maternités, visait à créer un pont entre les informations saisies lors de l'enregistrement des naissances et la vaccination. Il a été élargi à l'intégralité du périmètre de la municipalité en 2008.

Plus récemment, en 2013, le Citizen Service Bureau (CSB) en ligne a été modernisé dans l'objectif d'en faire un service convivial à guichet unique, avec pour mission d'aider tous les hôpitaux et établissements publics et privés à enregistrer les naissances et les décès, mais aussi d'accompagner les citoyens dans certaines démarches administratives, dont les demandes d'actes de naissance.

Les archives et les registres administratifs peuvent être une source économique de données, notamment sur l'état civil et la mortalité maternelle. Cependant, dans les pays en développement, la qualité de ces données et la population couverte sont souvent insuffisantes²⁷. Plus de deux tiers des pays qui enregistrent les plus forts taux de mortalité, soit plus de 95 % des décès maternels, des enfants mort-nés et des décès de jeunes enfants, ne possèdent pas de registre des naissances et des décès²⁸. La mise en place de ces systèmes nécessite un investissement à long terme dans les systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil (CRVS), susceptible d'aboutir à la fois à de meilleures données et à une meilleure prestation de services, comme le montre l'exemple donné à l'encadré 2.4.

Les enquêtes auprès des ménages, souvent la première source de données des statistiques sociales, notamment sur la pauvreté, les pratiques néfastes, la violence à l'égard des femmes et la santé sexuelle et reproductive, sont utiles, mais peuvent être coûteuses et sont souvent limitées sur le plan des thèmes abordés et de la taille de l'échantillon de population. Dans de nombreux pays, des enquêtes spécialisées (ex. sur la violence à l'égard des

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si votre système statistique national dispose de ressources financières et humaines adéquates pour produire des statistiques ventilées par sexe aux fins du suivi des ODD?

femmes) sont des exercices sporadiques. Qui plus est, les données disponibles ne sont pas recueillies auprès des femmes de plus de 49 ans, ce qui cause des déficits d'information sur la violence vécue par les femmes plus âgées (voir les chapitres 3 et 5). De même, les données sur l'emploi du temps sont indispensables pour le suivi de la cible 5.4. Or, même si 84 pays ont conduit des enquêtes sur l'emploi du temps, 24 % d'entre eux seulement disposent de données datant de 2010 ou après²⁹.

Les recensements de la population sont des sources essentielles d'informations au niveau des pays. Compte tenu de leur couverture universelle, ils peuvent être particulièrement utiles pour analyser les groupes vulnérables et marginalisés. Ils sont indispensables pour créer des cadres d'échantillonnage pour d'autres enquêtes auprès de la population. Dans de nombreux pays, les données de recensement sont la seule option pour les indicateurs demandant la ventilation par statut migratoire, situation au regard du handicap et race/appartenance ethnique. Cependant, en règle générale, les recensements n'ont lieu que tous les 10 ans, voire moins fréquemment dans certains pays. Par conséquent, l'actualité des données reste problématique. Les recensements de la population peuvent aussi être très politiques. Celui de 2014 au Myanmar, par exemple, s'est trouvé entaché par une controverse au sujet de ce que certains considéraient comme une intention de sous-estimer le nombre de Rohingyas³⁰. Ces difficultés posent un problème grave qui demande, entre autres, un engagement à l'adoption de processus de collecte de données qui soient indépendants de toutes considérations politiques et respectueux des normes de droits de l'homme (voir l'encadré 2.7).

Les ONS et autres producteurs de données, dont font partie les ministères fonctionnels, sont les principaux fournisseurs de statistiques nationales, notamment de statistiques ventilées par sexe, à partir des sources citées ci-dessus. Cependant, un grand nombre d'entre eux sont confrontés à des obstacles considérables, pratiques, mais aussi financiers et politiques, allant de l'instabilité de l'alimentation électrique au manque d'ordinateurs et à l'insuffisance de personnel. Le personnel disponible est souvent mal rémunéré et, une fois formé, démissionne pour prendre un poste mieux rémunéré dans le secteur privé ou dans des organisations internationales. Les autres obstacles à la production de statistiques ventilées par sexe sont le manque d'espace politique, de ressources et de coordination, notamment au niveau national. Une étude de 126 pays en 2012 indique que 37 % seulement sont dotés d'un organisme de coordination pour les statistiques ventilées par sexe, 15 % seulement ont une législation spécifique exigeant que l'appareil statistique national mène des enquêtes spécialisées sur la problématique hommes-femmes, et 13 % seulement disposent d'un budget consacré aux statistiques ventilées par sexe³¹.

Outre les contraintes techniques, réglementaires et financières, les appareils de statistique nationaux se

heurten à des restrictions juridiques et politiques qui font obstacle à la collecte de certains types de données. Dans quelques pays, sans directive politique, les activités de collecte de données ne peuvent pas être élargies à d'autres domaines, comme les statistiques ventilées par sexe. L'analyse de ces restrictions juridiques et politiques et la suppression des obstacles sont nécessaires pour que des données ventilées par sexe soient disponibles aux fins de suivi des ODD.

L'appel à l'investissement dans des statistiques exhaustives et périodiques sur la situation des femmes, des hommes, des filles et des garçons, y compris des données ventilées par sexe et autres caractéristiques socio-économiques, n'est pas nouveau. En 1995, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing lançaient un appel vigoureux à la «production et à la diffusion de données ventilées par sexe» qui éclaireraient la planification et l'évaluation des politiques³². De même, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité de la CEDAW), dans ses recommandations générales, lance des appels explicites à l'amélioration de la production et de l'utilisation de statistiques ventilées par sexe³³.

Ces avancées normatives ont abouti à des mesures en appui de statistiques ventilées par sexe. Un grand nombre de nouveaux outils, dont des manuels et directives sur la production de statistiques ventilées par sexe, sont désormais disponibles³⁴. D'importants déficits persistent cependant, y compris dans les statistiques de base telles que la mesure de la pauvreté par sexe, l'écart salarial entre les sexes et l'incidence de violence à l'égard des femmes, pour n'en citer que quelques exemples.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si votre pays est doté d'un cadre juridique pour la collecte et la diffusion de données qui soit conforme aux normes internationales de droits de l'homme?

Le programme phare d'ONU Femmes, «Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte», vise à combler certains de ces déficits et à infléchir radicalement la manière dont les statistiques sont créées, utilisées et mises en valeur.

Il s'attaque à trois obstacles connexes : le manque d'espace politique et l'environnement juridique et

financier insuffisant pour produire des statistiques ventilées par sexe au niveau national; les difficultés techniques au sein de l'appareil de statistique nationale, qui limitent la production de statistiques ventilées par sexe; le manque d'accès aux données et de capacité d'utilisation de ces données pour éclairer les politiques (voir l'encadré 2.5).

ENCADRÉ 2.5

FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE FEMME ET CHAQUE FILLE COMPTE : FACILITER LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DES ODD GRÂCE À LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DE STATISTIQUES VENTILÉES PAR SEXE

Lancé en 2016, le programme Making Every Woman and Girl Count (MEWGC) [Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte], cherche des solutions efficaces et économiques aux difficultés qui font obstacle à la production et à l'utilisation de statistiques ventilées par sexe pour le suivi des ODD³⁵.

Dans le cadre de ce programme quinquennal disposant d'une enveloppe de 65 millions de dollars des États-Unis, ONU Femmes et divers partenaires aident les pays à améliorer la production, l'accessibilité et l'utilisation de statistiques ventilées par sexe. Trois priorités ont été établies : 1) la mise en place d'un environnement propice à la fois à une adaptation des engagements internationaux et nationaux au contexte local qui soit attentive aux différences hommes-femmes et au suivi efficace de ces engagements; 2) le gommage des déficits de données ventilées par sexe par la production régulière de données de bonne qualité et comparables; 3) l'amélioration de l'accessibilité des données et leur utilisation pour éclairer les politiques et les activités de plaidoyer.

Le programme MEWGC donne à tous les acteurs, y compris les pays bénéficiaires, les bailleurs de fonds et les partenaires d'exécution, un cadre et une feuille de route pour collaborer par les moyens suivants :

- **Partenariats au niveau des pays** : à titre d'initiative pilote, entre 2016 et 2021, ONU Femmes collabore étroitement avec les ONS³⁶ de certains pays pionniers au travail d'adaptation des ODD et de leurs indicateurs sexospécifiques au contexte local. L'objectif est d'améliorer la production de données ventilées par sexe et de renforcer les capacités des utilisateurs afin qu'ils puissent les analyser pour éclairer les politiques, les programmes, la recherche et le plaidoyer.
- **Appui technique régional** : au niveau régional, des projets techniques apportent une aide directe aux pays. Ils collaborent ensuite étroitement avec les partenaires régionaux et soutiennent les plans lancés à l'initiative des pays pour adapter les ODD au contexte local et assurer leur suivi. Grâce à la coopération régionale, ces projets incluront des activités de plaidoyer pour faire tomber les obstacles à la production régulière de statistiques ventilées par sexe, pour favoriser la coopération Sud-Sud et pour partager les bonnes pratiques.
- **Soutien mondial** : au niveau mondial, il s'agit d'améliorer la qualité et la comparabilité des données concernant les domaines clés des ODD pour lesquels ONU Femmes a été désigné comme l'une des agences de suivi responsables, mais aussi d'orienter le suivi des ODD concernant les femmes sur les plans technique et stratégique.

LES POSSIBILITÉS ET ÉCUEILS POTENTIELS DES SOURCES DE DONNÉES NON CONVENTIONNELLES

Les ONS, qui se méfient habituellement des données produites en dehors de l'appareil statistique officiel, font néanmoins des essais avec les nouvelles données, y compris les formes non structurées et non conventionnelles, afin de répondre à la demande croissante d'informations en temps réel. Un projet en Ouganda, par exemple, utilise des données satellitaires pour distinguer les différents types de toits, représentatifs de la pauvreté³⁷. Ces nouvelles sources de données sont non seulement ajoutées aux outils employés par les ONS, mais aussi combinées avec les sources habituelles pour fournir de nouvelles indications.

En même temps, l'espace des données s'agrandit de manière exponentielle par la multiplication des acteurs, grands et petits, qui recueillent de vastes quantités de mégadonnées à une vitesse sans cesse croissante, sans grande surveillance. Les mégadonnées sont des données massives dérivées automatiquement des activités de la vie quotidienne :

utilisation des réseaux sociaux et de la téléphonie mobile, opérations par carte bancaire et géolocalisation, pour ne citer que quelques exemples. D'autres nouvelles formes de données, comme la photographie aérienne associée à la reconnaissance d'image, peuvent être combinées avec les mégadonnées pour repérer les changements environnementaux, les mouvements de population et autres évolutions. L'interopérabilité accrue des différentes sources de données, notamment par le développement et l'utilisation de nouvelles technologies, offre de vraies possibilités de combler des déficits de données dans les principaux domaines liés aux ODD (voir l'encadré 2.6), mais elle laisse également craindre des dérives.

La difficulté, en ce qui concerne l'utilisation des mégadonnées pour suivre les ODD, réside dans les moyens de tirer parti des possibilités et des avantages de ces nouvelles sources de données et de ces nouveaux partenaires tout en atténuant les risques. Le développement des mégadonnées soulève plusieurs questions au sujet de la surveillance par l'État et par les entreprises, de la protection de la vie privée et de la propriété des données³⁸. La «datafication» du quotidien des personnes, c'est-à-dire la collecte et la transformation de toutes sortes de données en données informatisées à vendre et échanger dans un but lucratif, soulève des questions d'éthique sérieuses³⁹.

ENCADRÉ 2.6

ÉGALITÉ DES SEXES ET MOBILITÉ URBAINE : S'ATTAQUER AUX INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX TRANSPORTS POUR LES FEMMES ET LES FILLES

GovLab (NYU), UNICEF, DigitalGlobe, Universidad del Desarrollo, Telefónica Research and Development Center et la fondation ISI se sont associés autour de l'utilisation des mégadonnées pour étudier les liens entre la mobilité urbaine et le genre à Santiago (Chili)⁴⁰. La mobilité, définie comme la capacité ou non des individus à atteindre une destination voulue et le temps nécessaire, est un besoin humain essentiel. L'accès aux transports est également indispensable au développement humain et à l'égalité des chances. En combinant un large éventail de jeux de données, y compris des sources commerciales d'enregistrements d'appels et des données satellitaires haute résolution, le projet se propose de répondre à quelques questions fondamentales : le genre joue-t-il un rôle dans la manière dont les personnes se déplacent dans une mégalopole comme Santiago et, le cas échéant, quel est-il? Existe-t-il des inégalités de mobilité liées au genre? Que peut-on faire pour que la planification des transports soit plus attentive à la problématique hommes-femmes et plus inclusive? Comment le prisme d'analyse employé dans cette étude peut-il éclairer des recherches similaires ailleurs et dans d'autres contextes? Cette collaboration est l'un de 10 projets, faisant intervenir 29 chercheurs de 20 institutions différentes de 8 pays, sélectionnés dans le cadre de l'initiative «Big Data for Gender Challenge» menée par Data2X. L'objectif : utiliser et repérer les innovations en matière de mégadonnées pour combler les déficits de données ventilées par sexe, et aider à mieux comprendre certains aspects fondamentaux de la vie des femmes et des filles.

Les données sont-elles recueillies avec consentement éclairé? Quel usage en est fait et quels en sont les dangers potentiels pour les individus ou les groupes? Ces problèmes ne sont que quelques exemples parmi d'autres qui, bien qu'ils ne concernent pas uniquement les mégadonnées, sont magnifiés par l'ampleur et la vitesse de la collecte de ces mégadonnées. En matière de collecte de données, une approche fondée sur les droits est essentielle pour protéger les individus contre ces risques (voir l'encadré 2.7).

Qui plus est, s'il est vrai que les mégadonnées rendent possible une collecte rapide et peu coûteuse, elles ne peuvent pas remplacer les statistiques de qualité produites par les appareils nationaux à partir des registres, des recensements et des enquêtes, dont l'objectif premier est de fournir des données qui éclairent la prise de décisions relatives au bien-être des personnes – et qui faciliteront le suivi des ODD. En attendant, c'est aux producteurs de statistiques officielles que revient

la mission importante de veiller au respect des normes de collecte de données qui protègent les droits des individus, et d'encourager l'utilisation de ces normes dans les modes émergents de collecte de données. Leur rôle est essentiel dans un paysage des données en évolution rapide, où les possibilités et les écueils potentiels risquent de se multiplier.

AVEZ-VOUS RÉFLÉCHI...

... aux possibilités et écueils potentiels de l'utilisation de mégadonnées pour combler les déficits de données ventilées par sexe dans votre pays?

ENCADRÉ 2.7

UNE APPROCHE DES DONNÉES FONDÉE SUR LES DROITS

Une approche des données fondée sur les droits signifie le respect des normes internationales de droits de l'homme dans les modes de collecte et de diffusion des données. Elle est attentive à l'importance primordiale des droits de l'individu⁴¹ et guidée par six principes : la participation, la ventilation, l'auto-identification, la transparence, la confidentialité et la responsabilité.

- **Participation** : toute collecte de données doit prévoir la participation libre et active des personnes concernées, en mettant l'accent sur les groupes de population marginalisés. Elle doit être entreprise dans un souci d'égalité de participation des hommes et des femmes. Des mesures de renforcement de la capacité de participation des populations et groupes cibles doivent être prises pour veiller à ce qu'ils comprennent le but de l'exercice, mais aussi pour accroître leur culture statistique et leur compréhension des modes de collecte de données.
- **Ventilation** : la collecte, l'analyse et la diffusion traditionnelles des données, fondées sur les moyennes nationales, masquent souvent les disparités qui existent au sein des sociétés. En se focalisant sur les plus marginalisés et les plus défavorisés au moyen de méthodes de ventilation et de collecte qui permettent la comparaison des différents groupes de population, les inégalités apparaissent plus clairement. Les décisions concernant la collecte de données sur les groupes vulnérables ou marginalisés doivent être prises en collaboration avec le(s) groupe(s) concerné(s).

- **Auto-identification** : conformément au principe de « ne pas nuire » ancré dans les droits de l'homme, les exercices de collecte de données ne doivent ni créer ni renforcer de discrimination, de partis pris ou de stéréotypes contre certains groupes de population. Par ailleurs, les objections de ces groupes doivent être prises au sérieux par les producteurs de données. Les questions portant sur l'identité personnelle ne doivent pas être obligatoires, et les caractéristiques des personnes au regard de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, des croyances religieuses ou de l'appartenance ethnique doivent être attribuées uniquement par auto-identification.
- **Transparence** : étroitement liée à la participation et à la responsabilité, et parfois appelée « droit à l'information », la transparence est un élément critique de la liberté d'expression et l'un des principes fondamentaux des statistiques officielles⁴². Pour favoriser l'accessibilité, l'interprétation et la confiance, des métadonnées (des données au sujet des données) doivent être disponibles et, s'il y a lieu, harmonisées sur l'ensemble des organismes et des instruments de collecte de données.
- **Confidentialité** : le désir grandissant d'accès aux informations doit être mis en balance avec le droit à la confidentialité, étroitement lié aux questions d'identité personnelle et d'auto-identification. Autre principe fondamental de la statistique officielle sanctionné par Commission de statistique à sa quarante-quatrième session (2013), les données collectées à des fins statistiques doivent rester strictement confidentielles⁴³. Les données publiées ne doivent jamais permettre d'identifier des individus, directement ou indirectement. Les techniques nécessaires pour garantir l'anonymat doivent être appliquées.
- **Responsabilité** : il s'agit ici à la fois de la responsabilité en matière de collecte de données et de la collecte de données pour assurer la responsabilité. Il est essentiel que les groupes de population défavorisés aient accès aux données collectées et aux méthodologies de collecte. Les indicateurs pour le suivi des progrès par rapport aux objectifs, les outils améliorés de visualisation et de communication des données et le renvoi systématique aux normes des droits de l'homme sont autant de moyens de renforcer la responsabilité.

FAVORISER LA COLLECTE DE DONNÉES PARTICIPATIVE, LA CULTURE DE LA DONNÉE ET L'UTILISATION DES DONNÉES VENTILÉES PAR SEXE

L'explosion de données, à l'intérieur comme à l'extérieur de la statistique officielle, risque d'accroître l'asymétrie d'information entre les citoyens et les producteurs de données, y compris les pouvoirs publics et le secteur privé. Non maîtrisée, elle entraînera probablement une plus forte concentration d'informations et de pouvoir entre les mains d'une minorité et un nouveau niveau d'inégalités dans la société. Par conséquent, la révolution des données doit, entre autres, améliorer l'accessibilité des données de qualité par des moyens transparents, ouverts et non sélectifs. La démarche suivie par le Mexique pour améliorer les données sur la mortalité maternelle est un exemple concret de la manière dont la surveillance par le public peut entraîner l'amélioration des données et des mesures de progrès (voir l'encadré 2.8).

Les citoyens peuvent être des producteurs de données efficaces à condition que des initiatives de mobilisation soient en place. Par exemple, l'initiative participative Safecity, en Inde, recueille des histoires personnelles de harcèlement et d'abus sexuels dans les espaces publics, avec indication de l'emplacement géographique exact des incidents, par téléphone portable et Internet. Ces données sont agrégées sous forme de « points chauds » sur une carte illustrant les tendances au niveau local. Les informations sur les incidents de harcèlement et les lieux concernés sont ensuite mises à la disposition des collectivités et des responsables locaux pour établir les causes de ces comportements et éclairer les stratégies et les politiques de riposte. L'initiative a abouti à des changements positifs. Par exemple, à la suite de la fermeture des w.c. publics dans un quartier de Delhi, les agressions de femmes ont légèrement augmenté. Grâce à cette information obtenue du public, les autorités municipales ont pu établir le lien entre l'augmentation du nombre d'agressions et la fermeture, ce qui a poussé les autorités à rouvrir et entretenir les w.c.⁴⁴.

ENCADRÉ 2.8

AMÉLIORATION DES DONNÉES SUR LA MORTALITÉ MATERNELLE : L'INITIATIVE BÚSQUEDA INTENCIONADA Y RECLASIFICACIÓN DE MUERTES MATERNAS (BIRMM) DU MEXIQUE

L'initiative mexicaine Búsqueda Intencionada y Reclasificación de Muertes Maternas (recherche raisonnée et reclassification des décès maternels) a pour objectif de corriger les erreurs de classification et d'améliorer la qualité des informations sur la mortalité maternelle). En 2001, le Mexique a pris conscience du fait que les décès maternels n'étaient pas enregistrés, ce qui faussait les estimations de la mortalité maternelle⁴⁵. Pour corriger ce problème, une nouvelle procédure a été mise en place, qui a non seulement ouvert l'accès aux données (pour une surveillance accrue par le public), mais a aussi été conçue de manière raisonnée, pour rechercher, examiner et reclassifier les décès maternels. Autrefois calculée uniquement d'après les informations contenues dans les registres des décès et de leurs causes, la mortalité maternelle est aujourd'hui évaluée par le biais d'un examen global de 84 variables tirées des systèmes statistiques, dont 69 sont rendues disponibles sur un portail d'accès libre permettant un niveau supplémentaire de surveillance par le public. Les données sont également analysées par des médecins au ministère de la Santé pour garantir leur exactitude⁴⁶. En 2011, ce processus d'examen exhaustif des décès maternels a abouti à la reclassification de 13 % du total des décès, déclarés décès maternels⁴⁷. Cette démarche a réorienté la culture de partage de l'information et contribué à l'amélioration de la qualité des données et des mesures des progrès.

La culture de la donnée, c'est-à-dire l'aptitude à déchiffrer les données, à les créer et à les communiquer, est essentielle pour accroître la participation citoyenne. Elle n'est cependant pas très répandue dans l'ensemble de la société. La participation et le libre accès sont d'importants premiers pas, mais des efforts concertés sont également nécessaires pour atteindre un large éventail de groupes sociaux. Le partenariat Equal Measures 2030, entre la société civile et le secteur privé, vise à garantir que les mouvements de femmes et autres défenseurs des droits disposent de données faciles d'utilisation pour guider les actions en vue de la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Axé sur six pays (Colombie, El Salvador, Inde, Indonésie, Kenya et Sénégal), le programme cherche à aider les groupes locaux de femmes et de filles à recenser les principales possibilités d'influence nationale et régionale, à créer et utiliser des outils de suivi des données, à renforcer leurs capacités par des programmes d'enseignement sur les données adaptés aux responsables de l'action de sensibilisation, qui aideront à établir les liens entre les données et le plaidoyer en faveur de l'action⁴⁸.

Des données ouvertes et accessibles sur les progrès relatifs aux indicateurs sexospécifiques et la participation constructive de la société civile sont indispensables à la responsabilisation. Outre l'ouverture des données au public,

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si votre pays est doté d'une stratégie pour encourager la participation et le libre accès aux données pour le développement durable?

il convient également de redoubler d'efforts au stade de la préparation des plans de données. Concernant les décisions portant sur quelles données collecter quand et comment, ainsi que sur l'ordre de priorité des indicateurs, l'intervention des responsables de l'action de sensibilisation en matière d'égalité des sexes, des organisations de défense des droits des femmes et des groupes de la société civile, est essentielle pour garantir que les données collectées et les indicateurs sélectionnés traduisent les préoccupations et les priorités des personnes que les informations recueillies sont censées servir. Aux Philippines, par exemple, 11 consultations multipartites ont eu lieu depuis 2012 dans tous les principaux groupes d'îles, dans le but d'incorporer diverses voix dans

SAVEZ-VOUS...

... si les responsables de l'action de sensibilisation en faveur de l'égalité des sexes et les organisations de défense des droits des femmes sont aidés à participer à l'élaboration de stratégies statistiques pour le suivi des ODD dans votre pays? Ont-ils un droit de regard sur le type de données collectées?

la cartographie des indicateurs des ODD pour le suivi national⁴⁹. En Ouganda, 106 indicateurs d'égalité des sexes ont été établis pour suivre les ODD et la stratégie nationale de développement. Le processus de sélection des indicateurs a été mené en concertation avec le milieu universitaire, la société civile (y compris des organisations de défense des droits des femmes) et le secteur privé⁵⁰.

Le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été créé en 2015 pour assurer la direction stratégique du suivi et de la communication des ODD⁵¹. Dans son plan d'action mondial pour les données sur le développement, le groupe distingue six domaines stratégiques, dont le développement et le renforcement de partenariats entre les appareils statistiques nationaux et internationaux et le milieu universitaire, la société civile, le secteur privé et les autres parties intéressées par la production et l'utilisation de données sur le développement durable. La liste d'actions essentielles concrètes du groupe comprend les suivantes : favoriser la transversalisation systématique de la problématique hommes-femmes à tous les stades de la planification, de la production et de l'usage des données et des statistiques; améliorer la transparence des statistiques officielles et leur accessibilité aux parties prenantes; créer des possibilités fréquentes et périodiques de concertation avec les parties prenantes⁵². Établie par la Commission de statistique de l'ONU, l'initiative menée sous la direction des pays est un signe prometteur de la démarche que les gouvernements entendent adopter, qui attachera une importance primordiale à la participation des organisations de défense des droits des femmes et des responsables de la sensibilisation à la problématique hommes-femmes.

CONCLUSION

Le manque de données ventilées par sexe et l'absence d'indicateurs sexospécifiques compliquent l'établissement de points de repère en matière d'égalité des sexes. Les données sur les tendances, essentielles pour apprécier la direction et la vitesse des progrès, sont également insuffisantes. Sans informations actuelles et fiables sur l'égalité des sexes et la situation des femmes, il est impossible de savoir si les mesures prises pour s'attaquer aux inégalités entre les sexes ont l'effet voulu, et si les femmes et les filles profitent des mesures plus globales prises en faveur des cibles économiques, sociales et environnementales du Programme 2030.

Les ODD et l'appel à une révolution des données invitent toutes les parties prenantes à s'unir pour suivre les progrès, influencer les politiques et responsabiliser les dirigeants vis-à-vis des promesses faites. Cependant, la création de coalitions diverses de producteurs et d'utilisateurs de données ventilées par sexe n'est ni simple ni rapide. Elle demande du temps, des actions à plusieurs niveaux et l'exploitation des connaissances et des tribunes offertes par les groupes existants.

RECOMMANDATIONS

1/

Préparer l'inclusion d'indicateurs sexospécifiques dans les 17 ODD à l'échéance 2020.

Le manque d'indicateurs sexospécifiques dans 6 des 17 ODD est un déficit grave, car les domaines sans ce type d'indicateurs courent le risque réel de négliger la problématique hommes-femmes. Au niveau international, l'examen en 2020 du cadre de suivi mondial ouvre le débat sur la nécessité d'inclure plus d'indicateurs sexospécifiques. Cependant, les tenants de la ventilation des données par sexe peuvent aussi influencer les cadres nationaux et régionaux en cours d'élaboration en demandant une plus grande harmonisation avec le cadre mondial, ainsi qu'une inclusion plus généralisée d'indicateurs sexospécifiques, en particulier dans les objectifs qui n'en comprennent aucun.

2/

Ventiler systématiquement les données sur tous les indicateurs appropriés, pour tous les objectifs et toutes les cibles, par sexe et autres caractéristiques.

En plus de l'inclusion d'indicateurs sexospécifiques supplémentaires, la ventilation systématique par sexe des indicateurs appropriés, pour tous les objectifs et toutes les cibles, est nécessaire. Ils doivent aussi être ventilés par âge, car les inégalités entre les sexes sont vécues différemment par les femmes et les filles tout au long de leur vie, mais aussi par d'autres caractéristiques socio-économiques importantes, dont la situation géographique, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, la situation au regard du handicap et autres (voir le chapitre 4).

3/

Mieux utiliser les données existantes pour produire régulièrement des statistiques ventilées par sexe.

La cartographie des sources de données existantes demande plus de travail, tout comme l'élaboration d'inventaires des statistiques ventilées par sexe et des indicateurs sexospécifiques, mais aussi l'utilisation des données existantes pour analyser les ODD par le prisme de la problématique hommes-femmes. Le suivi de l'ODD 1 sur l'extrême pauvreté par sexe, âge et composition des ménages (voir le chapitre 3), la retabulation et la réanalyse des microdonnées pour suivre les résultats des différents groupes de femmes marginalisés (voir le chapitre 4) ne sont que quelques exemples de la manière dont les données existantes peuvent être exploitées pour améliorer les informations sur les formes d'inégalité et de handicap social vécues par les femmes et les filles.

4/

Accélérer le développement méthodologique des indicateurs de catégorie III.

ONU Femmes et d'autres organismes gardiens œuvrent avec les principales parties prenantes, dont les gouvernements et les partenaires de la société civile, à l'élaboration de méthodologies efficaces pour les indicateurs de catégorie III. Cinq indicateurs de l'ODD 5 ont déjà été reclassifiés de la catégorie III à la catégorie II; un indicateur est passé de la catégorie II à la catégorie I. Le succès futur demandera la participation et l'aide continues des pays. Une plus grande participation des ONS est nécessaire lors de la conception et de la phase pilote, afin de veiller à ce que les méthodologies fonctionnent efficacement dans des contextes différents. Il sera également essentiel que les pays intègrent ces indicateurs dans leurs cadres nationaux de suivi une fois qu'ils auront été élaborés.

5/ **Investir dans la capacité statistique nationale.**

L'investissement dans la capacité statistique nationale, en particulier dans les pays en développement, est indispensable au suivi de l'égalité des sexes et des ODD. L'amélioration de la couverture, de la qualité et de la fréquence de la collecte de données doit être rendue possible par l'augmentation des ressources techniques et financières. Cela est particulièrement le cas pour les statistiques ventilées par sexe, qui souffrent d'un manque chronique d'investissement, notamment dans les appareils statistiques déjà pauvres en ressources d'un grand nombre de pays en développement. Les solutions doivent être envisagées dans le contexte plus global du renforcement des capacités statistiques, et intégrées dans les programmes de soutien.

6/ **Garantir la confidentialité, la qualité et l'intégrité des données.**

L'ultime garant des données publiques, à savoir l'État, a un rôle important à jouer pour veiller à ce que la production de données respecte les références en matière de qualité, les normes de droits de l'homme et les autres principes fondamentaux de la statistique officielle. Les innovations nées de la combinaison des données traditionnelles et des nouvelles formes de collecte sont prometteuses et capables de contribuer à l'accélération du gommage des déficits. Certaines mesures de sauvegarde sont toutefois nécessaires pour assurer le maintien de la qualité et de l'intégrité, ainsi que la protection de la confidentialité. Les partis pris dans les outils de mesure, traditionnels et non conventionnels, ont de vraies implications pour la fiabilité des données collectées. Ils doivent être repérés et éliminés.

7/ **Renforcer, au plus haut niveau politique, l'engagement à un suivi des ODD qui soit ouvert, non sélectif, transparent et qui tienne compte des différences entre les sexes.**

Des engagements au plus haut niveau politique sont nécessaires pour un processus de suivi et d'examen qui soit à base scientifique, ouvert, non sélectif, transparent et qui tienne compte des différences entre les sexes. Les appareils statistiques doivent être indépendants et suffisamment flexibles pour s'adapter rapidement aux changements du paysage des données. Les organisations de défense des droits des femmes et autres groupes de la société civile ont eux aussi un rôle important à jouer ici, non seulement en tant que producteurs et utilisateurs de données, mais aussi en tant que tenants d'une meilleure ventilation des données par sexe. En favorisant la collaboration entre ces groupes et d'autres, les données répondront aux besoins des diverses parties prenantes et aideront à concrétiser les avantages de la réalisation des ODD.

LE SUIVI DE L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX MESSAGES	71	L'IMPORTANCE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LES ODD	73
INTRODUCTION	72	LES 17 OBJECTIFS VUS À TRAVERS LE PRISME DE L'ÉGALITÉ DES SEXES	76

PRINCIPAUX MESSAGES

1/ La discrimination sexiste – profondément enracinée et présente dans tous les pays – fait peser une menace réelle et mesurable sur le potentiel transformateur du Programme 2030. Objectif par objectif, cette étude fait apparaître que les inégalités entre les sexes restent très répandues dans tous les aspects du développement durable.

2/ Dans le monde entier, les femmes de moins de 40 ans sont généralement plus pauvres que les hommes. Dans 89 pays recueillant des données, le nombre de femmes disposant de moins de 1,90 USD par jour pour vivre dépasse de 4,4 millions le nombre d'hommes. Les inégalités d'accès aux ressources économiques et de contrôle de ces ressources, sont les causes premières de la pauvreté des femmes. Les inégalités entre les sexes sur le marché du travail persistent, en grande partie à cause du cloisonnement professionnel et des écarts salariaux.

3/ Malgré quelques progrès récents, l'accès à une éducation de qualité n'est toujours pas universel : 48,1 % des adolescentes en Afrique subsaharienne ne sont pas scolarisées. Les femmes continuent d'être sous-représentées aux postes de direction. Dans d'autres domaines, notamment la mortalité maternelle, le mariage précoce et la mutilation génitale féminine (MGF), les progrès sont terriblement lents et inégaux.

4/ Les données disponibles indiquent qu'une proportion importante de femmes et de filles sont victimes de violences, souvent au sein du couple. Dans les situations de troubles sociaux, les actes de violence sexuelle et meurtrière sont multipliés. Ils sont commis non seulement au sein du couple, mais aussi par les agents de police et le personnel militaire.

5/ La dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles affectent les femmes de manière disproportionnée. Les sécheresses, les crues, la pollution et le déboisement les contraignent à aller chercher l'eau plus loin, rendent la collecte de bois de feu et de fourrage plus ardue, et entravent leurs capacités à subvenir aux besoins de leur famille et à faire face aux catastrophes.

6/ À défaut de mesures appropriées pour faire progresser l'égalité des sexes, la promesse du Programme 2030 – un monde meilleur où les droits et la dignité de la personne sont universellement respectés et où chacun peut réaliser son plein potentiel – ne pourra pas être tenue.

INTRODUCTION

L'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont non seulement un objectif explicite du Programme 2030, mais aussi un moteur du développement durable dans tous ses aspects, qu'il s'agisse de l'éradication de la pauvreté et de la faim; de l'action en faveur de la prospérité et de la croissance; de la construction de sociétés pacifiques, équitables et inclusives; ou encore de la protection de la planète et de ses ressources naturelles. Or, dans les domaines où les femmes et les filles sont privées de droits et de chances, les progrès s'enliseront inévitablement et le Programme 2030 dans son ensemble sera mis en péril. Par conséquent, la transversalisation d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes est indispensable s'agissant de la mise en œuvre et du suivi des Objectifs de développement durable (ODD).

Dans ce contexte, ce chapitre fait le bilan en matière d'égalité des sexes dans les 17 ODD et explique comment et pourquoi l'égalité des sexes est importante pour chacun

des ODD. Au lieu de faire une étude exhaustive des 54 indicateurs sexospécifiques (voir le chapitre 2 et l'annexe 1), le chapitre braque les projecteurs sur un indicateur par objectif pour rendre compte des progrès, déficits et difficultés à ce jour. La seule exception est l'ODD 5, abordé cible par cible en utilisant les indicateurs correspondants pour lesquels des données sont disponibles. Pour chaque « éclairage », les déficits de données et les difficultés de mesure sont également mis en exergue.

Outre les indicateurs officiels, ce chapitre utilise des données et des indicateurs supplémentaires pour les objectifs qui ne disposent pas d'indicateurs sexospécifiques pertinents ou lorsque les données de ces indicateurs sont indisponibles ou insuffisantes. La sélection de ces indicateurs supplémentaires a été faite sur la base d'une concertation ouverte avec des organisations de la société civile et des informations fournies par des experts internationaux (voir l'encadré 3.1).

ENCADRÉ 3.1

SÉLECTIONNER DES INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES SUPPLÉMENTAIRES

En octobre 2016, ONU Femmes a lancé une brève enquête en ligne dans le but de recueillir des idées et des suggestions d'indicateurs sexospécifiques thématiquement pertinents, notamment pour les objectifs et cibles du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD qui ne comportent pas d'indicateur sexospécifique (ex. les objectifs 14 et 15) ou pour ceux dont les indicateurs sexospécifiques officiels sont actuellement classés dans la catégorie III (ex. l'objectif 11). Les participants, notamment des organismes internationaux et des organisations de la société civile, ont formulé des suggestions d'indicateurs supplémentaires, accompagnées d'informations sur leur pertinence et, si possible, sur les sources de données et la fréquence de production des données. Parmi les recommandations, par exemple : suivre « la moyenne hebdomadaire du temps consacré par les femmes et les filles à la collecte d'eau » pour l'objectif 6 et la « proportion de femmes de 15 à 49 ans dont l'IMC (indice de masse corporelle) est inférieur à 18,5 (déficit pondéral) » pour l'objectif 2.

Dans d'autres cas, les indicateurs sexospécifiques existants peuvent être complétés par des indicateurs non officiels pour renforcer l'utilité de l'évaluation des progrès. Par exemple, la « proportion d'individus possédant un téléphone mobile, par sexe », est l'indicateur officiel pour suivre l'utilisation des technologies clés dans le but de favoriser l'autonomisation des femmes (cible 5.b). Cependant, l'exercice de concertation d'ONU Femmes a révélé que « l'accès à l'internet, par sexe » est un autre indicateur, qui correspond parfois mieux à l'esprit de la cible. Par conséquent, les deux ont été inclus dans la section sur la cible 5.b.

Au total, 66 indicateurs ont été proposés par le biais de cette concertation. La liste complète des indicateurs sexospécifiques – officiels et supplémentaires – inclus dans le chapitre est donnée à l'annexe 1.

Les ODD sont susceptibles d'avoir des retombées positives pour les femmes et les filles, mais d'autres interventions sont nécessaires pour accélérer les progrès, remédier au problème des angles morts actuels et ne pas retomber dans les mauvaises habitudes. Dans ce chapitre, l'évaluation par objectif individuel met également en exergue les obstacles liés aux déficits de données et de statistiques ventilées par sexe.

Outre l'amélioration de la collecte et de la qualité des données, surmonter ces obstacles suppose un travail analytique rigoureux, qui nous permettra de mieux cerner, mesurer et suivre les évolutions qui ont une importance pour les femmes et les filles dans des domaines nouveaux et émergents, notamment les conséquences du changement climatique pour les femmes et les filles.

L'IMPORTANCE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LES ODD

Les femmes et les filles représentent la moitié de la population mondiale et, par conséquent, la moitié du potentiel humain de la planète. Quand la vie des femmes est améliorée, c'est toute la société qui en ressent les effets positifs. L'accès à un travail décent et à un revenu stable pour les femmes, par exemple, contribue non seulement à la réduction de la pauvreté (ODD 1), mais aussi à l'amélioration de l'éducation, de la santé et de la nutrition pour les femmes, les filles et ceux dont elles ont la charge (ODD 2, 3 et 4)¹.

De même, l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (cible 5.2) est non seulement une composante essentielle de l'ODD 5, mais aussi un objectif indispensable pour assurer la santé et le bien-être des personnes de tous âges (ODD 3). La violence sexuelle ou physique au sein du couple multiplie par 1,5 le risque d'infection des femmes au VIH (cible 3.3)². Elle double presque le risque de dépression et de dépendance à l'alcool (cible 3.5)³. La violence à l'égard des femmes et des filles est également préjudiciable à la santé des enfants des victimes, qui risquent d'être traumatisés par les maltraitances dont ils sont témoins et de souffrir de troubles physiques, psychologiques et sociaux à long terme⁴. Le graphique 3.1 illustre schématiquement en quoi l'égalité des sexes est indispensable à la réalisation de tous les objectifs.

Pourtant, les progrès dans le domaine de l'égalité des sexes sont très inégaux d'un volet à l'autre du Programme 2030. Par exemple, s'agissant de l'accès des filles à l'éducation, les progrès à l'échelle mondiale sont indéniables mais insuffisants; les femmes et les filles des ménages les plus pauvres sont souvent laissées de côté (ODD 4). En ce qui concerne le taux d'activité (ODD 8), l'innovation et la création (ODD 9), des inégalités importantes subsistent entre les sexes et les progrès sont minimes. Dans d'autres cas, notamment la mortalité maternelle (ODD 3), les progrès sont trop lents et inégaux pour atteindre la cible 3.1 d'ici à 2030. De même, les quelques avancées vers l'élimination des mutilations génitales féminines (MGF) (ODD 5) ne sont pas suffisantes par rapport à la vitesse de croissance de la population. Par conséquent, il est probable que le nombre de femmes et de filles victimes de MGF augmentera pendant les 15 prochaines années⁵.

À défaut d'accélération des progrès dans le sens de l'égalité des sexes, le monde, en plus de ne pas atteindre l'ODD 5, devra se passer de l'effet catalyseur que peut avoir l'égalité des sexes pour la réalisation générale du Programme 2030. L'étude montre que, dans tous les pays et toutes les régions, les femmes et les filles sont confrontées à d'énormes obstacles structurels qui se répercutent sur tous les aspects de leurs vies. D'où l'importance capitale d'éliminer les restrictions sexospécifiques et les autres formes de discrimination avec lesquelles elles se conjuguent.

GRAPHIQUE 3.1

L'ÉGALITÉ DES SEXES EST INDISPENSABLE SI NOUS VOULONS CONCRÉTISER LA VISION NOVATRICE DU PROGRAMME 2030



ODD 17

Il sera essentiel de mobiliser des ressources suffisantes pour tenir les engagements du Programme 2030 en faveur de l'égalité des sexes.



ODD 16

Les femmes jouent un rôle vital dans la prévention des conflits, mais aussi dans la construction et le maintien de la paix. En protégeant pleinement les droits des femmes, des sociétés pacifiques et ouvertes à tous seront à notre portée.



ODD 15

Par leur connaissance particulière et leur dépendance vis-à-vis des forêts, les femmes apportent une contribution majeure à leur conservation et à leur régénération.



ODD 14

Autonomiser les femmes en matière de décisions concernant la pêche locale mène à l'amélioration de la gestion et de la conservation des ressources.



ODD 13

L'égalité des sexes est essentielle pour atténuer les effets du changement climatique : l'inclusion des femmes dans les discussions concernant le climat améliore les résultats des projets et politiques en la matière.



ODD 12

Les modes non viables de production et de consommation sont genrés; les femmes souffrent de manière disproportionnée des pénuries de ressources et des catastrophes naturelles causées par le changement climatique.



ODD 11

Les femmes jouissent des mêmes « droits à la ville ». Leur sécurité dans les espaces publics est indispensable à une urbanisation viable.

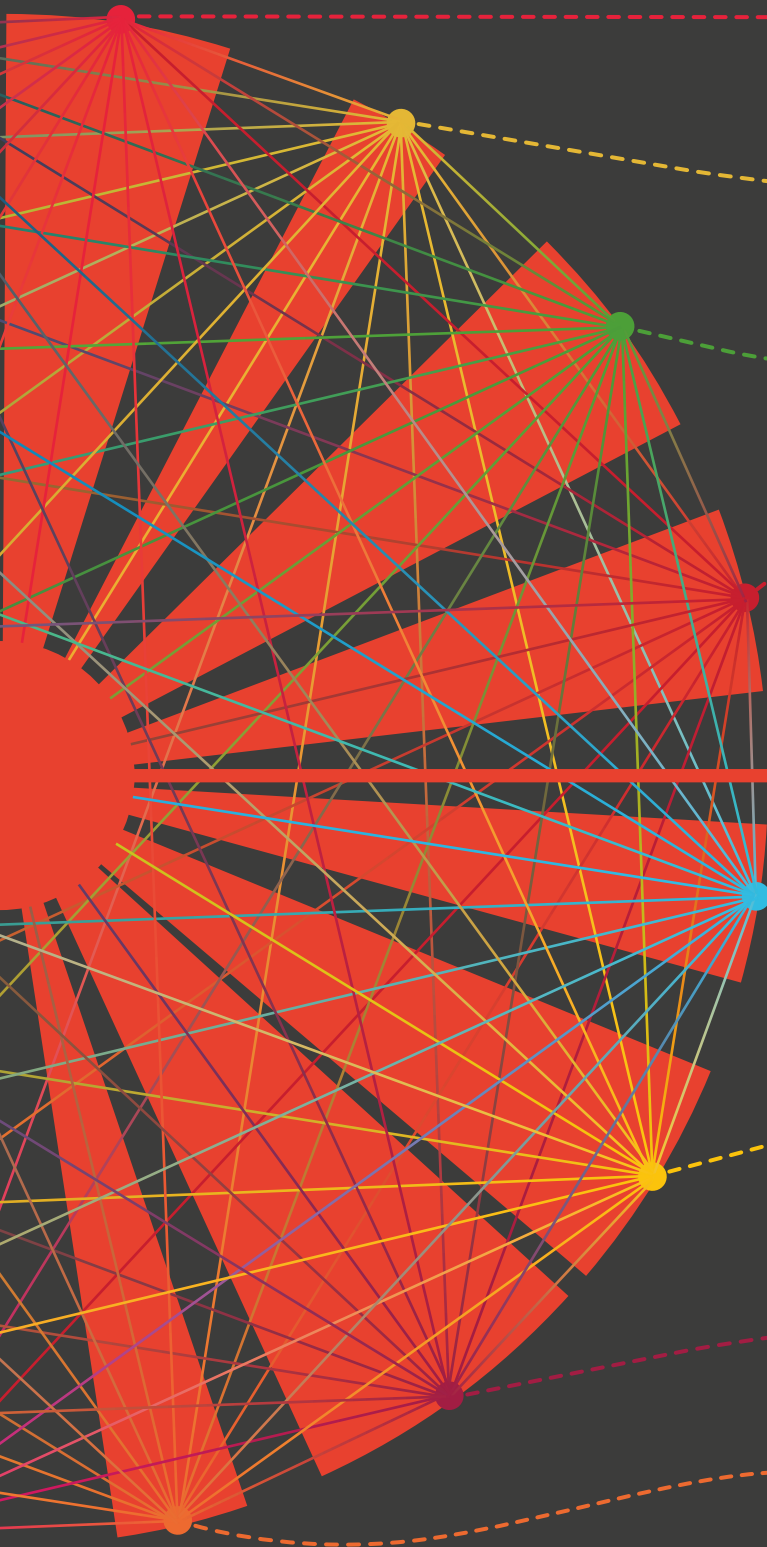


ODD 10

Un lien crucial existe entre l'égalité des sexes et l'égalité générale dans la société.

Source : l'infographie est basée sur l'examen des connaissances actuelles de la contribution des progrès dans le domaine de l'égalité des sexes à la réalisation de la vision transformatrice du Programme 2030, préparé par Beales et Gelber (2017).

Notes : l'infographie s'appuie sur plus de 600 publications et articles en anglais, publiés depuis 2010. La largeur des rayons de l'ODD 5 correspond au nombre d'articles examinés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une cartographie exhaustive de toutes les interactions possibles liées à l'égalité des sexes, elle veut être un point de départ à d'autres travaux visant à approfondir la compréhension du rôle catalyseur de l'égalité des sexes dans l'accélération des progrès pour l'ensemble des ODD. Les conclusions et les résumés de chaque article, étude et rapport examiné peuvent être obtenus sur demande.



ODD 1

Les recherches montrent que lorsque l'on donne plus de ressources financières aux femmes cela contribue non seulement à l'élimination de la pauvreté, mais aussi à l'amélioration de l'éducation, de la nutrition et de la santé des femmes et des autres membres du ménage.



ODD 2

Parce que les femmes jouent un rôle crucial dans la production, la transformation et la distribution des aliments, elles sont indispensables pour atteindre les cibles de productivité agricole et de nutrition du 2e objectif.



ODD 3

L'égalité des sexes au regard de la santé est l'un des moyens les plus directs et les plus puissants de réduire les inégalités sanitaires en général et d'atteindre le 3e objectif.



ODD 4

L'égalité des sexes dans l'éducation renforcera l'emploi et l'autonomisation des femmes, consolidera la croissance économique et apportera une contribution positive au bien-être et au développement des enfants.



ODD 5

L'égalité des sexes est au cœur des ODD. Si elle n'est pas réalisée, la mise en œuvre de tous les objectifs sera compromise.



ODD 6

Les femmes et les filles jouent un rôle central dans la fourniture, la gestion et la sauvegarde de l'eau et des services sanitaires dans les ménages. Répondre aux besoins en eau et services sanitaires des femmes améliore la santé et le bien-être de communautés entières.



ODD 7

En tant que principales gestionnaires de l'énergie dans les ménages, les femmes peuvent jouer un rôle crucial dans la transition vers des énergies durables pour tous.



ODD 8

L'accès des femmes à un travail décent est une mesure essentielle à la croissance inclusive et durable.



ODD 9

L'augmentation de la participation des femmes dans les domaines des technologies, des sciences et de l'innovation est essentielle pour faire face aux défis mondiaux qui s'annoncent.



LES 17 OBJECTIFS VUS À TRAVERS LE PRISME DE L'ÉGALITÉ DES SEXES



ODD 1

Éliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde

CIBLES

7

INDICATEURS
SEXOSPÉCIFIQUES

6

Les inégalités d'accès aux ressources économiques et de contrôle de ces ressources sont la cause profonde de la pauvreté des femmes. Les cadres juridiques et les lois coutumières discriminatoires peuvent considérablement restreindre l'aptitude des femmes à gagner leur vie en limitant leur accès à l'héritage, aux terres, aux biens et au crédit, ainsi qu'en limitant leur mobilité. Cependant, même lorsque les restrictions formelles sont supprimées, une multitude d'obstacles continuent d'empêcher les femmes de sortir de la pauvreté. Le cloisonnement du marché du travail, les écarts de salaire entre les sexes et l'accès inégal à la protection sociale sont une source persistante de handicap économique pour les femmes. Les normes sociales discriminatoires et la part disproportionnée du travail familial non rémunéré assumée par les femmes sont autant d'autres obstacles qui empêchent les femmes de gagner leur vie. Par conséquent, les femmes ayant moins souvent leurs propres revenus que les hommes, elles sont dépendantes de leur conjoint et plus à la merci de la pauvreté⁶.

Éclairage : l'extrême pauvreté par sexe

Dans le monde, 122 femmes de 25 à 34 ans vivent dans une extrême pauvreté, contre 100 hommes du même groupe d'âge⁷.

Jusqu'à présent aucune estimation crédible, ventilée par sexe, du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde n'a été effectuée. Dans la majorité des cas, le débat autour de la question s'est fondé soit sur des chiffres périmés et largement discrédités⁸, soit sur des méthodes répandues mais défectueuses, confondant l'analyse des rôles des sexes et la direction des ménages⁹. L'estimation de la pauvreté monétaire par sexe est rendue difficile par l'utilisation d'instruments de collecte de données sur la pauvreté axés sur le ménage. Ces outils manquent souvent d'informations sur les dynamiques à l'intérieur des ménages, notamment sur les modes individuels de consommation. Ils manquent également d'informations sur la manière dont les ressources sont regroupées et distribuées entre les membres du ménage¹⁰. Ces informations faisant défaut, des hypothèses sont souvent formulées sur la distribution des ressources à l'intérieur des ménages (qui supposent une distribution équitable) qui ne traduisent pas toujours la réalité.

Pour ce rapport, ONU Femmes s'est associée à la Banque mondiale dans le but de réaliser une nouvelle étude, fondée sur la récente Global Micro Database (GMD). À partir des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et Caraïbes (CEPALC) sur l'indice de féminité¹¹, l'étude de 89 pays examine l'extrême pauvreté par sexe, âge, situation matrimoniale, niveau d'instruction et autres caractéristiques, mais aussi par composition du ménage (ex. ceux qui apportent ou non des revenus, par sexe)¹². Il en ressort que, au niveau mondial, le pourcentage de femmes et de filles vivant dans des ménages pauvres (le taux de pauvreté des femmes) est de 12,8 %, contre 12,3 % pour les hommes et les garçons.

Ces pourcentages correspondent à 330 millions de femmes et de filles pauvres, contre 325 millions d'hommes et de garçons. Corrigés pour tenir compte du fait que la population compte plus d'hommes que de femmes, les résultats indiquent que, à l'échelle mondiale, la probabilité d'extrême pauvreté pour les femmes est supérieure de 4 % à celle des hommes, et que cet écart entre les sexes atteint 8 % en Asie centrale et en Asie du Sud¹³.

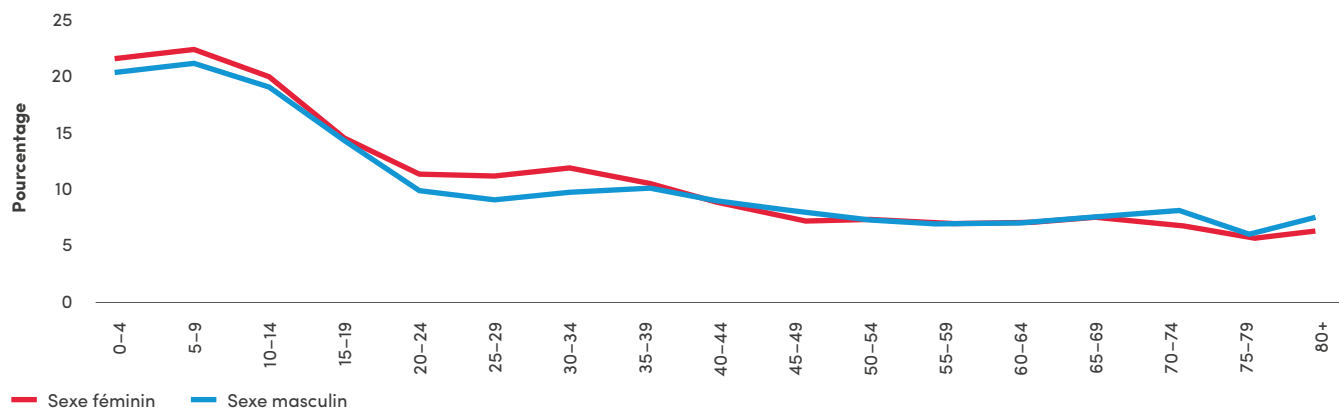
Au niveau régional, les taux d'extrême pauvreté sont plus élevés parmi les femmes que parmi les hommes en Asie centrale et en Asie du Sud, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Océanie (sauf Australie et Nouvelle-Zélande) et en Afrique subsaharienne. En Asie orientale et Asie du Sud-Est, on constate que les hommes sont généralement

plus nombreux que les femmes à vivre dans l'extrême pauvreté¹⁴. Cependant, les différences de taux d'extrême pauvreté par sexe sont peu importantes entre les régions, et ne sont statistiquement significatives qu'en Asie centrale et en Asie du Sud, où 15,8 % de femmes vivent dans l'extrême pauvreté, contre 14,5 % d'hommes.

Les taux de pauvreté sont supérieurs pour les enfants par rapport aux autres groupes d'âge, et diminuent assez rapidement jusqu'à l'âge de 24 ans (voir le graphique 3.2). Cet infléchissement de tendance après l'âge de 24 ans coïncide avec la période de reproduction biologique et de fondation d'une famille, durant laquelle les parents et les soignants peuvent faire face à des dépenses accrues en même temps qu'une réduction de leur temps disponible. Tel est le cas des femmes, en particulier, qui peinent à concilier un travail rémunéré et les soins demandés par les enfants ou d'autres personnes à charge. Par conséquent, les femmes sont particulièrement menacées par la pauvreté – les écarts entre les sexes sont les plus prononcés – pendant cette phase de la vie. Dans le monde, 122 femmes de 25 à 34 ans vivent dans des ménages extrêmement pauvres; ce chiffre monte à 132 femmes contre 100 hommes en Amérique latine et dans les Caraïbes (voir le graphique 3.3). À 55 ans, le pourcentage de femmes pauvres est inférieur au pourcentage d'hommes et elles ne sont donc plus surreprésentées parmi les pauvres. D'autres recherches sont nécessaires pour mieux comprendre les différences de pauvreté entre les hommes et les femmes âgés, car elles varient considérablement d'un pays à l'autre.

GRAPHIQUE 3.2

PROPORTION DE PERSONNES VIVANT DANS UNE EXTRÊME PAUVRETÉ, PAR SEXE ET ÂGE, 2009-13



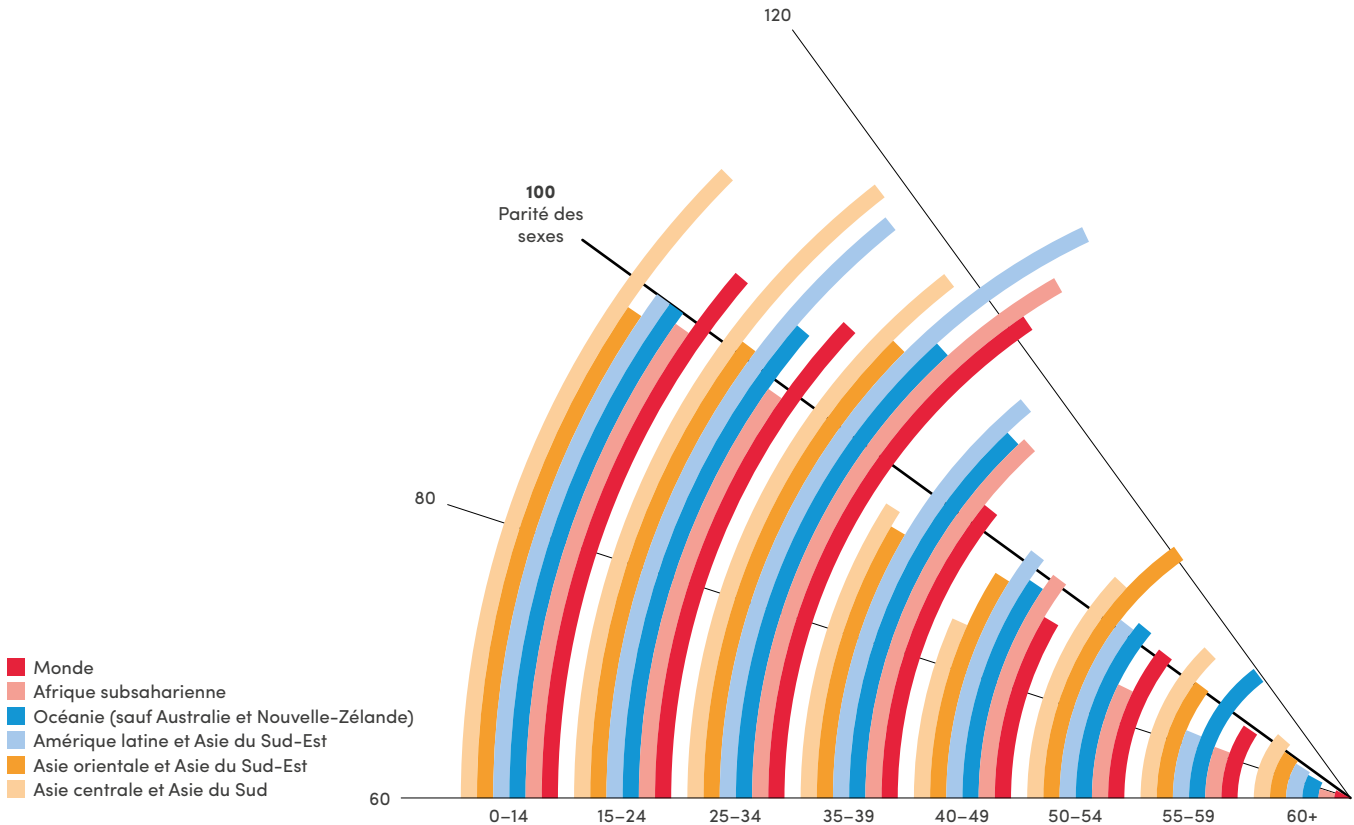
Source : calculs de la Banque mondiale fondés sur la Global Micro Database (GMD) 2017. Voir ONU Femmes et Banque mondiale (à paraître).

Note : les données sont celles disponibles pour l'année la plus récente de la période considérée pour 89 pays en développement.

GRAPHIQUE 3.3

INDICE DE FÉMINITÉ PAR ÂGE ET RÉGION, 2009-13

Nombre de femmes vivant dans la pauvreté par 100 hommes vivant dans la pauvreté



Source : calculs de la Banque mondiale fondés sur la Global Micro Database (GMD) 2017. Voir ONU Femmes et Banque mondiale (à paraître).

Notes : les données sont celles disponibles pour l'année la plus récente de la période considérée pour 89 pays en développement. La GMD n'inclut pas les pays à revenu élevé (à l'exception du Chili et de l'Uruguay pour l'Amérique latine et Caraïbes). En raison de la faible couverture de population, le graphique n'inclut pas trois des régions des ODD : Australie et Nouvelle-Zélande, Europe et Amérique du Nord, Afrique du Nord et Asie occidentale. L'indice de féminité est calculé comme suit : Σ (femmes et filles dans des ménages pauvres) / (Σ (hommes et garçons dans des ménages pauvres) / Σ (femmes et filles dans tous les ménages) / (Σ (hommes et garçons dans tous les ménages)). Les valeurs supérieures à 103 indiquent que les femmes et les filles sont surreprésentées parmi les plus pauvres.

Difficultés de mesure

Si l'analyse ci-dessus évoque les approches possibles pour mieux comprendre la pauvreté et les inégalités entre les sexes à partir des données existantes, le suivi de l'extrême pauvreté par sexe appelle des données supplémentaires sur le revenu et la consommation au niveau individuel. Or, la collecte de ces données peut être complexe et coûteuse. À l'heure actuelle, la plupart des microdonnées issues des

enquêtes sur les niveaux de vie et autres mesures liées au revenu ne sont pas dans le domaine public ou ne sont pas largement diffusées. Par conséquent, il est difficile d'apprécier les inégalités de revenu et de consommation dans de nombreux pays. Il faut, de toute urgence, élaborer de nouvelles méthodologies, élargir la couverture de données pour le suivi d'un grand nombre de dimensions de l'ODD 1 – dont certaines sont actuellement de catégorie II ou III – et rendre ces données accessibles.



ODD 2

Éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

CIBLES

8

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

1

Les femmes apportent une contribution essentielle à la production, à la transformation et à la distribution des aliments; elles sont donc indispensables pour atteindre les cibles de productivité agricole et de nutrition de l'ODD 2. Pourtant, un accès inadéquat aux ressources productives, aux marchés, à la formation et aux technologies, conjugué avec des rapports sociaux inégaux entre les hommes et les femmes, les emprisonne souvent dans un cercle vicieux d'activités domestiques et de subsistance, sans vrai contrôle sur le fruit de leur travail, que ce soit en nature ou en espèces¹⁵. Les inégalités entre hommes et femmes au sein du ménage exposent simultanément ces dernières à un plus grand risque d'insécurité alimentaire. En particulier dans les situations de crise ou de flambée des prix alimentaires, les femmes et les filles jouent souvent un rôle d'« amortisseurs » : elles sacrifient leur apport en aliments nourrissants au profit du reste de la famille et consacrent plus de temps et d'énergie à la recherche et à la préparation de nourriture pour le ménage¹⁶.

Éclairage : la sécurité alimentaire

Dans près de deux tiers des pays, les femmes connaissent généralement plus l'insécurité alimentaire que les hommes.

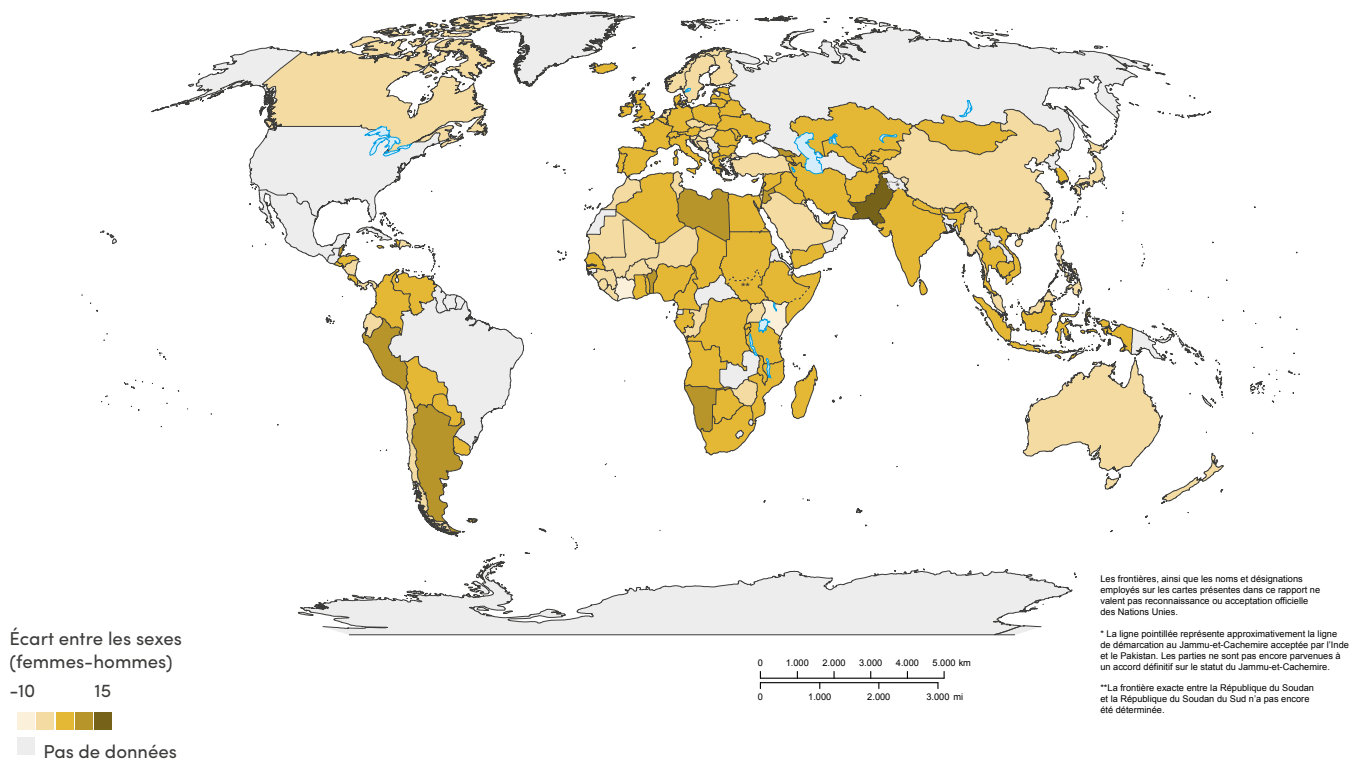
Le nombre de personnes sous-alimentées est estimé à 789 millions, soit 11 % de la population mondiale¹⁷. Si les tendances persistent, l'objectif d'éradication de la faim à l'horizon 2030 sera manqué¹⁸.

Les données recueillies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – à partir de l'Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) dans le contexte du projet *Voices of the Hungry* dans 141 pays, en 2014 et 2015 – indiquent que la probabilité d'insécurité alimentaire vécue par les femmes est plus forte dans près de deux tiers des pays¹⁹. La plus forte incidence d'insécurité alimentaire est enregistrée en Afrique subsaharienne, où elle touche plus de la moitié de la population, à un niveau modéré ou grave. Cependant, l'incidence d'insécurité alimentaire est également élevée dans les plus grandes économies du monde. Au Royaume-Uni, par exemple, elle est vécue par 10 % de la population féminine et 9 % de la population masculine.

S'il est vrai que les femmes signalent généralement une plus grande insécurité alimentaire, les inégalités entre les sexes varient considérablement d'un pays à l'autre (voir le graphique 3.4). Les différences entre hommes et femmes dépassent 3 points de pourcentage, en faveur des hommes, dans près d'un quart des 141 pays considérés, et en faveur des femmes dans sept pays. En Albanie, par exemple, 7 % plus d'hommes que de femmes signalent avoir eu du mal à obtenir de la nourriture pour eux et leur famille. Au Pakistan, cependant, ce sont les femmes qui connaissent la plus grande insécurité alimentaire, séparées des hommes par 11 points de pourcentage.

GRAPHIQUE 3.4

ÉCART D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ENTRE LES SEXES, 2014-15



Source : calculs d'ONU Femmes à partir des données de l'enquête FIES (Échelle de l'insécurité alimentaire vécue) 2014-15 de la FAO. Voir aussi DSNU (2017a).

Notes : la FIES mesure le pourcentage d'individus, dans la population d'un pays, ayant vécu l'insécurité alimentaire, à un degré modéré à grave, pendant la période de référence de 12 mois. L'analyse est fondée sur les données de 141 pays, recueillies par la FAO dans le contexte du projet Voices of the Hungry. Voir aussi FAO (2017a)²³.

L'insécurité alimentaire nuit à la santé et réduit l'apport nutritionnel²⁰; deux effets particulièrement problématiques, entraînant souvent l'anémie chez les enfants, les femmes enceintes et les femmes allaitantes. Comptant parmi les plus grandes causes de mortalité maternelle, l'anémie touche 29 % des femmes de 15 à 49 ans dans le monde, selon les estimations de 2011. Le chiffre est supérieur pour les femmes enceintes (38 %)²¹. Les taux de prévalence sont en outre généralement supérieurs pour les femmes vivant en milieu rural, les femmes du quintile de revenu inférieur et les femmes ayant un faible niveau de formation²².

Difficultés de mesure

Pour mesurer séparément l'insécurité alimentaire des femmes et celle des hommes, les échantillons d'enquête doivent être nationalement représentatifs et l'unité d'analyse doit être l'individu plutôt que le ménage. Or, l'indicateur ODD 2.1.2 risque d'être principalement basé sur des enquêtes au niveau du ménage. Cela pourrait créer des problèmes de disponibilité de données pour l'analyse par sexe et l'évaluation des inégalités au sein du ménage dans certains pays²⁴.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



ODD 3

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

CIBLES

13

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

6

Les différences biologiques entre les femmes et les hommes – ainsi que les différences au niveau des droits, des rôles et des responsabilités déterminés par la société – fragilisent la santé et le bien-être des femmes et des filles. Le manque de contrôle sur les ressources, la violence sexiste, la charge de travail domestique et familial non rémunéré, la charge de travail accrue et des conditions de travail insalubres sont autant d'obstacles à la bonne santé des femmes. Les normes genrées et les préjugés sexistes déterminent la façon dont les besoins sanitaires des femmes sont vus, par les femmes et par le reste de la société. Au niveau des systèmes de santé, par exemple, le recensement des victimes de violences et le soutien qui leur est apporté sont souvent insuffisants (voir le chapitre 5). À l'échelle du ménage, en raison des rapports de pouvoir hommes-femmes, les femmes peuvent manquer de ressources pour se faire soigner ou devoir obtenir l'autorisation préalable de membres de la famille.

Éclairage : la mortalité maternelle

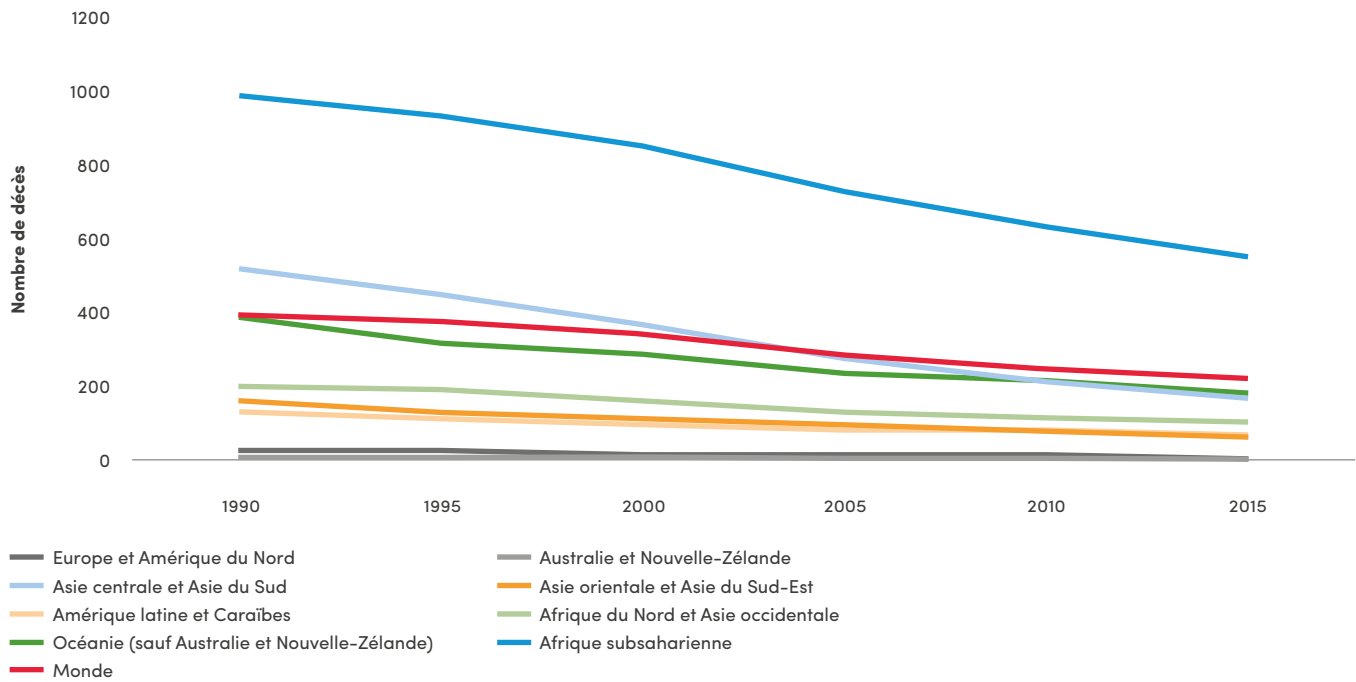
Le taux de mortalité a diminué depuis 1990, mais beaucoup trop lentement pour atteindre la cible 3.1 d'ici à 2030.

À l'échelle mondiale, environ 303 000 femmes sont mortes de causes liées à la grossesse en 2015, soit un taux de mortalité maternelle (TMM) de 216 femmes par 100 000 naissances vivantes²⁵. À l'échelle régionale, c'est l'Afrique subsaharienne qui enregistre le plus fort TMM : 556 morts par 100 000 naissances vivantes et deux tiers de tous les décès maternels chaque année (voir le graphique 3.5). À l'échelle mondiale, le risque de décès lié à la maternité, estimé sur toute la vie, est de 1 sur 4 900, mais de 1 sur 180 dans les pays en développement et 1 sur 54 dans les États dits fragiles, où les systèmes de santé sont souvent défectueux ou dépassés²⁶.

Les taux de mortalité maternelle ont baissé de 44 % entre 1990 et 2015, soit 2,3 % par année. Cependant, la réalisation de la cible 3.1 de l'ODD d'ici à 2030 suppose une baisse annuelle d'au moins 7,5 %²⁷. À titre d'illustration de l'ampleur de l'enjeu, les plus fortes baisses du TMM entre 1990 et 2015 sont observées en Asie orientale (2,9 % par an), ce qui n'est encore que la moitié de la réduction annuelle nécessaire pour atteindre la cible. On observe un résultat aberrant par rapport à la baisse tendancielle dans les pays développés aux États-Unis, où les décès liés à des complications pendant la grossesse ou l'accouchement ont augmenté de 18,8 à 23,8 % entre 2000 et 2014. Les taux de mortalité sont particulièrement élevés parmi les femmes d'origine afro-américaine, ainsi que parmi les femmes à faible revenu vivant en milieu rural, indépendamment de leur race ou de leur origine ethnique²⁸.

GRAPHIQUE 3.5

TAUX DE MORTALITÉ MATERNELLE, DÉCÈS PAR 100 000 NAISSANCES VIVANTES, PAR RÉGION, 1990-2015



Source : moyennes pondérées calculées par ONU Femmes à partir des données dans UNICEF (2017a).

Note : d'après les données de 183 pays.

La plupart des décès maternels peuvent être évités, à condition que les mères reçoivent des soins prénatals et postnatals adéquats; que les accouchements soient assistés par des professionnels de santé qualifiés; et que les femmes aient accès à des soins médicaux adaptés pour les états de santé présentant un risque accru de complications obstétriques, notamment ceux dus aux avortements pratiqués dans des conditions insalubres²⁹. Par conséquent, pour réduire les taux de mortalité maternelle, il est essentiel d'élargir l'accès à des soins de santé de qualité, d'universaliser l'accès à la santé sexuelle et reproductive et de garantir les droits des femmes et des filles en matière de procréation³⁰. À l'échelle mondiale, le nombre d'accouchements assistés par des professionnels de santé qualifiés est en hausse, de 61 % en 2000 à 79 % en 2016³¹. Toutefois, pour atteindre la cible 3.1 à l'horizon 2030, des actions accélérées doivent aussi être menées dans des domaines connexes, comme la planification de la famille, notamment en faveur de l'accès aux méthodes contraceptives modernes.

Difficultés de mesure

À l'heure actuelle, environ un tiers seulement de tous les pays et territoires dispose de données fiables sur la mortalité maternelle³². Pour les autres, le TMM repose sur des estimations. Dans de nombreux pays, les systèmes nationaux d'enregistrement et de statistiques de l'état civil ne rendent pas compte du vrai nombre de décès (voir le chapitre 2, encadré 2.8). Ce problème se pose plus particulièrement dans les pays en développement dont le système de santé est sous-développé, mais est aussi présent dans certains pays développés³³. L'enregistrement de toutes les naissances vivantes, ainsi que des décès et de leurs causes, est nécessaire pour améliorer la couverture et la qualité des estimations de la mortalité maternelle. Qui plus est, parce que les décès maternels sont souvent relativement rares d'un point de vue statistique, les échantillons des enquêtes auprès des ménages doivent être agrandis lorsque cette méthode est employée³⁴.



ODD 4

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, de manière équitable, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

CIBLES

10

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

8

L'augmentation des taux de scolarisation des filles est l'une des réussites les plus remarquables des dernières décennies. Chaque année supplémentaire d'enseignement post-primaire pour les filles a d'importants effets multiplicateurs, notamment l'amélioration de l'emploi des femmes, la réduction de la probabilité de mariage précoce et l'amélioration de leur santé et de leur bien-être, mais aussi de la santé et du bien-être des générations futures³⁵. L'ODD 4 va plus loin que l'accès à l'enseignement primaire et englobe la qualité de l'éducation et les chances d'apprentissage tout au long de la vie à tous les âges. Il concerne plus particulièrement les femmes et les filles. Dans le monde entier, mais principalement dans les pays en développement, les écoles souffrent d'un manque criant de ressources, la formation des enseignants est limitée, les classes sont beaucoup trop chargées, les manuels et autres ressources scolaires sont en nombre insuffisant. Les élèves des deux sexes en pâtissent³⁶, bien que les filles soient simultanément confrontées à des difficultés particulières. Le manque d'installations sanitaires adéquates, par exemple, pose des problèmes de sécurité et d'hygiène menstruelle qui forcent les filles à manquer l'école ou à compromettre leur expérience scolaire³⁷.

Éclairage : les inégalités d'accès à l'éducation

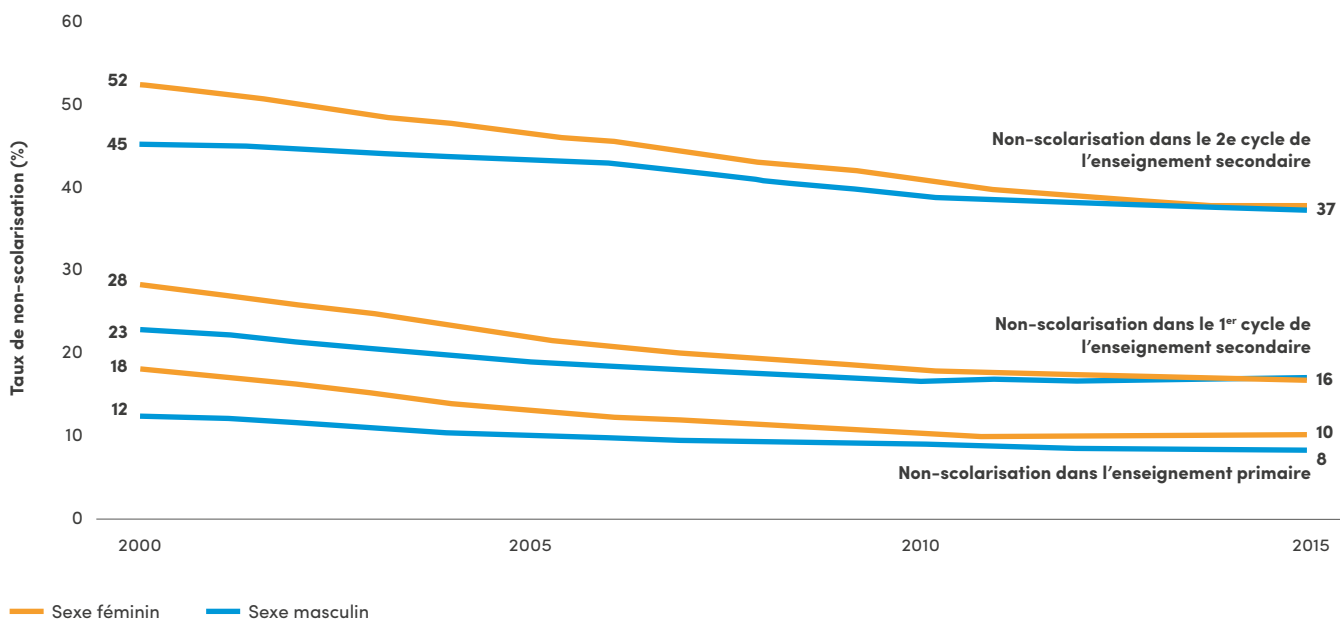
Malgré de récents progrès, les filles continuent d'être très désavantagées en matière d'éducation : dans certaines régions, elles sont 48,1 % à ne pas être scolarisées.

Les données de 2015 font état de l'inscription de 90,3 % des filles en âge de fréquenter l'école primaire (82,2 % en 2000) contre 91,9 % de garçons (87,6 % en 2000). L'écart entre les sexes s'est donc résorbé de 3,8 points de pourcentage au cours des 15 dernières années³⁸. Simultanément, entre 2000 et 2015, les filles ont considérablement progressé par rapport aux garçons, réduisant le taux de filles non scolarisées – un indicateur clé de l'exclusion de l'éducation – de 17,8 % à 9,7 % par rapport à une réduction de 12,1 % à 8,1 % pour les garçons (graphique 3.6)³⁹. Cependant, malgré ces progrès, les filles continuent d'être très désavantagées au regard de l'éducation : selon les estimations, 15 millions de filles n'auront jamais la chance d'apprendre à lire et à écrire à l'école primaire, contre 10 millions de garçons⁴⁰.

Dans l'enseignement secondaire, les filles ont presque rattrapé les garçons à l'échelle mondiale : les taux nets d'inscription sont passés de 53,1 % à 64,8 % pour les filles, contre une augmentation de 57,7 % à 65,3 % pour les garçons entre 2000 et 2015⁴¹. Néanmoins, dans quelques régions, les filles risquent davantage d'être exclues du système éducatif à l'adolescence que les garçons (bien que, dans d'autres, les garçons risquent d'être défavorisés)⁴². En Afrique subsaharienne, en Asie occidentale et Afrique du Nord, 48,1 % et 25,7 % des adolescentes sont déscolarisées, par rapport à 43,6 % et 21,7 % des garçons, respectivement⁴³.

GRAPHIQUE 3.6

TAUX DE NON-SCOLARISATION MONDIAL, ENFANTS EN ÂGE DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE, 2000-2015



Source : UNESCO (2017a).

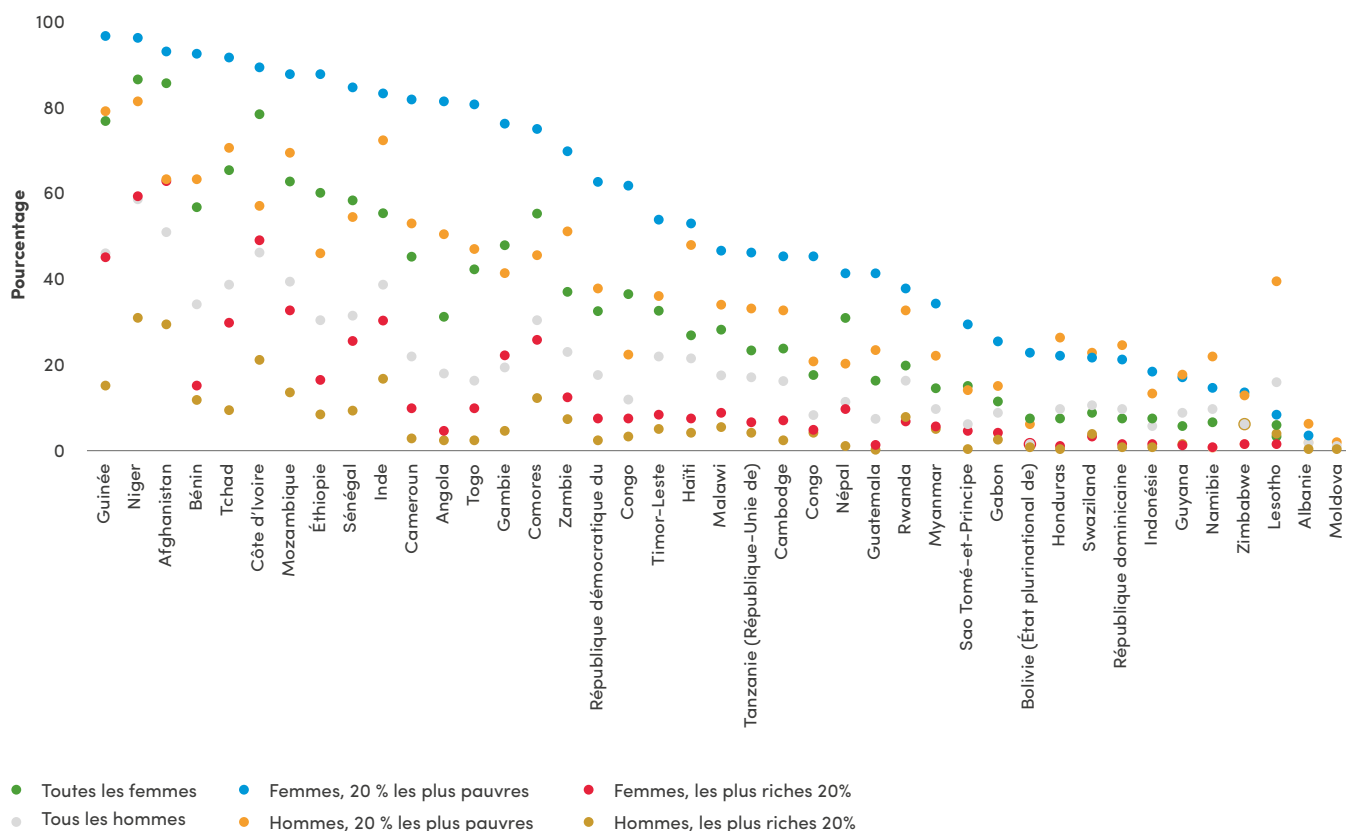
Note : pour tous les groupes d'âge, l'ISU emploie la même définition de « non scolarisé » : les enfants (d'environ 6 à 11 ans), les adolescents (d'environ 12 à 14 ans) et les jeunes (d'environ 15 à 17 ans) en âge de fréquenter un établissement d'enseignement primaire ou secondaire qui ne sont pas inscrits.

La pauvreté contribue fortement à l'exclusion du système éducatif. L'analyse des données d'illettrisme des femmes et des hommes de 15 à 49 ans, dans 41 pays en développement, révèle que les femmes vivant dans des ménages pauvres sont invariablement les plus défavorisées, par rapport à tous les autres groupes, y compris les hommes pauvres (voir le graphique 3.7). Dans l'État plurinational de Bolivie, le taux d'illettrisme est nul

ou proche de zéro pour les femmes de ménages riches et la majorité des hommes. Le chiffre correspondant pour les femmes de ménages pauvres, cependant, est de 23 % : une femme pauvre sur cinq est illettrée. Cette proportion grimpe à 29 % pour les Boliviennes du peuple autochtone quechua. Les taux élevés d'illettrisme, entre autres facteurs, contribuent aux carences dans d'autres domaines, notamment dans celui de l'emploi⁴⁴.

GRAPHIQUE 3.7

TAUX D'ILLETTRISME PARMIS LA POPULATION DE 15 À 49 ANS, PAR SEXE ET QUINTILES DE RICHESSE, 2005-2016



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur USAID (2017).

Notes : données émanant de 41 pays pour l'année la plus récente de la période précisée. Dans le graphique, les 20 % les plus riches sont les 20 % de ménages à l'extrémité supérieure de la distribution de la richesse et les 20 % les plus pauvres sont les 20 % à l'extrémité inférieure de la distribution.

Difficultés de mesure

La majorité des indicateurs sexospécifiques de l'ODD 4 étant de catégorie II ou III, un suivi détaillé est difficile. Des obstacles persistent même dans le cas des indicateurs d'éducation de catégorie I, notamment lorsqu'il s'agit de rendre compte des résultats de l'enseignement de base (la maîtrise de l'écrit ou le niveau atteint) et des pourcentages d'enfants non scolarisés.

Des actions sont en cours pour élargir le suivi de ces résultats et d'autres résultats connexes des enfants. Elles sont cependant coûteuses et certaines populations restent parfois difficiles à atteindre, en particulier les jeunes filles des groupes de population marginalisés. Qui plus est, les taux d'inscription et le nombre d'enfants non scolarisés ne donnent qu'une indication partielle de l'égalité des sexes dans l'éducation. Des données sur les résultats de l'apprentissage sont également nécessaires.



ODD 5

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

CIBLES

9

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

14

5.1

Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.2

Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.3

Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

5.4

Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

5.5

Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

5.6

Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et reproductive et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

5.a

Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

5.b

Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

5.c

Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux

CIBLE 5.1

Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier

L'élimination des lois discriminatoires et la mise en place d'une législation favorable sont des conditions sine qua non de l'égalité des sexes. Des progrès ont été accomplis au cours des 25 dernières années grâce, par exemple, à la législation interdisant la discrimination fondée sur le sexe en matière d'héritage et de citoyenneté, aux lois qui garantissent l'égalité au sein de la famille, et celles qui s'attaquent à la violence domestique. Cependant, malgré ces grands pas en avant, des dispositions constitutionnelles et législatives discriminatoires restent en place dans de nombreux pays, privant les femmes de protection et de base juridique pour revendiquer leurs droits.

Éclairage : les lois discriminatoires à l'égard des femmes

De nombreux pays continuent d'appliquer une législation discriminatoire.

En vertu des lois et des conventions des droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les États se sont engagés à éliminer ce type de discrimination et à favoriser l'égalité des sexes, y compris dans les cadres juridiques.

L'examen et l'évaluation des suites données au Programme d'action de Beijing cinq ans après son adoption (Beijing +5)

fixe 2005 comme date charnière pour l'abrogation des lois discriminatoires à l'égard des femmes. Or, cette date est révolue et les données de 2016 indiquent que, dans 18 pays, un mari a le droit d'empêcher son épouse de travailler; dans 39 pays, les filles et les fils ne jouissent pas de droits d'héritage égaux; 49 pays ne prévoient pas de lois protégeant les femmes contre la violence domestique et, dans 37 pays, les auteurs de viols sont exemptés de poursuites en justice s'ils sont mariés à la victime ou s'ils l'épousent par la suite⁴⁵.

L'indicateur 5.1.1, en cours d'élaboration, suivra les progrès réalisés dans les quatre domaines du droit suivants : 1) les cadres juridiques globaux, y compris les constitutions, et la vie publique; 2) la violence à l'égard des femmes; 3) l'emploi et les avantages économiques; et 4) le mariage et la famille. Il suivra non seulement l'abrogation des lois discriminatoires, mais aussi la mise en place de cadres juridiques qui favorisent, font appliquer et suivent l'égalité des sexes, y compris les politiques/plans, les mécanismes de mise en application et de suivi, et l'allocation de ressources financières. La publication des données des enquêtes pilotes est prévue dans la première moitié de 2018.

Difficultés de mesure

En raison de sa nature globale et universelle, la cible est difficile à mesurer au moyen d'un seul indicateur. En fait, un grand nombre d'indicateurs de l'ODD 5 et d'autres objectifs sont également valables pour suivre l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles. L'indicateur sélectionné s'intéresse aux cadres juridiques, indispensables à la progression de l'égalité des sexes. Les cadres juridiques sont aussi de portée large et, bien que la discrimination intersectionnelle ou le harcèlement en ligne suscitent un intérêt certain, entre autres problèmes, ils sont difficiles à mesurer de manière cohérente pour tous les pays.

CIBLE 5.2

Éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles

La violence à l'égard des femmes et des filles est à l'heure actuelle l'un des abus des droits de la personne les plus répandus dans le monde. Présente dans tous les pays, elle se produit dans les espaces publics comme dans les espaces privés et, dans la majorité des cas, au sein du couple. Elle peut prendre une multitude de formes, notamment physique, sexuelle, psychologique et économique. D'autres types de violence, dont la traite – et de nouvelles manifestations, comme le harcèlement en ligne – sont également fréquents dans tous les pays. Ces violences causent de problèmes physiques et psychologiques à long terme, voire, dans de nombreux cas, la mort. Leurs effets sont également ressentis par les communautés et les familles des femmes, notamment par leurs enfants; elles empêchent les femmes de participer pleinement à la société. L'acceptabilité sociale et l'impunité

générale des auteurs font partie des principaux facteurs qui empêchent d'avancer dans ce domaine.

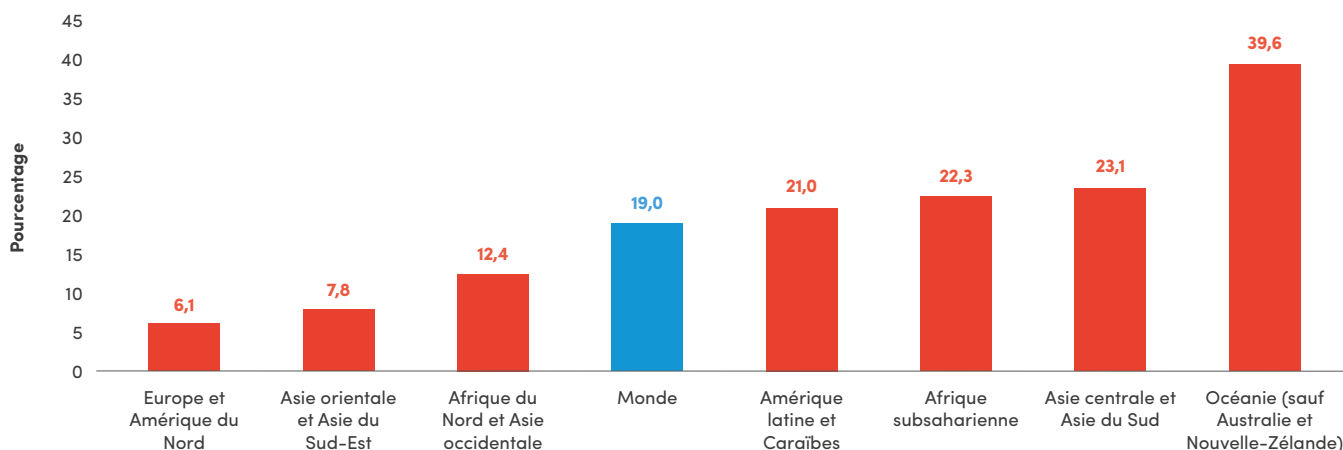
Éclairage : la violence au sein du couple

1 femme ou fille de 15 à 49 ans sur 5 signale avoir subi la violence physique ou sexuelle d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois.

Les données comparables disponibles de 87 pays indiquent que 19 % des femmes et des filles de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles au sein du couple au cours des 12 derniers mois. C'est l'Océanie (sauf Australie et Nouvelle-Zélande) qui enregistre la plus forte incidence de violence au sein du couple sur 12 mois, soit jusqu'à 40 % de femmes de 15 à 49 ans. La région Europe et Amérique du Nord enregistre la plus faible incidence pour le même groupe d'âge, estimée à 6 % (voir le graphique 3.8).

GRAPHIQUE 3.8

PROPORTION DE FEMMES ET DE FILLES DE 15-19 ANS AYANT VÉCU EN COUPLE, VICTIMES DE VIOLENCE PHYSIQUE OU SEXUELLE AU SEIN DU COUPLE DANS LES 12 DERNIERS MOIS, PAR RÉGION, 2005-2016



Source : DSNU (2017a).

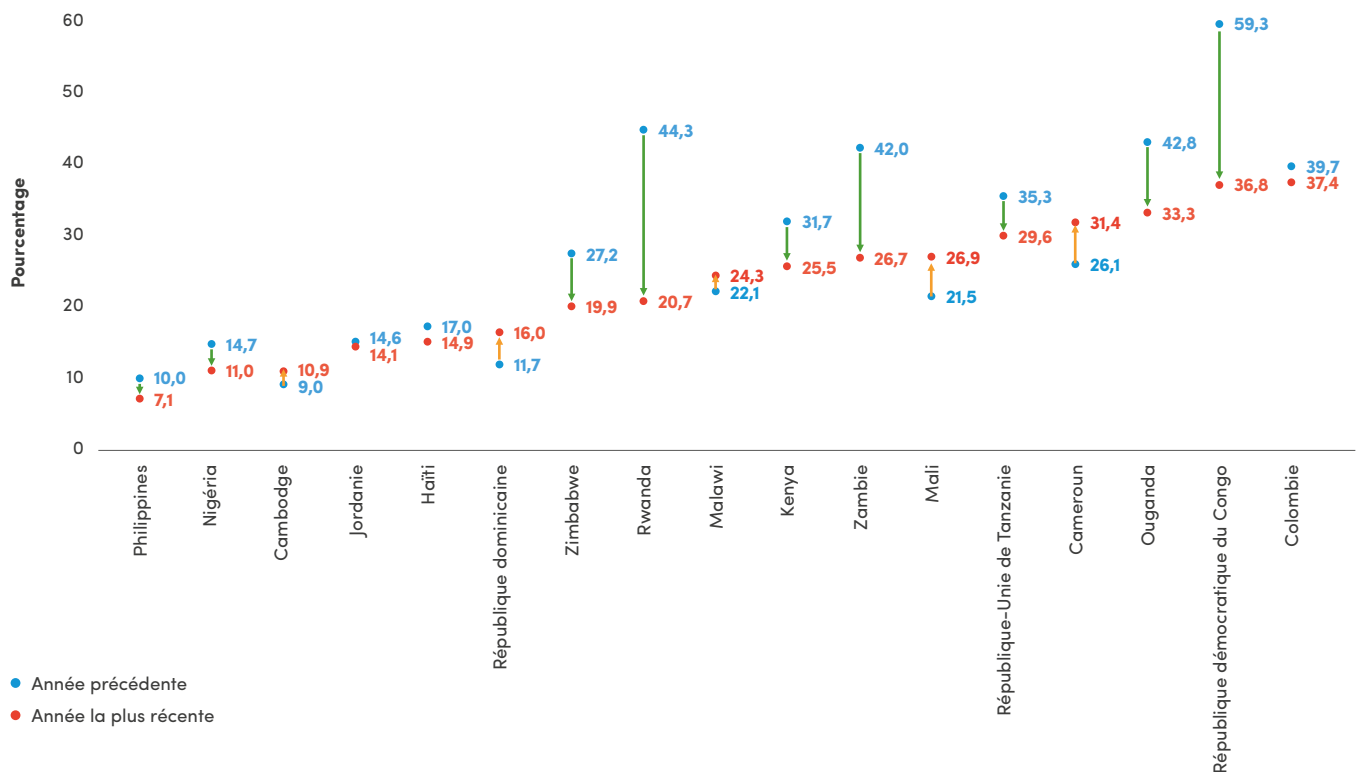
Note : les données sont extraites des plus récentes enquêtes démographiques et de santé, ainsi que d'autres enquêtes nationales de 87 pays pendant la période considérée. Couverture par région : Europe et Amérique du Nord : 29 pays, 50 % de la population; Asie orientale et Asie du Sud-Est : 3 pays, 5 % de la population; Afrique du Nord et Asie occidentale : 5 pays, 40 % de la population; Amérique latine et Caraïbes : 10 pays, 24 % de la population; Afrique subsaharienne : 27 pays, 66 % de la population; Asie centrale et Asie du Sud : 7 pays, 81 % de la population; Océanie (sauf Australie et Nouvelle-Zélande) : 6 pays, 11 % de la population.

Des données tendanciennes sur la violence à l'égard des femmes et des filles sont difficiles à obtenir. Les enquêtes sont généralement disponibles pour un seul point dans le temps ou suivent des méthodologies différentes, empêchant ainsi la comparaison dans le temps et à l'intérieur des pays. Les données comparables de 17 pays sur l'incidence de violence physique ou sexuelle à l'égard des femmes (15 à 49 ans) au sein du couple dans les 12 mois précédant l'enquête (voir le graphique 3.9), indiquent

qu'elle est généralement en baisse, en particulier dans les pays où cette incidence est la plus forte. En République démocratique du Congo, par exemple, on observe une diminution considérable, de 59 % (2007) à 37 % (2013-2014). Cependant, la baisse tendancielle masque une hausse statistiquement significative de l'incidence de violence au sein du couple dans 5 des 17 pays. Par exemple, en République dominicaine, le taux d'incidence a augmenté de 12 % en 2007 à 16 % en 2013.

GRAPHIQUE 3.9

PROPORTION DE FEMMES ET DE FILLES DE 15-19 ANS AYANT VÉCU EN COUPLE, VICTIMES DE VIOLENCE PHYSIQUE OU SEXUELLE AU SEIN DU COUPLE DANS LES 12 DERNIERS MOIS, ANALYSE TENDANCIELLE, DIVERSES ANNÉES (2004-2016)



Source : Calculs d'ONU Femmes fondés sur USAID (2017).

Note : les différences dans le temps sont statistiquement significatives au niveau de 10 % sur l'ensemble des pays sauf la Colombie, Haïti et la Jordanie. Bien que les enquêtes soient comparables entre les pays et dans le temps, en raison de la nature délicate du sujet, les résultats communiqués sont fortement influencés par la manière dont l'enquête a été menée. Par conséquent, les variations d'incidence doivent être interprétées avec prudence, car elles peuvent ne pas traduire des variations réelles des taux d'incidence. Années des enquêtes par pays : Cambodge (2005 et 2014), Cameroun (2004 et 2011), Colombie (2005 et 2010), Haïti (2005-06 et 2012), Jordanie (2007 et 2012), Kenya (2008-09 et 2014), Malawi (2010 et 2015-16), Mali (2006 et 2012-13), Nigéria (2008 et 2013), Ouganda (2006 et 2011), Philippines (2008 et 2013), République-Unie de Tanzanie (2010 et 2015-16), République démocratique du Congo (2007 et 2013-14), République dominicaine (2007 et 2013), Rwanda (2010 et 2014-15), Zambie (2007 et 2013-14) et Zimbabwe (2010-11 et 2015).

Bien qu'elles soient essentielles pour suivre les progrès dans le temps, les données tendanciennes sur la violence au sein du couple peuvent être difficiles à interpréter. Des problèmes méthodologiques, par exemple des différences dans la qualité de la formation des enquêteurs, peuvent influencer sur les réponses des femmes interrogées au sujet de la violence au sein du couple. Qui plus est, les réformes et le changement social en faveur de la non-tolérance de la violence peuvent libérer la parole à ce sujet, mais sans pour autant traduire une montée des niveaux de violence.

Éclairage : les adolescentes et les femmes âgées

Les femmes et les filles de tous âges sont exposées au risque de violence.

D'après les données comparables de 50 pays, on estime à 15 millions le nombre d'adolescentes (15 à 19 ans) signalant avoir eu des rapports sexuels forcés⁴⁶. Les données de 28 pays indiquent en outre que 9 adolescentes sur 10 dans cette situation sont victimes d'un proche ou de quelqu'un qu'elles connaissent⁴⁷. Les adolescentes et les jeunes femmes sont par ailleurs exposées au risque de violence dans d'autres contextes, notamment à l'école ou à l'université. On estime que 246 millions de filles et de garçons, à l'échelle mondiale, sont victimes de violence en milieu scolaire, et qu'une fille sur quatre dit ne pas se sentir en sécurité lorsqu'elle utilise les latrines de l'école⁴⁸. Dans une enquête menée en 2015 auprès de 27 universités américaines, 23 % des étudiantes signalent avoir été victimes d'une agression sexuelle ou de comportements sexuels déplacés⁴⁹.

Bien que rares, les données sur la violence à l'égard des femmes âgées (un grand nombre d'enquêtes s'intéressent uniquement aux femmes de 15 à 49 ans) indiquent que les femmes âgées sont plus exposées que les jeunes à certaines formes de violence (exploitation économique et délaissement), et que l'éventail d'auteurs de ces violences s'élargit aux autres parents, aux étrangers, aux soignants et aux voisins⁵⁰. Une étude menée dans cinq pays européens constate que 28 % des femmes de 60 ans et plus signalent avoir vécu une forme ou une autre de maltraitance pendant l'année précédente, et que tous les types d'actes de violence (à l'exception du délaissement) continuent de se produire le plus couramment au sein du couple (voir le chapitre 5)⁵¹.

Difficultés de mesure

Parce qu'il s'agit d'un sujet délicat, la violence à l'égard des femmes et des filles pose plusieurs problèmes d'ordre méthodologique et éthique pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données. Leur résolution suppose d'accorder une plus grande attention à la sécurité tant des participantes que des enquêteurs, de venir en aide aux femmes qui signalent être victimes de violences, de concevoir les enquêtes et les méthodes de collecte de données de manière réfléchie, et de bien former les enquêteurs (voir le chapitre 2).

Les données font de moins en moins défaut, mais leur comparabilité globale et entre les pays reste problématique. En effet, dans de nombreux cas, les exercices de collecte de données suivent des méthodologies différentes, formulent leurs questions différemment et s'intéressent à des groupes d'âge différents. La ventilation des données par âge doit elle aussi faire l'objet d'un effort supplémentaire – il faut notamment agrandir les échantillons et orienter les questions vers les différents groupes d'âge – en appui de l'offre de services d'accompagnement adéquats et de l'élaboration de stratégies de prévention efficaces pour les femmes de tous âges.

CIBLE 5.3

Éliminer toutes les pratiques préjudiciables

Les pratiques préjudiciables, comme le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine (MGF) sont des violations des droits de l'homme qui portent préjudice aux filles d'une multitude de façons. Le mariage précoce est corrélé à une chance réduite d'atteindre un bon niveau d'instruction et une probabilité accrue de grossesse pendant l'adolescence, cause fréquente de complications lors de l'accouchement et de taux élevés de mortalité maternelle parmi les adolescentes. La MGF est une violation extrême de l'intégrité physique des femmes et des filles, motivée en partie par des idées préconçues sur le sexe, par les rôles traditionnels des hommes et des femmes et les tentatives de main mise sur le corps et la sexualité des femmes et des filles. Dans un rapport au Conseil des droits de l'homme en 2016, le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a réaffirmé que

le mariage précoce, la MGF et autres pratiques préjudiciables, dont la violence perpétrée au nom de l'honneur, sont reconnus comme des formes de violence à l'égard des femmes constitutives de mauvais traitements et de torture⁵².

Éclairage : le mariage précoce

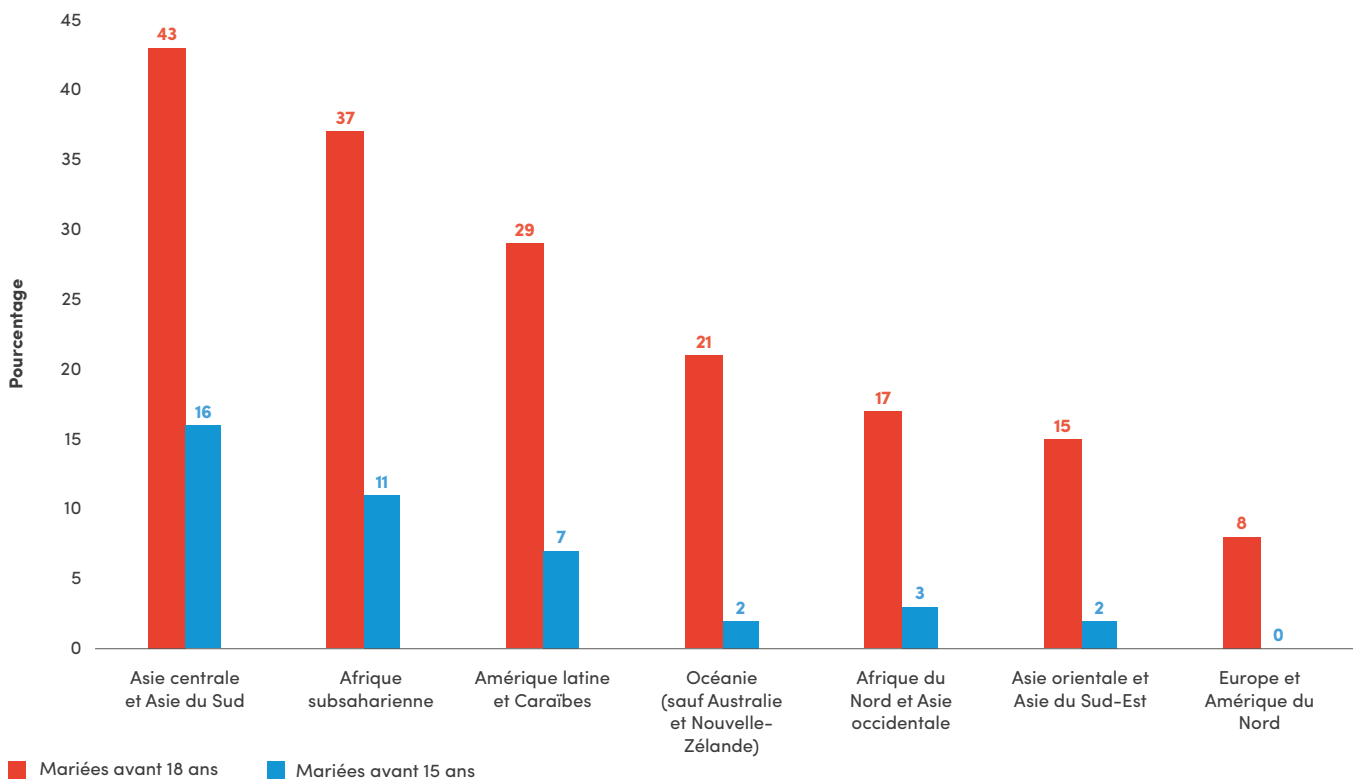
Chaque année, 15 millions de filles de moins de 18 ans sont forcées à se marier.

Selon les chiffres de 2017, le nombre de femmes et de filles mariées avant 18 ans est estimé à 750 millions.

Chaque année, 15 millions de filles de moins de 18 ans sont forcées à se marier. Si les progrès vers cette cible ne s'accroissent pas, ce chiffre gonflera jusqu'à 16,5 millions en 2030 et plus de 18 millions en 2050⁵³. Parmi les régions disposant de données, l'Asie centrale et l'Asie du Sud enregistre les taux les plus élevés de mariage précoce : 16 % des femmes qui ont aujourd'hui entre 20 et 24 ans ont été mariées avant 15 ans, et 43 % avant 18 ans. L'Asie orientale et l'Asie du Sud-Est et l'Europe et Amérique du Nord sont les régions où l'on observe les plus faibles incidences de mariage précoce, soit 15 % et 8 % respectivement⁵⁴. Ces régions enregistrent également les plus faibles taux de mariage avant 15 ans, à raison de 2 % et 0 % respectivement (voir le graphique 3.10)⁵⁵.

GRAPHIQUE 3.10

PROPORTION DE FEMMES DE 20-24 ANS MARIÉES OU EN COUPLE POUR LA PREMIÈRE FOIS AVANT 15 ET 18 ANS, PAR RÉGION, 2003-2016



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur DSNU (2017a).

Note : d'après un échantillon de 120 pays. Les chiffres concernent environ 65 % de la population mondiale de filles de 20 à 24 ans. Dans le cas des régions Europe/Amérique du Nord et Asie orientale/Asie du Sud-Est, les données concernent moins de 50 % de la population régionale. La région Australie et Nouvelle-Zélande est exclue pour manque de données.

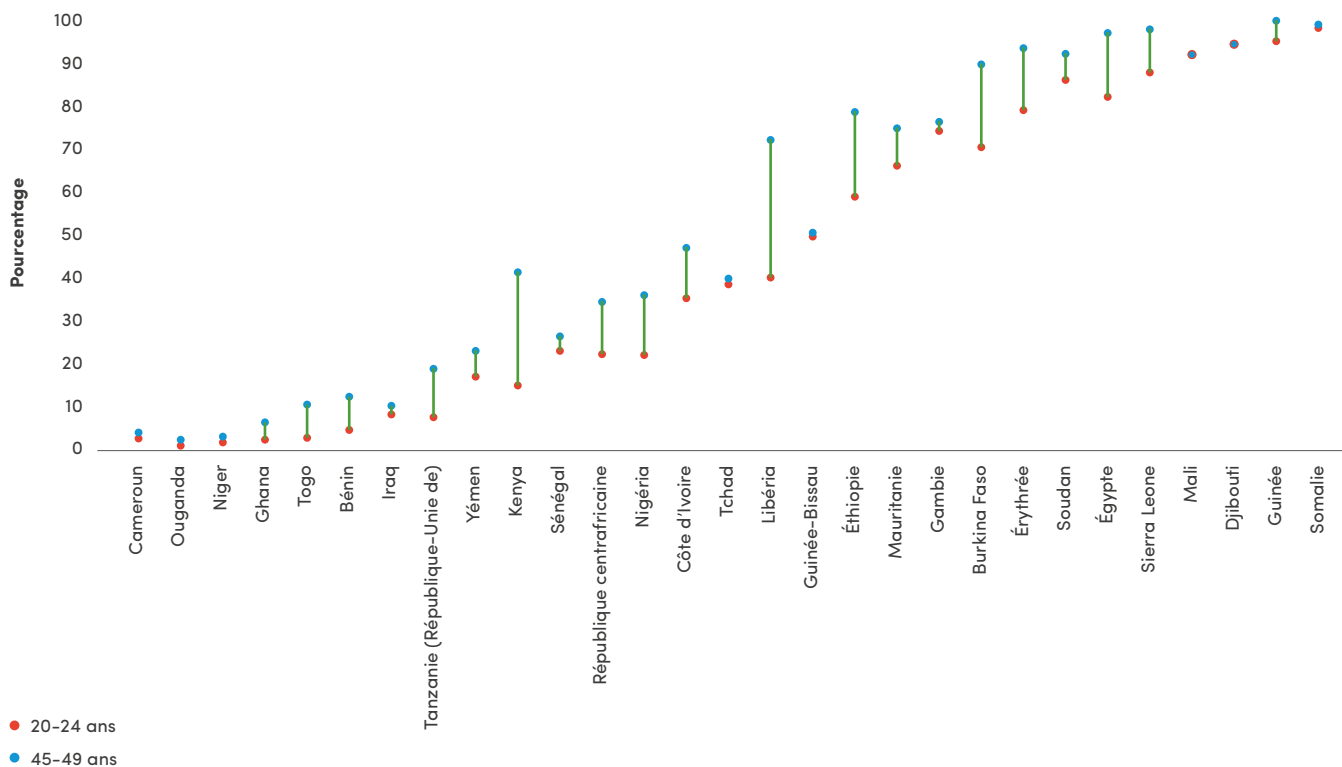
Les taux de mariage précoce varient considérablement entre les pays, même au sein des régions. Ce constat s'explique probablement par une combinaison de facteurs, dont la pauvreté, les possibilités limitées ouvertes aux filles, les normes et les traditions genrées⁵⁶. En Afrique subsaharienne, par exemple, les taux varient de 76 % au Niger, à moins de 10 % en Namibie, au Rwanda et au Swaziland⁵⁷. D'importantes variations peuvent également être observées à l'intérieur des pays, selon le revenu, le lieu et diverses autres caractéristiques (voir le chapitre 4).

Les tendances varient également par pays. Bien que l'on constate des signes de baisse des taux de mariage précoce dans certains pays, l'inverse est vrai dans d'autres pays, où

le taux est supérieur par rapport aux générations de femmes précédentes. En Indonésie et en Éthiopie, par exemple, les taux de mariage précoce parmi les femmes de 20 à 24 ans sont inférieurs de 27 et 32 points de pourcentage, respectivement, par rapport à la génération de femmes qui ont aujourd'hui 45 à 49 ans⁵⁸. Ce constat dénote un progrès considérable sur une seule génération. Néanmoins, avec un taux de mariage précoce de 41 %, l'Éthiopie reste l'un des pays où le mariage des filles avant 18 ans est le plus répandu⁵⁹. Au Mali, la proportion de femmes mariées avant 15 ans a augmenté de 6,6 points de pourcentage, et de 17,4 points de pourcentage pour les femmes mariées avant 18 ans, par rapport aux taux enregistrés pour les femmes qui ont aujourd'hui entre 20 et 24 et entre 45 et 49 ans.

GRAPHIQUE 3.11

PROPORTION DE FEMMES AYANT SUBI UNE MGF PAR COHORTE D'ÂGE (20-24 ANS ET 45-49 ANS), 2004-2016



Sources : USAID (2017) et UNICEF (2017c)

Note : données de 29 pays pour l'année la plus récente de la période précisée.

Éclairage : la mutilation génitale féminine

Si la tendance persiste, les taux de MGF augmenteront au cours des 15 prochaines années.

Selon les estimations, au moins 200 millions de femmes et de filles dans 30 pays ont subi des mutilations génitales (MGF)⁶⁰. Les données font ressortir quelques améliorations, plus particulièrement au Libéria, au Kenya et en Éthiopie, où l'incidence de MGF parmi les filles de 20 à 24 ans a diminué de 20 points de pourcentage ou plus par rapport aux femmes de 45 à 49 ans (voir le graphique 3.11)⁶¹. Malgré cette diminution parmi les femmes de 20 à 24 ans, les taux d'incidence restent élevés. À l'heure actuelle, Djibouti, la Guinée, le Mali, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan enregistrent les pires taux de MGF à l'échelle mondiale, soit 85 % ou plus parmi les femmes de 20 à 24 ans. À moins d'accélérer les progrès, le taux de décroissance sera distancé par la croissance démographique et le nombre de femmes et filles victimes de MGF augmentera au cours des 15 prochaines années⁶².

Aux lois interdisant la MGF doivent impérativement s'ajouter des interventions s'attaquant aux normes et aux attitudes sociales pour parvenir à l'élimination totale de cette pratique dangereuse (voir l'encadré 5.7 du chapitre 5).

Difficultés de mesure

Les enquêtes auprès des ménages sont certes des sources utiles d'informations sur le mariage précoce, mais parce que la cohabitation n'est pas définie de la même manière dans tous les pays – certaines définitions couvrent uniquement le mariage formel tandis que d'autres couvrent un éventail plus large de formes de cohabitation – l'analyse tendancielle et la comparabilité internationale sont restreintes. Les systèmes d'état civil pourraient être de bonnes sources d'informations dans certains pays, bien que les modes de cohabitation informels risquent de ne pas être pris en compte.

La MGF étant un sujet délicat, la fiabilité et la comparabilité des données sont compromises par le fait que les familles sont réticentes à fournir ce type de renseignements. Par ailleurs, les niveaux d'incidence parmi différents groupes ou régions à l'intérieur des pays ne sont pas toujours connus, et les taux d'incidence nationale occultent les différences.

CIBLE 5.4

Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser

Malgré leur rôle fondamental dans toutes les sociétés, les soins et les travaux domestiques non rémunérés ne sont ni reconnus en tant que travail ni appréciés à leur juste valeur. Les soins et l'éducation des enfants; les soins aux malades, personnes âgées ou handicapées; la gestion du ménage au quotidien et les tâches ménagères, sont autant de responsabilités qui subviennent aux besoins des individus, au quotidien et de génération en génération. La répartition inégale de ce type de travail – entre les femmes et les hommes et dans les familles et les sociétés plus généralement – est un obstacle puissant à l'égalité des sexes, avec d'importantes retombées sur d'autres objectifs et cibles (voir le chapitre 6). Dans le monde entier, les femmes et les filles font le plus gros de ce travail et disposent ainsi de moins de temps pour l'éducation, le travail rémunéré, la participation politique, le repos et les loisirs.

Éclairage : le travail domestique et familial non rémunéré

Les femmes font 2,6 fois plus de travail domestique et familial que les hommes.

Les données de 83 pays et territoires indiquent que les femmes effectuent la plus grande partie du travail domestique (cuisine, ménage, etc.) et sont les principales responsables des soins aux enfants et aux adultes. Les femmes consacrent en moyenne 18 % de leur journée au travail familial et domestique non rémunéré, contre 7 % pour les hommes (graphique 3.12).

Ventilée par âge, la part de temps consacrée au travail domestique et familial non rémunéré est la plus élevée parmi les femmes de 25 à 44 ans, comparée à celle des femmes de 15 à 24 ans et de 45 à 64 ans⁶³. Ce pic de charge de travail familial pour les femmes coïncide avec la période pendant laquelle elles ont généralement de

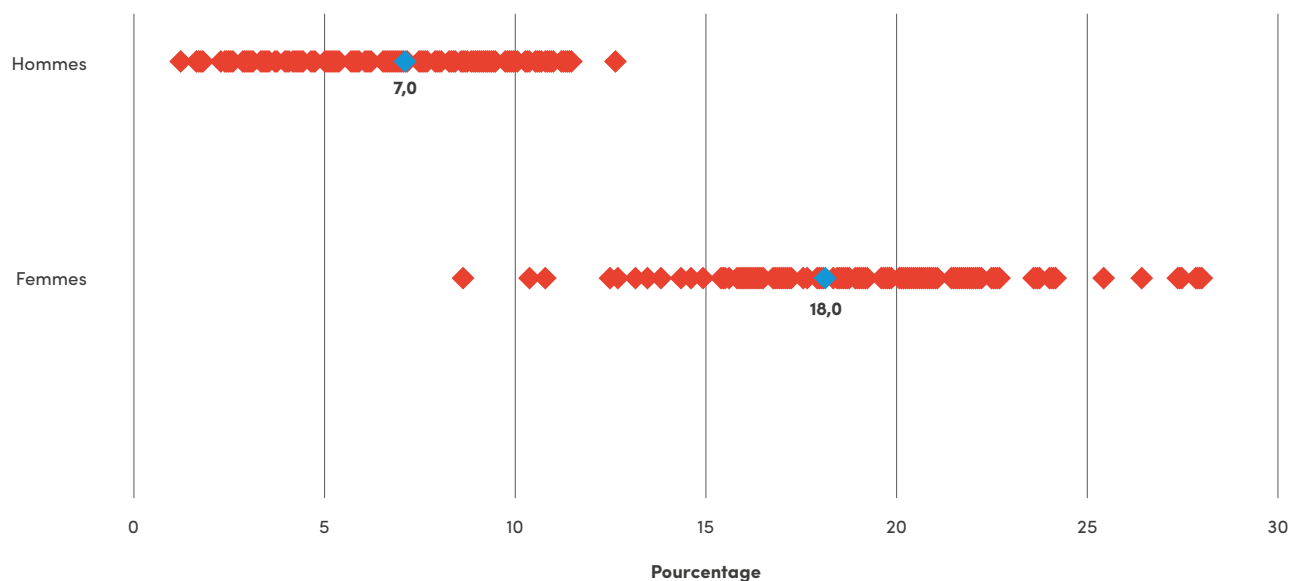
jeunes enfants à charge. Les données disponibles font apparaître que les femmes qui ont de jeunes enfants font plus de travail non rémunéré, y compris de travail de soins, que celles sans enfants⁶⁴. D'autres facteurs influent également sur les différences entre les femmes, dont le revenu du ménage, l'accès ou non à de l'eau potable et du combustible dans le foyer, et les politiques d'accueil de la petite enfance (voir le chapitre 6).

La société attend des femmes qu'elles assument la responsabilité des soins dès un jeune âge. Une étude de 33 pays révèle que les filles de 7 à 14 ans font plus de corvées

ménagères que les garçons du même âge et exécutent d'autres tâches; elles s'occupent notamment de leurs plus jeunes frères et sœurs⁶⁵. La répartition du travail en « travail de femmes » et « travail d'hommes » se poursuit pour un grand nombre de femmes quand elles fondent une famille, et se répercute dans la vie active (ODD 8). Les stéréotypes fondés sur le sexe influent sur le genre de travail que font les femmes en dehors du foyer, sur les conditions qui leur sont proposées et sur leur rémunération. Ils influent également sur la capacité de participation des femmes à d'autres aspects de la vie publique, notamment leur participation politique (cible 5.5).

GRAPHIQUE 3.12

TEMPS CONSACRÉ PAR JOUR AU TRAVAIL DOMESTIQUE ET FAMILIAL NON RÉMUNÉRÉ, PAR SEXE, 2000-2016



- ◆ Valeurs nationales
- ◆ Valeurs moyennes

Source : DSNU (2017a).

Note : les données sont les plus récentes disponibles de 83 pays. Les valeurs moyennes sont des moyennes non pondérées.

Difficultés de mesure

Comprendre les différences d'emploi du temps entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les groupes de femmes, est un premier pas vers la réduction des soins lourds et la redistribution plus égalitaire du travail familial entre les femmes et les hommes, entre les familles et les collectivités. Les enquêtes sur l'emploi du temps, cependant, ne sont toujours pas disponibles ou ne sont que ponctuelles dans de nombreux pays. Peu sont menées régulièrement pour permettre une analyse tendancielle. Qui plus est, les soins apportés aux enfants, aux personnes âgées et aux malades et le travail domestique se chevauchent souvent, rendant ainsi difficiles les statistiques exactes sur les soins de personne à personne.

CIBLE 5.5

Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction

Avoir une voix et participer aux processus et aux décisions qui influent sur leur vie est un aspect fondamental des libertés des femmes et des filles. Les femmes participent à la politique et aux processus décisionnels à tous les niveaux, dans différentes capacités et dans tous les domaines d'administration, y compris en tant qu'électrices, candidates aux élections législatives et locales, parlementaires ou conseillères régionales/municipales, chefs d'État ou de gouvernement et ministres. Or, souvent, cette participation ne se fait pas sur un pied d'égalité; elle se heurte aux normes et aux attentes genrées qui limitent l'accès des femmes aux fonctions de direction. Cette occasion manquée est d'autant plus regrettable que l'on sait que la participation des femmes a une influence positive sur la dépense publique et l'offre de services⁶⁶. Le constat est le même dans le secteur privé, où les femmes continuent d'être sous-représentées aux conseils

d'administration et aux postes de direction des entreprises, même si les données disponibles indiquent que la présence de femmes est corrélée à une plus-value du cours des actions et des bénéfices⁶⁷.

Éclairage : la représentation des femmes dans les parlements nationaux

Malgré les progrès, les femmes continuent d'être sous-représentées dans les parlements du monde entier.

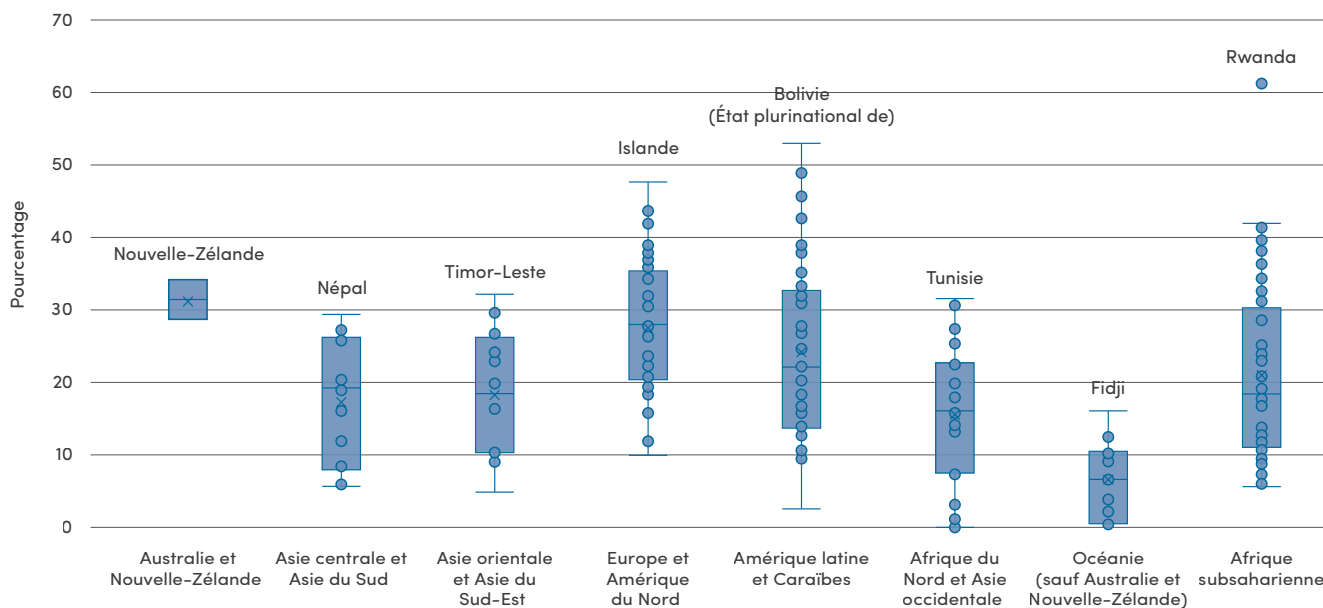
Si quelques progrès ont bien été accomplis au cours des dix dernières années, les femmes continuent d'être sous-représentées dans les parlements du monde entier (voir le graphique 3.13). À l'échelle mondiale, les femmes occupent 23,7 % des sièges parlementaires, soit une hausse de 10 points de pourcentage par rapport à 2000⁶⁸. Au niveau des pays, le Rwanda (61 %) et l'État plurinational de Bolivie (53 %) sont les seuls à compter plus de parlementaires de sexe féminin que de sexe masculin.

Les quotas électoraux hommes-femmes et autres mesures spéciales temporaires ont amélioré la représentation des femmes au sein des organes décisionnels de bon nombre de pays. En Afrique subsaharienne, les quotas ont amélioré la représentation des femmes en politique, tandis que les pays de la région qui n'appliquent que peu de quotas ont enregistré des baisses considérables en 2016⁶⁹. En Amérique latine, les quotas hommes-femmes, conjugués avec les quotas ciblant les minorités raciales, ont accru la représentation des groupes jusqu'ici marginalisés⁷⁰. Pourtant, malgré leur effet avéré, moins de la moitié des pays du monde appliquent une forme ou une autre de quotas obligatoires.

Les quotas et autres mesures spéciales temporaires sont des moyens efficaces de favoriser la représentation politique des femmes, mais des bilans périodiques s'imposent pour éviter qu'elle ne soit plafonnée par inadvertance.

GRAPHIQUE 3.13

PROPORTION DES SIÈGES OCCUPÉS PAR LES FEMMES AU PARLEMENT NATIONAL, PAR RÉGION, 2017



Source : calculs d'ONU Femmes à partir des données d'IPU (2017a).

Note : d'après les données de 193 pays. Situation au 1er septembre 2017. Les pays enregistrant les plus forts pourcentages dans la région sont indiqués.

Éclairage : la représentation des femmes dans les administrations locales

Le manque de données fait obstacle à des évaluations précises de la participation des femmes dans les administrations locales et de leur impact.

Bien que des statistiques mondiales sur la représentation des femmes dans les parlements soient largement disponibles et communiquées, il n'existe actuellement pas de statistiques comparables pour suivre leur représentation dans les administrations locales. Ainsi ignore-t-on le nombre de femmes parmi les millions de conseillers régionaux et municipaux qui influent sur la vie des populations locales dans le monde entier. Ce constat s'explique en partie par l'utilisation d'indicateurs différents pour suivre la représentation

des femmes dans les administrations locales dans les différentes régions du monde.

En sa qualité d'organisme responsable du suivi de l'indicateur 5.5.1, ONU Femmes mène l'action mondiale en vue de l'élaboration d'une seule et unique mesure à appliquer dans tous les pays et toutes les régions. L'indicateur 5.5.1.b proposé concerne la représentation des femmes aux postes élus des organes législatifs de l'administration locale (il complète l'indicateur 5.5.1.a sur la représentation des femmes au parlement). Cette démarche s'inscrit dans le droit fil des cadres juridiques nationaux qui réglementent l'administration locale, et les données nécessaires peuvent être produites à bas prix à partir des registres électoraux.

Quelques pays ont déjà inclus l'indicateur dans leurs plans nationaux de développement et commencé à produire les données appropriées. L'Ouganda en est un exemple (voir l'encadré 3.2).

ENCADRÉ 3.2

LES FEMMES DANS LES ADMINISTRATIONS LOCALES : LE CAS DE L'UGANDA

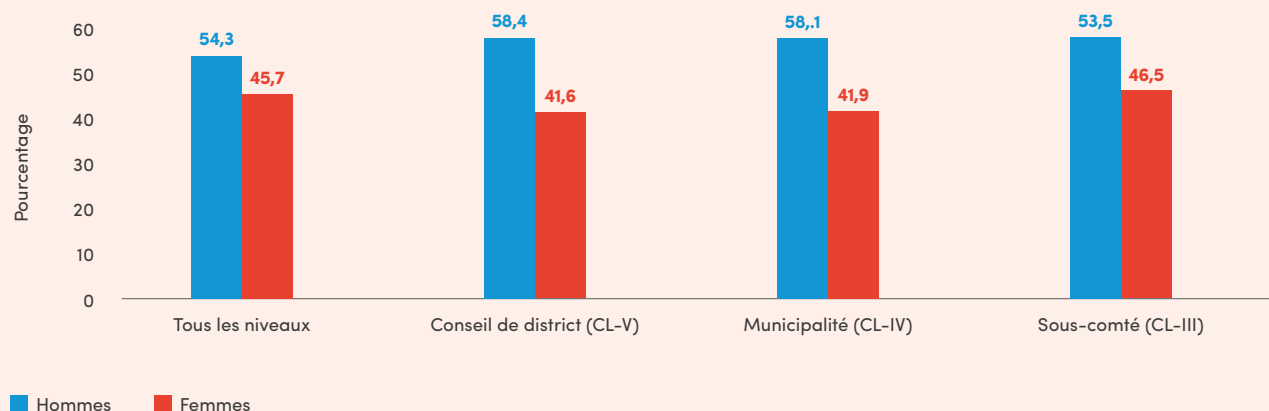
Dans l'objectif de fournir les données nécessaires au suivi des progrès nationaux vers la réalisation des ODD et des objectifs de son Plan national de développement (NDP II), l'État ougandais a récemment adopté une série d'« indicateurs sexospécifiques de priorité nationale ». Coordonné par l'Office ougandais de la statistique (UBOS), le processus a fait intervenir les entités concernées de l'appareil statistique national, dont des ministères, des directions et des agences.

L'indicateur 5.5.1.b – proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales – est l'une des mesures incluses de l'exercice de fonctions à responsabilité et de la participation politique. Les informations les plus récentes pour l'indicateur en Ouganda proviennent des registres électoraux de vainqueurs et de perdants des élections locales de 2016, compilés par l'UBOS et le ministère de l'Administration locale. Les données couvrent deux types de sièges : a) les sièges directement disputés et b) les sièges réservés à la discrimination positive. Le cadre juridique du pays prévoit un quota hommes-femmes de 30 % pour les organes délibératifs à chaque niveau d'administration locale. Des quotas sont également prévus pour d'autres groupes, dont les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Les données préliminaires indiquent que, dans l'ensemble, la représentation des femmes aux postes élus des organes délibératifs de l'administration locale (CLIII-V), à 46 %, est supérieure à la proportion de femmes parmi les parlementaires (34 %). Elles indiquent en outre que la participation des femmes varie entre les niveaux d'administration : elles occupent 42 % des sièges des conseils de district et municipaux, et 47 % des postes aux conseils des sous-comtés (voir le graphique 3.14). Cependant, presque tous les sièges qu'elles occupent sont ceux réservés aux quotas, et 1 % seulement sont des sièges disputés directement. Au niveau des présidents, auquel aucun quota de parité n'est appliqué, les femmes représentent seulement 1 % des sièges⁷¹.

GRAPHIQUE 3.14

PROPORTION DE SIÈGES OCCUPÉS PAR DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LES ADMINISTRATIONS LOCALES EN OUGANDA, PAR TYPE D'ADMINISTRATION LOCALE, 2016



Source : UBOS, DFID UK, Ministère de l'Administration locale et ONU Femmes (2017).

Note : des données ne sont pas disponibles pour les conseils locaux (CL) I et II. Les dernières élections à ce niveau d'administration ont eu lieu en 2001.

Difficultés de mesure

Les données sur la représentation des femmes dans les administrations locales reposent souvent sur les registres électoraux tenus par les organismes de gestion des élections ou les entités nationales équivalentes chargées de l'organisation des élections locales. Cette source de données administratives à bas prix est utile, mais doit être améliorée dans quelques pays. Il s'agit notamment d'inclure le sexe des individus dans les registres électoraux; de confier aux organismes de gestion des élections un mandat clair, accompagné de ressources adéquates pour la production de statistiques et, par le biais de partenariats entre les organismes de gestion des élections et les offices nationaux de la statistique, pour la coordination de la production de statistiques. Dans les quelques pays où les archives électorales ne sont pas électroniques ou centralisées, d'autres sources de données peuvent être étudiées et utilisées, notamment les données administratives des ministères opérationnels et les recensements/enquêtes des administrations locales.

Éclairage : les femmes aux postes de direction

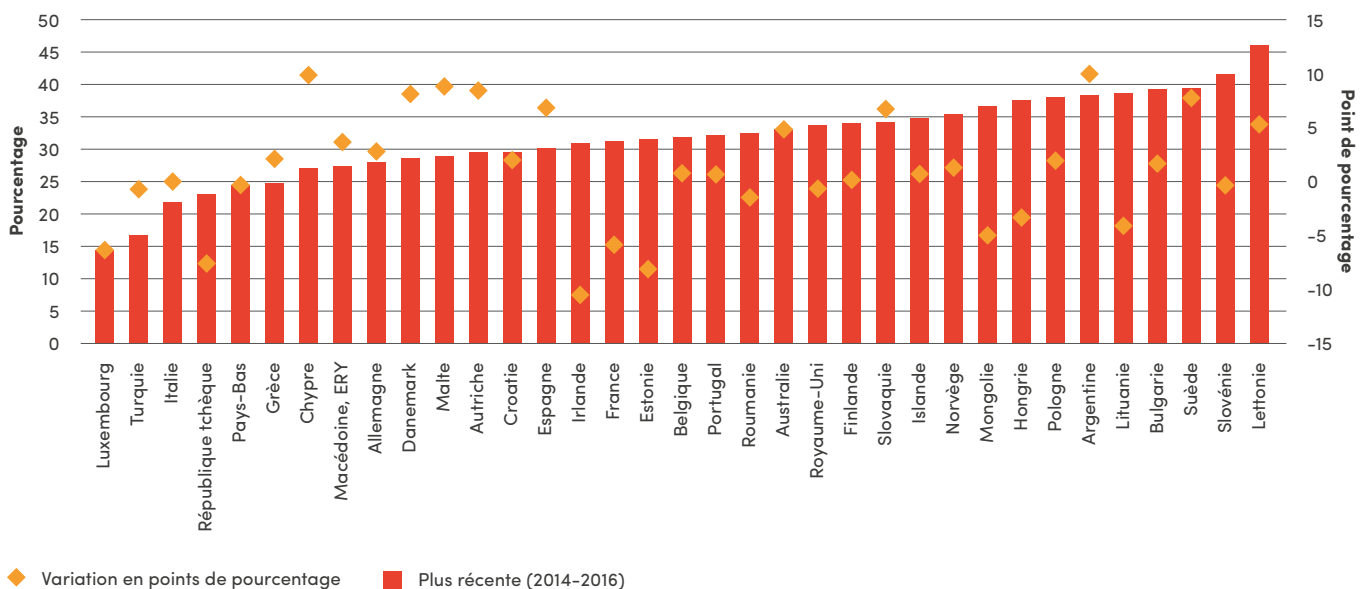
Les femmes sont sous-représentées aux postes de cadres moyens et supérieurs dans tous les pays disposant de données.

En ce qui concerne le pouvoir décisionnel au sein des pouvoirs publics, des entreprises et des institutions, les femmes sont sous-représentées aux postes de cadres moyens et supérieurs. Malgré quelques progrès, la proportion de femmes à des postes de cadres supérieurs et moyens reste inférieure à 50 % dans tous les pays, à l'exception de la République dominicaine où elle a presque atteint 53 % en 2015⁷². À l'échelle mondiale, moins d'un tiers des postes de cadres supérieurs et moyens sont occupés par des femmes⁷³.

En raison de la rupture de la série statistique (causée par les révisions de méthodologie), l'évolution de la part féminine de

GRAPHIQUE 3.15

PART DE FEMMES AUX POSTES DE CADRES MOYENS ET SUPÉRIEURS (AXE DE GAUCHE) ET VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE (DEPUIS LE MILIEU DES ANNÉES 2000) (AXE DE DROITE), DIVERSES ANNÉES



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur OIT (2017b).

Notes : les données sont les plus récentes disponibles pour la période de référence. La variation en points de pourcentage est calculée à partir d'un point de données (2004-2006) et du plus récent point de données (2014-2016), soit une différence de 10 ans entre les deux points de données, à l'exception de la Mongolie, pour laquelle la différence est de 8 ans. En raison de la rupture de série, les chiffres doivent être interprétés avec prudence. Les chiffres indiquent la direction tendancielle, mais ne traduisent pas l'ampleur réelle.

postes de cadres supérieurs et moyens est difficile à établir avec certitude. Néanmoins, les données tendanciennes de 35 pays indiquent une amélioration pour certains, mais un recul pour d'autres. Au cours des dix dernières années, 11 pays ont enregistré une hausse de la proportion de femmes à des postes de cadres moyens et supérieurs, de 7,4 points de pourcentage en moyenne. Cette proportion a cependant diminué (de plus de 3 points de pourcentage) dans 8 pays. Dans 16 autres pays, la variation de la part de postes de direction occupés par des femmes n'a pas dépassé +/- 3 points de pourcentage (voir le graphique 3.15).

Difficultés de mesure

Des données sur la proportion de femmes occupant des postes de direction sont disponibles pour un nombre limité de pays et leur manque de comparabilité restreint leur communication à l'échelle mondiale. Le calcul de cet indicateur suppose l'utilisation de données sur l'emploi par sexe et par profession, en utilisant des taxonomies conformes à la Classification internationale type des professions (CITP)⁷⁴. Les pays qui n'utilisent pas la CITP dans leurs enquêtes sur la population active, et dans d'autres enquêtes auprès des ménages comprenant des modules sur l'emploi, pourraient classer différemment les postes de direction. La ventilation de cet indicateur par activités économiques et groupes professionnels détaillés pourrait donner des indications importantes sur le plafond de verre dans certains secteurs d'activité. Ces ventilations risquent cependant d'être limitées par la taille et le modèle d'échantillon dans les enquêtes sur la population active.

CIBLE 5.6

Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation

Les femmes et les adolescentes sont confrontées à une multitude de difficultés et de risques en ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive et leurs droits en matière de procréation. Elles se heurtent à des obstacles juridiques, par exemple un accès limité aux services en fonction de leur âge et de leur situation matrimoniale, mais aussi à l'obligation d'obtenir l'autorisation d'une tierce personne (mari ou parents) avant d'accéder

aux services. Dans d'autres cas, la qualité et le prix des services de santé sexuelle et reproductive, même lorsqu'ils sont disponibles, sont des obstacles non négligeables. Les femmes manquent aussi d'autonomie décisionnelle : elles n'ont pas le droit de refuser d'avoir des rapports sexuels avec leur mari ou leur partenaire intime; elles ne sont pas non plus libres de décider de recourir à la contraception ni de faire elles-mêmes leurs choix de soins de santé.

Éclairage : la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation

52 % seulement des femmes mariées ou en couple sont libres de prendre elles-mêmes leurs décisions concernant les rapports sexuels, la contraception et les soins de santé.

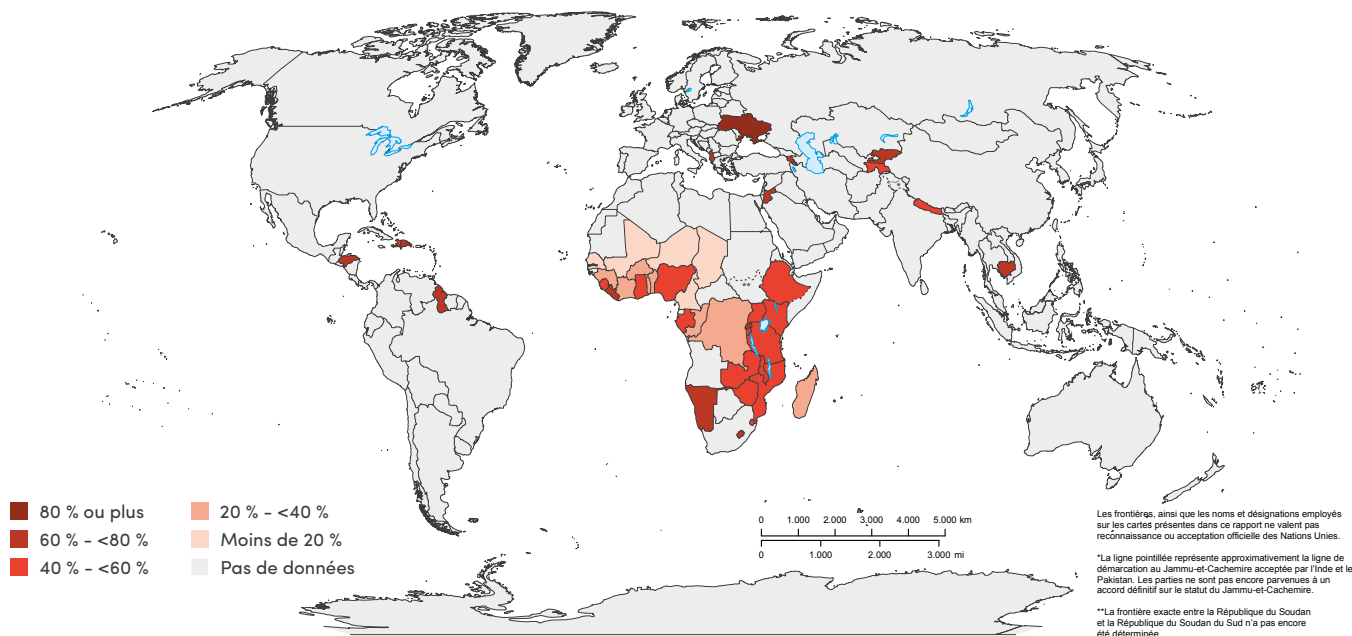
Il n'existe actuellement pas de base de données complète sur les lois concernant la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation (voir le chapitre 2). Des données sont toutefois disponibles sur l'autonomie décisionnelle des femmes concernant leur santé sexuelle et reproductive et leurs droits en la matière pour un sous-ensemble de pays. D'après les données de 45 pays, principalement en Afrique subsaharienne, 52 % seulement des femmes de 15 à 49 ans mariées ou vivant en couple prennent elles-mêmes leurs décisions, en connaissance de cause, sur les rapports sexuels, la contraception et les services de santé (voir le graphique 3.16).

Pour les adolescentes, s'ajoutent aux obstacles à l'accès le manque d'éducation sexuelle et les pratiques préjudiciables, qui compromettent leur santé sexuelle et reproductive, ainsi que leurs droits en matière de procréation. Les complications liées à l'accouchement et à la grossesse font partie des principales causes de décès chez les filles de 15 à 19 ans⁷⁵.

Les États ont l'obligation de fournir des services de santé sexuelle et reproductive accessibles, de qualité et à un prix abordable. Pourtant, même lorsque ces services sont disponibles, le coût est souvent un obstacle que les femmes peinent à surmonter. Dans un échantillon de 65 pays, le coût est cité à maintes reprises parmi les facteurs qui empêchent les femmes d'accéder aux soins de santé. Tel est le cas, par exemple, pour 11 % des femmes en Égypte et 86 % à Sao Tomé-et-Principe⁷⁶.

GRAPHIQUE 3.16

PROPORTION DE FEMMES DE 15 À 49 ANS (MARIÉES OU EN COUPLE) QUI PRENNENT ELLES-MÊMES LEURS DÉCISIONS, EN CONNAISSANCE DE CAUSE, EN MATIÈRE DE RAPPORTS SEXUELS, DE CONTRACEPTION ET DE SOINS DE SANTÉ, 2007-2015



Source : DSNU (2017a).

Note : le graphique illustre les données disponibles de 45 pays (couvrant 7 % de la population mondiale) pendant la période de référence. Le nombre de pays couverts est insuffisant pour calculer la moyenne de toutes les régions, à l'exception de l'Afrique subsaharienne.

Difficultés de mesure

Des données comparables sur l'autonomie décisionnelle des femmes concernant leur santé sexuelle et reproductive sont disponibles pour quelques pays seulement. Ce constat s'explique par le fait que ce type d'information demande des enquêtes au niveau de l'individu, avec des questions ciblées, qui sont peu courantes. Qui plus est, les enquêtes disponibles ne s'intéressent souvent qu'aux femmes mariées en âge de procréer. Le suivi des progrès vers cette cible suppose des investissements accrus dans la collecte de données, notamment par le biais de questions d'enquête ciblées posées aux femmes de groupes d'âge divers, d'états matrimoniaux différents et utilisant une variété de méthodes contraceptives⁷⁷.

CIBLE 5.a

Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques

Les ressources économiques – y compris les terres et les autres formes de biens, les actifs financiers, l'héritage et les ressources naturelles – donnent aux individus et aux ménages les moyens de former un revenu. Elles aident aussi à faire face aux chocs et aux volatilités. Elles peuvent servir de garantie pour accéder au crédit (notamment au crédit consenti par le système bancaire formel). Une plus

grande égalité des sexes dans la répartition des ressources économiques entraîne des effets multiplicateurs positifs, pour une croissance économique inclusive, équitable et durable, mais aussi pour tout un éventail d'objectifs fondamentaux du développement, dont la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être des ménages, des communautés et des pays. L'égalité d'accès et de contrôle des ressources économiques pour les femmes est synonyme de pouvoir de négociation accru au sein du ménage et d'indépendance économique.

Éclairage : les droits égaux des femmes au contrôle des terres

Les données concernant les droits des femmes et leur accès aux terres font apparaître de profondes inégalités entre les sexes.

Deux nouveaux indicateurs ont été élaborés pour le suivi de la cible 5.a, axés sur divers aspects de la propriété et du contrôle des biens fonciers, y compris la promotion des droits fonciers des femmes au sein du cadre juridique. L'importance accordée aux biens fonciers traduit leur reconnaissance en tant que ressource économique fondamentale, inextricablement liée à l'accès aux autres ressources économiques et productives, à leur utilisation et à leur contrôle. Ils peuvent servir de garantie pour accéder aux ressources financières et aux services de vulgarisation agricole, ou encore pour rejoindre des associations de producteurs, et peuvent générer des revenus par la location ou la vente. Ils constituent en outre un intrant essentiel pour la production agricole.

Les données sur la contribution des femmes au secteur agricole font apparaître des inégalités profondes entre les sexes. En règle générale, les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes parmi les exploitants agricoles : leur proportion varie de 0,8 % en Arabie saoudite, à 51 % à Cabo Verde. À l'échelle mondiale, elle est de 12,8 %⁷⁸. Les données disponibles indiquent que, lorsque les femmes sont propriétaires de terres, leurs parcelles sont généralement plus petites et de moins bonne qualité que celles des hommes et leurs droits fonciers sont moins stables.⁷⁹

Difficultés de mesure

Les deux indicateurs pour le suivi de la cible 5.a (5.a.1 et 5.a.2) ont récemment été reclassés dans la catégorie II. L'indicateur 5.a.1 s'appuie sur le travail méthodologique

entrepris par le projet Evidence and Data for Gender Equality (EDGE), une initiative conduite par la Division de statistiques des Nations Unies (DSNU) et ONU Femmes. Il concerne plus particulièrement l'accès à un « bouquet » de droits, dont la propriété garantie, la capacité/le droit de vendre des biens fonciers et la capacité/le droit de léguer des biens fonciers à d'autres personnes. La collecte de données a commencé, par le biais d'exercices pilotes, mais les résultats ne sont pas encore largement diffusés. L'indicateur 5.a.2 couvre l'égalité au regard de l'héritage, le contrôle des biens dans le mariage, la représentation des femmes dans les institutions foncières, le financement public en appui de la propriété foncière des femmes et la protection des droits des femmes dans les systèmes de droit coutumier. Les sources de données pour cet indicateur sont les politiques publiques, le droit primaire et la législation secondaire. Les données des deux indicateurs seront intégrées dans le suivi mondial régulier à l'avenir, mais les progrès dans ce sens supposent un engagement ferme de la part des pays en matière de collecte et de communication des données au niveau national⁸⁰.

CIBLE 5.b

Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications

Les avancées des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment des télécommunications, de l'informatique et de l'internet, ont transformé le monde. Cependant, la distribution des avantages est inégale. D'importantes différences entre les sexes sont observées en ce qui concerne l'accès aux TIC et leur utilisation. En règle générale, moins de femmes que d'hommes possèdent un téléphone mobile⁸¹ – l'indicateur pour cette cible – et les femmes sont désavantagées dans d'autres domaines, notamment l'accès à l'internet et la participation à l'économie numérique. Le fossé numérique qui sépare les femmes et les hommes s'élargit et les inégalités entre les sexes se creusent sous l'effet de l'exclusion des femmes d'espaces importants pour la création de savoir, l'innovation et l'entrepreneuriat.

Éclairage : les femmes et les TIC

Les femmes sont distancées par les hommes en ce qui concerne l'accès à l'internet et la propriété d'un téléphone mobile.

L'accès à l'internet augmente exponentiellement⁸². La technologie est employée pour communiquer et pour transmettre l'information dans le milieu scolaire, dans le milieu professionnel et à la maison. Les hommes en profitent cependant plus vite que les femmes. En 2017, la proportion mondiale de femmes utilisant l'internet était inférieure à celle des hommes de 5,9 points de pourcentage (voir le graphique 3.17). La région Asie orientale et Asie du Sud-Est enregistre l'écart le plus profond entre les sexes : 28 % seulement des femmes ont accès à l'internet, contre 42 % des hommes. En Europe et Amérique du Nord, où la pénétration de l'internet est élevée pour les deux sexes, l'utilisation par les femmes (75 %) est inférieure à celle des hommes (82 %). Seule la région Amérique latine et Caraïbes enregistre des taux d'utilisation supérieurs pour les femmes : 67 % contre 65 %⁸³.

Les technologies de la communication sont de plus en plus intégrées; dans certains marchés, les smartphones et les tablettes devancent les produits plus stationnaires. Les téléphones mobiles peuvent contribuer à des aspects importants de l'autonomisation des femmes : ils leur donnent les moyens de rester en contact avec leur famille et leurs amis, facilitent les opérations financières et font gagner du temps dans la coordination et la gestion des activités de tous les jours.

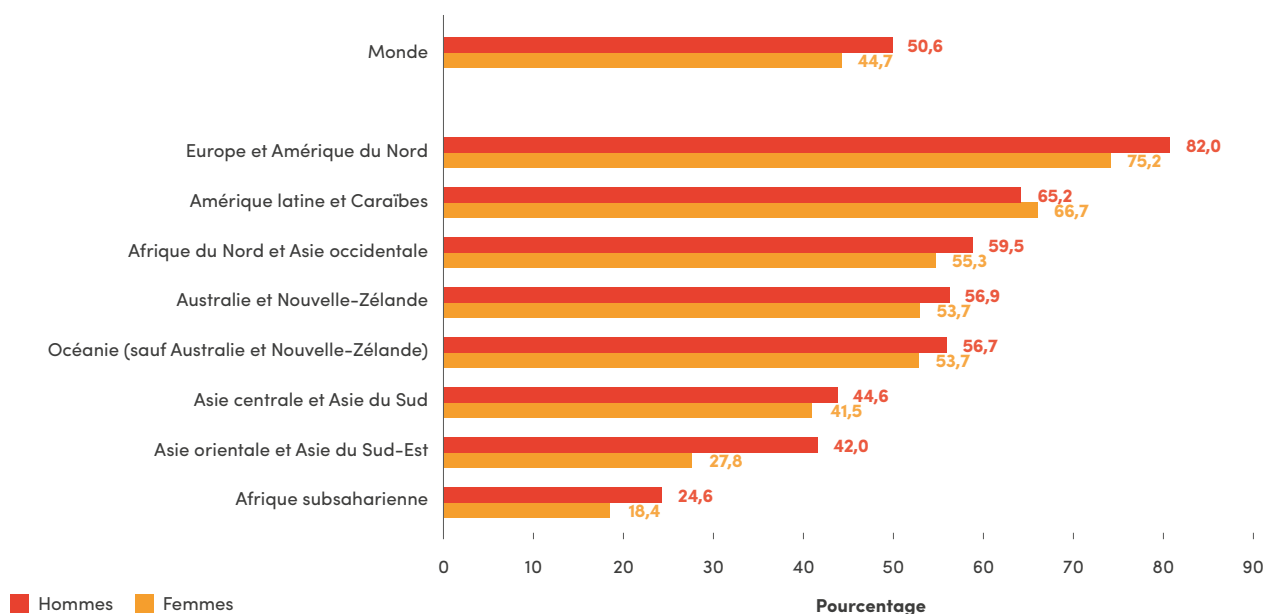
Les femmes des pays en développement disent également se sentir plus indépendantes et plus en sécurité munies d'un téléphone mobile, même si le harcèlement par des étrangers utilisant ce mode de communication est un phénomène préoccupant⁸⁴.

En dépit des avantages potentiels, on estime à 1,7 milliard le nombre de femmes de pays à revenu faible et intermédiaire qui ne possèdent pas un téléphone mobile : les femmes ont 14 % moins de chances que les hommes de posséder un téléphone mobile. L'usage varie également entre les sexes. Les femmes ont moins tendance que les hommes à utiliser leur téléphone mobile pour envoyer des messages, transférer des données ou se servir de l'internet, ce qui limite le potentiel d'autonomisation offert par la technologie⁸⁵.

Par conséquent, combler le fossé numérique entre les sexes suppose un redoublement d'effort, non seulement pour élargir et égaliser l'accès aux TIC, mais aussi pour veiller à ce que les femmes et les filles puissent les utiliser pour multiplier leurs choix stratégiques en accédant aux informations pertinentes, en communiquant librement et sans discrimination, en s'organisant politiquement pour revendiquer leurs droits.

GRAPHIQUE 3.17

TAUX DE PÉNÉTRATION DE L'INTERNET PAR SEXE ET PAR RÉGION, 2017



Source : ITU (2017a).

Note : les taux de pénétration de l'internet correspondent au nombre de femmes et d'hommes qui utilisent l'internet, sous forme de pourcentage des populations masculine et féminine, respectivement.

Difficultés de mesure

Les registres sont une source importante de données sur la disponibilité de l'internet au niveau des ménages. Les fournisseurs de service Internet recueillent ces données, mais elles ne donnent pas de détails sur les utilisateurs et sur les inégalités d'usage à l'intérieur du ménage. Des enquêtes au niveau de l'individu sont nécessaires pour déterminer combien de temps chaque utilisateur passe sur l'internet et dans quel but, par sexe. Les enquêtes sur l'emploi du temps sont utiles pour évaluer le temps passé sur l'internet par les femmes et les hommes, mais elles ne recueillent généralement pas d'informations sur le but de l'utilisation.

CIBLE 5.c

Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes

Le Programme 2030 promet une augmentation importante des investissements pour combler l'écart entre les sexes. Il est essentiel, pour la mise en œuvre et la réalisation de l'ODD 5 et de toutes les cibles d'égalité des sexes du cadre, d'adopter des pratiques de « budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes », c'est-à-dire de calculer les coûts des ressources requises pour les politiques et programmes en faveur de l'égalité des sexes et de fournir ces ressources. Si la cible 5.c cherche principalement à renforcer les politiques et la législation en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, l'indicateur connexe (5.c.1) s'intéresse spécifiquement aux actions publiques en faveur de systèmes permettant de suivre le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes.

Le suivi des ressources allouées à l'égalité des sexes renforce la transparence et pourrait améliorer la responsabilisation. Il constitue un premier pas important vers le resserrement de l'écart entre les politiques et leur mise en œuvre (voir également Trouver l'espace budgétaire, p. 245).

Éclairage : le suivi des ressources allouées à l'égalité des sexes

Élaborer une norme internationale de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Un financement inadéquat fait obstacle à la mise en œuvre de lois et de politiques publiques tenant compte de la problématique hommes-femmes. L'élaboration de systèmes complets de suivi des ressources allouées à l'égalité des sexes fait partie des mesures importantes à adopter pour combler ce déficit.

L'indicateur 5.c.1 est le seul du cadre de suivi des ODD à établir un lien entre les systèmes nationaux de budgétisation et la mise en œuvre des lois et politiques publiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Il établit une norme internationale de budgétisation tenant compte de la problématique. La méthodologie de l'indicateur a été affinée grâce aux données fournies par les travaux considérables sur l'impact des choix budgétaires sur les femmes et sur les hommes dans plus de 100 pays, pour assurer la cohérence et la comparabilité des données entre les pays. Un système de notation a été mis au point pour classer les pays dans l'une de trois catégories : « remplit toutes les conditions », « s'approche des conditions » et « ne remplit pas les conditions ».

À l'issue d'un exercice pilote dans 15 pays⁸⁶, la méthodologie affinée de l'indicateur a été déclarée claire et pertinente par les ministères des Finances, les appareils nationaux de promotion de l'égalité hommes-femmes et les offices nationaux de la statistique. L'indicateur a été reclassé dans la catégorie II par le GIAE-ODD, en novembre 2017.

Difficultés de mesure

Une première difficulté de mesure réside dans la définition de ce qui constitue une allocation des ressources tenant compte de la problématique hommes-femmes. La nature pluridimensionnelle et transversale de l'égalité des sexes contribue à cette difficulté. La définition doit être suffisamment spécifique tout en étant assez large pour prendre en compte toutes les allocations, sur l'ensemble du budget. Par ailleurs, le manque de données ventilées par sexe dans tous les secteurs peut restreindre le suivi systématique des ressources allouées à l'égalité des sexes, ainsi que les capacités d'utilisation de ces données pour éclairer les décisions budgétaires. Ce problème de mesure concerne bon nombre de pays et suppose une collaboration avec les offices de la statistique pour combler le déficit.



ODD 6

Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

CIBLES

8

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

0

L'eau potable et l'assainissement sont indispensables à la jouissance de la vie et de tous les droits de l'homme⁸⁷. Ils sont particulièrement importants pour les femmes et les filles, qui sont le plus souvent les principales utilisatrices, fournisseuses et gestionnaires de l'eau dans les ménages. Dans les habitations sans eau courante, ce sont les femmes et les filles qui sont forcées de parcourir de grandes distances pour subvenir aux besoins en eau du ménage⁸⁸. Les problèmes de santé causés par un approvisionnement en eau et un assainissement inadéquats alourdissent la charge de soins aux membres de la famille malades, une responsabilité qui pèse principalement sur les femmes et les filles. Les femmes sont aussi plus exposées au risque de contracter certaines maladies liées à l'eau et à l'assainissement, notamment le trachome, en raison de leur rôle de soignantes⁸⁹. Pendant l'accouchement, un environnement hygiénique, notamment de l'eau salubre et une installation sanitaire, sont d'une importance capitale pour la survie et la santé de la mère et de l'enfant⁹⁰. Le manque d'installations sanitaires adéquates peut exposer les femmes et les filles aux maladies, à des risques sécuritaires et à la violence à l'école, au travail et dans leurs communautés, qui compromettent leur capacité à apprendre, à gagner leur vie et à circuler librement⁹¹.

Éclairage : l'accès à l'eau potable

Les femmes et les filles sont responsables de la collecte de l'eau dans 80 % des ménages sans eau courante.

Bien que des milliards de personnes aient obtenu accès à des services d'eau et d'assainissement de base depuis 2000, les progrès ont été inégaux et certains des gains sont de plus en plus fragilisés par l'intensification du stress hydrique causé par le changement climatique, la consommation non durable, l'agriculture intensive et la dégradation des sols⁹². En 2015, 2,1 milliards de personnes n'avaient pas accès à des services d'eau potable adéquatement gérés (eau accessible sur place, disponible en permanence et non contaminée). À vrai dire, on estime que 71 % seulement de la population mondiale utilise des services adéquatement gérés⁹³. L'Océanie et l'Afrique subsaharienne enregistrent la plus forte proportion de personnes qui dépendent de sources d'eau insalubre, notamment d'eau de rivières, de ruisseaux ou d'étangs, mais aussi de puits à ciel ouvert non protégés⁹⁴. Dans le monde en développement, l'accès aux services d'eau de base est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, et nettement supérieur parmi les groupes à revenu élevé⁹⁵. Au Pakistan, par exemple, 41 % des ménages urbains ont accès à des services d'eau potable adéquatement gérés, contre 32 % des ménages ruraux. D'importantes différences sont également observées entre les groupes de revenu et les groupes ethniques (voir le chapitre 4)⁹⁶.

En l'absence d'eau potable courante, c'est en grande partie sur les femmes et les filles que pèse la responsabilité de la collecte et du traitement de l'eau. Forcées d'y consacrer une très grande partie de leur temps, elles sont limitées dans leurs autres activités, notamment le travail rémunéré et l'éducation (voir le chapitre 6). Les données d'enquêtes de 61 pays indiquent que les femmes et les filles sont responsables de la collecte de l'eau dans 80 % des ménages sans eau courante (voir le graphique 3.18). Cette observation est particulièrement vraie pour les plus pauvres ménages en

milieu rural. Au Bénin, par exemple, la moyenne de temps nécessaire pour atteindre une source d'eau pour ceux qui sont sans eau courante est de 21,5 minutes, mais elle varie considérablement d'un ménage à l'autre : de 24 minutes en moyenne en milieu rural, à 16 en milieu urbain. Parmi les ménages les plus pauvres, la moyenne de temps est de 26,5 minutes, contre 12,5 parmi les plus riches⁹⁷.

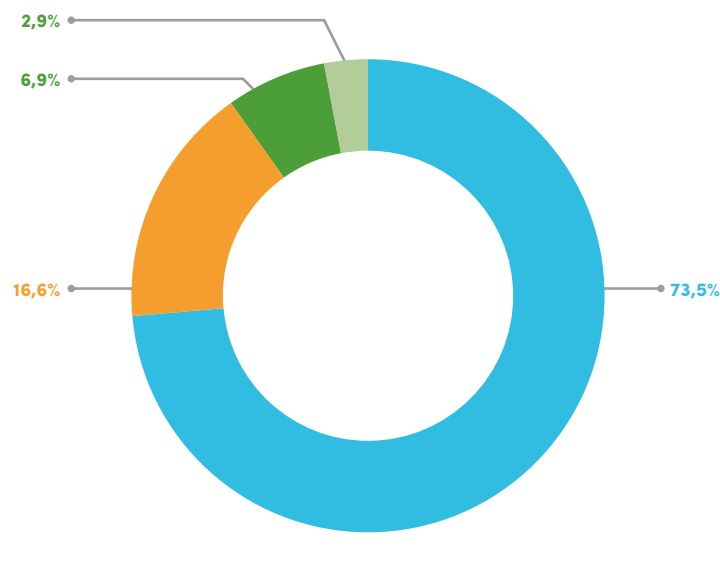
Difficultés de mesure

Bien que les données sur l'utilisation de services d'eau adéquatement gérés soient de plus en plus nombreuses, elles continuent d'être incomplètes et leur ventilation géographique n'est pas systématique. L'amélioration des dossiers administratifs sur la qualité et la disponibilité de l'eau, par exemple, est essentielle pour établir si les

services d'eau sont adéquatement gérés ou non. Or, les données obligatoires ne couvrent généralement que les systèmes de distribution d'eau courante dans les secteurs urbains. Afin d'évaluer la sécurité d'un plus large éventail de sources, de plus en plus d'enquêtes auprès des ménages commencent à inclure des prélèvements directs pour l'analyse de la qualité de l'eau potable⁹⁸. Il importe que ces enquêtes ne se limitent pas à la qualité de l'eau, mais qu'elles comprennent également des questions sur le travail de collecte pour les ménages sans eau courante. L'inclusion systématique de questions concernant le temps consacré à la collecte d'eau, ainsi que d'informations sur le membre de la famille habituellement chargé de ce travail, pourrait aider à dresser un bilan plus précis de la contribution des deux sexes à la collecte et au traitement de l'eau⁹⁹.

GRAPHIQUE 3.18

DISTRIBUTION DES MÉNAGES PAR PERSONNE HABITUELLEMENT RESPONSABLE DE LA COLLECTE D'EAU, 2017



Source : OMS et UNICEF (2017b).

Note : les données font référence aux plus récentes EDS et enquêtes MICS disponibles dans 61 pays, pondérées par la population sans eau courante.



ODD 7

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable

CIBLES

5

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

0

L'accès à une énergie accessible et propre est crucial pour combattre les changements climatiques, mais aussi pour favoriser la réduction de la pauvreté, la croissance et l'industrialisation durables, et l'accès à l'eau. Pourtant, 1,1 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'électricité et plus de 3 milliards n'ont que le charbon, le kérosène et la biomasse (bois, charbon de bois, résidus agricoles et déjections animales) comme combustibles pour la cuisson, l'éclairage et les autres besoins énergétiques des ménages¹⁰⁰. Comme dans le cas de l'eau, en l'absence d'autres sources énergétiques, les femmes et les filles sont souvent forcées de parcourir de longues distances pour aller chercher du bois de feu. Elles risquent d'être agressées en chemin et d'avoir des problèmes de santé à long terme causés par la pollution de l'air intérieur et le poids de leurs charges.

Éclairage : les combustibles propres pour l'énergie domestique

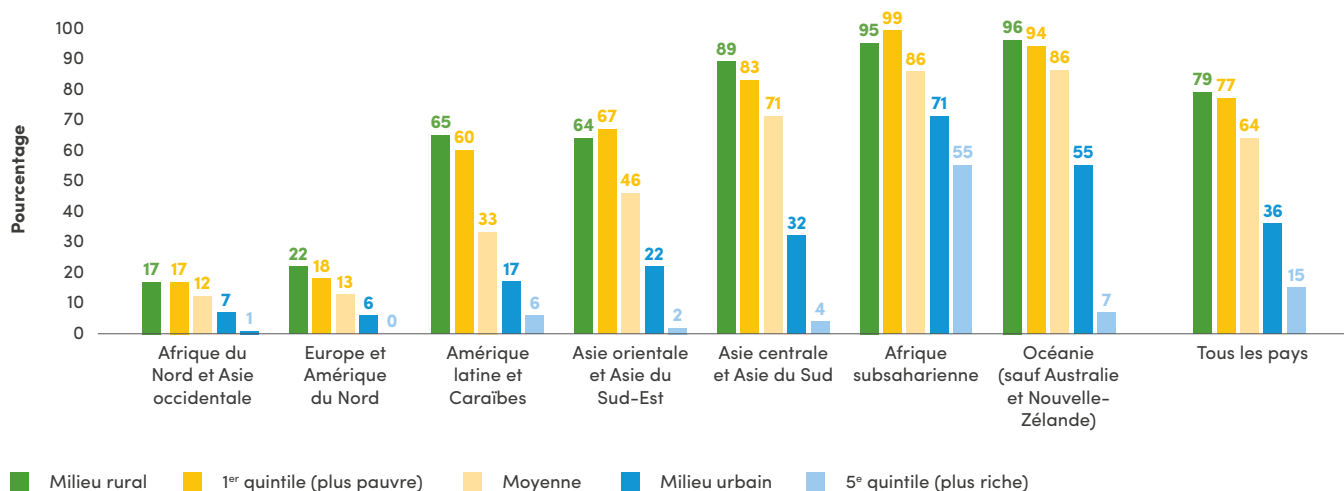
Plus de la moitié des ménages du monde utilisent des combustibles solides qui menacent la santé et les moyens de subsistance des femmes.

Sur 92 pays, 64 % des ménages utilisent des combustibles solides, y compris du bois, des déchets de récolte, du charbon de bois, du charbon ou des déjections animales (voir le graphique 3.19). Souvent, ces combustibles et d'autres combustibles polluants (dont le kérosène) sont conjugués avec des technologies inefficaces (foyers ouverts et fourneaux qui fuient) causant des niveaux élevés de pollution de l'air intérieur¹⁰¹. C'est en Océanie et en Afrique subsaharienne que les combustibles solides sont le plus utilisés pour la cuisson et le chauffage, à raison de 85,7 % et 86,2 % des ménages respectivement. Les ménages d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale sont généralement ceux qui les utilisent le moins, à raison de 12,4 %. Comme l'indique le graphique 3.19, d'importantes différences sont constatées entre riches et pauvres, entre milieu urbain et milieu rural : les ménages à faible revenu vivant en milieu rural utilisent beaucoup plus les combustibles solides que les ménages à revenu élevé vivant en milieu urbain.

Les effets des combustibles polluants et des technologies inefficaces sur la santé et l'environnement peuvent être dévastateurs pour les femmes et les enfants, car ce sont eux qui passent le plus de temps au domicile. En 2012, la pollution de l'air intérieur a causé 4,3 millions de décès prématurés, dont 6 sur 10 étaient des filles ou des femmes. En tant que cause de maladies non transmissibles, comme la bronchopneumopathie chronique obstructive, le cancer du poumon et les maladies cardiaques, la pollution de l'air intérieur fait aujourd'hui partie des grandes problématiques de santé environnementale¹⁰².

GRAPHIQUE 3.19

PROPORTION DE FOYERS UTILISANT PRINCIPALEMENT DES COMBUSTIBLES SOLIDES, PAR RÉGION, LIEU ET QUINTILE DE RICHESSE, 2013-2016



Source : calculs d'ONU Femmes à partir de données extraites d'OMS (2015b) et calculs d'ONU Femmes pour les pays disposant de microdonnées d'EDS après 2013.

Note : les données sont les plus récentes de 92 pays pour la période de référence. Les agrégations régionales sont pondérées en fonction de la population respective des pays. Les quintiles correspondent aux quintiles de richesse : les 20 % plus riches sont les 20 % de ménages à l'extrémité supérieure de la distribution des richesses et les 20 % les plus pauvres sont les 20 % à l'extrémité inférieure de la distribution.

Outre les effets délétères de la pollution de l'air intérieur sur la santé, l'utilisation de combustibles solides force les femmes et les filles à consacrer un temps considérable au ramassage de bois, etc. Les filles des ménages qui utilisent des combustibles solides pour la cuisson passent en moyenne 18 heures par semaine à les ramasser, contre 5 heures par semaine dans les ménages utilisant des combustibles non polluants. Une étude récente menée par 22 pays africains estime que les femmes et les filles passent en moyenne deux heures par jour à simplement ramasser du combustible – une tâche pénible qui les expose aux risques de se blesser, d'être attaquées par des bêtes ou d'être agressées physiquement et sexuellement – et qui empiète sur le temps d'éducation et de loisirs (voir le chapitre 6)¹⁰³.

Difficultés de mesure

Pour soutenir pleinement le passage des combustibles fossiles, de la biomasse et d'autres combustibles

polluants à une énergie moderne plus propre, des informations plus précises sont nécessaires sur le type, la quantité et l'usage des combustibles employés par les ménages. Des données sur le type d'appareil ou de technologie servant à la cuisson, à l'éclairage et au chauffage sont également nécessaires. À l'heure actuelle, la plupart des enquêtes auprès des ménages cherchent avant tout à établir le type principal de combustible ou de technologie employé pour la cuisson, mais ignorent les autres usages de divers types de combustible, comme le chauffage et l'éclairage. Un niveau supérieur de détail des informations recueillies dans le cadre des enquêtes peut donner des estimations plus exactes de l'impact des combustibles solides sur la santé et l'environnement. L'inclusion systématique de questions supplémentaires sur le temps passé à ramasser du bois de feu et d'autres types de combustible, ainsi que sur la personne chargée de ce travail, est nécessaire pour la prise en compte de la dimension hommes-femmes.



ODD 8

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

CIBLES

12

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

7

Pour contribuer au développement durable, à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités à l'échelle nationale et internationale, la croissance économique doit être inclusive et compatible avec les aspects sociaux et environnementaux du développement durable. La distribution des bénéfices de la croissance économique et des coûts des crises économiques dans une société est d'une importance critique, et l'emploi fait partie des principaux mécanismes de distribution. L'égalité des sexes face à l'emploi et l'accès des femmes à du travail décent sont, par conséquent, des mesures essentielles de la croissance inclusive¹⁰⁴. Une source de revenus régulière et indépendante, en plus de renforcer la possibilité de se faire entendre et la marge d'action des femmes au sein des ménages, semble également accroître l'investissement dans le bien-être du reste de la famille, en particulier des enfants, ce qui présente des avantages pour la croissance à long terme¹⁰⁵. Pourtant, les inégalités entre les sexes sur le marché du travail sont encore très répandues. En règle générale, les femmes sont non seulement moins économiquement actives, mais aussi plus regroupées dans des secteurs d'activité n'offrant aucune sécurité de l'emploi, aucune protection ou une protection insuffisante, et mal rémunérés. Le cloisonnement professionnel et les écarts salariaux entre hommes et femmes persistent, obstinément, partout.

Éclairage : le taux d'activité

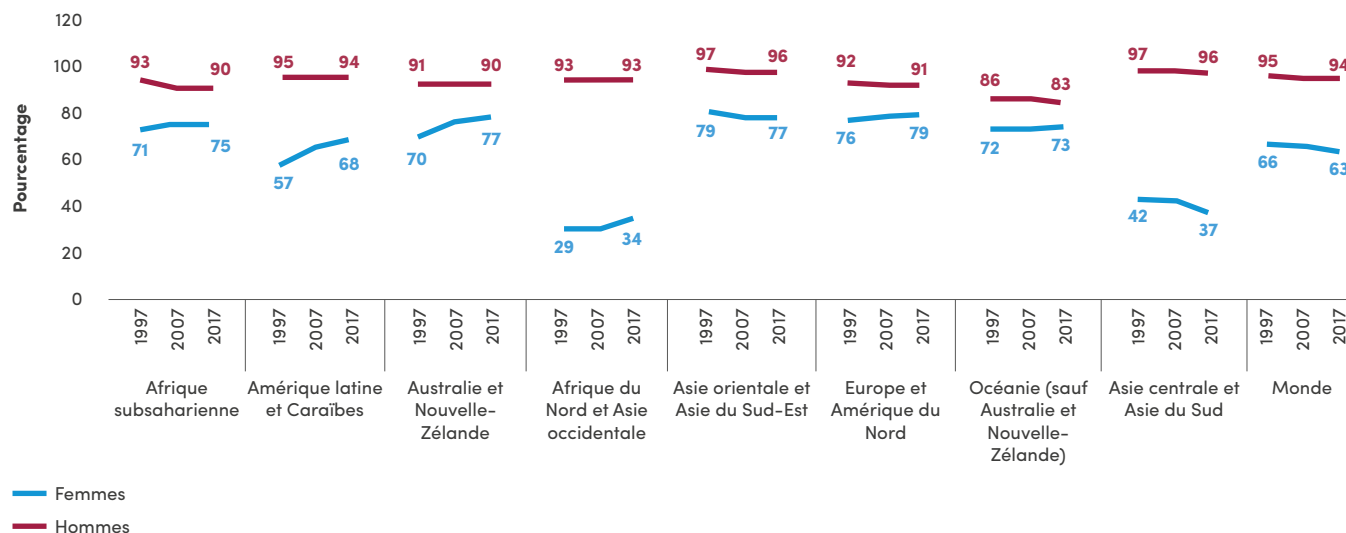
À l'échelle mondiale, le taux d'activité des femmes d'âge très actif (25 à 54 ans) est de 63 %, contre 94 % chez leurs homologues masculins, bien que les variations régionales soient très marquées.

À 63 %, le taux d'activité des femmes est inférieur de 31 points de pourcentage à celui des hommes (94 %) ¹⁰⁶. Les écarts entre les sexes varient toutefois considérablement d'un pays et d'une région à l'autre ¹⁰⁷. Les plus profonds, d'environ 60 points de pourcentage, sont observés en Afrique du Nord et en Asie centrale, Asie du Sud et Asie occidentale, où les taux d'activité des femmes n'atteignent pas non plus 40 %.

Au cours des 20 dernières années, l'écart mondial de taux d'activité entre les hommes et les femmes d'âge très actif (25 à 54 ans) est resté relativement stable, à l'exception notable de la région Amérique latine et Caraïbes. Depuis les années 1980, plus de 70 millions de femmes y sont entrées dans la vie active, entraînant une hausse de leur taux de participation ¹⁰⁸. Les données depuis 1997 indiquent une hausse du taux d'activité des femmes de 25-54 ans, de 57 % à 68 %. De modestes augmentations du taux d'activité des femmes d'âge très actif sont également observées en Afrique subsaharienne. L'écart entre les sexes s'est résorbé, mais il convient de prendre en compte la chute simultanée des taux d'activité des hommes (voir le graphique 3.20). La région Asie centrale et Asie du Sud est la seule où le taux d'activité des femmes d'âge très actif diminue régulièrement depuis 1997. Selon les dernières estimations de 2017, il est passé de 42 % à 37 %. Les pays de la région qui enregistrent les plus fortes diminutions du taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans sont le Kirghizistan (14,7 points de pourcentage), le Bangladesh (10,3 points de pourcentage) et l'Inde (8,1 points de pourcentage).

GRAPHIQUE 3.20

TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION DE 25 À 54 ANS, PAR SEXE ET PAR RÉGION, 1997–2017



Source : moyennes pondérées calculées par ONU Femmes à partir de données dans OIT (2017b).

Note : les données sont les plus récentes disponibles de 193 pays pour la période de référence.

Difficultés de mesure

Les enquêtes type sur la population active ont tendance au sous-dénombrement des femmes actives étant donné que leurs emplois sont plus souvent saisonniers, intermittents, informels ou non rémunérés que ceux des hommes¹⁰⁹. Dans le cas du travail rémunéré, le sous-dénombrement est aussi plus fréquent parce que les enquêtes ne s'intéressent souvent qu'à l'activité économique primaire des participantes. Lorsque le travail rémunéré est considéré comme une activité secondaire (par rapport au travail familial et domestique non rémunéré des femmes), il n'en est pas rendu compte (voir le chapitre 2).

Éclairage : l'écart salarial entre les hommes et les femmes

Le travail des femmes n'est toujours pas apprécié à sa juste valeur : l'écart de salaires entre les femmes et les hommes est de 23 % à l'échelle mondiale.

On estime que les femmes gagnent l'équivalent de 77 % du revenu d'activité des hommes, à l'échelle mondiale. Bien que les données de 37 pays indiquent une lente résorption de l'écart de salaire entre les sexes, il faudra attendre 2086 pour parvenir à l'égalité si les tendances actuelles se

poursuivent sans action ciblée¹¹⁰. Étant donné qu'un calcul fiable des écarts de rémunération n'est possible que pour les salariés, ces chiffres ne traduisent pas la réalité des différences de rémunération dans de nombreux contextes, notamment dans les pays en développement où l'emploi informel est très fréquent.

Le cloisonnement professionnel en fonction du sexe – selon lequel les femmes et les hommes ont tendance à être employés dans des métiers différents (cloisonnement horizontal) et à des niveaux, grades ou échelons hiérarchiques différents (cloisonnement vertical) – explique en grande partie les inégalités de salaire. Cependant, les femmes sont désavantagées tant au bas qu'au haut de l'échelle des emplois et dans quasiment toutes les professions¹¹¹. Le cloisonnement professionnel a légèrement perdu de son ampleur au cours des deux dernières décennies, et de plus en plus de femmes entrent dans des secteurs déjà mixtes. Simultanément, les professions traditionnellement dominées par les hommes continuent d'ouvrir moins de perspectives aux femmes. Les professions à dominante féminine, qui sont généralement celles du bas de l'échelle et les moins bien rémunérées, sont restées féminisées ou le deviennent de plus en plus¹¹².

Difficultés de mesure

L'écart de salaire entre hommes et femmes est calculé à partir de la rémunération horaire et des salaires. Par conséquent, seul le travail salarié est pris en compte et le travail indépendant est exclu (y compris les indépendants sans personnel et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale) alors qu'il représente une part importante de la population active occupée dans bon nombre de contextes. Le calcul basé sur la rémunération horaire est censé supprimer l'effet des différences de temps de travail des femmes et des hommes, et se concentrer uniquement sur les différences de rémunération qui ne s'expliquent pas par le nombre d'heures travaillées. Cependant, une étude des données sur les différences de temps de travail des hommes et des femmes pourrait aussi être révélatrice et donner des indications sur la situation des femmes sur le marché du travail. À cet égard, d'autres indicateurs, comme le sous-emploi en volume horaire et la part de l'emploi à temps partiel involontaire pourraient être des mesures complémentaires utiles. Qui plus est, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes ne rend pas compte des différences entre les sexes résultant des inégalités d'accès aux emplois mieux rémunérés – par exemple, les différences dues aux préjugés culturels et sociaux qui limitent et dictent les choix et possibilités ouverts aux femmes par rapport aux hommes.



ODD 9

Mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

CIBLES

8

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

0

Les infrastructures, l'industrialisation et l'innovation sont des ingrédients indispensables aux mutations économiques capables de mettre les pays sur la voie de la croissance inclusive (voir l'ODD 8). Le changement structurel – par exemple, la transition des économies agraires aux économies industrialisées, fondées sur le service ou le savoir – offre rarement une égalité de chances aux femmes¹³. Les stratégies à vocation exportatrice, par exemple, ont créé de nouveaux débouchés pour les femmes dans le secteur manufacturier en Asie et en Amérique latine. Cependant, la compétitivité internationale et l'évolution technologique ont été lourdement subventionnées par les faibles taux de rémunération des femmes, et les travailleuses ont souvent été déplacées par les avancées technologiques¹⁴. L'expansion du secteur des services dans les pays en développement a ouvert de nouvelles possibilités d'emploi formel à forte intensité de qualification pour une minorité de femmes possédant un niveau élevé de formation. Cependant, la majorité des femmes continuent d'être piégées dans des secteurs mal rémunérés, n'offrant aucune protection, comme le service domestique et la vente de rue¹⁵. Les emplois dans la recherche et l'innovation, locomotives de la mutation vers l'économie dite « du savoir », continuent d'être à dominante masculine.

Éclairage : l'économie du savoir

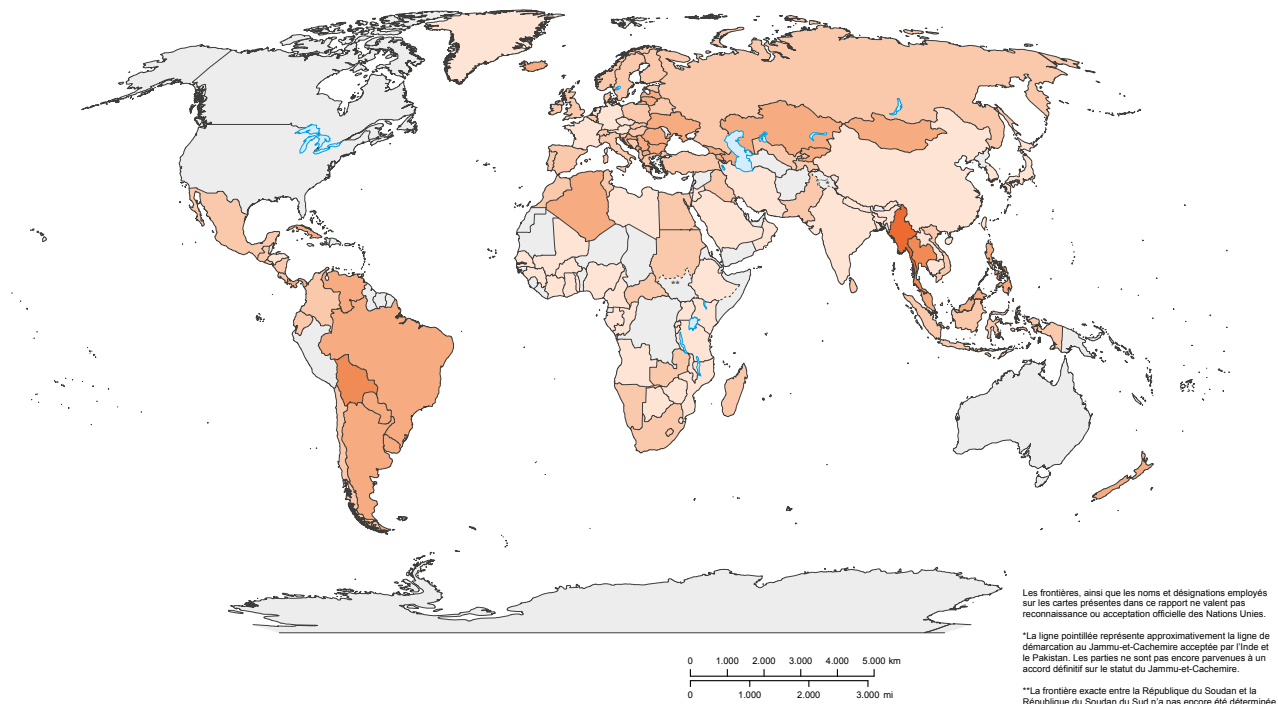
À l'échelle mondiale, moins d'un tiers des postes de recherche sont occupés par des femmes.

La part de femmes dans les métiers de la recherche est de 28,8 %, avec d'importantes variations entre les régions¹⁶. Le secteur de la recherche des pays en développement compte trois fois plus d'hommes que de femmes, et deux fois plus dans les pays développés. Les variations entre les régions sont importantes : des niveaux élevés de représentation des femmes sont observés en Australie et Nouvelle-Zélande (52 %), ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes (47 %), tandis que des niveaux faibles sont enregistrés en Asie orientale et Asie du Sud-Est, Asie centrale et Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, où les femmes, en moyenne, constituent 25 %, 33 % et 31 % des effectifs de recherche, respectivement.

Le graphique 3.21 indique en outre des variations notables entre les pays : les femmes constituent la plus forte proportion des effectifs de recherche en Thaïlande (56 %) et au Venezuela (55 %), mais 10 % ou moins seulement au Népal et au Togo. Un pays sur cinq seulement a atteint la parité, avec entre 45 et 55 % de chercheuses.

GRAPHIQUE 3.21

PROPORTION DE CHERCHEUSES PAR PAYS, 1999-2015



- 70 % ou plus
- 55 % - <70 %
- 45 % - <55 %
- 30 % - <45 %
- Moins de 30 %
- Pas de données

Source : Institut de statistiques de l'UNESCO (2017a).

Notes : les données sont les plus récentes disponibles de 143 pays. Elles s'appuient sur le nombre de personnes physiques, à l'exception du Congo, de l'Inde et d'Israël, pays pour lesquels elles s'appuient sur les équivalents plein temps. Les données de la Chine reposent sur l'effectif de R&D total au lieu de l'effectif de recherche. Les données du Brésil reposent sur des estimations.

Difficultés de mesure

Les données sur la proportion de femmes dans les effectifs de recherche sont souvent absentes, incomplètes ou périmées, ce qui complique le suivi des tendances. Il manque aussi très souvent de statistiques pour évaluer les

raisons de la carence en chercheuses compte tenu de leur taux de réussite dans l'enseignement tertiaire par rapport aux hommes. Par conséquent, l'Institut de statistiques de l'UNESCO (ISU) élabore une série de nouveaux indicateurs, par le biais de son projet STEM et égalité des genres (SAGA), qui ne sont pas encore disponibles¹¹⁷.



ODD 10

Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

CIBLES

10

INDICATEURS
SEXOSPÉCIFIQUES

1

Il apparaît de plus en plus clairement que la réduction des inégalités est non seulement un objectif important en soi, mais est aussi indispensable pour améliorer l'efficacité économique, la productivité et la viabilité environnementale. Tous ces aspects ont des conséquences pour les femmes¹¹⁸. Les inégalités entre les pays limitent l'aptitude des pays pauvres à atteindre leurs objectifs de développement durable, y compris leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes, et réduisent l'espace politique. Leur prise en main suppose une plus grande coopération mondiale, notamment dans le domaine de la croissance inclusive, mais aussi dans ceux du financement, des accords de commerce en appui des pays en développement et de la migration planifiée et bien gérée (voir aussi Créer une marge de manœuvre budgétaire, p. 245). Au niveau national, des politiques budgétaires et sociales qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes sont nécessaires pour réduire les inégalités de revenu entre les sexes qui, comme les recherches l'indiquent, sont l'un des principaux facteurs contribuant aux inégalités de revenu globales dans la société.

Éclairage : les inégalités au sein du ménage dans les pays développés

Dans tous les pays, les femmes sont généralement plus nombreuses que les hommes à disposer de moins de 50 % du revenu médian pour vivre.

Les dernières estimations disponibles concernant les inégalités mondiales n'indiquent qu'une très faible évolution dans la répartition des revenus entre les différents pays du monde : les inégalités mondiales ont diminué au cours des dernières années, mais les faibles déclarations des plus hauts revenus laisse entendre que la tendance descendante est, au mieux, marginale. Le coefficient de Gini mondial était de 70,5 % en 2008, mais pourrait atteindre presque 76 % une fois la déclaration rectifiée¹¹⁹. Selon les estimations, les 5 % les plus riches de la population ont perçu 44 % du revenu mondial, tandis que les plus pauvres n'ont enregistré que très peu de gains de revenu, en valeurs relatives ou absolues. La croissance économique mondiale a contribué à une réduction de la pauvreté, mais inégale, accompagnée d'effets polarisants sur la répartition des revenus à l'intérieur des pays¹²⁰. S'il est difficile de cerner l'étendue des inégalités entre les pays, le creusement des inégalités à l'intérieur des pays est bien établi. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le revenu moyen des 10 % les plus riches de la société a augmenté sur les 25 dernières années, passant de sept à neuf fois le revenu moyen des 10 % les plus pauvres. L'inégalité des revenus est à son plus haut niveau en un demi-siècle¹²¹. Dans les pays en développement, l'inégalité des revenus a augmenté de 11 % entre 1990 et 2010¹²².

L'inégalité au sein du ménage – par exemple, entre les femmes et les hommes – contribue lourdement à l'inégalité des revenus globale dans la société, à hauteur de 30 % selon une étude récente¹²³. Les femmes gagnent généralement moins que les hommes (voir l'ODD 8), ont accès à moins de biens et ont donc un patrimoine inférieur à celui des hommes. Dans tous les pays, les femmes sont généralement plus nombreuses que les hommes à disposer de moins de 50 % du revenu médian pour vivre.

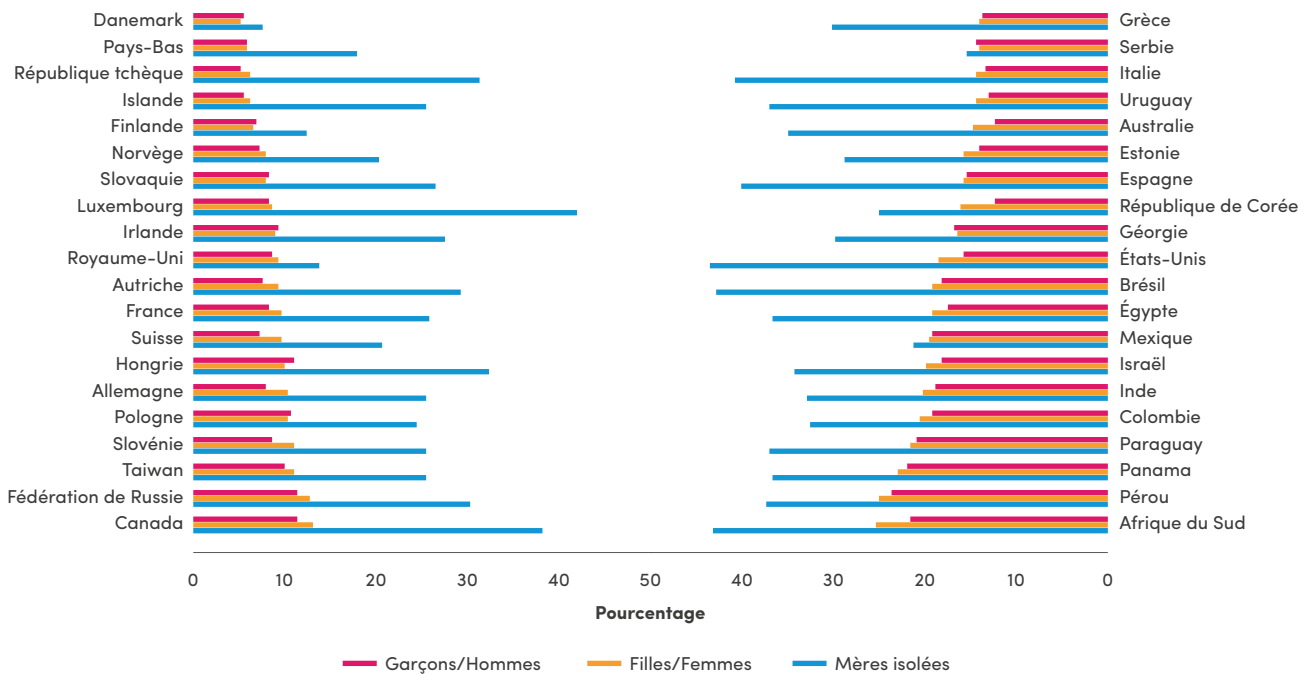
Le graphique 3.22 indique les différences, par sexe, de proportion d'individus disposant de moins de 50 % du revenu médian pour vivre, dans un échantillon de pays disposant de données. Les plus grandes différences entre les sexes sont observées en Afrique du Sud, aux États-Unis et en République de Corée. Dans tous les pays de l'échantillon, les mères isolées risquent le plus de tomber dans la catégorie des ménages disposant de moins de 50 % du revenu médian. Les États-Unis se démarquent du reste avec la plus forte proportion de mères isolées (44 %) dans cette catégorie (suivis par le Brésil et l'Afrique du Sud, avec 43 %, et par le Luxembourg, l'Italie et l'Espagne, avec 42, 41 et 40 % respectivement).

Difficultés de mesure

Il ressort clairement de l'analyse ci-dessus – et de la discussion plus détaillée au chapitre 4 – que, pour lutter contre les inégalités, une grande importance doit être accordée à la ventilation des données par sous-groupes de population, qui permettrait de repérer les plus défavorisés et d'élaborer des politiques capables de les aider. La production simultanée de données pour divers sous-groupes à partir de variables ventilées suppose le recours à des jeux de données représentatifs de la population de ces sous-groupes. Dans bon nombre de cas, cela est possible par le biais des recensements, des données d'état civil ou des enquêtes auprès d'échantillons suffisamment importants et représentatifs. L'analyse des données demande toutefois beaucoup de ressources et peut être entravée par les sensibilités politiques.

GRAPHIQUE 3.22

POURCENTAGE DE PERSONNES DISPOSANT DE MOINS DE 50 % DU REVENU MÉDIAN POUR VIVRE, PAR SEXE, 2007-2013



Source : Nieuwenhuis et al. (à paraître).

Notes : d'après le plus récent jeu de données de Luxembourg Income Study (LIS) disponible pour 42 pays. Les données datent d'environ 2013 (9e vague) pour 35 pays, d'environ 2010 pour 6 pays, et de 2007 dans le cas de la République dominicaine. Dans cette analyse, les mères isolées sont les femmes qui ont des enfants de moins de 17 ans à charge et qui ne vivent pas avec un homme adulte (plus de 18 ans).



ODD 11

Créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables

CIBLES

10

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

3

Plus de la moitié de la population mondiale vit actuellement dans des établissements urbains. Les estimations laissent entendre que, à l'horizon 2030, les zones urbaines accueilleront 60 % de la population totale et une personne sur trois vivra dans des villes d'au moins un demi-million d'habitants¹²⁴. Un grand nombre de villes du monde en développement ont une population à dominante féminine ou une population féminine grandissante, ce qui indiquerait que l'exode rural est un phénomène genré¹²⁵. Pour les femmes et les filles, l'urbanisation est souvent synonyme d'un meilleur accès à l'éducation et à l'emploi, de taux de fécondité inférieurs et de plus grande indépendance. Pourtant il est difficile de concrétiser le projet de donner un droit égal à la ville pour les femmes¹²⁶ – le droit de tirer parti des avantages et des possibilités offerts par les villes –, et de leur permettre de participer à leur conception et leur réaménagement de manière équitable avec les hommes, en particulier pour les femmes à faible revenu. En attestent, par exemple, l'insécurité des femmes dans les transports en commun, les discriminations fréquentes dont elles sont l'objet en tant que travailleuses dans les espaces publics¹²⁷, leur faible accès à la propriété (terres et autres biens)¹²⁸, et les conséquences néfastes disproportionnées du manque de services sur leur santé et leur bien-être. Les femmes vivant dans des taudis urbains vivent dans des conditions particulièrement difficiles.

Éclairage : les taudis urbains

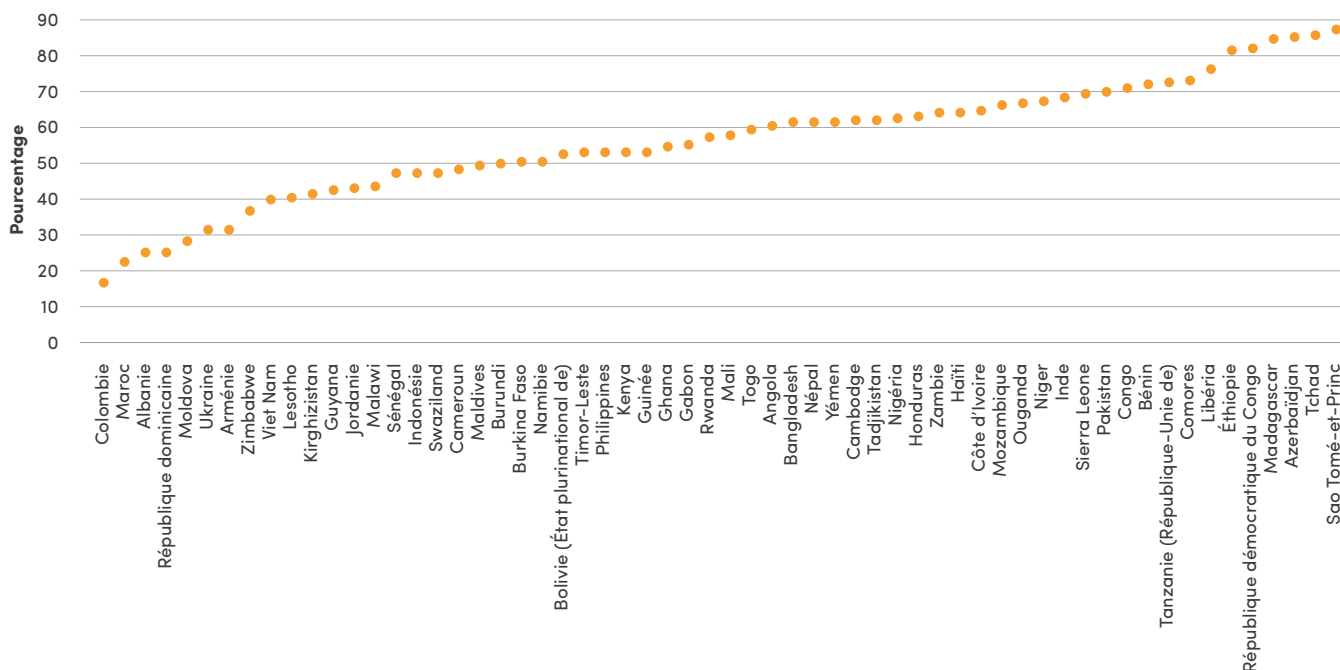
Les femmes vivant dans les taudis urbains subissent de nombreuses privations, et ont rarement accès aux services essentiels, comme l'eau potable et des installations sanitaires adéquates.

En 2014, 23 % de la population urbaine vivaient dans des taudis, contre 28 % en 2000. Cependant, en Afrique subsaharienne, plus de la moitié (56 %) des citadins continuent de vivre dans des quartiers insalubres¹²⁹. Dans 67 % des pays disposant de données, plus de la moitié de la population urbaine féminine de 15 à 49 ans vit dans des taudis (voir le graphique 3.23).

Cela revient à dire que 50 % des femmes en milieu urbain n'ont pas accès à au moins un des éléments suivants : de l'eau potable, d'installations sanitaires adéquates, d'un logement durable ou d'un espace habitable suffisant. Bon nombre d'entre elles subissent plusieurs de ces privations en même temps. Dans 30 % des pays – pour la plupart en Afrique subsaharienne – plus de 5 % de toutes les femmes vivant dans les villes sont privées de trois de ces quatre nécessités de base. En Éthiopie, à Madagascar, au Mozambique, en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad, cela est le cas pour plus de 10 % d'entre elles. Au Tchad, la proportion de citadines devant vivre sans avoir accès à trois de ces quatre nécessités est stupéfiante, évaluée à 24,8 %.

GRAPHIQUE 3.23

PROPORTION DE FEMMES ET DE FILLES DE 15 À 49 ANS VIVANT DANS DES TAUDIS, 2003-2016



Sources : calculs d'ONU Femmes d'après les microdonnées d'EDS de 60 pays en développement, dernière année disponible.

Notes : l'indicateur ODD 11.1.1 classe dans la catégorie « ménage vivant dans un taudis » les ménages qui remplissent au moins un des cinq critères suivants : 1) manque d'accès à une source d'eau potable; 2) manque d'accès à des installations sanitaires adéquates; 3) espace habitable insuffisant; 4) logement non durable et 5) manque de sécurité d'occupation. Ces critères suivent la définition internationale de « ménages habitant dans un taudis » convenue par ONU-Habitat, la Division de statistiques des Nations Unies et ONU-Villes. En réalité, en l'absence de méthodologie de mesure de la sécurité d'occupation, le statut de taudis est évalué en fonction des quatre premiers critères seulement. Un échantillon de femmes et de filles de 15 à 49 ans a été utilisé pour tous les pays sauf le Viet Nam, dont les données concernent les femmes de 18 à 49 ans.

Dans les pays où le logement dans des taudis est particulièrement répandu parmi la population urbaine féminine¹³⁰, les deux formes dominantes de privation sont le manque de matériaux de construction durable et le manque d'installations sanitaires adéquates. Étant donné qu'elles passent plus de temps au foyer, les femmes sont considérablement plus exposées aux risques sanitaires. Bien que moins répandu que le manque d'assainissement et de logement à caractère durable, le manque d'accès à de l'eau potable et la suroccupation vécus par de nombreux habitants de taudis rendent les familles plus vulnérables aux maladies et alourdissent la charge de travail des femmes responsables de la collecte de l'eau et de soigner les malades.

Difficultés de mesure

Les spécificités nationales et locales concernant la classification des unités de logement pauvres et informelles rendent difficile la comparaison des données entre les pays. Des travaux sont en cours pour améliorer la mesure en révisant les questions d'enquête, mais l'utilisation des données d'enquête restreint sensiblement l'exactitude de cet indicateur. En effet, les enquêtes ne tiennent pas compte de la population sans abri et utilisent souvent des échantillons insuffisants des groupes de population difficiles à atteindre, notamment ceux qui vivent dans de grandes zones géographiques densément peuplées, généralement classés comme vivant dans des taudis. En outre, la plupart des enquêtes ne ventilent pas les informations sur les habitants de taudis par sexe.



SDG 12

Instaurer des modes de consommation et de production durables

CIBLES

11

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

0

Les modes de production et de consommation non durables sont les principales causes de l'épuisement progressif des ressources naturelles et de l'avancée rapide des changements climatiques, deux phénomènes qui nuisent de manière disproportionnée aux moyens d'existence des femmes et des filles, notamment dans les pays en développement (voir les ODD 13, 14 et 15). Les discussions autour de l'ODD 12 sont souvent axées sur la production et la consommation excessives. Cependant, celles-ci se produisent dans un monde de plus en plus inégalitaire, où 767 millions de personnes disposent de moins de 2 USD par jour pour vivre et peinent à subvenir à leurs besoins élémentaires (voir les ODD 1 et 2). Les appels à la réduction des déchets et à l'infléchissement de la consommation matérielle cherchent souvent à modifier les décisions d'achat et de consommation des consommateurs individuels. Cela est certes important, mais ne suffit pas. Les pouvoirs publics et les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion des pratiques de production durables, l'arrêt de la surexploitation des ressources naturelles et l'appui aux innovations qui favorisent la durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, autant de mesures dont les femmes et les filles bénéficieront de plusieurs manières.

Éclairage : la consommation de véhicules privés et la solution plus durable des transports en commun

Les « choix » de mode de transport et leur durabilité sont déterminés par les inégalités entre les sexes, entre autres.

Les populations du monde entier consomment plus de marchandises et laissent des empreintes écologiques de plus en plus grandes. L'empreinte écologique d'un pays met en évidence la quantité de matières premières requise sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement – intérieure et internationale – pour répondre à ses besoins de consommation. À l'échelle mondiale, par habitant, cette empreinte a augmenté de 8 tonnes en 2000 à 10,1 tonnes en 2010¹³¹. Elle s'est accrue dans presque toutes les régions, mais l'empreinte écologique par habitant des régions développées devance de loin celle des régions en développement. Autrement dit, une grande partie des matières premières extraites à l'échelle mondiale sert à satisfaire les besoins et les habitudes des habitants des régions développées.

Les voitures, qui sont des produits de masse, laissent des empreintes écologiques et des empreintes carbone considérables; elles sont une grande cause de pollution atmosphérique¹³². En outre, la voiture est un « choix » de mode de transport qui, en plus de ne pas être durable, est très inégal. Par exemple, si 85 à 89 % des ménages possèdent une voiture dans des pays comme l'Allemagne, les États-Unis et l'Italie, ce chiffre ne dépasse pas 2 à 3 % seulement des ménages au Bangladesh, en Ouganda et au Viet Nam. Même dans les économies émergentes comme le Mexique et l'Afrique du Sud, seul un tiers à peu près des ménages possède une voiture¹³³. Dans les pays en développement, également, la voiture est un choix principalement réservé à une minorité privilégiée. Au Brésil, par exemple, deux tiers des ménages à revenu élevé possèdent une voiture, contre un quart seulement des ménages à faible revenu¹³⁴.

Bien que l'on manque de données systématiques ventilées par sexe sur les modes de transport, les informations disponibles indiquent que moins de femmes que d'hommes conduisent et que les femmes empruntent plus souvent les transports en commun¹³⁵. En l'absence de transports en commun fiables et accessibles, le principal mode de transport des populations pauvres, et des femmes en particulier, est la marche. Les données de Johannesburg – où la race et le revenu sont fortement corrélés – indiquent, par exemple, que les femmes et les hommes blancs prennent la voiture pour plus de 50 % de leurs déplacements. Les femmes africaines et de couleur, en revanche, n'ont quasiment jamais accès à une voiture (ce qui n'est pas le cas pour environ 7 % des hommes africains et plus de 20 % des hommes de couleur) et doivent se déplacer à pied (pour un peu moins de 40 % de leurs trajets)¹³⁶.

Il en ressort que les choix de mode de transport sont déterminés par le revenu et s'inscrivent dans un contexte de rapports de pouvoir au sein des ménages et des pays et d'un ménage ou d'un pays à l'autre¹³⁷. Des

investissements accrus dans des systèmes de transport en commun et des infrastructures urbaines tenant compte de la problématique hommes-femmes (pistes cyclables et éclairages de rue suffisants, par exemple) sont nécessaires pour réduire la dépendance du véhicule particulier et donner aux femmes des choix de mode de transport fiables et sûrs.

Difficultés de mesure

Le 12^e objectif n'a pas pour but d'aborder la surconsommation et la surproduction dans une optique d'égalité des sexes. Les initiatives apparentées, comme le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, adopté en 2012 lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), ignorent aussi largement la problématique hommes-femmes¹³⁸. Cet « éclairage », cependant, illustre la nécessité d'une telle optique. Un travail analytique plus approfondi s'impose pour évaluer pleinement les implications de l'ODD 12 sur l'égalité des sexes.



ODD 13

Prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

CIBLES

5

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

1

Le changement climatique dû aux activités humaines a un impact profond sur les écosystèmes dont toutes les formes de vie dépendent. Les variations sensibles de la température de la terre et des eaux augmentent la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles, notamment les sécheresses, les incendies et les crues. Ces phénomènes ont un effet disproportionné sur les femmes et les enfants, qui risquent 14 fois plus que les hommes de mourir pendant une catastrophe¹³⁹. Les moyens de subsistance des femmes sont eux aussi touchés par les effets néfastes du changement climatique : le rendement des cultures et des forêts diminue et l'acidification des mers se répercute sur la pêche et les récoltes de fruits de mer. À l'échelle mondiale, les femmes contribuent beaucoup à l'agriculture (ODD 2), sont les principales responsables de la nourriture (ODD 7 et 15) et de la collecte d'eau (ODD 6) et jouent un rôle important dans les petites pêcheries et la commercialisation des fruits de mer (ODD 14) – autant de domaines menacés de perturbations. Des mesures d'atténuation doivent être prises de toute urgence pour protéger la santé et les moyens de subsistance de toutes les populations qui pâtissent des effets du changement climatique.

Éclairage : changements climatiques et agriculture

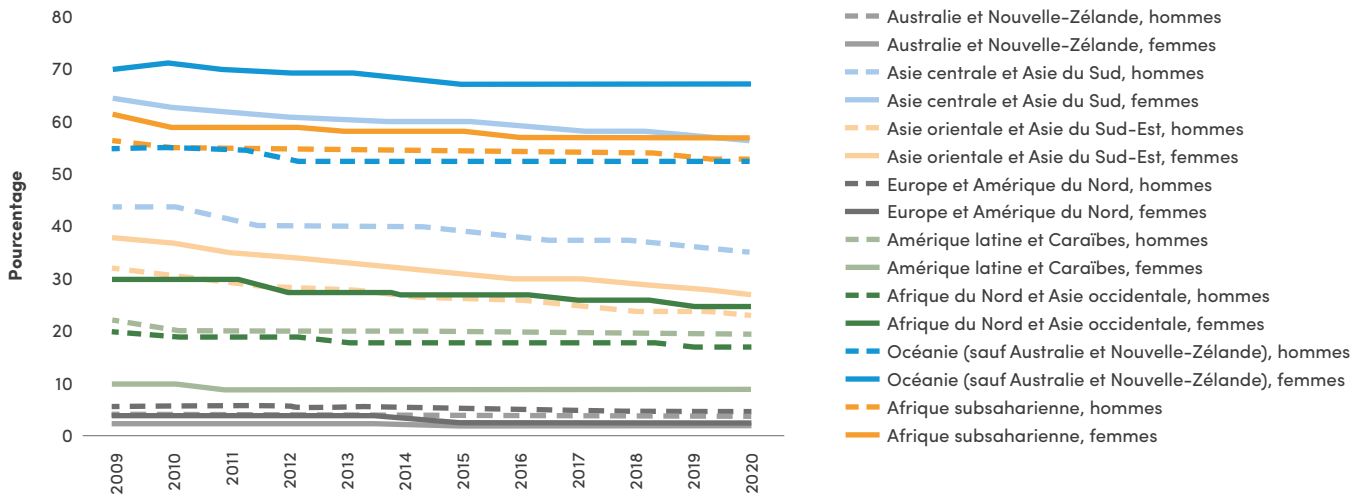
Les moyens de subsistance des femmes pauvres sont menacés par la baisse des rendements agricoles.

Ceux qui dépendent beaucoup des ressources naturelles locales pour vivre, notamment les femmes pauvres vivant dans les zones rurales et les populations autochtones, sont touchés de manière disproportionnée par le changement climatique. À l'échelle mondiale, un quart des femmes économiquement actives travaillent dans l'agriculture¹⁴⁰. En Asie et en Afrique, qui dépendent lourdement de l'agriculture, la majorité des femmes actives travaillent dans ce secteur et les métiers agricoles occupent une proportion relativement plus grande de l'emploi des femmes que de l'emploi des hommes (voir le graphique 3.24)¹⁴¹. Les projections indiquent que, d'ici à 2050, les changements climatiques auront réduit la production de riz, de blé et de maïs de 15, 49 et 9 % respectivement en Asie du Sud, et de 15, 36 et 7 % en Afrique subsaharienne, entraînant la hausse des prix et de l'insécurité alimentaires¹⁴². Les baisses de rendement des cultures rejailliront également sur la distribution alimentaire au sein des ménages et pourraient entraîner des inégalités nutritionnelles entre les sexes¹⁴³. Le temps nécessaire à la production, à la transformation et à la préparation des aliments, activités auxquelles les femmes contribuent déjà 60 à 70 % de leur temps de travail total (voir le chapitre 6), augmentera probablement lui aussi sous l'effet de la réduction des rendements agricoles¹⁴⁴.

Un grand nombre d'ouvrières agricoles sont aussi confrontées à de très profondes inégalités dans leur accès aux terres, au crédit et aux intrants indispensables (engrais, irrigation, technologie, information et marchés). Elles accèdent donc généralement moins aux pratiques d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques supposant le recours aux avancées techniques en matière de variétés qui résistent à la chaleur et conservent l'eau.

GRAPHIQUE 3.24

PROPORTION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE DANS LE SECTEUR AGRICOLE, PAR SEXE ET PAR RÉGION, 2009–2020



Source : moyennes pondérées calculées par ONU Femmes à partir de données dans OIT (2017b).
 Note : les données sont des estimations et projections de 183 pays.

Difficultés de mesure

Les statistiques sur les effets des changements climatiques sur les hommes et les femmes, ainsi que sur la gestion des ressources naturelles dont dépendent tellement les moyens de subsistance des femmes font largement défaut. Des données consolidées sur la propriété de biens et l'utilisation de technologies soucieuses de l'environnement, ventilées par sexe, sont de la plus haute priorité. De meilleures données sur la fréquence et l'intensité de la collecte de bois de feu et de fourrage¹⁴⁵ (voir l'ODD 15), accompagnées de chiffres sur

le prélèvement et la conservation des espèces marines (voir l'ODD 14) sont également nécessaires¹⁴⁶.

Des données ventilées par sexe sont aussi requises pour évaluer les progrès dans d'autres domaines touchant à l'ODD 13, notamment sur les décès causés par les catastrophes naturelles et d'autres indicateurs d'intérêt pour l'égalité des sexes dans les situations de catastrophe. Bon nombre de chiffres concernant les catastrophes sont extraits des bases de données nationales sur les pertes causées par les catastrophes, qui n'enregistrent pas systématiquement les informations ventilées par sexe¹⁴⁷.



ODD 14

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

CIBLES

10

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

0

La gestion durable des océans, des mers et des ressources marines est essentielle pour protéger notre planète et soutenir les moyens de subsistance d'une proportion de la population mondiale estimée à 12 %, soit un milliard de personnes. Les déversements d'hydrocarbures, les déchets plastiques, les eaux d'égout non traitées, les polluants dans les eaux industrielles et le méthyl mercure produit par la combustion du charbon et l'exploitation minière contaminent de plus en plus les océans et les eaux intérieures de toute la planète. Ces polluants affectent les moyens de subsistance et la santé des femmes et des hommes, mais aussi la santé de leurs enfants. Cependant, les données et analyses sur les femmes et les hommes relativement aux ressources marines font généralement défaut. En fait, aucune des cibles de l'ODD 14 n'aborde l'égalité des sexes ni le rapport entre les ressources marines et les moyens de subsistance des hommes et des femmes, y compris leur contribution à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à la réduction de la pauvreté.

Éclairage : la pêche et l'aquaculture

La pêche et l'aquaculture sont essentielles pour les moyens de subsistance des femmes, mais le cloisonnement professionnel est très préoccupant.

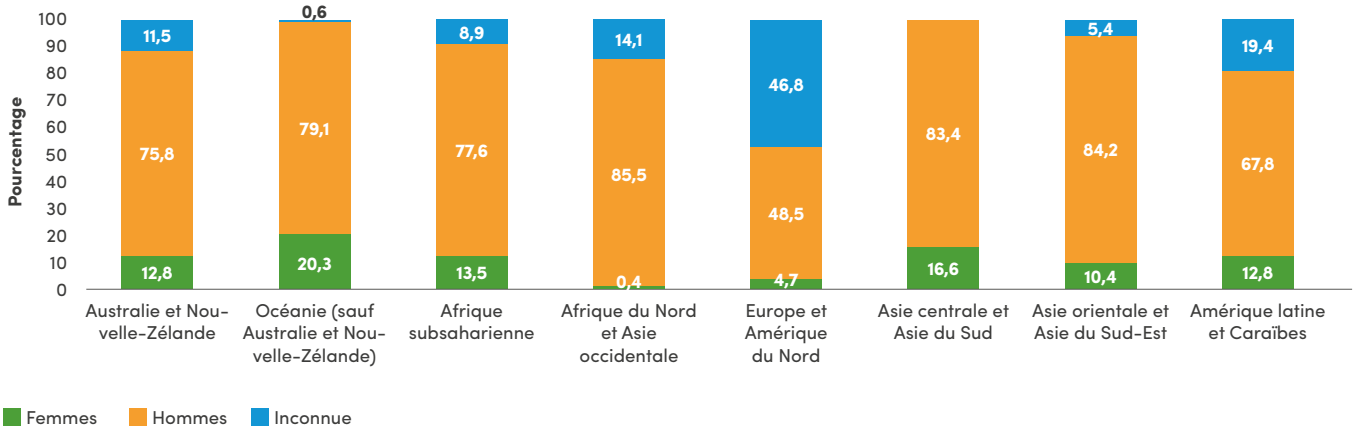
Le cloisonnement professionnel est très répandu dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Tandis que les hommes s'occupent principalement de la récolte dans les deux secteurs (81 % des travailleurs en 2014), les femmes travaillent en très grande majorité dans les filières auxiliaires, notamment la transformation du poisson, la commercialisation et l'entretien des machines de pêche (90 %), souvent peu ou non rémunérées. Elles se heurtent également à des obstacles non négligeables à l'accès aux ressources financières et à l'aide aux entreprises¹⁴⁸. Le degré de dépendance féminine de la pêche et de l'aquaculture, en mer et dans les eaux intérieures, varie considérablement selon les régions. Par exemple, 20,3 % de la main-d'œuvre de la pêche et de l'aquaculture en Océanie sont des femmes, contre 0,4 % en Afrique du Nord et en Asie occidentale (voir le graphique 3.25). Les femmes constituent une bien plus grande part des effectifs à terre dans ces secteurs. Dans certaines régions, par exemple, jusqu'à 60 % des personnes qui travaillent dans la commercialisation des fruits de mer, et 72 % de celles qui travaillent dans la production aquacole, sont des femmes¹⁴⁹.

Le manque d'accès aux ressources, notamment aux technologies pour conserver la fraîcheur du poisson, signifie que les femmes subissent de grosses pertes après la récolte¹⁵⁰. Qui plus est, la direction des entreprises est à très forte dominante masculine (voir le graphique 3.25). Dans l'industrie maritime, qui englobe tous les métiers, de pêcheur à courtier, l'administration maritime et les spécialistes de l'atténuation des conséquences de la pollution, les femmes représentent 2 % seulement de la main-d'œuvre et sont largement absentes des postes à responsabilité¹⁵¹. En 2016, une seule des 100 plus grandes entreprises de fruits de mer était dirigée par une femme¹⁵² et aucune femme ne siégeait au conseil d'administration de 54 % de toutes ces entreprises analysées¹⁵³. Les solutions aux restrictions rencontrées par les femmes employées dans les pêcheries et le secteur de la pêche devraient faire partie intégrante des stratégies de réalisation de l'ODD 14. La réduction des déséquilibres de forces pourrait également permettre aux femmes d'apporter une contribution fondamentale à la protection du milieu marin.

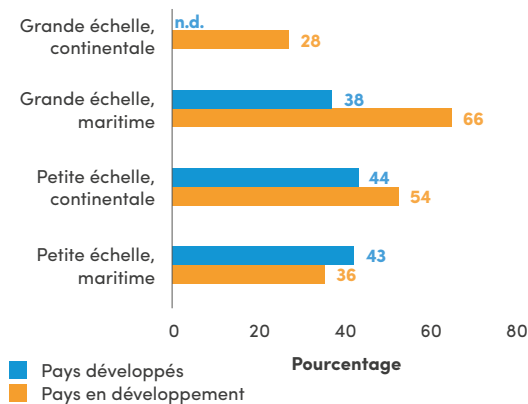
GRAPHIQUE 3.25

LES FEMMES DANS LA PÊCHE, L'AQUACULTURE ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ CONNEXES, DIVERSES ANNÉES

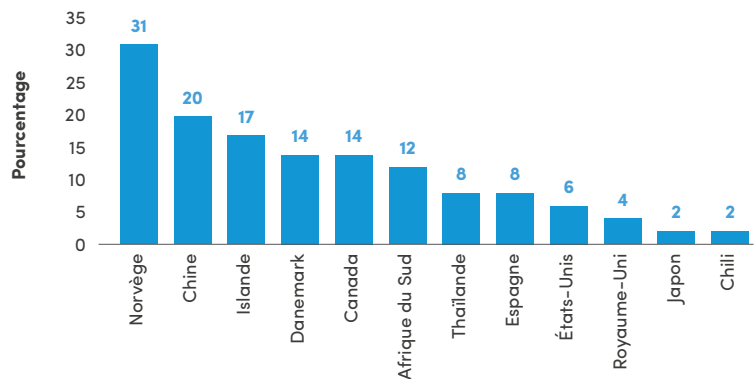
Proportion des effectifs des pêcheries et de l'aquaculture par sexe, 2009-2015



Proportion des effectifs de la pêche et des opérations après récolte, 2012



Proportion de femmes à des postes de direction dans le secteur des aliments d'origine marine, 2016



Source : Banque mondiale et al. (2012), tableau 3.3.

Note : le graphique sur la pêche et les opérations après la récolte utilise la classification des pays donnée dans Banque mondiale et al. (2012) et ne correspond donc pas à la classification géographique type (voir l'annexe 4).

Difficultés de mesure

Un investissement accru dans des statistiques ventilées par sexe, en particulier dans le maintien de dossiers et de registres, est nécessaire pour mieux comprendre la contribution des femmes à la gestion des ressources marines et pour élaborer des politiques en faveur d'une plus grande participation à la prise de décisions¹⁵⁴.

Les statistiques sur l'établissement et la gestion des aires protégées, des stocks halieutiques et des ressources marines dans l'ensemble, font largement défaut mais restent essentielles pour suivre la contribution des femmes aux efforts de protection. Des données doivent être systématiquement collectées sur les méthodes de gestion employées par les femmes et les hommes, et sur l'efficacité des mesures de protection, y compris des « listes vertes »¹⁵⁵.



ODD 15

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

CIBLES

12

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

0

Dans le monde entier, les forêts disparaissent à un rythme ahurissant, au détriment des populations qui en dépendent pour vivre. Même si les moyens de subsistance des hommes et des femmes sont menacés, les retombées seront différentes à cause des différences notables dans la nature et l'ampleur de la dépendance des deux sexes pour leurs moyens de subsistance. En raison de leur contribution à la préparation des repas, au soin des bêtes, à la nutrition du ménage et aux tâches apparentées, les femmes et les filles – en particulier celles des ménages qui ne possèdent pas ou peu de terres – utilisent les forêts principalement pour la collecte de bois de feu, de fourrage, d'aliments et d'autres produits forestiers non ligneux destinés à un usage à court terme. Les hommes, en revanche, contribuent davantage à la coupe d'arbres pour la production du bois d'œuvre qui servira à la construction et à la réparation des habitations, ainsi qu'à la fabrication d'outils agricoles¹⁵⁶.

Éclairage : les effets du déboisement

Les femmes, en particulier celles issues de ménages qui ne possèdent pas ou peu de terres, sont particulièrement affectées par le déboisement.

Le nombre de personnes dépendant des forêts pour vivre est estimé à 1,6 milliard à l'échelle mondiale. Entre 1990 et 2015, les zones boisées ont diminué de 31,7 % de la surface terrestre à 30,7 %, principalement en raison de la conversion des forêts en terres agricoles et infrastructures¹⁵⁷. Soit une perte de 3,3 millions d'hectares par an entre 2010 et 2015 seulement¹⁵⁸.

En raison de leur manque d'accès à des terres privées, les femmes pauvres des milieux ruraux dépendent plus que les hommes des ressources communes comme les forêts et les terrains communaux¹⁵⁹. Parce qu'elles sont responsables de subvenir aux besoins de nourriture et de combustible du ménage, elles sont particulièrement affectées par la disparition progressive des forêts (voir le graphique 3.26). Une étude menée au Malawi constate que le déboisement force les femmes âgées à parcourir plus de 10 km à pied par jour pour aller ramasser du bois de feu. En Zambie, les femmes consacrent en moyenne 800 heures par an à cette même tâche, et 300 heures par an en République-Unie de Tanzanie¹⁶⁰. Ce problème est aggravé par l'expropriation des terres à des fins commerciales, qui s'est intensifiée au cours des quelques dernières années (voir l'encadré 3.3).

ENCADRÉ 3.3

L'IMPACT DES CONFISCATIONS DE TERRES SUR LES POPULATIONS DÉPENDANTES DES FORÊTS

L'expropriation forcée des terres est un phénomène présent partout, mais plus fréquent en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les confiscations de terres dans les zones forestières causent souvent des conflits entre les communautés locales, la destruction des moyens de subsistance et l'introduction de monocultures à l'échelle industrielle, accompagnée de pesticides. Les confiscations de terres menacent la biodiversité des forêts et causent un lourd préjudice aux populations dépendantes des forêts – en particulier les femmes qui dépendent fortement des produits forestiers destinés à la consommation domestique. Selon les estimations récentes, dans les pays en développement, 227 millions d'hectares de terres ont été vendus ou loués à des investisseurs internationaux entre 2001 et 2011 seulement¹⁶¹.

Depuis les années 1980, l'agrandissement des plantations de palmiers à huile est une cause majeure de confiscations de terres et de déboisement dans bon nombre de pays d'Asie du Sud-Est. En Indonésie, le plus grand producteur d'huile de palme, le déboisement et les expropriations de terres pour la production d'huile de palme ont eu des effets dévastateurs sur les femmes et leur statut, chez elles et dans leurs communautés.

Dans la province du Kalimantan occidental, à cause des récents déboisements pour la production d'huile de palme, les femmes ont perdu leurs sources de fruits et légumes destinés à la consommation, ainsi que les matières premières utilisées dans les produits artisanaux destinés à la vente¹⁶². Les politiques d'indemnisation pour la conversion à la culture de palmiers à huile ont inversé les droits de propriété, car l'égalité d'occupation des terres (occupées par le mari et la femme) a été remplacée par l'octroi des titres de propriété aux hommes uniquement (supposés « chefs de famille »).

Dans les nouvelles plantations, les emplois pénibles, peu rémunérés et dangereux (comme l'épandage d'engrais) ont généralement été confiés aux femmes, tandis que les emplois mieux rémunérés ont été attribués aux hommes. L'inégalité des revenus au sein du ménage ainsi provoquée a aggravé les conflits conjugaux et accru l'exposition des femmes à la violence domestique.

De par leur connaissance et leur dépendance des forêts, les femmes apportent une contribution majeure à leur protection. Les recherches indiquent que la présence d'une masse critique de femmes (entre 25 et 33 %) dans les institutions forestières locales a une incidence positive sur l'état et la régénération des forêts, et renforce leur autonomie politique¹⁶³.

Difficultés de mesure

Des données sur les zones forestières, les réserves de biomasse, les zones de forêt protégées et les zones de forêts soumises à des plans de gestion et des régimes de certification de la gestion sont collectées périodiquement par les pays et transmises à l'appareil statistique international. Ces informations sont importantes pour évaluer les taux de déboisement et l'efficacité des mesures de protection, mais elles sont insuffisantes pour déterminer



soit le poids différencié de la déforestation qui pèse sur les femmes et les hommes, soit les différentes incidences éventuelles des femmes et des hommes sur la protection. Les enquêtes auprès des individus peuvent être employées pour analyser les informations et produire des statistiques ventilées par sexe sur les responsabilités de collecte de combustible dans les ménages, le temps consacré à la recherche de fourrage et à la gestion forestière, les tendances de l'emploi lié aux forêts et les activités de protection des forêts. Les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes à indicateurs multiples, les enquêtes sur la population active recueillent toutes des informations sur certaines de ces questions au niveau individuel, mais les données portant sur les mesures de protection font largement défaut dans les instruments de collecte de données. L'inclusion de questions à ce sujet pourrait fournir des indications intéressantes sur la contribution des femmes à la protection des forêts.

GRAPHIQUE 3.26













PRINCIPAUX AVANTAGES, USAGES ET COÛTS POTENTIELS DES FORÊTS, PAR SEXE

	CONCERNE PRINCIPALEMENT LES FEMMES	CONCERNE PRINCIPALEMENT LES HOMMES	
---	---	---	---

AVANTAGES DÉRIVÉS DE L'USAGE DES FORÊTS, PAR SEXE

	Approvisionnement en bois de feu	Petit bois d'œuvre	
	Approvisionnement en fourrage	Gros bois d'œuvre	
	PFNL*	Argent en espèces (s'il a été distribué) provenant de la vente des produits forestiers	
		Utilisation de fonds collectifs	

COÛT DE LA FERMETURE ET DE LA DÉGRADATION DES FORÊTS

	Pénuries de bois de feu	Tarif d'adhésion	
	Pénuries de fourrage	Temps de patrouille/salaire des gardiens	
	Temps supplémentaire pour nourrir les bêtes	Pénuries de fourrage (achat)	
	Temps de patrouille informelle	Perte de source de petit bois d'œuvre	
	Érosion de certains moyens d'existence	Érosion de certains moyens d'existence	
	Amendes pour vol de bois de feu		
	Adhésion au prix fort (accès tardif)		

Source : Agarwal (2016b).

Note : il s'agit ici d'un aperçu général des principaux avantages et coûts directs. Ils ne s'appliquent pas tous à toutes les communautés. Quelques coûts et avantages indirects sont également possibles. Par exemple, une plus grande réserve de bois de feu bénéficie indirectement à toute la famille.

*PFNL = produits forestiers non ligneux



ODD 16

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

CIBLES

12

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

6

Des institutions efficaces, responsables et inclusives sont indispensables pour parvenir à l'égalité des sexes et au développement durable en donnant aux femmes les moyens d'accéder à la justice et aux autres services publics essentiels. Lorsque les institutions de gouvernance ne jouent pas leur rôle, la corruption, la criminalité organisée, les inégalités et les troubles sociaux ont tendance à augmenter – souvent au détriment des femmes et des filles. Dans les pays développés et en développement, le droit et les institutions de justice – la police, les tribunaux et le pouvoir judiciaire – continuent de manquer à leurs obligations envers les femmes et les filles, tandis que la tolérance et l'impunité vis-à-vis des crimes commis envers elles restent répandues¹⁶⁴. La sous-représentation des femmes dans les institutions de gouvernance mondiale, régionale et nationale, ainsi que leur manque d'influence sur ces institutions, contribuent à perpétuer les préjugés sexistes. Bien que les diverses dimensions de la problématique hommes-femmes dans le conflit et la contribution cruciale des femmes à la consolidation et au maintien de la paix soient de plus en plus reconnues, les possibilités de promotion des capacités d'organisation des femmes, de renforcement de leur accès à la justice et de construction de sociétés plus pacifiques et ouvertes à tous ne sont pas suffisamment exploitées.

Éclairage : le féminicide

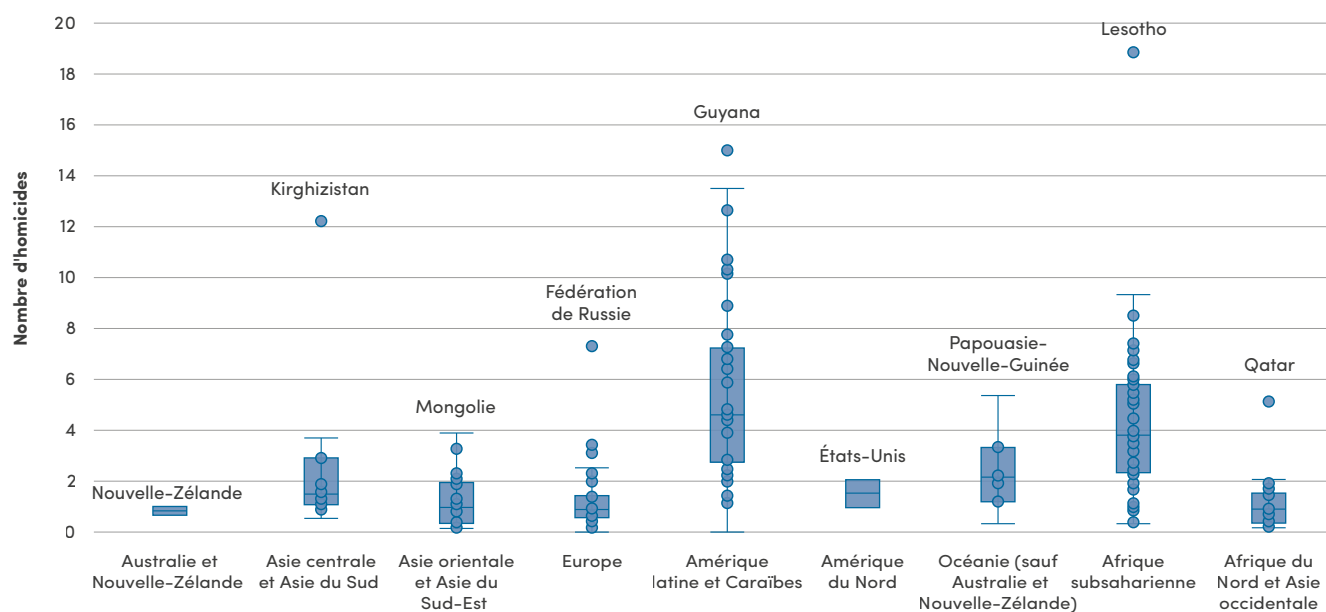
Le féminicide, le viol et les autres formes de violence à l'égard des femmes sont très répandus pendant et après les conflits.

Bien que la grande majorité des victimes d'homicide dans le monde soient des hommes, presque la moitié des femmes victimes d'homicides volontaires en 2012 – dernière année pour laquelle des données sont disponibles – ont été tuées par un partenaire intime ou un parent, contre 6 % des hommes : presque 44 000 femmes ont été victimes d'homicide volontaire par un partenaire intime, contre 20 000 hommes¹⁶⁵. Selon les plus récentes estimations disponibles¹⁶⁶, le taux mondial de féminicide est de 2,3 sur 100 000, bien que les chiffres varient considérablement à l'intérieur des régions et d'une région à l'autre. La région Amérique latine et Caraïbes enregistre la plus forte moyenne, les taux les plus élevés étant observés en Amérique centrale. Des taux élevés de féminicide sont également constatés en Afrique subsaharienne, plus particulièrement dans les pays de la région en situation de conflit ou post-conflictuelle.

En temps de conflit, les taux d'homicides et autres formes de crimes violents augmentent considérablement. Tandis que les hommes risquent plus d'être tués au combat, les femmes subissent des violences sexuelles, sont enlevées, torturées et forcées à quitter leur foyer¹⁶⁷. Les meurtres ciblés, les viols et autres formes de violence à l'égard des femmes sont souvent utilisés comme armes de guerre. Dans les pays en situation de conflit ou post-conflictuelle, les proportions de féminicides sont généralement supérieures aux moyennes régionales. Par exemple, dans le graphique 3.27, les États en situation de conflit ou post-conflictuelle, à savoir le Lesotho en Afrique subsaharienne, la Papouasie-Nouvelle-Guinée en Océanie et le Kirghizistan en Asie centrale et Asie du Sud, sont tous au sommet de leur distribution régionale¹⁶⁸.

GRAPHIQUE 3.27

HOMICIDES VOLONTAIRES PAR 100 000 HABITANTS, PAR RÉGION, 2010



Source : ONUDC (sans date).

Notes : les données sont les estimations pour 2010 de 185 pays. La proportion de féminicides est disponible pour une année seulement (aux alentours de 2010). Par conséquent, bien que des données plus récentes soient disponibles pour le total des homicides, les estimations de 2010 sont utilisées pour calculer le nombre total de féminicides. Les données de la région Europe et Amérique du Nord sont ventilées par sous-régions des ODD, c'est-à-dire l'Europe et l'Amérique du Nord séparément.

De nombreux pays en situation de conflit et post-conflictuelle (Népal, Ouganda et République démocratique du Congo, entre autres) font aussi partie de ceux qui affichent les taux les plus élevés de violence sexuelle à l'échelle mondiale, comme l'indique le graphique 3.28. La probabilité d'actes de violence sexuelle par le personnel de la police ou de l'armée est également plus forte pendant et après les conflits. Au Libéria, par exemple, où deux guerres civiles ont coûté la vie de milliers de personnes et forcé beaucoup d'autres à fuir, la proportion de victimes de violence sexuelle signalant avoir été agressées par du personnel des forces nationales de sécurité dépasse 8 %; elle est aussi la plus forte de tous les pays disposant de données.

Difficultés de mesure

L'une des principales difficultés posées par la mesure des homicides et des morts violentes réside dans le fait que les données sur les homicides, souvent compilées dans des registres nationaux à partir d'une combinaison de dossiers des systèmes de justice pénale et de santé, ne peuvent pas toujours être ventilées par sexe et par âge¹⁶⁹. Par ailleurs, l'enregistrement exact de données concernant les auteurs, y compris leur sexe et leur lien avec la victime, ainsi que la cause du décès, continue de présenter de grandes difficultés et n'est pas effectué systématiquement. Il est essentiel de consolider les données sur les crimes, celles

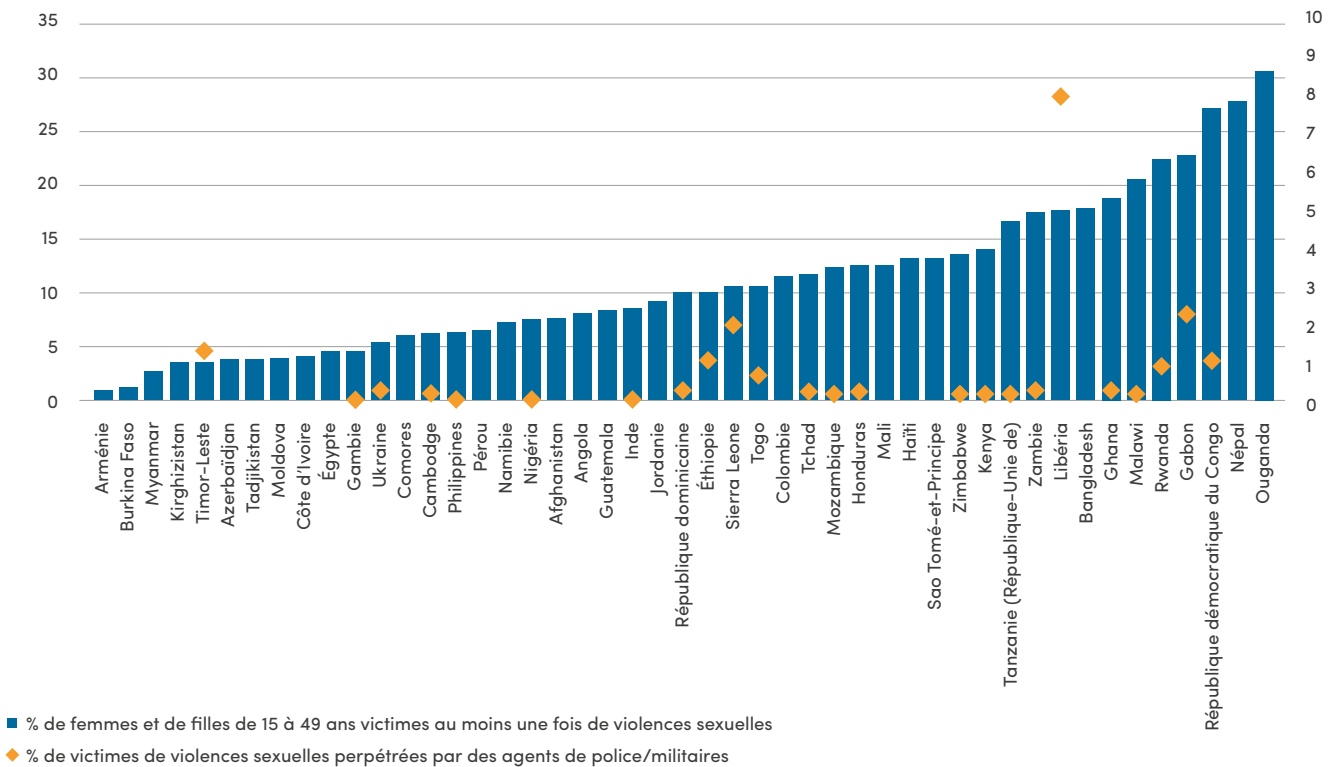
de la justice pénale et celles des registres de santé afin d'obtenir des statistiques fiables qui révèlent l'ampleur des crimes violents contre les femmes.

De même, les chiffres sur la violence sexuelle ne traduisent pas souvent la réalité, car les femmes craignent parfois les représailles ou la stigmatisation sociale. Il est essentiel d'améliorer les normes de collecte de données pour évaluer toutes les formes de violence, mais aussi de compléter les données des

registres par les estimations des enquêtes, afin d'évaluer et de prendre en main toutes les formes de violence – y compris les homicides, la violence sexuelle et la traite d'êtres humains – qui portent atteinte aux sociétés pacifiques. Le suivi adéquat des tendances dans les situations de conflit est particulièrement problématique étant donné que la détérioration des appareils statistiques nationaux et des institutions publiques empêche souvent la compilation ininterrompue de statistiques fiables.

GRAPHIQUE 3.28

PROPORTION DE FEMMES ET DE FILLES DE 15 À 49 ANS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES (AXE DE GAUCHE) ET PROPORTION D'ACTES PERPÉTRÉS PAR LA POLICE/LE PERSONNEL MILITAIRE (AXE DE DROITE), 2007-2016



Source : calculs d'ONU Femmes à partir des plus récentes EDS de 47 pays.

Note : des données sur les violences perpétrées par des agents de police ou des militaires sont disponibles pour 24 pays seulement.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



ODD 17

Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

CIBLES

19

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES

1

La réalisation des ODD pour les femmes et les filles suppose un environnement catalyseur et un engagement plus ferme au partenariat et à la coopération. Des engagements axés sur la mobilisation de ressources adéquates, le commerce équitable et les progrès technologiques en faveur du développement durable et du renforcement des capacités sont essentiels au renforcement des « moyens de mise en œuvre », par le biais de partenariats fondés sur la responsabilité et la solidarité, ainsi que des données adéquates pour le suivi de la mise en œuvre. Tous ces éléments sont également importants pour l'égalité des sexes. Par exemple, la libéralisation des échanges peut nuire à l'emploi des femmes lorsqu'elles sont surreprésentées dans les secteurs en concurrence avec les produits importés (ex. les cultures agricoles destinées à l'alimentation). Les coupes budgétaires qui réduisent la dépense publique peuvent accroître le travail domestique non rémunéré des femmes, tandis que les technologies économisant la main-d'œuvre contribuent à rendre ce travail moins pénible et fastidieux.

Éclairage : la mobilisation de ressources pour les pays en développement

En 2012, les ressources financières sortant des pays en développement étaient 2,5 fois plus importantes que le montant d'aide entrant, et les sommes allouées à l'égalité des sexes sont insignifiantes en comparaison.

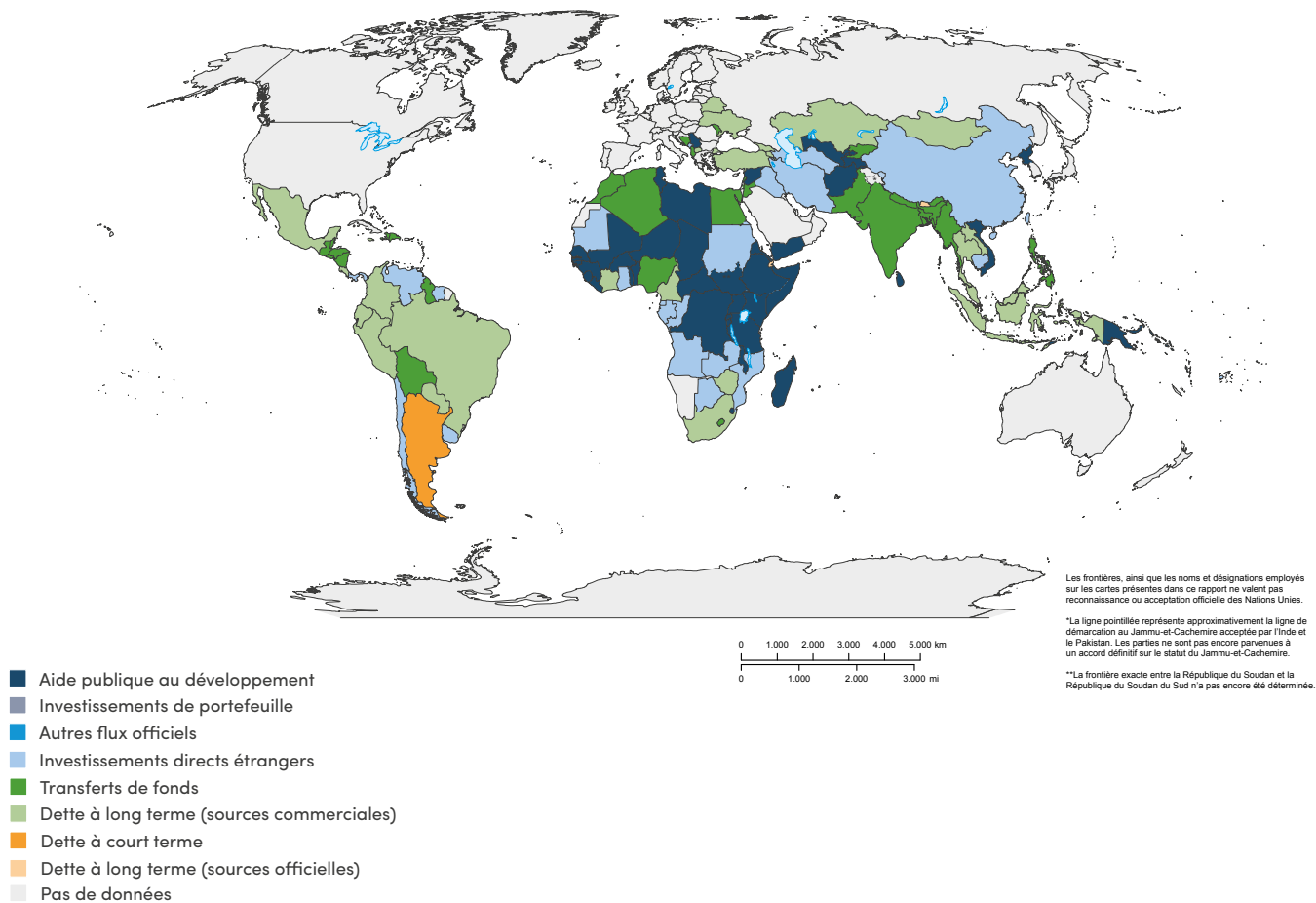
La cible 17.3 demande une plus grande mobilisation de ressources financières pour les pays en développement. Le suivi de cette cible dans une optique d'égalité des sexes suppose l'évaluation du degré de mobilisation des ressources financières de sources multiples pour aider les pays en développement, et de la proportion de ces ressources allouée à l'égalité des sexes. Cependant, de toutes les ressources entrant dans les pays en développement, l'aide publique au développement est la seule qui peut actuellement être suivie dans une optique d'égalité des sexes.

Sur les 114 milliards USD d'aide publique au développement entrant dans les pays en développement en 2014-2015, 40,2 milliards USD étaient destinés à l'égalité des sexes¹⁷⁰. Les secteurs qui ont reçu le plus d'aide publique pour la programmation liée à l'égalité des sexes étaient l'administration centrale et la société civile (18 %), l'éducation (10 %) et la population et la santé reproductive (10 %). Une proportion nettement inférieure était destinée à l'égalité des sexes dans les secteurs économiques et productifs – par exemple, 2 % chacun seulement aux entreprises et au secteur bancaire.

S'il est vrai que l'aide publique au développement reste une source importante d'aide pour les pays à faible revenu, les autres flux ont gagné en importance au cours des quelques dernières années¹⁷¹. La carte du graphique 3.29 indique diverses sources de financement entrant, mais le montant sortant en même temps est tout aussi important. En 2012, les pays en développement ont reçu 1,3 milliers de milliards de dollars US en aide, investissements et revenus de l'étranger, mais 3,3 milliers de milliards de dollars US sont sortis sous forme de remboursement d'intérêts sur la dette étrangère, d'investissements étrangers, de revenu rapatrié et de fuite des capitaux¹⁷². Selon les estimations, 84 % de

GRAPHIQUE 3.29

PRINCIPALES ENTRÉES DE RESSOURCES AU NIVEAU INTERNATIONAL, 2015



Source : Development Initiatives (2017).

Notes : d'après les données de 140 pays en développement. Les pays sans données pour deux flux sortants ou plus d'aide publique au développement, d'autres apports du secteur public, d'investissement direct étranger et d'envois de fonds sont exclus. Pour les cinq pays suivants, les données de 2015 ne sont pas disponibles et les données les plus récentes sont donc employées : Érythrée (2002), Libye (2014), Nauru (2009), République centrafricaine (2000) et Somalie (2014). Toutes les données sont calculées en USD.

ces transferts nets de ressources correspondent à des fuites de capitaux non comptabilisés, y compris les sorties de fonds illicites¹⁷³. Cette perte de ressources réduit la capacité des pays à transformer leur économie, à protéger leur environnement et à investir dans leur population. L'aide destinée à l'égalité des sexes, bien qu'importante, est trop limitée pour compenser la perte de revenus qui auraient autrement pu être investis dans des infrastructures et des services qui bénéficieraient aux femmes et aux filles (voir aussi le chapitre 6 et Trouver l'espace budgétaire, p. 245).

Difficultés de mesure

Il est nécessaire d'obtenir de plus vastes données concernant les multiples formes de ressources financières entrant et sortant des pays, sur l'utilisation de ces ressources pour favoriser le développement durable et sur l'impact de ces flux sur les femmes et les filles. Les actions menées aux niveaux mondial, régional et national doivent aussi être multipliées pour surveiller la mobilisation de ressources adéquates destinées aux politiques et programmes d'égalité des sexes (voir la cible 5.c).

CHAPITRE 4

AU-DELÀ DES MOYENNES : QUI EST LAISSÉ DE CÔTÉ ?

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX MESSAGES	132	NIGÉRIA: RICHESSE, GÉOGRAPHIE, RELIGION ET ORIGINE ETHNIQUE	157
INTRODUCTION	133	COLOMBIE: RICHESSE, GÉOGRAPHIE, ORIGINE ETHNIQUE ET DÉPLACEMENTS INTERNES	164
DISCRIMINATIONS INTERSECTIONNELLES ET PRIVATIONS CUMULÉES	134	ÉTATS-UNIS: REVENU, LIEU DE RÉSIDENCE, RACE ET ORIGINE ETHNIQUE	171
Discriminations intersectionnelles	134	POPULATIONS VULNÉRABLES ET INVISIBLES	178
Privations cumulées	139	Femmes et filles en situation de handicap	178
ÉTUDE DE CAS QUADRINATIONALE DES POPULATIONS LES PLUS MARGINALISÉES	142	Migrantes, réfugiées et populations déplacées	180
APPROCHE SUIVIE	142	Individus exprimant des identités de genre différentes	181
APERÇU	146	CONCLUSION	183
PAKISTAN: RICHESSE, GÉOGRAPHIE ET ORIGINE ETHNIQUE	150	RECOMMANDATIONS	184

PRINCIPAUX MESSAGES

1/ Ne laisser personne de côté signifie étendre à toutes et tous les bénéfices du développement durable. À l'heure actuelle et d'un pays à l'autre, ce sont toutefois les femmes et les filles confrontées à des formes de discrimination multiples et intersectionnelles qui sont souvent les plus marginalisées. Leurs résultats concernant les dimensions clés du bien-être sont bien inférieurs à ceux de tous les autres groupes.

2/ Les facteurs qui contribuent au préjudice qu'elles subissent ne sont pas des phénomènes isolés. Les disparités relatives à la richesse, au lieu de résidence et à l'origine ethnique, par exemple, se combinent pour former des poches d'extrême pauvreté sur un éventail d'ODD – de l'accès à l'éducation et la santé à l'eau salubre et au travail décent.

3/ D'autres formes de discrimination fondées sur l'identité de genre, la situation migratoire ou le handicap sont également pertinentes. Elles transcendent les frontières nationales et ont fait l'objet de traités historiques sur les droits fondamentaux et de résolutions du Conseil des droits de l'homme, mais les données sur les femmes et les filles confrontées à ces formes de discrimination sont souvent inexistantes.

4/ Il est fondamentalement important qu'une aide soit apportée à l'élaboration de stratégies statistiques et d'instruments ciblés de collecte de données rendant compte avec justesse de la réalité vécue par les groupes défavorisés, y compris les groupes invisibles ou difficiles d'accès, et ce, dans le respect des normes éthiques. Cela permettra de définir et de concevoir des politiques et des programmes adaptés à leur situation réelle.

5/ Les efforts entrepris pour définir et décrire les inégalités entre les groupes sont une première étape essentielle dans la lutte contre les formes prévalentes de déséquilibre du pouvoir et d'inégalités – qui, si elles ne sont pas combattues, entraveront la réalisation universelle des Objectifs de développement durable.

6/ Il est essentiel que la production, l'utilisation et la disponibilité de statistiques sur le genre soient améliorées. Mais la ventilation par sexe seule ne suffit pas. Identifier les plus marginalisées nécessite une ventilation parallèle des données en fonction de multiples critères, notamment le niveau de revenu, le sexe, l'âge, la race, l'origine ethnique, la situation migratoire, le handicap, le lieu de résidence, et d'autres caractéristiques pertinentes au regard du contexte national.

INTRODUCTION

L'engagement à ne « laisser personne de côté » est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il porte sur la promesse des dirigeants mondiaux de s'efforcer, grâce à la mise en œuvre du Programme, d'édifier un monde plus juste et équitable pour tous, en répondant prioritairement aux besoins des personnes les plus défavorisées. Du point de vue de l'égalité hommes-femmes, traduire le Programme 2030 en actions implique de faire en sorte que toutes les femmes et les filles jouissent de chances et de droits équitables, quels que soient leur lieu de résidence, leur âge, leur classe sociale, leurs capacités, leur race, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle et leur identité de genre, leur situation migratoire ou autre.

À l'heure actuelle, ce n'est cependant pas le cas partout dans le monde. De nombreuses femmes et filles sont confrontées à des formes de discrimination multiples fondées sur certains aspects de leur identité qui les différencient des groupes de population privilégiés. Ces femmes et ces filles font face à des difficultés particulières d'accès aux ressources, aux services et aux possibilités. Pour autant, étant donné que les progrès sont souvent mesurés de manière agrégée, ces préjugés n'apparaissent pas systématiquement dans les statistiques officielles. La première étape pour permettre de « ne laisser personne de côté » consiste donc à identifier les groupes les plus marginalisés et leurs résultats par rapport aux principaux marqueurs de bien-être, en particulier par rapport aux autres groupes au sein d'une société.

Dans ce contexte, l'analyse présentée dans ce chapitre met l'accent sur l'identification des inégalités touchant les femmes et les filles dans quatre pays : la Colombie, le Nigéria, le Pakistan et les États-Unis. Chaque étude de cas examine 10 domaines de résultats liés aux ODD (6 dans le cas des États-Unis). Les résultats signalent de grandes disparités d'expériences pour les femmes dans chaque pays et entre ces pays, et illustrent le caractère interdépendant des ODD. Ils indiquent que les femmes et les filles démunies dans un domaine ont souvent plus

de risques d'être également confrontées à des difficultés dans d'autres domaines.

Ce dénuement est le plus marqué chez les femmes exposées à des formes de discriminations multiples et intersectionnelles – ce sont elles qui sont laissées de côté.

Reproduire ce type d'analyse dans d'autres pays nécessite d'avoir accès à des données de qualité, récentes et fiables au niveau microéconomique sur les populations les plus à risque d'être marginalisées. En outre, entre autres stratégies, le regroupement des données tirées des sources existantes et des techniques d'échantillonnage plus sophistiquées (y compris l'étude approfondie des populations défavorisées) peut permettre d'étoffer la base de connaissances disponibles concernant les groupes défavorisés. De surcroît, les données et statistiques sur les groupes qui restent largement invisibles dans les statistiques officielles – tels que les femmes et les filles en situation de handicap, les femmes et les filles migrantes, réfugiées ou déplacées et celles ayant différentes identités de genre – doivent être traitées en priorité. Des normes éthiques doivent cependant être en place pour protéger ces groupes et ces individus de tout préjudice, volontaire ou non¹.

Les causes profondes des inégalités fondées sur l'appartenance à un groupe sont complexes : déterminées par des facteurs structurels sous-jacents, elles sont souvent ancrées dans les institutions économiques, sociales et politiques sous des formes propres à chaque contexte. Mettre en lumière et analyser ces causes profondes est un travail important, qui va toutefois au-delà du propos du présent chapitre. Ce dernier vise à souligner la richesse des informations disponibles dans les enquêtes existantes, pour encourager d'autres acteurs à effectuer des exercices similaires dans leur propre contexte national et à utiliser des statistiques descriptives pour initier un dialogue national sur les populations les plus marginalisées : qui sont-elles, où vivent-elles et quelles sont les mesures à prendre pour leur permettre de jouir de leurs droits?

DISCRIMINATIONS INTERSECTIONNELLES ET PRIVATIONS CUMULÉES

Tandis que le Chapitre 3 a souligné les inégalités entre les femmes et les hommes et les filles et les garçons, le présent chapitre met en lumière les disparités entre différents groupes de femmes et de filles. Il montre les interactions entre les multiples formes de discrimination et la manière dont elles se traduisent souvent par des privations en termes de bien-être. Avant de présenter les résultats de l'analyse des études de cas, nous décrivons brièvement dans les sous-sections suivantes les deux concepts clés guidant cette analyse. Le premier fait référence aux discriminations intersectionnelles, et en particulier à l'utilisation de données ventilées pour mettre en lumière ces dynamiques intersectionnelles et leur lien avec la répartition du bien-être au sein d'une société; le second, que nous appelons les privations cumulées, désigne la tendance, dans certains cas, à la concentration des formes de pauvreté, qui crée des groupes extrêmement défavorisés.

Mesurer directement les discriminations est difficile, pour plusieurs raisons : d'abord, parce que ces discriminations se manifestent de manière directe et indirecte. Elles peuvent prendre la forme de lois discriminatoires, qui sont relativement faciles à identifier, mais également se manifester de manière plus insidieuse, au travers de stéréotypes, de normes sociales déséquilibrées et d'une répartition inégalitaire du pouvoir, des ressources et des possibilités. Les conséquences sont bien souvent des disparités systématiques dans les résultats.

Toutes les inégalités de résultats ne sont pas le fait de discriminations, mais la présence de disparités systématiques entre différents groupes est un indicateur important de l'existence d'obstacles structurels qui créent des privilèges et des préjudices injustes entre ces groupes. Les inégalités de résultats – l'objet du présent chapitre – sont donc un outil utile pour mesurer indirectement l'impact des discriminations².

DISCRIMINATIONS INTERSECTIONNELLES

Dans un monde où les inégalités de toute sorte sont en augmentation, la seule ventilation des données par sexe ne permet pas d'évaluer les résultats concernant les femmes et des filles.

D'autres formes d'inégalités structurelles convergent et s'ajoutent aux inégalités fondées sur le sexe, ce qui a pour effet de laisser de côté certains groupes relativement à un éventail d'indicateurs de développement. Pour rendre compte de cette complexité, il faut se pencher sur les inégalités entre les femmes. Après tout, être une femme n'est pas synonyme d'être pauvre. C'est l'intersection du genre et d'autres formes de discriminations qui contraignent les femmes et les filles des populations pauvres et marginalisées à rester en arrière. Élaborer une

approche méthodologique qui reflète la convergence de ces mécanismes est fondamental, car cela permet à ces groupes de femmes d'exister d'un point de vue statistique. Il s'agit d'une première étape importante pour assurer leur reconnaissance et la prise en compte de leur situation réelle dans la formulation de stratégies visant à atteindre l'égalité des sexes et le développement durable.

Mettre en place une approche méthodologique qui reflète l'intersection de différentes formes de discriminations se heurte cependant à de nombreux défis. L'insuffisance des données en sont un (voir le chapitre 2), et l'identification des formes de discriminations propres à chaque contexte en est un autre. Les discriminations fondées sur la richesse et les revenus (ou discriminations de classe) sont considérées comme pertinentes dans tous les pays, mais d'autres formes de discriminations s'appliquent à certains contextes. Le graphique 4.1 présente certaines des formes de discriminations les plus répandues d'une société à une autre. Lorsque celles-ci coïncident avec les discriminations fondées sur le sexe (qui, comme le montre le Chapitre 3, sont omniprésentes dans tous les pays), elles constituent un obstacle puissant qu'il est difficile de surmonter. Pour une méthodologie statistique solide qui analyse comment les diverses dimensions des inégalités sociales interagissent entre elles, voir Sen, Iyer et Mukherjee 2009. Cette méthodologie a considérablement contribué à notre analyse de l'intersectionnalité.

La discrimination fondée sur la situation familiale et matrimoniale est un exemple du type de discriminations que les femmes et les filles peuvent rencontrer à différents moments de leur vie (voir l'encadré 4.1). À Madagascar, au Mali, en Ouganda et au Zimbabwe, par exemple, certains des ménages les plus pauvres sont ceux qui sont dirigés par une femme veuve. Pour bon nombre de ces femmes, le veuvage entraîne la perte de leur logement et de leur propriété, car elles ne jouissent pas d'un droit de succession. Elles sont également

QUE CACHENT LES MOYENNES NATIONALES?

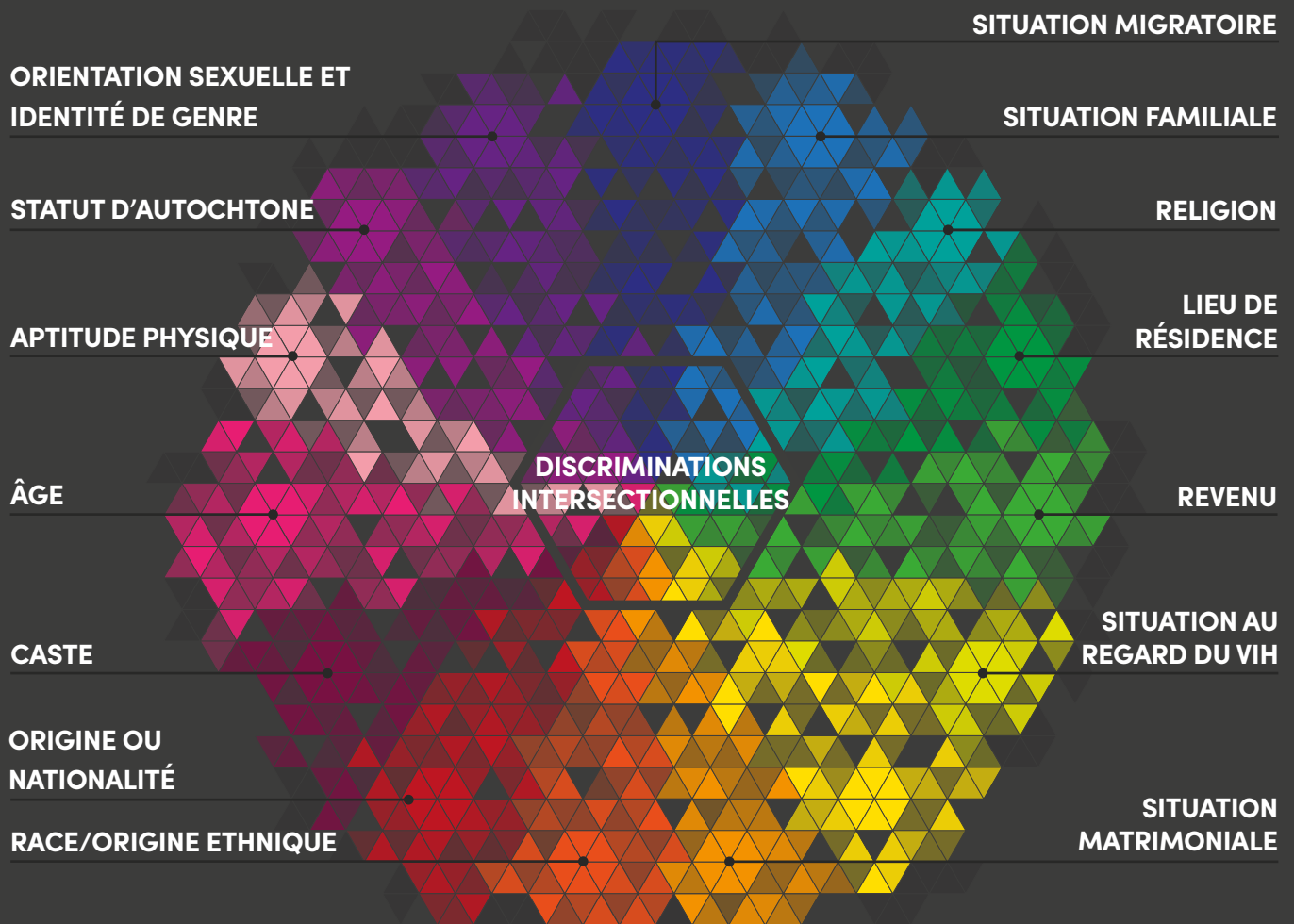
Les moyennes et médianes sont les statistiques souvent utilisées pour mesurer le niveau de bien-être des individus au sein d'une société. Mais ces mesures de tendance générale, souvent appelées la « moyenne nationale », masquent les profondes inégalités qui existent fréquemment entre différents groupes sociaux, y compris différents groupes de femmes et de filles. Par exemple, une réduction de 10 % de la mortalité maternelle peut se répartir équitablement entre différents groupes de femmes et de filles, mais elle peut aussi dissimuler d'importantes différences en fonction de l'origine ethnique, des ressources ou d'autres facteurs. Dans certains cas, les chiffres agrégés masquent une stagnation ou même une dégradation des résultats parmi certains groupes démographiques, le plus souvent ceux qui sont confrontés à des discriminations intersectionnelles.

exposées à la violence sexuelle, à la stigmatisation et à l'isolement de la part de la communauté, et n'ont pas le droit d'utiliser les biens communautaires³. L'inégalité d'accès aux ressources et aux possibilités signifie inévitablement que la situation en termes de bien-être sera radicalement différente, non seulement des hommes veufs, mais également des autres femmes qui ne sont pas sujettes au type d'isolement et de stigmatisation vécus par les femmes et les veuves. La situation de veuvage a donc son importance dans ces contextes, mais elle n'est pas forcément utile pour identifier les personnes marginalisées lorsque des formes de protection sociale sensibles au genre sont en place pour les personnes plus âgées et lorsque le veuvage ne constitue pas un motif de marginalisation des femmes et des filles.

GRAPHIQUE 4.1

TYPES DE DISCRIMINATIONS FRÉQUEMMENT RENCONTRÉES PAR LES FEMMES ET LES FILLES

Le recouplement des discriminations fondées sur le sexe et d'autres types de discriminations est fréquent, créant des formes de préjudice extrême.



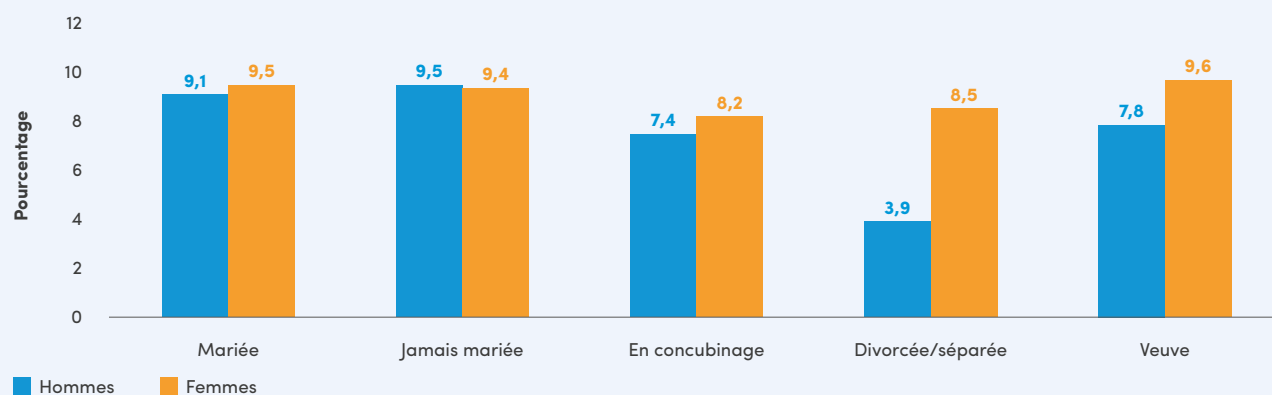
ENCADRÉ 4.1

DISCRIMINATIONS À L'ÉGARD DES FEMMES FONDÉES SUR LA SITUATION FAMILIALE ET MATRIMONIALE

Les discriminations fondées sur les situations familiale et matrimoniale convergent souvent. Les discriminations et la stigmatisation dont sont victimes les femmes sur la base de leur situation familiale, notamment les mères célibataires, accentuent les discriminations fondées sur le sexe et les exposent à des préjudices plus marqués. Parallèlement, les lois et coutumes favorisent souvent les couples mariés (par rapport aux couples en cohabitation, par exemple), en offrant certains droits aux femmes par l'intermédiaire de leurs époux uniquement et en perpétuant l'idée que les hommes sont seuls responsables des besoins et de la protection de la famille, ce qui entraîne la stigmatisation des femmes divorcées et des mères célibataires. Les effets de cette stigmatisation prennent des formes psychosociales et économiques : les mères célibataires sont parfois ostracisées (au travail et dans la société) ou doivent supporter le fardeau et la stigmatisation sociale associés à l'éducation des enfants hors mariage. En outre, les lois régissant la dissolution du mariage ont tendance à pâtir des préjugés fondés sur le genre, tels que ceux encadrant le droit des femmes à posséder des biens et les stéréotypes générés sur le rôle dans la famille, ainsi que les responsabilités financières ou non financières injustes en cas de divorce⁴. De la même manière, dans un grand nombre de pays, les lois sur la succession n'accordent pas de droits égaux aux femmes⁵. Si un lien de causalité entre les discriminations et la situation financière est difficile à démontrer, les données en provenance de pays tant développés qu'en développement montrent que les ménages dirigés par une mère célibataire ou une femme divorcée avec des enfants sont surreprésentés parmi les pauvres⁶. Au Canada, au Luxembourg et aux États-Unis, plus de la moitié des femmes célibataires avec de jeunes enfants vivent dans la pauvreté; pour les hommes, cette proportion est inférieure à un quart⁷. Les données disponibles pour 89 pays en développement montrent que les femmes divorcées âgées de 15 ans ou plus sont deux fois plus susceptibles d'être pauvres que les hommes divorcés dans la même tranche d'âge (voir le graphique 4.2). L'Amérique latine et les Caraïbes sont la région où le pourcentage des femmes divorcées dans la population féminine pauvre est le plus élevé, avec 15,8 %⁸.

GRAPHIQUE 4.2

TAUX D'EXTRÊME PAUVRETÉ PARMIS LES HOMMES ET LES FEMMES (D'AU MOINS 15 ANS) SELON LA SITUATION MATRIMONIALE, 2009-2013



Source : ONU Femmes et Banque mondiale, à paraître.

Remarques : se fonde sur les données recueillies en 2009 ou après pour 89 pays, couvrant environ 84 % de la population des pays en développement.

De la même manière, les inégalités fondées sur la race ou le sexe entraînent fréquemment des formes de dénuement extrême. En Amérique latine, les femmes noires et autochtones sont gravement désavantagées dans les espaces dominés par les hommes blancs ou noirs, notamment en ce qui concerne l'accès au marché du travail et les écarts de salaires⁹. Aux États-Unis, les relations entre les races affectent tous les aspects de la vie, y compris la manière dont les enfants apprennent et sont traités à l'école. Un rapport publié en 2014 a noté que les élèves noirs avaient trois fois plus de risques d'être renvoyés temporairement ou définitivement de l'école que leurs camarades blancs. La probabilité qu'une fille noire soit renvoyée temporairement était plus élevée que pour toutes les autres filles et la plupart des garçons¹⁰. Les élèves noirs, latino-américains ou appartenant à des communautés amérindiennes ou autochtones de l'Alaska étaient également plus susceptibles de fréquenter des établissements scolaires comptant un taux élevé d'enseignants non certifiés et non diplômés ou offrant moins de possibilités de suivre des cours spécialisés, notamment en mathématiques et sciences de haut niveau¹¹.

La discrimination fondée sur le sexe, l'origine ou la situation migratoire est un autre facteur commun d'exclusion et de dénuement. Les femmes migrantes sont souvent surreprésentées dans les emplois mal payés, de mauvaise qualité et non réglementés tels que le travail domestique, et elles font face à un risque plus élevé de violence fondée sur le genre (voir également le Chapitre 6). Celles dont la situation migratoire est irrégulière sont dans une situation encore plus précaire, et souvent privées d'accès aux droits fondamentaux tels que la protection des travailleurs, la sécurité sociale, les soins de santé et la protection contre les abus et violences. Une étude portant sur les femmes sri-lankaises travaillant en tant que domestiques en Afrique du Nord et en Asie occidentale a montré que 17 % d'entre elles avaient été harcelées sexuellement et que 5 % avaient été violées¹². En Espagne, les femmes migrantes qui se heurtent à des discriminations sur le marché du

travail sont obligées d'accepter des postes inférieurs ou du travail domestique, malgré leur niveau de formation et de qualification plutôt élevé¹³.

L'idée que le dénuement est plus largement ressenti par les femmes et les filles exposées à de multiples formes de discrimination n'est pas nouvelle. Kimberlé Crenshaw, une chercheuse renommée travaillant sur l'étude critique de la théorie des races, l'explique en ces termes : « si vous vous trouvez à la croisée de plusieurs formes d'exclusion, il est fort probable que vous soyez touchée par deux d'entre elles »¹⁴ – c'est-à-dire que les personnes doublement défavorisées, sur la base de leur sexe et de leur race, seront touchées par un dénuement et des inégalités qui sont le résultat combiné de ces deux formes de discrimination et par conséquent différents de ceux touchant les personnes exposées à une forme de discrimination, mais pas à l'autre. Cela signifie également que tous les membres d'un même groupe social ne seront pas confrontés au même type de privations. Par conséquent, mettre l'accent sur la race en ignorant le sexe, par exemple, ne permet pas de rendre compte des préjudices spécifiques subis par les femmes appartenant à un groupe racial donné.

De surcroît, chaque expérience est unique. Souvent, différents types d'avantages et de désavantages interagissent pour créer des hiérarchies sociales complexes. Une étude portant sur la situation sanitaire dans le district de Koppal, dans l'État du Karnataka (Inde) a par exemple constaté que si les femmes pauvres se trouvaient systématiquement parmi les groupes défavorisés en termes d'accès aux services de santé, les femmes non pauvres étaient pour leur part quelque part au milieu, avec des résultats similaires à ceux des hommes pauvres. La capacité de ces femmes à tirer parti de leur statut économique leur permettait d'échapper à la pauvreté, mais les discriminations fondées sur le sexe faisaient que leur situation n'était pas meilleure que celle des hommes pauvres, qui sont eux-mêmes confrontés à des discriminations économiques, mais pas aux préjudices fondés sur le sexe¹⁵.

PRIVATIONS CUMULÉES

Les femmes et les filles en butte à plusieurs types de discriminations conjointes ont tendance à obtenir des scores bien moindres eu égard à de multiples dimensions du bien-être – en d'autres termes, elles font face à des privations multidimensionnelles cumulées. La pauvreté, par exemple, est fortement corrélée à de faibles performances académiques; elle est également l'un des principaux facteurs déterminants des mariages précoces. Ces trois types de difficultés se recourent et se renforcent souvent mutuellement.

Une analyse menée dans 35 pays disposant de données suffisantes montre que la probabilité que les femmes de 20 à 24 ans issues de familles riches se marient (ou cohabitent) avant l'âge de 18 ans est nettement plus faible que celle des femmes issues de familles pauvres. De même, il est nettement plus probable que les premières terminent leurs études, par rapport aux secondes. Au sein de l'échantillon, le taux de mariage précoce est plus élevé de 24 points de pourcentage en moyenne parmi les femmes issues des familles les plus pauvres par rapport aux femmes des familles les plus riches¹⁶. Le taux d'achèvement du cycle d'enseignement secondaire est supérieur de 45 points de pourcentage pour les femmes les plus riches par rapport aux plus pauvres. Mais au-delà de ces écarts, la fortune et le mariage précoce se superposent pour créer des inégalités profondes dans le taux d'achèvement du cycle secondaire. Au Nigéria par exemple, 96,2 % des femmes issues des ménages les plus riches qui se sont mariées à 18 ans ou plus ont terminé leur cycle d'études secondaires ou supérieures.

Une fille qui se marie avant l'âge de 15 ans a également plus de risques de donner naissance à un enfant avant d'avoir elle-même atteint l'âge adulte, ce qui met en danger sa santé, son développement et ses perspectives d'avenir. Les données portant sur 57 pays en développement montrent que l'âge moyen à la naissance du premier enfant chez les filles mariées avant l'âge de 15 ans est de 15,6, tandis qu'il est de 18,9 pour celles mariées après leur quinzième anniversaire. Au Tadjikistan, les filles mariées avant l'âge de

15 ans ont donné naissance à leur premier enfant à 17 ans en moyenne, par rapport à 21 ans pour les filles mariées après leur quinzième anniversaire.

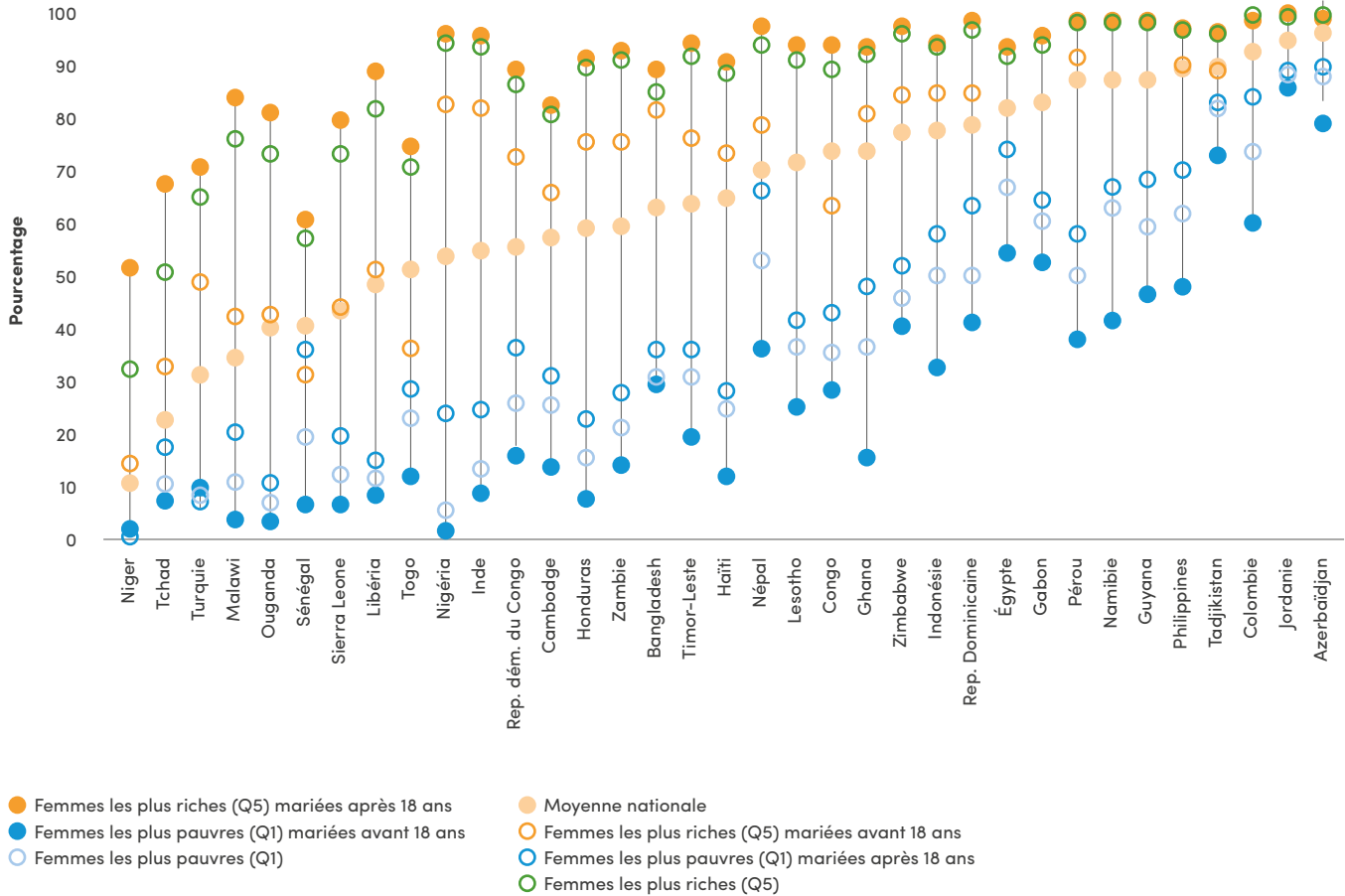
QU'ENTEND-ON PAR PRIVATIONS CUMULÉES?

Cette notion fait référence au fait que les privations tendent à se regrouper et se reproduire mutuellement, de sorte que des privations dans un domaine sont souvent accompagnées par des privations dans un autre domaine. La pauvreté par exemple, qui se définit comme une privation de l'accès aux ressources nécessaires pour mener sa vie dans la dignité, est souvent étroitement associée à de nombreux autres types de difficultés, notamment en ce qui concerne l'éducation, la santé et le bien-être.

L'effet cumulé de la richesse et du lieu de résidence entraîne également de profondes inégalités. En Inde par exemple, la probabilité qu'une jeune femme de 20 à 24 ans issue d'une famille pauvre, en milieu rural, se marie avant l'âge de 18 ans, n'ait jamais été à l'école ou devienne mère pendant son adolescence est respectivement 5,1, 21,8 et 5,8 fois plus élevée que pour son homologue issue d'une famille riche vivant en zone urbaine ; la probabilité qu'elle n'ait pas d'argent pour son usage personnel est 1,3 fois plus élevée et de ne pas avoir son mot à dire dans la manière dont l'argent est dépensé est 2,3 fois supérieure (voir le graphique 4.4). Son risque de pauvreté est plus élevé si elle ne possède pas de terre et si elle vient d'une caste particulière. Son faible niveau d'éducation et son statut dans la hiérarchie sociale garantissent presque automatiquement que si elle travaille pour un salaire, ce sera dans des conditions de travail relevant de l'exploitation¹⁷.

GRAPHIQUE 4.3

TAUX D'ACHÈVEMENT DU CYCLE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE OU SUPÉRIEUR POUR LES FEMMES DE 20 À 24 ANS, EN FONCTION DU NIVEAU DE RICHESSE ET DE L'ÂGE LORS DU PREMIER MARIAGE, 2003-2016



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les enquêtes démographiques et de santé (EDS) les plus récentes.

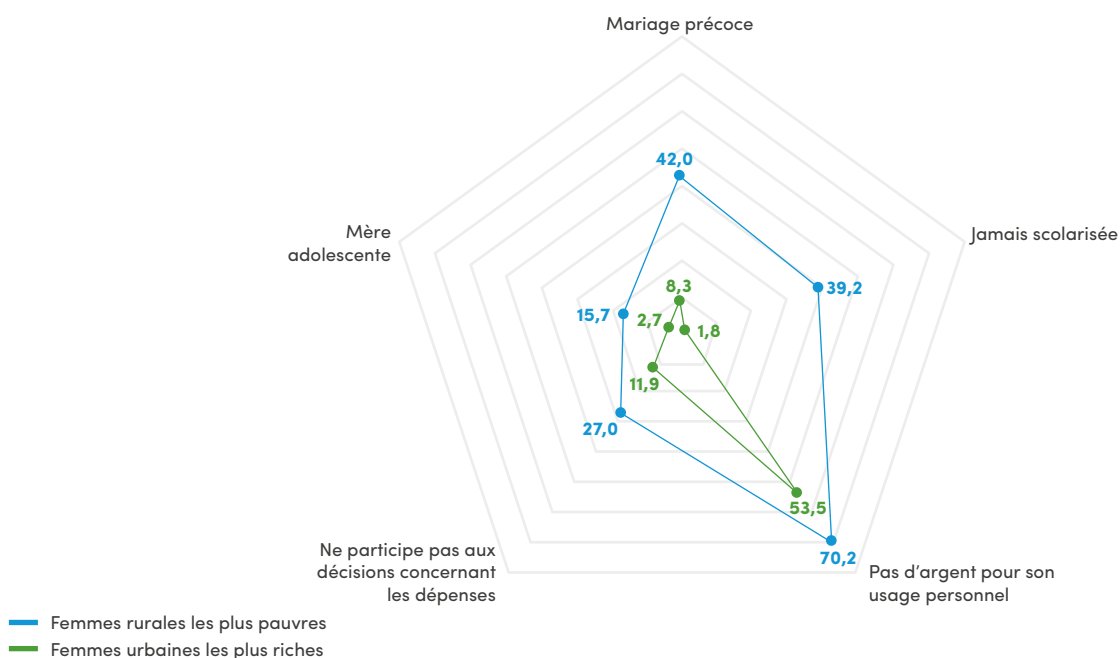
Remarques : s'appuie sur des données recueillies dans 35 pays. Dans le cas de l'Azerbaïdjan, du Gabon, du Guyana, de la Jordanie, du Lesotho et de la Namibie, la taille de l'échantillon représentant les femmes les plus riches mariées avant 18 ans était inférieure à 30 individus (ces données ne sont pas illustrées).

Ces exemples montrent comment les privations dans un domaine sont associées à des privations dans d'autres domaines. Une femme qui s'est mariée trop jeune, qui subit trop tôt le fardeau des tâches domestiques et qui est privée de scolarité et d'accès à un moyen de subsistance sera confrontée à de nombreuses autres privations. L'ampleur de ces privations sera d'autant plus élevée si elle appartient à un groupe pauvre ou marginalisé.

Le fait que les privations tendent à se manifester conjointement implique qu'il est nécessaire d'évaluer celles-ci dans une perspective multidimensionnelle, qui permet de rendre visibles les femmes et les filles confrontées à des discriminations intersectionnelles, traditionnellement invisibles dans les statistiques agrégées, et de mettre leur expérience en exergue. La section suivante présente une approche à cette fin, en s'appuyant sur les données tirées d'enquêtes auprès des ménages.

GRAPHIQUE 4.4

INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES RURALES LES PLUS PAUVRES ET LES FEMMES URBAINES LES PLUS RICHES EN INDE, EN POURCENTAGE CONCERNANT DIVERS INDICATEURS, 2015-2016



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées de l'enquête nationale sur la santé familiale en Inde (NFHS-4/DHS).

ÉTUDE DE CAS QUADRINATIONALE DES POPULATIONS LES PLUS MARGINALISÉES

APPROCHE SUIVIE

Cette section utilise quatre études de cas pour illustrer les possibilités de ventilation et d'analyse des ensembles de données existants afin de montrer les inégalités rencontrées par différents groupes de femmes.

Les études de cas ont été choisies en fonction de la disponibilité des données, du respect des délais, et de la taille de l'échantillon (voir l'encadré 4.2 sur les défis liés aux données), mais également en fonction de l'inclusion dans les enquêtes disponibles des variables permettant de ventiler les données à plusieurs niveaux, y compris des indicateurs de l'origine ethnique, la race, du niveau de revenu et du lieu de résidence.

ENCADRÉ 4.2

INSUFFISANCE DES DONNÉES ET DIFFICULTÉS DANS L'IDENTIFICATION DES FEMMES LES PLUS MARGINALISÉES

La rareté des données et la taille limitée des échantillons dans les ensembles de données existants posent de véritables défis pour l'identification et le suivi de la situation des personnes défavorisées. Les instruments de collecte des données sont souvent conçus pour évaluer les résultats nationaux, avec des méthodes d'échantillonnage qui ne permettent pas une analyse approfondie des sous-groupes. La ventilation basée sur deux dimensions – par exemple le sexe et le lieu de résidence ou le sexe et le niveau de revenu – est généralement possible, mais ce n'est pas le cas d'une analyse plus poussée des groupes défavorisés à l'aide d'une ventilation basée sur plusieurs dimensions – par exemple, les femmes issues de minorités ethniques vivant dans des ménages pauvres en milieu rural. Des échantillons plus larges seraient pour cela nécessaires, mais les coûts additionnels liés à l'élargissement de la taille des échantillons pour ces enquêtes représentent souvent un obstacle pour les systèmes statistiques nationaux. D'autres difficultés portent sur la qualité des données (voir le Chapitre 2) et sur le respect des délais (les recensements, par exemple, sont une importante source de données, mais ils ne sont généralement effectués que tous les 10 ans, et parfois encore moins fréquemment dans certains pays en développement). Associer des microdonnées en provenance de différentes sources, mieux utiliser les registres administratifs, effectuer des échantillonnages dirigés dans la formulation des enquêtes et utiliser des techniques d'estimation à petite échelle peuvent permettre d'améliorer la disponibilité de données ventilées pour les populations cibles. Ces techniques sont de plus en plus fréquemment utilisées pour compléter des formes d'analyse plus traditionnelles, mais d'importantes difficultés persistent.

Les pays sélectionnés sont la Colombie (Amérique du Sud), le Nigéria (Afrique subsaharienne), le Pakistan (Asie du Sud) et les États-Unis (Amérique du Nord). Les données des EDS sont utilisées en Colombie, au Nigéria et au Pakistan¹⁸. Dans le cas des États-Unis, où les EDS ne sont pas disponibles, nous sommes servis de l'American Community Survey [ACS - Enquête américaine sur les collectivités]. Se fondant sur les inégalités entre les sexes identifiées dans le chapitre 3, les études de cas soulignent les disparités entre différents groupes de femmes et de filles pour 10 domaines de résultats liés aux ODD (6 dans le cas des États-Unis). Nous avons utilisé soit l'un des indicateurs officiels des ODD soit un équivalent pour mesurer les inégalités dans les différents domaines. Les indicateurs choisis varient en fonction des pays pour tenir compte des caractéristiques nationales et de la disponibilité des données :

- **ODD 2** (éliminer la faim) : la situation nutritionnelle des femmes de 18 à 49 ans est mesurée grâce à l'indice de masse corporelle (IMC); l'insuffisance pondérale est définie comme un IMC inférieur à 18,5 pour les femmes adultes qui ne sont pas enceintes¹⁹. L'IMC est uniquement disponible dans les ensembles de données du Nigéria et du Pakistan, et cet indicateur n'est donc pris en compte que dans ces deux études de cas.
- **ODD 3** (santé et bien-être) : les disparités dans les résultats liés à la santé et au bien-être sont mesurées à l'aide des indicateurs suivants : « pourcentage des naissances assistées par du personnel de santé qualifié » et « pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans qui indiquent ne pas avoir de pouvoir de décision (individuel ou conjoint) concernant leur propre santé »²⁰. Ces indicateurs sont disponibles pour 3 des 4 études de cas (Colombie, Nigéria et Pakistan). Pour l'étude de cas portant sur les États-Unis, « l'accès à une assurance santé » a été utilisé comme indicateur indirect de la capacité des femmes à se procurer les services de santé essentiels. L'étude de cas colombienne examine les disparités en matière de santé en utilisant un troisième indicateur : le pourcentage de femmes ayant donné naissance à un enfant avant d'atteindre l'âge adulte²¹.
- **ODD 4** (éducation de qualité)²² : pour la Colombie, le Nigéria et le Pakistan, le pourcentage de femmes et de filles ayant suivi une scolarité d'une durée inférieure ou égale à six ans est utilisé pour illustrer les différences dans les niveaux de scolarité de base entre les groupes²³. Ce pourcentage est calculé pour toutes les femmes et les filles de l'échantillon — soit les femmes de 15 à 49 ans au Nigéria et au Pakistan et celles de 13 à 49 ans en Colombie. Aux États-Unis, où la plupart des individus suivent une scolarité de plus de six ans, c'est l'achèvement du cycle d'enseignement secondaire chez les femmes de 18 à 49 ans (lycée) qui est utilisé²⁴.
- **ODD 5** (égalité des sexes) : De nombreux indicateurs sont pertinents (et évoqués au Chapitre 3). Dans cette section, le taux de prévalence des mariages précoces (avant l'âge de 18 ans) est analysé et comparé entre les différents groupes de femmes de 18 à 49 ans²⁵. L'expérience et l'exposition des femmes à différentes formes de violence conjugale sont également examinées dans deux des quatre études de cas, en Colombie et au Nigéria. En outre, dans le cas des États-Unis, l'accès à un abonnement internet au domicile est disponible et inclus dans l'analyse des données comme indicateur indirect de l'ODD 5 b.²⁶
- **ODD 6 et 7** (eau salubre, assainissement et électricité) : l'accès du ménage à des services d'alimentation en eau et d'assainissement de base et l'utilisation d'énergies propres pour la préparation des repas sont examinés dans le cadre de ces objectifs²⁷. Bien qu'il s'agisse d'indicateurs au niveau des ménages, ces derniers ont d'importantes implications en matière de genre. Les femmes et les filles vivant dans des ménages touchés par des privations dans ces domaines subiront des conséquences négatives pour leur santé et des contraintes de temps limitant leur possibilité d'accéder à l'éducation, à un emploi rémunéré et aux loisirs (voir le chapitre 6)²⁸.
- **ODD 8** (travail décent et croissance économique) : l'EDS demande aux personnes interrogées âgées de 18 à 49 ans si elles exercent un emploi au moment de la réalisation de l'enquête. Un indicateur indirect similaire, qui reflète le pourcentage de femmes de 18 à 49 ans n'exerçant aucun emploi, est utilisé dans l'étude de cas sur les États-Unis.
- **ODD 11** (villes et communautés durables) : le pourcentage de femmes et de filles vivant dans des ménages où trois personnes ou plus partagent une même chambre est utilisé comme indicateur indirect de surpopulation²⁹ reflétant les besoins en logement insatisfaits entre les différents groupes et sous-groupes en Colombie, au Nigéria et au Pakistan. La surpopulation au niveau du logement est étroitement associée à des effets indésirables sur la santé, notamment un risque accru de propagation des maladies transmissibles. Cette mesure est disponible pour la totalité de l'ensemble de données, y compris les femmes et les filles de 15 à 49 ans au Nigéria et au Pakistan et les femmes et les filles de 13 à 49 ans en Colombie.

Les résultats de cette analyse des données sont illustrés dans les graphiques radar au début de chaque étude de cas. En outre, comme pour le Chapitre 3, une approche mettant en lumière les principaux résultats concernant différentes dimensions a été adoptée dans chaque étude de cas. Deux à trois résultats liés aux ODD par pays ont ainsi été sélectionnés pour être mis en avant. Les exemples illustratifs mettent fortement en exergue les disparités de résultats qui existent entre les différents groupes

démographiques. Pour chaque pays, l'échantillon est ventilé en fonction des quintiles de richesse pour montrer les différences de résultats entre le quintile le plus riche et celui le plus pauvre et par lieu de résidence (zone urbaine ou rurale). Lorsque les données le permettent, les différences fondées sur l'association des aspects liés aux moyens personnels, au lieu de résidence et à d'autres facteurs – notamment la religion, la race et l'origine ethnique – sont également analysées (voir l'encadré 4.3)³⁰.

ENCADRÉ 4.3

BREF DESCRIPTIF DES SOUS-GROUPES COUVERTS PAR LES ÉTUDES DE CAS

1. Les femmes et les filles appartenant à différents quintiles de richesse. Le regroupement fréquent des inégalités de richesse et des disparités hommes-femmes excluent les femmes et les filles issues des ménages les plus pauvres dans des domaines clés pour la réalisation des ODD, notamment l'accès à l'éducation et aux services de santé. L'indice de richesse, une mesure composite des conditions de vie cumulées d'un ménage, est utilisé comme indicateur indirect de la situation économique dans trois des quatre études de cas. Aux États-Unis, c'est le montant total des revenus individuels qui est pris en compte³¹. Lorsque les études de cas font référence au quintile le plus pauvre, il s'agit des femmes et des filles vivant dans les ménages appartenant aux 20 % les plus pauvres en termes de répartition de la richesse. Le quintile supérieur désigne les 20 % de ménages les plus nantis.

2. Les femmes et les filles vivant dans différentes zones. La géographie est parfois un bon indicateur des résultats liés au développement : vivre dans des zones rurales caractérisées par un fort taux de pauvreté, dans des zones reculées disposant de peu d'infrastructures, dans des zones de conflit ou des bidonvilles ou des implantations sauvages augmente souvent le risque d'être défavorisés, notamment pour les femmes et les filles, qui sont doublement affectées par leur lieu de résidence et les discriminations fondées sur le sexe. Toutes les études de cas reflètent des différences entre les femmes et les filles vivant dans des zones rurales et urbaines³². Aux États-Unis, le lieu de résidence est classé en fonction de trois groupes : urbain (centre-ville), rural (zone non urbaine) et suburbain (zone périurbaine).

3. Les femmes et les filles appartenant à différents groupes raciaux ou ethniques. Des millions de personnes dans le monde sont victimes de discriminations fondées sur la race ou l'origine ethnique. Pour les femmes et les filles, le regroupement des discriminations fondées sur la race/l'origine ethnique et sur le sexe entraîne fréquemment un risque accru de pauvreté et de préjudices socioéconomiques³³. Souvent, les disparités ethniques reflètent les inégalités géographiques, en particulier dans les pays qui sont divisés en fonction de la répartition ethnique. Les quatre études de cas font état de différences de résultats entre les femmes et les filles de différentes origines raciales ou ethniques.

4. Les femmes et les filles appartenant à des sous-groupes invisibles ou difficiles à mesurer. La situation de certaines femmes et filles n'est pas suffisamment prise en compte par les instruments classiques de collecte des données, car les échantillons sont trop petits ou la collecte des données est difficile. C'est le cas par exemple des femmes et des filles issues de petites minorités ethniques ou religieuses ou de groupes de population très isolés ayant des langues et des coutumes rares. Les données manquent également concernant les femmes et les filles en déplacement (personnes déplacées, réfugiées, migrantes et populations nomades), les femmes et les filles en situation de handicap, et celles ayant une identité de genre différente (qui ne sont souvent pas prises en compte dans les statistiques officielles). Les études de cas portent sur certains de ces groupes, mais pas tous. L'encadré 4.4 aborde certaines des difficultés et des contraintes liées à l'évaluation des résultats de ces groupes en termes de bien-être.

Si certaines des enquêtes sélectionnées permettent une ventilation plus approfondie, les informations qu'elles fournissent restent conditionnées aux questions posées et aux groupes interrogés. Par conséquent, tous les groupes de femmes et de filles ne sont pas représentés, ce qui exclut potentiellement certains groupes pouvant être victimes d'un préjudice particulier. Par exemple, trois des quatre études de cas se fondent sur les données d'EDS, qui couvrent des questions portant sur les principaux résultats liés aux ODD, mais uniquement pour les femmes et les filles de 15 à 49 ans³⁴. Les résultats en termes de développement pour les femmes et des filles se situant hors de cette tranche d'âge ne sont pas pris en compte. Dans d'autres cas, les données concernant certains groupes spécifiques ont été saisies — par exemple celles des femmes et des filles issues de groupes ethniques ou religieux minoritaires — mais la taille des échantillons est trop faible pour effectuer des estimations fiables. Les études de cas présentées le sont donc à titre illustratif, mais ne se veulent en aucun cas exhaustives.

Outre l'examen des différents résultats liés à des indicateurs spécifiques pour une gamme d'ODD (voir plus haut), les

études de cas évaluent également dans quelle mesure les privations dans des domaines liés aux ODD se combinent³⁵. Dans cette section de notre analyse, seuls les indicateurs permettant l'évaluation du bien-être au niveau individuel sont utilisés (voir l'encadré 4.4). Par conséquent, nous nous concentrons sur quatre dimensions relatives aux ODD et non plus sur 10 comme précédemment. L'étude de cas portant sur les États-Unis constitue une exception : sur les six indicateurs disponibles, trois sont utilisés pour l'analyse des privations multidimensionnelles cumulées.

Les résultats indiquent des privations majeures parmi les femmes et les filles confrontées à des discriminations intersectionnelles. L'objectif de cette analyse est de montrer comment, au sein des différentes sociétés, certains groupes de femmes et de filles voient leurs perspectives diminuées dans plusieurs domaines³⁶. Améliorer leur vie nécessitera de mieux comprendre pourquoi et comment plusieurs types de privations peuvent s'accumuler, et de reconnaître les systèmes d'oppression qui accentuent la probabilité que certains groupes de femmes et de filles subissent ces formes extrêmes de dénuement.

ENCADRÉ 4.4

PRIVATIONS MULTIDIMENSIONNELLES CUMULÉES : QUELS SONT LES DIMENSIONS EXAMINÉES DANS L'ANALYSE TYPOLOGIQUE?

Pour la Colombie, le Pakistan et le Nigéria, l'analyse se focalise sur les femmes de 18 à 49 ans confrontées à des privations simultanées dans les domaines suivants : mariage avant l'âge de 18 ans, scolarité d'une durée inférieure ou égale à six ans, absence d'emploi et incapacité d'exercer son autonomie dans les décisions concernant l'accès aux services de santé. Les indicateurs de dénuement au niveau du ménage, tels que l'accès à l'eau salubre, à des installations sanitaires et à des combustibles sont exclus de cette partie de l'analyse. Ils sont en revanche utilisés pour décrire les conditions de vie des femmes confrontées à des privations touchant les quatre dimensions relatives aux individus.

Trois autres indicateurs sont exclus de l'analyse par regroupement, car l'information n'a pas été recueillie pour toutes les femmes de l'échantillon : la violence au sein du couple (cette question est uniquement posée aux femmes mariées), l'IMC (n'est pas recueilli pour les femmes enceintes ou celles qui ont accouché dans les trois mois précédents) et la présence de personnel qualifié lors de l'accouchement (le dénominateur porte sur les naissances au cours des cinq années précédentes, pas sur les femmes). Pour les États-Unis, l'analyse se concentre sur les femmes de 18 à 49 ans confrontées à des privations simultanées dans les trois domaines suivants : éducation, emploi et soins de santé (évalué indirectement par l'absence d'une assurance maladie).

L'analyse des privations cumulées est limitée aux femmes de 18 à 49 ans, car un dénominateur commun est nécessaire à tous les indicateurs³⁷. Certains, tels que l'exercice d'un emploi, ne permettent pas d'évaluer les difficultés des enfants d'âge scolaire par exemple, et c'est pourquoi les filles de moins de 18 ans n'ont pas été prises en compte. Des données concernant les femmes de plus de 49 ans ne sont pas disponibles dans les EDS.

APERÇU

Les études de cas révèlent de grandes disparités dans et entre les pays concernant de nombreux résultats liés aux ODD. Des différences marquantes existent entre les femmes et les filles issues de ménages riches en milieu urbain, et les femmes et les filles issues de ménages pauvres en zone rurale. Dans certains cas, la ventilation basée sur la richesse, le lieu de résidence et l'origine ethnique révèle des disparités encore plus profondes.

MARIAGE PRÉCOCE

En Colombie, le taux national de mariage précoce est de 23,7 %, mais il va de 9,2 % pour les femmes issues des ménages urbains les plus riches à 49,9 % pour les femmes afro-colombiennes issues des ménages ruraux les plus pauvres. C'est à peine plus que la moyenne nationale du Nigéria, qui est de 46,8 %. Le taux de mariage précoce au Nigéria varie également de façon considérable. Par exemple, si la moyenne nationale est plus élevée qu'au Pakistan, les résultats parmi les plus riches en milieu urbain sont en revanche meilleurs : 16,5 % contre 23,9 % respectivement. Parallèlement, le taux parmi les populations les plus défavorisées du Nigéria s'élève à 87,6 %. De manière similaire, aux États-Unis, si le taux

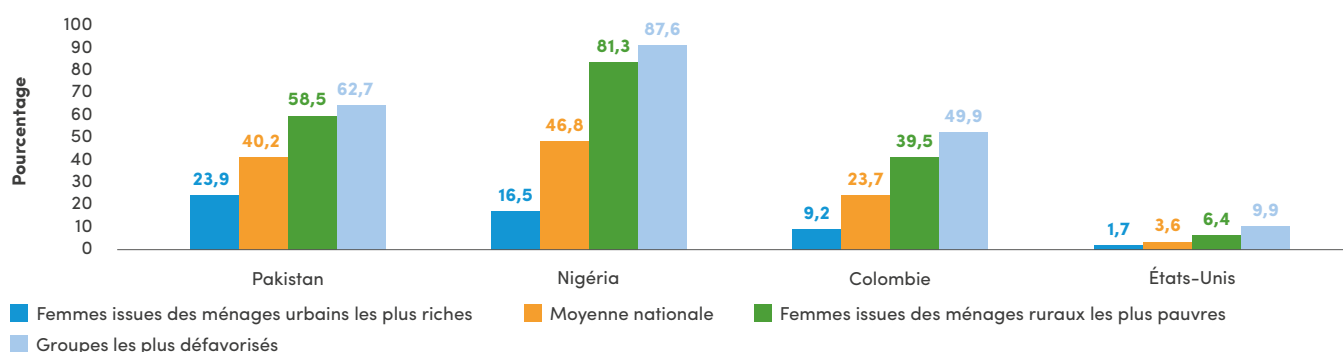
est généralement faible, il existe un large écart entre les femmes rurales les plus pauvres et les femmes urbaines les plus riches. Le taux de mariages précoces le plus élevé aux États-Unis est toutefois enregistré chez les femmes hispano-américaines appartenant aux ménages les plus pauvres (voir le graphique 4.5).

MALNUTRITION

De la même manière, le taux de prévalence national de la sous-alimentation chez les femmes de 18 à 49 ans masque d'importantes inégalités dans et entre les pays. Par exemple, bien que le Nigéria et le Pakistan semblent avoir un taux de prévalence semblable en matière de sous-alimentation des femmes, lorsque l'on compare uniquement les groupes urbains les plus riches (4,2 % et 4,0 % respectivement), les résultats varient considérablement par rapport à certains des groupes les plus défavorisés : 18,9 % des femmes fulanis issues des ménages ruraux les plus pauvres du Nigéria sont en sous-poids, contre 40,6 % des femmes issues de ménages ruraux les plus pauvres et appartenant au groupe ethnique sindhi au Pakistan (voir le graphique 4.6).

GRAPHIQUE 4.5

MARIAGE PRÉCOCE PAR SOUS-GROUPE : MOYENNE NATIONALE, POPULATIONS RURALES LES PLUS PAUVRES, POPULATIONS URBAINES LES PLUS RICHES ET GROUPES LES PLUS DÉFAVORISÉS, 2012-2015

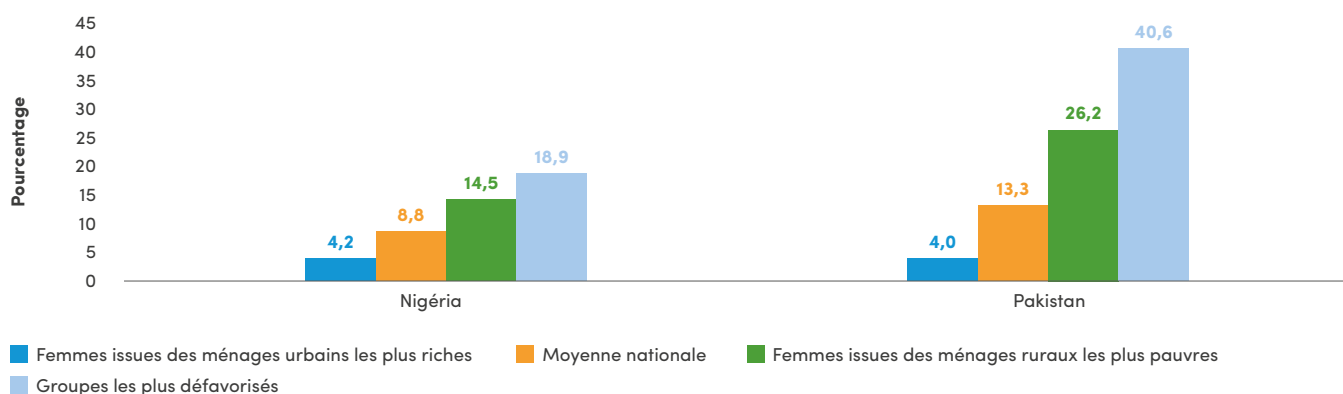


Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les EDS (2012-2015) et l'ACS (2015) dans le cas des États-Unis.

Remarques : l'expression « groupes les plus défavorisés » désigne les groupes ayant les taux de mariage précoce parmi les plus élevés de l'échantillon. En Colombie, il s'agit des femmes afro-colombiennes issues des ménages ruraux les plus pauvres; au Nigéria, il s'agit des femmes haoussas issues des ménages ruraux les plus pauvres; au Pakistan, des femmes appartenant aux groupes ethniques Saraikis et Sindhis et issues des ménages ruraux les plus pauvres; et aux États-Unis, il s'agit des femmes hispano-américaines appartenant au quintile de richesse inférieur. Se référer aux études de cas spécifiques et au tableau de l'Annexe 3 pour une description complète des groupes et sous-groupes inclus dans l'analyse.

GRAPHIQUE 4.6

IMC BAS PAR SOUS-GROUPE : MOYENNE NATIONALE, POPULATIONS RURALES LES PLUS PAUVRES, POPULATIONS URBAINES LES PLUS RICHES ET GROUPES LES PLUS DÉFAVORISÉS, 2012-2013



Source : calculs d'ONU Femmes à partir des EDS les plus récentes (2012-2013).

Remarques : l'expression « groupes les plus défavorisés » désigne les groupes ayant les taux de sous-nutrition parmi les plus élevés de l'échantillon : au Nigéria, les femmes fulanis issues des ménages ruraux les plus pauvres ; au Pakistan, les femmes de l'ethnie Sindhi issues des ménages ruraux les plus pauvres. La Colombie n'a pas recueilli d'informations sur l'IMC lors de son enquête de 2015. Se référer aux études de cas spécifiques et au tableau de l'Annexe 3 pour une description complète des groupes et sous-groupes inclus dans l'analyse.

ÉDUCATION

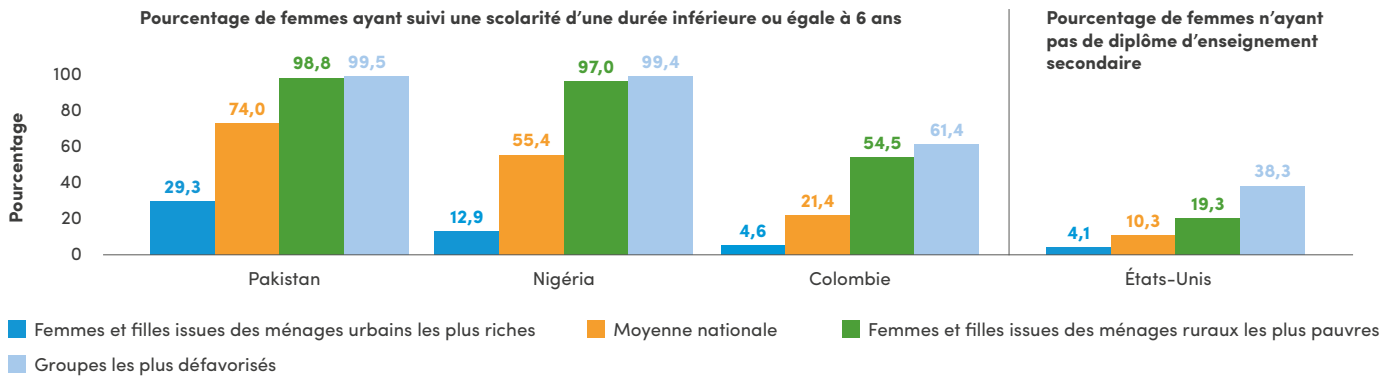
Des inégalités de résultats sont observées pour tous les indicateurs, mais certaines des disparités nationales les plus profondes concernent l'accès à l'éducation. En Colombie, moins de 5 % des femmes issues des ménages urbains les plus riches souffrent d'une carence éducative (définie comme une scolarité d'une durée égale ou inférieure à six ans). Ce taux est en fort contraste avec celui des femmes et des filles autochtones issues des ménages ruraux les plus pauvres, qui sont 61,4 % à avoir suivi une scolarité écourtée. Au Nigéria, 12,9 % des femmes issues des ménages urbains les plus riches souffrent d'une carence éducative, contre 99,4 % des femmes fulanis issues des ménages ruraux les plus pauvres, et 98,6 % des femmes Haoussas issues des ménages ruraux les plus pauvres. Des disparités similaires sont constatées au Pakistan, où 98,8 % des femmes issues des ménages ruraux les plus pauvres souffrent d'une carence éducative contre 29,3 % des femmes appartenant aux ménages urbains les plus riches³⁸. Les disparités éducatives sont également flagrantes aux États-Unis. Parmi les populations urbaines les plus riches, seuls 4,1 % des femmes n'ont pas terminé le lycée, contre 10,3 % en moyenne au niveau national. Ce taux est bien plus élevé chez les femmes hispano-américaines appartenant au quintile le plus pauvre, les plus défavorisées, où il représente 38,3 % des femmes (voir le graphique 4.7).

SOINS DE SANTÉ

Dans les quatre études de cas, les femmes et les filles issues de milieux ruraux à forte concentration de pauvreté ont un accès plus limité aux services de soins de santé (voir le graphique 4.8)³⁹. En Colombie, moins de 1 % des femmes issues de ménages urbains riches n'ont pas été assistées par du personnel qualifié lors de l'accouchement. Ce taux passe à 14,5 % chez les femmes et les filles issues des ménages ruraux les plus pauvres et s'élève à plus d'un tiers (33,4 %) pour les femmes et les filles autochtones issues des ménages ruraux les plus pauvres. Au Pakistan, la différence entre les groupes privilégiés et les plus défavorisés est également importante (13,4 et 70,2 % respectivement), mais c'est au Nigéria qu'elle est la plus prononcée : si seuls 12,1 % des femmes et des filles issues de ménages urbains riches n'ont pas été assistées par du personnel qualifié lors de l'accouchement, c'est une réalité presque universelle pour les femmes et les filles des zones rurales les plus pauvres. Des disparités géographiques et de revenu dans l'accès aux soins de santé sont également manifestes aux États-Unis. Parmi les plus pauvres, les femmes hispano-américaines et amérindiennes ou autochtones de l'Alaska ont le risque le plus élevé de ne pas bénéficier d'une assurance maladie. Les Amérindiens, qui dans certaines régions du pays ont une espérance de vie inférieure de 20 ans à celle du reste de la

GRAPHIQUE 4.7

RÉSULTATS CHOISIS EN TERMES D'ÉDUCATION : MOYENNE NATIONALE, POPULATIONS RURALES LES PLUS PAUVRES, POPULATIONS URBAINES LES PLUS RICHES ET GROUPES LES PLUS DÉFAVORISÉS, 2012-2015

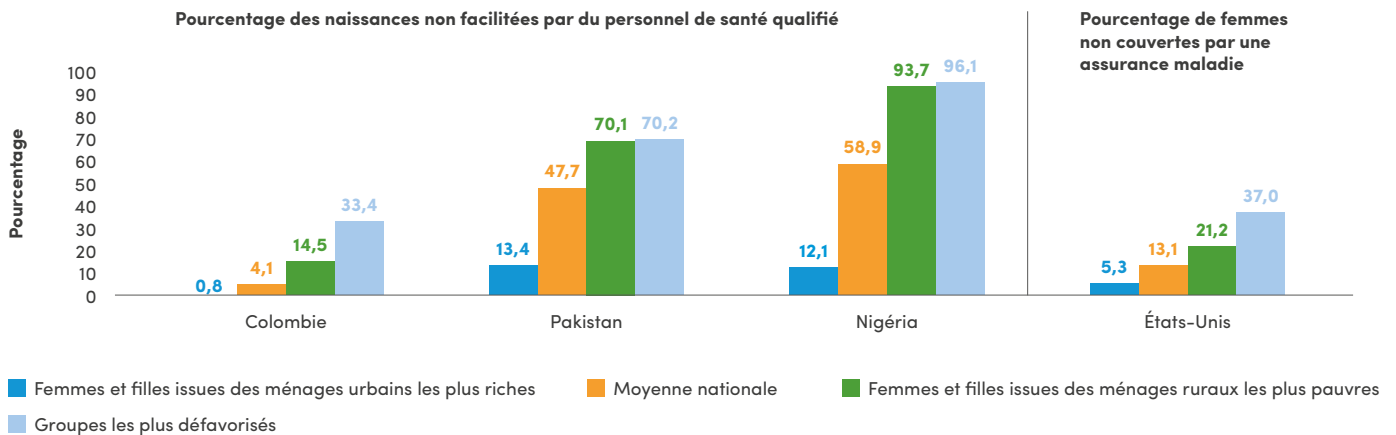


Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées tirées des EDS (2012-2015) et de l'ACS (2015) dans le cas des États-Unis.

Remarques : en Colombie, l'expression « groupes les plus défavorisés » désigne les femmes et les filles autochtones issues des ménages ruraux les plus pauvres ; au Nigéria, il s'agit des femmes et des filles issues des ménages ruraux les plus pauvres, et aux États-Unis, il s'agit des femmes hispano-américaines appartenant au quintile de richesse inférieur. Dans le cas du Pakistan, 99,5% des femmes et des filles pachtounes les plus pauvres vivant en milieu rural ont suivi une scolarité d'une durée inférieure à 6 ans (taux le plus élevé de l'échantillon), mais les femmes et les filles saraïkis et sindhis issues des ménages ruraux les plus pauvres sont tout autant affectées (c'est-à-dire que la différence entre ces groupes n'est pas significative du point de vue statistique au niveau de 10%). Se référer aux études de cas spécifiques et au tableau de l'Annexe 3 pour une description complète des groupes et sous-groupes inclus dans l'analyse.

GRAPHIQUE 4.8

RÉSULTATS CHOISIS EN TERMES DE SANTÉ : MOYENNE NATIONALE, POPULATIONS RURALES LES PLUS PAUVRES, POPULATIONS URBAINES LES PLUS RICHES ET GROUPES LES PLUS DÉFAVORISÉS, 2012-2015



Source : Calculs d'ONU Femmes fondés sur les EDS (2012-2015) et l'ACS (2015) dans le cas des États-Unis.

Remarques : en Colombie, l'expression « groupes les plus défavorisés » désigne les femmes et les filles autochtones issues des ménages ruraux les plus pauvres ; au Nigéria, il s'agit des femmes et des filles fulanis et haoussas issues des ménages ruraux les plus pauvres ; au Pakistan, des femmes et les filles issues des ménages les plus pauvres, quel que soit leur lieu de résidence ou leur origine ethnique, et aux États-Unis, il s'agit des femmes hispano-américaines appartenant au quintile de richesse inférieur, les femmes amérindiennes et autochtones de l'Alaska arrivant juste derrière. Se référer aux études de cas spécifiques et au tableau de l'Annexe 3 pour une description complète des groupes et sous-groupes inclus dans l'analyse.

population, citent l'éloignement géographique (la distance les séparant du centre de soins le plus proche) et l'absence de moyen de transport — ainsi que des discriminations de la part des prestataires de soins de santé et le coût des services — comme principales contraintes les empêchant d'accéder aux services de soins de santé essentiels⁴⁰.

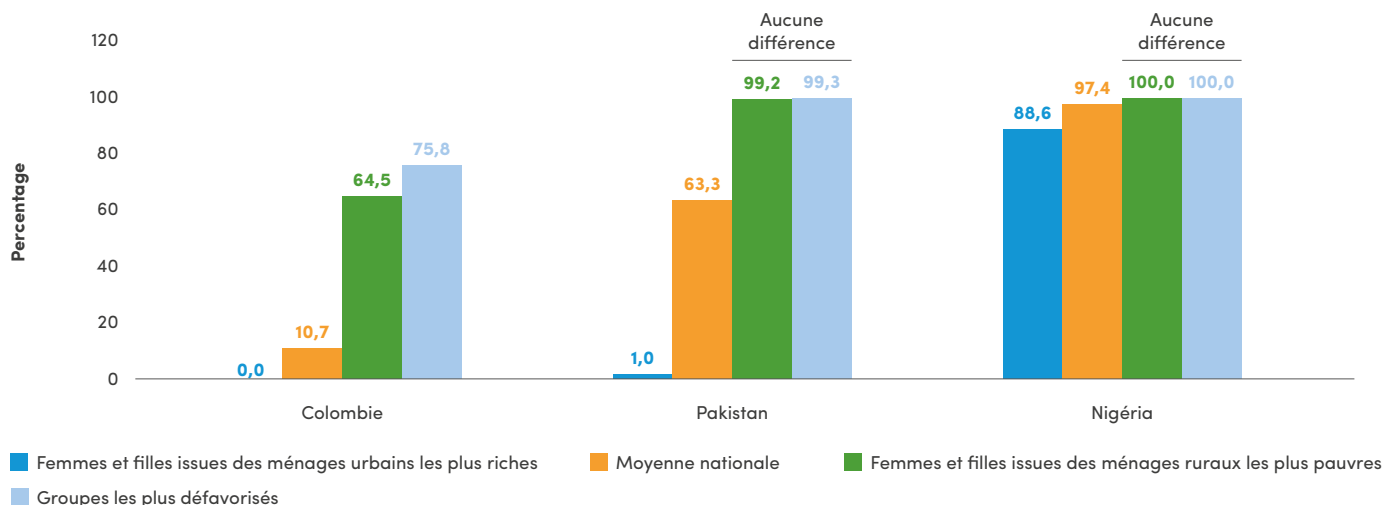
ACCÈS AUX SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE BASE ET AUX COMBUSTIBLES PROPRES POUR LA CUISINE

L'accès à certains services fondamentaux tels que l'eau salubre, des installations sanitaires améliorées et un combustible propre est également inégal (voir le graphique 4.9). Dans les différents pays, le taux d'accès est le plus élevé pour les populations urbaines les plus

riches, et le plus faible pour les populations rurales les plus pauvres. Les disparités concernant les différentes dimensions mesurées au niveau des ménages sont considérablement plus marquées en Colombie et au Pakistan qu'au Nigéria. En Colombie, 75,8 % des femmes et des filles autochtones issues des ménages ruraux les plus pauvres n'ont pas accès à un combustible propre pour la préparation des repas, contre 0 % des femmes et les filles issues des ménages urbains les plus riches⁴¹. La différence entre les groupes les plus défavorisés et les populations urbaines les plus riches est semblable au Pakistan : plus de 99 % des femmes et des filles issues des ménages ruraux les plus pauvres n'ont pas accès à un combustible propre, contre 1 % de celles issues des ménages urbains les plus riches. Au Nigéria cependant, les difficultés d'accès aux services et aux infrastructures de base sont importantes chez les riches comme chez les pauvres : 88,6 % des femmes issues des ménages urbains les plus riches n'ont pas accès à un combustible propre pour la préparation des repas, contre 100 % de celles issues des ménages ruraux les plus pauvres.

GRAPHIQUE 4.9

PAS D'ACCÈS AUX COMBUSTIBLES PROPRES POUR LA CUISINE : MOYENNE NATIONALE, POPULATIONS RURALES LES PLUS PAUVRES, POPULATIONS URBAINES LES PLUS RICHES ET GROUPES LES PLUS DÉFAVORISÉS, 2012-2015



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les EDS les plus récentes (2012-2015).

Remarques : en Colombie, l'expression « groupes les plus défavorisés » désigne les femmes et les filles autochtones issues des ménages ruraux les plus pauvres ; au Nigéria, les ménages ruraux les plus pauvres sont les plus démunis, quelle que soit leur origine ethnique ; au Pakistan, il s'agit des femmes et les filles issues des ménages ruraux les plus pauvres (pas de différence entre les différentes ethnies parmi les plus pauvres en milieu rural). Se référer aux études de cas spécifiques et au tableau de l'Annexe 3 pour une description complète des groupes et sous-groupes inclus dans l'analyse. « Aucune différence » indique que le test de « différence des moyens » n'a pas révélé de différence statistique majeure au niveau de 10% entre les groupes. Cependant, dans certains cas, les ménages ruraux les plus pauvres sont de fait les plus démunis, c'est-à-dire les plus défavorisés.

PAKISTAN : RICHESSE, GÉOGRAPHIE ET ORIGINE ETHNIQUE



Photo: UNICEF/Shehzad Noorani

CONTEXTE

Le Pakistan, avec une population estimée à 207,7 millions d'habitants, est le sixième pays le plus peuplé au monde⁴². C'est un pays très riche sur le plan linguistique et ethnique. D'après les données du dernier recensement, effectué en 2017, les Pendjabis constituent environ 44,2 % de la population totale. Le deuxième groupe par ordre de grandeur est celui des Pukhtounes (également connus sous le nom de Pachtounes), avec 15,4 %, suivis des Sindhis avec 14,1 %, des Saraikiats (ou Saraikis) avec 10,5 %, des Muhajirs de langue ourdou avec 7,6 %, des Baloutchis avec 3,6 %, puis d'autres groupes plus petits représentant 4,7 % de la population totale⁴³.

L'EDS effectuée en 2012-2013 au Pakistan⁴⁴ a recueilli une large gamme d'informations sur la condition de la femme dans le pays. La question « quelle est votre langue maternelle ? » a été posée aux personnes interrogées et nous sert de marqueur indirect concernant l'origine ethnique. Associée à la richesse et au lieu de résidence, cette variable nous permet de nous pencher sur les différences de résultats entre différents groupes de femmes pakistanaïses. Cette étude de cas met l'accent sur les inégalités entre les cinq principaux groupes suivants, pour lesquels il existe un échantillon de taille suffisante pour effectuer une ventilation à plusieurs niveaux : Pendjabis, Pachtounes, Saraikis, Sindhis et locutrices d'ourdou (voir la section Caractéristiques).

CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES REPRÉSENTÉS DANS L'ÉTUDE DE CAS SUR LE PAKISTAN

Sindhis

Principalement concentrées dans les quintiles les plus pauvres, vivent essentiellement dans des communautés rurales (moins de 25 % vivent en milieu urbain).

Saraikis

Appartiennent principalement à des ménages situés dans la moitié inférieure de l'échelle de répartition de la richesse et habitent en milieu rural.

Pendjabis

Appartiennent principalement à la moitié supérieure de l'échelle de répartition de la richesse; la majorité habite en ville, mais près de 40 % vivent dans des zones rurales.

Pachtounes

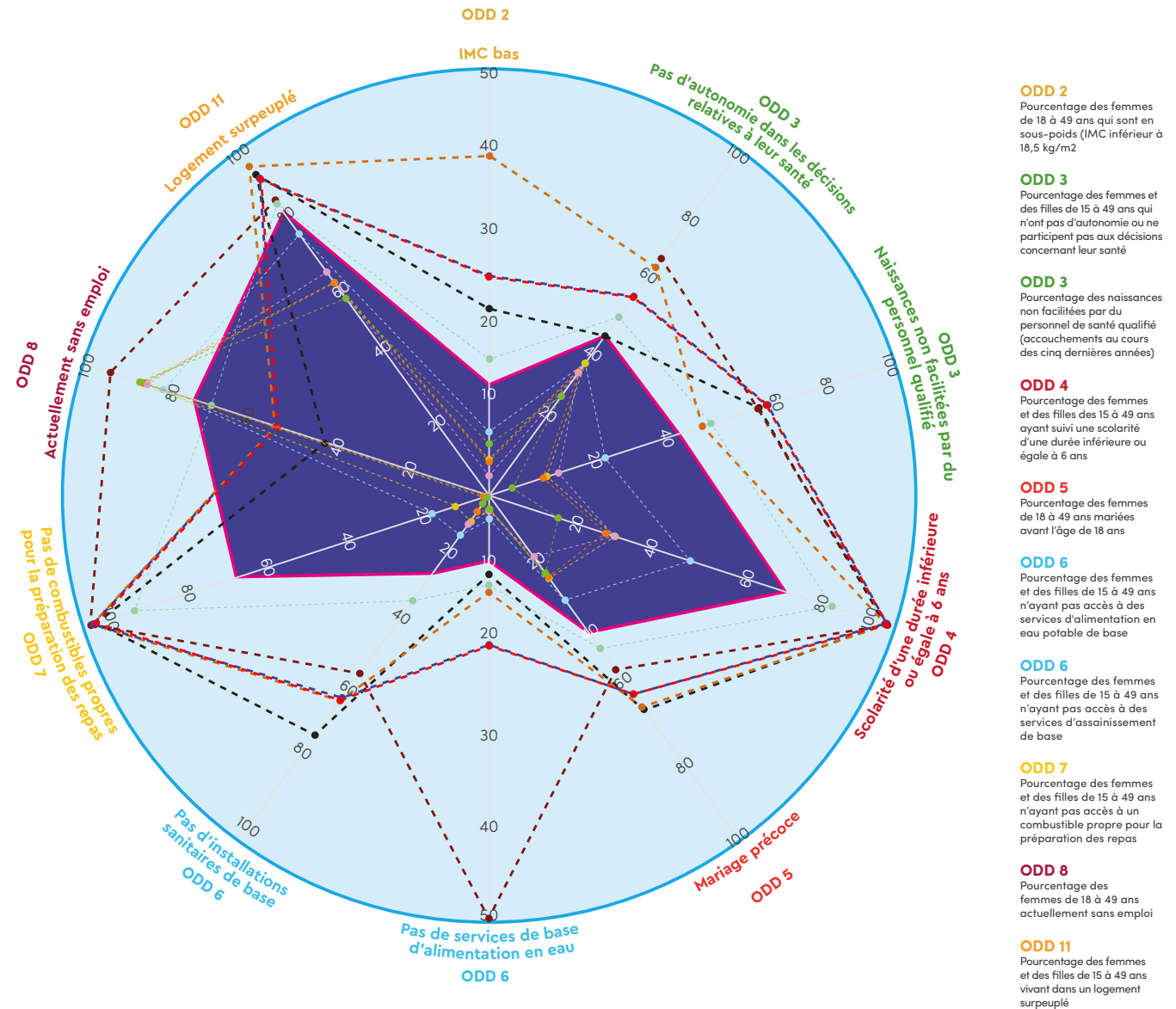
Reparties dans tous les quintiles de richesse, pour la plupart au milieu ou dans les groupes plus pauvres, et principalement établies dans des zones rurales.

Locutrices d'ourdou

Vivent principalement dans les ménages les plus riches et dans des zones urbaines. Dans cette section, le terme « Ourdous » est utilisé pour désigner les femmes et les filles ayant déclaré que l'ourdou est leur langue maternelle.

GRAPHIQUE 4.10

DISPARITÉS DANS LES RÉSULTATS LIÉS AUX ODD ENTRE DIFFÉRENTS GROUPES DE FEMMES ET DE FILLES AU PAKISTAN, 2012-2013



Groupes

- Les plus pauvres
- Les plus riches
- Zone urbaine
- Zone rurale
- Les plus riches, zone urbaine
- Ourdous les plus riches, zone urbaine
- Pachtonnes les plus pauvres, zone rurale
- Saraikis les plus pauvres, zone rurale
- Les plus pauvres, zone rurale
- Pendjabis les plus riches, zone urbaine
- Sindhis les plus pauvres, zone rurale
- Moyenne nationale

- Dénuement supérieur à la moyenne nationale
- Dénuement inférieur à la moyenne nationale

Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées du NIPS et d'ICF International 2013.

Remarques : différentes échelles sont utilisées pour chacun des 10 axes, chacune correspondant aux valeurs minimales et maximales pour chaque indicateur donné. Un éventail de ces groupes est illustré en fonction de l'espace disponible ; pour une ventilation complète par groupe, se référer au tableau de l'Annexe 3. « Ourdous » est utilisé pour désigner les locutrices d'ourdou, voir Caractéristiques. Pas d'accès à l'eau potable : les Pachtonnes résident principalement dans la région de Khyber Pakhtunkhwa, où la dépendance des habitants aux puits et aux sources non protégés est particulièrement forte. Le tremblement de terre de 2005 et les inondations de 2010 ont renforcé les préoccupations quant à la qualité de l'eau consommée par les habitants de cette région. Ces facteurs et d'autres contribuent à expliquer le taux bien plus élevé du manque d'accès à l'eau potable des Pachtonnes dans leur ensemble, mais en particulier de ceux issus des ménages ruraux les plus pauvres.

IDENTIFIER LES FEMMES MARGINALISÉES AU PAKISTAN

L'analyse des données indique de grands écarts de résultats, les femmes appartenant aux groupes ethniques marginalisés et vivant dans des ménages ruraux pauvres obtenant les résultats les plus mauvais pour divers indicateurs de bien-être et d'autonomisation (voir le graphique 4.10).

Pour 9 des 10 dimensions, les femmes et les filles issues des 20 % de ménages ruraux les plus pauvres ont des résultats inférieurs à ceux des femmes et des filles issues des 20 % de ménages urbains les plus riches. La ventilation en fonction de l'origine ethnique a mis en lumière d'autres différences : dans le cas de la malnutrition (évaluée indirectement par un IMC bas), les femmes sindhis issues des ménages ruraux les plus pauvres sont bien plus démunies que tout autre groupe des autres quintiles de richesse ou autres lieux de résidence. Cependant, le groupe ethnique le plus défavorisé varie souvent en fonction des indicateurs entre les Sindhis, les Saraikis et les Pachtounes. En se penchant sur les groupes les plus susceptibles d'être défavorisés – à savoir les femmes issues

de ménages ruraux pauvres – l'on constate que pour 6 des 10 dimensions étudiées, les femmes et les filles sindhis et saraikis sont les plus démunies, tandis que les femmes pachtounes et pendjabis ont tendance à obtenir de meilleurs résultats. Des exceptions peuvent être constatées dans certains domaines, tels que l'accès aux combustibles propres pour la préparation des repas, pour lequel les ménages ruraux les plus pauvres sont tous aussi démunis, quelle que soit leur origine ethnique⁴⁵. Les difficultés d'accès à l'emploi présentent une particularité : contrairement aux neuf autres dimensions étudiées, les plus riches sont davantage susceptibles de ne pas occuper d'emploi par rapport aux plus pauvres, à savoir 86,8 contre 53,3 % respectivement. Si la pauvreté pousse les femmes les plus pauvres à effectuer un travail précaire, souvent informel et non rémunéré, chez les femmes les plus riches ce sont les obstacles importants que constituent notamment les normes déséquilibrées régissant les relations entre les sexes, les disparités salariales et les possibilités d'emploi limitées qui contribuent à expliquer le faible taux d'activité⁴⁶.

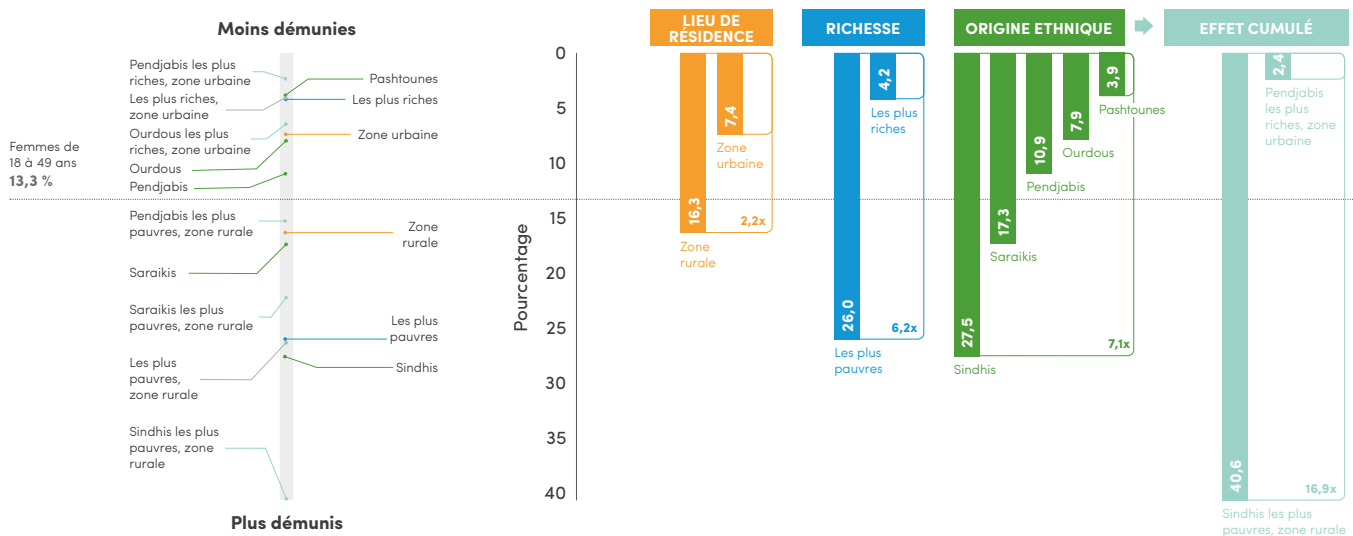
ÉCLAIRAGE SUR LA SITUATION NUTRITIONNELLE (ODD 2)

En moyenne, 13,3 % des femmes de 18 à 49 ans sont sous-alimentées (IMC<18,5); les taux diffèrent grandement en fonction du lieu de résidence, des ressources et de l'origine ethnique (voir le graphique 4.11).

- **Incidence du lieu de résidence :** La probabilité que les femmes rurales soient sous-alimentées est de 2,2 fois celle des femmes résidant en zones urbaines : 16,3 % contre 7,4 % respectivement.
- **Incidence de la richesse :** La probabilité que les femmes issues des ménages les plus pauvres soient sous-alimentées est de 6,2 fois celle des femmes issues des ménages les plus riches : 26,0 % et 4,2 % respectivement.
- **Incidence de l'origine ethnique :** Le taux est plus élevé que la moyenne nationale chez les femmes sindhis et saraikis, et inférieur à la moyenne chez les femmes pendjabis, pachtounes et ourdoues. La probabilité que celles avec le taux le plus fort (les Sindhis) soient sous-alimentées est de 7,1 fois la probabilité de celles pour qui le taux est le plus bas (les Pachtounes), avec des taux de prévalence de 27,5 et de 3,9 % respectivement.
- **Effet de cumul :** Les segments de la population qui sont confrontés à des difficultés en raison de leur origine ethnique, de leur manque de moyens et de leur lieu de résidence sont parmi les plus démunis. Près de 40,6 % des femmes sindhis issues des ménages ruraux les plus pauvres sont sous-alimentées. À l'opposé du spectre, les taux de sous-nutrition les plus faibles sont enregistrés chez les femmes pendjabis issues des ménages urbains les plus riches.

GRAPHIQUE 4.11

PAKISTAN : IMC BAS CHEZ LES FEMMES DE 18 À 49 ANS EN FONCTION DU LIEU DE RÉSIDENCE, DE LA RICHESSE ET DE L'ORIGINE ETHNIQUE, 2012-2013



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées du NIPS et d'ICF International 2013.

Remarques : les femmes enceintes et celles ayant accouché dans les trois mois précédents ne sont pas incluses dans les calculs d'IMC bas ci-dessus. Se référer à la section sur l'approche méthodologique pour plus d'informations. Sur le graphique de gauche, tous les groupes apparaissent et sont classés des moins aux plus démunis, à l'exception de ceux dont la taille de l'échantillon est insuffisante ($n < 100$). Le diagramme en barres à droite présente les résultats pour un éventail de ces groupes. Pour la ventilation complète par groupe, se référer au tableau de l'Annexe 3. « Ourdous » est utilisé pour désigner les locutrices d'ourdou, voir Caractéristiques.

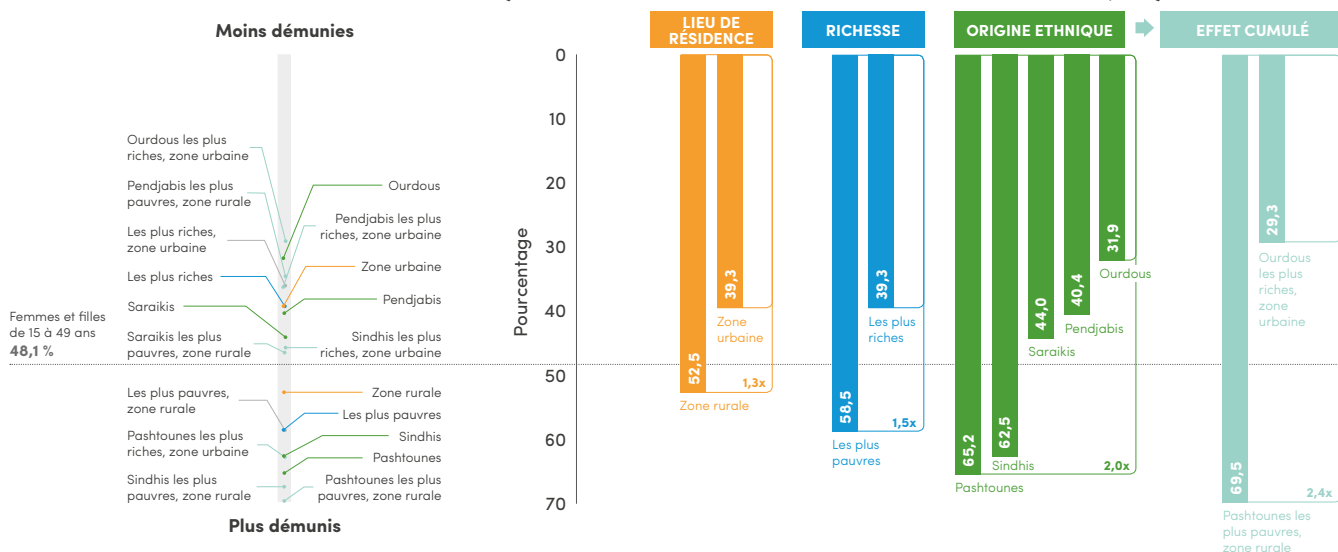
ÉCLAIRAGE SUR L'AUTONOMIE DANS LES DÉCISIONS RELATIVES À LA SANTÉ (ODD 3)

En moyenne, 48,1 % des femmes et des filles de 18 à 49 ans n'ont pas leur mot à dire concernant leur propre santé, mais les taux varient grandement en fonction du lieu de résidence, des moyens personnels et de l'origine ethnique (voir le graphique 4.12).

- Incidence du lieu de résidence :** La probabilité que les femmes et les filles vivant en milieu rural déclarent n'avoir aucune autonomie concernant leur santé est de 1,3 fois celle des femmes et des filles vivant dans des zones urbaines : 52,5 % contre 39,3 % respectivement.
- Incidence des ressources :** La probabilité que les femmes et les filles des ménages les plus pauvres déclarent n'avoir pas d'autonomie concernant leur santé est de 1,5 fois celle des femmes et des filles issues des ménages les plus riches : 39,3 % contre 58,5 % respectivement.
- Incidence de l'origine ethnique :** Les différences en fonction de l'origine ethnique sont les plus prononcées, les femmes et les filles pachtounes et sindhis étant les plus susceptibles de déclarer n'avoir aucune autonomie (65,2 et 62,5 % respectivement), les femmes ourdoues, pendjabis et saraikis étant quant à elles moins démunies (31,9, 40,4 et 44,0 % respectivement).
- Effet de cumul :** Les femmes défavorisées sont les femmes et les filles confrontées à l'effet cumulatif des discriminations intersectionnelles (origine ethnique, moyens et lieu de résidence). Dans certains cas, l'origine ethnique plus que les moyens ou le lieu de résidence est le facteur du manque d'autonomie dans les décisions concernant leur propre santé. Par exemple, le taux de non-participation aux décisions parmi les femmes et les filles pachtounes est plus élevé que la moyenne nationale, quels que soient leurs moyens ou leur lieu de résidence : 69,5 % de celles issues des ménages ruraux les plus pauvres n'ont pas leur mot à dire concernant leur propre santé, contre 65,2 % des femmes pachtounes dans leur ensemble et 62,7 % de celles issues des ménages urbains les plus riches. À l'opposé du spectre de l'autonomie dans la prise de décisions, 29,3 % des femmes et des filles ourdoues issues des ménages urbains les plus riches n'ont pas d'autonomie concernant leur propre santé (contre 31,9 % pour l'ensemble des femmes ourdoues).

GRAPHIQUE 4.12

PAKISTAN : POURCENTAGE DES FEMMES DE 15 À 49 ANS DÉCLARANT N'AVOIR AUCUNE AUTONOMIE DANS LA PRISE DE DÉCISIONS CONCERNANT LEUR PROPRE SANTÉ, EN FONCTION DU LIEU DE RÉSIDENCE, DE LA RICHESSE ET DE L'ORIGINE ETHNIQUE, 2012-2013



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées du NIPS et d'ICF International 2013.

Remarques : sur le graphique de gauche, tous les groupes apparaissent et sont classés des moins aux plus démunis à l'exception de ceux dont la taille de l'échantillon est insuffisante ($n < 100$). Le diagramme en barres à droite présente les résultats pour un éventail de ces groupes. Pour la ventilation complète par groupe, se référer au tableau de l'Annexe 3. Parmi les groupes les plus démunis, les différences entre les Sindhis ruraux les plus pauvres et les Pashtounes ruraux les plus pauvres ne sont pas significatives du point de vue statistique. De la même manière, les différences entre les Pendjabis urbains les plus riches et les plus pauvres en zone rurale ne sont pas significatives du point de vue statistique. « Ourdoues » est utilisé pour désigner les locutrices d'ourdou, voir la section Caractéristiques.

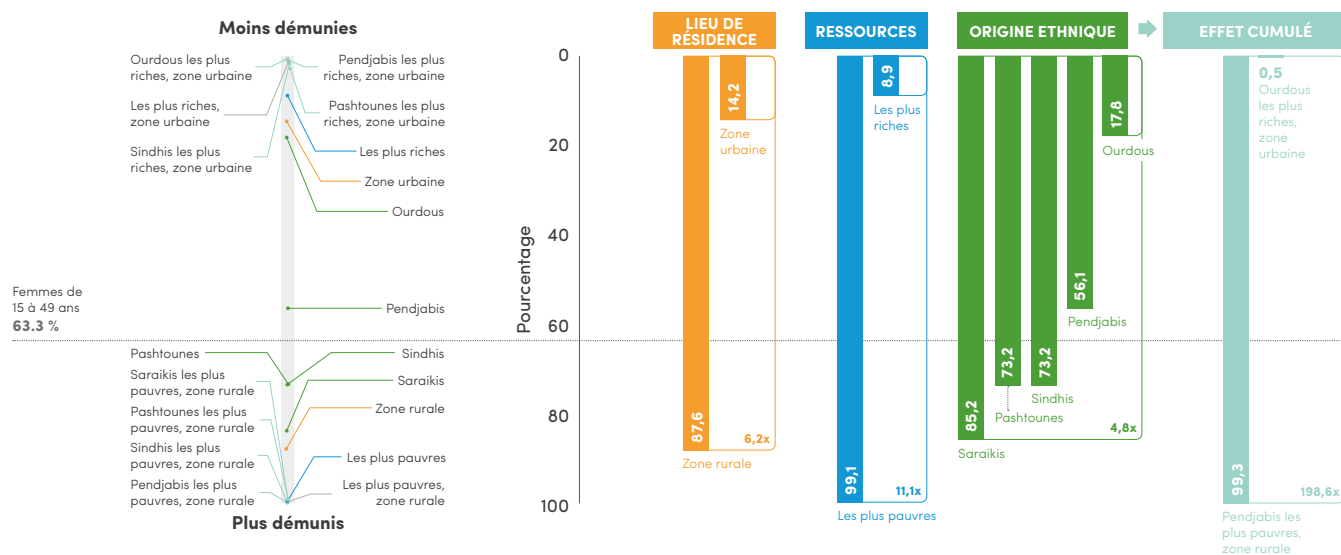
ÉCLAIRAGE SUR LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'ÉNERGIE PROPRE (ODD 7)

Les privations au niveau des ménages sont courantes au Pakistan : 63,3 % de toutes les femmes et filles de 15 à 49 ans n'ont pas accès à un combustible propre pour la préparation des repas (voir le graphique 4.13).

- Incidence du lieu de résidence :** La probabilité que les femmes et les filles vivant en milieu rural n'aient pas accès à du combustible propre pour la préparation des repas est 6,2 fois supérieure à celle des femmes et des filles issues de milieux urbains. En d'autres termes, si 87,6 % des femmes et des filles en milieu rural n'y ont pas accès, ce n'est le cas que pour 14,2 % des femmes et des filles en milieu urbain.
- Incidence des ressources :** 8,9 % des femmes et des filles issues de ménages situés dans le quintile le plus riche n'ont pas accès à un combustible propre, mais elles sont 99,1 % à se trouver dans cette situation dans les ménages appartenant au quintile le plus pauvre. Par conséquent, la probabilité que ces dernières n'aient pas accès à un combustible propre pour la préparation des repas est 11,1 fois supérieure à celle des femmes et des filles les plus riches.
- Incidence de l'origine ethnique :** Les femmes et les filles sarais sont les plus démunies. 85,2 % d'entre elles n'ont pas accès aux combustibles propres, contre 17,8 % pour les femmes et les filles ourdoues. La probabilité que les premières soient privées d'accès à des combustibles propres pour la préparation des repas est donc de près 4,8 fois supérieure à celle des secondes.
- Effet de cumul :** Presque toutes les femmes et les filles ourdoues issues de ménages urbains du premier quintile de richesse utilisent des sources d'énergie propres pour la préparation des repas. À l'inverse, presque toutes les femmes et les filles pendjabis vivant en milieu rural dans les ménages les plus pauvres n'ont pas accès à ce type d'énergie. Les femmes et les filles pendjabis les plus pauvres vivant en zone rurale sont près de 200 fois plus susceptibles de ne pas avoir accès aux combustibles propres que les femmes et les filles ourdoues les plus riches vivant en zone urbaine. Les ressources, plus que le lieu de résidence ou l'origine ethnique, sont le principal facteur déterminant les inégalités observées en termes d'accès.

GRAPHIQUE 4.13

PAKISTAN : POURCENTAGE DES FEMMES ET DES FILLES ÂGÉES DE 18 À 49 ANS ISSUES DE MÉNAGES N'AYANT PAS ACCÈS À DES COMBUSTIBLES PROPRES POUR LA CUISINE, EN FONCTION DU LIEU DE RÉSIDENCE, DES RESSOURCES ET DE L'ORIGINE ETHNIQUE, 2012-2013



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées du NIPS et d'ICF International 2013.

Remarques : sur le graphique de gauche, tous les groupes apparaissent et sont classés des moins aux plus démunis, à l'exception de ceux dont la taille de l'échantillon est insuffisante ($n < 100$). Le diagramme en barres à droite présente les résultats pour un éventail de ces groupes. Pour la ventilation complète par groupe, se référer au tableau de l'Annexe 3. Parmi les groupes les plus démunis, les différences entre les plus pauvres en zone rurale, les Sindhis ruraux les plus pauvres et les Pendjabis ruraux les plus pauvres ne sont pas significatives du point de vue statistique. « Ourdoues » est utilisé pour désigner les locutrices d'ourdou, voir Caractéristiques.

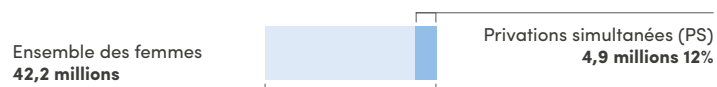
PRIVATIONS MULTIDIMENSIONNELLES CUMULÉES

Principales observations

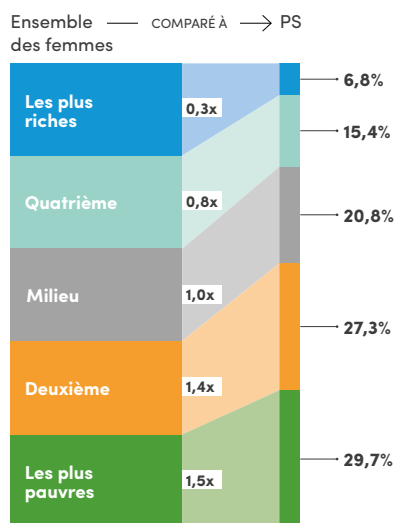
- Au Pakistan, 12 % de toutes les femmes de 18 à 49 ans (soit 4,9 millions de personnes) sont victimes de privations simultanées sous quatre rapports liés aux ODD (voir le graphique 4.14). Ces femmes ont non seulement été mariées avant 18 ans et souffrent de carences éducatives, mais elles signalent également n'avoir aucune autonomie dans les décisions concernant leur santé et ont indiqué ne pas travailler au moment de l'enquête⁴⁷.
- Les femmes de ce groupe vivent pour la plupart en milieu rural (79,8 %) et dans des ménages appartenant aux 40 % inférieurs sur l'échelle de la répartition de la richesse (57,0 %). La grande majorité (79,8 %) n'a pas accès à des combustibles propres pour la préparation des repas à leur domicile. Un quart d'entre elles n'ont également pas accès à des services d'assainissement améliorés et 7 % habitent à plus de 30 minutes (aller-retour) de la source d'eau améliorée la plus proche.
- La ventilation par origine ethnique montre que les femmes pachtounes sont davantage représentées parmi celles confrontées à un cumul des privations. Les femmes sindhis et saraikis sont également surreprésentées, de même que celles appartenant à la catégorie « autres ». Les groupes ethniques composant cette catégorie « autres » – notamment les Baloutchis, les Barauhis, les Hindkos, les Shinas et bien d'autres – sont toutefois trop petits pour pouvoir être présentés séparément.

GRAPHIQUE 4.14

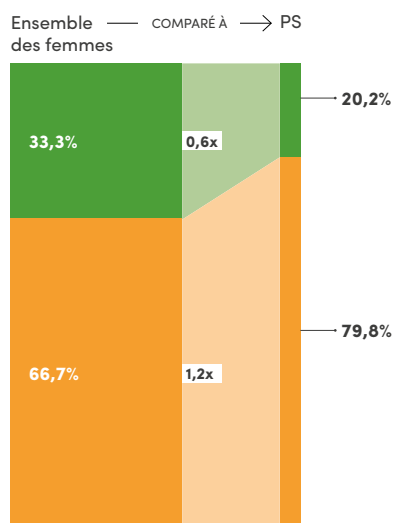
PAKISTAN : POURCENTAGE DES FEMMES DE 18 À 49 ANS VICTIMES DE PRIVATIONS SIMULTANÉES CONCERNANT LES QUATRE DIMENSIONS LIÉES AUX ODD, 2012-2013



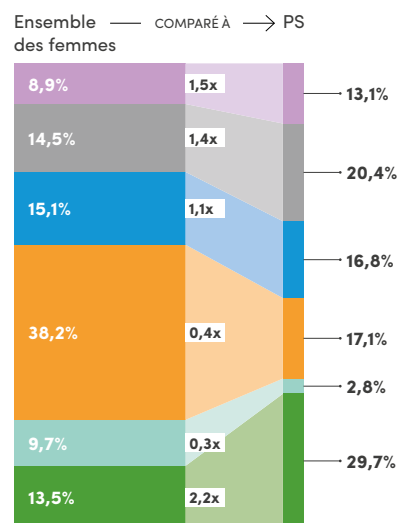
Ventilation par richesse



Ventilation par lieu de résidence



Ventilation par origine ethnique



Facteur par lequel un sous-groupe est surreprésenté parmi les femmes victimes des privations simultanées



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées du NIPS et d'ICF International 2013.

NIGÉRIA : RICHESSE, GÉOGRAPHIE, RELIGION ET ORIGINE ETHNIQUE



Photo: UNICEF/Andrew Esiebo

CONTEXTE

Au Nigéria, un pays composé de plus de 250 groupes ethniques, lieu de résidence et identité religieuse ou ethnique sont souvent étroitement liés⁴⁸. Pays le plus peuplé d'Afrique, le Nigéria compte également une grande diversité confessionnelle : environ 49 % des Nigériens sont chrétiens, 49 % sont musulmans, et les 1,9 % restants déclarent n'appartenir à aucune confession ou à une religion traditionnelle⁴⁹.

L'analyse de l'EDS de 2013 au Nigéria⁵⁰ montre que le recoupement de l'origine ethnique, du lieu de résidence et de la pauvreté laisse pour compte certains groupes de femmes et de filles. En raison des contraintes liées à la taille de l'échantillon, seuls les quatre principaux groupes ethniques ont pu être étudiés (les Haoussas, les Fulanis, les Igbos et les Yoroubas — voir Caractéristiques). Les observations indiquent de grandes disparités entre les riches et les pauvres, les habitants des zones urbaines et des zones rurales, et ceux confrontés à des discriminations intersectionnelles fondées sur la classe, le lieu de résidence ou l'identité ethno-religieuse⁵¹.

CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES REPRÉSENTÉS DANS L'ÉTUDE DE CAS SUR LE NIGÉRIA

Fulanis

Largement concentrées dans le quintile le plus pauvre, vivent principalement dans des communautés rurales et souvent nomades, et se déclarent presque exclusivement musulmanes.

Haoussas

Appartiennent principalement aux ménages ruraux pauvres ou les plus pauvres, dont 30 % environ vivent actuellement en ville, et se déclarent presque exclusivement musulmanes.

Igbos

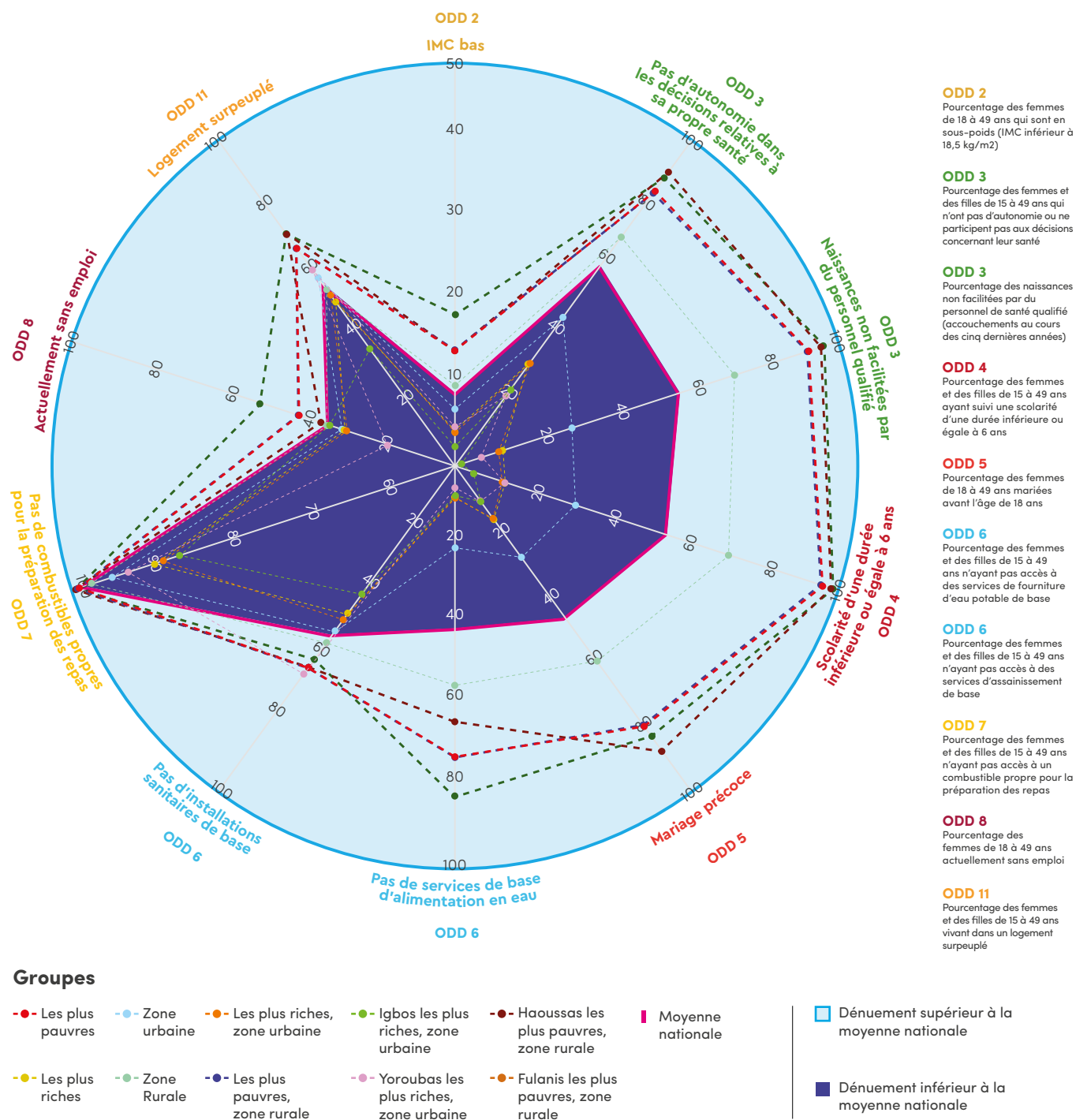
Principalement dans la moitié supérieure de l'échelle de répartition de la richesse et pour la plupart des citadines, avec environ 20 % vivant dans des zones rurales, et s'identifiant presque exclusivement en tant que catholiques ou d'une autre confession chrétienne.

Yoroubas

Vivent principalement dans les ménages les plus riches et dans les zones urbaines, et s'identifient pour moitié environ en tant que chrétiennes et pour l'autre moitié en tant que musulmanes.

GRAPHIQUE 4.15

DISPARITÉS DANS LES RÉSULTATS LIÉS AUX ODD ENTRE DIFFÉRENTS GROUPES DE FEMMES ET DE FILLES AU NIGÉRIA, 2013



- ODD 2**
IMC bas
50
40
30
20
10
- ODD 3**
Pas d'autonomie dans les décisions relatives à sa propre santé
100
80
60
40
20
- ODD 3**
Naissances non facilitées par du personnel qualifié
100
80
60
40
20
- ODD 4**
Scolarité d'une durée inférieure ou égale à 6 ans
100
80
60
40
20
- ODD 4**
Mariage précoce
100
80
60
40
20
- ODD 6**
Pas de services de base d'alimentation en eau
100
80
60
40
20
- ODD 6**
Pas d'installations sanitaires de base
100
80
60
40
20
- ODD 7**
Pas de cocotiers pour la préparation des repas
100
80
60
40
20
- ODD 8**
Actuellement sans emploi
100
80
60
40
20
- ODD 11**
Logement surpeuplé
100
80
60
40
20
- ODD 2**
Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans qui sont en sous-poids (IMC inférieur à 18,5 kg/m²)
- ODD 3**
Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans qui n'ont pas d'autonomie ou ne participent pas aux décisions concernant leur santé
- ODD 3**
Pourcentage des naissances non facilitées par du personnel de santé qualifié (accouchements au cours des cinq dernières années)
- ODD 4**
Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans ayant suivi une scolarité d'une durée inférieure ou égale à 6 ans
- ODD 5**
Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans mariées avant l'âge de 18 ans
- ODD 6**
Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès à des services de fourniture d'eau potable de base
- ODD 6**
Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès à des services d'assainissement de base
- ODD 7**
Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès à un combustible propre pour la préparation des repas
- ODD 8**
Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans actuellement sans emploi
- ODD 11**
Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans vivant dans un logement surpeuplé

Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées tirées de l'EDS 2013 du Nigéria (NPC, République fédérale du Nigéria et ICF International 2014).

Remarques : différentes échelles sont utilisées pour chacun des 10 axes, chacune correspondant aux valeurs minimales et maximales pour chaque indicateur donné. Pour des raisons de place, seuls certains groupes apparaissent. Pour la ventilation complète par groupe, se référer au tableau de l'Annexe 3.

IDENTIFIER LES FEMMES MARGINALISÉES AU NIGÉRIA

Pour l'ensemble des 10 dimensions étudiées, les femmes et les filles issues des ménages urbains les plus riches sont les plus privilégiées comparées aux femmes rurales les plus pauvres. Les femmes et les filles fulanis issues des ménages ruraux les plus pauvres arrivent en dernière place (c'est à dire qu'elles sont les plus démunies) dans cinq domaines – alimentation (mesurée indirectement par un IMC bas), accès à du personnel de santé qualifié lors de l'accouchement, éducation, emploi et accès à des services d'alimentation en eau potable de base – tandis que les femmes et les filles haoussas des ménages ruraux les plus

pauvres sont les plus démunies dans quatre autres domaines : autonomie dans les décisions relatives à leur propre santé, mariage précoce, accès à des services d'assainissement de base et surpopulation du logement⁵². En ce qui concerne la dernière dimension (accès aux combustibles propres), les difficultés sont largement répandues : 97 % des femmes et des filles vivent dans un ménage qui n'a pas accès à une source de combustible propre pour la préparation des repas; parmi les femmes les plus pauvres des zones rurales, cette privation est universelle (100 %), quelle que soit leur origine ethnique (voir le graphique 4.15)⁵³.

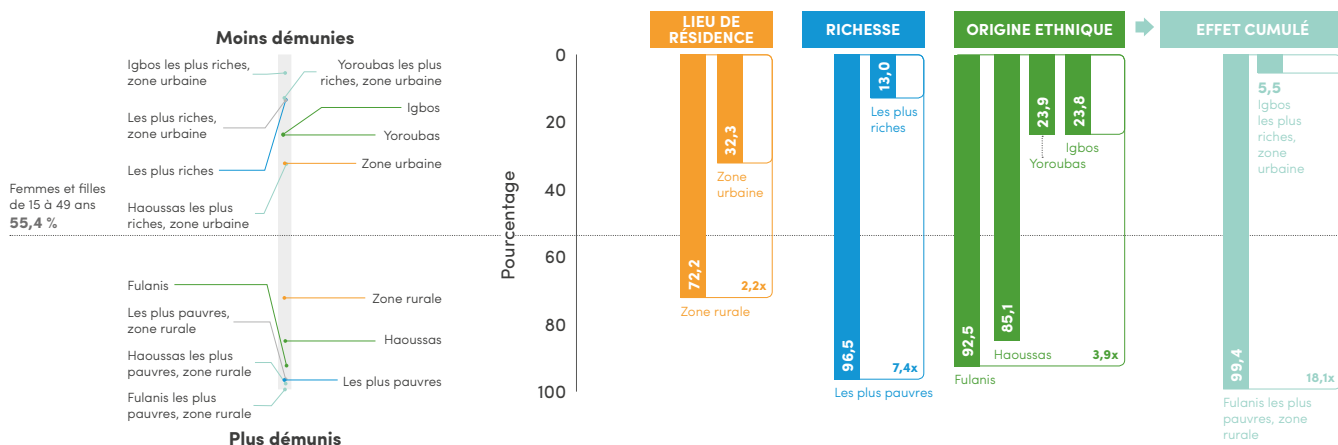
ÉCLAIRAGE SUR L'ACCÈS À L'ÉDUCATION (ODD 4)

Au Nigéria, 55,4 % des femmes et des filles de 15 à 49 ans souffrent de carences éducatives, ce qui signifie qu'elles ont suivi une scolarité d'une durée inférieure ou égale à 6 ans (contre 38,3 % des hommes et des garçons). Parmi les femmes et les filles, les résultats diffèrent en fonction du lieu de résidence, de l'origine ethnique et des moyens (voir le graphique 4.16).

- **Incidence du lieu de résidence** : La probabilité que les femmes et les filles vivant en milieu rural souffrent de carences éducatives est 2,2 fois supérieure à celle des femmes et des filles vivant dans des zones urbaines : 32,3 % des femmes et des filles des zones urbaines indiquent que leur niveau supérieur d'éducation est inférieur ou égal à 6 ans, contre 72,2 % des femmes et des filles dans les zones rurales.
- **Incidence de la richesse** : La probabilité que les femmes et les filles issues des ménages les plus pauvres souffrent de carences éducatives est 7,4 fois supérieure à celle des femmes et des filles appartenant aux ménages les plus riches : 13,0 % des femmes et des filles des ménages les plus riches indiquent que leur niveau supérieur d'éducation est inférieur ou égal à 6 ans. Dans les ménages les plus pauvres, cette proportion atteint 96,5 %.
- **Incidence de l'appartenance ethnique** : Les femmes et les filles igbos et yoroubas sont les groupes les moins susceptibles de souffrir de carences éducatives (23,8 et 23,9 % respectivement), tandis que les femmes et les filles funalis, au niveau de 92,5 %, sont 3,9 fois plus susceptibles de suivre une scolarité d'une durée inférieure ou égale à 6 ans⁵⁴.
- **Effet de cumul** : Les ressources sont le principal facteur déterminant, suivi de l'origine ethnique, qui, associée au lieu de résidence, accentue les privilèges ou les préjudices en matière de situation éducative pour les femmes nigérianes. Un pourcentage saisissant – 99,4 % – des femmes et des filles fulanis issues des ménages ruraux les plus pauvres ne vont pas au-delà d'une scolarité de 6 ans, ce qui signifie que la probabilité qu'elles souffrent de carences éducatives est 18,1 fois supérieure à celle des femmes et des filles igbos issues des ménages urbains les plus riches, dont 5,5 % souffrent de carences éducatives.

GRAPHIQUE 4.16

NIGÉRIA : POURCENTAGE DES FEMMES ET DES FILLES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS AYANT SUIVI UNE SCOLARITÉ D'UNE DURÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 6 ANS EN FONCTION DU LIEU DE RÉSIDENCE, DE LA RICHESSE ET DE L'ORIGINE ETHNIQUE, 2013



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées du NPC, de la République fédérale du Nigéria et d'ICF International 2014.

Remarque : sur le graphique de gauche, tous les groupes apparaissent et sont classés des moins aux plus démunies, à l'exception de ceux dont la taille de l'échantillon est insuffisante (n<100). Le diagramme en barres à droite présente les résultats pour un éventail de ces groupes. Pour la ventilation complète par groupe, se référer au tableau de l'Annexe 3.

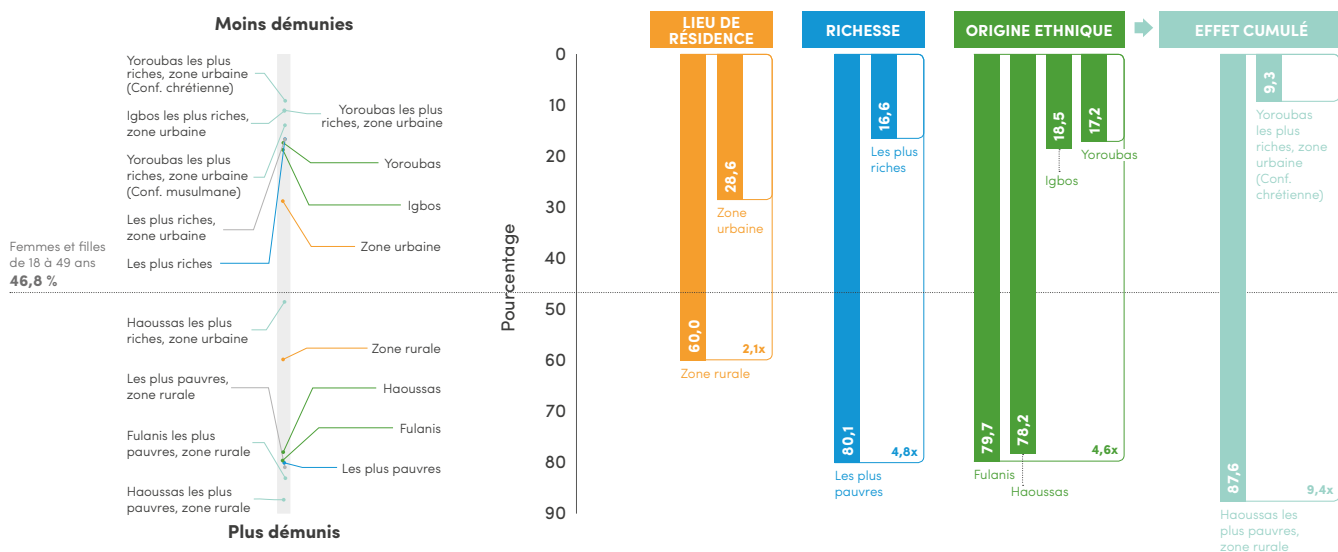
ÉCLAIRAGE SUR LE MARIAGE PRÉCOCE (ODD 5)

À l'échelle du pays, 46,8 % des femmes nigérianes de 18 à 49 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans. Les taux diffèrent par origine ethnique, lieu de résidence et richesse (voir le graphique 4.17).

- Incidence du lieu de résidence :** La probabilité que les femmes en milieu rural se marient avant l'âge de 18 ans est de 2,1 fois supérieure à celle des femmes appartenant à des ménages urbains : 60,0 % des femmes issues de ménages ruraux se sont mariées lorsqu'elles étaient encore enfants, contre 28,6 % des femmes vivant en zone urbaine.
- Incidence de la richesse :** La richesse et l'appartenance ethnique sont étroitement liés au Nigéria (voir la section Caractéristiques). Les disparités en fonction de la richesse uniquement (probabilité de 4,8 fois supérieure à celle des plus pauvres) sont par conséquent similaires à celles observées en fonction de l'origine ethnique, car 16,6 % des femmes issues des ménages les plus riches se marient avant d'avoir 18 ans, contre 80,1 % des femmes les plus pauvres.
- Incidence de l'origine ethnique :** Comparées aux femmes igbos (18,5 %) et yoroubas (17,2 %), les femmes fulanis et haoussas enregistrent le plus fort taux de prévalence des mariages précoces, avec respectivement 79,7 et 78,2 %⁵⁵. La probabilité d'un mariage avant l'âge de 18 ans pour le groupe avec le taux le plus haut (les Fulanis) est donc de 4,6 fois supérieure à celle du groupe avec le taux le plus bas (les Yoroubas).
- Axes des privilèges et des préjudices :** Les femmes Haoussas enregistrent en moyenne un fort taux de mariage précoce (78,2 %). Cependant, les privilèges associés à l'appartenance à une famille urbaine riche semblent atténuer le risque de mariage précoce. La probabilité qu'une femme Haoussa issue d'une famille urbaine parmi les plus riches se marie précocement est bien moins élevée, à 48,2 %.
- Effet de cumul :** La richesse et l'origine ethnique, associés au lieu de résidence, se combinent pour accroître de manière significative le risque de mariage précoce au Nigéria. Compte tenu de la diversité religieuse des Yoroubas, les données ont pu être ventilées par religion pour ce groupe ethnique. Les résultats indiquent que les femmes yoroubas de confession chrétienne issues des ménages urbains les plus riches ont le taux de mariage précoce le plus faible (9,3 %). Inversement, parmi les femmes pauvres s'identifiant comme des Haoussas et vivant en zone rurale, ce taux est de 87,6 %⁵⁶ – soit 9,4 fois celui du groupe ayant le taux de mariage précoce le plus faible⁵⁷.

GRAPHIQUE 4.17

NIGÉRIA : POURCENTAGE DES FEMMES DE 18 À 49 ANS MARIÉES AVANT L'ÂGE DE 18 ANS EN FONCTION DU LIEU DE RÉSIDENCE, DE LA RICHESSE ET DE L'ORIGINE ETHNIQUE, 2013



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées du NPC, de la République fédérale du Nigéria et d'ICF International 2014.

Remarque : sur le graphique de gauche, tous les groupes apparaissent et sont classés des moins aux plus démunis, à l'exception de ceux dont la taille de l'échantillon est insuffisante ($n < 100$). Le diagramme en barres à droite présente les résultats pour un éventail de ces groupes. Pour la ventilation complète par groupe, se référer au tableau de l'Annexe 3. Les Yoroubas forment la seule ethnie où les échantillons de populations sont suffisamment importants pour différentes religions, la ventilation par religion pour la catégorie urbaine la plus riche est donc présentée.

FOCUS : VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES AU NIGÉRIA

Au Nigéria, 16,1 % des femmes et des filles de 15 à 49 ans signalent avoir été victimes de violences sexuelles ou physiques au moins une fois dans leur vie de la part de leur partenaire actuel ou le plus récent. Lorsque la violence émotionnelle ou psychologique est également prise en compte, le taux passe à 24,5 %.

Si la violence concerne tous les groupes démographiques, de grandes différences sont observées. Contrairement à bon nombre d'autres indicateurs, toutefois, ce ne sont pas nécessairement les femmes issues des ménages ruraux les plus pauvres qui sont les plus défavorisées. 10,1 % des femmes et des filles des ménages les plus pauvres signalent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire au moins une fois, contre 20,1 % dans le quintile de richesse médian.

Le taux de prévalence est légèrement supérieur dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales, et quatre fois supérieur chez les Igbos comparés aux Haoussas⁵⁸.

En moyenne, 43,8 % des victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire sollicitent une aide, pour la plupart auprès de membres de leur famille (29,9 %), et seules 2,4 % auprès d'institutions officielles (police, avocat, professionnel de santé ou travailleur social). Les victimes yoroubas et Igbos sont les plus susceptibles de chercher de l'aide (51,5 et 51,2 % respectivement), tandis que les femmes fulanis et haoussas sont bien moins enclines à solliciter une assistance (31,9 et 30,7 % respectivement). Les femmes vivant en milieu urbain sont également plus susceptibles de demander de l'aide que leurs homologues des zones rurales (48,2 et 40,6 % respectivement).

Si les partenaires sont les principaux auteurs au Nigéria, presque autant de femmes sont victimes de violences exercées par une autre personne que leur partenaire actuel : 23 % des femmes ont été victimes de violences physiques ou sexuelles par un ex-conjoint et 17,3 % par un autre membre de la famille (voir le graphique 4.18).

Les femmes et les filles igbos sont les plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de violence de la part d'un membre de la famille : 25,2 %, contre 5,1 % pour les femmes et filles Haoussas, qui ont le taux de signalement le plus faible. Les femmes plus riches et les citadines sont également davantage susceptibles d'être victimes de violences exercées par un ex-conjoint ou un membre de la famille.

Les MGF, qui constituent une autre forme de violence à l'égard des femmes, sont encore plus répandues au Nigéria. En moyenne, 39,3 % des femmes ont été victimes

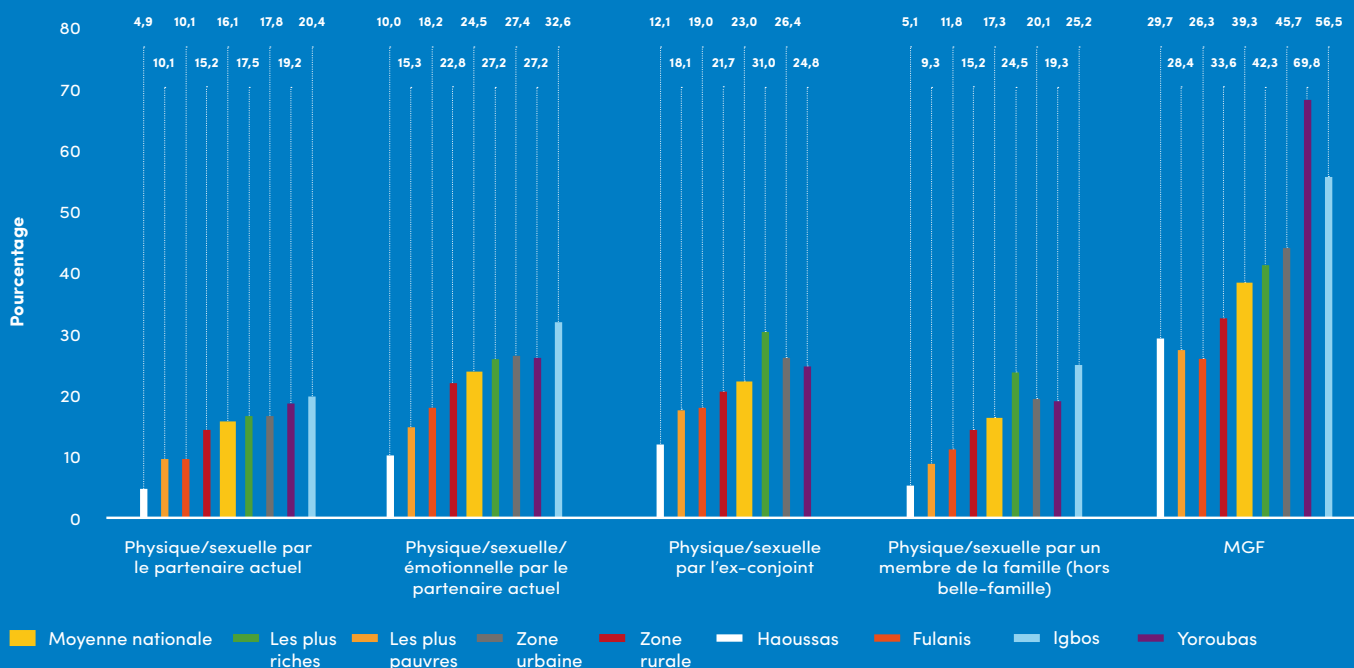
de cette pratique, avec de fortes disparités en fonction du quintile de richesse, du lieu de résidence et en particulier de l'origine ethnique.

Les femmes issues des ménages les plus riches et habitant en zone urbaine ont plus de risques d'être excisées (42,3 et 45,7 % respectivement) que celles des familles les plus pauvres et vivant en milieu rural (28,4 et 33,6 % respectivement), tandis que la probabilité que les femmes yoroubas subissent la pratique est de 2,7 fois celle des femmes fulanis (69,8 et 26,3 % respectivement).

La grande majorité (78,4 %) de toutes les mutilations sont effectuées par des exciseuses traditionnelles, avec des risques importants pour la vie et la santé reproductive des femmes. Les femmes et les filles haoussas sont particulièrement exposées : elles sont presque toutes (95,2 %) mutilées par des exciseuses traditionnelles.

GRAPHIQUE 4.18

PRÉVALENCE DE DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES DE 15 À 49 ANS AU NIGÉRIA, 2013



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées du NPC, de la République fédérale du Nigéria et d'ICF International 2014. Les estimations des violences physiques/sexuelles par un ex-conjoint pour les femmes igbos ne sont pas présentées, taille de l'échantillon n<100.

PRIVATIONS MULTIDIMENSIONNELLES CUMULÉES

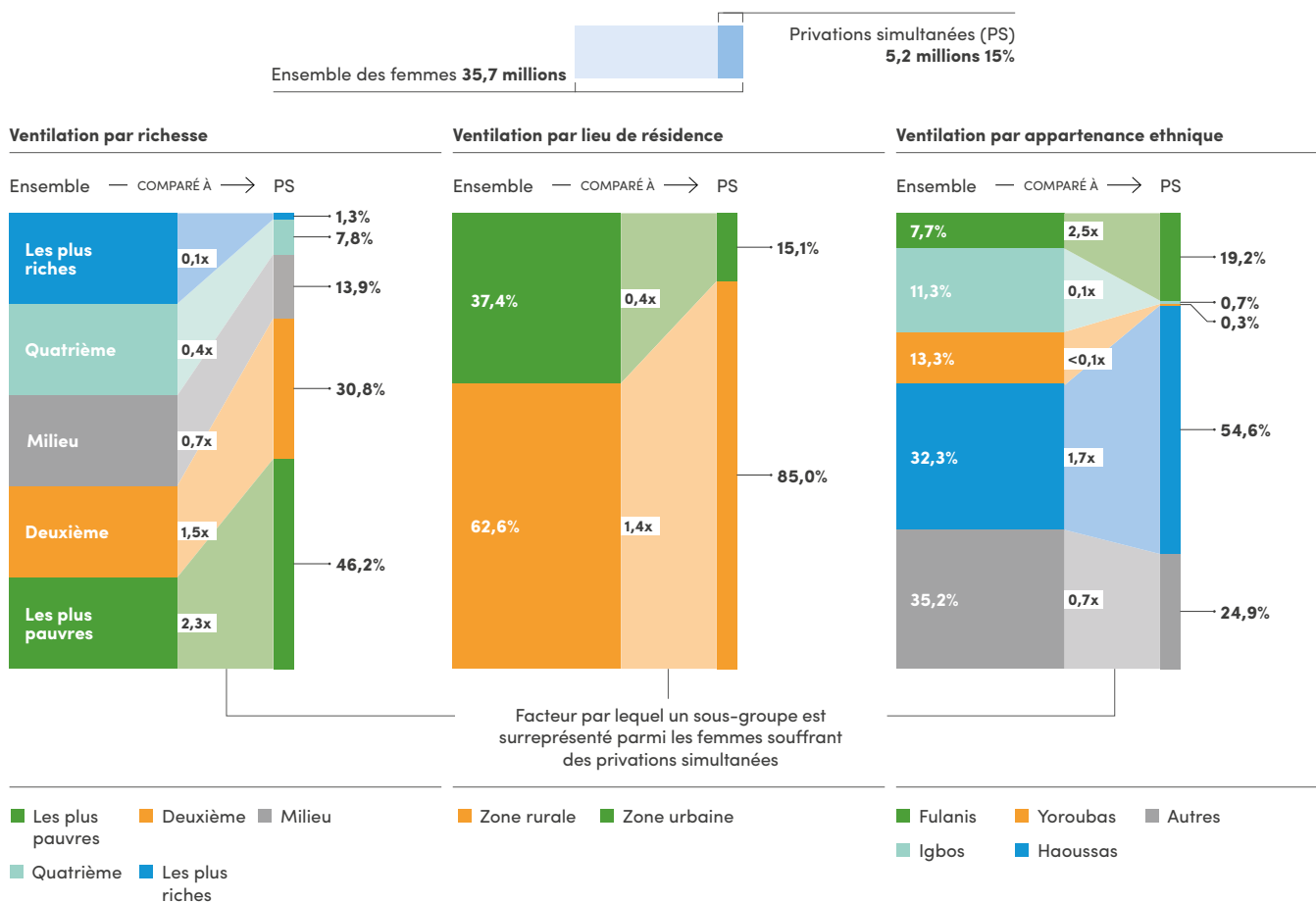
Principales observations

- Au Nigéria, 15 % des femmes de 18 à 49 ans (soit 5,2 millions de personnes) sont confrontées à des privations simultanées sous quatre rapports en lien avec les ODD⁵⁹. Ces femmes non seulement se sont mariées avant l'âge de 18 ans et souffrent de carences éducatives, mais elles signalent également n'avoir aucune autonomie dans les décisions concernant leur santé et ont indiqué ne pas travailler au moment de l'enquête (voir le graphique 4.19).
- Près de la moitié (46,2 %) des femmes souffrant de privations multidimensionnelles sont issues des ménages les plus pauvres et 85,0 % habitent en milieu rural. L'immense majorité (99%) n'ont pas accès à un combustible propre pour la préparation des repas à leur domicile, et 59,0 % n'ont pas accès à des services de fourniture d'eau de base, dont 20 % vivent à plus de 30 minutes (aller-retour) de la source d'eau la plus proche. Par ailleurs, 50 % de ces femmes n'ont également pas accès à des installations sanitaires de base.

- Les femmes haoussas et fulanis sont surreprésentées parmi les femmes confrontées à des privations multidimensionnelles, à hauteur de 54,6 et 19,2 % respectivement. Ces taux sont bien plus élevés que le pourcentage qu'elles représentent au sein de la population du pays, à savoir 32,3 et 7,7 % respectivement.

GRAPHIQUE 4.19

NIGÉRIA : POURCENTAGE DES FEMMES DE 18 À 49 ANS VICTIMES DE PRIVATIONS SIMULTANÉES CONCERNANT QUATRE DIMENSIONS LIÉES AUX ODD, 2013



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées du NPC, de la République fédérale du Nigéria et d'ICF International 2014.



Photo: ONU Femmes/Ryan Brown

CONTEXTE

La population de la Colombie est estimée à 49,5 millions d'habitants, dont environ 23 % résident en zones rurales. D'après le recensement national de 2005, une grande majorité ne s'identifie à aucun groupe ethnique (voir la section Caractéristiques). Cependant, des différences marquées dans les résultats sont manifestes entre le groupe majoritaire et les individus s'identifiant à d'autres groupes ethniques. Ceux qui représentent moins de 1 % de la population, tels que les Raizals, les Palanqueros et les Roms, ont été exclus de l'analyse en raison des contraintes liées à la taille de l'échantillon⁶⁰.

L'une des principales difficultés qu'éprouve la Colombie, un pays qui souffre d'une guerre civile qui se prolonge depuis près de soixante ans, réside dans les multiples sources de violence, notamment les groupes paramilitaires et de guérilla, qui minent les efforts de développement et ont entraîné le déplacement interne de près de 7,4 millions de personnes depuis le début du conflit⁶¹.

Des EDS sont effectuées tous les cinq ans en Colombie depuis 1990. Les informations sur l'appartenance ethnique sont disponibles et utilisées pour effectuer une analyse plus détaillée des inégalités entre les groupes de population. L'enquête la plus récente a été utilisée pour cette analyse et présente la situation démographique et sanitaire de la population colombienne pour l'année 2015.

CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES REPRÉSENTÉS DANS L'ÉTUDE DE CAS SUR LA COLOMBIE

Groupe majoritaire

85 % des femmes colombiennes ne s'identifient à aucune minorité ethnique, vivent pour la plupart dans des zones urbaines et se répartissent dans les différents quintiles de richesse, quoiqu'elles soient plus susceptibles de se trouver dans la moitié supérieure de l'échelle de répartition des richesses.

Afro-colombiennes

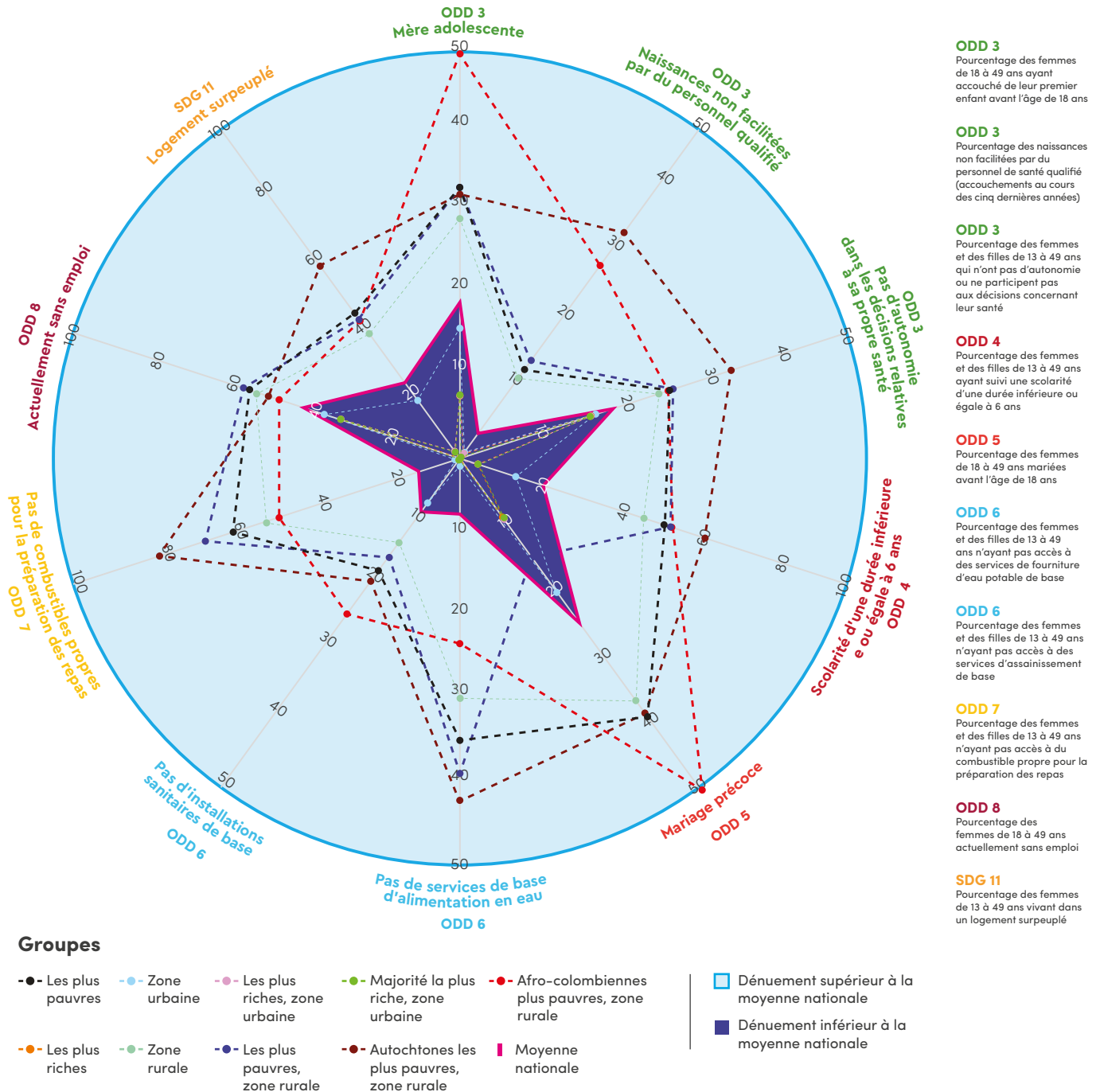
Représentent un peu moins de 9 % de la population totale, se situent pour la plupart dans la moitié inférieure de l'échelle de répartition des richesses, et, avec 24 % d'habitants en zones rurales, sont surreprésentées parmi la minorité rurale.

Autochtones

Moins de 6 % de la population et très largement concentrées dans les quintiles les plus pauvres, avec plus de la moitié vivant en milieu rural. D'après le recensement de 2005, il existe au moins 87 groupes autochtones.

GRAPHIQUE 4.20

DISPARITÉS DANS LES RÉSULTATS LIÉS AUX ODD ENTRE DIFFÉRENTS GROUPES DE FEMMES ET DE FILLES EN COLOMBIE, 2015



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées tirées de l'EDS 2015 de la Colombie (MINSALUD et Profamilia 2015).

Remarques : différentes échelles sont utilisées pour chacun des 10 axes, chacune correspondant aux valeurs minimales et maximales pour chaque indicateur donné. Pour des raisons de place, seuls certains groupes apparaissent. Pour la ventilation complète par groupe, se référer au tableau de l'Annexe 3.

IDENTIFIER LES FEMMES MARGINALISÉES EN COLOMBIE

La richesse et le lieu de résidence sont étroitement liés en Colombie : 99,7 % des femmes appartenant au quintile le plus riche vivent en milieu urbain, et 88,2 % des plus pauvres vivent en zone rurale. Les femmes et les filles issues des ménages urbains les plus riches ont des résultats bien meilleurs que les femmes et les filles des ménages ruraux les plus pauvres (voir le graphique 4.20). Parmi les populations rurales les plus pauvres, les femmes et les filles autochtones et afro-colombiennes

sont loin derrière celles s'identifiant au groupe majoritaire concernant les principales dimensions que sont le mariage précoce, le taux de natalité des adolescentes, la présence de personnel qualifié lors de l'accouchement et l'éducation. Les femmes et les filles autochtones sont les plus défavorisées en termes d'accès aux ressources du ménage, notamment une source d'eau potable améliorée, du combustible propre et un logement adéquat⁶².

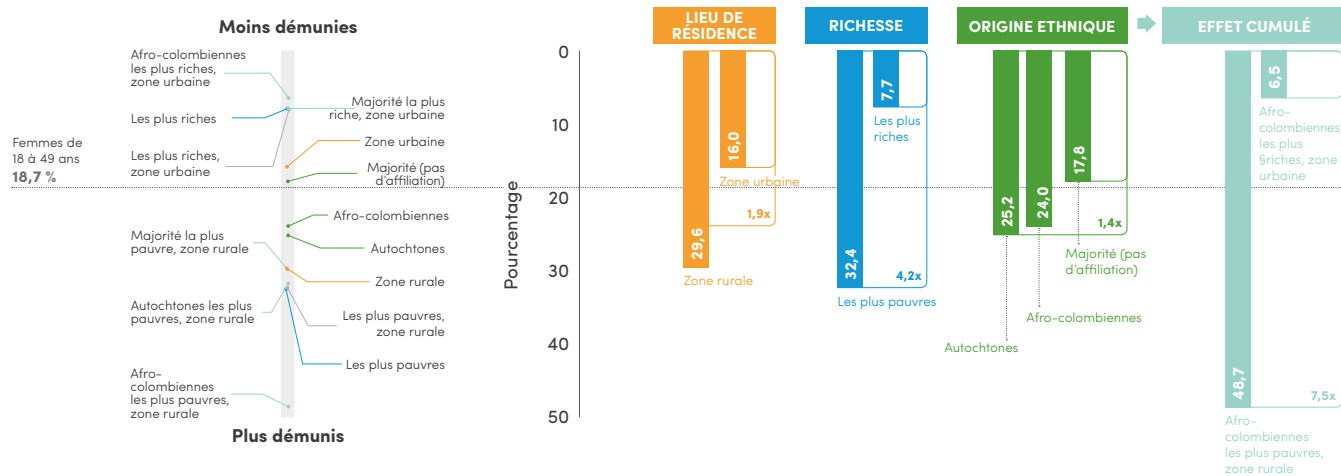
ÉCLAIRAGE SUR LE TAUX DE NATALITÉ DES ADOLESCENTES ET L'ACCÈS À DU PERSONNEL MÉDICAL QUALIFIÉ LORS DE L'ACCOUCHEMENT (ODD 3)

Taux de natalité des adolescentes

En 2015, 18,7 % des femmes colombiennes de 18 à 49 ans avaient accouché de leur premier enfant avant l'âge de 18 ans (voir le graphique 4.21), un taux quasiment identique à celui de 2010.

- **Incidence du lieu de résidence** : La probabilité que les femmes en milieu rural aient eu leur premier enfant avant l'âge de 18 ans est 1,9 fois supérieure à celle des femmes vivant en zone urbaine : 29,6 % contre 16,0 % respectivement.
- **Incidence de la richesse** : La probabilité que les femmes issues des ménages les plus pauvres aient eu leur premier enfant avant l'âge de 18 ans est 4,2 fois supérieure à celle des femmes issues des ménages les plus riches : 32,4 % contre 7,7 % respectivement.
- **Incidence de l'appartenance ethnique** : Avec 25,2 %, la probabilité que les femmes autochtones aient eu leur premier enfant avant l'âge de 18 ans est 1,4 fois supérieure à celle des femmes qui ne s'identifient à aucune ethnie, qui sont 17,8 % à avoir accouché avant l'âge adulte⁶³.
- **Effet de cumul** : L'effet de cumul des privilèges liés à la richesse et au lieu de résidence semble surpasser les préjudices liés à l'origine ethnique en matière de grossesse adolescente ; par conséquent, des groupes de femmes de même origine ethnique sont représentés aux deux extrêmes de l'échelle de répartition du taux de natalité des adolescentes. Par exemple, le groupe de femmes le plus susceptible de donner naissance avant l'âge adulte est celui des femmes afro-colombiennes issues des ménages ruraux les plus pauvres (48,7 %), pour qui la probabilité d'avoir un enfant avant l'âge de 18 ans est de 7,5 fois celle des femmes afro-colombiennes issues des ménages urbains les plus riches (6,5 %)⁶⁴.

GRAPIQUE 4.21

COLOMBIE : POURCENTAGE DES FEMMES DE 18 À 49 ANS AYANT EU LEUR PREMIER ENFANT AVANT L'ÂGE DE 18 ANS, EN FONCTION DU LIEU DE RÉSIDENCE, DE LA RICHESSE ET DE L'ORIGINE ETHNIQUE, 2015


Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées du MINSALUD et de Profamilia 2015.

Remarque : sur le graphique de gauche, tous les groupes apparaissent et sont classés des moins aux plus démunis, à l'exception de ceux dont la taille de l'échantillon est insuffisante ($n < 100$). Le diagramme en barres à droite présente les résultats pour un éventail de ces groupes. Pour la ventilation complète par groupe, se référer au tableau de l'Annexe 3.

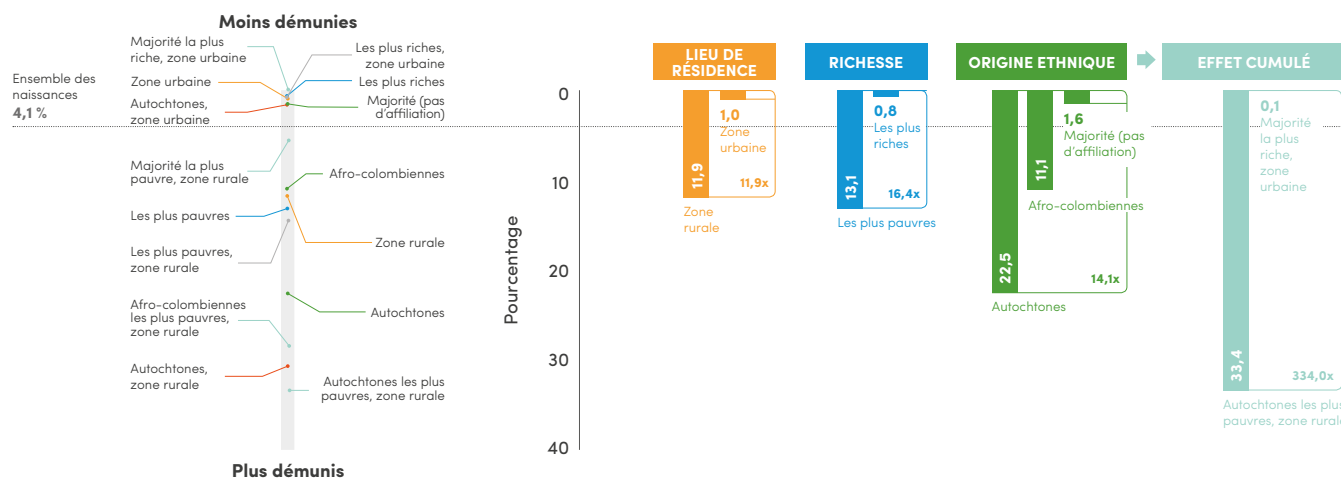
Présence de personnel qualifié lors de l'accouchement

Les risques de complications liées à l'accouchement et de décès maternel diminuent grandement lorsque du personnel médical qualifié est présent lors de l'accouchement. En Colombie, seuls 4,1 % de toutes les naissances ne sont pas facilitées par du personnel médical qualifié, mais ce taux varie en fonction des groupes (voir le graphique 4.22). Parmi les femmes donnant naissance avant l'âge de 18 ans – un âge où les complications liées à l'accouchement sont plus fréquentes – ce taux s'élève à 7,3 %.

- Incidence du lieu de résidence :** La probabilité que les femmes vivant en milieu rural n'aient pas accès à du personnel de santé qualifié lors de l'accouchement est 11,9 fois supérieure à celle des femmes vivant en zone urbaine. Seul 1,0 % des femmes et des filles en zone urbaine ont accouché sans l'aide de personnel médical qualifié, contre 11,9 % des femmes et des filles en milieu rural.
- Incidence de la richesse :** La probabilité que les femmes colombiennes les plus pauvres donnent naissance sans l'aide de personnel médical est 16,4 fois supérieure à celle des femmes les plus riches, avec des taux de 13,1 et de 0,8 % respectivement.
- Écart entre les groupes ethniques :** Moins de 2 % des femmes et des filles qui ne s'identifient à aucun groupe ethnique accouchent sans l'aide de personnel médical qualifié, contre 22,5 % des femmes et des filles autochtones, ce qui fait que la probabilité que ces dernières donnent naissance sans l'aide de personnel qualifié est 14,1 fois supérieure à celle des femmes et des filles ne s'identifiant à aucun groupe ethnique. De la même manière, la probabilité qu'une femme afro-colombienne accouche sans l'aide de personnel qualifié est plus élevée que celle d'une femme du groupe majoritaire.
- Axes de privilège et de préjudice :** La probabilité que les femmes indigènes n'aient pas accès à du personnel qualifié lors de l'accouchement est plus élevée que celle de n'importe quel autre groupe. Toutefois, l'avantage d'une résidence en zone urbaine semble atténuer ce risque : seul 1,7 % de celles vivant en zone urbaine n'ont pas accès à du personnel qualifié pour l'accouchement.
- Effet de cumul :** 33,4 % des femmes autochtones issues des ménages ruraux les plus pauvres accouchent sans l'aide de personnel médical qualifié, contre 0,1 % des femmes qui ne s'identifient à aucun groupe ethnique et sont issues des ménages urbains les plus riches, ce qui fait que la probabilité que les femmes autochtones issues des ménages ruraux les plus pauvres n'aient pas accès à du personnel qualifié pour l'accouchement est 334 fois supérieure à celle des femmes ne s'identifiant à aucun groupe ethnique.

GRAPHIQUE 4.22

COLOMBIE : POURCENTAGE DES NAISSANCES NON FACILITÉES PAR DU PERSONNEL DE SANTÉ QUALIFIÉ (NAISSANCES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES), PAR LIEU DE RÉSIDENCE, RICHESSE ET ORIGINE ETHNIQUE, 2015



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées du MINSALUD et de Profamilia 2015.

Remarque : sur le graphique de gauche, tous les groupes apparaissent et sont classés des moins aux plus démunis, à l'exception de ceux dont la taille de l'échantillon est insuffisante (n<100). Les femmes afro-colombiennes les plus pauvres constituent une exception, car l'échantillon est légèrement inférieur à 100. Le diagramme en barres à droite présente les résultats pour un éventail de ces groupes. Pour la ventilation complète par groupe, se référer au tableau de l'Annexe 3.

FOCUS : RÉSULTATS LIÉS AUX ODD POUR LES FEMMES ET LES FILLES DÉPLACÉES INTERNES EN COLOMBIE

Il est estimé que depuis 1985 7,4 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de la Colombie depuis 1985⁶⁵. La restitution des terres à ceux qui les exploitaient initialement pour l'agriculture est lente, et seules quelques-unes des personnes ayant fui les zones rurales ont réussi à régulariser leur situation et ont été intégrées avec succès dans les zones urbaines. En outre, la crise vénézuélienne a provoqué un afflux d'environ 300 000 personnes entre 2015 et 2017.

L'EDS de 2015 comprend des questions spécifiques portant sur les motifs d'un changement de lieu de résidence, notamment pour établir si ces motivations sont liées à la violence de la part des insurgés ou au conflit qui a suivi. Le choix de la personne interrogée d'attribuer la cause de son déménagement à la violence des groupes paramilitaires ou de guérillas est utilisé comme marqueur indirect du statut de personne déplacée interne (PDI).

La probabilité d'un déplacement dû à la violence est beaucoup plus élevée pour les femmes et les filles afro-colombiennes et autochtones avec 20 et 10 % respectivement⁶⁶, et elles sont également les plus démunies par rapport à plusieurs dimensions des ODD. Le taux de mariage précoce, par exemple, est bien plus élevé (57,0 %) chez les femmes et les filles PDI afro-colombiennes que chez les femmes afro-colombiennes dans leur ensemble (27,9 %). Les écarts en termes d'âge à la naissance du premier enfant sont également importants : 81,6 % des femmes et des filles autochtones PDI ont leur premier enfant avant l'âge de 18 ans, contre 31,3 % des femmes et des filles autochtones dans leur ensemble⁶⁷.

En outre, les femmes et les filles PDI risquent presque deux fois plus de souffrir de carences éducatives que les personnes non déplacées (43,6 et 22,3 % respectivement),

en particulier celles issues des ménages les plus pauvres, qui sont 58,2 % à écourter leur scolarité. En comparaison, 4,6 % des femmes issues des ménages urbains les plus riches souffrent de carences éducatives. En Colombie, cette proportion est en moyenne de 21,4 % pour les femmes et les filles.

Probablement une conséquence directe de leur situation de personnes déplacées, les femmes PDI sont également bien plus susceptibles que les autres femmes de vivre dans des logements surpeuplés : 20 % d'entre elles vivent dans un logement où 3 adultes ou plus partagent une chambre à coucher, contre 12,8 % en moyenne au niveau national. Ce chiffre passe à plus de 30 % pour

les PDI issues des ménages pauvres ou les plus pauvres (soit les 40 % inférieurs sur l'échelle de répartition de la richesse) ainsi que pour les PDI qui se considèrent comme afro-colombiennes.

Le statut de PDI a également une incidence sur les risques qu'une femme soit victime de violences sexuelles ou physiques par son partenaire ou une autre personne : 42,8 % des femmes et filles PDI sont victimes de violences sexuelles ou physiques de la part de leur partenaire intime, contre 32,8 pour les personnes non déplacées. De même, 19,2 % des femmes et filles PDI sont victimes de violences sexuelles de la part d'une autre personne (que leur partenaire intime), contre 6,6 % pour les personnes non déplacées.

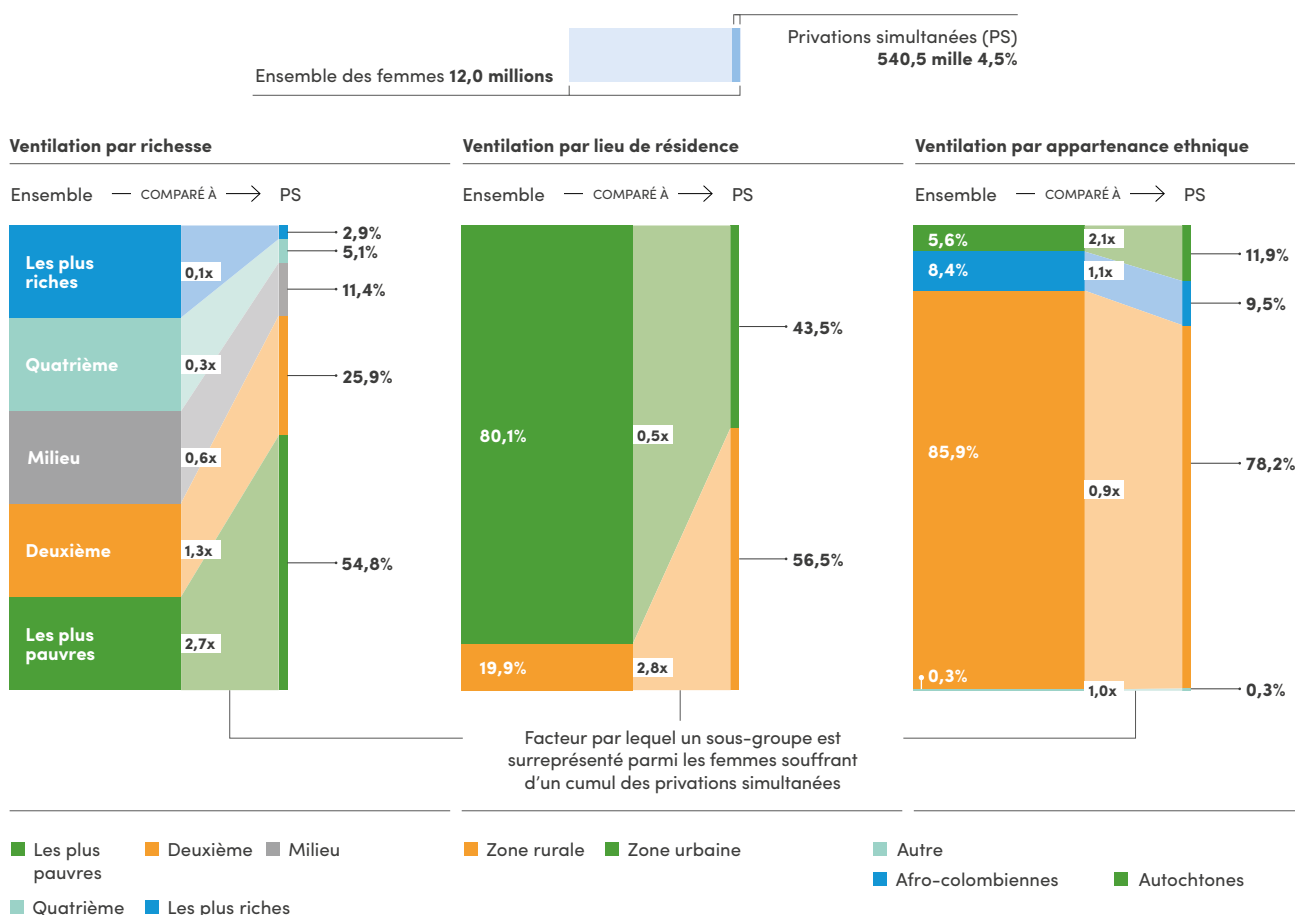
PRIVATIONS MULTIDIMENSIONNELLES CUMULÉES

Principales observations

- Contrairement au Pakistan et au Nigéria, peu de femmes colombiennes cumulent plusieurs privations simultanées dans les quatre dimensions : moins de 1 % (0,6 %) des femmes de 18 à 49 ans ont non seulement indiqué s'être mariées avant l'âge de 18 ans et souffrir de carences éducatives, mais également ne pas avoir d'autonomie dans les décisions concernant leur santé et ne pas exercer d'emploi au moment de l'enquête⁶⁸.
- Cela s'explique en partie en raison du fait que, contrairement aux deux études de cas précédentes, peu de femmes colombiennes de 18 à 49 ans indiquent ne pas avoir d'autonomie dans les décisions concernant leur santé : elles sont 9,1 % dans ce cas. Cette dimension est pertinente en Colombie, mais dans une relativement moindre mesure pour les femmes de 18 à 49 ans. La grande majorité (61 %) des personnes indiquant ne pas avoir d'autonomie en matière de soins de santé sont en fait des filles âgées de 13 à 17 ans⁶⁹.
- Le pourcentage de femmes confrontées à des privations multidimensionnelles passe à 4,5 % de la population (soit 540 500 femmes) si l'on considère celles qui sont démunies sous les trois rapports suivants : mariage avant l'âge de 18 ans, scolarité d'une durée inférieure à 6 ans et absence d'un emploi au moment de la réalisation de l'enquête (voir le graphique 4.23).
- Plus de la moitié (54,8 %) des femmes souffrant de difficultés multidimensionnelles sont issues des ménages les plus pauvres et 56,5 % habitent en milieu rural. Près d'un quart (23,4 %) n'ont pas accès à des services d'alimentation en eau de base, 15,3 % n'ont pas accès à des services d'assainissement de base, et 62,9 % n'ont pas accès à un combustible propre pour la préparation des repas à leur domicile.
- Les femmes qui se déclarent autochtones ou afro-colombiennes sont surreprésentées parmi les femmes cumulant les privations.

GRAPHIQUE 4.23

COLOMBIE : POURCENTAGE DES FEMMES DE 18 À 49 ANS VICTIMES DE PRIVATIONS SIMULTANÉES DANS TROIS DIMENSIONS LIÉES AUX ODD, 2015



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées du MINSALUD et de Profamilia 2015.

ÉTATS-UNIS : REVENU, LIEU DE RÉSIDENCE, RACE ET ORIGINE ETHNIQUE



Photo: Spencer Platt/Getty Images

CONTEXTE

D'après les estimations du Bureau américain du recensement pour l'année 2016, 61,3 % de la population des États-Unis se considère comme Blancs, 13,3 % se considère comme Noirs ou Afro-américains, 5,7 % comme Asiatiques, 1,3 % comme Amérindiens ou Autochtones de l'Alaska et 0,2 % comme Autochtones d'Hawaï ou originaires d'autres îles du Pacifique. En outre, 2,6 % de la population déclare appartenir à deux races ou plus⁷⁰. Ceux qui se considèrent comme Hispano-américains ou Latinos, quelle que soit leur race, constituent 17,8 % de la population⁷¹.

Bien que les États-Unis n'effectuent pas d'EDS, des informations complètes sur le bien-être des femmes, souvent ventilées par revenu, race et origine ethnique, sont disponibles au travers de diverses sources, notamment l'enquête américaine sur les collectivités du Bureau du recensement (ACS - U.S. Census Bureau's American Community Survey)⁷². Dans la présente analyse, nous avons utilisé l'enquête de 2015, qui révèle des disparités raciales et ethniques pour une large gamme d'indicateurs sociaux et économiques. Aux fins de notre analyse, les femmes qui se considèrent comme appartenant au groupe ethnique hispano-américain, quelle que soit leur race, sont comptabilisées séparément et n'apparaissent donc pas dans les chiffres concernant les groupes raciaux des personnes noires, blanches, asiatiques, amérindiennes et autochtones de l'Alaska.

CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES REPRÉSENTÉS DANS L'ÉTUDE DE CAS DES ÉTATS-UNIS

Amérindiennes ou Autochtones de l'Alaska

Réparties dans tous les quintiles de revenu, mais avec une probabilité moindre d'appartenir à celui des plus riches ; vivent principalement dans des zones rurales (non métropolitaines).

Noires

Beaucoup plus susceptibles de se trouver dans les deux derniers quintiles de répartition du revenu, et largement surreprésentées dans les zones urbaines et les grandes villes.

Asiatiques

Surreprésentées de manière significative dans les quintiles des plus riches. Si les Chinoises et les Japonaises vivent principalement dans les zones urbaines (villes), d'autres Asiatiques ou Polynésiennes sont davantage susceptibles de résider dans des zones périurbaines ou suburbaines.

Hispano-américaines (toutes races confondues)

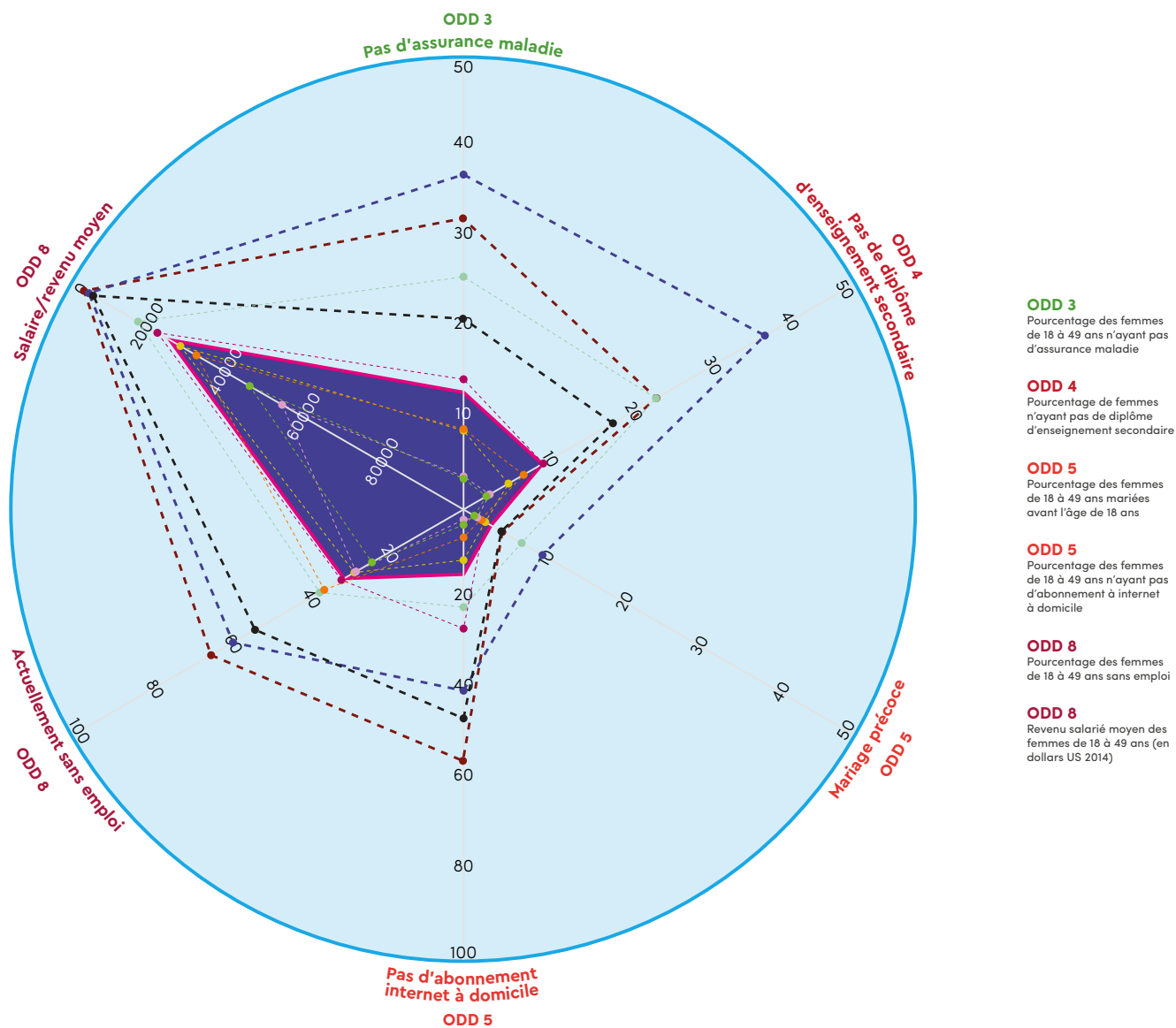
Présentes dans tous les quintiles, mais principalement représentées au centre de l'échelle de répartition du revenu. Surreprésentées dans les principales zones urbaines, mais une grande partie vit également dans des zones périurbaines ou suburbaines.

Blanches

Surreprésentées dans la moitié supérieure de l'échelle de répartition du revenu. Vivent principalement dans les zones périurbaines (suburbaines), mais sont également légèrement surreprésentées dans les zones rurales.

GRAPHIQUE 4.24

DISPARITÉS DANS LES RÉSULTATS LIÉS AUX ODD ENTRE DIFFÉRENTS GROUPES DE FEMMES ET DE FILLES AUX ÉTATS-UNIS, 2015



Groupes

- Asiatiques
- Noires
- Hispano-américaines
- Blanches
- Amérindiennes/Autochtones de l'Alaska les plus pauvres
- Asiatiques les plus riches
- Noires les plus pauvres
- Hispano-américaines les plus pauvres
- Blanches les plus riches
- Moyenne nationale

- Dénuement supérieur à la moyenne nationale
- Dénuement inférieur à la moyenne nationale

Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées de l'enquête américaine sur les collectivités (ACS) de 2015 (Bureau américain du recensement 2017).
Remarques : différentes échelles sont utilisées pour chacun des 6 axes, chacune correspondant aux valeurs minimales et maximales pour chaque indicateur donné. L'échelle correspondant au revenu salarié moyen est inversée, car un salaire supérieur correspond à un niveau de dénuement moins élevé. Pour des raisons de place, seuls certains groupes apparaissent. Pour la ventilation complète par groupe, se référer au tableau de l'Annexe 3.

IDENTIFIER LES FEMMES MARGINALISÉES AUX ÉTATS-UNIS

Aux États-Unis, l'origine ethnique ou raciale et le revenu sont étroitement liés : la probabilité que les femmes de 18 à 49 ans noires, hispano-américaines et amérindiennes ou autochtones de l'Alaska vivent dans la pauvreté est nettement plus forte que celle des femmes blanches ou asiatiques. Le taux de pauvreté est le plus élevé pour les Noires (23,9 %), suivies des Amérindiennes/Autochtones de l'Alaska (20,4 %), et des Hispano-américaines (15,6 %). Pour les femmes blanches ou asiatiques, ce taux s'établit à 10 %. Sur les six dimensions étudiées, les femmes blanches de 18 à 49 ans obtiennent de meilleurs résultats que les femmes noires, amérindiennes ou autochtones de l'Alaska,

et hispano-américaines (voir le graphique 4.24). Parmi les plus pauvres, les femmes amérindiennes ou autochtones de l'Alaska et hispano-américaines ont le moins de chances d'exercer un emploi⁷³. La probabilité de ne pas avoir de diplôme d'enseignement secondaire et d'être mariée avant l'âge de 18 ans est également plus élevée chez les femmes hispano-américaines. Les disparités ethniques et raciales sont également manifestes dans la tranche supérieure de la répartition du revenu (les 20 % les plus riches), où, de manière similaire, les femmes blanches et asiatiques s'en sortent mieux que les femmes noires, amérindiennes ou autochtones de l'Alaska, et hispano-américaines.

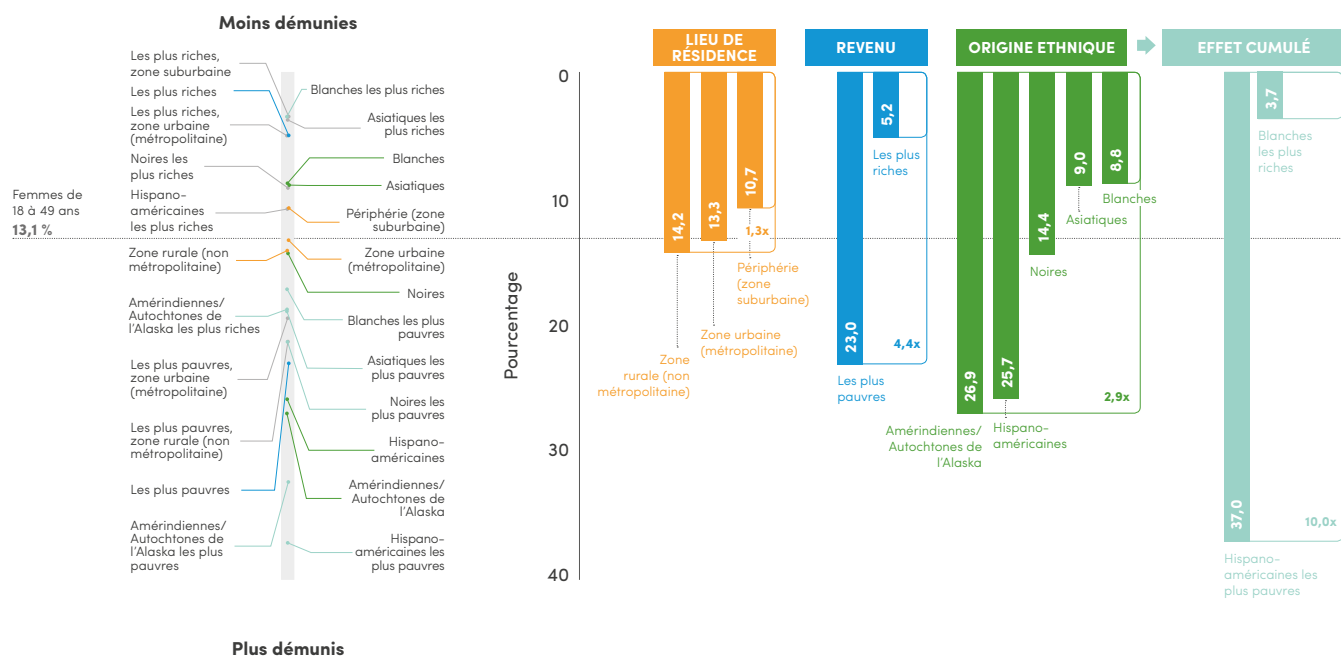
ÉCLAIRAGE SUR L'ACCÈS À L'ASSURANCE MALADIE (ODD 3)

Disposer d'une assurance maladie aux États-Unis est essentiel pour accéder aux services de santé ; pourtant, en 2015, environ 13,1 % des femmes américaines de 18 à 49 ans n'avaient pas de couverture santé (voir le graphique 4.25).

- Incidence du lieu de résidence :** Étant donné que l'assurance maladie aux États-Unis est largement liée à la situation d'emploi et au type d'emploi occupé, la probabilité que les femmes vivant loin des centres urbains – qui sont plus susceptibles d'exercer une activité professionnelle indépendante, de travailler pour des membres de leur famille ou de ne pas travailler du tout – n'aient pas accès à une couverture santé est plus forte (14,2 %). Chez elles, la probabilité de ne pas disposer d'une assurance maladie est 1,3 fois supérieure à celle des femmes habitant en périphérie urbaine.
- Incidence du revenu :** La probabilité que les femmes appartenant au quintile inférieur n'aient pas accès à une assurance maladie est 4,4 fois supérieure à celle des femmes du quintile supérieur. En d'autres termes, 23 % des femmes dont le revenu se situe dans le quintile inférieur n'ont pas d'assurance, contre 5,2 % de celles dont le revenu correspond aux 20 % supérieurs.
- Incidence de l'origine ethnique :** Avec 8,8 et 9,0 % respectivement, les femmes blanches et asiatiques sont largement moins susceptibles que l'Américaine moyenne de ne pas avoir accès à une assurance maladie. Pour les femmes amérindiennes/autochtones de l'Alaska, la probabilité qu'elles ne détiennent pas d'assurance maladie est 2,9 fois supérieure à celle des femmes blanches (26,9 %). De la même manière, 25,7 % des femmes hispano-américaines n'ont pas de couverture santé. Les femmes noires se situent au milieu de l'échelle : 14,4 % d'entre elles n'ont pas d'assurance maladie.
- Effet de cumul :** Le statut de l'employé aux États-Unis est intrinsèquement lié à l'accès à une couverture maladie⁷⁴. Et compte tenu du lien étroit entre emploi et niveau de revenu, la richesse est un indicateur clé de l'accès des femmes à une couverture santé. La race et l'origine ethnique ont également leur importance, et ces différentes dimensions se mêlent et créent d'importantes lacunes en matière d'accès : 37 % des femmes hispano-américaines du quintile le plus pauvre n'ont pas accès à une assurance maladie, et la probabilité qu'elles en soient donc privées est de 10 fois supérieure à celle des femmes blanches du quintile le plus riche (qui sont 3,7 % à ne pas avoir d'assurance).

GRAPHIQUE 4.25

ÉTATS-UNIS : POURCENTAGE DES FEMMES DE 18 À 49 ANS SANS COUVERTURE SANTÉ EN FONCTION DU LIEU DE RÉSIDENCE, DU REVENU ET DE LA RACE/ORIGINE ETHNIQUE, 2015



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées de l'U.S. Census Bureau 2017.

Remarque : sur le graphique de gauche, tous les groupes apparaissent et sont classés des moins aux plus démunis, à l'exception de ceux dont la taille de l'échantillon est insuffisante (n<100). Le diagramme en barres à droite présente les résultats pour un éventail de ces groupes. Pour la ventilation complète par groupe, se référer au tableau de l'Annexe 3.

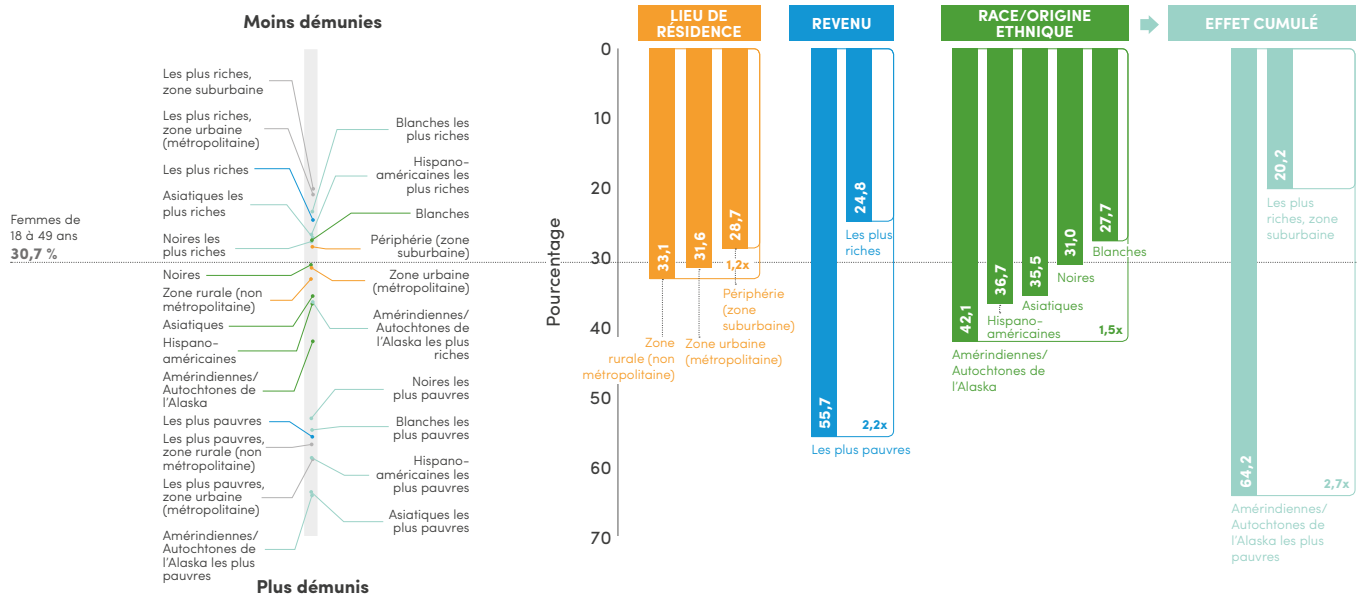
ÉCLAIRAGE SUR L'ACCÈS À L'EMPLOI (ODD 8)

Environ 30,7 % des femmes américaines de 18 à 49 ans n'exerçaient pas d'activité au moment de l'enquête (voir le graphique 4.26)⁷⁵.

- Incidence du lieu de résidence :** Les disparités par rapport au lieu de résidence ne sont pas très importantes, les femmes sans emploi dans les zones périurbaines (banlieue) représentant 28,7 % de celles-ci, par rapport à 33,1 % dans les zones rurales (non métropolitaines)⁷⁶.
- Incidence du revenu :** La probabilité que les femmes appartenant au quintile inférieur de la répartition des revenus ne travaillent pas était 2,2 fois supérieure, au moment de l'enquête, à celle des femmes appartenant au quintile supérieur, soit 55,7 et 24,8 % respectivement.
- Incidence de l'appartenance ethnique :** Avec 42,1 %, la probabilité qu'une femme amérindienne/ autochtone de l'Alaska ne travaille pas est 1,5 fois supérieure à celle d'une femme blanche (27,7 %).
- Effet de cumul :** Globalement, tous les groupes de population du quintile le plus pauvre sont particulièrement démunis dans ce domaine, quelle que soit leur appartenance ethnique, puisque plus de la moitié d'entre eux se trouvaient sans emploi. Cependant, le revenu et l'appartenance ethnique se combinent pour élargir les disparités d'accès. Les femmes amérindiennes/autochtones de l'Alaska du quintile le plus pauvre représentent le groupe le plus défavorisé : 64,2 % d'entre elles ne travaillaient pas au moment de l'enquête. La probabilité que ces femmes ne travaillent pas était 2,7 fois supérieure à celle des femmes blanches du quintile le plus riche.

GRAPHIQUE 4.26

ÉTATS-UNIS : POURCENTAGE DES FEMMES DE 18 À 49 ANS INDIQUANT ÊTRE SANS EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUÊTE, EN FONCTION DU LIEU DE RÉSIDENCE, DU REVENU, DE LA RACE ET DE L'ORIGINE ETHNIQUE, 2015



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées de l'U.S. Census Bureau 2017.

Remarque : sur le graphique de gauche, tous les groupes apparaissent et sont classés des moins aux plus démunis, à l'exception de ceux dont la taille de l'échantillon est insuffisante (n<100). Le diagramme en barres à droite présente les résultats pour un éventail de ces groupes. Pour la ventilation complète par groupe se référer au tableau de l'Annexe 3.

FOCUS : SITUATION DES FEMMES PLUS ÂGÉES (PLUS DE 50 ANS) AUX ÉTATS-UNIS

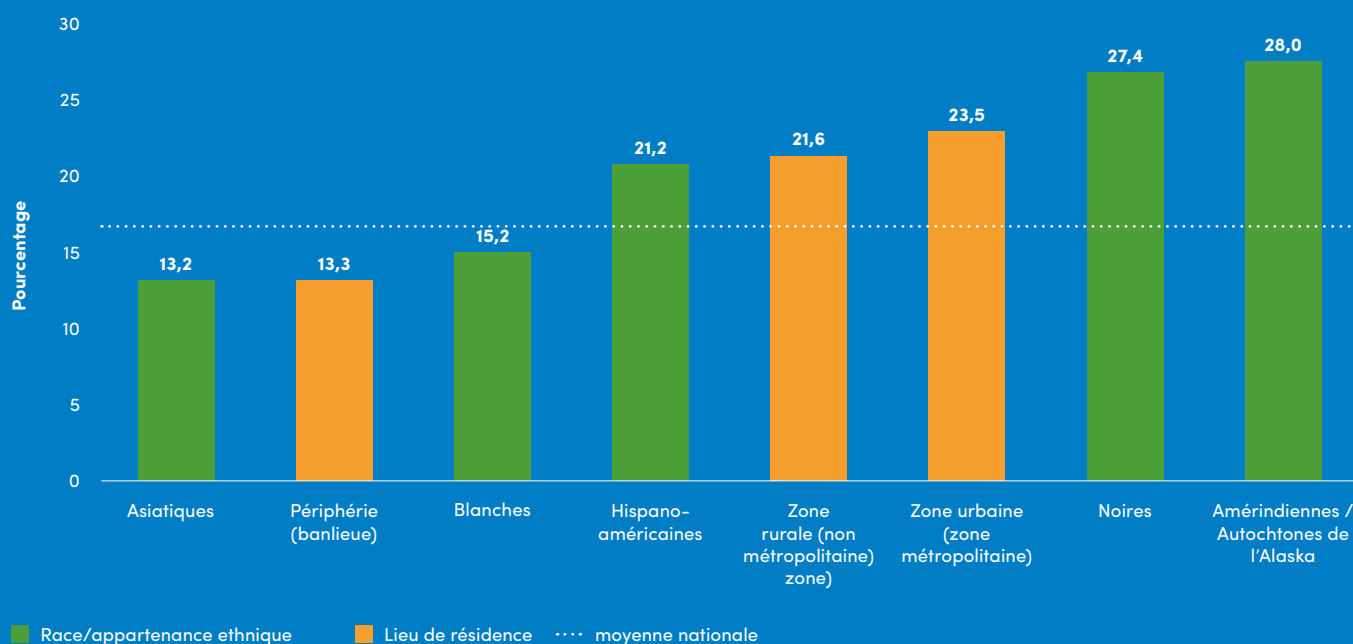
Contrairement à l'EDS utilisée pour les trois autres études de cas, l'enquête américaine sur les collectivités (ACS) prend en compte les femmes de plus de 50 ans dans son échantillon et offre donc des perspectives intéressantes concernant les défis et les formes particulières de préjudice que rencontrent les femmes plus âgées dans le pays.

Aux États-Unis, tant les femmes que les hommes voient leurs salaires baisser et leur niveau de pauvreté croître avec l'âge en moyenne, mais les inégalités entre les sexes visibles dans la catégorie des 18-49 ans restent les mêmes et se creusent encore avec l'âge.

D'après les données de l'ACS, 17,1 % des femmes et 12,3 % des hommes de plus de 50 ans appartenaient au quintile le plus pauvre en 2015, contre 13,1 et 9,7 % respectivement au sein de la population plus jeune. Les femmes noires et amérindiennes/autochtones de l'Alaska sont surreprésentées parmi les plus pauvres, avec 27,4 et 28 % respectivement. La pauvreté a tendance à se concentrer dans les centres urbains, ce qui signifie que 23,5 % des femmes plus âgées habitant en centre-ville appartiennent au quintile le plus pauvre, contre 13,3 % de celles vivant dans les zones périurbaines (voir le graphique 4.27).

GRAPHIQUE 4.27

POURCENTAGE DES FEMMES AMÉRICAINES (DE PLUS DE 50 ANS) VIVANT DANS LE QUINTILE LE PLUS PAUVRE, PAR ORIGINE ETHNIQUE ET PAR LIEU DE RÉSIDENCE, 2015



Source : Calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées de l'U.S. Census Bureau 2017.

La prévalence accrue de la pauvreté chez les femmes est partiellement due à leurs résultats éducatifs moins élevés, car seulement 27,3 % des femmes de plus de 50 ans ont un diplôme de licence⁷⁷. Cependant, les données indiquent que les performances académiques des femmes s'améliorent avec le temps à tous les niveaux d'éducation : si 14,1 % des femmes plus âgées n'ont pas obtenu de diplôme d'enseignement secondaire, ce n'est le cas que pour 10,3 % des femmes de 18 à 49 ans. L'amélioration la plus nette concerne les femmes asiatiques du quintile le plus pauvre, dont le taux de non-obtention d'un diplôme de cycle secondaire est passé de 40,6 à 13,9 %. Les femmes hispano-américaines plus âgées ont les performances académiques les plus faibles, mais des améliorations sont là aussi notables : 41,4 % d'entre elles n'ont pas été au bout du cycle d'enseignement secondaire, contre 38,3 % pour les plus jeunes.

En 2015, 33,9 % des femmes ont exercé une activité après l'âge de la retraite. Ce taux d'activité élevé est

en partie dû au faible taux de remplacement du salaire par la retraite aux États-Unis (le montant de l'allocation de retraite par rapport aux revenus d'activité), qui se situe à 44,8 % pour le salaire moyen et est donc parmi les plus faibles des pays développés⁷⁸. Étant donné que le taux de remplacement a tendance à être encore plus faible pour les salaires élevés, les groupes de population les plus favorisés continuent leur activité plus longtemps, souvent bien après leur 70e anniversaire. Par exemple, près de 60 % des femmes blanches, noires et amérindiennes/autochtones de l'Alaska appartenant aux quintiles les plus riches et de plus de 50 ans ont travaillé en 2014, contre 17,5 % en moyenne chez les femmes du quintile le plus pauvre.

Des statistiques détaillées sur bon nombre d'autres caractéristiques socioéconomiques importantes — telles que l'exposition à la violence, l'âge lors de la naissance du premier enfant et l'autonomie dans la prise de décision — ne sont pas disponibles dans l'ACS.

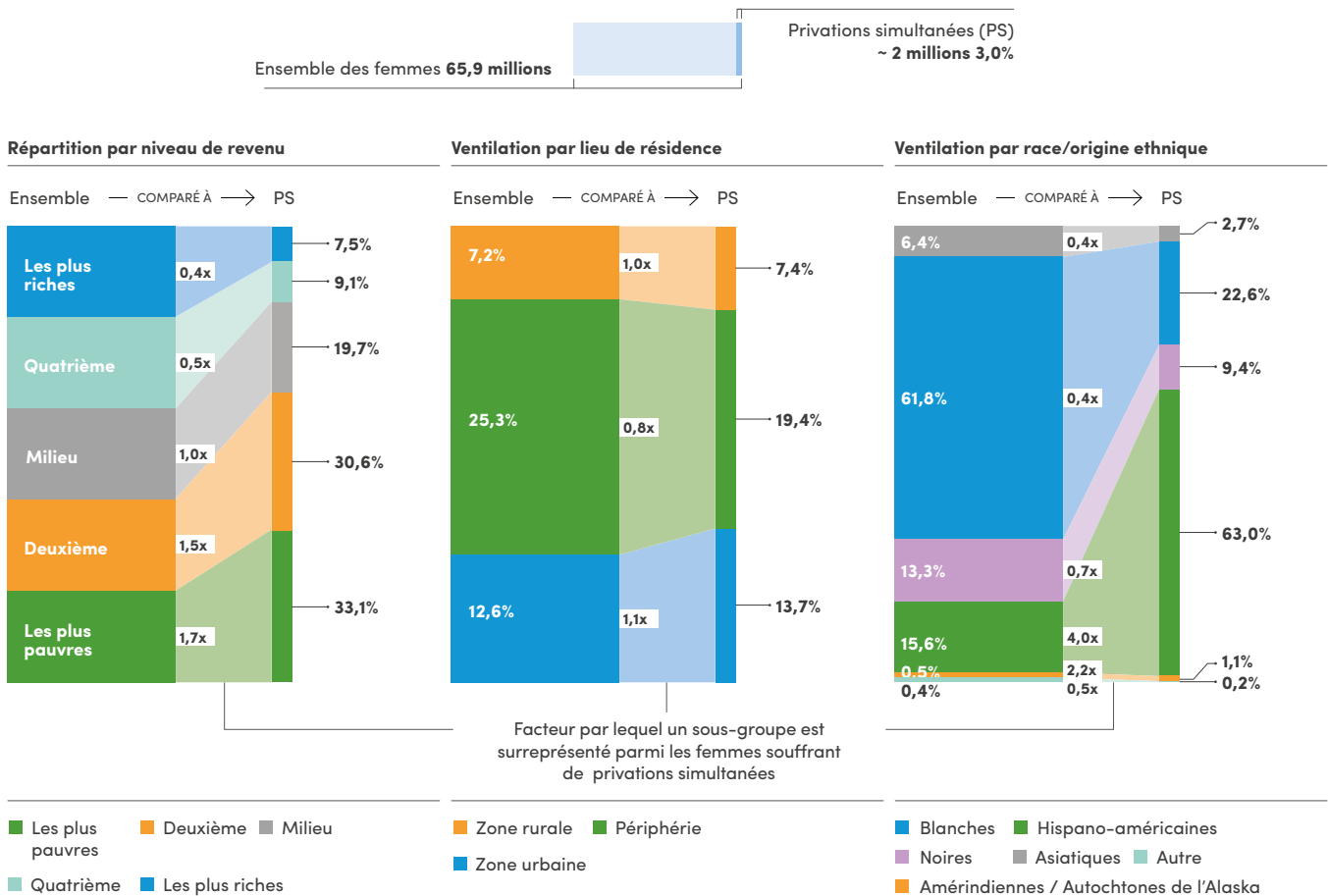
PRIVATIONS MULTIDIMENSIONNELLES CUMULÉES

Principales observations

- Aux États-Unis, 3,0 % de toutes les femmes de 18 à 49 ans (soit environ 2 millions de personnes) font face à des privations simultanées dans trois dimensions en lien avec les ODD, associant non seulement des carences éducatives (pas de diplôme d'enseignement secondaire), mais également des obstacles d'accès à l'emploi et aux soins de santé (mesuré par l'absence d'assurance maladie) (voir le graphique 4.28)⁷⁹.
- Près des deux tiers (63,7 %) de celles exposées à des privations multidimensionnelles se trouvent dans les deux derniers quintiles de l'échelle de répartition des revenus.
- Les femmes hispano-américaines et amérindiennes/autochtones de l'Alaska sont surreprésentées parmi celles confrontées à des privations simultanées dans les trois domaines⁸⁰.

GRAPHIQUE 4.28

ÉTATS-UNIS : POURCENTAGE DES FEMMES DE 18 À 49 ANS VICTIMES DE PRIVATIONS SIMULTANÉES DANS TROIS DIMENSIONS LIÉES AUX ODD, 2015



Source : Calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées de l'U.S. Census Bureau 2017.

POPULATIONS VULNÉRABLES ET INVISIBLES

L'analyse qui figure dans la section précédente indique que si la marginalisation revêt des caractéristiques propres à chaque pays, les phénomènes d'exclusion et de dénuement dont souffrent les minorités et les groupes non dominants sont répandus dans tous les pays. Les interactions les plus pertinentes dans un contexte donné dépendront des formes de discrimination les plus courantes et ancrées le plus profondément, qui sont souvent héritées des inégalités de pouvoir structurelles.

Outre des inégalités spatiales et de classe généralisées, des discriminations fondées sur l'identité de genre, la situation migratoire et le handicap transcendent également les frontières nationales et ont fait l'objet de traités historiques en matière de droits fondamentaux et de résolutions du Conseil des droits de l'homme. Toutefois, les données concernant ces groupes démographiques sont largement absentes et, lorsqu'elles sont disponibles, elles ne sont pas systématiquement mises à jour, ce qui représente un défi de taille pour établir des bases de référence et mesurer les progrès.

Bien que les enquêtes auprès des ménages soient l'une des principales sources de données pour le suivi de la réalisation des ODD, elles ne reflètent pas adéquatement les caractéristiques sociodémographiques de près de 350 millions de personnes dans le monde, notamment les sans-abris, les personnes vivant en institution, les populations nomades, les migrants et les habitants des zones difficiles d'accès en raison de conflits ou de catastrophes naturelles⁸¹. Dans de nombreux pays, peu ou pas d'informations sont recueillies sur les personnes en situation de handicap, sur les minorités raciales, ethniques ou religieuses⁸² ou sur l'identité de genre. Même lorsque les enquêtes incluent ces sous-groupes, l'échantillonnage n'est pas nécessairement stratifié et par

conséquent ne permet pas de collecter systématiquement des informations les concernant ou de tirer facilement des conclusions fiables sur leur profil.

Pour réaliser l'ambition de ne laisser personne de côté, il faudra donc élargir les informations sur ces groupes et d'autres groupes vulnérables, qui sont traditionnellement invisibles dans les statistiques officielles. La présente section met en avant les initiatives actuelles visant à élaborer des méthodologies et à élargir la couverture des données portant sur trois groupes : les femmes et les filles en situation de handicap, les femmes migrantes, réfugiées ou déplacées, et les femmes et les filles victimes de discriminations en raison de leur identité de genre.

FEMMES ET FILLES EN SITUATION DE HANDICAP

Suivre la situation des femmes et des filles en situation de handicap nécessite de recueillir des données ventilées par sexe, situation de handicap et d'autres facteurs qui se recoupent avec les discriminations fondées sur le sexe et sur le handicap. Des enquêtes et des recensements ont souvent été utilisés pour recueillir des données sur le handicap, mais il est difficile de poser des questions significatives et comparables dans les différents pays en raison de l'absence de normes internationales définissant et mesurant le handicap.

Depuis 2001, le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (WG) a élaboré un ensemble de questions à ajouter aux enquêtes et aux recensements pour remédier à cette lacune et, si les pays l'adoptent, pour servir de référence internationale. Le WG recommande d'intégrer le bref questionnaire suivant dans les recensements nationaux⁸³ :

1. Avez-vous des difficultés à voir, même lorsque vous portez des lunettes?
2. Avez-vous des difficultés à entendre, même lorsque vous portez une prothèse auditive?
3. Avez-vous des difficultés à marcher ou à monter les escaliers?
4. Avez-vous des difficultés à vous souvenir de quelque chose ou à vous concentrer?
5. Avez-vous des difficultés à effectuer (vos soins personnels tels que) votre toilette intégrale ou à vous habiller?
6. Dans votre langue habituelle, avez-vous des difficultés à communiquer (par exemple, à comprendre ou à vous faire comprendre par les autres)?

Ces questions permettent d'identifier les incapacités fonctionnelles dans six domaines : la vue, l'ouïe, la marche, la concentration/la mémoire, les soins personnels et la communication (les catégories de réponse sont les suivantes : pas de difficulté; quelques difficultés; beaucoup de difficultés; incapable de le faire). Il s'agit pour l'instant de la méthode la plus solide pour recueillir des données comparables au niveau international sur le handicap, et elle a été adoptée au cours des dernières années par les instituts de statistique de plus de 65 pays et intégrée aux enquêtes auprès des ménages et aux recensements.

Toutefois, de nombreux pays utilisent encore des questionnaires sur l'incapacité qui n'enregistrent que les cas de handicap sévères, ou qui utilisent le terme handicap ou incapacité sans le définir⁸⁴. Compte tenu de la diversité des questions relatives au handicap utilisées dans certains pays et l'absence totale de données en la matière dans d'autres, il est impossible d'élaborer un profil mondial de la situation des femmes et des filles en situation de handicap pouvant servir à suivre la réalisation des ODD. Davantage d'enquêtes et de recensements doivent adopter les questions du WG.

En dépit des contraintes en matière de données, certaines tendances sont apparues. Deux études internationales utilisant des données comparables et des mesures cohérentes du handicap entre différents pays ont montré que la prévalence du handicap chez les adultes est plus élevée chez les femmes que chez les hommes⁸⁵. Dans 54 pays, la prévalence moyenne du handicap a été estimée

à 12 % chez les femmes, contre 8 % chez les hommes⁸⁶. Dans 27 pays européens, la prévalence du handicap est également systématiquement plus élevée chez les femmes que chez les hommes, une disparité entre les sexes qui s'accroît avec l'âge⁸⁷. Toutefois, cette prévalence plus élevée chez les femmes n'a pas été constatée de manière systématique dans une autre étude portant sur 33 pays et utilisant différentes mesures du handicap⁸⁸. D'autres travaux de recherche sont nécessaires, en s'appuyant sur des données améliorées et intégralement comparables, pour évaluer les disparités hommes-femmes dans la prévalence du handicap et en identifier les causes. Plusieurs facteurs peuvent accroître la probabilité d'un handicap chez les femmes, notamment le manque de soins pendant la grossesse ou d'accès aux soins de santé, la violence conjugale, le VIH et le cumul des privations lié à la répartition inéquitable des ressources au sein du ménage (par ex. de la nourriture, des soins médicaux, du temps de loisir et de repos, etc.)⁸⁹.

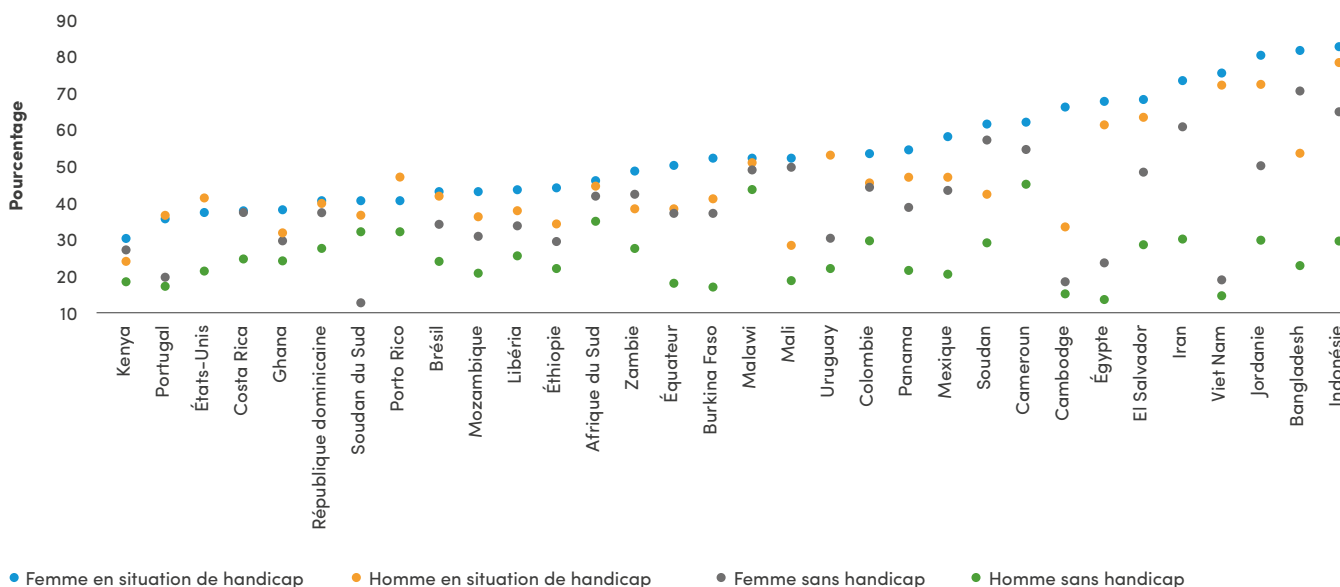
Les femmes en situation de handicap sont plus démunies que les femmes non handicapées pour diverses dimensions du bien-être. En outre, les données factuelles montrent de manière croissante que les difficultés socioéconomiques contribuent à la situation de handicap, avec des taux d'incapacité plus élevés constatés chez les femmes plus âgées issues des groupes socioéconomiques situés en bas de l'échelle par rapport aux femmes issues des classes supérieures (voir le chapitre 6).

Les femmes en situation de handicap sont davantage exposées que les femmes ne souffrant d'aucun handicap au risque de violence et d'agression sexuelle, y compris des manifestations de violence spécifiques. Les données disponibles montrent que les femmes en situation de handicap ont également tendance à réaliser des performances éducatives moindres, ont un taux d'inactivité plus élevé, et sont plus nombreuses à souffrir de pauvreté multidimensionnelle que les femmes sans handicap⁹⁰.

Étant donné que le sexe et le handicap sont tous deux des facteurs de préjudice, les désavantages rencontrés par les femmes en situation de handicap se combinent. D'autres facteurs, tels que l'âge et la race ou l'origine ethnique peuvent encore renforcer les risques rencontrés par certains sous-groupes de femmes et de filles en situation de handicap. Ce préjudice accumulé est illustré par le taux de jeunes femmes déscolarisées et sans emploi (NEET) (voir le graphique 4.29), qui indique que les femmes en situation de handicap ont tendance à avoir le taux d'exclusion le plus élevé⁹¹.

GRAPHIQUE 4.29

POURCENTAGE DE LA POPULATION ÂGÉE DE 15 À 24 ANS DÉSCOLARISÉE OU SANS EMPLOI, 2005-2015



Source : calculs d'ONU Femmes fondés sur les données de recensement IPUMS 2017.

Remarque : Les données les plus récentes ont été utilisées pour chaque pays, les recensements disponibles les plus anciens datant de 2005. Dans le cas de l'Inde, le recensement de 2004 a été utilisé. La plupart des échantillons des pays indiquent explicitement que seules les incapacités permanentes ont été considérées comme un handicap. Lorsque plusieurs maladies possiblement invalidantes ont été signalées, elles ont été agrégées dans une variable de synthèse unique indiquant si la personne se trouve en situation de handicap ou non. Lorsque les échantillons permettent d'indiquer plusieurs niveaux de difficulté, la situation de handicap a été associée aux répondants ayant signalé des difficultés « importantes » ou « majeures ».

Ces résultats soulignent l'importance de prendre en compte et de remédier (1) aux inégalités entre les sexes dans les stratégies de prévention et d'inclusion du handicap, et (2) les préjudices résultant de handicaps dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Ils montrent également la nécessité de recueillir davantage de données lors des enquêtes et recensements de manière régulière à l'aide de mesures du handicap comparables au niveau international, en particulier en utilisant le questionnaire recommandé par le WG⁹².

Des données pouvant être comparées au niveau international joueront un rôle essentiel dans le suivi de la réalisation des ODD pour les femmes et les filles en situation de handicap et devront guider l'élaboration de politiques et programmes tenant compte du handicap et du genre, et les évaluations continues de leurs effets.

MIGRANTES, RÉFUGIÉES ET POPULATIONS DÉPLACÉES

En 2015, 244 millions de personnes vivaient hors de leur pays d'origine, soit près de 3,3 % de la population mondiale. D'après les estimations, les femmes représentent près de la moitié (48 %) du nombre total de migrants internationaux⁹³. Cependant, au-delà de ces statistiques de base, peu de données sont disponibles concernant le profil de la population mondiale de migrants et la multiplicité des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Le corpus de recherche sur le sujet indique que bon nombre de migrants se déplacent illégalement à la recherche d'une vie plus sûre et d'emplois meilleurs⁹⁴. Une fois dans le pays d'accueil, ils sont parfois obligés d'endurer des conditions de travail inéquitables ou dangereuses⁹⁵. Les statistiques disponibles ne permettent malheureusement pas de rendre compte de ces éléments.

Les contraintes liées à la compilation de données sur les réfugiés, une population invisible en soi au sein du groupe des migrants, sont encore plus sévères. D'après les estimations, en 2016, 65,6 millions de personnes ont été déplacées de force dans le monde, dont 22,5 millions de réfugiés obligés de quitter leur pays en raison de persécutions, d'un conflit ou de violences⁹⁶. On estime qu'environ 50 % de tous les réfugiés, personnes déplacées internes ou apatrides sont des femmes, mais le profil de ces femmes reste largement inconnu⁹⁷. Les données concernant les PDI sont également difficiles à compiler. Dans la plupart des situations, il n'existe aucun système d'enregistrement pour les populations de PDI; lorsqu'un tel système existe, il est souvent largement incomplet. Cependant, dans certains cas les enquêtes recueillent des informations indirectes qui peuvent permettre d'identifier les PDI (voir la section Focus de l'étude de cas sur la Colombie).

Traditionnellement, les données sur les migrations ont été rassemblées à l'aide des recensements nationaux et des données administratives, par exemple les registres de travailleurs étrangers ou des étrangers établis dans le pays, et les statistiques d'entrée/de contrôle aux frontières qui enregistrent les personnes entrant et sortant du territoire. Les données des recensements sont souvent préférables aux statistiques des registres, car elles permettent d'effectuer une analyse plus approfondie du profil sociodémographique des migrants. Toutefois, le nombre limité de questions sur la migration intégrées aux recensements (par ex. pays et date de naissance) ne donne qu'une idée statique des stocks migratoires, qui ne présentent que peu d'intérêt pour l'analyse des ODD⁹⁸. Des améliorations récentes dans les données de recensement, telles que l'inclusion de questions relatives au lieu de résidence au cours des cinq dernières années, ainsi que la souplesse qu'offrent les recensements en termes de ventilation des données par sexe et d'autres facteurs simultanément sans avoir à se préoccuper de l'échantillonnage, fait de ces derniers un outil plus utile pour générer des statistiques sur les migrations. Cependant, la fréquence relativement rare à laquelle les données de recensement sont recueillies et le taux de réponse généralement faible des immigrants en situation irrégulière restent des inconvénients⁹⁹.

Un moyen alternatif d'évaluer les différentes formes de discrimination et de dénuement en résultant affectant les populations de migrants, y compris les PDI, consiste à inclure des modules sur la migration dans les enquêtes actuelles auprès des ménages. Cependant, pour que l'analyse des données de l'enquête fournisse des conclusions étayées

sur un phénomène tel que les migrations, dont l'incidence statistique est relativement rare, la taille et la méthodologie d'échantillonnage de ces enquêtes devront être ajustées. Les enquêtes sur la population active, les EDS, les enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) et les études de la mesure des niveaux de vie sont toutes des options viables pour l'ajout à ces modules, outre l'ajustement de l'échantillonnage, car elles peuvent fournir des perspectives intéressantes sur le profil social, économique et démographique des femmes et hommes migrants.

Compte tenu de la fluidité de nombreuses situations de réfugié, les instruments traditionnels de collecte des données, y compris les enquêtes auprès des ménages, ne sont pas forcément adaptés pour rendre compte du bien-être des réfugiés. Ces derniers peuvent se déplacer d'un camp à un autre, ou entre les zones rurales et les zones urbaines, et leur situation familiale peut évoluer en fonction des séparations et des regroupements familiaux. Par conséquent, les données sur les réfugiés qui vont au-delà de chiffres totaux et de ventilations simples sont susceptibles d'être très vite dépassées. Certains pays d'accueil et organisations internationales effectuent des enquêtes périodiques auprès des réfugiés pour évaluer certaines des difficultés rencontrées par la population réfugiée entrante. Ces enquêtes fournissent des informations dans des domaines importants tels que les motifs du déplacement et les besoins spécifiques, mais elles ne sont pas du tout représentatives de l'ensemble de la population réfugiée¹⁰⁰. En raison de la rapidité avec laquelle évolue le profil des populations de réfugiés, les enquêtes portant sur ces derniers doivent, dans la mesure du possible, être effectuées tous les six mois.

INDIVIDUS EXPRIMANT DES IDENTITÉS DE GENRE DIFFÉRENTES

L'identité de genre d'une personne peut ne pas correspondre à son sexe biologique. Le Conseil des droits de l'homme définit l'identité de genre comme le sentiment profondément ressenti et expérimenté de son propre genre, qu'il soit masculin, féminin ou autre¹⁰¹. Chez les Māori de Nouvelle-Zélande et chez les populations autochtones d'autres îles du Pacifique, des identités de genre sortant de la dichotomie traditionnelle féminin/masculin ont été utilisées au cours de l'histoire¹⁰².

Toutefois, dans de nombreux pays, les personnes exprimant une identité de genre différente sont exposées à des violations manifestes de leurs droits fondamentaux,

y compris des violences et des discriminations systémiques. Les statistiques officielles sur les inégalités subies par ce groupe de personnes sont souvent indisponibles.

Pour un suivi complet et efficace des ODD, des données sur l'identité de genre sont nécessaires et devront être générées à partir de définitions, de concepts et de normes statistiques bien conçus. Ils serviront de base à l'échange de données statistiques entre les pays et à l'amélioration de leur accessibilité, de leur interprétabilité et de leur comparabilité. À l'heure actuelle, il n'existe aucune norme

internationale pour la collecte de données et la mesure de l'identité de genre, ce qui signifie que nous ne disposons pas de données sur les personnes vulnérables aux inégalités et aux discriminations parce qu'elles se considèrent ou se définissent hors du modèle binaire féminin/masculin. Toutefois, un certain nombre de pays, comme l'Australie, le Bangladesh, le Canada, l'Inde, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Royaume-Uni et les États-Unis sont actuellement en train d'élaborer et de tester différentes approches. L'exemple de la Nouvelle-Zélande est à ce titre informatif (voir l'encadré 4.5).

ENCADRÉ 4.5

DÉVELOPPER DES NORMES POUR MESURER L'IDENTITÉ DE GENRE

L'institut de statistique de la Nouvelle-Zélande a cherché à remédier aux lacunes dans les informations disponibles dans le domaine de l'identité de genre en créant une nouvelle norme statistique. L'objectif est de contribuer à produire des données sur les besoins sanitaires et sociaux spécifiques des individus exprimant une identité de genre différente, et sur les questions relatives aux droits fondamentaux y afférentes, telles que les discriminations sur le lieu de travail, la victimisation et les stéréotypes de genre. La norme vise à servir de base au développement ultérieur d'une norme statistique internationale, qui faciliterait la collecte et la présentation des informations de manière cohérente entre les pays. Des efforts considérables sont investis dans l'identification et la définition des multiples et différents termes actuellement utilisés pour définir l'identité de genre, et pour veiller à ce qu'une formulation inclusive soit utilisée dans la collecte et l'analyse des données sur l'identité de genre.

Certaines des difficultés associées au développement d'une norme sur l'identité de genre comprennent l'établissement d'une distinction claire entre identité de genre et sexe biologique, la prise en compte de l'évolution possible de l'identité de genre d'une personne au fil du temps et de ses différentes formes d'expression, et la reconnaissance du fait que certains individus ne s'identifient pas dans des catégories mutuellement exclusives lorsqu'il s'agit de décrire leur identité de genre. Souvent, les individus expriment différentes identités de genre en fonction de la situation. En outre, les données doivent rester confidentielles.

L'importance de disposer d'une norme statistique pour l'identité de genre est toutefois manifeste : elle contribue à ce que les politiques et services publics tiennent compte de la diversité de la communauté et à identifier les besoins spécifiques des personnes exprimant une identité de genre différente.

CONCLUSION

Le programme à l'horizon 2030 appelle à la réalisation universelle des ODD, qui doivent permettre de garantir le bien-être de toutes et tous au sein de la société, en particulier des plus marginalisés. En termes de suivi, cela appelle une comptabilisation des progrès de tous les groupes démographiques, sans exception. Pour ce faire, il faut regarder au-delà des moyennes nationales pour évaluer les résultats des différents groupes de femmes et de filles qui, en raison de discriminations profondément ancrées, sont souvent les plus défavorisées dans la société.

Comme le montrent les études de cas, les inégalités intersectionnelles fondées sur le genre, l'origine ethnique, la géographie et la richesse donnent lieu à des préjudices sévères et ressentis de manière unique par les femmes qui se trouvent à la croisée de ces inégalités. L'expérience de ces femmes sera différente de celle d'autres femmes et différente encore de celles des hommes confrontés à des discriminations similaires fondées sur l'appartenance à un groupe, mais pas aux discriminations fondées sur le genre. La ventilation des données basées sur plusieurs dimensions met en lumière ces inégalités et s'avère donc essentielle à l'identification des femmes marginalisées.

Parallèlement, il est vital que des stratégies pour ne « laisser personne de côté », y compris en matière de mesure des résultats, ne contribuent pas davantage à la fragmentation sociale, à la stigmatisation ou à d'autres formes de préjudice ou de violence à l'égard des groupes vulnérables. D'un point de vue statistique, cela signifie que les données doivent être recueillies et utilisées de manière éthique, conformément aux normes internationales en matière de statistiques et dans le respect des droits fondamentaux relatifs à la participation et à l'auto-

identification volontaires, ainsi que la protection de la vie privée, la responsabilisation et le respect du principe de « ne pas nuire » (voir l'encadré 2.7 du Chapitre 2).

Les procédures analytiques utilisées dans le présent chapitre montrent qu'il est possible de faire apparaître les effets des discriminations multiples et intersectionnelles et d'identifier les groupes de femmes et de filles qui sont confrontés à des privations cumulées. Cela représente une première étape importante qui, associée à d'autres sources d'information, à un dialogue social intelligent et à une action politique concertée, a le potentiel de faire de la promesse de ne laisser personne de côté une réalité. En termes de statistiques, cela nécessitera des investissements conséquents dans la collecte, la ventilation et l'analyse des données pour les groupes de femmes et de filles qui sont potentiellement confrontés à des discriminations multiples et intersectionnelles. En termes de politiques publiques, ces données peuvent contribuer à la formulation de stratégies de développement adaptées au contexte et tenant compte de tous les individus.

Comme nous l'avons défendu au Chapitre 1, de telles stratégies doivent avoir pour objectif l'élargissement de l'accès des groupes historiquement exclus et la mise en place de systèmes universels créant un sentiment de solidarité au travers de la mutualisation des risques, de la répartition et de la fourniture de services universels. Les chapitres 5 et 6 fournissent des exemples concrets de ce type de stratégies dans deux domaines critiques : l'élimination de la violence à l'égard de toutes les femmes et les filles et la prise en compte, la réduction et la répartition des soins et des travaux domestiques non rémunérés.

RECOMMANDATIONS

1/

Elaborer une stratégie nationale qui réponde aux exigences de données pour les indicateurs des ODD définis au niveau mondial et qui aille au-delà des catégories de ventilation de base pour refléter les caractéristiques de tous les groupes démographiques pertinents.

Ne laisser personne de côté implique de tenir compte des besoins des personnes les plus marginalisées : celles qui sont défavorisées sur le plan social, politique, environnemental ou économique. Les caractéristiques minimales définies dans le Programme 2030 — sexe, âge, revenu, race, situation migratoire, handicap et lieu de résidence — sont souvent des vecteurs de discrimination, mais d'autres éléments sont également pertinents et parfois propres à un pays. Un processus itératif, participatif et interactif impliquant différents groupes de parties prenantes est nécessaire pour identifier les autres formes de discrimination existantes et devant faire l'objet d'un suivi dans le cadre de la stratégie d'un pays donné pour ne laisser personne de côté.

2/

Aller au-delà de la ventilation unidimensionnelle.

Comme le montrent les études de cas, l'analyse à un seul niveau de ventilation ne permet pas de rendre utilement compte des caractéristiques de ceux qui souffrent de privations à plusieurs niveaux. L'identification de ces groupes démographiques nécessitera une ventilation des données multidimensionnelle et des analyses ciblées. Les statistiques descriptives pour chacun des

sous-groupes devront s'accompagner de travaux qualitatifs visant à comprendre les causes profondes et le « pourquoi » des inégalités observées. Ce n'est qu'après l'évaluation de l'ensemble des effets des discriminations multiples et des privations cumulées que les politiques pourront être ajustées pour répondre aux besoins de la population cible.

3/

Identifier les lacunes dans les données, reconnaître leurs limites et tirer parti des possibilités qu'offre une collaboration plus étroite.

Les instruments de collecte des données utilisés par les statistiques officielles sont souvent conçus pour tirer des estimations fiables au niveau national et infranational. Pour cette raison, les techniques d'échantillonnage régulièrement utilisées ne sont pas nécessairement adaptées à l'évaluation du bien-être de groupes restreints (par ex. petits groupes ethniques) ou à la ventilation des données à plusieurs niveaux. Par conséquent, les données portant sur les groupes démographiques les plus à risque sont souvent indisponibles. Répondre aux besoins des plus marginalisés nécessitera d'identifier et de traiter ces lacunes dans les données et de renforcer les capacités des producteurs de données, qu'il s'agisse du système statistique national ou d'autres acteurs, notamment la société civile (voir le chapitre 2).

4/

Investir et soutenir les capacités techniques des systèmes statistiques nationaux.

L'un des aspects essentiels de l'appel à une révolution des données est celui du renforcement de l'appui politique, technique et financier aux producteurs de statistiques officielles (voir le chapitre 2). L'accès à de nouvelles techniques et méthodologies est essentiel pour développer la capacité des pays à produire des statistiques ventilées. La modernisation et l'intégration des plateformes de données existantes permettront une meilleure exploitation des sources de données actuelles et une plus grande capacité à utiliser ces données pour élaborer une approche plus exhaustive de la lutte contre les privations cumulées.

5/

Signaler et diffuser les études analytiques axées sur les inégalités.

Les pays se sont engagés à identifier les populations marginalisées et à publier les statistiques de référence et d'avancement concernant ces groupes. Cela permettra d'effectuer des comparaisons entre les moyennes nationales et les données sur les groupes les plus défavorisés de la société. La réalisation de cet exercice à intervalles réguliers et la diffusion large des observations sont essentielles pour faire en sorte que ces données et observations soient utilisées par les militants et les décideurs politiques afin d'influencer le discours politique et d'impulser les changements nécessaires.

EXPLOITER LE POUVOIR TRANSFORMATEUR DU CHANGEMENT : LE RÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES SENSIBLES AU GENRE

Comme présenté de manière détaillée dans les chapitres précédents, des indicateurs et des statistiques solides sont des outils indispensables au suivi des progrès dans la réalisation de l'égalité des sexes dans le Programme à l'horizon 2030. Les deux prochains chapitres, axés sur l'action politique, se fondent sur le postulat que le Programme 2030 n'est pas uniquement une question d'amélioration de la collecte des données à des fins de suivi, mais également de mise en place de politiques efficaces pour encourager des changements concrets dans la capacité des femmes à jouir de leurs droits. De fait, ces deux objectifs — le suivi et les politiques publiques — sont étroitement liés : la principale raison d'être des données n'est pas uniquement de mesurer les progrès accomplis, mais également de galvaniser l'action et de présenter des modèles politiques efficaces pour la réalisation des objectifs et cibles convenus.

Les chapitres consacrés aux politiques publiques de cette première édition du rapport. *Traduire les promesses en actions* mettent l'accent sur deux domaines stratégiques de l'égalité entre les sexes : la violence à l'égard des femmes et des filles (chapitre 5) et les soins et les travaux domestiques non rémunérés (chapitre 6). Deux raisons motivent ce choix.

La première est que, lors des discussions sur le programme pour l'après-2015, les militants des droits de la femme ont convenu que des obstacles structurels fondamentaux à l'égalité entre les sexes avaient été négligés dans les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et que le nouveau programme devait les traiter en priorité. Deux des questions récurrentes sur les plateformes de plaidoyer étaient l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et la répartition des soins et des travaux domestiques non rémunérés.

Comme le montrent les données présentées dans le chapitre 3, ces deux questions représentent non seulement des préoccupations universelles, qui trouvent écho tant dans les pays développés et en développement, mais qui sont également indissociables de nombre d'autres objectifs et cibles du programme à l'horizon 2030. L'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (cible 5.2), par exemple, permettrait à la fois de renforcer la promotion d'une vie en bonne santé (ODD 3) et de contribuer à la création de sociétés pacifiques et inclusives (ODD 16). Inversement, l'accès des femmes aux ressources et actifs économiques (cible 5.a) pourrait réduire le risque de violence, tandis

que la mise à disposition d'espaces et de transports publics sûrs (ODD 11) pourrait réduire le harcèlement sexuel. De la même manière, remédier aux déficits et aux inégalités en matière de soins est essentiel à la réalisation de l'objectif d'éradiquer la pauvreté et la faim (ODD 1 et 2), de renforcer la santé, le bien-être et les résultats d'apprentissage (ODD 3 et 4), ainsi que d'offrir un travail décent pour toutes les femmes (ODD 8), tandis que les investissements dans les services et infrastructures publics (ODD 6 et 7) permettraient de réduire la pénibilité des soins et des travaux domestiques non rémunérés. Compte tenu de ces puissantes synergies, il n'est pas surprenant que de nombreux gouvernements, poussés par les organisations de défense des droits de la femme, aient réagi et pris des mesures pour traiter ces questions.

La seconde raison qui nous pousse à nous pencher sur ces deux thèmes est que les défis qu'ils représentent en termes de données constituent des « points de basculement ». Il existe un large consensus sur les fondements conceptuels et méthodologiques permettant de mesurer la violence à l'égard des femmes et des filles et les modèles d'utilisation du budget-temps, qui sont des indicateurs de deuxième catégorie. Les données sur la prévalence des violences à l'égard des femmes et les données du budget-temps sur les soins et les travaux domestiques non rémunérés sont désormais disponibles dans un grand nombre de pays, y compris bon nombre de pays en développement (voir le chapitre 3). Ces données ont été extrêmement utiles pour documenter les inégalités généralisées entre les sexes et déclencher un débat public et l'adoption de mesures.

Et pourtant, le suivi au niveau mondial est entravé par l'absence de ce type de données dans tous les pays et par le fait que les données qui sont disponibles ne sont pas forcément comparables entre les pays. En

outre, ces données ne tiennent pas toujours compte des différences entre les femmes fondées sur leur race, leur origine ethnique, leur âge, leurs capacités physiques, leur nationalité, leur orientation sexuelle et leur identité ou le genre auquel elles s'identifient. Les données permettant de dégager les tendances, qui sont essentielles à l'évaluation de la direction et du rythme des progrès, sont également souvent manquantes. La mise en œuvre du Programme 2030 donne l'occasion d'encourager davantage de pays à réaliser ces enquêtes, de manière plus régulière, à la fois pour le suivi au niveau mondial et pour stimuler le plaidoyer en faveur des politiques publiques.

L'une des grandes caractéristiques communes à ces deux domaines est qu'ils nécessitent tous deux des réponses politiques exhaustives et transversales. Des mesures législatives, programmatiques et de politique qui servent l'ensemble des femmes sont nécessaires pour catalyser le changement. C'est pourquoi ces chapitres offrent des conseils concrets en matière d'action publique – législation, politiques et programmes – dans ces deux domaines ainsi que des critères pour évaluer si leur mise en œuvre est conforme aux principes des droits fondamentaux qui sous-tendent le Programme 2030.

Chaque chapitre présente la situation mondiale actuelle en s'appuyant sur des preuves factuelles et des sources de données disponibles, les interventions clés ayant prouvé leur efficacité dans le traitement de ces questions, les facteurs et forces qui déclenchent et façonnent l'action publique, les réalisations à ce jour, et les défis restants. Les chapitres soulèvent une question essentielle, celle de savoir comment concevoir les lois, les politiques et les programmes dont doivent bénéficier les femmes confrontées à des discriminations multiples et appliquer le principe de ne « laisser personne de côté ».

ÉLIMINER TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX MESSAGES	189		
INTRODUCTION	190		
LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE, LEUR TAUX DE PRÉVALENCE ET LEURS CAUSES PROFONDES	190		
PASSER À L'ACTION	194		
Une législation globale : le fondement de l'éradication de la VFF	194		
Aider les victimes à s'épanouir : mettre en place les services coordonnés et multisectoriels nécessaires	201		
		Enrayer la violence : les mesures de prévention qui fonctionnent	206
		Suivre les évolutions : collecte et analyse régulières des données	211
		CONCLUSION	212
		RECOMMANDATIONS	213

PRINCIPAUX MESSAGES

- 1/ La violence à l'égard des femmes et des filles (VFF) est une préoccupation universelle, une violation des droits fondamentaux dont la fréquence est alarmante dans tous les pays. Elle est ancrée dans le déséquilibre des relations hommes-femmes et constitue une forme omniprésente de discrimination qui se manifeste sous de multiples formes dans les sphères tant publiques que privées.
- 2/ L'élimination de toutes les formes de VFF est essentielle à la réalisation de l'égalité des sexes et de nombreux autres objectifs et cibles du Programme à l'horizon 2030. Les lois, les politiques et les programmes de lutte contre la VFF doivent mettre l'accent tant sur la réponse aux actes violents qui ont pu être commis que sur la prévention pour éviter avant tout qu'ils ne se produisent.
- 3/ Les gouvernements doivent appliquer une approche globale, coordonnée et dotée de ressources adéquates, en accordant la priorité à la sécurité et aux droits des femmes et en portant une attention particulière à celles qui ont le plus de risques d'être laissées de côté.
- 4/ L'action publique doit prévoir : i) l'application et la mise en œuvre de lois et de politiques globales, ii) des services multisectoriels de grande qualité pour venir en aide aux femmes victimes de violence, iii) des mesures de prévention à long terme, et iv) la collecte régulière de données sur la prévalence et sur la nature et les effets des lois, des politiques et des programmes.
- 5/ Les mesures visant à éliminer la VFF doivent s'accompagner de lois, de politiques et de programmes encourageant l'égalité des sexes et la non-discrimination dans tous les domaines, y compris en matière de réduction de la pauvreté et de développement économique, de participation à la vie politique et de reconstruction après conflit.
- 6/ Le plaidoyer et la création d'organisations féministes autonomes dans des contextes tant nationaux qu'internationaux ont été l'un des principaux moteurs de l'adoption de mesures politiques en matière de VFF au niveau mondial, régional et local; par conséquent, les défenseurs des droits de la femme doivent participer aux efforts publics de lutte contre la VFF et en suivre les progrès.
- 7/ Les données sur la prévalence de la VFF ont joué un rôle majeur dans la sensibilisation du public et la promotion de lois, de politiques et de programmes de lutte contre ce fléau. Le fait que ce type de données ne soit pas universellement disponible, ni suffisamment ventilé, constitue un véritable défi pour le suivi au niveau mondial.

INTRODUCTION

La violence à l'égard des femmes et des filles (VFF) se présente sous de nombreux visages. Il s'agit d'un problème universel d'une ampleur choquante : aucun pays, aucune région et aucun groupe social n'est épargné¹. En adoptant la Déclaration et le Programme d'action de Vienne en 1993, et au travers d'accords intergouvernementaux ultérieurs, les gouvernements ont reconnu que la VFF « traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes [...] et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes »². La force d'une approche féministe et fondée sur les droits fondamentaux – clairement articulée dans les recommandations générales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité de la CEDAW)³ – est qu'elle reconnaît la VFF comme une forme de discrimination systématique à l'égard des femmes et non comme une série de pathologies ou d'incidents malencontreux et isolés. Cette prise de conscience de la nature systématique et structurelle de la VFF s'est accompagnée de la définition d'obligations pour les États en matière de prévention et de réponse⁴.

Dans le Programme à l'horizon 2030, les gouvernements se sont clairement engagés à éliminer les différentes formes de violence qui menacent le bien-être des femmes et des filles et les empêchent de jouir de leurs droits fondamentaux (cibles 5.2, 5.3, 11.7, 16.1 et 16.2). L'élimination de la VFF par l'action politique est fondamentale pour la réalisation de l'égalité des sexes et des engagements globaux consignés dans le Programme 2030.

Éliminer la violence du partenaire intime contribue ainsi non seulement à la promotion de la santé tout au long de la vie (objectif 3), mais renforce également le droit des femmes à l'emploi et à la sécurité de leurs moyens d'existence (objectifs 1 et 8). De la même manière, l'éradication des mariages d'enfants et des mariages précoces ou forcés non seulement améliorera la santé sexuelle et reproductive des femmes (objectif 3), mais permettra également aux filles de terminer leur cycle

d'enseignement primaire et secondaire, un prérequis pour des résultats scolaires performants (objectif 4). Réciproquement, la réalisation de bon nombre des cibles du Programme à l'horizon 2030 contribuera à l'élimination de la VFF. Par exemple, la promotion d'environnements de travail sécurisés (cible 8.8) et de transports et d'espaces publics sûrs (cibles 11.2 et 11.7) peuvent contribuer à réduire le harcèlement sexuel, tandis que l'inscription des filles sur les registres de l'état civil à la naissance et l'enregistrement des mariages (cible 16.9) peuvent fournir les preuves légales permettant de prévenir le mariage des enfants et le mariage précoce ou forcé.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE, LEUR TAUX DE PRÉVALENCE ET LEURS CAUSES PROFONDES

La violence à l'égard des femmes et des filles se définit comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée »⁵. La connaissance des différentes formes de VFF s'est approfondie (voir l'encadré 5.1), et s'est accompagnée d'une prise de conscience du fait qu'elles s'exercent dans des contextes variés – en période de conflit, d'après-conflit ou de soi-disant paix – et dans différentes sphères : elles se produisent au sein des familles ou des communautés, ou sont le fait de l'État ou de différents acteurs transnationaux⁶. Les femmes qui sont confrontées à plusieurs formes de discrimination, par exemple en raison de leur origine ethnique ou de leur orientation sexuelle, sont parfois particulièrement vulnérables à la violence.

ENCADRÉ 5.1

PRINCIPALES FORMES DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES DANS DIFFÉRENTS CONTEXTES

La violence à l'égard des femmes et des filles (VFF) peut revêtir de nombreuses formes (violences sexuelle, physique, psychologique ou économique) et se manifester dans une multiplicité de contextes. Plusieurs définitions ont été élaborées, notamment à des fins statistiques⁷ :

- **Violences sexuelles** : conduite ou comportement qui, par la menace, l'intimidation, la contrainte ou l'usage de la force, a pour résultat de forcer une femme ou une fille à être témoin de relations ou de comportements sexuels, ou à y participer, sans son consentement et qui violent son intégrité corporelle et son autonomie sexuelle⁸.
- **Violences physiques** : tout acte ou conduite infligeant une souffrance physique et violant l'intégrité physique ou la santé des femmes et des filles⁹.
- **Violences psychologiques** : différents comportements comprenant tout acte de violence émotionnelle ou comportement dominateur qui cause des « dommages émotionnels, réduit le sens de sa propre valeur ou l'estime de soi, ou vise à dégrader ou contrôler les actes, comportements, croyances et décisions des femmes »¹⁰.
- **Violences économiques** : conduite ou comportement par lequel un individu empêche son partenaire intime d'accéder aux ressources financières, généralement par la violence ou le contrôle ou afin de l'isoler ou d'imposer d'autres conséquences néfastes pour son bien-être¹¹.

Les manifestations de la VFF dépendent du contexte social, culturel, politique et économique. Les formes fréquemment rencontrées sont : la violence d'un partenaire intime et le viol conjugal, la violence sexuelle exercée par un individu autre que le partenaire, l'infanticide des filles, les violences liées à la dot, les mutilations génitales féminines (MGF), les crimes « d'honneur », le mariage d'enfants et le mariage forcé ou précoce, le harcèlement sexuel en public, le féminicide, la traite (telle que définie dans le Protocole des Nations Unies)¹², la violence en état de détention et la violence à l'égard des femmes lors d'un conflit. Toutefois, la VFF peut évoluer avec le contexte, comme le montrent les exemples de harcèlement sur Internet ou au moyen des téléphones portables. Par exemple, des données en provenance de l'Union européenne indiquent qu'une femme sur dix rapporte avoir été victime au moins une fois depuis ses 15 ans de cyberharcèlement (qui comprend la réception sans consentement de courriels ou de messages SMS à caractère injurieux ou sexuel, ou des avances agressives sur des réseaux sociaux); le risque est le plus élevé chez les jeunes femmes de 18 à 29 ans¹³. La gravité et l'ampleur croissante de la violence à l'égard des femmes dans la vie publique, qu'il s'agisse de fonctionnaires élues, de candidates à un mandat politique ou de militantes ou de coordinatrices de mouvements, sont également de mieux en mieux reconnues¹⁴. Par conséquent, aucune liste des différentes formes de VFF ne peut être exhaustive, et les États doivent reconnaître son caractère évolutif et se tenir prêts à réagir à ses mutations¹⁵.

Si les différentes définitions et méthodologies compliquent la comparaison des taux de prévalence entre les pays, nous disposons toutefois de suffisamment de données prouvant que la VFF est un problème grave et généralisé. Par exemple, 19 % des femmes de 15 à 49 dans le monde ont subi des violences sexuelles ou physiques d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois (voir le chapitre 3)¹⁶. En Europe, la VFF pose un risque bien plus élevé pour les femmes que le terrorisme ou le cancer¹⁷. Certaines régions signalent une prévalence particulièrement élevée de violence sexuelle ou physique tout au long de la vie chez les femmes en couple avec le même partenaire. Une étude menée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2013 a par exemple constaté une prévalence particulièrement élevée en Afrique (36,6 %), au Proche-Orient (37,0 %) et en Asie du Sud-Est (37,7 %), tandis que les études ultérieures utilisant la méthodologie de l'OMS montrent que le Pacifique occidental enregistre des taux encore plus élevés (entre 60 et 68 %)¹⁸. En outre, comme nous l'avons évoqué au chapitre 3, près de la moitié des femmes victimes de meurtres sont tuées par leur partenaire ou des membres de leur famille, contre seulement 1 sur 20 pour les victimes masculines¹⁹.

Les femmes qui ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire sont plus souvent confrontées à des problèmes de santé graves que les femmes qui n'ont pas été victimes de violence, en particulier une plus forte prévalence du VIH, de la dépression et des complications liées à la grossesse, notamment des fausses couches²⁰. Lorsque plusieurs formes de discrimination se recoupent, par exemple celles fondées sur la classe, la race, le lieu de résidence ou le handicap, les risques pour les femmes peuvent être encore plus élevés²¹. Toutefois, la véritable ampleur de la violence est souvent méconnue en raison des contraintes limitant les enquêtes sur la VFF généralement effectuées, notamment la taille des échantillons et la méthodologie, qui ne permettent bien souvent pas d'estimer l'ampleur de la violence dont sont victimes les femmes de différents groupes sociaux.

Certains contextes et situations peuvent exacerber certains types de VFF. En dépit des avantages potentiels des migrations, les femmes et les filles font face à un risque accru d'abus, d'extorsion et de violence fondée sur le sexe le long de leur itinéraire d'émigration, en particulier au passage des frontières, ainsi que dans les pays de destination où elles peuvent faire l'objet de contrôles migratoires restrictifs et de conditions de travail non réglementées²². La traite des êtres humains, qui a tendance

à s'accroître lorsque les moyens de subsistance viennent à manquer, les flux migratoires réglementés et la situation socioéconomique précaire des femmes et des filles menacent sérieusement leurs droits.

Dans les situations de crises humanitaires et de catastrophes naturelles, ainsi que pendant la période qui suit immédiatement celles-ci, la violence conjugale et sexuelle et les mariages précoces ou forcés ont tendance à augmenter²³. S'il est difficile d'obtenir des données sur la prévalence de la VFF en raison de défis contextuels ou méthodologiques, les faits établis par la recherche qualitative, les rapports ad hoc, les outils de suivi de l'action humanitaire et des statistiques sur les services fournis soulignent le risque accru de violence auquel sont confrontées les femmes et les filles dans des contextes humanitaires. Au Pakistan, après les inondations de 2011, plus de la moitié des communautés interrogées ont indiqué que l'intimité et la sécurité des femmes et des filles représentaient des préoccupations majeures²⁴. Au Kenya, les adolescentes somaliennes du complexe pour réfugiés de Dabaab ont expliqué, lors d'une évaluation menée en 2011, qu'elles étaient de multiples manières « sous la menace » de la violence, qu'elle soit verbale, physique ou sexuelle, ainsi que du viol, y compris en public ou en réunion, lors de la satisfaction de leurs besoins primaires. Les filles ont déclaré se sentir particulièrement vulnérables face à la violence lorsqu'elles allaient chercher de l'eau ou du bois à l'extérieur des camps²⁵.

La violence sexuelle liée aux conflits – notamment le viol, la stérilisation forcée et l'esclavage sexuel – est sans conteste largement répandue, mais néanmoins gravement sous-estimée²⁶. Sa magnitude et sa nature varient grandement en fonction des conflits, ce qui rend difficile d'estimer son ampleur générale²⁷. Les taux enregistrés en République démocratique du Congo vont de 18 à 40 %²⁸. Au Libéria, 81,6 % de 1 216 femmes et filles sélectionnées au hasard et interrogées avaient été victimes d'un ou plusieurs actes sexuels violents au cours des guerres civiles et après²⁹. Dans de nombreux contextes, l'État n'intervient pas ou peu, qu'il s'agisse de mener une enquête et de poursuivre les auteurs en justice ou de venir en aide aux survivantes. La culture d'impunité se transmet souvent des confrontations jusqu'au domicile, tant pendant les conflits qu'à leur issue. Éliminer la VFF lors des conflits dépend en dernier lieu des efforts entrepris pour modifier les causes politiques et socioéconomiques à l'origine de l'inégalité entre les sexes, qui nuisent aux droits de la femme et sont

le fondement de leur vulnérabilité en situation de conflit. Il faut également porter une attention accrue aux différentes manières dont la violence sexuelle fondée sur le genre est associée à certaines formes particulières d'organisation et de stratégies militaires³⁰.

Si des facteurs complexes et propres au contexte sous-tendent différentes formes de violence, les causes profondes résident dans les relations de pouvoir déséquilibrées entre les sexes et dans la discrimination à l'égard des femmes et des filles. Les facteurs associés à la violence du partenaire intime – la forme de VFF la plus courante – se manifestent à de multiples niveaux (individuel, relationnel, communautaire et sociétal). Attribuer le glissement des hommes vers la violence à des facteurs individuels, tels que l'alcoolisme ou la maladie mentale, est une idée reçue largement répandue. Ces facteurs seuls ne poussent toutefois pas quelqu'un à user de violence, mais s'ajoutent à d'autres éléments pour accroître la probabilité du passage à l'acte³¹.

Un nombre impressionnant d'études ont montré que les normes sociales et l'acceptation de la violence du partenaire intime sont des indicateurs précis de l'occurrence à venir de ce type de violence. En d'autres termes, la probabilité d'actes violents augmente avec la normalisation de leur recours, par exemple lorsque la violence conjugale est considérée comme acceptable³².

Un certain nombre d'autres facteurs, y compris le niveau d'éducation des femmes et leur accès à un revenu indépendant ou l'accession à un bien immobilier, semblent avoir un effet protecteur, mais pas systématique, contre le risque de violence du partenaire intime³³. Plusieurs théories indiquent que l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation et aux ressources leur permet d'exercer une plus grande influence dans leurs relations, d'être mieux considérées par leurs partenaires et de disposer de davantage de ressources à leur disposition pour sortir d'une relation violente ou abusive³⁴.

L'éducation peut aider les femmes à s'autonomiser et diminuer le risque d'être victimes de violences. Cependant,

un examen minutieux des données suggère un lien plus nuancé en fonction du contexte. Un niveau d'éducation élevé est corrélé à une moindre occurrence de violence de la part du partenaire intime, mais les femmes qui ont suivi une scolarité de base semblent avoir un risque d'exposition à la violence plus faible que celles qui ont suivi une scolarité légèrement plus longue. Les femmes dont le niveau d'éducation est le plus faible sont moins enclines à défier l'autorité de leur partenaire, et elles sont donc moins exposées aux violences. L'effet protecteur de l'éducation ne joue que si les femmes terminent le cycle d'enseignement secondaire ou vont à l'université³⁵.

De manière similaire, les femmes jouissant d'une autonomie et d'une influence à long terme sur la situation économique du couple ont, semble-t-il, un risque moindre d'être exposées à la violence. Il s'agit d'observations importantes. Cependant, dans beaucoup d'autres situations, en particulier lorsque leurs revenus sont irréguliers, les femmes n'ont pas forcément suffisamment d'indépendance financière pour tenir tête à un partenaire violent ou le quitter³⁶. Dans certains cas, lorsqu'une femme subvient pour la première fois à ses propres besoins, cela peut accroître le risque de violence masculine, en particulier lorsque le statut de l'homme en tant que « pourvoyeur des besoins de la famille » est remis en question en raison de difficultés d'emploi, ou lorsque les normes et les valeurs dominantes tolèrent la violence conjugale³⁷. L'effet de l'accession à un bien immobilier sur le risque de violence dépend lui aussi du contexte. Des travaux de recherche menés au Kerala, en Inde³⁸, montrent que l'accession des femmes à des biens immobiliers, tels que des terres ou un logement, peut lui conférer une protection plus élevée et lui permettre de fuir les situations de violence, mais le lien entre la propriété et la violence du partenaire intime n'est pas aussi clair dans d'autres contextes, par exemple en Équateur et au Ghana³⁹.

Les ressorts complexes et propres à chaque contexte de la VFF indiquent qu'il n'existe pas de solution unique à son élimination. Au contraire, un ensemble global de mesures est nécessaire, pour à la fois venir en aide aux femmes victimes de violence et prévenir celle-ci avant qu'elle ne se produise.

PASSER À L'ACTION

La violence à l'égard des femmes et des filles est désormais largement considérée comme une violation des droits fondamentaux et comme une problématique relevant des politiques publiques. La sensibilisation accrue du public et la plus grande attention politique portée à la VFF au cours des trois ou quatre dernières décennies sont le résultat de la détermination des organisations féministes autonomes, tant au niveau national qu'international⁴⁰. Les grandes transformations – telles que le développement économique, la démocratisation et l'évolution des comportements sociaux relatifs aux rôles féminins et masculins – ne placent pas à elles seules la question de la VFF au centre de l'attention. La présence de femmes aux plus hautes fonctions politiques n'est pas suffisante, et les organisations mixtes telles que les partis politiques ou les bureaucraties gouvernementales ne reconnaissent pas nécessairement la violence à l'égard des femmes comme une priorité, sauf si des mouvements féministes prennent l'initiative de s'organiser pour trouver des solutions⁴¹. L'un des exemples de réussite féministe les plus récents est le mouvement « #Ni Una Menos » (« Pas une de moins ») qui s'est étendu de l'Argentine à d'autres pays d'Amérique latine pour attirer l'attention sur les taux endémiques de féminicide dans la région. En s'appuyant sur les données disponibles pour mettre en avant les problèmes, les organisations de défense des droits de la femme ont été en mesure de catalyser le développement de lois, de politiques et de services adaptés. Elles ont également encouragé l'adoption de conventions, de déclarations et d'accords régionaux et internationaux, qui ont à leur tour été utilisés par les militants locaux pour appeler à l'action publique.

Quatre grands domaines d'action publique ont été identifiés :

- La mise en œuvre et l'application de lois et de politiques globales
- Une offre générale de services multisectoriels de grande qualité pour venir en aide aux victimes
- Des mesures de prévention qui traitent les facteurs sous-jacents et les causes profondes de la violence
- La collecte et l'analyse régulières des données.

UNE LÉGISLATION GLOBALE : LE FONDEMENT POUR L'ÉRADICATION DE LA VFF

L'adoption et l'application d'une législation globale peuvent être la première étape vers l'élimination de la VFF. Des cadres normatifs internationaux, tels que la recommandation générale n° 35 du Comité de la CEDAW, publiée en 2017, appellent à l'adoption de lois globales qui non seulement criminalisent toutes les formes de VFF et permettent de poursuivre les auteurs en justice, mais fixent également les obligations de l'État en matière de prévention de la violence et d'autonomisation et d'appui aux victimes (voir l'encadré 5.2)⁴². Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes a souligné l'importance de lois reconnaissant la VFF comme une violation systématique des droits fondamentaux de la femme, et constituant donc une forme « d'inégalité et de discrimination omniprésente » liée à un « système de domination de l'homme sur la femme », même si le risque d'exposition d'une femme à la violence dépend largement d'autres facteurs et que tous les hommes ne font pas preuve de violence à l'égard des femmes⁴³.

ENCADRÉ 5.2

CADRE TYPE DE LÉGISLATION SUR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES

Principaux éléments de la législation :

- Reconnaître la VFF comme une forme de discrimination systématique et une violation des droits fondamentaux de la femme qu'aucune coutume, tradition ou religion ne peut justifier⁴⁴
- Élaborer une législation de portée globale, touchant à différents domaines juridiques – notamment le droit civil, pénal, administratif et constitutionnel – et traitant les aspects relatifs à la prévention, à la protection et à l'aide aux victimes de même que les peines infligées aux auteurs et les mesures en vue de leur réintégration
- Protéger toutes les femmes équitablement, sans discrimination entre différents groupes, et en prévoyant des mesures ciblées si nécessaires pour l'application équitable de la loi
- Adopter une approche sensible au genre tenant compte de la manière différente dont les femmes et les hommes sont confrontés à la violence et donnant la priorité aux droits des victimes de violence
- Tenir compte du lien entre les lois coutumières ou religieuses et le système judiciaire officiel, et lorsque les deux sont en contradiction, trouver des solutions qui respectent en priorité les droits fondamentaux de la victime, conformément aux normes en matière d'égalité des sexes
- Modifier ou supprimer les dispositions contradictoires dans d'autres domaines juridiques (par ex. droit de la famille ou des étrangers) qui affectent le droit des femmes à l'égalité et à une procédure régulière, de manière à garantir la cohérence du cadre législatif
- Élaborer une stratégie ou un plan d'action national pour accompagner la loi et coordonner sa mise en œuvre
- Prescrire l'allocation d'un budget suffisant pour la mise en œuvre, y compris une obligation générale reposant sur le gouvernement ou l'allocation de financements destinés à certaines activités
- Rendre obligatoires la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires pour ce qui concerne la VFF, la sensibilité au genre, la nouvelle législation en vigueur et les fonctions qui y sont associées
- Désigner des unités de police et d'instruction spécialisées pour encourager une réponse policière juste et efficace
- Prévoir la création de tribunaux spécialisés disposant de moyens adéquats pour renforcer la réponse judiciaire
- Demander aux ministres concernés d'élaborer des règlements, des protocoles, des consignes et des normes, en collaboration avec les secteurs impliqués, pour coordonner la mise en œuvre
- Proposer une échéance pour l'activation des dispositions législatives afin d'éviter tout délai entre l'adoption et l'entrée en vigueur
- Prévoir des sanctions adaptées à l'encontre des autorités qui ne se conforment pas aux dispositions de la loi

Exemples nationaux :

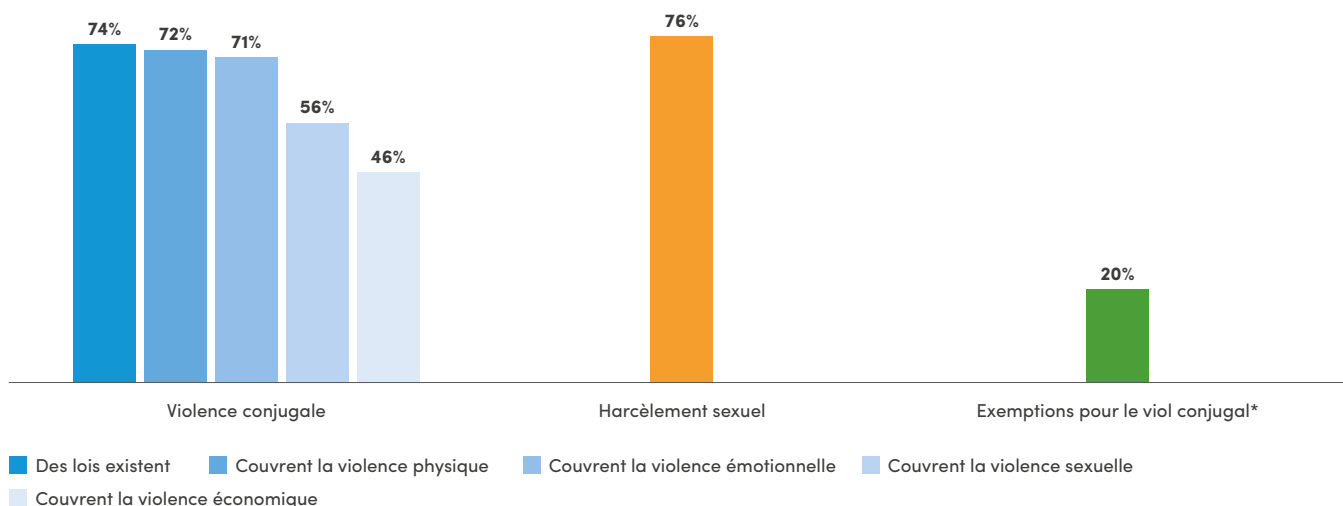
- En Espagne, la *Loi organique sur les mesures de protection intégrées contre la violence fondée sur le sexe (2004)*⁴⁵ comporte des dispositions sur la sensibilisation, la prévention et la détection de la violence à l'égard des femmes (VFF) et sur les droits des victimes de violence. Elle établit des mécanismes institutionnels spécifiques pour lutter contre la VFF, propose des règlements en matière de droit pénal et institue la protection judiciaire des victimes.
- La *Loi générale sur l'accès des femmes à une vie sans violence (révisée en 2009)*⁴⁶ du Mexique met l'accent sur l'intégration de mesures et de politiques pour lutter contre la VFF dans le cadre du plan national de développement, et elle oblige le gouvernement à formuler et à mettre en œuvre une politique nationale visant à prévenir, à traiter, à sanctionner et à éradiquer la VFF. Elle crée l'obligation pour l'État et les municipalités d'adopter des mesures budgétaires et administratives pour garantir le droit des femmes à une vie sans violence.
- La *Loi contre la violence conjugale (LADV) (Loi n°7/2010)*⁴⁷ du Timor-Leste définit la violence conjugale comme un crime public et couvre la violence physique, psychologique, sexuelle et économique. Outre les dispositions pénales, la LADV prévoit un large éventail de services pour les victimes de violence.

Il est encourageant de noter qu'au cours des 25 dernières années, un nombre croissant de pays ont adopté des lois pour lutter contre la VFF. Alors que le nombre de pays à avoir adopté une législation sur la violence conjugale était presque nul⁴⁸ au début des années 1990, ils étaient 74 % en

2016 à l'avoir fait⁴⁹. Les lois diffèrent dans la manière dont elles définissent la violence conjugale : 72 % des pays ont des lois qui portent sur la violence physique, 56 % sur la violence sexuelle, 71 % sur la violence émotionnelle/psychologique, et 46 % sur la violence économique⁵⁰ (voir le graphique 5.1).

GRAPHIQUE 5.1

POURCENTAGE DES PAYS AYANT ADOPTÉ DES LOIS SUR LA VIOLENCE CONJUGALE, LE HARCELEMENT SEXUEL OU QUI DISPOSENT D'EXEMPTIONS POUR LE VIOL CONJUGAL*



Source : Banque mondiale (2017c).

* Les auteurs de viol échappent à toute poursuite s'ils sont mariés ou se marient ensuite à leur victime

Il est tout aussi important de prendre en compte la portée de la législation sur la violence conjugale eu égard aux différents types de relations : relations de couple, relations au sein du ménage et relations familiales. Dans l'idéal, une telle législation doit s'appliquer aux mariages et aux partenariats, qu'ils soient cohabitants ou non (hétérosexuels ou homosexuels); aux fréquentations amoureuses, aux relations entre frères et sœurs et entre parents et enfants; aux relations avec les membres de la famille élargie; et aux relations sans lien de parenté, par exemple avec les travailleurs domestiques. Certains pays ont adopté une définition plus large de la violence familiale dans leur législation qui s'étend à différentes formes de violence, notamment la violence sur les personnes âgées et la violence s'exerçant au sein de la famille élargie, des réseaux de parenté traditionnels, et dans les communautés. La loi contre la violence conjugale du Timor-Leste se fonde par exemple sur une définition souple de la famille, qui intègre un large éventail de relations intimes, y compris avec des ascendants ou des descendants de l'un ou de l'autre époux (pour autant qu'ils fassent partie de l'économie du ménage), ainsi qu'avec toute personne effectuant une activité continue et dans un lien de subordination à l'unité familiale, par exemple un travailleur ou une travailleuse domestique⁵¹.

Si la violence conjugale est désormais largement reconnue comme une violation des droits fondamentaux, la violence à l'égard des femmes dans les lieux publics, en particulier le harcèlement sexuel, reste une question largement ignorée, que peu de lois ou de politiques actuelles visent à prévenir et à éliminer. Les données du rapport *Les femmes, l'entreprise*

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... s'il existe dans votre pays des lois adoptées et appliquées qui font de la violence à l'égard des femmes un crime à part entière, la définissent comme une forme de discrimination et précisent qu'aucune tradition, coutume ou religion ne peut la justifier?

et le droit montrent qu'en 2016, 76 % des pays disposaient de lois contre le harcèlement sexuel, à différents degrés (voir le graphique 5.1)⁵². La loi s'applique la plupart du temps aux lieux de travail, les établissements scolaires et les lieux publics étant pour leur part relégués au second plan. Il s'agit d'une lacune majeure. Les données des enquêtes existantes démontrent une prévalence élevée de la violence sexuelle dans les établissements scolaires et les lieux publics. À Washington (D.C.), 27 % des femmes empruntant les transports en commun et interrogées ont déclaré avoir été victimes de harcèlement sexuel sous une forme ou une autre. Une étude menée à Port Moresby, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, a montré que plus de 90 % des femmes et des filles ont été victimes de violence sexuelle dans les transports publics. À Lima, au Pérou, 9 femmes sur 10 entre 18 et 29 ans ont été confrontées au harcèlement de rue. À Bogota, en Colombie, ainsi qu'au Mexique, 6 femmes sur 10 ont été victimes d'agression ou de harcèlement sexuel dans les transports en commun⁵³. Dans de nombreux contextes, les femmes vivant en zones rurales ou périurbaines font part de leur peur d'être harcelées, agressées ou violées lorsqu'elles se rendent dans les installations sanitaires ou en reviennent, voire lorsqu'elles effectuent des gestes d'hygiène⁵⁴. Des programmes visant à évaluer cette situation sont en cours d'élaboration (voir l'encadré 5.3).

Il existe des normes solidement ancrées concernant les privilèges masculins, et la présomption du plein consentement de la femme concernant toutes les pratiques sexuelles au sein du mariage. En 2016, 20 % des pays prévoyaient toujours des clauses levant les poursuites à l'encontre des auteurs de viol s'ils s'étaient mariés ou se mariaient ensuite à leur victime⁵⁵ (voir le graphique 5.1). Les exemptions ou réductions de peine accordées aux auteurs de VFF dans certaines circonstances, par exemple si un violeur épouse sa victime ou dans les cas de crimes dits « d'honneur », sont gravement discriminatoires et contreviennent aux normes en matière de droits fondamentaux. Ces dispositions légales discriminatoires doivent être modifiées de toute urgence. Dans plusieurs pays, notamment en Jordanie, au Liban et en Tunisie, des campagnes de sensibilisation et des efforts de plaidoyer menés par les organisations de défense des droits de la femme et d'autres parties prenantes ont permis d'abroger les lois permettant aux violeurs d'échapper aux poursuites en épousant leur victime⁵⁶.

Comme le montre l'encadré 5.2, il est important que les dispositions contradictoires dans d'autres domaines juridiques, par exemple en matière de droit de la famille ou des étrangers, soient modifiées ou supprimées pour garantir la cohérence du cadre légal.

ENCADRÉ 5.3

UN PROGRAMME « VILLE SÛRE » COMPLET POUR LE CAIRE

ONU Femmes s'attaque au harcèlement sexuel et aux autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans l'espace public depuis 2011 au travers de son programme phare mondial « Des villes et des espaces publics sûrs », auquel participent désormais plus de 30 villes dans le monde⁵⁷. Celles-ci s'engagent à identifier des interventions sensibles au genre, adaptées au contexte et dirigées localement, à développer et mettre en œuvre efficacement des lois et des politiques globales pour prévenir la violence sexuelle dans les lieux publics et y répondre, à investir dans la sécurité et la viabilité économique des espaces publics, et à modifier les attitudes et les comportements afin de promouvoir le droit des femmes et des filles à profiter des lieux publics sans craindre la violence.

Au Caire, le programme a rassemblé une coalition de plus de 50 partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans trois établissements informels de la périphérie du Caire - Ezbet el Hagana, Mansheyet Naser et Imbaba - dont les effets ont pu être évalués. Une étude de référence utilisant des méthodes mixtes a été effectuée en 2011, et elle a permis de générer le premier ensemble de données et de convenir d'indicateurs permettant de suivre en continu les évolutions. Au niveau des politiques, un appui technique a été fourni pour modifier un article du Code pénal (306/2014) visant à définir et à pénaliser le harcèlement sexuel, une première dans le droit égyptien. Quelques jours à peine après l'adoption de l'amendement, des femmes ont commencé à porter plainte auprès de la police, d'après les médias⁵⁸. Le programme « Ville sûre du Caire » a également contribué au développement d'une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui est entrée en vigueur en avril 2015. Les priorités ont été de renforcer les capacités du personnel des centres d'accueil pour femmes et d'améliorer l'environnement urbain. Un espace communautaire ouvert aux familles a été construit dans une partie de la ville auparavant considérée comme non sécurisée pour les femmes, offrant entre autres activités des conseils juridiques aux femmes ayant subi des violences sexuelles ou autres.

La mobilisation de jeunes volontaires, hommes et femmes, et des leaders communautaires a joué un rôle essentiel dans l'appropriation locale et la pérennisation de la participation de la communauté aux efforts de prévention. Les normes sociales discriminatoires sont combattues au travers d'événements sportifs et de pièces de théâtre interactives sur les violences faites aux enfants et aux femmes, qui ont prouvé leur succès, y compris auprès des hommes et des garçons. À ce jour, le programme a touché près de 30000 membres de la communauté. Une étude de clôture sera effectuée en 2019 afin d'évaluer son efficacité.

Les dispositions du Code de la famille concernant les droits de la femme relatifs au mariage, au divorce et à la garde des enfants, entre autres, ont une grande influence sur la capacité de celles-ci à sortir de relations violentes ou abusives. Les pays où le droit de la famille présente de forts déséquilibres entre les sexes sont ceux où le taux de violence à l'égard des femmes est le plus élevé⁵⁹. Des données en provenance de plusieurs pays, notamment l'Australie⁶⁰, le Brésil⁶¹, le Cambodge⁶² et l'Afrique du Sud⁶³ montrent que

la volonté de protéger les femmes au cœur de la législation sur les VFF est parfois affaiblie par d'autres lois, y compris sur la famille, qui accordent la priorité à la « réconciliation » et à « l'harmonie familiale » au détriment de la sécurité des femmes. Tous les domaines relevant du droit de la famille, y compris en matière de divorce, de garde des enfants, de pension alimentaire et de répartition des biens, doivent donc être passés en revue pour vérifier que la sécurité des victimes est bien la première préoccupation en cas de violence.

SAVEZ-VOUS...

... si tous les domaines du droit, notamment le droit de la famille et des étrangers, ont été révisés pour accorder la priorité à la sécurité des victimes?

Le droit des étrangers est un autre domaine pouvant limiter la capacité des femmes à fuir une relation violente. La peur d'être expulsée ou de perdre la garde des enfants, ainsi que le manque d'aide, peuvent conduire les femmes dont la situation migratoire est incertaine à rester dans une relation de violence⁶⁴. Au Royaume-Uni, l'organisation de défense des droits de la femme Southall Black Sisters (SBS) a organisé plusieurs campagnes très réussies depuis le milieu des années 1990 pour souligner la situation désespérée des femmes prises au piège d'une relation violente en raison de la précarité de leur situation migratoire. SBS a réussi à faire abroger un ensemble de règles restrictives et discriminatoires en matière d'immigration, notamment la « règle d'un an » et celle du « non-recours à l'aide publique ». La règle d'un an stipulait que les femmes qui étaient entrées sur le territoire avec un visa de conjoint devaient rester avec celui-ci pendant un an au minimum avant de pouvoir demander le statut de résident permanent, tandis que celle du non-recours à l'aide publique obligeait les personnes entrant au Royaume-Uni avec un visa de conjoint à être soutenues financièrement par leur partenaire, ou à subvenir à leurs besoins par le travail, et leur refusait l'accès à une aide financière de l'État⁶⁵. Comme l'a souligné le Rapporteur spécial sur le droit des migrants, il est nécessaire de mettre en place des « pare-feu » pour séparer l'application du droit des étrangers de l'accès aux services publics⁶⁶.

Garantir l'application de la loi

Les lois doivent être mises en œuvre, appliquées et interprétées de manière indépendante afin de protéger et de concrétiser les droits qu'elles confèrent. Pour cela, la

législation doit s'accompagner d'une stratégie ou d'un plan d'action national pour en coordonner la mise en œuvre, ainsi que d'un budget convenu et d'une formation à la VFF pour les fonctionnaires. Pour autant, différents facteurs compliquent la possibilité pour les femmes victimes de violence de faire valoir leurs droits. Cela se traduit en partie par le fort taux de sous-déclaration et d'abandon des poursuites le long de la « chaîne judiciaire » – de l'enquête de police à l'instruction et aux différentes étapes du procès⁶⁷.

L'un des principaux défis est que la plupart des femmes victimes de violence ne sollicitent ni aide ni appui. Une étude portant sur 42 000 femmes dans 28 pays de l'Union européenne a montré que seul un tiers des victimes de violence de la part du partenaire intime et un quart des victimes de violence perpétrée par un tiers ont contacté la police ou les services d'accompagnement à la suite des incidents les plus graves⁶⁸. La réticence des femmes à solliciter de l'aide est en partie due aux attitudes discriminatoires qui normalisent et excusent la violence et à la faible connaissance de leurs droits, ainsi qu'à la peur de représailles ou aux pressions de la famille ou de l'entourage pour garder le silence et à la stigmatisation associée au recours à une aide extérieure.

Plusieurs lacunes juridiques, politiques et programmatiques dissuadent toutefois également les femmes d'obtenir de l'aide. Ces obstacles comprennent des systèmes policiers et judiciaires qui sont inaccessibles et peu réactifs, en particulier pour les cas de violence conjugale, et le manque de coordination entre les services tels que les lignes téléphoniques et les centres d'hébergement et les services juridiques et judiciaires. Les femmes se heurtent à plusieurs contraintes, parmi lesquelles des obstacles institutionnels tels que la difficulté d'accès aux services juridiques, le coût élevé des poursuites, les attitudes discriminatoires des prestataires de services et l'éloignement géographique des tribunaux, et des obstacles sociaux tels que la peur de représailles, les barrières linguistiques et la nécessité de verser des pots-de-vin⁶⁹. Des recherches menées au Guatemala indiquent que ces contraintes agissent comme une « taxe » ou un « prix à payer » dont doivent s'acquitter les femmes : « le prix à payer pour surmonter la peur dans un contexte de faible protection et le prix du

ENCADRÉ 5.4

ENTRE LES MAILLES : LE CAS DES FEMMES AUTOCHTONES AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

Pour les femmes issues des peuples autochtones du Canada (où ils sont également désignés sous le nom de Premières Nations ou peuples autochtones) et des États-Unis (où ils sont également désignés sous le nom d'Amérindiens) confrontées à la violence, la justice est souvent hors de portée. L'histoire coloniale et la structure fédérale du gouvernement ont créé des situations complexes dans lesquelles les femmes autochtones et autochtones en quête de justice passent entre les mailles de la souveraineté du territoire tribal et de la compétence des organes fédéraux et locaux⁷⁰.

Aux États-Unis, les Amérindiennes et les femmes autochtones de l'Alaska sont confrontées à un taux plus élevé de violence fondée sur le sexe que les autres groupes de femmes, et elles ont presque trois fois plus de risques d'être violées. La loi sur la violence à l'égard des femmes (1994) constitue la principale tentative des États-Unis pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Elle vise à créer des environnements domestiques et publics plus sûrs grâce notamment à des sanctions plus lourdes pour les crimes sexuels, des subventions et des financements pour les forces de l'ordre, des refuges et des centres de crise, et des campagnes de sensibilisation. Bien qu'elle soit relativement complète, la loi ne réussit toutefois pas à protéger les femmes vivant dans des territoires autochtones des auteurs de violence, dont 86 % sont des hommes non amérindiens, en raison des vides qui existent entre les différents systèmes juridiques et juridictions. Les autorités tribales n'ont pas le pouvoir d'arrêter ou de traduire en justice des personnes non amérindiennes, et les territoires tribaux ne sont pas sous juridiction de la police de l'État dans lequel ils se trouvent. Les autorités fédérales, qui exercent cette juridiction, manquent quant à elles généralement de ressources, sont mal équipées et très peu réactives.

Plusieurs réformes partielles depuis 2000 ont donné aux tribunaux autochtones la compétence de faire respecter des ordonnances de protection et alloué des fonds pour des services ciblés, mais les problèmes persistent. Le dernier amendement en cours d'examen étend la compétence spéciale au traitement des actes de violence conjugale perpétrés par des non-Amérindiens dans les territoires autochtones. Cependant, il ne couvre pas les actes de violence sexuelle fortuits. Des modifications récentes de la loi excluent encore l'Alaska, où en 2010 les Amérindiens ou Autochtones de l'Alaska représentaient près de 15 % de la population.

Le Canada est confronté à une crise comparable : les femmes inuites, métisses ou des Premières Nations sont confrontées à un taux de violence au moins trois fois supérieur à celui des femmes non autochtones, un problème qui n'est pas suffisamment pris en compte par le gouvernement fédéral et les communautés autochtones dont elles sont issues. Comme aux États-Unis, les femmes des Premières Nations tombent entre les mailles des différentes juridictions. Les lois fédérales portant sur les droits de propriété matrimoniale ne s'appliquent pas aux territoires autochtones, laissant les victimes de violence conjugale sans autre option que de trouver un endroit sûr hors des réserves. En dépit de certains progrès politiques et juridiques, les femmes des Premières Nations sont peu protégées et reçoivent peu d'aide de leur gouvernement local ou du gouvernement fédéral en cas de violence conjugale.

Dans les deux cas, des politiques et des pratiques informelles ancrées dans l'histoire coloniale, mais préservées dans les structures actuelles de l'autorité fédérale empêchent une refonte juridique officielle. Les autorités autochtones des réserves continuent d'exercer une compétence limitée en raison de la persistance de préjugés coloniaux qui dévalorisent la situation des nations autochtones et des perceptions archaïques selon lesquelles les systèmes judiciaires autochtones seraient incompétents en termes d'interprétation et d'application du droit fédéral. Aux États-Unis par exemple, les soi-disant préjugés qui pourraient influencer les procès gérés par les autorités tribales sont mis en avant comme un argument justifiant les limites imposées à leur compétence, bien qu'aucune preuve ne vienne étayer ce point de vue. Ces tensions anciennes et non résolues ont un effet particulièrement marqué sur la sécurité personnelle des femmes autochtones.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si votre pays a élaboré une stratégie pour offrir des services coordonnés garantissant la sécurité des femmes, leur permettant de s'affranchir des relations abusives et de surmonter la violence?

temps et des efforts à consacrer dans un système juridique qui représente un labyrinthe bureaucratique et discriminatoire »⁷¹. Le prix à payer est particulièrement élevé pour les femmes pauvres et celles venant de communautés autochtones⁷². Aux États-Unis, des données montrent que pour les femmes issues de groupes raciaux ou minoritaires vivant dans des communautés où les taux de criminalité et de présence policière sont élevés, la méfiance à l'égard de la police et du système judiciaire peut constituer un autre facteur dissuasif⁷³. Il est essentiel de rendre les systèmes juridiques plus équitables et justes pour les populations marginalisées, de les sensibiliser davantage au genre pour encourager les femmes à y faire appel.

La multiplicité des systèmes juridiques peut également créer des obstacles à l'accès des femmes à la justice, en particulier là où existent des systèmes juridiques non étatiques, tels que des tribunaux coutumiers ou religieux ou des mécanismes communautaires de règlements des différends qui ne respectent pas les normes en matière de droits fondamentaux ou ne reconnaissent pas le droit des femmes à vivre sans craindre la violence⁷⁴. Les attitudes et normes sociales en matière de relations entre les sexes, entre les races et entre les nations influencent la mise en œuvre de mesures formelles, ce qui produit des résultats disparates en fonction des groupes de femmes (voir l'encadré 5.4).

AIDER LES VICTIMES À S'ÉPANOUIR : METTRE EN PLACE LES SERVICES COORDONNÉS ET MULTISECTORIELS NÉCESSAIRES

De même qu'il est nécessaire de mettre en œuvre et d'appliquer des lois globales pour lutter contre la VFF, il faut également offrir des services permettant aux victimes de reconstruire leur vie⁷⁵. L'approche suivie pour la prestation de ces services doit être coordonnée, multisectorielle et consignée dans un cadre fixant un ensemble de services essentiels et les normes et standards correspondants⁷⁶. La prestation de ces services doit également prévoir un appui à long terme pour les femmes et leurs enfants – ainsi que pour les filles victimes de violence – en offrant un logement abordable, une formation professionnelle et des possibilités d'emploi pour veiller à leur rétablissement et à leur réintégration dans la société et prévenir toute récurrence de victimisation⁷⁷.

Ce cadre peut prévoir une formation à la VFF ou la désignation d'une unité spécialisée au sein des forces de police, de la magistrature, des professionnels de la santé et des travailleurs sociaux ou d'autres prestataires de services, ainsi qu'un accompagnement spécialisé, des soins de santé, des refuges ou d'autres formes d'hébergement et une aide juridique pour aider les femmes à sortir d'une relation violente. Des mécanismes de coordination permettraient de veiller à ce que différentes agences travaillent main dans la main en vue de protéger les femmes, et non en contradiction les unes avec les autres, laissant certaines femmes démunies⁷⁸. Les services modèles sont fondés sur une approche axée sur les droits qui accorde la priorité à la sécurité des victimes et tient les auteurs responsables de leurs actes dans un système de justice pénale juste et efficace⁷⁹. Une telle approche s'inscrit en opposition aux services qui culpabilisent les victimes et encouragent la réconciliation avec des partenaires ou des membres de la famille violents, ou aux systèmes qui menacent de sanctions draconiennes à l'égard des auteurs, comme si la peine infligée pouvait suffire à éliminer la VFF.

ENCADRÉ 5.5

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES PLUS ÂGÉES

L'ampleur des négligences, des abus et des violences commis à l'égard des femmes plus âgées est de mieux en mieux reconnue au niveau mondial⁸⁰, mais la portée, la sévérité et la complexité de cette violence sont sous-estimées⁸¹. Les données sur la violence à l'égard des femmes proviennent principalement des enquêtes démographiques et de santé (EDS), notamment dans les pays en développement, et celles-ci se concentrent sur les femmes en âge de procréer, celles de 15 à 49 ans⁸². Dans l'ensemble, nous ne disposons pas de suffisamment de données en provenance des pays du Sud.

Les discriminations liées à l'âge et au sexe au cours de la vie d'une femme font que les femmes âgées sont plus exposées à la pauvreté, des problèmes de santé et un accès limité aux ressources pouvant les protéger⁸³. L'isolement, le déclin cognitif et la démence, le handicap et la dépendance aux soins, une histoire personnelle marquée par la violence interpersonnelle, les situations d'extrême pauvreté, les crises humanitaires, l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont tous des facteurs de risque de violence physique et sexuelle à l'encontre des femmes âgées, souvent avec des conséquences désastreuses⁸⁴. Les femmes de plus de 50 ans sont davantage exposées à certaines formes spécifiques de violence, exercée par différents auteurs, y compris leurs époux ou partenaires masculins⁸⁵. Une étude de l'OMS pour la Région Europe⁸⁶ et l'étude de prévalence de l'Union européenne DAPHNÉ III⁸⁷ indiquent que les catégories d'auteurs comprennent les descendants adultes et les soignants rémunérés, et que les violences sur personnes âgées se produisent généralement dans le contexte de l'exploitation d'une relation de confiance⁸⁸.

Les signalements de violence et d'homicides perpétrés ou commandités, généralement par les membres de la famille, à l'encontre des femmes âgées ont souvent pour contexte des crises économiques, humanitaires, communautaires ou familiales graves. En 2014, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) a constaté des accusations de sorcellerie à l'encontre de femmes âgées dans 41 pays d'Afrique et d'Asie⁸⁹. Étant donné que les familles dissimulent souvent les actes de violence, la honte, la stigmatisation et la peur de dénoncer font partie des obstacles à la résolution de ce problème⁹⁰.

Les stratégies modèles de lutte contre la violence mettent l'accent sur la promotion des droits des femmes âgées, ainsi que sur la participation, le dialogue et les consultations avec les femmes âgées elles-mêmes au sein de leurs communautés et de leurs familles; la collecte de données s'étendant aux personnes âgées; la création de lignes téléphoniques d'écoute et de conseil; l'aide aux soignants; et la mise en place de mesures de protection juridique⁹¹. Les mesures visant à protéger les femmes âgées doivent être universelles, ciblées et spécialisées⁹², promouvoir l'établissement de normes internationales⁹³ et être intégrées dans des cadres d'action pour faire en sorte que toutes les femmes âgées à risque soient prises en compte. Afin d'encourager une meilleure compréhension du problème, le DAES a suggéré de classer les différents types de violence dans les catégories suivantes : « négligence », « violence physique », « violence sexuelle », « violence psychologique », « violence financière » et « négligence de soi »⁹⁴.

En outre, ces mesures doivent être accessibles à toutes les femmes. Par conséquent, des efforts ciblés sont nécessaires pour répondre aux préoccupations des groupes qui font souvent face à des obstacles supplémentaires dans l'accès aux services, tels que les adolescentes ou les femmes âgées (voir l'encadré 5.5). Dans sa recommandation générale n° 35, le Comité de la CEDAW reconnaît que les femmes confrontées à différentes formes de discriminations

intersectionnelles, qui ont un effet aggravant, auront besoin de réponses juridiques et politiques adaptées⁹⁵.

Outre la violence sexuelle, qui est le plus souvent le fait de personnes qu'elles connaissent ou qui leur sont proches, y compris un conjoint, un partenaire ou un petit ami actuel ou précédent⁹⁶, les adolescentes sont également exposées à des formes de violence propres à leur tranche d'âge.

Il s'agit de la violence qui se produit dans l'enceinte ou à proximité des établissements scolaires, la cyberviolence, le harcèlement⁹⁷, la violence sur les campus universitaires⁹⁸ et, dans certains contextes, le mariage d'enfants et le mariage forcé ou précoce, et les mutilations génitales féminines⁹⁹. Si la sous-déclaration des violences est courante chez les femmes de toutes les tranches d'âge, les données de certains pays montrent que la peur de représailles, la culpabilité, la honte, la non-réalisation que certaines expériences constituent des actes de violence et la méconnaissance de leurs droits font que les adolescentes sont plus enclines à garder pour elles les épisodes de violence qu'elles subissent.

Les parents, les enseignants et le personnel encadrant jouent un rôle important dans la promotion de relations équitables entre les filles et les garçons, en sensibilisant aux droits des filles et en les orientant vers les services d'aide disponibles. Cependant, dans de nombreux cas, l'auteur des violences est le parent, l'enseignant ou l'encadrant lui-même, ce qui peut expliquer en partie le taux élevé de sous-déclaration et d'accès aux services d'aide¹⁰⁰. En outre, en raison de leur âge, les adolescentes sont parfois légalement obligées d'être accompagnées par un parent lorsqu'elles sollicitent un service d'aide, menaçant leur confidentialité¹⁰¹.

SAVEZ-VOUS...

... si les agences publiques de votre pays bénéficient d'une formation ou si des unités spéciales au sein de la police, de la magistrature, du personnel de santé ou autre ont été créées pour répondre efficacement à la violence à l'égard des femmes et des filles?

Les services d'aide doivent par conséquent veiller à ce que leurs prestataires soient formés et aient les capacités de répondre aux besoins spécifiques des adolescentes

en faisant preuve de sensibilité à l'égard du genre et de leur âge; à ce que les examens médicaux, s'ils sont nécessaires, soient rapides, peu invasifs, et nécessitent peu de formalités; et à ce que des mesures spéciales soient prises pour les adolescentes lors des procès, telles que des salles d'attente ou le recours à la technologie (par ex. écrans ou témoignages filmés) pour éviter le contact avec l'auteur, et qu'elles soient tenues informées des procédures légales et de leurs résultats¹⁰². Ceci doit s'accompagner de stratégies garantissant l'accès des adolescentes à des informations définissant les actes de violence, leurs droits et les services à leur disposition¹⁰³.

Offrir des services spécialisés, suffisamment bien financés, et les protéger des coupes budgétaires dictées par l'austérité

Des commissariats de police réservés aux femmes et des tribunaux spécialisés en matière de violence conjugale font partie des innovations institutionnelles conçues pour améliorer l'accès des femmes aux services. Les militantes féministes et les organisations de défense des droits de la femme ont souvent été à la pointe des services offerts aux victimes de violence, avant que les gouvernements ne s'impliquent dans leur fonctionnement et les financent partiellement ou totalement. Aujourd'hui, dans de nombreux pays, les organisations de femmes – et les organisations non gouvernementales (ONG) de manière plus générale – continuent de jouer un rôle majeur dans l'offre de ce type de services, souvent avec un appui financier au niveau fédéral ou des États. Dans certains pays, cet appui est complété par l'aide de donateurs. Toutefois, le sous-financement chronique des services liés à la VFF est un problème récurrent dans de nombreux pays, ce qui se traduit par un sous-effectif, le manque de formation ou de spécialisation pour traiter la VFF, et la faiblesse de la coordination interagence – tous les éléments essentiels à mettre en place pour créer des services spécialisés efficaces. En outre, adopter des lois adéquates sur le papier, mais ignorer les conditions matérielles de la violence (ses facteurs de risque et les besoins économiques et sociaux des victimes), ainsi que les circonstances sociales au sens large qui l'entourent, est également une tendance inquiétante.

Lorsque des coupes interviennent dans les budgets nationaux en raison de crises financières, l'incidence sur les services locaux est parfois à la fois dramatique et

inégaie. Au Royaume-Uni par exemple, les organisations disposant d'un petit budget financé par les autorités locales ont subi des coupes plus importantes en 2011/2012 que celles opérant avec des budgets plus conséquents. Les coupes ont touché un large éventail de services, notamment les centres d'hébergement, les services judiciaires et policiers faisant appel à une expertise spécialisée, les services conçus pour les femmes noires, asiatiques ou issues de groupes ethniques minoritaires, et les services d'accompagnement des auteurs masculins de violence conjugale¹⁰⁴. La stratégie du gouvernement intitulée Stratégie d'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles 2016-2020 reconnaît l'ampleur du problème et prend l'engagement salubre de veiller à ce qu'« aucune victime ne soit déboutée lorsqu'elle se présente aux services de soutien essentiels fournis par les refuges, les centres d'aide en cas de viol et les unités chargées de prévenir et traiter les cas de mutilations génitales féminines et de mariages forcés »¹⁰⁵. L'évaluation du Women's Budget Group du Royaume-Uni indique toutefois que le niveau des dépenses allouées à la stratégie ne correspond pas aux investissements nécessaires pour répondre à la demande et tenir les engagements. En outre, l'approche proposée pour lever des fonds et les répartir – en prélevant une taxe sur la valeur ajoutée sur les produits d'hygiène féminine et en versant le montant aux organisations de femmes – provoque « un dangereux dérapage par lequel les femmes deviennent responsables du financement de leur propre sécurité »¹⁰⁶.

Étendre le rayonnement des services au-delà des grands centres urbains

La portée limitée des services dédiés à la VFF constitue un autre problème récurrent. Cette contrainte pèse sur les institutions policières ou judiciaires spécialisées chargées d'améliorer l'accès des femmes à la justice. En Sierra Leone par exemple, les unités d'aide à la famille (Family Support Units - FSU) créées en 1999 pour répondre à l'augmentation de la violence conjugale perpétrée par les ex-combattants sont désormais peu nombreuses et gravement sous-financées. Avec 44 unités de ce type pour tout le pays, les FSU ne sont tout simplement pas disponibles dans bon nombre de communautés, et les femmes doivent alors contacter les commissariats de police, qui sont eux aussi parfois éloignés. Outre leur rayonnement limité, même lorsqu'il existe une FSU, les fonctionnaires qui y sont affectés sont parfois mal

formés et comprennent mal la violence conjugale, la confidentialité n'est pas toujours assurée et les unités n'ont pas forcément les ressources nécessaires pour fournir des services fiables¹⁰⁷.

Les commissariats de police pour femmes existent de longue date en Amérique latine¹⁰⁸. Le premier (Delegacias Especiais de Atendimento a Mulher – DEAM) a été créé dans le cadre d'un programme pionnier à Sao Paulo, au Brésil, en 1985. En 2016, les estimations portaient à plus de 450 le nombre de DEAM au Brésil, soit près de 500 postes de police ou tribunaux spéciaux à l'échelle du pays¹⁰⁹. Malgré cela, la grande majorité de ces derniers se concentre dans les grandes villes, laissant de côté les villes plus modestes, les zones rurales et l'arrière-pays. Par ailleurs, la qualité des services offerts est parfois très inégale quant au type d'aide et de crime relevant de leur compétence. Une étude menée en 2009 par OBSERVE a constaté que la plupart des DEAM ne parvenaient pas à offrir une aide spécialisée aux femmes par manque de personnel formé et qualifié¹¹⁰.

Améliorer la qualité des services grâce aux formations sur l'égalité des sexes et les droits fondamentaux

Les formations axées sur les droits des femmes en particulier ont été identifiées comme un facteur clé pour garantir une offre de services adaptée à ces dernières. En l'absence de telles formations, les épisodes de violence auxquels les femmes sont confrontées sont facilement banalisés et les approches privilégiant la « médiation » et la « conciliation » sont mises en avant, aux dépens du droit des femmes à la sécurité¹¹¹.

Le Nicaragua, un pays bien plus pauvre que le Brésil, dispose de l'un des réseaux les plus étendus de commissariats de police pour femmes en Amérique latine. Le premier a été créé en 1993, et en 2015 l'on n'en comptait pas moins de 135 dans tout le pays, gérés par des femmes et servant les femmes et les enfants¹¹². Des travaux de recherche indiquent que la gestion des cas par les commissariats de police pour femmes témoigne d'une sensibilité au genre relativement élevée. Cela s'explique en partie par l'étroite coordination entre les commissariats de police et les acteurs non étatiques, en particulier les organisations de défense des droits de la femme¹¹³.

Le mouvement féministe a également joué un rôle décisif dans l'établissement de relations entre les commissariats de police pour femmes et les cliniques et centres pour femmes fournissant une aide complémentaire, notamment des services médico-légaux, psychologiques et juridiques.

Renforcer les mécanismes de coordination

Compte tenu du large éventail d'acteurs et de mesures impliqués dans la réponse à la violence – allant des fonctionnaires de police, de la justice et de la santé à l'aide au logement et au revenu – des mécanismes de coordination et leur bonne gouvernance sont essentiels. Par exemple, les commissariats de police pour femmes pourraient renforcer leur utilité en servant également de point d'accès au système judiciaire¹¹⁴. De la même manière, une formation sur la VFF pour les agents de santé publique est essentielle pour améliorer la détection des cas de violence et d'abus, tandis que des mécanismes d'orientation renforcés entre les centres de santé et les services d'aide psychosociale ou juridique peuvent éviter que certaines femmes ne passent entre les mailles de systèmes sans liens les uns avec les autres. Le gouvernement de Kiribati a essayé de répondre à cette problématique en intégrant la question de la violence à l'égard des femmes dans les programmes dédiés à la santé sexuelle et reproductive et en installant ces services à proximité d'hôpitaux de référence et de centres d'hébergement¹¹⁵. En l'absence de tels mécanismes, les femmes sont parfois confrontées à des retards inutiles et leur sécurité peut être compromise, car les services ne parviennent pas à communiquer entre eux dans un délai convenable. Le bon fonctionnement et la coordination des services dépendent toutefois de la qualité et de l'utilité réelles des services de santé publique – un aspect souvent défaillant dans de nombreux pays.

Plusieurs pays ont décidé de former les agents de santé pour qu'ils puissent fournir des services intégrés aux femmes en cas de violence sexuelle. Les centres de soins Thuthuzela (TCC) en Afrique du Sud, établis en 2000, constituent une réponse durable de l'État aux niveaux notoirement élevés de violence sexuelle et de viol du pays. Les TTC sont présents dans les hôpitaux publics pour répondre aux besoins médicaux et sociaux des victimes d'agressions sexuelles. Le personnel de santé des TCC peut prodiguer

des soins, notamment la prophylaxie post-exposition et une contraception d'urgence, un appui psychosocial et une orientation vers d'autres services pertinents. Si le nombre de TCC est passé de 25 en 2009/2010 à 51 en 2012/2013, la qualité des services est très variable¹¹⁶. Le fait que les services d'aide psychosociale soient considérés comme secondaires dans de nombreux centres est source de préoccupation, car les conseillers n'ont pas à leur disposition le financement ou l'espace nécessaires.

SAVEZ-VOUS...

... si votre pays a mis en place une stratégie pour prévenir la violence avant qu'elle ne se produise?

Si en théorie un « guichet unique » est conçu pour harmoniser les services offerts aux victimes de violence, héberger toutes les agences dans un seul endroit n'entraîne pas automatiquement la collaboration de ces agences entre elles. De fait, de telles modalités peuvent générer de nouvelles tensions et des conflits lorsque les hiérarchies professionnelles et sur le lieu de travail sont particulièrement rigides. Le risque est encore plus élevé si les rôles ne sont pas clairement définis. Les ONG qui travaillent au sein d'établissements gouvernementaux courent notamment le risque d'être traitées comme des partenaires de second rang. Relever ces défis nécessite un travail préparatoire minutieux avec toutes les parties pour que leurs rôles et responsabilités respectifs soient clairement définis et que les compétences et les contributions de chacune soient pleinement reconnues¹¹⁷. En outre, le problème récurrent de l'inaccessibilité des centres et de leur financement précaire n'est pas nécessairement résolu par la création d'un guichet unique. Les cadres juridiques nationaux doivent également être évalués pour vérifier que les services généraux de santé sexuelle et reproductive nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des victimes de violence sont disponibles du point de vue légal.

ENRAYER LA VIOLENCE : LES MESURES DE PRÉVENTION QUI FONCTIONNENT

Si les lois, les politiques et les services constituent un élément central de la réponse à la VFF, il est également devenu manifeste au cours des dernières années que cette violation des droits fondamentaux ne pourra être éliminée à long terme par la seule action du système pénal ou l'offre de services. Des mesures de prévention sont nécessaires pour remettre en cause les déséquilibres des relations entre les sexes, qui sont les profonds déterminants de la violence à l'égard des femmes, en faisant évoluer les comportements et les normes et en renforçant l'indépendance économique des femmes. Étant donné que la violence trouve sa source au croisement de plusieurs facteurs interdépendants, les mesures de prévention doivent elles aussi être multidimensionnelles, impliquer un large éventail de parties prenantes et porter une attention particulière aux populations marginalisées ou difficiles d'accès. Les travaux en la matière s'étoffent peu à peu, et des enseignements utiles sont tirés des interventions présentant une efficacité potentielle.

Dans la plupart des pays développés, un nombre important de femmes, mais pas toutes, ont accès aux services, à la protection sociale et à l'emploi rémunéré, mais cela n'est pas le cas dans bon nombre de pays en développement. Comme nous l'avons déjà mentionné, il est important que les pays se dirigent progressivement vers un appui à long terme aux victimes de violence et à leurs dépendants en offrant des logements abordables, une formation professionnelle et des possibilités d'emploi pour renforcer l'autonomie financière des femmes et leur capacité à sortir de relations violentes et prévenir les risques de revictimisation¹⁸. Une approche globale de la prévention doit par conséquent renforcer les droits économiques, sociaux et politiques des femmes pour multiplier les possibilités qui s'offrent à elles¹⁹. Cette question a également sa pertinence pour de nombreuses

femmes des pays développés qui sont pauvres ou à qui l'on attribue une identité raciale et dont les expériences de violence sont accentuées par le chômage, le sous-emploi et la pauvreté. Dans de tels contextes, les politiques en matière de VFF « ne peuvent se permettre de ne traiter que la violence infligée par l'agresseur; elles doivent également s'attaquer aux formes de domination multidimensionnelles et routinières qui jalonnent souvent dans la vie de ces femmes, réduisant leur capacité à créer des alternatives aux relations violentes qui les ont conduites vers les centres d'hébergement en premier lieu »²⁰.

L'élément le plus important de toute stratégie de prévention est donc la reconnaissance du lien entre l'inégalité des sexes et la violence à l'égard des femmes, et son association à d'autres formes de discrimination et d'inégalités. Les inégalités entre les sexes sont la cause profonde des conditions sociales de la VFF, car elles établissent les normes et rôles en matière de genre dans les sphères économique, sociale et politique. Par exemple, le fait que les femmes ont moins de chances d'occuper des postes décisionnels dans la sphère publique signale le peu de valeur accordé à la voix des femmes et ancre l'idée selon laquelle ce sont les hommes qui ont le contrôle et le pouvoir en matière de décisions et de ressources²¹. En tant que telles, toutes les stratégies de prévention doivent s'inscrire dans un cadre plus global en faveur de l'égalité des sexes visant à réaliser l'éventail complet des droits fondamentaux des femmes et des filles.

Reflétant le consensus mondial quant à la nécessité d'adopter une approche globale, une nouvelle initiative pour éliminer la VFF – intitulée Spotlight – a été lancée par l'Union européenne et les Nations Unies en 2017²². Elle reconnaît que la violence et les pratiques néfastes sont des phénomènes complexes, nécessitant une intervention à plusieurs niveaux se renforçant mutuellement au travers d'une approche globale (impliquant des lois et des politiques, et en mettant l'accent sur la prévention, les services et les données). Cette initiative s'appuiera sur l'expérience et l'expertise des organisations de la société civile ainsi que du mouvement de défense des droits de la femme et du système des Nations Unies, et elle développera des partenariats avec d'autres parties prenantes clés, notamment les gouvernements et le secteur privé.

La lutte contre les causes profondes s'applique également aux cas de traite (qui forment un volet majeur de l'initiative Spotlight), qu'il s'agisse d'exploitation sexuelle ou de travail forcé, et pour lesquels la criminalisation seule ne semble pas suffisante pour éradiquer la pratique (voir l'encadré 5.6).

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si des stratégies sont prévues pour atteindre les groupes de femmes particulièrement vulnérables?

ENCADRÉ 5.6

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS : POURSUIVRE, PROTÉGER ET PRÉVENIR

Le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (connu sous le nom de Protocole de Palerme) définit la traite comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes »¹²³.

Cette définition comprend les différentes violations des droits fondamentaux auxquelles sont sujettes les victimes de la traite, y compris l'exploitation sexuelle et le travail forcé. Si la traite est souvent considérée comme un phénomène transnational, le protocole des Nations Unies offre un cadre intégrant la traite dans le contexte national, qui est une réalité d'une ampleur conséquente dans des économies émergentes telles que le Brésil, la Chine, l'Inde et la Fédération de Russie. En dépit de ces forces, la nature illicite de la traite, ainsi que l'ambiguïté de concepts tels que « contrainte », « tromperie » et « exploitation » font qu'il est difficile de rassembler des données fiables. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) reconnaît que des données solides sur l'ampleur du problème sont dramatiquement insuffisantes¹²⁴. Quoiqu'il en soit, ses rapports fournissent quelques indications utiles¹²⁵ :

- Les victimes sont exploitées dans un même pays, entre pays voisins ou même sur plusieurs continents
- Lorsque les victimes sont étrangères, les flux de la traite ont tendance à suivre les routes migratoires
- L'exploitation sexuelle et le travail forcé sont les principaux motifs
- Les femmes constituent environ la moitié des victimes de la traite

Au cours de la dernière décennie, le profil des victimes a évolué : si la plupart des victimes identifiées restent des femmes, les enfants et les hommes semblent constituer une part plus importante que par le passé (28 et 21 % respectivement en 2014). Parallèlement, le pourcentage des victimes du travail forcé a également augmenté : près de 4 victimes sur 10 identifiées entre 2012 et 2014 (dont 63 % d'hommes)¹²⁶.

En 2016, 158 pays avaient criminalisé la plupart des formes de traite d'êtres humains, de manière relativement cohérente avec la définition des Nations Unies¹²⁷. Toutefois, le taux de condamnation reste incroyablement bas et l'impunité règne. Il est de plus en plus manifeste que les efforts visant à pénaliser la traite sans lutter contre ses causes profondes ne suffiront pas à enrayer le problème. Par exemple, au lieu de s'appuyer uniquement sur le droit pénal, les experts considèrent que le droit du travail est également important dans les efforts d'éradication de la traite¹²⁸.

Des moyens d'existence précaires, la vulnérabilité et les conflits, des systèmes de protection sociale inefficaces et les dénis de droits influencent les stratégies de survie des femmes dans une économie mondialisée. Dans un tel contexte, le travail des femmes a tendance à s'orienter vers des secteurs tels que l'industrie à bas salaire, le travail domestique ou le travail sexuel. La violation des droits de la femme est donc à la fois la cause et la conséquence de la traite des femmes¹²⁹. Les lois restrictives en matière d'immigration et la peur de la déportation privent encore davantage les femmes de choix, les obligeant à s'en remettre à des réseaux et des pratiques d'exploitation. Sans traiter les causes structurelles ni mobiliser différents cadres, y compris en matière de droits fondamentaux et de migration, les normes internationales relatives à l'interdiction de la traite risquent d'être détournées de leur emploi pour stigmatiser, cibler et punir ceux qu'elles sont censées aider¹³⁰. Une approche globale traitant des causes sous-jacentes de la traite et de l'exploitation des femmes serait conforme au modèle des 3 « P » du Protocole de Palerme : poursuivre, protéger et prévenir.

La plupart des interventions de prévention font appel à plusieurs approches, et beaucoup ciblent les facteurs de risques considérés comme sous-tendant la VFF tels que la pauvreté, la dépendance économique des femmes aux hommes et les normes discriminatoires en matière de comportement pour les hommes et les femmes¹³¹. Certaines interventions visent à encourager l'indépendance économique des femmes (grâce au microcrédit, aux transferts de fonds et à la formation professionnelle) pour accroître leurs prérogatives au sein d'une relation. D'autres cherchent à modifier les attitudes, les croyances et les normes sociales (grâce aux campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, à la mobilisation communautaire, à la communication et aux médias et à l'éducation de groupe), parfois en travaillant avec les hommes pour faire évoluer leurs attitudes et leurs comportements.

SASA! est une intervention reposant sur la mobilisation communautaire qui a été lancée par Raising Voices en Ouganda¹³². Elle vise à modifier les attitudes, les normes et les comportements au sein de la communauté qui contribuent à l'inégalité des sexes, à la violence et à une vulnérabilité accrue des femmes au VIH. Le projet travaille de manière systématique avec un large éventail de parties prenantes au sein de la communauté pour encourager l'analyse critique et le débat autour des inégalités de pouvoir. Les observations tirées de l'évaluation du projet SASA! montrent qu'au cours de l'année écoulée, la violence physique du partenaire intime subie par les femmes était largement inférieure dans les communautés d'intervention par rapport aux groupes de contrôle, mais la diminution des actes de violence sexuelle au sein du couple n'était elle pas significative¹³³.

D'autres stratégies de prévention font appel à des programmes d'éducation axés sur la communauté pour traiter les normes sociales profondément enracinées et qui tolèrent la violence. Les mutilations génitales féminines (MGF) sont un bon exemple. À ce jour, la plupart des efforts visant à lutter contre ce problème complexe ont mis l'accent sur la législation pénale¹³⁴. Les débats se poursuivent quant à savoir si les mesures punitives sont un outil efficace pour encourager le changement culturel et si elles sont dissuasives, ou si au contraire elles poussent la pratique dans l'illégalité, minent les efforts au niveau local¹³⁵ et découragent ceux qui en ont le plus besoin de demander une aide sociale et juridique¹³⁶. Quoi qu'il en soit, l'influence des lois sur le changement de comportement dépend de la mise en œuvre en parallèle de stratégies intégrées dirigées au niveau communautaire et qui mettent l'accent sur le contexte général¹³⁷.

Adapter les principes de programmation fondés sur les droits fondamentaux aux contextes nationaux et communautaires et collaborer avec les parties prenantes locales pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes ont prouvé leur efficacité pour faciliter l'évolution des normes¹³⁸. Étant donné que les normes sociales sont souvent maintenues par les attentes et la pression communautaires, l'abandon collectif, par lequel toute une communauté s'engage conjointement à cesser la pratique et à tenir chacun de ses membres responsable de son engagement est considéré comme une stratégie efficace. Cela nécessite une éducation communautaire dans le domaine de la santé et des droits fondamentaux, renforcée par des débats, des réflexions et la recherche d'un consensus (voir l'encadré 5.7).

Une large gamme d'interventions préventives cherchent à impliquer les hommes et les garçons – une approche qui suscite un intérêt considérable de la part des gouvernements, des donateurs et des praticiens. Bon nombre de ces interventions ont mis l'accent sur un renforcement de la sensibilisation et sur la remise en question des attitudes, en supposant que cela pourrait donner lieu à un changement de comportement.

Pour autant, plusieurs décennies de recherche ont démontré que le lien entre attitude et comportement est extrêmement complexe. La violence se fonde sur des structures et des institutions solidement ancrées¹³⁹. En outre, il est possible que les efforts de sensibilisation touchent davantage les hommes les moins enclins à la violence. L'autre problème de la plupart de ces interventions est qu'elles sont généralement courtes, tandis que celles enregistrant le plus de succès sont celles qui ont profité d'une participation relativement plus longue des bénéficiaires afin de permettre l'évolution des relations entre les sexes¹⁴⁰.

Au cours des dernières années, l'idée – fausse – selon laquelle travailler avec les hommes est plus efficace que de travailler avec les femmes pour la prévention et la réponse à la violence a fait son chemin. Cependant, l'expérience de nombreux pays montre que la prévention de la violence ne peut réussir sans une offre de services aux victimes. Il faut également noter que « changer les hommes nécessite dans certaines circonstances de mobiliser et d'autonomiser les femmes », en modifiant les attentes qu'elles ont de leurs partenaires, en transformant les relations inéquitables entre les sexes et en leur offrant des services et la possibilité de quitter un partenaire violent¹⁴¹.

ENCADRÉ 5.7

L'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE POUR PRÉVENIR LES MGF AU SÉNÉGAL

Tostan (qui signifie « avancée ») est une ONG internationale basée en Afrique qui met en œuvre des programmes d'éducation fondés sur les droits fondamentaux, holistiques et dirigés par les communautés et qui organise des dialogues informels et non prescriptifs ancrés dans les traditions culturelles locales au sein des communautés. Si Tostan ne s'était pas initialement fixé pour objectif d'éliminer les mutilations génitales féminines (MGF), l'un des principaux résultats de son programme d'autonomisation des communautés (CEP) a été les déclarations publiques intervillages d'abandon de cette pratique. Plus de 5 000 communautés sénégalaises ont franchi le pas depuis le lancement du programme en 1997, contribuant à une baisse importante de cette pratique au niveau national¹⁴².

Le CEP comporte deux phases : une année pour « préparer le champ à cultiver », qui se fonde sur les traditions orales pour initier le dialogue sur les questions relatives au bien-être de la communauté et sur la démocratie locale, puis 18 mois de classes d'alphabétisation et de formation à la gestion pour « planter les graines ». Cadrer le discours sur les droits fondamentaux en relation avec les valeurs locales ouvre la voie à des discussions sur la discrimination et la santé reproductive des femmes et à de nouvelles perspectives. Ceci entraîne à son tour une réflexion plus large sur les relations entre les sexes, les systèmes de croyances et les pratiques locales et à un processus délibératif qui trouve son apogée dans l'engagement et la déclaration publique d'abandon des MGF¹⁴³.

Ce processus de changement social positif s'est produit de manière inégale¹⁴⁴. Mais les communautés qui continuent à pratiquer les MGF se rendent de plus en plus compte que les filles de leurs voisins continuent d'être respectées et acceptées comme épouses après le rejet de la pratique par leur communauté. Le CEP soutient la mobilisation des communautés en faveur de l'apprentissage et du débat avec les villages voisins pour apporter des changements et encourager la collaboration entre les ONG, les agences gouvernementales, les leaders communautaires et les médias pour pérenniser le consensus dans les communautés endogames. À ce jour, plus de 8 000 communautés dans huit pays africains ont abandonné les MGF après l'intervention du CEP¹⁴⁵.

L'un des grands défis de la prévention est la nature isolée et limitée des interventions dans le temps. De nombreuses interventions de prévention dans les pays en développement sont financées par les donateurs et ciblent souvent des petits groupes démographiques. Ceci pose la question de la mise à l'échelle, étant donné qu'une question aussi prévalente que la VFF nécessite des solutions à grande échelle. De nombreuses évaluations utiles d'interventions sont en cours, et il est essentiel que des investissements dans l'évaluation des programmes de prévention se poursuivent et se multiplient¹⁴⁶.

Principaux enseignements tirés des expériences de prévention actuelles

Plusieurs enseignements émergent des travaux actuels en matière de prévention de la VFF. Premièrement, la prévention ne doit pas être considérée comme une alternative à l'intervention et à l'offre de services en matière de VFF. Dans

le contexte du financement limité des donateurs et des contraintes fiscales sur le plan national, il est possible que les activités de prévention soient privilégiées par rapport aux services, au motif que la prévention jouit d'un meilleur rapport coût-efficacité¹⁴⁷. Et pourtant, « la prévention ne peut avoir lieu que si le système qui intervient auprès des victimes de violence fonctionne et assure leur sécurité »¹⁴⁸.

Deuxièmement, les mesures de prévention doivent être multidimensionnelles, prolongées et impliquer un large éventail de parties prenantes – étant donné que la violence résulte de l'interaction des multiples facteurs qui sous-tendent les relations inégalitaires entre les sexes et la subordination des femmes, y compris des normes et attitudes sociales discriminatoires ainsi que la négation de leurs droits socioéconomiques, civils et politiques.

Troisièmement, la coordination entre les secteurs et les départements du gouvernement est essentielle, de même que le renforcement et l'approfondissement

des relations et de la compréhension mutuelle entre le gouvernement, la société civile et les communautés.

Enfin, une stratégie coordonnée et efficace ne signifie pas qu'il ne peut y avoir qu'une approche unique ou adaptée à tous les contextes. Il faut s'efforcer de tenir compte des

besoins et de la situation des différents groupes de femmes, dans le respect du principe d'inclusivité et en fonction de leur pertinence. Il est parfois nécessaire d'élaborer des interventions qui ciblent certains groupes de femmes pour tenir compte des risques spécifiques qu'ils encourent et trouver des solutions locales et efficaces (voir l'encadré 5.8).

ENCADRÉ 5.8

LES TRAVAILLEUSES DU SEXE S'ORGANISENT POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE

Un exemple d'approche ciblée est la mise en œuvre de programmes d'autonomisation sociale pour les travailleuses du sexe, qui ont montré des effets positifs sur la diminution de risque de violence dans le sud de l'Inde¹⁴⁹. Les travailleuses du sexe sont régulièrement confrontées à des discriminations et à un fort risque de violence, en particulier du fait de la police ou de leurs clients. En 2004, au moins huit incidents violents ont été signalés par travailleuse par an en Inde¹⁵⁰. Les travailleuses du sexe de ce pays sont également parmi les plus exposées au risque de VIH, car la violence peut se traduire par un recours moins systématique au préservatif et à des niveaux plus élevés d'infections sexuellement transmissibles.

L'initiative Ashodaya Samithi à Mysore (Karnataka) est un exemple de réussite d'une intervention menée par les travailleuses du sexe qui s'appuie sur les synergies entre plusieurs niveaux pour fournir des espaces sûrs et des services de gestion des crises et de plaidoyer auprès de différentes parties prenantes¹⁵¹. Les principes d'appropriation et de mobilisation communautaires permettent aux travailleuses du sexe de s'engager progressivement dans une collaboration avec les acteurs clés pour remédier aux vulnérabilités structurelles et créer des conditions favorables sur le plan personnel et professionnel. L'augmentation initiale de la violence intime, apparemment incongrue, signalée par l'étude du projet Ashodaya semble être imputable à l'augmentation des signalements ainsi qu'à un regain de violence en réaction à l'autonomisation croissante des travailleuses du sexe. En outre, le collectif des travailleuses du sexe a mis en place un conseil d'autorégulation pour lutter contre la traite. Les principes d'appropriation et de mobilisation communautaires ont été appliqués par les communautés de travailleuses du sexe dans d'autres régions de l'Inde, notamment au Bengale occidental, pour lutter contre le commerce des filles et des femmes – et le fait de les pousser par la tromperie au travail sexuel forcé et à la prostitution enfantine – tout en cherchant à s'assurer que les femmes qui décident de se prostituer sont traitées avec respect¹⁵².

Un « cadre intégré d'autonomisation » d'application globale a été élaboré en vue d'une étude du programme Avahan, précédemment désigné comme l'Initiative indienne de lutte contre le SIDA, dans cinq districts de l'État du Karnata, au sud du pays¹⁵³. Les résultats ont montré que les stratégies efficaces de mobilisation communautaire ont facilité l'autonomisation des travailleuses du sexe et que la violence a diminué de 84 % sur une période de 5 ans, y compris celle perpétrée par la police et les clients¹⁵⁴. Permettre aux travailleuses du sexe d'identifier les points de faiblesse et les manières d'y remédier, par exemple en gérant les comportements à risque des clients, et en renforçant leur autonomie économique et les possibilités d'accès aux services, peut transformer le degré de risque de leur environnement, y compris le risque d'exposition au VIH. D'autres corrélations ont été constatées entre la durée de l'adhésion au groupe de pairs, le niveau d'autonomisation et la réduction des occurrences de contrainte policière.

SUIVRE LES ÉVOLUTIONS : COLLECTE ET ANALYSE RÉGULIÈRES DES DONNÉES

La nécessité de disposer de données sur la prévalence de la VFF plus complètes a déjà été soulignée au chapitre 2. Les enquêtes visant à surveiller la prévalence des différentes formes de VFF doivent être répétées au fil du temps – en utilisant des méthodologies comparables dans chaque pays – pour permettre d'évaluer les évolutions aux niveaux national, régional et mondial. Les données sur la prévalence peuvent également être un puissant outil de plaidoyer pour alerter les décideurs et le grand public sur le problème et la nécessité d'adopter des mesures urgentes. Pour que les données puissent être utilisées, il faut toutefois que les responsables de la conception et de la mise en œuvre de l'action donnée puissent se les approprier. Les enquêtes de prévalence doivent par conséquent impliquer, dès le début de la planification, tous les partenaires concernés, notamment les ministères pertinents, la société civile, les organisations de femmes (y compris celles représentant les femmes marginalisées), le monde universitaire et d'autres. Ceci permettra également de faire en sorte que la situation réelle et les occurrences de violence vécues par tous les groupes de femmes, de tous les âges, soient reflétées de manière égalitaire dans ces enquêtes. Ces dernières doivent être effectuées conformément aux normes méthodologiques, éthiques et de sécurité convenues

SAVEZ-VOUS...

... si des enquêtes régulières sur la prévalence sont menées dans votre pays? Votre gouvernement investit-il dans la génération systématique de données sur la nature, la portée et l'effet des lois, des politiques et des services?

au niveau international pour que les données obtenues soient fiables et ne constituent pas un préjudice additionnel pour les femmes¹⁵⁵.

Outre les indicateurs de résultats en matière de prévalence, il faut également capter les efforts des politiques publiques pour éradiquer la VFF. Une réponse efficace demande des informations bien plus complètes sur les types de politiques en place, sur leur mise en œuvre et leurs effets, y compris l'accès des femmes aux services et aux décisions de justice, en sus des informations sur le contenu de la législation en vigueur contre la VFF. Le suivi de la législation et des politiques nécessite la création de bases de données internationales, régionales et nationales et la mise en place de systèmes de gestion des données administratives dans différents secteurs (par ex. santé, justice, police). En outre, s'il existe des normes internationales pour la collecte des données sur la prévalence, ce n'est pas le cas pour la création de systèmes de gestion des données administratives.

Combien de pays disposent par exemple de procédures ou de tribunaux spécialisés pour les cas de violence conjugale? La législation actuelle garantit-elle l'accès à une aide juridique? Existe-t-il des commissariats de police dédiés, des policiers ou des unités spécialisés pour traiter les cas de violence à l'égard des femmes? La législation garantit-elle l'accès à un refuge ou une autre forme d'hébergement? Combien de femmes utilisent les refuges, et la demande est-elle satisfaite? Existe-t-il une ligne d'assistance téléphonique financée par le gouvernement où les femmes victimes de violence peuvent obtenir des conseils et une aide? Existe-t-il des services sociaux dédiés pour aider les femmes victimes de violence, notamment une aide financière et au logement, à l'emploi et à la formation professionnelle? Sont-ils utilisés, et dans quelles régions géographiques d'un pays? Une victime de violence conjugale peut-elle obtenir une ordonnance de protection? Quel est le pourcentage des cas signalés qui sont effectivement portés devant la justice? Quels sont les services offerts aux hommes, et quel est leur taux de récurrence? Toutes les femmes ont-elles équitablement accès aux services, ou certains groupes de femmes rencontrent-ils des obstacles plus importants pour obtenir de l'aide et des services? Les femmes concernées considèrent-elles les services et les politiques comme utiles et de nature à renforcer leur dignité?

SAVEZ-VOUS...

... s'il existe des processus pour soutenir les organisations de défense des droits de la femme et de la victime et les aider à participer à l'élaboration des lois, des politiques et des programmes sur la violence à l'égard des femmes et des filles et au suivi des progrès?

Disposer d'informations à jour sur la qualité, la portée et l'effet des lois et des services est essentiel pour permettre aux praticiens, aux chercheurs et aux organisations de la société civile de suivre les progrès dans la mise en œuvre des politiques et demander des comptes aux décideurs. Il est également important de disposer de systèmes de suivi et d'évaluation solides pour les programmes, afin de pouvoir identifier les interventions qui fonctionnent et celles qui sont moins efficaces. La collecte des données sur les attitudes et les normes relatives à la VFF est un autre domaine appelant à être renforcé. Recueillies au fil du temps, ces données peuvent nous éclairer sur l'efficacité des mesures de prévention en évaluant si les attitudes globales des communautés par rapport à la VFF évoluent, et quelles ont été les lois et les pratiques qui ont contribué à transformer ces normes.

CONCLUSION

Compte tenu du caractère omniprésent et universel de la VFF, son élimination demande des solutions durables, multidimensionnelles et à grande échelle conformes aux normes et standards internationaux élaborés au cours des trois dernières décennies. Le présent chapitre a attiré l'attention sur quatre domaines clés de l'action politique : une législation globale, une offre de services multisectoriels de qualité, des mesures de prévention tenant compte des facteurs contextuels et des causes profondes de la violence, et des efforts de plaidoyer en faveur de l'action politique, pour influencer les politiques publiques et la programmation et surveiller l'efficacité des interventions par la collecte de données, l'analyse et l'évaluation des programmes.

Des progrès notables ont été enregistrés pour renforcer la visibilité de la VFF en tant que préoccupation publique. En moins de trois décennies, près de trois quarts des pays du monde ont mis en place une législation traitant ce problème. Pour autant, les lois ne couvrent pas toutes les mêmes formes de violence, et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour modifier ou abroger les dispositions contradictoires dans d'autres domaines du droit, et un grand bond en avant est nécessaire pour veiller à ce que les lois soient mises en œuvre et appliquées de manière à être utiles aux femmes et aux filles. La fourniture de services multisectoriels de grande qualité reste un défi dans la plupart des pays. Il existe des normes de base pour la

fourniture de services modèles, mais plusieurs contraintes fréquentes – du manque de financement aux risques de coupes budgétaires en passant par une faible coordination intersectorielle et l'insuffisance des effectifs et des programmes de formation et de spécialisation – continuent de limiter la portée, la qualité et l'efficacité de ces services. Alors qu'une attention accrue est portée à la prévention de la violence avant qu'elle ne se produise, il est impératif que ces efforts ne soient pas considérés comme une alternative aux services et que des mesures globales soient adoptées pour transformer les relations entre les sexes et multiplier les possibilités offertes aux femmes.

Les organisations autonomes créées par les défenseurs des droits de la femme dans les espaces tant nationaux qu'internationaux ont été l'un des facteurs essentiels du catapultage de la VFF au cœur du programme politique. Ces organisations ont également été en première ligne des innovations et des pratiques législatives et politiques, et devront continuer à diriger et à orienter l'action tout en approfondissant leurs relations avec leurs alliés au sein des gouvernements, de la société civile et des communautés. Il est fondamental de soutenir leurs efforts en vue de surveiller les progrès et de demander des comptes aux gouvernements à propos de la mise en œuvre de lois et de politiques sensibles au genre pour traduire les promesses du Programme à l'horizon 2030 en actions.

RECOMMANDATIONS

1/

Adopter et mettre en œuvre une législation globale pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles (VFF).

Les États membres doivent veiller à ce que leur cadre légal définisse la VFF comme une discrimination à l'égard des femmes et mentionne explicitement qu'aucune tradition, coutume ou religion ne peut servir à la justifier. Parallèlement, les dispositions contradictoires dans tous les autres domaines du droit (par ex. droit de la famille, droit des étrangers) doivent être modifiées ou abrogées, de manière à privilégier la sécurité des victimes en cas de violence.

2/

Veiller à ce que la législation en matière de VFF soit mise en œuvre, appliquée et interprétée de manière indépendante.

La législation doit s'accompagner de stratégies ou de plans d'action nationaux pour en coordonner la mise en œuvre, ainsi que d'un budget convenu et d'une formation à la VFF pour les fonctionnaires. Les États membres doivent s'employer à faire des agences publiques des entités sensibles au genre en offrant une formation spécialisée aux agents de police, aux magistrats, au personnel de santé et autres professionnels ou en créant des unités spéciales dotées d'un financement suffisant pour traiter la VFF.

3/

Offrir des services coordonnés aux femmes et aux filles victimes de violence, en particulier les plus marginalisées.

L'offre de services doit être coordonnée, multisectorielle et s'inscrire dans un cadre fixant un ensemble de services de base et des normes et standards y afférents. Les services doivent être conçus pour être accessibles aux femmes dans toute leur diversité, et une expertise spécialisée doit être disponible pour assurer leur sécurité, leur permettre de quitter une relation violente et les aider à surmonter la violence et à reconstruire leur

vie. Un appui à long terme pour les femmes et leurs enfants – ainsi que pour les filles victimes de violence – doit également être fourni, notamment sous forme de logement abordable, de formation professionnelle et de possibilités d'emploi pour veiller à leur rétablissement et à leur réintégration dans la société et prévenir toute révictimisation.

4/

Mettre en place des mesures de prévention pour lutter contre les relations de pouvoir entre les sexes qui sont à la base de la VFF.

Les États membres doivent s'efforcer de faire évoluer les attitudes et les normes sociales et de renforcer l'indépendance économique des femmes en protégeant et en défendant le droit des femmes à un emploi décent, à la possession de biens (terres, logement) et à la protection sociale. Toutes les parties prenantes doivent renforcer la sensibilisation au fléau que constitue la VFF, remettre en question les normes qui justifient et excusent la violence, et diffuser largement des informations sur les droits de la femme et les systèmes d'aide afin de soutenir les efforts de prévention à long terme.

5/

Investir dans les données sur la prévalence de la VFF et les politiques de lutte contre celle-ci.

Les États membres doivent mener des enquêtes régulières sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles conformément aux normes méthodologiques, éthiques et de sécurité définies au niveau international. Des normes, des bases de données et des systèmes de gestion des données administratives dans différents secteurs (par ex. santé, justice, police) doivent être mis en place au niveau national, régional et international pour assurer le suivi des efforts législatifs, politiques et programmatiques de lutte contre la VFF.

TENIR COMPTE DES SOINS ET TRAVAUX DOMESTIQUES NON RÉMUNÉRÉS, EN RÉDUIRE LA CHARGE ET MIEUX LA RÉPARTIR

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX MESSAGES	215	Développer des services de soins et d'éducation de qualité pour la petite enfance	231
INTRODUCTION	216	Déployer des solutions fiables de prise en charge à long terme pour les populations vieillissantes	235
DÉFICITS ET INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SOINS	217	Congés familiaux rémunérés : octroyer du temps et sécuriser les revenus	240
Inégalités entre les sexes en matière de soins et travaux domestiques non rémunérés	219	CONCLUSION	243
Disparités entre différents groupes de femmes	221	RECOMMANDATIONS	244
Le genre, les soins et la pauvreté : établir les corrélations	223		
PASSER À L'ACTION	224		
Investir dans les infrastructures pour réduire la pénibilité des soins et des travaux domestiques non rémunérés	225		

PRINCIPAUX MESSAGES

1/ Il est fondamental pour la réalisation du Programme à l'horizon 2030 de remédier aux déficits et aux inégalités actuels en matière de soins. À défaut, les progrès vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et l'amélioration de la santé, du bien-être et des acquis scolaires, et ceux en faveur du travail décent et de la croissance économique s'en trouveront limités.

2/ Les formes de soins rémunérées et non rémunérées sont étroitement liées et sont toutes deux dévalorisées. Les droits des aidants bénévoles et professionnels – dont l'écrasante majorité est des femmes – doivent donc être traités conjointement.

3/ La charge et la nature des soins et des travaux domestiques non rémunérés varient énormément entre les pays et au sein de ces derniers reflétant les interactions entre les inégalités entre les sexes et d'autres disparités, notamment celles fondées sur le lieu de résidence, le revenu, l'âge et la situation familiale.

4/ Tenir compte des soins et travaux domestiques non rémunérés nécessite de les rendre visibles dans le débat public et dans les processus décisionnels, et d'octroyer aux femmes comme aux hommes le temps et les ressources nécessaires pour leur permettre de s'occuper des membres de leur famille.

5/ Réduire la pénibilité des soins et des travaux domestiques non rémunérés est une priorité dans les pays à faible revenu, où les investissements dans les infrastructures physiques (par ex. eau courante, installations sanitaires et énergie propre) sont nécessaires pour libérer du temps, que les femmes et les filles pourront alors consacrer à d'autres activités.

6/ Répartir les soins et travaux domestiques non rémunérés implique d'offrir des alternatives à la prise en charge familiale en mettant à disposition des services qui offrent des soins accessibles, d'un coût abordable, et de qualité, d'offrir des conditions de travail adaptées aux soignants professionnels et de veiller à un meilleur partage des responsabilités de soins avec les hommes.

7/ Des approches multidimensionnelles et propres à chaque contexte sont nécessaires pour faire une réalité des droits des aidants et des personnes prises en charge, afin de corriger les inégalités dans la capacité des familles et des ménages à s'occuper de leurs proches, qui reflètent et renforcent à leur tour les inégalités les séparant déjà, et pour que les responsabilités soient pleinement assumées dans l'élaboration des politiques publiques.

INTRODUCTION

Les soins et travaux domestiques non rémunérés sont l'un des piliers du développement durable. Ils assurent la subsistance des individus au jour le jour et de génération en génération. Sans eux, les individus, les familles, les sociétés et les économies ne pourraient survivre et se développer. Pourtant, partout dans le monde, la prestation de soins est une activité dévalorisée. Étant donné que ce sont les femmes et les filles qui, par défaut, fournissent ces soins¹, elles disposent de ce fait de moyens limités pour exercer une activité génératrice de revenus, sortir de la pauvreté, être indépendantes financièrement et accumuler des économies, des biens ou une épargne-retraite pour pourvoir à leurs vieux jours. Elles ont aussi en conséquence moins de temps pour aller à l'école ou suivre une formation, participer à la vie politique, s'occuper d'elles-mêmes, se reposer ou profiter des loisirs. Cela a d'importantes implications pour l'égalité des sexes et la capacité des femmes et des filles à jouir de leurs droits, et des ramifications encore plus profondes en matière de pauvreté, d'inégalité et de réalisation du développement durable². En outre, les contraintes en termes de temps et de ressources auxquelles sont confrontés certains groupes, qui manquent de l'un comme de l'autre, se traduisent par un déficit de soins, en particulier pour les enfants, qui reproduit les inégalités d'une génération à l'autre.

En 1995, la Déclaration et la Plateforme d'action de Beijing ont souligné l'importance de considérer l'inégale répartition des travaux rémunérés et non rémunérés entre les femmes et les hommes comme un préalable essentiel à la réalisation de l'égalité des sexes³. En outre, un certain nombre de traités internationaux sur les droits fondamentaux – notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, et la Convention relative aux droits

des personnes handicapées – fixent des obligations à caractère contraignant pour exhorter les États à résoudre ces problèmes. Le cadre international relatif aux droits fondamentaux, tel qu'il a été établi entre autres par les conventions citées plus haut, s'accompagne de normes en matière de droit du travail, notamment les conventions de l'Organisation internationale du travail n° 156 sur les travailleurs exerçant des responsabilités familiales, n° 183 sur la protection de la maternité et n° 189 sur le travail décent des travailleuses et travailleurs domestiques.

Ces obligations en matière de droits fondamentaux sont désormais largement reflétées dans le Programme à l'horizon 2030, notamment par la cible 5.4 qui appelle à l'adoption d'un éventail de politiques visant à tenir compte et à valoriser les soins et les travaux domestiques non rémunérés⁴. Si l'État ne fait rien et « néglige de subvenir à leurs besoins, de leur assurer un financement, et de réglementer leurs conditions de travail, il faillit à ses obligations au titre du respect des droits de l'homme en créant et accentuant des inégalités qui entravent la juste jouissance des libertés fondamentales des femmes »⁵. Remédier aux déficits et aux inégalités actuels dans le domaine des soins est central à la réalisation de bon nombre d'autres objectifs, en particulier l'éradication de la pauvreté et de la faim (ODD 1 et 2), l'amélioration de la santé, du bien-être et des acquis scolaires (ODD 3 et 4), le travail décent et la croissance économique (ODD 8) et la réduction des inégalités (ODD 10). Les investissements publics dans les infrastructures et les services de soins libèrent non seulement du temps pour les femmes et améliorent leurs perspectives professionnelles, mais ils peuvent également renforcer les capacités des personnes aidées, créer des possibilités d'emploi décent pour les hommes et les femmes en étendant la protection sociale, et paver la voie à une dynamique de croissance inclusive et à faibles émissions⁶.

DÉFICITS ET INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SOINS

Les soins et travaux domestiques non rémunérés – l’entretien du logement et les soins interpersonnels effectués au sein de la famille et du ménage sur une base bénévole – n’étaient jusqu’à très récemment pas considérés comme une « activité économique », ni pris en compte dans le calcul du produit intérieur brut (PIB) (voir l’encadré 6.1 pour les définitions). Compte tenu de cette invisibilité, et du fait que la majorité de ce travail – 75 %⁷ – est effectué par les femmes, les économistes féministes et les défenseurs des droits de la femme ont lancé un appel à « comptabiliser » les soins non rémunérés dans les statistiques, à les « refléter » dans les analyses économiques et à les « prendre en compte » dans l’élaboration des politiques⁸.

Les enquêtes sur le budget-temps sont extrêmement utiles pour renforcer la visibilité statistique des soins et travaux domestiques non rémunérés. La plupart des tentatives pour mesurer les travaux non rémunérés à grande échelle grâce à des enquêtes sur le budget-temps ont d’abord été menées dans les pays développés en Europe et en Amérique du Nord, ainsi qu’en Australie. Au cours des deux dernières décennies, de plus en plus de pays en développement ont toutefois effectué ce type d’enquête, et un nombre croissant de travaux de recherche se sont penchés sur l’analyse des résultats en vue d’élaborer des politiques plus pertinentes⁹. Malgré cela, tant l’irrégularité de ces études que la variété des méthodologies employées sont source de préoccupations, en particulier dans les pays en développement.

ENCADRÉ 6.1

DÉFINITION DU TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ, DES SOINS RÉMUNÉRÉS ET DES SOINS NON RÉMUNÉRÉS

Les expressions « travail non rémunéré », « soins non rémunérés » et « soins rémunérés » sont parfois utilisées de manière interchangeable¹⁰. Il s’agit d’un abus de langage qui peut prêter à confusion, même si ces notions se chevauchent dans une certaine mesure.

Le **travail non rémunéré** couvre un large éventail d’activités qui ne sont pas directement payées. Il décrit : (i) le travail bénévole sur la parcelle occupée par le ménage ou effectué pour le compte de l’entreprise familiale ; (ii) les activités telles que la collecte d’eau et de bois ; et (iii) la préparation des repas, l’entretien ou le nettoyage du logement et les soins prodigués à ses enfants, ses parents âgés ou des amis. Les deux premiers éléments sont comptabilisés comme des « activités économiques » et doivent donc en théorie être intégrés dans le calcul du produit intérieur brut (PIB). Le troisième n’était jusqu’à peu pas considéré comme une « activité économique », même si les économistes féministes contestent depuis longtemps cette exclusion et ont utilisé des PIB « satellites » pour le mesurer et le rendre visible.

Les **soins non rémunérés** (l’élément iii ci-dessus) désignent le fait de s’occuper directement de personnes (soins) sans compensation monétaire explicite. Les soins directs (par ex. donner le bain à un enfant ou accompagner un parent ou ami âgé chez le médecin) sont souvent perçus comme des activités distinctes de celles qui constituent un prérequis pour ces soins, par exemple la préparation des repas, les courses et le rangement ou le nettoyage (à savoir les travaux domestiques). Ces frontières sont toutefois arbitraires, en particulier car ceux qui ont besoin de soins intensifs sont souvent dans l’incapacité d’effectuer ces tâches eux-mêmes.

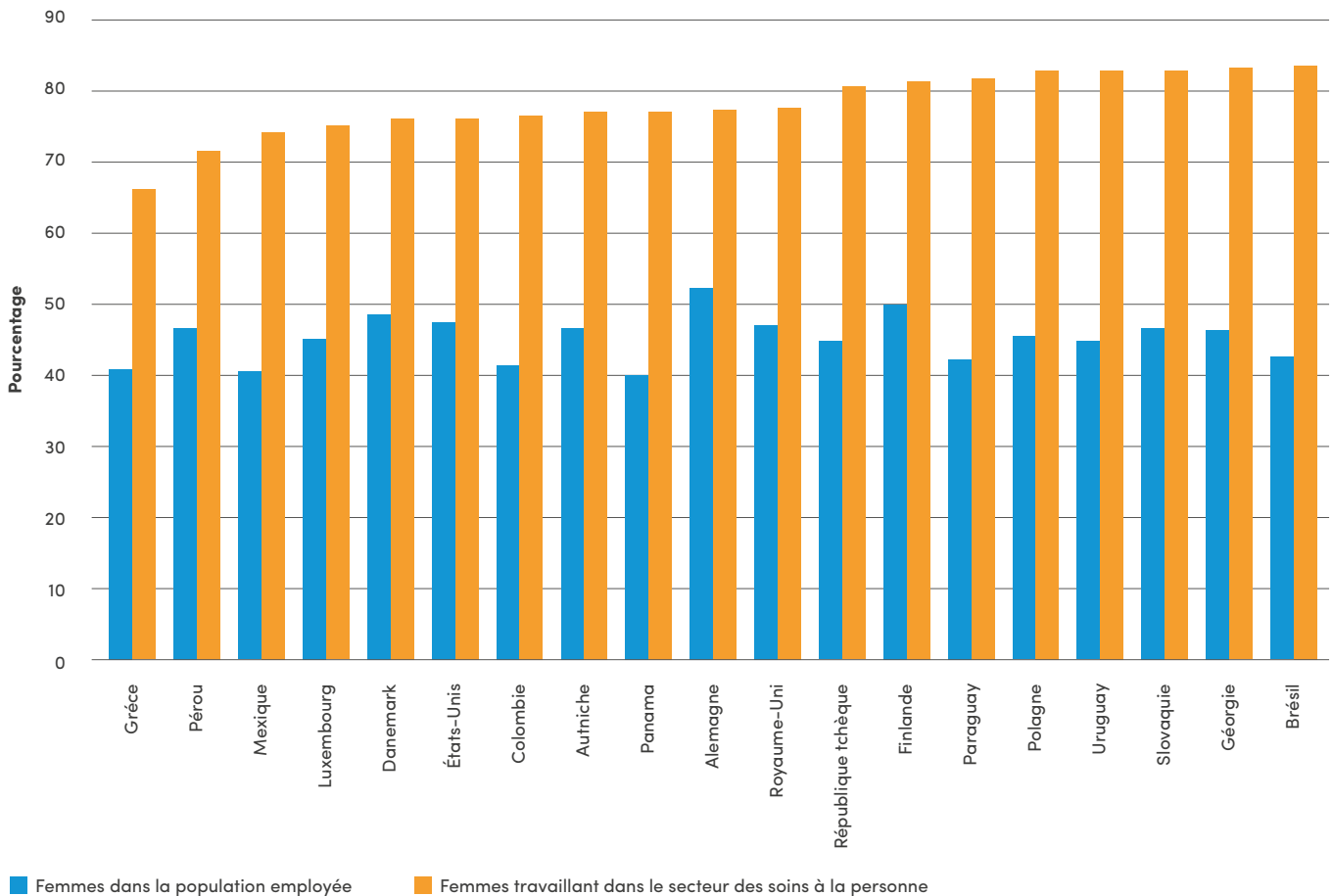
Les **soins rémunérés**¹¹ désignent les professions qui consistent à fournir des soins directs (en personne) ou des soins indirects en préalable à la prise en charge. Cela comprend donc les tâches effectuées par les infirmières, les puéricultrices et les auxiliaires de vie ainsi que les travailleurs domestiques, les cuisiniers et le personnel d’entretien, entre autres. Les soignants professionnels effectuent leurs tâches dans différents environnements : public, commercial, caritatif ou au domicile des particuliers.

Les besoins de prise en charge sont généralement supérieurs aux capacités dont disposent les membres de la famille, et ils sont parfois assignés à d'autres institutions où la prestation des soins est effectuée par des soignants professionnels², ce qui peut concerner des travailleurs domestiques migrants à domicile, des auxiliaires de vie employés par des maisons de retraite ou des soignants

s'occupant de personnes atteintes du VIH dans des unités de soins palliatifs ou des centres communautaires. Tout comme les soins non rémunérés, les soins rémunérés sont largement effectués par des femmes (voir le graphique 6.1), pour un salaire souvent sous-évalué par rapport aux autres professions impliquant un niveau de compétence, d'éducation et d'expérience similaire¹³.

GRAPHIQUE 6.1

POURCENTAGE DE FEMMES TRAVAILLANT DANS LE SECTEUR DES SOINS À LA PERSONNE ET DANS LA POPULATION EMPLOYÉE, 2012-2013



Source : Armenia et Duffy (2017), en s'appuyant sur les données de l'enquête luxembourgeoise sur les revenus (LIS), cycle 2012-2013.

Si les soins continuent à être largement considérés comme une affaire familiale, d'autres institutions participent à l'offre de services dans pratiquement tous les pays. Par conséquent, le cadre institutionnel de prise en charge comprend non seulement la famille, mais également les acteurs du secteur privé, de l'État et du secteur caritatif, qui constituent ce que l'on nomme le « carré des soins »¹⁴. L'un des avantages de cette formulation large est qu'elle souligne la relation d'interdépendance entre les institutions qui fournissent des soins et les tensions qui se forment au cœur de tout système de prise en charge. Lorsque les services publics de soins sont réduits – par exemple, sous l'effet de mesures d'austérité – les besoins en la matière ne disparaissent pas pour autant. Pour ceux qui en ont les moyens, les services commerciaux peuvent offrir une alternative. Mais les familles qui ne peuvent assumer les coûts que cela engendre demanderont aux femmes et aux filles de prodiguer des soins non rémunérés – ou négligeront certains de ces besoins.

Au Zimbabwe, lorsque des coupes budgétaires dans les années 1990 ont coïncidé avec une augmentation massive des infections au VIH, l'accès réduit aux centres de santé publics a forcé les familles pauvres ne pouvant embaucher de l'aide à demander aux membres de leur famille de prodiguer des soins non rémunérés. Dans de nombreux cas, les filles des milieux pauvres ont cessé d'aller à l'école pour s'occuper de leur mère malade ou mourante, avec des conséquences néfastes pour leur santé, leur sécurité et leur éducation¹⁵. Un scénario différent se joue dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud tels que l'Italie, le Portugal, la Roumanie et l'Espagne, où les services de garde d'enfants officiels sont rares, qu'ils soient fournis par l'État ou le secteur privé. Là, ce sont les grand-mères qui assurent une grande partie de la garde des enfants au quotidien – soit au moins 30 heures par semaine – en particulier dans les familles qui n'ont pas les moyens de payer un autre type de garde, généralement assuré par des femmes immigrées. Ces grand-mères sont pourtant précisément les femmes que les gouvernements européens encouragent à rester actives plus longtemps, pour financer les systèmes de retraite et de protection sociale. Leur rôle essentiel, mais invisible dans la garde des enfants limitera probablement leur capacité à financer leurs vieux jours, en particulier avec le retrait des pensions de réversion¹⁶.

INÉGALITÉS ENTRE LES SEXES EN MATIÈRE DE SOINS ET DE TRAVAUX DOMESTIQUES NON RÉMUNÉRÉS

Les inégalités entre les sexes dans la répartition des soins et travaux domestiques non rémunérés sont omniprésentes, quel que soit la région, le niveau de richesse ou le profil culturel, les femmes consacrant plus de temps que les hommes tant aux travaux domestiques non rémunérés qu'aux soins interpersonnels (voir le chapitre 3). Cependant, les inégalités entre les sexes sont particulièrement marquées dans les pays en développement. Le pourcentage de femmes effectuant des soins et travaux domestiques non rémunérés par rapport aux hommes est près de 14 fois supérieur au Mali et plus de 10 fois supérieur au Cambodge, en Inde et au Pakistan. Les inégalités entre les sexes ne disparaissent pas dans les régions développées, mais elles ne sont pas aussi criantes : en Europe de l'Ouest et du Nord, en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande, le ratio femmes/hommes pour les soins et travaux domestiques non rémunérés s'établit entre 1,2 et 2,3¹⁷.

Contrairement à la division genrée du travail rémunéré, lequel est majoritairement assuré par les hommes (bien que l'écart horaire se resserre), le plus gros du temps de travail domestique (non rémunéré) est supporté par les femmes. Les faits observés dans les pays développés suggèrent que les hommes consacrent plus de temps aux soins et travaux domestiques non rémunérés, mais cette augmentation n'a pas été proportionnelle à celle du temps que les femmes consacrent au travail rémunéré. Pour cette raison, les écarts entre les sexes en matière de travail non rémunéré persistent, alors que le nombre moyen d'heures de travail rémunéré effectué par les femmes a augmenté¹⁸.

Il serait intéressant de savoir si la répartition des soins et des travaux non rémunérés est plus égalitaire au sein des couples homosexuels par rapport aux couples hétérosexuels, étant donné que la « partition » assignée à chaque partenaire n'est pas aussi rigide qu'au sein des couples hétérosexuels. Les données d'enquêtes systématiques sont généralement trop peu nombreuses pour permettre de creuser cette question, mais certains pays ont commencé à les recueillir (voir l'encadré 6.2).

ENCADRÉ 6.2

RÉPARTITION DES TRAVAUX DOMESTIQUES NON RÉMUNÉRÉS : COUPLES HOMOSEXUELS ET HÉTÉROSEXUELS EN AUSTRALIE

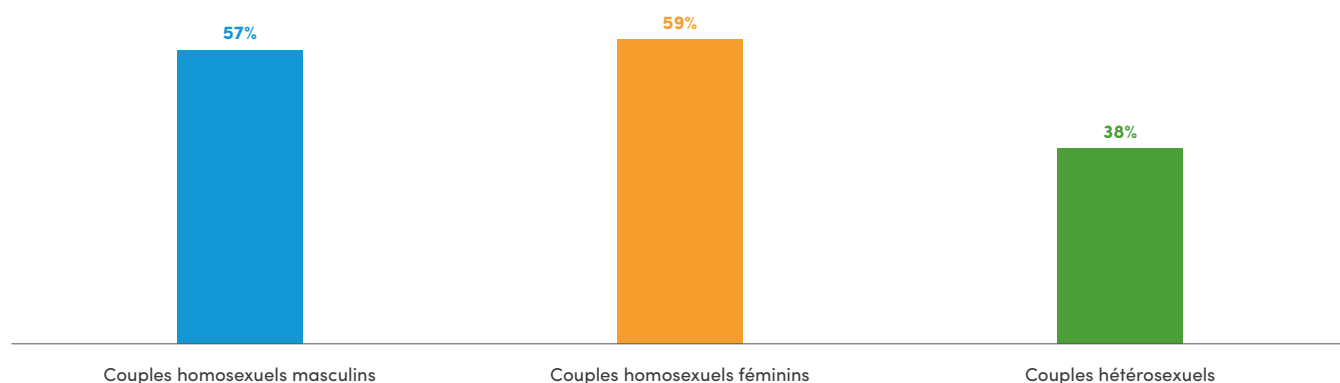
Les couples homosexuels sont-ils moins enclins à se conformer aux rôles traditionnellement associés à chaque sexe dans la répartition des tâches domestiques et des soins? En Australie, les travaux domestiques non rémunérés tels que le nettoyage, la préparation des repas, la lessive, le jardinage et l’entretien du logement sont répartis plus équitablement entre les partenaires dans les unions homosexuelles par rapport aux couples de sexe opposé (voir le graphique 6.2). Ainsi, 59 % des couples de lesbiennes et 57 % des couples d’homosexuels s’acquittaient de tâches domestiques relativement équivalentes. Dans les couples hétérosexuels, en revanche, un pourcentage beaucoup plus faible de couples, soit 38 %, divisent le travail domestique non rémunéré de manière égale, tandis que les femmes en effectuent une plus grande partie dans 56 % des couples, ce qui n’est le cas des hommes que dans 6 % des unions¹⁹.

Si les couples homosexuels présentent certaines caractéristiques qui semblent avoir un lien avec une répartition plus équitable du travail domestique – un niveau d’éducation supérieur, résidant en milieu urbain, exerçant des professions supérieures et ayant moins d’enfants (comme le montrent les résultats de l’enquête australienne) – cela ne peut expliquer toute l’amplitude de la différence. Les idéaux égalitaires et les normes relatives à la répartition des tâches domestiques jouent probablement également un rôle, comme l’ont montré des études qualitatives et quantitatives approfondies²⁰.

Toutefois, certaines questions méthodologiques doivent être prises en compte. Comme c’est le cas pour d’autres sujets sensibles, il est possible que les relations homosexuelles soient quelque peu sous-déclarées (« faux négatif »), en particulier chez les personnes qui n’osent pas exprimer leur orientation sexuelle et qui craignent d’être jugées ou rejetées par la société. En d’autres termes, les personnes avec un niveau d’éducation élevé, qui travaillent en tant que cadres supérieurs ou dirigeants, et qui ont des revenus confortables sont peut-être plus enclines à déclarer leur orientation, ce qui crée une distorsion dans l’échantillon.

GRAPHIQUE 6.2

AUSTRALIE : POURCENTAGE DES COUPLES AU SEIN DESQUELS LES DEUX PARTENAIRES ASSUMENT UNE PART ÉQUIVALENTE DE TRAVAIL DOMESTIQUE NON RÉMUNÉRÉ, 2011



Source : Bureau australien de la statistique, 2013.

DISPARITÉS ENTRE DIFFÉRENTS GROUPES DE FEMMES

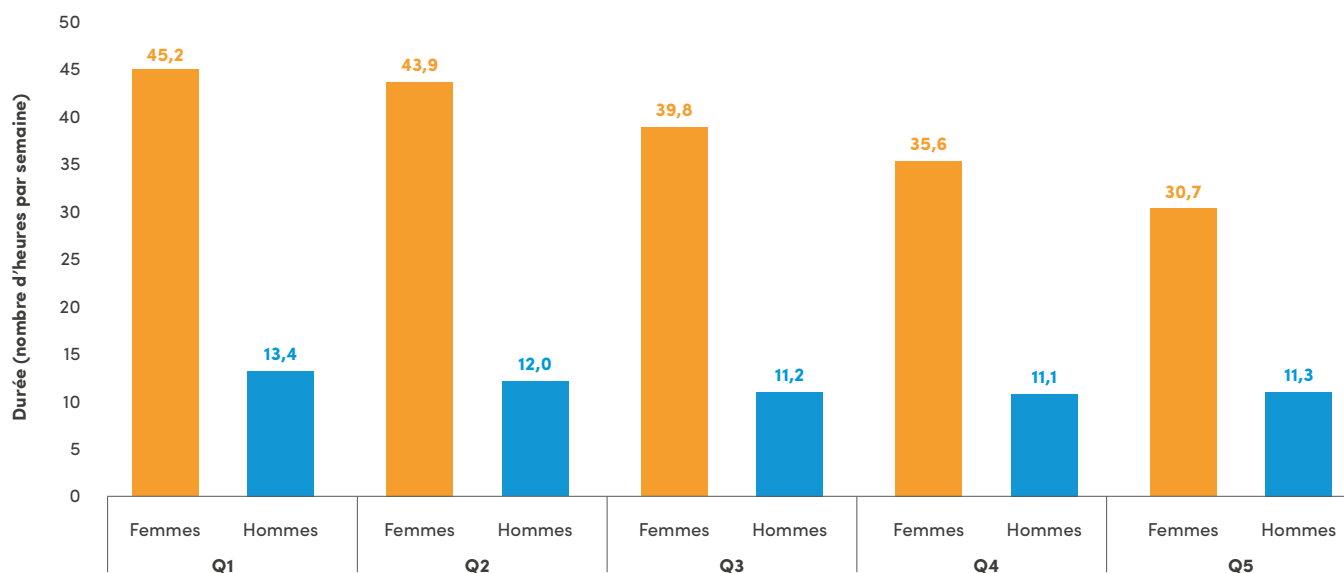
L'intensité, le contenu et l'environnement du travail non rémunéré des femmes varient de manière considérable non seulement entre les pays, mais également dans un même contexte national. Dans les pays en développement, le temps qui doit être consacré aux soins et travaux domestiques non rémunérés sera largement différent en fonction de la disponibilité d'infrastructures de base telles que l'eau courante, des sanitaires à domicile et l'électricité, ainsi que l'accès à des équipements permettant de gagner du temps tels que les moulins électriques et les fourneaux améliorés. En Afrique subsaharienne, où seuls 55 % des foyers se trouvent à moins de 15 minutes d'une source d'eau, les femmes et les filles sont les principales convoyeuses d'eau pour leur famille, se chargeant du transport dans plus de 70 % des ménages qui doivent se procurer de l'eau à l'extérieur²¹. Dans les régions développées très urbanisées au contraire, où ces services de base sont plus accessibles,

le temps non rémunéré des femmes est alloué à des tâches telles que la préparation des repas, les achats et les soins aux enfants et aux adultes²².

Outre les différences entre pays, les disparités entre les femmes d'un même pays sont importantes. Les données sur le budget-temps en Inde par exemple montrent que les femmes qui vivent dans des ménages pauvres consacrent près de 24 % de leur temps de travail à collecter du bois et de l'eau, et à chercher différents objets comestibles ou non pour servir d'aliments ou de matériaux de construction, tandis que les femmes des familles non pauvres consacrent à ces tâches près de moitié moins de temps, soit 12 %²³. De la même manière, dans les pays d'Amérique latine, les femmes des groupes les plus pauvres (premier quintile) consacrent plus de temps aux soins et travaux domestiques non rémunérés que les femmes du quintile le plus riche (cinquième) (voir le graphique 6.3). Il est également intéressant de noter la durée nettement plus faible systématiquement consacrée par les hommes à ces tâches, quel que soit le revenu du ménage.

GRAPHIQUE 6.3

TEMPS CONSACRÉ AUX SOINS ET TRAVAUX DOMESTIQUES NON RÉMUNÉRÉS EN AMÉRIQUE LATINE, EN FONCTION DU SEXE ET DU QUINTILE DE REVENU, 2009-2014



Source : CEPALC, non daté.

Remarque : la moyenne régionale simple (non pondérée) s'appuie sur les points de données les plus récents pour un ensemble de neuf pays (Argentine, Brésil, Colombie, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Pérou et Uruguay).

ENCADRÉ 6.3

GENRE, MIGRATION ET PRESTATION DE SOINS : LES CHÂÎNES MONDIALES DE PRESTATION DE SOINS

Au cours des dernières décennies, de plus en plus de femmes sont entrées sur le marché du travail²⁴. Aujourd'hui, dans presque tous les pays, le secteur des services est loin devant l'industrie en termes de produit généré et du nombre de personnes employées. Si des postes dans le secteur des services et au niveau cadre/dirigeant se sont ouverts aux femmes dans les pays les plus riches, dans beaucoup de pays en développement les femmes doivent se contenter d'emplois mal payés ou dont la disparition s'accélère dans le secteur agricole et industriel, poussant bon nombre d'entre elles, quel que soit leur niveau d'éducation et leur formation professionnelle, à chercher des emplois dans le secteur des services dans les grands centres urbains et à l'étranger.

Ce groupe a trouvé dans le travail domestique et la prestation de soins une source d'emplois toujours plus vaste dans les villes en croissance rapide et dans les pays plus aisés, où l'augmentation du nombre de femmes de la région ou nées dans le pays sur le marché du travail – associée au vieillissement de la population, à l'aide limitée du gouvernement et au peu de valeur marchande accordée à la prestation de soins – a créé une demande grandissante en aidants non familiaux. Cette demande est satisfaite par des prestataires de soins immigrés qui n'ont d'autre choix que de travailler pour un salaire inférieur à la norme. Bon nombre de ces femmes confient à leur tour la garde de leurs propres enfants à des femmes qui leur sont proches, notamment leur mère, ou à des travailleuses domestiques qu'elles emploient, généralement des migrantes en provenance de zones rurales encore plus pauvres.

La mondialisation de la prestation de soins touche désormais tous les recoins de la planète. Si ce phénomène a lieu entre des pays ou des régions où le niveau de développement est similaire, il se produit toutefois dans sa grande majorité entre des pays où le niveau de prospérité et les perspectives d'avenir sont différents – entre le Sud et le Nord bien sûr (du Mexique aux États-Unis, des Philippines au Canada et des îles du Pacifique à l'Australie), mais également sous la forme de mouvements Sud-Sud entre régions en développement, par exemple du Nicaragua au Costa Rica, des Philippines et de l'Indonésie vers Singapour, et du Mozambique et du Malawi vers l'Afrique du Sud.

Les travailleuses migrantes sont souvent déjà défavorisées par leur situation migratoire et leur identité raciale. Elles sont ensuite encore plus vulnérables aux mauvaises conditions qui affectent l'économie de la prestation de soins et du travail domestique, où les salaires sont faibles. Cette précarité est exacerbée par les politiques migratoires de leurs pays de destination, qui sont de plus en plus restrictives afin de privilégier les travailleurs/travailleuses « qualifié(e)s ». Ce phénomène s'est accompagné, de manière contradictoire, par la dépendance des pays plus riches envers les prestataires de soins issus de l'immigration et l'augmentation du sentiment populiste, nationaliste et anti-immigration.

La situation n'est pas figée pour autant. Les travailleurs domestiques et les prestataires de soins se mobilisent de plus en plus à tous les niveaux, et les lois et règlements nationaux et locaux sont en pleine mutation. Ce plaidoyer commence à influencer les débats au sein des organisations internationales, et son principal succès à ce jour a été l'adoption lors de la Conférence internationale du travail de 2011 de la convention n° 189 de l'OIT relative au travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques. Les effets de cette convention se font désormais sentir au niveau national, 24 pays ayant déjà ratifié le texte; dans bon nombre d'autres pays, les organisations de travailleuses et de travailleurs domestiques collaborent avec leurs alliés nationaux pour encourager la ratification.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer les disparités entre les femmes, notamment la moindre disponibilité des infrastructures et des technologies ménagères dans les foyers les plus pauvres, des familles plus nombreuses, et une capacité réduite à accéder aux services de soins et de travaux domestiques. En effet, ce sont souvent les femmes issues des familles les plus pauvres, dont la plupart sont des migrantes en provenance de zones rurales ou des étrangères venant de pays ou de régions plus pauvres, qui effectuent les soins et les travaux domestiques au domicile des personnes plus aisées (voir l'encadré 6.3).

Un autre facteur qui influence la durée consacrée par les femmes aux soins et travaux domestiques non rémunérés est le nombre de personnes au sein du ménage qui ont besoin de soins intensifs. S'occuper d'une personne atteinte de démence, d'une autre maladie invalidante ou d'un handicap demande beaucoup de temps, mais cela n'est pas suffisamment pris en compte dans les enquêtes sur le budget-temps en raison de la faible occurrence de ces cas dans la population interrogée²⁵. La présence de jeunes enfants peut également jouer un rôle important. Une étude du budget-temps dans six pays – l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Inde, le Japon, le Nicaragua et la République-Unie de Tanzanie – a constaté que les soins non rémunérés prodigués par les femmes étaient plus lourds dans les familles avec de jeunes enfants et que la charge de travail diminuait parallèlement à l'augmentation de l'âge de l'enfant le plus jeune²⁶.

Les chocs sanitaires et la dégradation environnementale peuvent également alourdir la charge du travail non rémunéré. L'effet des crises sanitaires à cet égard a été particulièrement aigu en Afrique australe, dont les taux de prévalence du VIH sont parmi les plus élevés au monde, et où bon nombre de ménages pauvres et ruraux ont dû prendre soin des membres de leur famille malades sans eau courante, installations sanitaires ou électricité²⁷. La dégradation environnementale peut entraîner un autre type de choc. La perte de biodiversité et la dégradation ou la délimitation des forêts impliquent que les femmes doivent consacrer plus de temps et d'énergie à la collecte de bois et de foin pour subvenir aux besoins du ménage. Des travaux de recherche sur l'Inde et le Népal suggèrent que les femmes issues de ménages possédant peu ou pas de terres sont particulièrement dépendantes des ressources communes et par conséquent plus touchées par la dégradation du couvert forestier²⁸. Dans la plupart des régions arides et sous-tropicales, la raréfaction des sources d'eau renouvelables entraînera probablement des modifications similaires du budget-temps.

LE GENRE, LES SOINS ET LA PAUVRETÉ : ÉTABLIR LES CORRÉLATIONS

Les responsabilités lourdes et sans commune mesure assumées par les femmes en matière de soins non rémunérés réduisent leur capacité à générer des revenus. En témoigne le creusement des inégalités entre les sexes en termes d'activité lorsque les femmes sont en âge de procréer²⁹. Compte tenu de cette réduction de leur capacité à gagner de l'argent, les femmes sont davantage dépendantes financièrement de leur conjoint ou partenaire, et les possibilités pour leur famille de sortir de la pauvreté s'amenuisent également.

Ces dernières années, des groupes de réflexion politique ont exhorté les femmes à accroître leur taux d'activité et ont étayé cette injonction en faisant une estimation des bénéfices de l'emploi féminin sur la croissance économique³⁰. Les projections de croissance de ce type, produites par le McKinsey Global Institute, partent cependant du postulat erroné que les femmes ont tout le temps qu'elles souhaitent à leur disposition; elles ne tiennent pas compte des longues heures que les femmes consacrent déjà aux soins non rémunérés (qui est une contrainte du « côté de l'offre »)³¹. L'autre hypothèse appliquée est que la demande sur le marché du travail est suffisante, ce qui est problématique compte tenu du chômage et du sous-emploi omniprésents et des épisodes de « croissance sans emploi » affectant de nombreuses économies³².

Des travaux de recherche sur plusieurs pays ont constaté que de nombreux ménages pauvres pourraient sortir de la pauvreté si les adultes qui les composent et qui ne font pas partie de la population active (pour la plupart des femmes au foyer) obtenaient un emploi correspondant à leur profil et aux conditions actuelles du marché de l'emploi. Cependant, si cela entraînait une redistribution des soins et travaux domestiques non rémunérés au sein des ménages, elle serait tellement insignifiante que la plupart de ces femmes nouvellement employées verraient alors leur temps disponible réduit à l'extrême, notamment pour assurer les soins³³, avec des répercussions négatives pour le bien-être des enfants et des autres membres de la famille.

Par conséquent, pour que l'accès égal des femmes à l'emploi rémunéré facilite le développement durable – sans menacer le bien-être humain – il doit se fonder sur une stratégie globale qui implique de tenir compte de

l'importance critique des soins et travaux domestiques non rémunérés, de réduire leur pénibilité afin d'en accroître la productivité et de libérer du temps, et de mieux répartir le travail entre les hommes et les femmes au sein des familles et entre les familles et les autres institutions offrant des services de soins³⁴. Une stratégie

d'investissement dans les services de soins permettrait également de créer de nouveaux emplois dans ce secteur et de remédier à l'insuffisance des possibilités d'emploi qui caractérise de nombreux pays. La section suivante développe ce programme en s'appuyant sur des exemples concrets de politiques publiques.

PASSER À L'ACTION

Une stratégie globale de lutte contre les déficits et les inégalités en matière de soins appelle l'adoption de politiques qui réduisent, répartissent et tiennent compte des soins et travaux domestiques non rémunérés³⁵. Elle doit se fonder sur la prise de conscience de l'importance des soins pour la survie des familles, des communautés et des sociétés et du fait que toute personne a besoin, à un moment ou à un autre de sa vie, de soins et est en droit de les recevoir. Elle reconnaît également la responsabilité collective dans la mise en place de conditions permettant de prodiguer les soins en renforçant les droits, les capacités et la dignité tant des soignants (qu'ils soient rémunérés ou non) que des bénéficiaires.

La diminution du temps et de la pénibilité associés aux soins et travaux domestiques non rémunérés en améliorant leur productivité relève de la plus grande urgence, en particulier dans la plupart des pays à faible revenu où l'accès à l'eau, aux installations sanitaires, à l'électricité et aux technologies permettant de gagner du temps est limité et inégal. La présente section sur les politiques publiques se penche en premier lieu sur les investissements dans ces technologies. Une meilleure répartition nécessite des politiques garantissant un partage plus équitable de la prestation de services entre les familles, les gouvernements, le marché et le secteur caritatif, ainsi qu'entre les hommes et les femmes au sein des familles. La section suivante dans ce chapitre examine les services de garde pour les enfants d'âge préscolaire (soins et éducation de la petite enfance) et de prise en charge (à long terme) des personnes âgées pour fournir des exemples pratiques³⁶.

Le fait de prendre en compte le travail domestique n'implique pas nécessairement de le rémunérer, contrairement à ce qui est parfois entendu, quoique cela puisse comprendre d'autres formes de compensation pour le temps consacré à s'occuper de personnes dépendantes (par ex. des « points » dans les systèmes de retraite). Tous les soins non rémunérés ne peuvent, ni ne doivent, être transférés hors des familles et « remplacés » par des services publics ou commerciaux : les familles doivent avoir le temps et les ressources pour s'occuper correctement de leurs membres. La dernière section du chapitre se penche sur le congé de maternité, de paternité et parental rémunéré en tant qu'outil de soutien aux soins familiaux; un congé rémunéré pour la prise en charge de membres de la famille adultes (tels que des parents âgés) est également nécessaire, mais bien moins répandu.

Les politiques envisagées dans ce chapitre montrent ce qu'il est possible de faire pour remédier aux déficits et inégalités en matière de soins – conformément aux normes et principes adoptés dans le Programme à l'horizon 2030. Les besoins en soins, les structures socioéconomiques, les contraintes en termes de ressources et les capacités de l'État varient grandement en fonction des pays, même entre ceux qui partagent plusieurs autres caractéristiques. Compte tenu de cette diversité, chaque pays devra définir ses priorités et sa combinaison de politiques publiques, au moyen de consultations approfondies et ouvertes à tous impliquant un large éventail de parties prenantes : le gouvernement, la société civile, les employeurs et les prestataires de services de soins. Au-delà de politiques de soins

plus explicites, il est également important d'examiner comment les autres politiques (par ex. santé, protection sociale, transport et commerce) peuvent contribuer au respect des droits tant des prestataires que des bénéficiaires des soins. L'une des pratiques modèles dans ce domaine est le système national de soins de l'Uruguay, adopté en 2015, qui a été développé par un groupe de travail interinstitutionnel composé de différents ministères, acteurs de la société civile et prestataires de services de soins et qui tient compte des différents besoins des enfants en bas âge, des personnes âgées fragiles et des personnes en situation de handicap³⁷.

INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES POUR RÉDUIRE LA PÉNIBILITÉ DES SOINS ET TRAVAUX DOMESTIQUES NON RÉMUNÉRÉS

L'accès à l'eau courante, à des installations sanitaires sûres et décentes, des fourneaux plus propres et des transports publics efficaces créent un environnement propice à la prestation de soins, tant au domicile que dans les contextes institutionnels, y compris les établissements scolaires et les centres de santé. En l'absence de ces infrastructures, les soins de base – par exemple effectuer la toilette d'un membre de la famille alité, emmener un enfant à l'école ou chez le médecin ou préparer un repas – deviennent difficiles et chronophages. Les investissements dans les infrastructures physiques sont importants pour les droits de la femme et l'égalité des sexes, tout en contribuant à plusieurs des objectifs du Programme à l'horizon 2030 en :

- Diminuant le temps que les femmes consacrent à la collecte d'eau et de combustible et à accompagner les membres de la famille à l'école ou au centre de santé (cible 5.4)
- Diminuant le temps que les enfants, en particulier les filles, passent à chercher de l'eau et du combustible, ce qui contribue à l'amélioration de leurs résultats scolaires (cible 4.1)
- Améliorant le bien-être des femmes en facilitant leur accès à l'eau et aux installations sanitaires (cibles 6.1, 6.2 et 6.3)

- Libérant du temps aux femmes pour qu'elles puissent accéder à l'emploi rémunéré et aux marchés pour vendre leurs biens (cibles 8.3 et 8.5)

SAVEZ-VOUS...

... si un plan précis a été mis en place pour faciliter l'accès aux services et aux infrastructures par toutes les femmes et les filles, en particulier celles qui vivent dans des communautés rurales et isolées ou des quartiers pauvres des villes?

Eau et assainissement

De l'eau propre et potable est un prérequis pour la prestation de soins, mais sa collecte est une tâche particulièrement éprouvante et chronophage. Comme le montre le Chapitre 3 (voir le graphique 3.18), la disponibilité de l'eau au domicile est encore loin d'être universelle dans de nombreux pays en développement, et le fardeau de la collecte repose de manière disproportionnée sur les femmes et les filles. Des données précises en provenance d'Afrique du Sud (voir le graphique 6.4) montrent que, comme l'on peut s'y attendre, le temps passé à chercher de l'eau augmente proportionnellement à la distance entre le foyer et la source d'eau. S'il est toujours plus probable que ce soit les femmes qui aillent chercher de l'eau, peu importe la distance, la contribution des hommes à cette tâche est relativement plus importante lorsque la source d'eau est proche (moins de 500 mètres du domicile, comparé à 500 mètres ou plus). Par conséquent, l'un des bénéfices supplémentaires de l'amélioration des infrastructures rapprochant l'eau du domicile serait une plus grande participation des hommes à cette tâche.

Amener l'eau au plus près du domicile

Une étude analysant des enquêtes auprès des ménages dans neuf pays – quatre en Afrique subsaharienne (Madagascar, Malawi, Ouganda et Rwanda), trois en Asie du Sud (Inde, Népal et Pakistan) et deux en Afrique du Nord et au Moyen Orient (Maroc et Yémen) – a montré qu'une distance plus courte entre la source d'eau et le domicile avait un effet positif sur le taux de scolarisation des filles et des garçons, mais l'effet sur le taux d'activité des femmes était lui indiscernable³⁸. Cette observation souligne un point important : le type d'activité auquel les femmes peuvent consacrer le temps ainsi libéré dépend du contexte socioéconomique plus large, et, de manière cruciale, de l'existence d'autres politiques pour élargir leurs perspectives économiques³⁹. Parallèlement, les bénéfices en termes de scolarisation des enfants seront probablement plus importants si des améliorations sont également apportées aux infrastructures de transport et aux établissements scolaires.

Au cours des dernières années, des investissements dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable sont devenus une forte priorité pour les gouvernements et les agences bilatérales. Cela est en partie dû à l'objectif du millénaire pour le développement (cible C) qui visait à réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population sans accès à l'eau potable et à des installations sanitaires durables. Si cet objectif a été rempli au niveau mondial, plusieurs régions restent loin derrière, en particulier en Afrique subsaharienne⁴⁰. Dans les régions rurales d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, l'élargissement de l'accès à l'eau potable concerne principalement les sources classées comme « améliorées », et non le raccordement à l'eau courante d'une habitation ou d'une parcelle⁴¹. Il s'agit par exemple de sources et de puits protégés, d'eau de pluie récupérée, de forages ou de fontaines publiques, qui nécessitent toujours du temps pour la collecte et le traitement (par exemple faire bouillir l'eau) avant de pouvoir l'utiliser à domicile⁴². Compte tenu des inégalités entre les sexes déjà mentionnées en matière de budget-temps, c'est aux femmes et aux filles qu'incombent très probablement la plupart de ces tâches. Il est par

conséquent encourageant de constater que l'ODD 6 du Programme à l'horizon 2030 fait référence à « des services d'alimentation en eau gérés en toute sécurité », définis comme étant ceux « situés à domicile, disponibles à la demande et exempts de toute contamination »⁴³. En 2015, 71 % de la population mondiale utilisait une source d'eau potable gérée en toute sécurité, mais le taux de couverture était de 24 % en Afrique subsaharienne⁴⁴.

L'assainissement n'a pas fait l'objet de la même attention. En dépit de certains progrès, environ 2,4 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à des latrines améliorées. Près de deux tiers d'entre elles vivent en zone rurale et plus d'un tiers utilisent des installations communes, que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ne considèrent pas comme des installations « améliorées »⁴⁵. La défécation en plein air est une menace grave pour la santé publique ainsi qu'un risque environnemental, qui cause des maladies diarrhéiques et une pollution de l'eau généralisées.

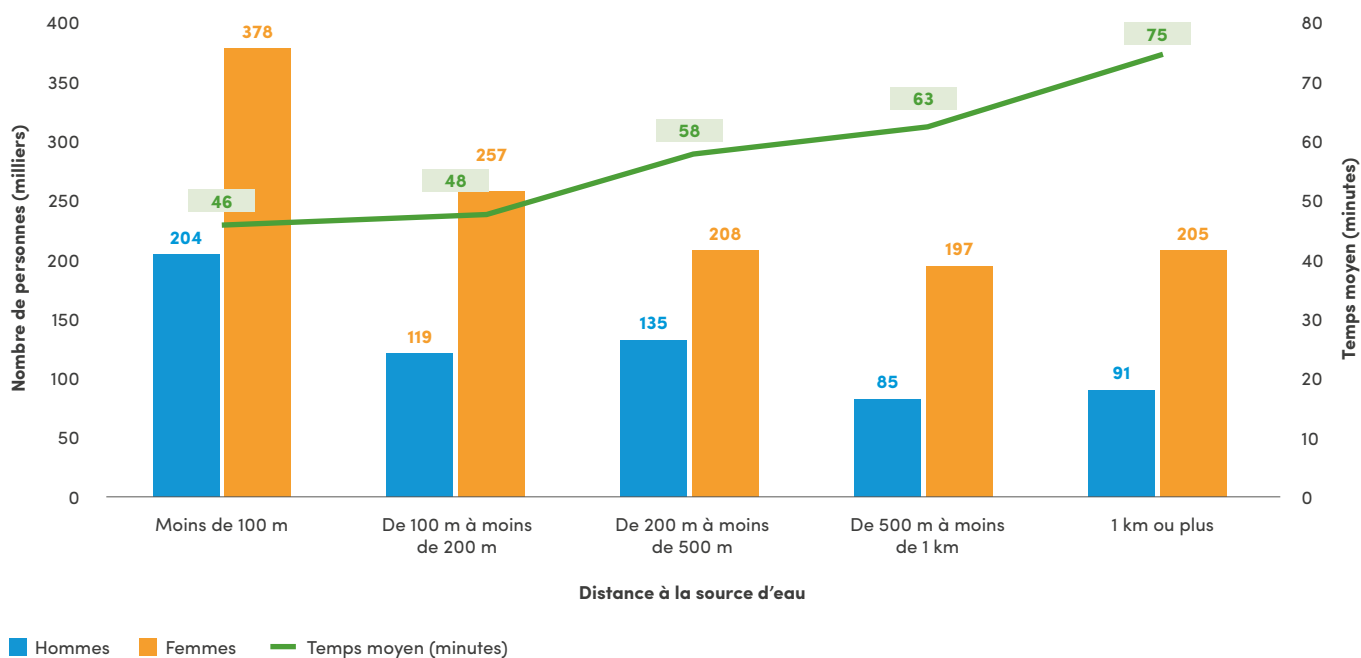
SAVEZ-VOUS...

... si votre pays mesure le temps passé à la collecte de l'eau, du combustible et du bois?

Les effets sur les contraintes en termes de temps pour les femmes sont indirects, mais importants, car ce sont invariablement elles qui s'occupent des malades au sein de la famille. En outre, des installations sanitaires simples, mais propres, dont la construction et l'entretien sont bon marché et dont l'accès est sécurisé sont particulièrement importantes pour le bien-être, l'intimité et la dignité des femmes et des filles⁴⁶.

GRAPHIQUE 6.4

PERSONNES CHARGÉES DE LA COLLECTE DE L'EAU AU SEIN DES MÉNAGES SUD-AFRICAINS EN FONCTION DU SEXE DE LA PERSONNE INTERROGÉE ET DE LA DISTANCE LA SÉPARANT DE LA SOURCE D'EAU, 2013



Source : Statistique Afrique du Sud (2013).

Étendre la couverture aux zones mal desservies

Des inégalités persistent dans la plupart des régions dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement entre les zones rurales et urbaines et entre les différents quintiles de richesse⁴⁷. Dans les zones urbaines, ceux qui vivent dans des établissements informels et à la périphérie sont mal desservis⁴⁸. Relier ces zones aux infrastructures ou fournir des modes alternatifs d'accès à l'eau potable doit donc être la priorité.

Les systèmes d'alimentation en eau courante centralisés offrent les meilleurs avantages du point de vue sanitaire et des efforts liés à la collecte de l'eau. Ils sont technologiquement et financièrement viables pour les

communautés densément peuplées. Cependant, il s'agit également de l'option la plus intensive en capital⁴⁹, et la question de son financement est donc centrale. Les infrastructures d'eau et d'assainissement sont depuis longtemps considérées comme un « bien public », compte tenu de leurs multiples bénéfices pour la santé publique, au-delà de ceux apportés au niveau individuel. Si le secteur public n'est pas en mesure de mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les cibles des ODD, nous espérons que le secteur privé interviendra pour combler le déficit de financement, seul ou en collaboration avec les gouvernements au travers de partenariats public-privé (PPP). Les récentes expériences de privatisation de l'eau soulèvent toutefois de sérieuses questions quant au rôle du secteur privé (voir l'encadré 6.4).

ENCADRÉ 6.4

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DANS LE SECTEUR DE L'EAU : NÉGLIGENCE ET EXCLUSION

Si l'eau et l'assainissement font partie des infrastructures les plus nécessaires, ce sont celles qui ont le moins de chances d'être financées par du capital privé ou un partenariat public-privé (PPP)⁵⁰. Les investissements des PPP dans les infrastructures se concentrent dans un nombre relativement restreint d'économies à revenu moyen ou élevé, telles que le Brésil et la Chine, et dans une poignée de secteurs où la rentabilité est assurée, principalement les télécommunications et l'énergie. De fait, les gouvernements des pays en développement continuaient à financer environ 70 % des investissements dans les infrastructures au cours de la période 2000-2005, voire près de 90 % dans le cas des pays aux revenus les plus faibles⁵¹.

Contrairement à la principale justification avancée pour les PPP, arguant qu'ils peuvent combler efficacement les déficits de financement, des évaluations indépendantes confirment que la performance du financement du secteur privé n'a pas été plus efficace que celle du secteur public⁵². Plus inquiétant encore, l'implication du secteur privé a eu pour conséquence un désintérêt et une exclusion encore plus marqués des zones rurales et isolées⁵³. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où l'investissement initial en capital et les coûts de mise en place sont probablement très élevés dans les villages éloignés et les établissements informels, tandis que le recouvrement total des coûts par des tarifs élevés est peu probable.

Après une vague de privatisations dans le secteur de l'eau dans les années 1990, plus de 180 villes et communautés de 35 pays ont repris le contrôle de leurs services d'alimentation en eau au cours des 15 dernières années. Étant donné que les PPP dans le domaine de l'alimentation en eau se sont caractérisés par des risques environnementaux et des tarifs qui mettent l'eau hors de portée des pauvres, en particulier des femmes pauvres, les femmes ont souvent été en première ligne des litiges tarifaires et des protestations visant à redonner le contrôle aux municipalités⁵⁴.

Des améliorations des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement ont des bénéfices importants en termes de santé publique, de viabilité environnementale et de temps disponible pour les femmes. Ce secteur est donc le candidat idéal pour des investissements du secteur public, et se prête mal en revanche à la recherche du profit privé. L'État est le seul acteur doté de la volonté et de la capacité à fournir ces services à suffisamment grande échelle dans ces contextes⁵⁵. Même les approches alternatives axées sur la communauté – telles que la collecte d'eau de pluie et les pompes à pédales – qui nécessitent toujours du travail non rémunéré pour la collecte et le traitement de l'eau – ne pourront probablement pas être développées à grande échelle sans l'appui du gouvernement⁵⁶.

Garantir le prix abordable de l'eau

Qu'il s'agisse d'un investissement public ou privé, les coûts de raccordement et d'utilisation peuvent constituer des obstacles majeurs empêchant les ménages à faibles revenus d'accéder aux quantités d'eau dont ils ont besoin. Les gouvernements peuvent adopter un éventail de mesures, notamment des subventions, pour veiller à ce que les services d'alimentation en eau et d'assainissement restent d'un coût abordable et répondent aux besoins des groupes marginalisés.

Pour améliorer l'accès à un réseau d'alimentation en eau, les politiques publiques envisageables, et appliquées dans plusieurs pays, comprennent l'exemption ou

le subventionnement des frais de raccordement et d'utilisation ainsi que la réglementation des tarifs. Un volume fixe d'eau peut être mis gratuitement à la disposition de chaque ménage, associé à un système de tranches tarifaires progressives pour les volumes supplémentaires (par ex. en Afrique du Sud), en gardant cependant à l'esprit que cela peut pénaliser les ménages les plus pauvres, qui ont tendance à être de plus grande taille et qui se partagent parfois une prise d'eau. Les subventions peuvent également cibler certains groupes, soit en fonction du revenu du ménage (Chili) ou du lieu de résidence (Colombie)⁵⁷. Une autre possibilité consiste à accorder des subventions croisées entre différents services publics. En Équateur par exemple, une taxe spéciale est levée sur les services de télécommunications, et les recettes sont transférées à l'entreprise publique de gestion de l'eau pour améliorer les services d'alimentation en eau et d'assainissement⁵⁸.

Ceux qui ne sont pas desservis par le réseau d'alimentation en eau et dépendent de puits communaux ou individuels ne bénéficient pas des subventions accordées aux utilisateurs du réseau. Bon nombre de ces alternatives sont financées par les ménages eux-mêmes et non par le gouvernement. Il est donc nécessaire de réglementer et de subventionner ces sources d'eau. Le Sénégal a par exemple largement élargi l'accès à l'eau dans les quartiers à faible revenu en subventionnant la construction de fontaines publiques et leur raccordement au réseau. Il s'est révélé difficile de maintenir l'eau à un coût abordable⁵⁹. Ce n'est toutefois pas impossible : la réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement entreprise au Kenya au début des années 2000 a mis en place des consignes tarifaires favorables aux pauvres et des méthodes de paiement alternatives pour les kiosques à eau afin de rendre celle-ci meilleur marché⁶⁰.

Renforcer la transparence, la responsabilisation et la participation

Veiller à ce que l'accès à l'eau soit étendu aux zones mal desservies, reste d'un coût abordable pour l'ensemble de la population et soit fourni à tous les groupes sans discrimination nécessite de la transparence et des processus décisionnels participatifs. Cela comprend un débat ouvert sur l'implication du secteur privé, des cadres réglementaires efficaces, et des mécanismes de responsabilisation pour traiter les doléances et les violations des droits fondamentaux⁶¹. Ces critères doivent s'appliquer à tous les fournisseurs, qu'ils soient publics ou privés, commerciaux ou à but non lucratif.

Des manuels et des consignes pour l'élaboration d'infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement exhortent souvent les porteurs de projet à consulter les femmes et les groupes sociaux marginalisés, tels que les Dalits en Inde⁶²; à les impliquer au travers de mécanismes communautaires participatifs (par exemple des comités d'usagers des services d'eau et d'assainissement) et de systèmes de responsabilisation (par exemple des forums citoyens au sein des villages ou arrondissements ou des fiches de notation remplies par les citoyens) pour faire entendre leur voix; et accroître la participation des femmes aux équipes de gestion et dans la fonction publique⁶³.

Ces mécanismes visant à renforcer la participation et la responsabilisation doivent s'accompagner d'interventions publiques globales. Les statistiques du budget-temps sur les soins non rémunérés doivent être utilisées pour influencer le débat public sur la répartition des ressources et les processus budgétaires nationaux. De cette manière, la priorité peut être accordée aux investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et leur accessibilité géographique et financière garantie et pérennisée, en particulier pour ceux qui ne sont pas desservis par le réseau. D'un point de vue financier, il est possible de combler les déficits en eau et en assainissement : une analyse menée par Public Services International montre que les pays où les besoins en raccordement à l'eau potable et à l'égout sont les plus élevés pourraient fournir ces services dans un délai de 10 ans pour un coût inférieur à 1 % du PIB par an⁶⁴.

SAVEZ-VOUS...

... si votre gouvernement consulte différents groupes de femmes – en particulier les plus marginalisées – concernant les priorités, la conception ou la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures?

Fourneaux

La préparation des repas – qui dans tous les pays est également largement assurée par les femmes – nécessite de l'énergie. Plus de 3 milliards de personnes dans le monde doivent compter sur un combustible solide tel que la biomasse (bois, charbon de bois, résidus agricoles et fumier) ou le charbon comme source primaire d'énergie. Plus des trois quarts de cette population vivent en milieu rural. Le pourcentage des ménages dépendant de combustibles solides pour leurs besoins énergétiques va de moins de 25 % dans certains pays en développement à 95 % dans bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne, ou il s'approche de 100 % dans plusieurs zones rurales⁶⁵. La dépendance à un combustible solide est bien plus élevée dans les quintiles les plus pauvres par rapport à leurs homologues plus aisés⁶⁶.

Outre le temps nécessaire au traitement des céréales et à la préparation des repas, la collecte du combustible impose un fardeau encore plus important, tant en termes de temps que d'énergie aux femmes et aux enfants à qui revient invariablement cette tâche. En moyenne, une femme en Afrique transporte quotidiennement 20 kg de bois sur une distance de cinq kilomètres⁶⁷.

Le recours aux combustibles solides a également des effets nocifs pour la santé. Ils sont souvent brûlés dans des foyers ouverts ou des fourneaux de base inefficaces et mal ventilés, ce qui expose les membres de la famille, en particulier les femmes et les enfants qui passent plus de temps à l'intérieur, aux fumées toxiques et aux brûlures. Les effets cumulés se manifestent par des infections respiratoires, des inflammations et des cancers du poumon, un faible poids de naissance, des problèmes cardiovasculaires et des cataractes. La pollution de l'air intérieur arrive en troisième place des facteurs de risque du fardeau mondial des maladies pour tous les pays; les décès qui lui sont attribuables sont déjà plus nombreux que ceux dus au paludisme ou à la tuberculose⁶⁸.

Cette pratique a également des effets néfastes sur l'environnement. Lorsque le bois n'est pas exploité de manière durable, cela contribue à la dégradation forestière, à la déforestation et à la perte de biodiversité, même si la déforestation a de nombreuses autres causes – souvent plus importantes – telles que l'exploitation industrielle, la production de charbon destiné à la vente et le défrichage à grande échelle à des fins agricoles ou autres⁶⁹. L'utilisation de combustibles solides sales

contribue également aux émissions néfastes de dioxyde de carbone et de noir de carbone (suie), un agent accélérateur du réchauffement climatique ainsi qu'un perturbateur climatique à l'échelle régionale. En Asie du Sud, les estimations considèrent que la moitié du noir de carbone rejeté provient des fourneaux à biomasse et que cela perturbe les moussons et peut éventuellement menacer la disponibilité de l'eau⁷⁰.

Étant donné les nombreuses externalités positives associées à la diminution de l'utilisation des combustibles solides, investir à grande échelle dans des fourneaux efficaces utilisant des combustibles plus propres – tels que le gaz de pétrole liquide (GPL) ou, mieux encore, des énergies renouvelables notamment solaire – est une stratégie qui est à la fois sensible au genre et durable du point de vue environnemental.

Des ingénieurs ont conçu des fourneaux destinés à remplacer les feux ouverts dès les années 1950, mais les efforts visant à promouvoir tant les combustibles modernes que les fourneaux à biomasse améliorés n'ont connu que des succès sporadiques⁷¹. Une exception notable a été un programme gouvernemental en Chine qui a distribué plus de 100 millions de fourneaux aux ménages⁷². Cependant, la recherche suggère que les bénéfices des interventions axées sur les fourneaux en termes de santé varient grandement, d'un effet nul à modeste, mais inférieur à ce qui était espéré⁷³. Par exemple, des 28 millions de fourneaux distribués par l'Alliance mondiale pour des cuisinières propres, seuls 8,2 millions, soit moins d'un tiers, respectent les consignes sanitaires en matière d'émissions intérieures fixées par l'OMS⁷⁴. Les avantages en termes de revenus du ménage ont été plus positifs, étant donné que la plupart des fourneaux améliorés consomment entre 30 et 60 % moins de combustible que leurs équivalents non améliorés. C'est une économie importante pour les ménages ruraux pauvres qui consacrent près de 10 % de leur revenu mensuel à l'énergie⁷⁵.

Plusieurs facteurs doivent, au cours de la prochaine décennie, offrir de plus amples opportunités de progrès : l'accélération des innovations dans l'ensemble de la gamme des technologies propres de préparation des repas et de génération d'énergie à partir de sources durables, l'amélioration de la disponibilité des financements pour les fabricants et distributeurs issus du secteur privé, public et non gouvernemental (ONG), dont bon nombre sont membres de l'Alliance internationale pour des cuisinières propres, et la prise de conscience grandissante parmi les décideurs politiques

des nombreuses synergies entre la préparation des repas dite « propre », à l'aide d'énergie durable, et la santé, les objectifs environnementaux et la réduction de la pauvreté tant en termes de revenus que de temps disponible. Cependant, il reste difficile de servir tous ceux qui ont besoin de fourneaux améliorés, en particulier les familles à revenu faible dans les zones rurales et périurbaines.

De nombreux ménages n'ont pas les moyens de se payer ces fourneaux améliorés, qui nécessitent également d'avoir accès à une source de combustible fiable et bon marché; dans les zones rurales, ce n'est parfois pas possible ou très cher. En Afrique subsaharienne, le coût élevé initial des cuisinières haut de gamme et celui, récurrent, du combustible moderne limite la taille du marché pour ce type de technologies propres. Même pour les fourneaux améliorés à bas coûts, qui sont à la portée de pratiquement tous les ménages à l'exception des plus pauvres, le prix reste un frein à l'expansion plus rapide du marché. Le temps considérable passé par les femmes et les enfants n'est pas nécessairement une justification suffisante aux yeux des hommes, qui ont plus de poids dans les décisions concernant les grandes dépenses⁷⁶. Les ménages qui achètent du combustible ont tendance à recourir à la collecte de biomasse en parallèle.

Même lorsque les utilisateurs potentiels sont conscients des bénéfices pour la santé des fourneaux améliorés, leur volonté de les adopter est souvent faible en raison d'une conception mal adaptée, du manque de confiance dans leur performance et leur durabilité, et des préoccupations concernant le coût de l'approvisionnement en combustible et le service après-vente⁷⁷. Lorsque les nouvelles cuisinières ont été adoptées et utilisées, l'on signale la continuation de l'utilisation des fourneaux traditionnels pour les aliments de base (car certains disent percevoir une différence de goût lorsqu'ils sont préparés avec les fourneaux améliorés). Cette forme de « superposition » des appareils rend difficile de distinguer des résultats positifs en matière de santé ou d'environnement. Il existe cependant des exemples innovants par lesquels des ONG ont été en mesure d'impliquer les femmes dans la conception des fourneaux, améliorant ainsi leur qualité et leur taux d'adoption, comme cela a été le cas de Nexleaf en Inde⁷⁸.

Un récent rapport de la Banque mondiale sur l'Afrique subsaharienne se conclue ainsi : « en l'absence d'un leadership et de subventions conséquentes de la part du secteur public », les technologies de cuisson de haute qualité reposant sur la biomasse et les combustibles propres resteront très probablement « hors d'atteinte de la plupart des consommateurs africains en milieu rural... pendant

de nombreuses années encore »⁷⁹. Les investissements du secteur public dans les énergies renouvelables sont donc essentiels, comme le montre le cas de la « mission solaire » lancée en 2010 en Inde et qui vise à produire et à diffuser l'énergie solaire dans tout le pays. L'énergie solaire est particulièrement adaptée aux zones rurales isolées sans connexion au réseau, mais où l'ensoleillement est abondant, et c'est sans doute la source d'électricité optimale pour une préparation plus « propre » des repas⁸⁰.

Dans l'ensemble, les bénéfices associés à la fourniture d'infrastructures de base en font le candidat idéal au leadership et aux investissements du secteur public. Des décennies d'expériences politiques autour du monde ont montré que le financement privé ne sera pas en mesure de répondre aux besoins en infrastructures de larges segments de la population mal desservis qui vivent dans des zones rurales pauvres et reculées ou dans des quartiers urbains défavorisés ou des camps de réfugiés. Parallèlement, en impliquant les usagers des services dans la planification et la gestion, et en établissant des mécanismes de suivi (cible 6.b), la capacité de l'État ainsi que sa réactivité et sa légitimité aux yeux des citoyens peuvent se renforcer même dans les situations où cette capacité a été érodée par des crises ou des conflits prolongés.

DÉVELOPPER DES SERVICES DE SOINS ET D'ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR LA PETITE ENFANCE

Des investissements dans des services de soins et d'éducation de la petite enfance (SSEPE) peuvent contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs et cibles relatifs à l'égalité des sexes et à l'enfance du Programme à l'horizon 2030 en :

- Diminuant le temps que les femmes consacrent aux soins non rémunérés, en déléguant une partie de ceux-ci à des acteurs extérieurs à la famille (cible 5.4)
- Permettant aux femmes d'élargir leur accès à l'emploi⁸¹ (cible 8.5)
- Créant des emplois décents (cible 8.3) avec un salaire, des conditions de travail et des possibilités de formation adaptés dans le secteur des services sociaux⁸²
- Améliorant la santé et la situation nutritionnelle des enfants (cibles 2.2 et 3.2)

- Renforçant l'aptitude à la scolarisation (cible 4.2), en particulier pour les enfants des milieux défavorisés⁸³, contribuant ainsi à l'égalité des chances et à la réduction des inégalités de résultats (cible 10.3).

Pour concrétiser leur potentiel, les soins et l'éducation de la petite enfance doivent être financés, réglementés et déployés de manière adéquate afin de faciliter l'accès des enfants de familles défavorisées, de garantir la qualité des services pour tous, de répondre aux besoins des parents travaillant dans le secteur formel ou non structuré et d'offrir des conditions de travail décentes pour les éducateurs et assistants spécialistes de la petite enfance. Pour autant, les services remplissant ces critères sont rarement disponibles.

Dans les pays en développement en particulier, l'offre de SSEPE est souvent faible et très inégale. Les données sur l'éducation préscolaire – qui dans la plupart des pays commence à l'âge de 3 ans – illustrent ce propos. Si 87 % des enfants dans les pays développés étaient inscrits à la maternelle en 2014, seulement 39 % l'étaient dans les pays en développement⁸⁴. Les inégalités fondées sur le revenu du ménage sont également très criantes. Dans différents pays en développement, la probabilité que les enfants de 3 à 5 ans issus des familles les plus riches suivent un programme éducatif pour jeunes enfants est 6 fois supérieure ou presque à celle des enfants de la même tranche d'âge issus des familles les plus pauvres (voir le graphique 6.5)⁸⁵.

Même dans les pays développés, où le taux de couverture est généralement élevé, les enfants de moins de 3 ans issus des familles les moins riches ont systématiquement moins de chances d'avoir accès à aux SSEPE que les enfants d'âge similaire issus de familles à haut revenu. En France et en Irlande par exemple, le taux d'inscription des enfants de 0 à 2 ans issus des familles à faible revenu s'établit à 19 et 11 % respectivement, soit moins d'un quart de celui des enfants issus des familles à revenu élevé (81 et 55 %)⁸⁶. En fonction du contexte, d'autres facteurs d'inégalité peuvent également entrer en jeu, y compris l'origine ethnique et la situation migratoire. Dans les pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les familles autochtones ont moins de chance d'avoir accès aux SSEPE que les familles non autochtones, tandis que les enfants immigrés sont à la traîne des enfants non immigrés en Allemagne et en Norvège⁸⁷. Les enfants issus des groupes défavorisés ont

également une probabilité plus élevée d'être pris en charge dans des environnements de moins bonne qualité.

Comment remédier à ces dysfonctionnements? Que pouvons-nous faire pour accroître le taux général de couverture, rendre les services plus accessibles et abordables, servir les plus défavorisés et garantir des soins de qualité pour tous? Certains pays – développés ou en développement – s'en sortent mieux que d'autres dans ce domaine, ce qui permet de tirer des conclusions utiles⁸⁸.

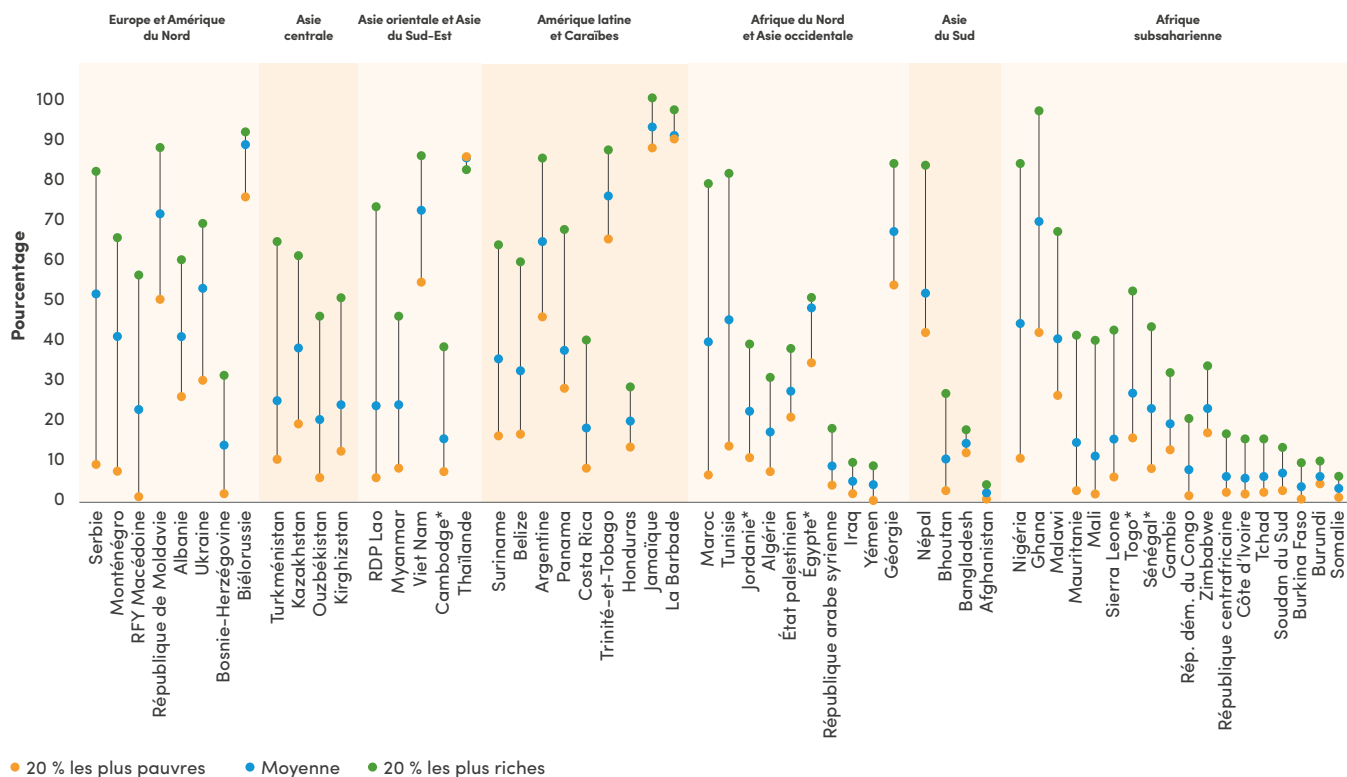
Plaider en faveur de l'investissement public

Des investissements publics suffisants sont essentiels pour garantir l'accès universel aux services de soins et d'éducation de la petite enfance. Il est prouvé que le coût élevé de la garde des enfants engendre des effets négatifs tant pour les femmes que pour les enfants. En Irlande, où les familles assument plus de la moitié des frais de garde, des incitations financières importantes sont proposées à l'un des parents – généralement la mère – pour qu'il ou elle quitte son activité, en particulier après la naissance d'un deuxième enfant⁸⁹. Dans les pays comme l'Éthiopie, la Sierra Leone et bon nombre des États arabes, où l'offre de SSEPE relève entièrement du secteur privé, le taux de couverture est généralement faible et penche en faveur des familles urbaines aisées, excluant de ce fait les enfants qui auraient le plus à gagner d'une prise en charge par des services de qualité⁹⁰. Même lorsque les services publics disponibles sont officiellement considérés comme gratuits, ils peuvent être hors de portée des groupes défavorisés. Au Ghana, à la suite du gel du recrutement dans la fonction publique décidé en 2015, les écoles maternelles publiques ont dû reporter certains frais de personnel sur les parents, forçant les familles aux revenus modestes à « rationner » la présence de leurs enfants afin de pouvoir continuer à les y envoyer⁹¹.

Fournir des SSEPE universels et de grande qualité coûte cher, mais doit être considéré comme un investissement rentable. Les coûts immédiats de l'élargissement des SSEPE pourraient bien être compensés par des bénéfices à moyen et long terme importants en termes d'offre de main-d'œuvre féminine – et de souplesse et de productivité de celle-ci –, de création d'emplois dans le secteur social, et de

GRAPHIQUE 6.5

POURCENTAGE DES ENFANTS ÂGÉS ENTRE 3 ET 5 ANS PARTICIPANT À UN PROGRAMME D'ÉDUCATION POUR LA PETITE ENFANCE, DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS, 2005-2014



Source : bases de données mondiales d'UNICEF (2016), fondées sur des DHS et enquêtes en grappes à indicateurs multiples et d'autres études et recensements nationaux représentatifs.

Remarque : Les données correspondent à la dernière année disponible pour chaque pays (2005-2014).

* Les données diffèrent de la définition standard ou concernent seulement une partie du pays.

développement de l'enfant et d'aptitude à la scolarisation⁹². Dans les pays à faible revenu, les estimations suggèrent qu'une augmentation de 50 % des inscriptions à la maternelle apporterait des bénéfices de l'ordre de 15 à 34 milliards de dollars US, soit entre 8 et 18 fois son coût, en fonction des hypothèses de travail⁹³. La section consacrée à la création de l'espace fiscal nécessaire (p. 245) donne une indication des effets fiscaux et sur l'emploi des investissements publics dans les SSEPE pour deux pays en développement (l'Afrique du Sud et l'Uruguay).

Garantir un coût abordable

D'après les données en provenance de pays développés, des services gratuits et ouverts sont plus efficaces pour élargir la couverture et servir les groupes défavorisés que les programmes étroitement ciblés, même si ces derniers peuvent s'avérer plus économiques pour les gouvernements. Aux États-Unis par exemple, le programme Head Start, qui cible uniquement les enfants vivant sous le seuil de pauvreté,

touche moins de 20 % des enfants appartenant aux deux quintiles de revenu inférieurs⁹⁴. En France et au Royaume-Uni en revanche, le déploiement de programmes de maternelle gratuits et ouverts à tous les enfants de 3 ans a permis d'obtenir une couverture universelle ou presque⁹⁵. Des efforts de sensibilisation pour les groupes défavorisés tels que les familles autochtones ou migrantes peuvent rester nécessaires

– comme le suggèrent les expériences de l'Australie, de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande et de la Norvège – mais doivent être considérés comme complémentaires et non comme un substitut aux services accessibles à tous. Ce type de « ciblage dans une perspective universaliste » est également adapté à de nombreux pays en développement qui comptent une population migrante ou nomade importante (voir l'encadré 6.5).

ENCADRÉ 6.5

POURVOIR AUX BESOINS DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES DE MIGRANTS DÉFAVORISÉES EN INDE : MOBILES CRÈCHES

Au cours de ses près de 50 années d'existence, l'initiative non gouvernementale et sans but lucratif Mobile Crèches a fait du chemin, de prestataire de services de garde pour les enfants défavorisés des communautés de migrants sur les chantiers à son rôle de pionnier dans le domaine des services de haute qualité pour la petite enfance⁹⁶. Il n'est pas facile de servir les populations migrantes vulnérables et nomades en milieu rural sur les chantiers ou au sein des communautés de migrants établies dans les bidonvilles. La fenêtre d'opportunité pour intervenir est extrêmement courte, car plus de 60 % des enfants présents sur les chantiers déménagent hors de la zone dans un délai de 3 mois et 85 % dans un délai de 6 mois; les enfants ont des origines linguistiques et religieuses diverses, bon nombre de mères occupent des emplois précaires tels que chiffonniers ou travailleuses domestiques avec des horaires irréguliers, et ils sont nombreux à risquer l'expulsion. En faisant appel à plusieurs techniques de mobilisation communautaire – y compris le dialogue direct avec les parents, des discussions de groupes, du théâtre de rue, le folklore et des camps sanitaires – et en fournissant des services souples en termes de localisation et d'horaires, Mobile Crèches encourage une compréhension commune des notions d'hygiène, d'alimentation, de garde et d'éducation des enfants et s'efforce de renforcer la confiance pour convaincre les parents d'utiliser les services de crèche.

Toutefois, la taille des opérations de Mobile Crèches est sa principale limite. Consciente qu'elle ne peut être qu'une goutte d'eau dans l'océan, l'organisation a élargi son champ d'action au-delà de la prestation directe de services de garde d'enfant. Forte de sa longue expérience dans la gestion et le plaidoyer en faveur des services de garde d'enfants, elle cherche à influencer les politiques gouvernementales en développant des systèmes d'accueil des jeunes enfants, en particulier en définissant les critères constitutifs de services de qualité. Elle contribue à la formation des auxiliaires de puériculture dans les centres gouvernementaux Anganwadi, qui fournissent des services de garderie et de nutrition, et elle participe aux efforts de plaidoyer auprès du gouvernement et des employeurs, afin que le fardeau de la garde des enfants soit transféré à ceux qui doivent en assumer la responsabilité et qui sont mieux à même de fournir des services abordables à grande échelle.

Au cours de la dernière décennie, certains pays en développement ont enregistré des progrès remarquables dans l'augmentation de l'offre de SSEPE et le renforcement de l'égalité d'accès. Les services publics de garderie du Chili ont connu un développement important depuis 2006. L'accès est gratuit pour les enfants des familles situées dans les 60 % inférieurs de l'échelle des revenus. Le taux de couverture des enfants de 5 ans ou moins est ainsi passé de 37 % en 2006 à 49 % en 2015, tandis que l'écart entre les enfants des premiers et derniers quintiles s'est réduit de 15 à 9 points de pourcentage⁹⁷. L'Équateur a déployé et renforcé les SSEPE communautaires et gratuits, faisant ainsi passer le taux d'inscription des enfants de moins de 5 ans de moins de 3 % en 2000 à plus de 22 % en 2015⁹⁸.

Adapter les services aux besoins des parents qui travaillent

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour adapter l'offre de services aux besoins des parents qui travaillent. Dans de nombreux pays, il existe un clivage entre l'enseignement préscolaire, qui cible des objectifs d'apprentissage précoce dans un environnement de type scolaire à partir de 3 ans (en fonction des pays), et les SSEPE destinés aux enfants dont les parents travaillent, qui commencent généralement à un âge plus précoce⁹⁹. Ces derniers, lorsqu'ils sont disponibles, sont davantage enclins à proposer des modalités d'accueil à la journée ou des horaires étendus. En revanche, l'enseignement préscolaire a tendance à suivre des horaires partiels, avec de longues vacances, ce qui crée des problèmes pour les parents qui travaillent et limite les possibilités d'emplois pour les femmes.

Une étude multipays portant sur des femmes exerçant un emploi informel en Afrique du Sud, au Brésil, au Ghana, en Inde et en Thaïlande a mis en lumière la nécessité de disposer de services de garde d'enfants qui encouragent le développement de l'enfant tout en tenant compte des horaires de travail longs et irréguliers des parents¹⁰⁰. Une approche intégrée tenant compte des besoins de développement des enfants tout en répondant aux exigences des familles est possible si les gouvernements s'appuient sur les services existants pour les améliorer. En Inde par exemple, certains États tels que le Tamil Nadu ont utilisé avec succès l'infrastructure de l'Integrated Child Development Scheme (ICDS) – un programme national de grande ampleur mis en œuvre depuis 1974 pour améliorer la santé et l'alimentation des enfants – pour offrir des services de garderie et d'accueil préscolaire gratuits pour les enfants de moins de 6 ans¹⁰¹.

Quel rôle pour le secteur privé?

Dans la plupart des pays, les SSEPE sont assurés par un ensemble d'institutions publiques et privées à but non lucratif ou commercial. En Norvège par exemple, les prestataires commerciaux jouent un rôle important et largement positif dans l'offre de SSEPE, mais opèrent selon des règles strictes pour se conformer aux normes qualitatives et au plafonnement des frais qu'ils peuvent facturer aux parents¹⁰². Dans bon nombre d'autres pays, ces types de règlements n'existent pas ou ne sont pas strictement appliqués, compromettant la qualité des programmes et l'accès des groupes défavorisés. Les prestataires commerciaux peuvent se montrer réticents à investir dans les régions ou quartiers les plus pauvres. Par exemple, le système d'éducation préscolaire du Ghana prouve que si le secteur privé joue un rôle important dans les zones urbaines (où les parents disposent hypothétiquement de moyens plus élevés), il est largement absent des zones rurales¹⁰³. Dans les zones urbaines, les prestataires privés servent différents groupes avec des services de qualité et de coût variables, allant d'écoles maternelles privées ciblant les familles des quartiers huppés à de petites garderies dans des cours au milieu des bidonvilles. Il n'existe pas ou peu de réglementation étatique pour garantir un accès équitable ou des normes de qualité de base. Il est probable que cette situation exacerbe et non réduise les inégalités entre les enfants d'origines déjà très disparates.

DÉPLOYER DES SOLUTIONS FIABLES DE PRISE EN CHARGE À LONG TERME POUR LES POPULATIONS VIEILLISSANTES

La prise en charge adaptée et décente des personnes âgées dépendantes, à savoir les soins de longue durée (SLD)¹⁰⁴, est en passe de devenir une urgence politique dans tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Comme pour les SSEPE, des investissements pour fournir des systèmes de SLD abordables, accessibles et de qualité peuvent contribuer au développement durable de manière équitable entre les sexes en :

- Encourageant le bien-être et l'autonomie des personnes âgées, parmi lesquelles les femmes sont surreprésentées (cible 3.4)

- Offrant un répit aux aidants non rémunérés, là encore principalement des femmes, en transférant une partie des responsabilités aux travailleurs sociaux (cible 5.4)
- Donnant aux aidants non rémunérés la possibilité de garder un lien avec le marché du travail (cible 8.5)
- Créant des emplois décents (cible 8.3) dans le secteur social en encourageant des salaires, des conditions de travail et des possibilités de formation adaptés pour une main-d'œuvre principalement féminine, qui est souvent également défavorisée en termes d'origine ethnique et raciale et de situation migratoire¹⁰⁵.

La « dépendance aux soins » se produit lorsque les capacités fonctionnelles d'un individu ont décliné à un niveau qui ne lui permet plus d'effectuer des tâches de base de la vie quotidienne, par exemple se nourrir, faire sa toilette ou ses besoins, sans l'aide d'une autre personne¹⁰⁶. Comme le montre le graphique 6.6, le nombre de personnes appartenant aux tranches d'âge « 60-79 ans » et « 80 ans et plus » est déjà plus élevé dans les pays à revenu faible ou intermédiaire que

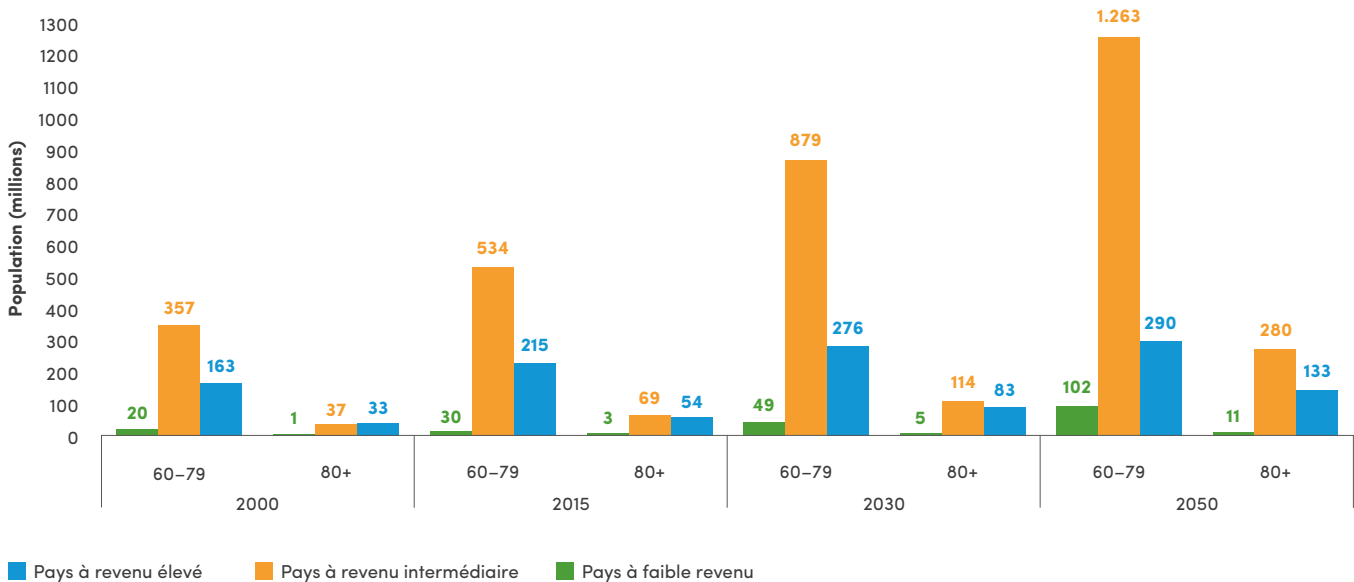
AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si le vieillissement de la population et la prise en charge de longue durée sont des thèmes qui figurent à l'ordre du jour de l'action publique dans votre pays?

dans les pays à revenu élevé, et il doit encore augmenter de manière importante au cours des prochaines décennies. Étant donné que les capacités fonctionnelles déclinent avec l'âge, une population vieillissante aura pour effet de gonfler de manière dramatique le pourcentage et le nombre de personnes nécessitant une prise en charge de longue durée – même si l'état de santé et les capacités fonctionnelles des personnes âgées du même âge sont très variés¹⁰⁷.

GRAPHIQUE 6.6

POPULATION ÂGÉE DE 60 À 79 ANS ET DE 80 ANS OU PLUS PAR GROUPE DE REVENU, 2000-2050



Source : ONU, DAES, Division de la population (2017)

Remarque : aux fins de la présente analyse, la classification des pays par groupe de revenu remplace la norme de classification géographique, voir l'annexe 6.

SAVEZ-VOUS...

... si les personnes âgées fragiles ont accès à des services de soins extérieurs à leur famille?

Un manque d'investissement dans les SLD aura probablement pour effet de renforcer les inégalités existantes. La diversité rencontrée au sein du 3e âge, en termes de capacités fonctionnelles et de besoins de prise en charge, n'est pas le fruit du hasard¹⁰⁸. Les personnes

qui ont le plus besoin d'une prise en charge ont tendance à être celles qui ont le moins de ressources pour assurer celle-ci : la dépendance aux soins est plus élevée parmi les personnes dont la situation socioéconomique est la plus fragile, par rapport à celles jouissant d'un meilleur statut, et parmi les femmes par rapport aux hommes du même âge¹⁰⁹. Une grande partie de ces différences dans les capacités fonctionnelles et, par conséquent, dans la dépendance aux soins est probablement le fruit du cumul des inégalités sociales et sanitaires tout au long de la vie¹¹⁰. Les femmes représentent la grande majorité des personnes nécessitant des SLD en partie car elles vivent en moyenne plus longtemps que les hommes. Par ailleurs, certaines études font état d'un lien positif entre le sexe féminin et le handicap, même après vérification des facteurs liés à l'âge et aux antécédents médicaux¹¹¹.

TABLEAU 6.1

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE POUR LES PERSONNES ÂGÉES EN CHINE, AU MEXIQUE, AU NIGÉRIA ET AU PÉROU

	Pérou		Mexique		Chine		Nigéria
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Total
Environnement de prise en charge pour les personnes âgées dépendantes (taille de l'échantillon)	135	26	114	82	183	54	228
Profil du soignant principal							
Conjoint	18,5 %	26,9 %	16,7 %	15,9 %	38,8 %	38,9 %	13,7 %
Enfant ou conjoint de l'enfant	40 %	50 %	73,7 %	65,8 %	43,2 %	59,3 %	68 %
Personne extérieure à la famille	25,2 %	3,8 %	3,6 %	0,0 %	16,4 %	1,9 %	1,4 %
Femme	85,9 %	88,5 %	83,3 %	81,7 %	67,2 %	50 %	63,2 %
Modalités de prise en charge							
Le soignant principal a réduit son activité pour s'occuper de la personne	16,3 %	23,1 %	25,4 %	36,6 %	3,8 %	48,1 %	39,2 %
Autre(s) soignant(s) informel(s)	45,9 %	57,7 %	55,3 %	58,5 %	7,1 %	22,2 %	66,5 %
Soignant professionnel	33,3 %	7,7 %	3,5 %	1,2 %	45,4 %	1,9 %	2,1 %

Source : Mayston et al. (2014), p. 379.

Sensibiliser à la question des soins de longue durée

En dépit du vieillissement rapide de la population, les gouvernements ont été lents à reconnaître l'importance des soins de longue durée. En particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, la majeure partie du débat sur le vieillissement s'est axée sur la sécurité des revenus des personnes âgées, une question sans aucun doute importante, mais pas suffisante pour répondre aux besoins en SLD. La faible priorité accordée à ces derniers s'explique en partie car les décideurs politiques ne sont pas nécessairement conscients du rythme du vieillissement de la population et de la pression que cela exerce sur les aidants non rémunérés, principalement les épouses, les filles et les belles-filles, comme le montre le tableau 6.¹¹² En outre, l'opinion commune a tendance à considérer que les familles sont les mieux placées pour s'occuper des générations aînées. De fait, la plupart des pays prévoient l'obligation légale pour les membres de la famille de fournir des SLD à leurs parents¹¹³.

Pourtant, les modèles exclusivement fondés sur la prise en charge familiale ne sont manifestement pas viables. Les migrations nationales et internationales ont pour effet de séparer géographiquement les générations les unes des autres, et les enfants adultes ne sont pas forcément en mesure de s'occuper de leurs parents âgés et fragiles, quand bien même ils le souhaiteraient. Parallèlement, l'ancrage toujours plus profond des femmes dans la population active et la dépendance des familles à ce revenu supplémentaire qui l'accompagne font qu'il est difficile pour elles de s'occuper à temps plein d'époux ou de parents vieillissants tout en gardant leur emploi. Il n'est donc pas surprenant que bon nombre d'entre elles aient à renoncer à une partie de leur travail rémunéré ou à s'appuyer sur d'autres soignants bénévoles ou professionnels.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si les coûts pour les aidants familiaux non rémunérés sont pris en compte dans les discussions politiques sur les coûts de la prise en charge de longue durée?

Les normes et les attentes sociales sont également en mutation. D'un côté, les personnes âgées fragiles expriment elles-mêmes parfois une préférence pour une plus grande autonomie, ne souhaitant pas être un fardeau pour leurs enfants. Une étude sociale générale récente menée en Chine a constaté que seuls 26,8 % des personnes interrogées exprimaient le souhait de passer leurs vieux jours auprès de leurs enfants¹¹⁴. D'un autre côté, il est de plus en plus manifeste que les aidants familiaux non rémunérés ne peuvent être laissés seuls face à la tâche, même dans les pays où les liens familiaux intergénérationnels sont forts. Les pays d'Asie de l'Est tels que le Japon et la République de Corée, connus pour leur fort attachement aux valeurs confucianistes de piété filiale, en sont l'exemple type. Là-bas, le soutien politique à la prise en charge de longue durée est né de la prise de conscience du fardeau – surnommé « l'enfer des soins » (kaigo jigoku) par les médias japonais – que la prise en charge des personnes âgées fragiles place sur les aidants familiaux non rémunérés. Ces préoccupations, associées aux craintes relatives au coût pour les systèmes de santé d'hospitalisations inutiles en l'absence d'autres mécanismes de soutien¹¹⁵, ont ouvert la voie à l'adoption d'une politique d'assurance vieillesse en 2000. Il s'agit d'un programme d'assurance sociale obligatoire subventionné par le gouvernement et qui finance un éventail de services de SDL¹¹⁶. La République de Corée a mis en place une politique similaire en 2008.

Répartir plus équitablement le coût de la prise en charge de longue durée

Les débats politiques sur les soins de longue durée dans les pays développés sont souvent axés sur l'augmentation du coût des services de SLD pour les contribuables et la nécessité de minimiser leur impact fiscal¹¹⁷. Cette étroitesse de vue soulève des questions quant au type de coûts qui sont pris en compte et qui les assume. La prise en charge de longue durée a toujours un coût : en termes fiscaux (pour les gouvernements et les contribuables), de dépenses personnelles (pour ceux qui ont besoin de soins et les membres de leur famille), de temps et d'opportunité (pour ceux qui fournissent des soins non rémunérés) ou de perte de bien-être (pour ceux qui ne reçoivent pas les soins dont ils ont besoin)¹¹⁸. L'inaction politique peut épargner quelques deniers sur les budgets publics, mais les coûts s'accumulent ailleurs.

À l'échelle mondiale, la forme de financement des SLD la plus répandue est le paiement individuel – à savoir une transaction directe privée au bénéfice des prestataires de SLD sans mutualisation des risques ou de précompte – que seuls les plus riches peuvent se permettre¹¹⁹. Les coûts d'opportunité sont également très élevés pour les membres de la famille (par ex. diminution du temps disponible pour le travail rémunéré, le repos et les loisirs et gestion des soins difficile sur le plan émotionnel), qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques officielles¹²⁰. La question cruciale à laquelle les politiques publiques doivent répondre est donc de savoir comment répartir les coûts de la prise en charge de longue durée de manière équitable entre les familles et les institutions publiques, entre les femmes et les hommes, et entre les générations.

Construire des systèmes de SLD intégrés

Les capacités fonctionnelles des personnes âgées dépendantes ne sont ni uniformes ni figées. Elles doivent être envisagées comme un continuum¹²¹. Toutes les

TABLEAU 6.2

POSSIBILITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LONGUE DURÉE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Soins intensifs en institution
Hospitalisation de longue durée
Maisons de retraite
Soins en institution moins intensifs
Foyers résidentiels
Hospitalisation courte ou maison de repos
Logements protégés
Services institutionnels non résidentiels
Centres de jour
Visites d'infirmières et de soignants professionnels à domicile
Aide à la prise en charge familiale
Aide à domicile
Compensation monétaire pour les aidants
Groupe d'entraide pour les aidants

Source : À partir de Lloyd-Sherlock 2017.

personnes âgées fragiles n'ont pas besoin d'une prise en charge institutionnelle lourde. Diverses options politiques sont possibles (voir le tableau 6.2), mais elles sont souvent mises en œuvre de manière fragmentée et déconnectée, en mettant l'accent sur une extrémité ou l'autre du continuum¹²². Des systèmes de SLD intégrés et sensibles au genre doivent chercher à remplir un certain nombre d'objectifs clés, notamment de promouvoir le bien-être, la dignité et les droits des personnes âgées dépendantes, de réduire et de répartir les lourdes responsabilités incombant aux aidants familiaux non rémunérés, d'améliorer l'accessibilité – y compris financière – et la qualité des services de SLD (qu'ils soient publics, privés-commerciaux ou à but non lucratif) et de respecter les droits des soignants SLD professionnels.

Soutenir les aidants familiaux non rémunérés

Les familles sont manifestement en première ligne pour prodiguer les SLD, la charge de travail étant en majorité assumée par les femmes et les filles. Si les aidants non rémunérés peuvent tirer une certaine satisfaction de certains aspects de leur rôle, de plus en plus de données soulignent le stress important du point de vue psychologique, physique et socioéconomique que cela représente, en particulier dans les cas comme la démence, où les besoins de la personne dépendante sont complexes¹²³. Des travaux de recherche menés au Mexique et au Pérou montrent que dans certains cas, les tâches sont déléguées aux membres de la famille ayant moins d'influence, par exemple les belles-filles ou les petits-enfants les plus jeunes, qui n'ont généralement ni connaissances ni formation quant aux soins à prodiguer à une personne âgée¹²⁴.

Savoir comment soutenir les aidants familiaux non rémunérés, qui souhaitent éventuellement participer aux soins de leurs proches, et leur donner le répit dont ils ont besoin, est une autre question cruciale. Des informations sur l'état de santé des personnes âgées et une formation de base aux soins à la personne ont montré un effet positif sur les soignants bénévoles dans un éventail de pays développés¹²⁵. Les gouvernements de ces pays ont également offert des allocations aux aidants bénévoles pour les aider et pour compenser, au moins en partie, les éventuelles pertes de revenu¹²⁶. Le remplacement temporaire est une autre forme plus directe d'aide qui permet aux aidants non rémunérés de faire une pause pendant que quelqu'un d'autre s'occupe de la personne dont ils ont la charge. Ce type de prise en charge

s'effectue principalement au domicile des personnes âgées, mais il peut également être offert dans des centres de jour pour adultes ou des établissements résidentiels. Dans l'ensemble toutefois, la plupart des interventions existantes pour soutenir les aidants familiaux sont à petite échelle et reçoivent peu de financement. Ces interventions doivent être rapidement déployées et considérées comme un élément central de la reconfiguration du système de prise en charge¹²⁷.

Offrir des alternatives à la prise en charge familiale non rémunérée

Dans certains cas, les services de prise en charge sont nécessaires pour remplacer efficacement le rôle des aidants familiaux non rémunérés – par exemple lorsque les enfants adultes vivent loin de la famille ou ne sont pas en mesure de s'occuper directement de leurs parents. En l'absence d'un tel soutien, les soins nécessaires peuvent ne pas être prodigués, ou les services sanitaires et médicaux peuvent devenir, par défaut, les prestataires de soins de longue durée au travers d'hospitalisations inutiles. Pour autant, des informations sur les services de SLD officiels – qu'il s'agisse d'une prise en charge plus ou moins intensive dans un établissement ou de soins de courte durée, par exemple dans un centre de jour pour adulte – sont rares, en particulier dans les pays en développement. Les gouvernements gèrent typiquement un très petit nombre d'établissements résidentiels, ciblant souvent les plus pauvres, à l'exclusion des personnes dont l'état est difficile à gérer, par exemple celles atteintes de démence. Dans l'État indien de l'Uttar Pradesh par exemple, qui compte 8 millions de personnes de plus de 60 ans, le programme de SDL du gouvernement se limite à deux établissements résidentiels non mixtes, d'une capacité cumulée inférieure à 100 lits¹²⁸.

Réglementer l'offre privée de soins de longue durée

Dans les pays en développement, la principale réponse aux besoins en SLD en souffrance a été l'émergence rapide, mais très inégale, d'une pléthore de prestataires privés, à but lucratif ou non, servant différents groupes sociaux. Il s'agit de maisons de retraite officielles ciblant les groupes aux revenus élevés ou d'établissements non structurés et non déclarés servant les groupes sociaux plus démunis et facturant des frais moindres. En général, ces nouveaux secteurs sont faiblement voire absolument pas réglementés. Cela génère des préoccupations

quant à la qualité de la prise en charge et à l'exposition éventuelle des personnes âgées aux violences¹²⁹.

Beaucoup d'autres établissements sont gérés par des ONG ou des institutions religieuses, quoiqu'avec des subventions publiques.

La prise en charge de longue durée est également de plus en plus libéralisée dans les pays développés, par volonté plus que par défaut. L'ouverture à la concurrence économique dans un domaine auparavant régi par le secteur public est considérée dans beaucoup de ces pays comme un moyen plus avantageux et meilleur marché de fournir des soins de longue durée et d'offrir un choix plus vaste aux individus qui en ont besoin. Cependant, une prise en charge moins coûteuse signifie que quelqu'un d'autre en paye le prix. Dans tous les pays, la quasi-intégralité des soins de longue durée est effectuée par des femmes, et le pourcentage de travailleuses nées à l'étranger dans ce secteur a connu une augmentation marquée, représentant entre 20 % (en Suède) et 70 % (en Italie) de la main-d'œuvre du secteur¹³⁰. Le salaire et les conditions de travail des travailleurs sociaux sont très souvent inférieurs aux normes habituelles, en particulier dans le cas des travailleurs migrants ou étrangers¹³¹.

Il est par conséquent urgent de créer et de développer des cadres réglementaires et des normes pour l'offre privée de SLD, afin d'améliorer les normes de qualité, de protéger les bénéficiaires, de responsabiliser les prestataires et d'autonomiser les usagers des services et la main-d'œuvre principalement féminine employée par ces derniers. Les gouvernements doivent endosser la responsabilité du fonctionnement du système de SLD, même s'ils ne fournissent ou ne financent pas l'ensemble des services.

CONGÉS FAMILIAUX RÉMUNÉRÉS : OCTROYER DU TEMPS ET SÉCURISER LES REVENUS

Les politiques de congé familial sont importantes en termes de droits de la femme et d'égalité des sexes, tout en contribuant à plusieurs des objectifs du Programme l'horizon 2030 en :

- Protégeant la santé et le bien-être des femmes avant et après l'accouchement (cible 3.1)
- Renforçant la santé et le bien-être de l'enfant (cible 3.2)

- Offrant une sécurité des revenus aux aidants (cible 1.3) tout en reconnaissant et en valorisant le travail qu'ils fournissent (cible 5.4)
- Maintenant ou renforçant l'ancrage des femmes dans le marché du travail au lieu de les exposer au risque de chômage ou d'inactivité (cible 8.5)

Le congé familial rémunéré permet aux travailleurs de s'éloigner temporairement de leur activité pour s'occuper des personnes dont ils ont la charge sans mettre en péril leur emploi et la sécurité de leurs revenus. Le congé de maternité permet aux mères de récupérer après un accouchement et de s'occuper des nourrissons au cours des premières semaines de leur vie, tandis que le congé de paternité permet aux pères d'aider leur partenaire dans les semaines suivant la naissance. Le congé parental peut être pris par les mères ou les pères pour s'occuper de jeunes enfants à l'expiration du congé de maternité. Outre le congé parental, de maternité et de paternité, certains pays permettent aux employés de prendre un congé dans d'autres circonstances familiales, par exemple pour s'occuper d'un parent ou d'un conjoint malade.

SAVEZ-VOUS...

... quel pourcentage des femmes actives a droit au congé de maternité rémunéré dans votre pays?

Des données en provenance de certains pays développés suggèrent que les politiques en matière de congé peuvent également servir à encourager l'égalité des sexes en incitant les hommes à prendre un congé parental plus long. Dans les environnements où la plupart des femmes ont droit aux allocations de maternité, de nombreux pays développés ont introduit le congé parental ainsi que des mesures pour impliquer activement les pères. Si ce sont les mères qui prennent encore la grande majorité du congé parental dans la plupart de ces pays, la part des pères a augmenté, en particulier lorsque des mesures incitatives spécifiques, tels que les « mois bonus » ou les « quotas de papa » ont été mises en place pour réserver une partie non transférable du congé au père, qui est alors perdue si elle n'est pas utilisée¹³². En Norvège par exemple, qui a fait figure de pionnière avec l'introduction

de « quotas de papa » en 1993, les pères ont augmenté leur participation à chaque prolongement de la partie du congé leur étant réservée. En 2012, après l'augmentation du quota de 10 à 12 semaines, 21 % des pères ont pris l'intégralité de leur congé, contre 0,6 % en 2011¹³³.

Dans la plupart des pays en développement cependant, même le congé de maternité est souvent indisponible, sauf pour un petit groupe d'employées du secteur formel. À l'échelle mondiale, seuls 28 % des femmes actives ont effectivement droit à une compensation financière en cas de grossesse¹³⁴. En Afrique et en Asie du Sud, moins de 10 % des femmes actives sont réellement protégées par un congé de maternité rémunéré¹³⁵. Le caractère largement informel du marché du travail explique cette exclusion.

En l'absence d'une sécurité des revenus de base, les femmes employées dans le secteur non structuré continuent souvent à travailler très tard pendant leur grossesse ou reprennent le travail trop tôt après l'accouchement¹³⁶. Associée aux conditions de travail dangereuses et éprouvantes physiquement de bon nombre d'emplois du secteur informel (par ex. vendeuses de rue et travail domestique), la poursuite du travail les expose, ainsi que leurs enfants, à des risques importants pour leur santé. Conformément à la recommandation n° 202 de l'OIT sur les seuils de protection sociale, garantir une sécurité des revenus de base à ces travailleuses en cas de grossesse doit par conséquent être une priorité. Il existe pour cela plusieurs options, détaillées ci-dessous.

Étendre la protection sociale

Étendre les systèmes actuels de protection sociale aux travailleurs du secteur informel est l'un des moyens d'élargir les allocations de maternité à un plus grand nombre de femmes. Les systèmes de protection sociale ne couvrent généralement que les travailleurs du secteur formel qui contribuent financièrement – ainsi que leurs employeurs – aux caisses mutuelles; différentes prestations, liées par exemple à la maternité, à l'état de santé ou à la vieillesse sont ensuite financées au travers de ce mécanisme. Des pays tels que le Chili, le Costa Rica ou l'Afrique du Sud ont étendu avec succès ces systèmes aux employés du secteur informel (qui ont un employeur défini), par exemple les employés domestiques ou la main-d'œuvre agricole saisonnière¹³⁷. Les progrès ont été plus limités pour les femmes travaillant de manière indépendante dans l'économie informelle, qui n'ont pas d'employeur défini ou de salaire régulier et qui sont généralement difficilement en mesure de verser des

cotisations. En l'absence de subventions importantes de la part de l'État pour compenser les cotisations de l'employeur, donner aux travailleurs la possibilité de cotiser volontairement aux caisses de protection sociale n'a pas eu un grand succès.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... comment votre pays fait en sorte que les travailleurs vulnérables aient droit au congé de maternité ou au congé leur permettant de s'occuper de dépendants?

Par exemple, en République démocratique populaire lao, la couverture volontaire a été lancée en 2014 pour un éventail de prestations sociales, notamment une allocation de maternité à hauteur de 80 % du salaire de référence pour une durée de 105 jours (naissance simple) ou 120 jours (naissances multiples). Cependant, en 2015, seuls 1 600 membres environ s'étaient inscrits, pour une population de près de 2,5 millions de travailleurs non réglementés à l'échelle du pays¹³⁸. En Namibie, où les travailleurs indépendants peuvent volontairement cotiser pour bénéficier d'un congé de maternité, d'un congé maladie et d'une allocation en cas de décès, 43 % des femmes actives restent exclues du système¹³⁹. Ceci montre que si l'inscription volontaire peut être une solution pour les travailleurs indépendants ayant les moyens de cotiser, pour réussir à élargir le congé et des prestations aux femmes exerçant une activité indépendante informelle plus précaire, le gouvernement devra subventionner partiellement ou totalement leurs cotisations ou associer des prestations soumises à cotisations à d'autres qui ne le sont pas.

Prestations de maternité non contributives

Mettre en place des prestations de maternité non contributives – au moyen de transferts monétaires, par exemple – est une autre solution choisie par certains pays

pour soutenir les femmes enceintes ou les mères de jeunes enfants qui n'ont pas droit à une protection sociale officielle (contributive). D'après l'OIT, le coût d'une allocation de maternité universelle d'une durée de 4 mois et rémunérée à hauteur de 100 % du seuil national de pauvreté n'excéderait pas 0,5 % du PIB dans la plupart des pays à revenu faible ou intermédiaire (tranche inférieure)¹⁴⁰. Si la plupart des systèmes non contributifs actuels sont limités dans leur portée et le niveau de sécurité des revenus qu'ils offrent, ils pourraient néanmoins servir de base à la création d'une allocation universelle. En Inde par exemple, le programme Gandhi Matritva Sahyog Yojana a été lancé dans 52 districts pilotes en 2010, couvrant environ 1,38 million de femmes enceintes ou allaitantes. Il leur offre une compensation pour la perte de leur salaire avec un transfert monétaire équivalent à 40 jours de travail perdus aux conditions du salaire minimum¹⁴¹. Le transfert était cependant limité aux femmes de plus de 19 ans et n'était mobilisable que pour les deux premières naissances. Il dépendait également de l'engagement des femmes à respecter certaines exigences en matière de santé maternelle et infantile, notamment un suivi prénatal, la vaccination de l'enfant, des séances de conseil et l'allaitement exclusif pendant six mois¹⁴². L'expansion du système a été lente et inégale, et certains s'inquiètent qu'en l'absence de services de santé universels et de qualité pour les femmes enceintes et allaitantes, les conditions et restrictions actuelles du système excluent les femmes les plus marginalisées¹⁴³.

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ...

... si votre pays offre un congé parental partagé ou un congé de paternité assorti de mesures incitant les pères à en profiter?

Pour réaliser la couverture universelle des prestations de maternité pour toutes les femmes actives, conformément aux normes minimales fixées par la convention n° 183 de l'OIT relative à la protection de la maternité – c'est-à-dire des allocations financées collectivement pour une durée minimale de 14 semaines à hauteur des deux tiers du salaire actuel – il sera nécessaire d'associer des mécanismes contributifs et non-contributifs¹⁴⁴.

CONCLUSION

Le présent chapitre a mis en avant des propositions politiques multidimensionnelles visant à transformer les modalités de soins, pour leur permettre de réaliser l'égalité des sexes et de concrétiser les droits des aidants (bénévoles ou professionnels) et des personnes aidées.

Les politiques en matière de prise en charge traduisent d'importantes synergies au cœur du Programme à l'horizon 2030. Qu'il s'agisse de garantir la disponibilité de l'eau courante et de cuisinières propres ou d'étendre l'offre de services de soins et d'éducation de la petite enfance et de prise en charge de longue durée, les effets positifs de ces politiques sur l'égalité des sexes, l'amélioration de la santé et du bien-être, l'emploi décent et la viabilité environnementale sont concrets et profonds.

Comme l'a montré ce chapitre, il existe un riche corpus de données pour guider l'action publique : des modèles politiques testés et éprouvés qui ont permis de lever les obstacles structurels, d'atteindre la couverture universelle, y compris pour les groupes les plus difficiles d'accès, et qui se sont pérennisés au fil du temps. Il rappelle parallèlement le coût exorbitant de l'inaction politique.

Il est possible et souhaitable d'adopter des politiques qui réduisent la pénibilité des soins et travaux domestiques non rémunérés, qui répartissent ceux-ci plus équitablement au sein des familles et de la société, et qui tiennent compte de leur valeur en ménageant le temps et les ressources nécessaires pour permettre aux hommes comme aux femmes de s'occuper des membres de leur famille.

Si les « pratiques modèles » peuvent informer et guider, il n'existe en aucun cas de modèle unique et trouver la bonne combinaison ne se résume pas à un exercice technique. Décider d'une stratégie de prise en charge multidimensionnelle, mais intégrée, nécessite avant tout que chaque pays fasse des choix politiques en ouvrant le dialogue à toutes les parties prenantes.

Ces débats nationaux autour de la prise en charge doivent se fonder sur les données factuelles – en s'appuyant sur les enquêtes de budget-temps et d'autres études ainsi que sur la recherche qualitative – et faire un usage judicieux des modélisations afin d'estimer le coût fiscal et les effets socioéconomiques et environnementaux des différentes options.

RECOMMANDATIONS

1/ **Effectuer une évaluation réaliste du coût et des avantages des différentes modalités de prise en charge.**

Les gouvernements, les chercheurs, les organisations de la société civile et le système des Nations Unies doivent travailler de concert pour améliorer les analyses coût/bénéfice des modalités de prise en charge les plus courantes en tenant bien compte des coûts sociaux « invisibles », notamment ceux assumés par les aidants non rémunérés et les personnes dépendantes en termes de temps et de bien-être.

2/ **Chiffrer certains investissements spécifiques dans le domaine de la prestation de soins.**

Les gouvernements, les chercheurs, les organisations de la société civile et le système des Nations Unies peuvent contribuer à améliorer la connaissance des coûts et du retour sur investissement des infrastructures et des services en proposant des modélisations tenant compte non seulement de leur coût net pour les deniers publics, mais également de leurs effets fiscaux et sur l'emploi (voir *Trouver l'espace budgétaire*, p. 245).

3/ **Organiser un dialogue inclusif sur la prise en charge au niveau national et local.**

Compte tenu des caractéristiques propres à chaque pays, les gouvernements doivent impliquer un large éventail de parties prenantes – décideurs politiques, société civile, employeurs et prestataires de soins – pour évaluer les besoins et les déficits et élaborer les solutions politiques adaptées au contexte

4/ **Renforcer la voix, l'autonomie et la participation des aidants et de ceux qui comptent sur eux.**

Les groupes représentant les intérêts des aidants, qu'ils soient rémunérés ou non, et des personnes dépendantes doivent avoir leur place autour de la table lorsque les politiques et les programmes visant à répondre à leurs besoins sont évoqués et élaborés.

5/ **Veiller à disposer de données fiables et à jour sur le budget-temps et les services.**

Les gouvernements, les donateurs et les agences des Nations Unies doivent travailler ensemble pour garantir la disponibilité de ces données et leur utilisation pour l'élaboration des options politiques dans les domaines critiques – tels que les infrastructures, la garde des enfants, la prise en charge des personnes âgées et la protection sociale – et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

6/ **Aligner les politiques et les programmes sur les principes directeurs du Programme à l'horizon 2030.**

Les gouvernements, les donateurs et le secteur privé doivent faire en sorte que les investissements dans les infrastructures physiques, les services de soins et les dispositions relatives au congé professionnel tiennent compte du genre et respectent les normes en matière de droits fondamentaux. Cela implique de respecter les critères d'accessibilité, y compris financière, et de qualité afin qu'aucune femme ou fille ne soit laissée de côté. Cela implique également de mobiliser les usagers éventuels des services dans la conception, la mise en œuvre et l'utilisation des services et de mettre en place des mécanismes permettant de gérer les doléances, de corriger la trajectoire et de remédier aux problèmes.

TROUVER L'ESPACE BUDGÉTAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les services essentiels dont dépendent des millions de femmes et de filles – l'alimentation en eau et l'assainissement, l'éducation et les soins de la petite enfance, les centres d'hébergement, les conseils juridiques ou spécialisés et les soins de santé pour les victimes de violence fondée sur le genre – souffrent d'un sous-financement chronique ou sont simplement indisponibles dans de nombreux pays. À l'heure où les pays lancent leur stratégie nationale de mise en œuvre des ODD, il est essentiel d'accorder la priorité aux investissements dans ces domaines stratégiques, et de mobiliser et d'attribuer des ressources suffisantes pour faire des promesses du Programme à l'horizon 2030 une réalité pour les femmes et les filles.

Comment y arriver? Et combien cela coûtera-t-il? D'après certaines estimations préliminaires, portant sur huit secteurs agrégés, la réalisation des engagements pris dans le Programme à l'horizon 2030 nécessitera des investissements majeurs, de l'ordre de 2 à 3 milliers de milliards de dollars US par an¹. Dans le cadre de la planification nationale en faveur de l'égalité des sexes et du développement durable, il faudra cependant effectuer des estimations plus précises des coûts pour certains secteurs, politiques et programmes qui sont considérés comme essentiels à la réalisation des ODD pour les femmes et les filles. Plus important encore, les défenseurs de l'égalité des sexes auront régulièrement à défendre la viabilité financière des changements qu'ils demandent.

Le bref chapitre qui suit examine comment répondre à ces questions. La première partie se penche sur le coût de services de soins et d'éducation de la petite enfance (SSEPE) universels et de qualité – un domaine identifié par notre analyse au chapitre 6 comme stratégique pour faire progresser l'égalité des sexes et plus généralement le développement durable – en s'appuyant sur les données de deux pays. À partir des estimations des coûts effectuées précédemment par l'Organisation internationale du travail (OIT) pour les seuils de protection sociale, cet exercice propose une méthodologie qui pourra être reprise et appliquée dans d'autres pays. Les secondes et troisièmes parties évoquent ensuite la manière dont les gouvernements peuvent mobiliser les fonds nécessaires à ces investissements, entre autres, et veiller à ce que ces ressources soient affectées en faveur des femmes et des filles. Elles montrent que l'espace budgétaire existe et qu'il peut encore être élargi dans tous les pays, y compris les plus pauvres, et proposent des stratégies pour mieux tenir compte de la problématique hommes-femmes dans les budgets nationaux.

COMBIEN ÇA COÛTERA?

Avant d'élaborer des politiques efficaces, il est essentiel de déterminer le coût du déploiement à grande échelle de certains biens et services, en assurant le respect des normes de qualité pertinentes et en servant les femmes et les filles

les plus marginalisées. Contrairement aux arguments avançant que les pays en développement n'ont pas les moyens de mettre en place une protection sociale de base universelle, l'OIT a notamment montré que l'élargissement progressif à l'ensemble de la population des pensions de retraite, des allocations familiales ou des prestations de maternité est possible, même dans les pays à faible revenu². Par exemple, le coût moyen d'une allocation de maternité correspondant à 100 % du seuil de pauvreté national et d'une durée de quatre mois ne dépasserait pas 0,5 % du produit intérieur brut (PIB) dans la plupart des 57 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (tranche inférieure) pour lesquels les données sont disponibles³. Les bénéficiaires en termes de santé et de survie de la mère et de l'enfant sont en revanche potentiellement considérables (voir le chapitre 6).

Évaluer le coût de l'élargissement des services de soins et d'éducation de la petite enfance

Nous l'avons vu au chapitre précédent, les investissements visant à mettre en place de solides systèmes de SSEPE promettent également des retombées économiques et sociales importantes et pourraient contribuer à la réalisation d'avancées sur un large éventail de cibles et d'objectifs. Les estimations du coût de l'élargissement des services de garde d'enfants sont toutefois relativement récentes et considérablement plus complexes que celles relatives aux allocations monétaires.

En s'appuyant sur les travaux antérieurs du Women's Budget Group du Royaume-Uni et de la Confédération syndicale internationale (CSI)⁴, ONU Femmes a commandé la réalisation de calculs pour deux pays dans deux régions différentes, afin de savoir combien coûterait le déploiement universel de SSEPE de grande qualité. Les estimations effectuées pour l'Afrique du Sud et l'Uruguay montrent que des investissements bruts annuels compris entre 2,8 et 3,2 % du PIB — en fonction de différents paramètres et du niveau d'ambition — seraient nécessaires pour obtenir la couverture universelle des enfants de 0 à 5 ans (voir les scénarios d'investissement dans les SSEPE). Les retombées en termes de création d'emplois dans le secteur des SSEPE et au-delà seraient suffisantes pour accroître le taux d'activité des femmes de 3,2 (scénario le moins ambitieux en Uruguay) à 10,1 points de pourcentage (scénario le plus ambitieux en Afrique du Sud). Il est également intéressant de noter qu'entre 36 (Afrique du Sud) et 52 % (Uruguay) du coût budgétaire de l'investissement dans les SSEPE pourront être récupérés grâce au système de sécurité sociale et fiscal⁵.

Un guide pas à pas

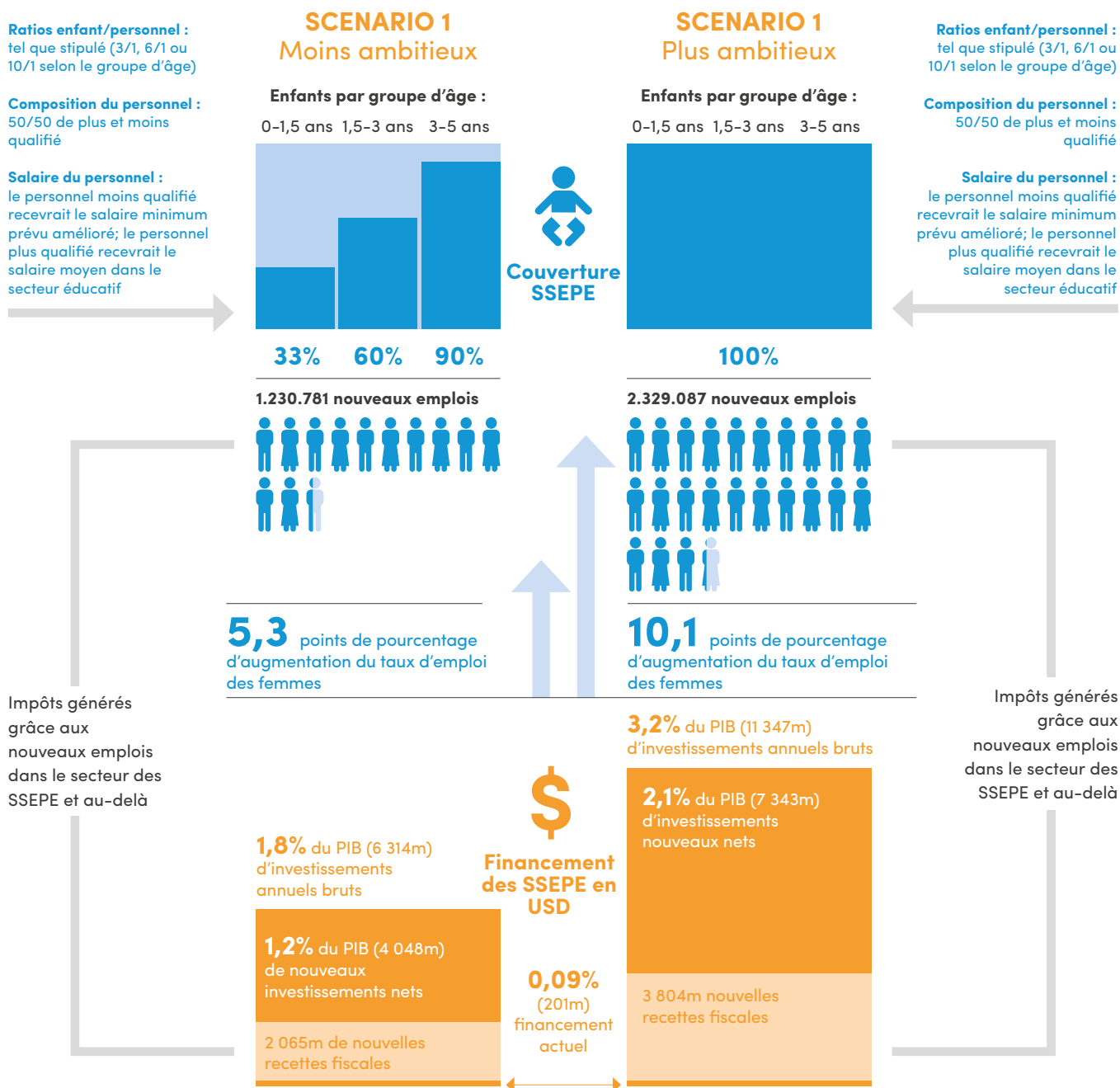
Afin que d'autres pays puissent répéter cet exercice, la présente section décrit le processus par lequel les décideurs politiques et les chercheurs peuvent évaluer le coût de l'élargissement des SSEPE, en tenant compte des caractéristiques de la situation de départ de chaque pays, des modalités institutionnelles en place, et du niveau d'ambition⁶.

1. Définir les paramètres et les différents scénarios

- Quel niveau de couverture souhaitez-vous obtenir pour les enfants des différents groupes d'âge?* Les cibles en termes de couverture seront différentes en fonction du taux actuel d'inscription pour les différents groupes d'âge, du niveau d'ambition et des ressources disponibles. Dans presque tous les pays, le taux de couverture a tendance à être plus élevé pour les groupes d'âge supérieurs (par ex. 3-5 ans) par rapport aux groupes plus jeunes (par ex. 0-2 ans). Pour les pays comme l'Afrique du Sud et l'Uruguay — où les taux d'inscription actuels sont de 19 et 39 % pour les 0-2 ans et de 64 et 92 % pour les 3-5 ans respectivement — un scénario moins ambitieux pourrait cibler un taux de couverture pour les plus jeunes de 30 à 60 % en Afrique du Sud et de 33 à 66 % en Uruguay, et de 90 à 100 % pour les plus âgés, tandis qu'un scénario plus ambitieux viserait la couverture universelle pour les deux groupes d'âge. Les pays où le taux d'inscription actuel est bien inférieur peuvent commencer avec des cibles moins ambitieuses, qui pourront ensuite être relevées progressivement au fur et à mesure de l'élargissement des services.
- Quel niveau de formation attendez-vous du personnel des SSEPE?* La formation du personnel a une incidence sur la qualité des soins fournis ainsi que sur le niveau de salaire des éducateurs. Dans presque tous les pays, le personnel des SSEPE comprend à la fois des assistants, qui ont souvent un niveau de formation moins élevé (généralement enseignement secondaire), et des éducateurs principaux, qui jouissent de qualifications supérieures (diplôme postsecondaire ou universitaire). Dans les pays où les services de garde d'enfants de grande qualité sont très répandus, la répartition type entre le personnel moins qualifié et le personnel qualifié est d'environ 50/50 pour la tranche d'âge supérieure et de 70/30 pour les plus jeunes.

SCÉNARIOS D'INVESTISSEMENT DANS LES SSEPE : AFRIQUE DU SUD

Cela vaut la peine d'investir dans les services de soins et d'éducation de la petite enfance (SSEPE). En Afrique du Sud, l'investissement annuel brut de 3,2 % du PIB ne permettrait pas seulement d'assurer tous les enfants de 0 à 5 ans, mais également de créer 2,3 millions d'emplois, faisant augmenter l'emploi des femmes de 10,1 points (Scénario 2). Ces nouveaux emplois généreraient de nouvelles taxes et des revenus de sécurité sociale qui représenteraient jusqu'à 3 804 millions de dollars. Un scénario moins ambitieux ne nécessitant que 1,8 % du PIB pourrait servir de tremplin à la couverture universelle (Scénario 1).

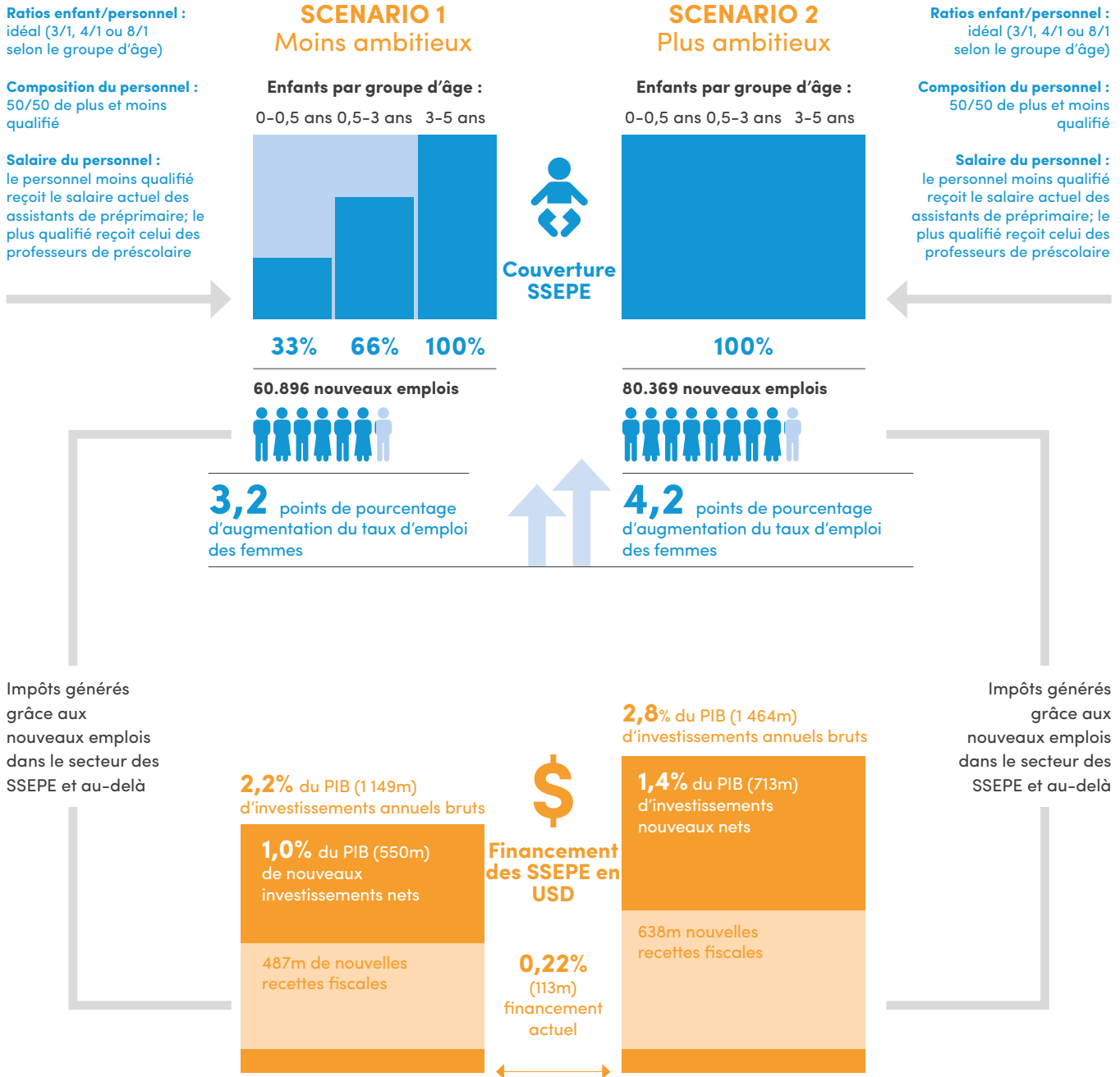


Source : De Henau, J. 2017. Les calculs concernant l'Afrique du Sud ont été préparés par Debbie Budlender.

Remarque: Tous les montants en dollars US sont des chiffres de 2017. Les taux d'échange utilisés étaient 1 dollar US = 13,51 ZAR. L'échelle utilisée pour afficher visuellement le nombre d'emplois créés est de 1 pour 100 000.

SCÉNARIOS D'INVESTISSEMENT DANS LES SSEPE : URUGUAY

Cela vaut la peine d'investir dans les services de soins et d'éducation de la petite enfance (SSEPE). En Uruguay, l'investissement annuel brut de 2,8 % du PIB ne permettrait pas seulement d'assurer tous les enfants de 0 à 5 ans, mais également de créer 80 000 nouveaux emplois, faisant augmenter l'emploi des femmes de 4,2 points de pourcentage (Scénario 2). Ces nouveaux emplois généreraient de nouvelles taxes et des revenus de sécurité sociale qui représenteraient jusqu'à 368 millions de dollars US. Un scénario moins ambitieux ne nécessitant que 2,2 % du PIB pourrait servir de tremplin à la couverture universelle (Scénario 1).



Source: De Henau 2017. Les calculs concernant l'Uruguay ont été préparés par Fernando Filgueira et Rafael Montero.

Note : Tous les montants en dollars US sont des chiffres de 2017. Les taux d'échange utilisés étaient 1 dollar US = UYU 28,71. L'échelle utilisée pour afficher visuellement le nombre d'emplois créés est de 1 pour 10 000.

- *Quel niveau de salaire envisagez-vous pour les différents travailleurs des SSEPE?* Les travailleurs du secteur des SSEPE, comme ceux d'autres domaines relatifs à la prestation de soins, sont souvent mal rémunérés par rapport aux travailleurs ayant un niveau de qualification et d'expérience similaire dans d'autres secteurs (ce que l'on nomme la « pénalité des soins »). Pour que les investissements dans les SSEPE se traduisent par des soins de qualité aux enfants et des emplois décents, il est impératif de lutter contre les bas salaires et les mauvaises conditions de travail. En fonction du contexte national, le salaire des assistants peut être fixé au-dessus du salaire minimum ou correspondre aux deux tiers du salaire moyen par exemple, les éducateurs principaux étant quant à eux rémunérés comme les enseignants du primaire. Une autre possibilité est de prendre pour point de départ le niveau actuel des salaires du personnel de crèche plus et moins qualifié. Dans tous les cas, la rémunération doit être supérieure au salaire minimum national.
- *Quel ratio enfant/personnel souhaitez-vous fixer pour les différents groupes d'âge?* Le ratio enfant/personnel a une incidence importante sur la qualité des soins comme sur les conditions de travail (et le niveau de stress) du personnel. De nombreux pays ont fixé des règles et des normes pour ce ratio, qui augmente généralement avec l'âge de l'enfant (par ex. 5/1 pour le groupe d'âge 0-2 ans et 10/1 pour le groupe 3-5 ans). Les règles et normes peuvent être appliquées aux deux niveaux d'ambition. Si le ratio actuel est beaucoup plus élevé que les règles et normes, des niveaux intermédiaires peuvent être utilisés dans le scénario le moins ambitieux, et les normes pour le plus ambitieux.
- *Quels sont les coûts fixes types d'un centre de SSEPE dans votre pays?* Les coûts fixes désignent la valeur des intrants autres que les salaires du personnel (entretien du bâtiment, nourriture et autres fournitures, assurance, etc.); ils diffèrent en fonction des pays et peuvent être déterminés sur la base du niveau actuel des coûts fixes d'un centre type en cours d'exploitation.
- *Combien d'heures par semaine les centres seront-ils ouverts?* Il est important que les heures d'ouverture des centres de SSEPE correspondent aux heures de travail des parents, y compris le temps passé dans les transports. La réglementation des heures de travail (et du salaire) est donc essentielle pour encourager l'équilibre travail/famille, plutôt que de simplement étendre les heures d'accueil des garderies. Par souci de simplicité, la présente simulation se fonde sur un accueil de 40 à 45 heures par semaine.

2. Recueillir les données

Les données nécessaires pour effectuer la simulation comprennent :

- Le nombre d'enfants par groupes d'âge
- Les règles et normes officielles relatives au ratio enfant/personnel ou les ratios existants (à défaut, décider de ratios adaptés en s'appuyant sur les normes en vigueur dans d'autres pays)
- Le salaire moyen du personnel moins/plus qualifié ou de leur équivalent (par ex. instituteurs du primaire)
- Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine du personnel de garderie ou de leur équivalent (par ex. instituteurs du primaire)
- Les frais de fonctionnement d'un centre (ou déterminer ce montant en s'appuyant sur les systèmes en vigueur dans d'autres pays)
- Le coût de construction d'un centre (et les taux d'intérêt si les fonds sont empruntés)
- Le coût de la formation du personnel pour atteindre le niveau requis
- Le coût des cotisations de l'employeur au système de sécurité sociale et autres dispositions relatives à la protection sociale

3. Estimer les effets sur l'emploi

- *Emplois directs* : nombre d'emplois dans le secteur des SSEPE créés (c'est-à-dire le nombre d'employés par centre multiplié par le nombre de centres); les effets sur l'emploi peuvent être ventilés par sexe en fonction de la répartition actuelle dans le secteur
- *Emplois indirects* : emplois créés dans la chaîne d'approvisionnement liée au secteur des SSEPE; nécessite d'établir un tableau des entrées et sorties pour identifier les secteurs concernés
- *Emplois induits* : emplois créés à l'échelle de l'économie grâce à la consommation des nouveaux employés (directs et indirects)

4. Estimer les effets budgétaires

- Impôts versés par les nouveaux effectifs des garderies (y compris les cotisations sociales des employés et des employeurs)
- Impôts (y compris les cotisations sociales) versés par les employés des autres secteurs
- Impôts indirects (ou dépenses)
- Recettes tirées de la diminution des dépenses affectées aux transferts sociaux (par ex. allocations que la personne nouvellement embauchée ne reçoit plus, car elle a un emploi ou travaille plus d'heures par semaine)

5. Calculer les besoins annuels d'investissements bruts, le déficit net de financement, et le taux d'autofinancement

- L'investissement annuel brut pour mettre en place et faire fonctionner les centres de SSEPE (a)
- Les recettes tirées des impôts (directs et indirects), des cotisations sociales et de la réduction des transferts monétaires au titre de la protection sociale (élément n° 4 ci-dessus) (b)
- On obtient le déficit net de financement (c) en soustrayant (b) de (a)
- Le taux d'autofinancement est le ratio (b)/(a)

Des exercices comme celui-ci, qui tiennent compte des conditions et des possibilités au niveau national, peuvent servir de base à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques, y compris de stratégies d'élargissement et d'inclusion progressifs, à commencer par les plus vulnérables. Ils peuvent également contribuer à renforcer la transparence et la responsabilisation en stipulant clairement le degré de couverture attendu, les délais, selon les normes de qualité, et le niveau d'investissement et de rendement. Les estimations du coût donnent donc une image plus précise des ressources nécessaires pour atteindre un objectif ou une cible politique donnée. Elles n'apportent toutefois pas de réponse à la question de savoir comment mobiliser les ressources suffisantes, qui fait l'objet de la section suivante.

COMMENT MOBILISER DES RESSOURCES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES?

La viabilité de différents instruments et stratégies de mobilisation des ressources dépend des pays et du contexte⁷. Si les pays à revenu élevé peuvent attirer d'importants investissements privés, les pays à revenu plus faible doivent davantage compter sur l'aide publique au développement (APD), les emprunts internationaux ou les transferts monétaires. Dans le climat mondial actuel d'austérité, les défis semblent presque insurmontables, mais les ressources à la disposition des gouvernements pour mettre en œuvre le Programme à l'horizon 2030 ne sont pas figées. Elles sont déterminées par les politiques fiscales, la coopération internationale, les décisions concernant le déficit budgétaire et la gestion de la dette, les échanges commerciaux, la politique monétaire et la réglementation financière⁸. Dans pratiquement tous les pays, il existe une marge de manœuvre

pour accroître les recettes, qu'elles soient intérieures ou extérieures. Certaines des options pouvant être envisagées plus avant au niveau national sont présentées ci-dessous⁹.

Réaffecter les dépenses publiques

Un examen des dépenses publiques et la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes peuvent permettre d'exploiter au mieux les ressources disponibles. Les gouvernements peuvent ainsi réduire et réaffecter les lignes budgétaires représentant des coûts récurrents importants, mais peu de retombées sociales. Le Costa Rica et la Thaïlande ont par exemple réaffecté des dépenses militaires pour financer la création de systèmes de santé universels¹⁰. Autre corollaire, même lorsque les budgets généraux se contractent, il existe des moyens de privilégier les dépenses en faveur des pauvres et tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Accroître les recettes fiscales

Augmenter le taux d'imposition — sur les biens de consommation, les bénéfices des entreprises, les revenus particuliers, la propriété et la succession, les importations ou les exportations, l'exploitation des ressources naturelles, etc. — et renforcer l'efficacité du recouvrement et de la lutte contre la fraude sont les stratégies les plus courantes de mobilisation des ressources intérieures. De nouvelles taxes sur les transactions financières, les voyages aériens ou le tabac ont été introduites par un certain nombre de pays pour accroître leurs recettes budgétaires (ainsi que, dans le dernier cas, pour inciter à modifier un comportement considéré comme néfaste pour la santé). Les taxes sur les transactions financières ont par exemple permis aux 40 pays qui les appliquent de mobiliser d'importantes ressources¹¹. D'après les estimations, si une telle taxe était imposée par tous les grands centres financiers mondiaux, elle pourrait lever entre 70 et 661 milliards de dollars US par an, tout en réduisant la spéculation et le risque de crise financière¹². Mettre fin aux échappatoires fiscales, accroître les capacités de recouvrement et élargir l'assiette fiscale, y compris en luttant contre l'évasion fiscale des entreprises, sont des options à ne pas négliger. L'évasion fiscale par les entreprises entraîne selon certaines estimations des pertes de recettes de l'ordre de 189 milliards de dollars US par an pour les pays en développement¹³.

Cependant, tous les impôts ne sont pas progressifs. Les impôts sur la consommation tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par exemple, représentent un fardeau disproportionné pour les ménages les plus pauvres, qui ont

tendance à dépenser une part plus importante de leur revenu pour les biens de consommation de base que les ménages à revenu plus élevé¹⁴. Les femmes peuvent également davantage souffrir de la TVA lorsqu'elles sont responsables de l'achat des biens de consommation pour le ménage. Les pays à faible revenu ont tendance à tirer davantage de recettes de la TVA que de l'impôt sur le revenu, ce qui laisse une grande marge d'amélioration en termes de progressivité ou de réduction de l'effet négatif de la TVA sur les femmes et les pauvres¹⁵. Pour limiter le caractère régressif des impôts indirects, certains pays exemptent de la TVA ou appliquent un taux nul aux biens de première nécessité qui sont principalement consommés par les pauvres¹⁶.

Élargir la couverture sociale

Pratiquement toutes les économies avancées ont tiré parti des cotisations sociales pour créer de l'espace budgétaire. Dans le monde en développement, des pays tels que l'Argentine, le Brésil, la Chine, le Costa Rica, la Thaïlande et la Tunisie ont élargi la couverture et le recouvrement des cotisations sociales, généralement dans le cadre de leurs stratégies nationales de développement. Dans certains de ces pays, cela s'est accompagné de mesures incitatives à la déclaration, créant un cercle vertueux : le recouvrement de l'impôt et des cotisations sociales augmente parallèlement au nombre d'entreprises déclarées¹⁷.

Utiliser les réserves budgétaires et en devises

Dans de nombreux pays, les réserves budgétaires et des banques centrales ainsi que les recettes de l'État stockées dans des fonds souverains peuvent être libérées pour financer des politiques en faveur du développement durable. Un certain nombre de pays siègent sur d'abondants revenus provenant des ressources naturelles, par exemple, alors que les indicateurs sociaux et de l'égalité de sexes restent catastrophiques¹⁸. En outre, de nombreux pays ont constitué d'importantes réserves en devises afin de se protéger des chocs économiques et financiers dans le contexte d'une économie mondiale qui reste volatile ou pour stabiliser leur taux de change dans le cadre de stratégies de croissance fondées sur les exportations. La plupart de ces ressources sont actuellement investies dans des bons du trésor américain, qui sont considérés comme sûrs, mais dont le rendement

est extrêmement faible. Les banques centrales de certains pays en développement ont donc la possibilité de réévaluer leur portefeuille de risque actuel. En outre, des efforts multilatéraux sont nécessaires pour atténuer le risque de crises financières récurrentes par une meilleure réglementation du secteur. Ceci permettrait de réduire la nécessité de constituer des réserves à l'étranger et libérerait des ressources pour les investissements indispensables dans le pays.

Emprunter ou restructurer la dette

Les emprunts nationaux et étrangers, notamment sous forme de prêts à des conditions favorables, peuvent être utilisés pour financer des investissements sociaux, en particulier dans les secteurs qui présentent d'importants retours à long terme, tels que l'éducation, la santé et les services de garde d'enfants¹⁹. Les pays très endettés auront besoin d'un nouvel accord d'allègement de leur dette. La mise en place d'un cadre multilatéral démocratique pour la restructuration de la dette souveraine a été proposée par l'Assemblée générale des Nations Unies²⁰ comme alternative à l'approche fragmentée, ad hoc et souvent inéquitable qui prévaut actuellement en la matière²¹.

Mobiliser l'aide et les transferts

Tenir les engagements en matière d'aide et accroître et suivre les dotations des bailleurs en faveur de l'égalité des sexes pour l'ensemble des cibles et des objectifs peuvent grandement contribuer à la réalisation des ODD, en particulier dans les pays à faible revenu ou touchés par des conflits, dont les capacités à attirer d'autres formes de financements extérieurs et à mobiliser suffisamment de ressources intérieures sont limitées²². Le marqueur politique égalité hommes-femmes proposé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) constitue un outil important pour évaluer dans quelle mesure l'aide est utilisée pour promouvoir une plus grande égalité entre les sexes tant au niveau mondial que pour chaque donateur (voir le chapitre 3, ODD 17). Les transferts Sud-Sud au moyen de l'aide bilatérale des pays hors CAD/OCDE, l'intégration régionale et les banques régionales de développement donnent également des occasions pour les pays en développement de financer la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, et leur contribution à la promotion de l'égalité des sexes doit également faire l'objet d'un suivi.

Limiter les transferts Sud-Nord et éliminer les flux financiers illicites

Comme l'a montré le chapitre 3, les flux financiers sortant des pays en développement sont 2,5 fois plus élevés que le montant de l'aide qui leur est attribuée. Lutter contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et la concurrence fiscale internationale, le blanchiment d'argent, la corruption et les autres types de crimes financiers est par conséquent fondamental pour récupérer les ressources qui sont actuellement perdues, en particulier pour les pays en développement²³. Les conséquences des abus fiscaux transfrontaliers et de la concurrence fiscale internationale sont particulièrement désastreuses pour les pays à revenu faible ou intermédiaire, dont l'assiette fiscale est bien moins large que celle de la plupart des pays à revenu élevé. Au Rwanda par exemple, les flux illicites sortants étaient estimés à 51,7 % des recettes fiscales totales du gouvernement entre 2008 et 2012²⁴. Si l'évasion et l'évitement fiscal international sont généralement le fait de particuliers ou d'entreprises privées, les lois et politiques gouvernementales peuvent jouer un rôle majeur dans la capacité des acteurs privés à payer leur juste part d'impôts ou au contraire à contourner leurs obligations. Une récente étude du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité de la CEDAW) soulève des préoccupations quant aux effets de la politique suisse de secret bancaire et d'impôt sur les sociétés sur la capacité des pays en développement à mobiliser le maximum de ressources disponibles pour la réalisation des droits de la femme²⁵. Un consensus sur le problème mondial que représentent les paradis fiscaux pour le blanchiment d'argent et l'évasion ou l'évitement fiscal semble se concrétiser, pointant du doigt leur contribution au niveau inacceptable d'inégalité dans le partage des richesses sur le plan international et la nécessité de trouver des solutions mondiales²⁶.

Revoir les cadres macroéconomiques globaux

Les cadres macroéconomiques actuels privilégient généralement la stabilisation à court terme sur les objectifs de long terme relatifs à la création d'emplois et au développement social. La nécessité de revoir les règles trop strictes en matière de déficit budgétaire et de lutte contre l'inflation visant à libérer des ressources supplémentaires pour le développement durable sans mettre en péril la stabilité macroéconomique est toutefois de plus en plus reconnue²⁷.

COMMENT ORIENTER LES RESSOURCES VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS RELATIFS À L'ÉGALITÉ DES SEXES?

Les débats autour de la mobilisation des ressources ne peuvent être dissociés de la question de savoir comment celles-ci — qu'elles soient intérieures ou extérieures — sont dépensées. Des mécanismes tels que la budgétisation participative, les audits sociaux et les consultations publiques peuvent accroître la responsabilisation en permettant à la société civile d'utiliser les données sur le budget et de participer au processus d'examen. Ces pratiques peuvent contribuer à renforcer la confiance entre l'État et les citoyens, à accroître la mobilisation des ressources intérieures et à promouvoir une utilisation plus équitable et efficace des fonds publics limités²⁸. Les décisions concernant les dépenses publiques qui sont perçues comme transparentes et équitables ont également plus de chances d'améliorer la viabilité financière à long terme. Les citoyens sont ainsi probablement plus enclins à contribuer au financement par l'impôt des services publics lorsqu'ils en tirent des avantages évidents²⁹.

La budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes constitue un moyen d'analyser l'effet de redistribution des dépenses publiques, de l'impôt et des services publics, en mettant l'accent sur les avantages et les charges qu'ils représentent pour les femmes et les filles. Elle peut également comprendre une analyse des retombées sur les femmes de différentes origines ethniques, niveaux de revenu et affectées par un handicap ou non. La budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes peut également être utilisée pour évaluer le respect par le gouvernement de ses obligations en matière de droits fondamentaux, tels que ceux énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)³⁰, et présente un certain potentiel pour assurer le suivi des engagements budgétaires en faveur de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030.

Les défenseurs de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes la conçoivent comme une stratégie d'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques budgétaires qui permet également de demander aux gouvernements de rendre des comptes sur l'impact des décisions relatives aux dépenses

publiques sur l'égalité des sexes. Une étude mondiale des initiatives de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes a constaté que si l'adoption et le suivi par les ministères des Finances sont importants pour leur efficacité, d'autres ministères doivent prendre l'initiative d'identifier des objectifs en termes d'égalité des sexes dans leur domaine de compétence et d'élaborer des programmes et des demandes de

financement pour les réaliser³¹. Cela a été le cas au Mexique et en Ouganda, où les parlements et la société civile se sont également considérablement mobilisés en faveur des processus de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes (voir l'encadré sur les coalitions pour une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes performante au Mexique et en Ouganda).

FOCUS

COALITIONS POUR UNE BUDGÉTISATION TENANT COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES PERFORMANTE AU MEXIQUE ET EN OUGANDA

Le Mexique et l'Ouganda ont joué un rôle de chefs de file dans les efforts visant à intégrer la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes dans la législation et les processus administratifs en Amérique latine et en Afrique subsaharienne respectivement. De larges coalitions et l'appui institutionnel au sein des ministères, des parlements et de la société civile ont été d'importants facteurs de succès.

Au Mexique, les organisations de la société civile ont mené des efforts depuis le milieu des années 1990 en faveur du suivi des dotations budgétaires en faveur de l'égalité des sexes; des mesures ont été formellement adoptées au début des années 2000. Depuis 2003, le parlement, sous la direction des parlementaires féminines, et le mécanisme du Mexique pour les femmes (INMUJERES) travaillent de concert pour garantir une augmentation des ressources affectées aux politiques et programmes répondant aux besoins des femmes. À partir de 2008, le gouvernement a préaffecté et enregistré ces ressources dans une annexe au budget fédéral dans le cadre d'une stratégie plus globale de préaffectation. La part du budget attribuée à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes reste faible, étant passée de 0,13 à 0,67 % entre 2004 et 2015. Pour autant, obtenir une augmentation des ressources une fois celles-ci affectées à ces postes constitue déjà une réussite majeure. Le respect de ces engagements est contrôlé tous les trimestres par le ministère des Finances et INMUJERES³². Les ressources affectées servent à financer des programmes en faveur de la santé et de l'autonomisation économique des femmes, y compris des garderies d'enfants.

En Ouganda, le Forum pour les femmes en démocratie (FOWODE), une organisation non gouvernementale créée par un groupe de députées, a lancé la première initiative budgétaire en faveur de l'égalité des sexes à la fin des années 1990, en mettant l'accent sur l'éducation, la santé et l'agriculture³³. En 2004/2005, le gouvernement a formellement adopté la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, identifié un ensemble de secteurs prioritaires – y compris l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement, les infrastructures, la justice et l'agriculture – et a demandé aux ministères concernés d'élaborer des programmes pour répondre aux besoins non satisfaits des femmes dans ces domaines. Si les progrès restent lents, plusieurs réalisations concrètes sont notables. Par exemple, le ministère de l'Éducation a augmenté la dotation budgétaire en faveur des efforts visant à accroître la participation et la rétention scolaires des filles et a été chargé d'assurer un suivi des raisons poussant les filles à abandonner l'école, notamment la grossesse, le mariage, la violence et l'absence d'installations sanitaires et d'hygiène³⁴. En 2014, le parlement a adopté une loi abrogeant la TVA de 18 % sur les intrants et le matériel agricoles dans le budget national; cette mesure a profité aux agriculteurs, en majorité des femmes³⁵.

ALLER DE L'AVANT : STRATÉGIES D'ACTION

Le présent rapport a défendu avec vigueur le maintien de l'égalité des sexes au cœur de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la mise en place d'un suivi étroit de la manière dont les gouvernements s'efforcent de tenir leurs engagements. Les progrès doivent être significatifs si les gouvernements nationaux et la communauté internationale souhaitent préserver l'enthousiasme suscité par l'adoption de cette ambition collective d'un avenir durable pour toutes et tous, sans discrimination. Le suivi systématique des résultats, des politiques et des processus peut contribuer à catalyser l'action et à traduire les engagements internationaux en termes de mesures et de résultats au niveau national en faveur des femmes et des filles.

Les chapitres précédents ont présenté en détail comment renforcer la responsabilisation (Chapitre 1), améliorer les statistiques sur l'égalité des sexes pour un suivi efficace (Chapitre 2), évaluer les progrès, les déficits et les défis dans une perspective tenant compte du genre (Chapitre 3), et identifier celles qui sont laissées de côté (Chapitre 4), et comment élaborer des réponses intégrées aux inégalités entre les sexes dans deux domaines critiques (Chapitres 5 et 6). Cette dernière section présente les observations et recommandations tirées du rapport sous forme de trois stratégies clés pour tenir les promesses du Programme à l'horizon 2030 en matière d'égalité des sexes :

- L'amélioration des données, des statistiques et de l'analyse par sexe pour suivre efficacement les progrès concernant les femmes et les filles sur l'ensemble des objectifs et des cibles.
- La hiérarchisation de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les investissements, les politiques et les programmes, pour mettre les actions en adéquation avec les principes, les valeurs et les aspirations du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

- Le renforcement de la responsabilisation par le biais d'actions et d'institutions sensibles au genre, pour garantir une démarche intégrée, fondée sur l'égalité des sexes, en matière de mise en œuvre, de suivi et d'examen.

AMÉLIORER LES DONNÉES, LES STATISTIQUES ET LES ANALYSES PAR SEXE

Malgré l'attention accrue portée aux statistiques ventilées par sexe depuis quelques décennies, ce rapport relève des difficultés très préoccupantes qui font obstacle au suivi systématique tenant compte de la problématique hommes-femmes : la couverture inégale des indicateurs de l'égalité des sexes concernant les objectifs et les cibles, l'absence de normes de collecte de données approuvées au plan international, et la disponibilité inégale des statistiques ventilées par sexe, entre les pays et dans le temps. L'absence d'un corpus solide de statistiques mondiales ventilées par sexe est partiellement liée à des systèmes statistiques faibles et pauvres en ressources, en particulier dans les pays en développement. Cependant, les déficits de statistiques ventilées par sexe — fréquents dans les pays développés et en développement — sont également liés au faible niveau de priorité accordé à la collecte des données nécessaires pendant longtemps. Par conséquent, le développement des moyens requis pour obtenir des statistiques ventilées par sexe à tous les niveaux est une priorité importante. Qui plus est, différentes parties prenantes peuvent veiller à l'exploration, à l'analyse et à la communication des données disponibles, afin de cerner pleinement les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes, y compris pour les femmes et les filles confrontées à des formes de discrimination multiples et intersectionnelles. Afin de garantir le suivi efficace des progrès pour toutes les femmes et filles au niveau de tous les objectifs, le rapport recommande de :

- **Promouvoir l'inclusion d'indicateurs sexospécifiques dans les 17 ODD à l'échéance 2020.** Au niveau international, l'examen en 2020 du cadre mondial d'indicateurs offre une occasion de discussion et d'inclusion d'autres indicateurs sexospécifiques, en particulier dans les objectifs dont ils sont actuellement absents. Entre-temps, les États membres — par le biais du groupe d'experts inter-institutions sur les objectifs de développement durable, avec l'appui du système des Nations Unies et en collaboration avec les chercheurs et la société civile — sont invités à élaborer une proposition concrète dans ce sens, notamment par l'acquisition de connaissances dans les domaines nécessitant une plus grande élaboration analytique. Parallèlement, les défenseurs des données concernant l'égalité des sexes sont encouragés à cibler les cadres nationaux et régionaux pour assurer l'inclusion intégrale d'indicateurs sexospécifiques dans tous les objectifs.
- **Œuvrer à la collecte régulière de données pour les indicateurs sexospécifiques, en veillant à la qualité et à la comparabilité.** La réalisation de cet objectif nécessite que les systèmes de statistiques nationaux disposent de ressources techniques et financières accrues. Les statistiques ventilées par sexe, en particulier, souffrent d'un sous-investissement chronique et d'une approche ad hoc. Les solutions doivent être envisagées dans le contexte plus global du renforcement des capacités statistiques, et intégrées dans les programmes de soutien. Les bureaux nationaux des statistiques, les organisations internationales, les chercheurs et les organismes de défense des droits des femmes doivent aussi lutter ensemble contre les partis-pris profondément enracinés dans les concepts, les définitions, les classifications et les méthodologies, pour veiller à ce que les données traduisent effectivement la réalité des femmes et des filles dans toute leur diversité.
- **Élaborer des stratégies mondiales, régionales et nationales pour localiser les groupes marginalisés.** Les données doivent être systématiquement ventilées par sexe et autres caractéristiques, y compris l'âge, la classe, la race, l'origine ethnique, l'orientation et l'identité sexuelles, la situation au regard de la migration et autres selon le contexte national. Les bureaux nationaux des statistiques doivent communiquer des données ventilées dans les examens nationaux, et mettre en place des stratégies spécifiques servant à déterminer et élargir la couverture de données pour les groupes difficiles à mesurer et actuellement invisibles dans les statistiques nationales. L'étude des populations vulnérables, par des méthodes quantitatives et qualitatives, est également nécessaire, tout en veillant à ce que des normes éthiques, y compris la stricte confidentialité des données, soient mises en place pour protéger ces groupes et ces personnes contre les discriminations.
- **Promouvoir et respecter des critères de qualité, des normes en matière de droits humains et les principes fondamentaux des statistiques officielles.** L'ultime garant des données publiques, à savoir l'État, a un rôle important à jouer pour veiller à ce que la production de données respecte ces critères et principes. Bien que les innovations nées de la combinaison des données traditionnelles et des nouvelles formes de collecte soient prometteuses et en mesure de contribuer à l'accélération du gommage des déficits, des mesures de sauvegarde sont nécessaires pour assurer le maintien de la qualité et de l'intégrité, ainsi que la protection de la confidentialité.
- **Accélérer l'élaboration de normes mondiales pour les indicateurs sexospécifiques de catégorie III.** ONU Femmes et d'autres organismes défenseurs, en concertation avec les principales parties prenantes, y compris les pouvoirs publics et la société civile, doivent poursuivre leur travail d'élaboration de méthodologies solides pour les indicateurs sexospécifiques actuellement classés dans la catégorie III. Une plus grande participation des bureaux nationaux des statistiques est nécessaire lors de la conception et de la phase pilote, afin de veiller à ce que les méthodologies fonctionnent efficacement dans des contextes différents. Les États membres sont invités à intégrer ces indicateurs dans leurs cadres nationaux de suivi dès que des méthodologies auront été élaborées, mises à l'essai et validées.
- **Renforcer, au plus haut niveau politique, l'engagement à un suivi des ODD qui soit ouvert, inclusif, transparent et sensible au genre.** Les systèmes statistiques doivent être indépendants et suffisamment flexibles pour s'adapter rapidement aux changements dans le paysage des données. Les chercheurs, les universitaires, les organismes de défense des droits des femmes et les autres groupes de la société civile ont eux aussi un rôle important à jouer ici, non seulement en tant que producteurs et utilisateurs de données,

mais aussi en tant que défenseurs d'une meilleure ventilation des données par sexe. En favorisant la collaboration entre les systèmes statistiques nationaux, ces groupes et d'autres veilleront à ce que les données répondent aux besoins des diverses parties prenantes.

HIÉRARCHISER LES INVESTISSEMENTS, LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES SENSIBLES AU GENRE

La réalisation des promesses du Programme en matière d'égalité des sexes dépend de la capacité à mobiliser et attribuer des ressources suffisantes aux politiques et aux programmes concernés. Dans de nombreux pays, les services essentiels dont dépendent des millions de femmes et de filles – l'eau et l'assainissement, l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, les abris, les services juridiques, les conseils spécialisés et les services de santé pour les survivantes de la violence sexiste – souffrent d'un manque de financement chronique, sont de mauvaise qualité ou simplement indisponibles. À l'heure où les pays lancent leur stratégie nationale de mise en œuvre, il est essentiel d'accorder la priorité aux investissements dans ces domaines stratégiques, entre autres, et de mettre les investissements, les politiques et les programmes en adéquation avec les principes du Programme à l'horizon 2030, y compris les principes relatifs aux droits fondamentaux tels que l'égalité, la non discrimination et l'universalité. Toutes les parties prenantes sont invitées à mesurer leur performance selon ces principes et à s'engager à rectifier leur trajectoire lorsque leurs actions ne donnent pas les résultats escomptés. De manière plus précise, le rapport recommande de :

- **Élaborer des stratégies de mobilisation des ressources intérieures qui soient équitables et progressistes.** La viabilité des différentes stratégies de mobilisation des ressources varie selon les pays et les contextes. Tandis que les pays à revenu élevé peuvent parfois attirer des investissements privés importants, les pays à bas revenus dépendent plus de l'aide publique au développement (APD), des emprunts internationaux et des transferts de fonds. Dans tous les cas, cependant, des solutions sont possibles pour

accroître la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements en faveur de l'égalité des sexes. Il convient d'aborder les stratégies particulières d'une manière ouverte et transparente, mais aussi d'évaluer et de communiquer clairement leurs conséquences en termes de redistribution pour les femmes et les hommes des différents groupes sociaux.

- **Suivre les dotations budgétaires en faveur des politiques et programmes en matière d'égalité des sexes.** Les États membres, les organismes bailleurs et les organisations internationales sont invités à suivre les engagements financiers destinés à favoriser l'égalité des sexes dans les budgets nationaux et dans les flux internationaux d'APD. La budgétisation participative sensible au genre, les audits sociaux et les audiences publiques sont des outils importants pour renforcer la transparence et la responsabilité des décisions en matière de dépenses, mais aussi pour évaluer leur effet sur l'égalité des sexes.
- **Œuvrer ensemble pour un environnement mondial propice.** Compte tenu des engagements des partenariats internationaux et de l'esprit universel du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la solidarité et la coopération entre les pays de tous les niveaux de revenus doivent être renforcées pour créer un environnement mondial propice à sa mise en œuvre. Les États membres sont invités à collaborer pour lutter contre les flux financiers illicites et la concurrence fiscale internationale, ainsi qu'à revoir les remboursements de dettes écrasants, qui sont autant d'obstacles à la mobilisation des ressources intérieures.
- **Mettre les politiques et les programmes en adéquation avec les principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030.** Toutes les parties prenantes, y compris les États membres, les organisations des Nations Unies et le secteur privé, sont invitées à veiller à ce que leurs actions tiennent compte de la problématique hommes-femmes et contribuent à la réalisation des droits de toutes les femmes et de toutes les filles. Les principes de disponibilité, d'accessibilité physique et économique, et de qualité des services doivent guider la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes. Ils doivent faire partie des principaux critères de suivi et d'évaluation de leur efficacité.

- **Accroître l'échelle du soutien financier destiné à aider les organisations de femmes à défendre les politiques aux niveaux mondial, régional et national.** Les bailleurs privés et bilatéraux, ainsi que les organisations internationales peuvent jouer un rôle important en augmentant les financements de base et pluriannuels. La stabilité financière procurée par ces financements permet aux organisations de femmes de faire preuve de souplesse dans leur réponse face aux changements de contexte et facilite le plaidoyer, la planification et la programmation nécessaires à moyen et long terme pour maintenir l'égalité des sexes au cœur de la mise en œuvre et du suivi.
- **Définir des conditions d'engagement et des critères clairs pour les partenariats public-privé aux niveaux mondial et national.** Les entreprises ont un rôle crucial à jouer dans le succès du Programme. Elles peuvent servir de moteur à la croissance économique et à l'innovation, créer des emplois décents et contribuer à combler le déficit de financement en payant leur juste part d'impôts. L'efficacité et la responsabilité du secteur privé peuvent être renforcées en définissant des règles d'engagement claires et en évaluant régulièrement les incidences sur les droits humains et la parité des sexes. Cela devrait faire partie des efforts généraux pour rendre les entreprises privées — de toutes formes et tailles — plus réceptives à l'égalité des sexes et aux droits des femmes, comme énoncé dans les principes d'autonomisation des femmes¹. La nécessité d'évoluer vers un ensemble de règles internationales juridiquement contraignantes concernant les entreprises et les droits de l'homme est de plus en plus reconnue².
- **S'attaquer aux formes de discrimination multiples et intersectionnelles par le biais des politiques et programmes.** L'élimination des handicaps sociaux solidement enracinés auxquels sont confrontés des groupes particuliers de femmes et de filles sera essentielle pour que toutes puissent avancer. La révision des politiques qui creusent les inégalités et font reculer les individus doit être une priorité. Il convient de mettre en place des mesures particulières pour réduire les inégalités et aider celles qui sont le plus loin derrière à rattraper leur retard dans le cadre de stratégies globales visant à créer des systèmes universels financés collectivement et utilisés par tous les groupes sociaux.

- **Favoriser une participation constructive à la conception, la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'ensemble des politiques et programmes.** La gouvernance démocratique et les processus décisionnaires doivent être facilités, en favorisant l'expression et la visibilité des femmes et des filles, pour veiller à ce que les priorités et les stratégies nationales soient définies sur la base de conceptions élargies de ce qui favorise ou de ce qui entrave les avancées.

RENFORCER LA RESPONSABILITÉ PAR LE BIAIS D' ACTIONS ET D' INSTITUTIONS SENSIBLES AU GENRE

Le Programme reconnaît explicitement que les points de départ et les défis (et les moyens de s'attaquer à ces derniers) diffèrent selon les pays. En conséquence, la mise en œuvre, le suivi et la responsabilisation incombent aux pays. En tant qu'engagement politique non contraignant, le Programme n'a pas un caractère exécutoire : aucune conséquence particulière n'est prévue pour les pays qui ne cherchent pas sérieusement à atteindre les objectifs et les cibles. Les États, cependant, se sont engagés à mettre en place des modes de suivi et d'examen ouverts, non sélectifs, participatifs et transparents, mais aussi axés sur l'être humain, sensibles au genre, qui respectent les droits de l'homme et accordent une attention particulière à ceux qui sont le plus marginalisés³. Pour renforcer la responsabilisation aux fins d'une mise en œuvre sensible au genre aux niveaux mondial, régional et national, le rapport recommande de :

- **Placer l'égalité des sexes au cœur de la mise en œuvre nationale.** Les États sont invités à mettre en place les engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes en les intégrant dans les plans de développement national et dans les politiques, les législations et les cadres d'action connexes, y compris ceux pour la production et l'utilisation des statistiques ventilées par sexe. La responsabilité de la réalisation des objectifs et cibles d'égalité des sexes, ainsi que les ressources, doivent être clairement définies et surveillées par le public, notamment par les parlements, les institutions de défense des droits de l'homme et la société civile. Les organisations de défense des droits des femmes

et les organisations nationales de femmes doivent être représentées, mais aussi aidées à participer à la mise en œuvre et à l'influencer.

- **Assurer le suivi des engagements en matière d'égalité des sexes et la communication de rapports.** Des cibles et des indicateurs relatifs à l'égalité des sexes à l'échelle nationale et régionale doivent être définis et faire l'objet de rapports afin que les engagements mondiaux soient approfondis. Au niveau mondial et régional, le système des Nations Unies doit encourager et aider les États à établir des rapports sur ces engagements grâce à la coopération technique et au partage de bonnes pratiques. Des audits réguliers visant à évaluer si la prise en compte de la problématique hommes-femmes est intégrée dans les rapports des États membres, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes doivent faire partie du suivi et de l'examen formels.
- **Aider les organisations de femmes et les autres acteurs de la société civile à suivre les progrès et à demander des comptes aux pouvoirs publics sur les engagements en matière d'égalité des sexes.** Le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales (ONG) et les autres organisations internationales doivent fournir un environnement favorable, qui permette aux chercheurs et aux ONG internationales d'effectuer leurs propres évaluations des progrès enregistrés aux niveaux mondial, régional et national, en veillant à ce que les experts féministes et les organisations de défense des droits des femmes puissent jouer un rôle moteur dans leur préparation. Un cadre juridique propice, notamment des mesures pour protéger les espaces destinés à la société civile et assurer la sécurité des défenseurs des droits des femmes, sont également nécessaires pour que les organisations de femmes puissent jouer leur rôle crucial dans le suivi et la mise en œuvre.
- **Utiliser les examens nationaux volontaires (ENV) pour le Forum politique de haut niveau comme moyen de créer une vision commune des progrès en matière d'égalité des sexes et des difficultés qui entravent ces progrès.** Les États sont invités à profiter des ENV et des autres examens liés aux ODD pour effectuer une évaluation conjointe des progrès, des déficits et des difficultés, en exploitant les connaissances et les compétences des parties prenantes concernées, notamment des organisations de défense des droits des femmes, telles que le grand groupe des femmes. Il s'agit, entre autres, d'organiser des consultations générales pendant la préparation de l'ENV et de le mettre à la disposition du public avant de le soumettre au Forum.
- **Renforcer le Forum politique de haut niveau comme plateforme d'examen par les pairs et de dialogue constructif.** Pour que le Forum politique de haut niveau renforce le degré de responsabilité au niveau mondial, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies – avec l'appui du secrétariat du Forum – doivent envisager d'examiner les méthodes de travail du Forum afin de consacrer plus de temps aux ENV et d'accroître la participation et les échanges de la société civile, y compris les organisations de défense des droits de l'homme. Le secrétariat est également invité à préparer un résumé des contributions de la société civile, à l'instar de celui fourni par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour l'Examen périodique universel, et à le rendre accessible au public en même temps que les ENV pour renforcer la transparence et la qualité des rapports nationaux. L'examen des méthodes de travail du Forum politique de haut niveau en 2019 sera l'occasion idéale de renforcer son rôle en tant que mécanisme de responsabilisation.

ANNEXES



REMARQUE CONCERNANT L'ANALYSE STATISTIQUE

SOURCES DES DONNÉES ET DÉFINITION DES INDICATEURS

Sauf mention contraire, les données utilisées dans le présent rapport ont été obtenues à partir des bases de données gérées par les agences internationales ayant la mission, les ressources et l'expertise nécessaires pour recueillir, normaliser et regrouper des données nationales à des fins de comparaison entre pays. Ces données ont souvent été tirées de statistiques officielles établies au niveau national. Les systèmes statistiques nationaux ont un rôle dominant dans la production de ces statistiques officielles. Pour une description des données relatives aux indicateurs des ODD, y compris les sources nationales, les définitions et les méthodologies, ainsi que pour obtenir une liste des agences internationales chargées de les regrouper, veuillez consulter la référence DSNU (2017).

DIVERGENCES ENTRE LES SOURCES DE DONNÉES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Dans certains cas, les estimations nationales diffèrent de celles publiées par des agences internationales et présentées dans ce rapport. Quatre grands facteurs expliquent ces écarts : les processus de normalisation appliqués au niveau international pour que les données puissent être comparées entre les pays, les périodes de mises à jour ou de révision des agences internationales qui ne coïncident pas avec la publication des données par les systèmes statistiques nationaux, les estimations faites par les agences internationales pour remplacer des données indisponibles, et dans certains cas, l'application de techniques de modélisation pour le calcul des estimations lorsque plusieurs sources de données sont disponibles. À terme, les efforts menés par les producteurs de données au niveau national et international pour mieux coordonner leurs travaux doivent éliminer ces divergences.

GROUPES RÉGIONAUX ET DONNÉES AGRÉGÉES

Les groupes régionaux utilisés dans le rapport se fondent sur la classification géographique régionale de la Division de statistique de l'ONU intitulée «Codage statistique normalisé des pays et des régions», mais plus connue sous le nom de norme M49 (voir l'annexe 4 pour plus d'information). Lorsque possible, le rapport présente des moyennes régionales et mondiales pondérées en fonction de la population. Une moyenne est généralement proposée lorsque des données sont disponibles pour au moins 50 % des pays d'une région ou pour les pays représentant ensemble environ les deux tiers de la population de la région.

RÉGRESSIONS À PLUSIEURS VARIABLES UTILISÉES AU CHAPITRE 4

Le Chapitre 4 s'appuie sur les données d'enquêtes auprès des ménages pour identifier les plus marginalisées. Cette analyse se justifie par le souhait de montrer qu'il existe, au sein des différentes sociétés, des groupes de femmes et de filles marginalisées dont les chances sont diminuées pour un éventail de dimensions. Outre les statistiques descriptives présentées dans ce chapitre, des régressions de type logit ont été appliquées pour évaluer la signification statistique des différences entre les groupes. Cette section de l'analyse se fonde sur les méthodes développées par Sen, Iyer et Mukherjee 2009 et Sen et Iyer 2012. Les tableaux résumant ces résultats sont disponibles sur demande. Lorsque pertinents, les résultats des écarts de moyennes (test de signification) sont évoqués dans les notes tout au long du chapitre.

Indicateurs sexospécifiques des ODD et indicateurs supplémentaires utilisés dans le rapport

INDICATEUR	DESCRIPTION	CATÉGORIE ^a	DISPONIBILITÉ MONDIALE DES DONNÉES VENTILÉES SELON LE SEXE ^b			
			% de pays disposant de données depuis 2000	% de pays disposant de données depuis 2010 ^c	% de pays disposant de deux points de données ou plus depuis 2000 ^d	
INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES DU CADRE MONDIAL DE SUIVI^e						
1	1.1.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, ventilée par sexe, groupe d'âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)	I	64,7	64,6	64,7
2	1.2.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, ventilée par sexe et groupes d'âge	I	0,0 ^f	0,0 ^f	0,0 ^f
3	1.2.2	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	II	0,0	0,0	0,0
4	1.3.1	Pourcentage de la population bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale, ventilé par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	II	32,7	32,7	0,5
5	1.4.2	Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation	II	0,0	0,0	0,0
6	1.b.1	Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables	III	0,0	0,0	0,0
7	2.3.2	Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone	III	0,0	0,0	0,0
8	3.1.1	Taux de mortalité maternelle	I	86,1	86,1	0,5
9	3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	I	86,1	77,9	84,1
10	3.3.1	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque	II	51,0	51,0	51,0
11	3.7.1	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	I	62,0	51,0	40,4
12	3.7.2	Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1000 adolescentes du même groupe d'âge	II	58,2	50,5	57,7
13	3.8.1	Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels mesurée à partir des interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)	III	0,0	0,0	0,0
14	4.1.1	Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	II/III	24,0	24,0	10,1
15	4.2.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe	III	29,3	28,8	0,0
16	4.2.2	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe	I	73,1	67,8	68,8
17	4.3.1	Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe	II	14,4	13,9	12,5

		DISPONIBILITÉ MONDIALE DES DONNÉES VENTILÉES SELON LE SEXE ^b				
INDICATEUR	DESCRIPTION	CATÉGORIE ^a	% de pays disposant de données depuis 2000	% de pays disposant de données depuis 2010 ^c	% de pays disposant de deux points de données ou plus depuis 2000 ^d	
18	4.5.1	Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	I/II/III	29,6	27,0	19,3
19	4.6.1	Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe	II	12,0	12,0	Φ
20	4.7.1	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants	III	0,0	0,0	0,0
21	4.a.1	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]	II	14,9	14,7	9,6
22	5.1.1	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	III	0,0 ^g	0,0 ^g	0,0 ^g
23	5.2.1	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple, victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	II	40,9	30,3	Φ
24	5.2.2	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	II	0,0	0,0	0,0
25	5.3.1	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	II	57,7	46,2	Φ
26	5.3.2	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	II	13,9	12,5	Φ
27	5.4.1	Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence	II	34,1	21,2	15,7
28	5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales	I/II	90,9	90,9	90,9
29	5.5.2	Proportion de femmes occupant des postes de direction	I	47,6	40,6	40,1
30	5.6.1	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative	II	21,6	18,8	1,9
31	5.6.2	Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	III	0,0	0,0	0,0
32	5.a.1	a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit	II	0,0 ^h	0,0 ^h	0,0 ^h

		DISPONIBILITÉ MONDIALE DES DONNÉES VENTILÉES SELON LE SEXE ^b				
INDICATEUR	DESCRIPTION	CATÉGORIE ^a	% de pays disposant de données depuis 2000	% de pays disposant de données depuis 2010 ^c	% de pays disposant de deux points de données ou plus depuis 2000 ^d	
33	5.a.2	Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres	II	0,0 ⁱ	0,0 ⁱ	0,0 ⁱ
34	5.b.1	Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	I	2,4	2,4	Φ
35	5.c.1	Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	II	0,0 ^j	0,0 ^j	0,0 ^j
36	8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	II	19,7	19,2	12,5
37	8.5.1	Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap	II	16,4	15,1	8,4
38	8.5.2	Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	I	75,8	65,4	63,5
39	8.7.1	Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge	II	22,6	14,9	9,1
40	8.8.1	Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration	II	25,0	20,4	21,9
41	8.8.2	Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire	III	0,0	0,0	0,0
42	8.9.2	Proportion d'emplois dans le secteur du tourisme durable, par rapport au nombre total d'emplois dans l'industrie du tourisme	III	0,0	0,0	0,0
43	10.2.1	Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap	III	0,0 ^k	0,0 ^k	0,0 ^k
44	11.2.1	Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap	II	0,0	0,0	0,0
45	11.7.1	Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap	III	0,0	0,0	0,0
46	11.7.2	Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)	III	0,0	0,0	0,0
47	13.b.1	Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités	III	0,0	0,0	0,0
48	16.1.1	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100000 habitants, par sexe et âge	I	44,2	44,2	41,3
49	16.1.2	Nombre de décès liés à des conflits pour 100000 habitants, par sexe, âge et cause	III	0,0	0,0	0,0
50	16.2.2	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	II	27,4	27,4	Φ
51	16.2.3	Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	II	16,8	13,0	Φ

		DISPONIBILITÉ MONDIALE DES DONNÉES VENTILÉES SELON LE SEXE ^a				
INDICATEUR		DESCRIPTION	CATÉGORIE ^a	% de pays disposant de données depuis 2000	% de pays disposant de données depuis 2010 ^c	% de pays disposant de deux points de données ou plus depuis 2000 ^d
52	16.7.1	Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	III	0,0	0,0	0,0
53	16.7.2	Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population	III	0,0	0,0	0,0
54	17.18.1	Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	III	0,0	0,0	0,0
AUTRES INDICATEURS OFFICIELS DES ODD (VENTILATION PAR SEXE AJOUTÉE)						
1	2.1.2	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire (par sexe) ^m	II	67,8	67,8	0,0
2	8.6.1	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation (par sexe) ⁿ	I	60,1	55,3	39,9
3	9.5.2	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants (par sexe)	I	66,8	54,8	P
4	11.1.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (par sexe) ^o	I	28,4	21,6	r
INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES SUPPLÉMENTAIRES ⁵						
1	(objectif n° 2)	Taux de prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer			S.O.	
2	(objectif n° 2)	Pourcentage de femmes de 18 à 49 ans dont l'IMC est inférieur à 18,5 (insuffisance pondérale)			S.O.	
3	(objectif n° 3)	Pourcentage de femmes ayant un pouvoir de décision (individuel ou conjoint) concernant leur propre santé			S.O.	
4	(objectif n° 4)	Taux d'abandon scolaire, cycle primaire et secondaire, par sexe			S.O.	
5	(objectif n° 4)	Taux d'analphabétisme, par sexe			S.O.	
6	(objectif n° 4)	Pourcentage de femmes ayant suivi une scolarité d'une durée inférieure ou égale à 6 ans			S.O.	
7	(objectif n° 4)	Pourcentage de femmes non diplômées de l'enseignement secondaire			S.O.	
8	(objectif n° 5)	Accès à internet, par sexe			S.O.	
9	(objectif n° 5)	Pourcentage de femmes qui ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime			S.O.	
10	(objectif n° 6)	Pourcentage des ménages dépendant principalement des femmes et des filles pour la collecte de l'eau			S.O.	
11	(objectif n° 6)	Durée hebdomadaire moyenne consacrée par les femmes et les filles à la collecte d'eau			S.O.	
12	(objectif n° 6)	Pourcentage de femmes ayant accès à une source d'eau potable de base			S.O.	
13	(objectif n° 6)	Pourcentage de femmes ayant accès à des installations sanitaires de base			S.O.	
14	(objectif n° 7)	Nombre d'heures moyen consacrées quotidiennement par les femmes et les filles à la collecte de combustible pour les besoins énergétiques du ménage			S.O.	

		DISPONIBILITÉ MONDIALE DES DONNÉES VENTILÉES SELON LE SEXE ^a			
INDICATEUR	DESCRIPTION	CATÉGORIE ^a	% de pays disposant de données depuis 2000	% de pays disposant de données depuis 2010 ^c	% de pays disposant de deux points de données ou plus depuis 2000 ^d
15	(objectif n° 7) Pourcentage de femmes ayant accès à un combustible propre pour la préparation des repas			S.O.	
16	(objectif n° 8) Taux d'activité, par sexe			S.O.	
17	(objectif n° 11) Pourcentage de femmes dont les besoins en logement ne sont pas satisfaits (surpopulation)			S.O.	
18	(objectif n° 12) Consommation de véhicules particuliers, par sexe			S.O.	
19	(objectif n° 14) Pourcentage de la population travaillant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, par sexe			S.O.	
20	(objectif n° 14) Pourcentage de femmes travaillant dans le secteur de la pêche et du traitement après récolte			S.O.	
21	(objectif n° 14) Pourcentage de femmes exerçant une fonction de direction dans l'industrie des produits de la mer			S.O.	
22	(objectif n° 15) Principaux avantages, usages et coûts éventuels de la forêt, par sexe			S.O.	
23	(objectif n° 17) Pourcentage du total de l'APD ciblant l'égalité des sexes			S.O.	

Sources :

Colonnes 2-3 : DSNU (2017a).

Colonne 4 : GIE-ODD, classification de décembre 2017, voir DSNU (2017c).

Colonnes 5-7 : Calculs d'ONU Femmes fondés sur DSNU 2017a. Pour plus d'information sur les plans de travail relatifs aux indicateurs, reportez-vous aux discussions du GIE-ODD (<https://unstats.un.org/sdgs/meetings>) et au registre des métadonnées relatives aux indicateurs des ODD (<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>).

Remarques :

« Ø » indique que la disponibilité de données sur les tendances n'a pu être évaluée, car un seul cycle de collecte des données a été transmis à la base de données mondiale des indicateurs des ODD.

a. Le GIE-ODD a développé une classification qui regroupe les indicateurs des ODD en fonction du niveau de leur élaboration méthodologique et de la disponibilité générale des données en trois catégories : Catégorie I pour les indicateurs clairs sur le plan conceptuel et pour lesquels des méthodes et des standards établis sont disponibles et les données sont régulièrement produites par les pays; Catégorie II pour les indicateurs clairs sur le plan conceptuel et pour lesquels des méthodes et des standards établis sont disponibles, mais les données ne sont pas régulièrement produites par les pays; et Catégorie III pour les indicateurs pour lesquels il n'existe pas de méthodes ou de standards établis au niveau international. La classification reprise dans ce tableau se fonde sur les décisions adoptées lors ou à l'issue de la 6e réunion du GIE-ODD en novembre 2017.

b. La disponibilité des données se fonde sur la mise à jour de juillet 2017 de la base de données mondiale sur les ODD (DSNU 2017a). L'évaluation de la disponibilité des données porte sur les 54 indicateurs sexospécifiques et leurs sous-composants ou des séries, l'évaluation de la disponibilité des données est effectuée séparément pour chaque série ou s'appuie sur la disponibilité d'au moins une série ventilée par sexe.

c. Cette mesure a pour objectif de refléter la disponibilité régulière des données, c'est-à-dire si les données sont disponibles à tout moment au cours de la période 2010-2016.

d. Cette mesure a pour objectif de refléter la possibilité de prédire les tendances en s'appuyant sur les données disponibles, c'est-à-dire la disponibilité de deux points de données ou plus sur la période 2000-2016.

e. Dans le présent rapport, l'expression « indicateurs sexospécifiques » fait référence aux indicateurs qui appellent explicitement à une ventilation par sexe ou qui ont l'égalité des sexes pour objectif sous-jacent, et aux indicateurs qui ciblent les femmes et les filles. L'on obtient une liste de 54 indicateurs sexospécifiques. Bien que des critères moins restrictifs – par exemple en incluant tous les indicateurs pertinents pour les femmes et les filles (et pouvant être ventilés par sexe) – donneraient une liste plus fournie d'indicateurs spécifiques, nous avons préféré nous en tenir aux références explicites. Cela s'explique par le fait que si le GIE-ODD encourage la ventilation par sexe ou d'autres caractéristiques lorsque nécessaire, tous les indicateurs ne mentionnent pas les ventilations pertinentes. Du fait de cette contradiction, il est possible que les producteurs de données négligent le critère de ventilation pour les indicateurs qui ne sont pas explicites.

f. Les données ventilées par sexe ne sont pas disponibles pour cet indicateur dans la base de données mondiale des ODD. Cependant, aux fins du présent rapport, ONU Femmes s'est associée à la Banque mondiale pour effectuer une nouvelle analyse s'appuyant sur la base de données Global Micro Database (GMD) récemment créée. L'analyse portant sur 89 pays examine le pourcentage de femmes et de filles issues de ménages pauvres et a été utilisée pour la section sur l'ODD n° 1 (voir le chapitre 3).

g. L'indicateur 5.1.1 est en cours d'élaboration, et vise à évaluer le progrès dans les quatre domaines juridiques suivants : (1) cadres juridiques globaux, y compris les constitutions, et la vie publique; (2) la violence à l'égard des femmes; (3) emploi et avantages économiques; et (4) mariage et vie de famille. L'indicateur suivra non seulement l'abrogation des lois discriminatoires, mais également la mise en place de cadres légaux encourageant, appliquant et surveillant l'égalité des sexes, y compris les politiques/plans, les modalités d'application, les mécanismes de suivi et l'affectation des ressources financières. Les données des enquêtes pilotes sont attendues au premier semestre 2018.

h. S'il n'existe pas de données disponibles pour l'indicateur 5.a.1 dans la base de données mondiale des indicateurs des ODD, des initiatives pilotes de collecte des données ont été lancées dans sept pays (Géorgie, Maldives, Mexique, Mongolie, Philippines, Ouganda et Afrique du Sud) au travers d'exercices effectués conjointement par la DSNU, ONU Femmes et la Banque mondiale; les enseignements tirés de ces projets pilotes ont contribué à l'élaboration de la méthodologie pour cet indicateur.

i. Au cours de l'été 2017, la FAO a effectué une analyse portant sur 10 pays pour mettre à l'essai la méthodologie de collecte des données pour cet indicateur. Les pays participants étaient : l'Albanie, Colombie, le Guatemala, l'Indonésie, le Kenya, le Népal, Oman, la Serbie, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. Les pays doivent publier les données relatives à cet indicateur tous les deux ans à compter de 2018.

j. S'il n'existe pas de données disponibles pour cet indicateur dans la base de données mondiale des indicateurs des ODD, des initiatives pilotes de collecte des données ont été lancées dans 15 pays. Il s'agit de : l'Albanie, l'Autriche, le Bangladesh, la République dominicaine, l'Équateur, l'Éthiopie, la Jordanie, la Macédoine, le Mali, le Mexique, le Maroc, le Népal, la République de Corée, le Timor-Leste et l'Ouganda. L'indicateur est passé en novembre 2017 de la Catégorie III à la Catégorie II.

k. S'il n'existe pas de données disponibles pour l'indicateur 10.2.1 dans la base de données mondiale des indicateurs des ODD, le présent rapport utilise les données les plus récentes de l'étude sur le revenu du Luxembourg, Cross-National Data Center, Luxembourg (voir le chapitre 3).

l. ONU Femmes a lancé une analyse visant à ventiler par sexe les indicateurs qui ne le sont pas explicitement, mais pour lesquels les données ventilées sont disponibles.

m. L'évaluation de la disponibilité des données par sexe se fonde sur les enquêtes 2014-2015 effectuées par la FAO et Gallup World Poll. Voir les métadonnées relatives à l'indicateur 2.1.2 : DSNU (2017i) et FAO (2017d).

n. En outre, ONU Femmes a effectué une analyse se fondant sur les dernières données des recensements (IPUMS 2017) pour ventiler l'indicateur 8.6.1 par sexe et situation au regard du handicap. Ces données sont disponibles pour 32 pays (voir le chapitre 4).

p. Étant donné que la ventilation par sexe n'est pas requise pour cet indicateur, ces données ne sont pas disponibles dans la base de données mondiale des indicateurs des ODD. Toutefois, l'UNESCO – responsable de l'indicateur 9.5.2 – publie des données sur les tendances relatives à cet indicateur ventilées par sexe.

q. Les données ventilées par sexe ne sont pas disponibles dans la base de données mondiale des indicateurs des ODD. Aux fins du présent rapport, ONU Femmes a conduit une analyse se fondant sur les dernières données disponibles des enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 60 pays (voir la section sur les taudis urbains au Chapitre 3).

r. ONU Femmes a ventilé cet indicateur par sexe aux fins du présent rapport. Les données n'ont été calculées que pour la dernière année disponible, par conséquent il n'est pas possible d'évaluer la tendance.

s. Le rapport utilise des données et des indicateurs supplémentaires pour les objectifs qui n'ont pas d'indicateurs sexospécifiques pertinents ou lorsque les données relatives à ces indicateurs ne sont actuellement pas disponibles ou adaptées. Ces indicateurs supplémentaires ont été choisis sur la base d'une concertation ouverte avec les organisations de la société civile et des contributions d'autres experts internationaux (voir l'encadré 3.1).

ANNEXE 2

Disponibilité des données relatives aux indicateurs sexospécifiques par pays/région^a

Pays et régions	OBJECTIF N° 1 6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		OBJECTIF N° 2 1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE ^b	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
AFRIQUE DU NORD ET ASIE OCCIDENTALE				
Algérie	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Arabie saoudite	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Arménie	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Azerbaïdjan	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Bahreïn	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Chypre	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Egypte	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Émirats arabes unis	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
État de Palestine	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Géorgie	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Iraq	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Israël	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Jordanie	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Koweït	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Liban	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Libye	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Maroc	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Oman	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Qatar	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
République arabe syrienne	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Soudan	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Tunisie	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Turquie	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Yémen	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
AFRIQUE SUBSAHARIENNE				
Afrique du Sud	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Angola	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Bénin	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Botswana	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Burkina Faso	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Burundi	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Cabo Verde	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Cameroun	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Comores	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Congo	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Côte d'Ivoire	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Djibouti	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Érythrée	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Éthiopie	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Gabon	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 1		OBJECTIF N° 2	
	6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE ^a	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Gambie	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Ghana	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Guinée	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Guinée équatoriale	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Guinée-Bissau	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Kenya	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Lesotho	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Libéria	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Madagascar	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Malawi	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Mali	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Maurice	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Mauritanie	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Mozambique	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Namibie	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Niger	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Nigéria	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Ouganda	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
République centrafricaine	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
République démocratique du Congo	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
République-Unie de Tanzanie	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Rwanda	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Sainte-Hélène	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Sao Tomé-et-Principe	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Sénégal	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Seychelles	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Sierra Leone	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Somalie	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Soudan du Sud	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Swaziland	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Tchad	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Terres australes françaises	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Territoire britannique de l'océan Indien	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Togo	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Zambie	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Zimbabwe	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES				
Antigua-et-Barbuda	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Argentine	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Bahamas	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Barbade	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Belize	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Bolivie (État plurinational de)	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Brésil	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 1		OBJECTIF N° 2	
	6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE ^a	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Chili	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Colombie	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Costa Rica	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Cuba	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Dominique	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
El Salvador	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Équateur	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Grenade	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Guatemala	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Guyana	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Haïti	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Honduras	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Jamaïque	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Mexique	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Nicaragua	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Panama	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Paraguay	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Pérou	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
République dominicaine	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Saint-Barthélemy	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Saint-Kitts-et-Nevis	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Saint-Martin (partie française)	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Saint-Vincent et les Grenadines	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Santa Lucia	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Suriname	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Trinité-et-Tobago	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Uruguay	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Venezuela (République bolivarienne du)	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
ASIE CENTRALE ET DU SUD				
Afghanistan	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Bangladesh	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Bhoutan	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Inde	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Iran (République islamique d')	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Kazakhstan	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Kirghizistan	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Maldives	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Népal	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Ouzbékistan	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Pakistan	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Sri Lanka	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Tadjikistan	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Turkménistan	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 1 6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		OBJECTIF N° 2 1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE ^a	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST				
Brunéi Darussalam	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Cambodge	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Chine	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Chine, RAS de Macao	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Hong Kong, Chine	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Indonésie	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Japon	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Malaisie	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Mongolie	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Myanmar	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Philippines	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
République de Corée	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
République démocratique populaire lao	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
République populaire démocratique de Corée	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Singapour	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Thaïlande	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Timor-Leste	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Viet Nam	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE				
Australie	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Nouvelle-Zélande	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD				
Albanie	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Allemagne	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Andorre	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Autriche	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Bélarus	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Belgique	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Bosnie-Herzégovine	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Bulgarie	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Canada	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Croatie	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Danemark	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Espagne	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Estonie	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
États-Unis d'Amérique	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Ex-République yougoslave de Macédoine	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Fédération de Russie	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Finlande	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
France	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Gibraltar	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Grèce	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Guernesey	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 1 6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		OBJECTIF N° 2 1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE ^a	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Hongrie	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Îles Svalbard-et-Jan Mayen	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Irlande	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Islande	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Italie	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Jersey	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Lettonie	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Liechtenstein	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Lituanie	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Luxembourg	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Malte	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Monaco	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Monténégro	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Norvège	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Pays-Bas	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Pologne	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Portugal	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
République de Moldova	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Roumanie	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Saint-Marin	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Saint-Siège	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Serbie	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Slovaquie	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Slovénie	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Suède	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Suisse	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Tchéquie	1.3.1	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
Ukraine	1.1.1, 1.3.1	1.2.1, 1.2.2, 1.4.2, 1.b.1	2.1.2 ^c	2.3.2
OCÉANIE				
Fidji	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Îles Marshall	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Îles mineures éloignées des États-Unis	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Îles Salomon	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Kiribati	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Micronésie (États fédérés de)	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Nauru	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Palaos	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1.1.1	1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Samoa	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Tonga	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Tuvalu	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2
Vanuatu	-	1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.4.2, 1.b.1	-	2.1.2, 2.3.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 3		OBJECTIF N° 4	
	6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		8 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
AFRIQUE DU NORD ET ASIE OCCIDENTALE				
Algérie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Arabie saoudite	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Arménie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.7.1, 4.a.1
Azerbaïdjan	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Bahreïn	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Chypre	3.1.1, 3.1.2	3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1, 4.6.1
Egypte	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Émirats arabes unis	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
État de Palestine	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Géorgie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.6.1	4.3.1, 4.7.1, 4.a.1
Iraq	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Israël	3.1.1, 3.7.2	3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Jordanie	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Koweït	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.5.1	4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Liban	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.2	3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Libye	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Maroc	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Oman	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Qatar	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
République arabe syrienne	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Soudan	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Tunisie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Turquie	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Yémen	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
AFRIQUE SUBSAHARIENNE				
Afrique du Sud	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.5.1	4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Angola	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Bénin	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Botswana	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Burkina Faso	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 3		OBJECTIF N° 4	
	6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		8 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Burundi	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Cabo Verde	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Cameroun	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Comores	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Congo	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Côte d'Ivoire	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Djibouti	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1	3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Érythrée	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Éthiopie	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Gabon	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Ghana	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.6.1	4.3.1, 4.7.1, 4.a.1
Guinée	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Guinée équatoriale	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Guinée-Bissau	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Kenya	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
La Gambie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Lesotho	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Libéria	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Madagascar	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Malawi	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.5.1	4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Mali	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Maurice	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Mauritanie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Mozambique	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.5.1	4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Namibie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Niger	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Nigéria	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.5.1	4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Ouganda	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
République centrafricaine	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
République démocratique du Congo	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.1, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 3		OBJECTIF N° 4	
	6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		8 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
République–Union de Tanzanie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Rwanda	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Sainte–Hélène	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Sao Tomé–et–Principe	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Sénégal	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Seychelles	3.1.2	3.1.1, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Sierra Leone	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Somalie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1	3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Soudan du Sud	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Swaziland	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Tchad	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.5.1, 4.a.1	4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Terres australes françaises	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Territoire britannique de l’océan Indien	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Togo	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.a.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1
Zambie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.5.1	4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Zimbabwe	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES				
Antigua–et–Barbuda	3.1.2, 3.7.2	3.1.1, 3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Argentine	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.2	3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Bahamas	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.2	3.7.1, 3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Barbade	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Belize	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Bolivie (État plurinational de)	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.2, 4.5.1, 4.6.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.7.1, 4.a.1
Brésil	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Chili	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.2	3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Colombie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.3.1, 4.7.1, 4.a.1
Costa Rica	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Cuba	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Dominique	3.1.2	3.1.1, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
El Salvador	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Équateur	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 3		OBJECTIF N° 4	
	6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		8 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/ non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Grenade	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Guatemala	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Guyana	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Haïti	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Honduras	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Jamaïque	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Mexique	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Nicaragua	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Panama	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Paraguay	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Pérou	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
République dominicaine	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Saint-Barthélemy	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Saint-Kitts-et-Nevis	3.1.2, 3.7.2	3.1.1, 3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Saint-Martin (partie française)	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Saint-Vincent et les Grenadines	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Santa Lucia	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Suriname	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Trinité-et-Tobago	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Uruguay	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1	3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Venezuela (République bolivarienne du)	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.2	3.7.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
ASIE CENTRALE ET DU SUD				
Afghanistan	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Bangladesh	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Bhoutan	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.2.1, 4.5.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Inde	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Iran (République islamique d')	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Kazakhstan	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 3		OBJECTIF N° 4	
	6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		8 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Kirghizistan	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Maldives	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Népal	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Ouzbékistan	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.2	3.7.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Pakistan	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Sri Lanka	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.5.1, 4.6.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.7.1, 4.a.1
Tadjikistan	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.2	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Turkménistan	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.2.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST				
Brunéi Darussalam	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Cambodge	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Chine	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Chine, RAS de Macao	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Hong Kong, Chine	3.7.2	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2	4.2.1, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Indonésie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Japon	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.7.1, 4.a.1
Malaisie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.2	3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Mongolie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Myanmar	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Philippines	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
République de Corée	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.3.1, 4.7.1, 4.a.1
République démocratique populaire lao	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.6.1	4.1.1, 4.3.1, 4.7.1, 4.a.1
République populaire démocratique de Corée	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Singapour	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.5.1	4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Thaïlande	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Timor-Leste	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Viet Nam	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.6.1	4.3.1, 4.7.1, 4.a.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 3		OBJECTIF N° 4	
	6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		8 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/ non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE				
Australie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.2	3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Nouvelle-Zélande	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD				
Albanie	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Allemagne	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.2.2, 4.7.1, 4.a.1
Andorre	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Autriche	3.1.1, 3.1.2	3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.2.2, 4.7.1, 4.a.1
Bélarus	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Belgique	3.1.1	3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.2.2, 4.7.1, 4.a.1
Bosnie-Herzégovine	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Bulgarie	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Canada	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.7.1, 4.a.1
Croatie	3.1.1, 3.1.2	3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Danemark	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1
Espagne	3.1.1, 3.3.1, 3.7.2	3.1.2, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1
Estonie	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1
États-Unis d'Amérique	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.6.1	4.2.1, 4.3.1, 4.5.1, 4.7.1, 4.a.1
Ex-République yougoslave de Macédoine	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Fédération de Russie	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Finlande	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1
France	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1
Gibraltar	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Grèce	3.1.1, 3.3.1, 3.7.2	3.1.2, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1, 4.6.1
Guernesey	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Hongrie	3.1.1, 3.1.2	3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1, 4.6.1
Îles Svalbard-et-Jan Mayen	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Irlande	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.1.1, 4.2.1, 4.7.1, 4.a.1
Islande	3.1.1, 3.7.2	3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Italie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.2	3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1
Jersey	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Lettonie	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.2	3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1, 4.6.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 3		OBJECTIF N° 4	
	6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		8 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Liechtenstein	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.5.1	4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Lituanie	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Luxembourg	3.1.1, 3.1.2	3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1, 4.6.1
Malte	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1, 4.6.1
Monaco	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Monténégro	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Norvège	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1
Pays-Bas	3.1.1, 3.7.2	3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1
Pologne	3.1.1, 3.1.2	3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1
Portugal	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1, 4.6.1
République de Moldova	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.5.1	4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Roumanie	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Royaume-Uni	3.1.1, 3.7.2	3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.2.2, 4.3.1, 4.6.1	4.1.1, 4.2.1, 4.5.1, 4.7.1, 4.a.1
Saint-Marin	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Saint-Siège	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Serbie	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Slovaquie	3.1.1, 3.1.2	3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.2.2, 4.7.1, 4.a.1
Slovénie	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1, 4.6.1
Suède	3.1.1, 3.7.2	3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1
Suisse	3.1.1	3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1	4.2.1, 4.7.1, 4.a.1, 4.6.1
Tchéquie	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.1.1, 4.3.1, 4.6.1	4.2.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.7.1, 4.a.1
Ukraine	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2	3.8.1	4.1.1, 4.2.1, 4.5.1	4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
OCÉANIE				
Fidji	3.1.1, 3.1.2, 3.7.2	3.3.1, 3.7.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Îles Marshall	3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.1.1, 3.3.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Îles mineures éloignées des États-Unis	-	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	-	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.5.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Îles Salomon	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Kiribati	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Micronésie (États fédérés de)	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Nauru	3.1.2, 3.7.1	3.1.1, 3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 3		OBJECTIF N° 4	
	6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		8 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Palaos	3.1.2	3.1.1, 3.3.1, 3.7.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3.1.1, 3.1.2, 3.3.1, 3.7.1	3.7.2, 3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Samoa	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Tonga	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1	3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Tuvalu	3.1.2, 3.7.1	3.1.1, 3.3.1, 3.7.2, 3.8.1	4.2.2, 4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1
Vanuatu	3.1.1, 3.1.2, 3.7.1, 3.7.2	3.3.1, 3.8.1	4.5.1	4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.6.1, 4.7.1, 4.a.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 5		OBJECTIF N° 8	
	14 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		7 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^d	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
AFRIQUE DU NORD ET ASIE OCCIDENTALE				
Algérie	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Arabie saoudite	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Arménie	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Azerbaïdjan	5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.7.1, 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.8.2, 8.9.2
Bahreïn	5.5.1, 5.5.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2	8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Chypre	5.2.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Egypte	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.5.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.5.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Émirats arabes unis	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
État de Palestine	5.3.1, 5.4.1, 5.5.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Géorgie	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Iraq	5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Israël	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Jordanie	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Kuwait	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 5		OBJECTIF N° 8	
	14 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		7 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^a	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Liban	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^a	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Libye	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Maroc	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Oman	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.a.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Qatar	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^a , 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
République arabe syrienne	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Soudan	5.3.1, 5.3.2, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Tunisie	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Turquie	5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^a , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Yémen	5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^a	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
AFRIQUE SUBSAHARIENNE				
Afrique du Sud	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^a	8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Angola	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.6.1 ^a	8.5.1, 8.5.2, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Bénin	5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^a	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Botswana	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^a	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Burkina Faso	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Burundi	5.3.1, 5.5.1, 5.6.1, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.6.1 ^a	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Cameroun	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^a	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Cabo Verde	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Comores	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.6.1 ^a	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Congo	5.3.1, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^a	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Côte d'Ivoire	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^a	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Djibouti	5.3.1, 5.3.2, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Érythrée	5.3.1, 5.3.2, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Éthiopie	5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^a	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Gabon	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 5		OBJECTIF N° 8	
	14 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		7 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^a	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Ghana	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Guinée	5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Guinée équatoriale	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Guinée-Bissau	5.3.1, 5.3.2, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Kenya	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1, 5.a.2	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
La Gambie	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Lesotho	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Libéria	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Madagascar	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Malawi	5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Mali	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Maurice	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Mauritanie	5.3.1, 5.3.2, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2	8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Mozambique	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Namibie	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2	8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Niger	5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Nigéria	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Ouganda	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
République centrafricaine	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
République démocratique du Congo	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
République-Unie de Tanzanie	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Rwanda	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Sainte-Hélène	-	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Sao Tomé-et-Principe	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Sénégal	5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 5		OBJECTIF N° 8	
	14 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		7 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^a	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Seychelles	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Sierra Leone	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Somalie	5.3.1, 5.3.2, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Soudan du Sud	5.3.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Swaziland	5.3.1, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Tchad	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2	8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Terres australes françaises	-	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Territoire britannique de l'océan Indien	-	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Togo	5.2.1, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Zambie	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Zimbabwe	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES				
Antigua-et-Barbuda	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Argentine	5.4.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.8.1	8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Bahamas	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Barbade	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Belize	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1, 8.8.1	8.5.1, 8.8.2, 8.9.2
Bolivie (État plurinational de)	5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Brésil	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1, 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.2, 8.9.2
Chili	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1, 8.8.1	8.5.1, 8.8.2, 8.9.2
Colombie	5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Costa Rica	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Cuba	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2	8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Dominique	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2	8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
El Salvador	5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1, 8.8.1	8.5.1, 8.8.2, 8.9.2
Équateur	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 5		OBJECTIF N° 8	
	14 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		7 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^a	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Grenade	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Guatemala	5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.a.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^a	8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Guyana	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.7.1	8.5.1, 8.6.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Haïti	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Honduras	5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^a , 8.7.1	8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Jamaïque	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Mexique	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^a	8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Nicaragua	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^a , 8.7.1, 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.2, 8.9.2
Panama	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^a , 8.7.1, 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.2, 8.9.2
Paraguay	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^a	8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Pérou	5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^a , 8.7.1	8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
République dominicaine	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^a , 8.7.1, 8.8.1	8.8.2, 8.9.2
Saint-Barthélemy	-	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Saint-Kitts-et-Nevis	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Saint-Martin (partie française)	-	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Saint-Vincent et les Grenadines	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Santa Lucia	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Suriname	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Trinité-et-Tobago	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^a , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Uruguay	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^a , 8.7.1	8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Venezuela (République bolivarienne du)	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^a , 8.7.1	8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
ASIE CENTRALE ET DU SUD				
Afghanistan	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Bangladesh	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^a , 8.7.1	8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Bhoutan	5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 5		OBJECTIF N° 8	
	14 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		7 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^a	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Inde	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Iran (République islamique d')	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Kazakhstan	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Kirghizistan	5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1, 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.2, 8.9.2
Maldives	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Népal	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.a.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Ouzbékistan	5.3.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Pakistan	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Sri Lanka	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Tadjikistan	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Turkménistan	5.3.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST				
Brunéi Darussalam	5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Cambodge	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Chine	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Chine, RAS de Macao	5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Hong Kong, Chine	5.4.1, 5.5.1, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Indonésie	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.a.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Japon	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Malaisie	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Mongolie	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Myanmar	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Philippines	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
République de Corée	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 5		OBJECTIF N° 8	
	14 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		7 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^a	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
République démocratique populaire lao	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
République populaire démocratique de Corée	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Singapour	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Thaïlande	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.b.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Timor-Leste	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Viet Nam	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE				
Australie	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Nouvelle-Zélande	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.5.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD				
Albanie	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.a.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.2, 5.a.1, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Allemagne	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Andorre	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Autriche	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Bélarus	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Belgique	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Bosnie-Herzégovine	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Bulgarie	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Canada	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Croatie	5.2.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Danemark	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Espagne	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Estonie	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
États-Unis d'Amérique	5.4.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Ex-République yougoslave de Macédoine	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 5		OBJECTIF N° 8	
	14 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		7 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^a	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Fédération de Russie	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Finlande	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
France	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Gibraltar	-	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Grèce	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Guernesey	-	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Hongrie	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Îles Svalbard-et-Jan Mayen	-	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Irlande	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Islande	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Italie	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Jersey	-	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Lettonie	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Liechtenstein	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Lituanie	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Luxembourg	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Malte	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Monaco	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Monténégro	5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Norvège	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Pays-Bas	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Pologne	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 5		OBJECTIF N° 8	
	14 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		7 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^a	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Portugal	5.2.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
République de Moldova	5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.7.1, 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.8.2, 8.9.2
Roumanie	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Royaume-Uni	5.4.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Saint-Marin	5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.2	8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Saint-Siège	-	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Serbie	5.3.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.a.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Slovaquie	5.2.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Slovénie	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Suède	5.2.1, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Suisse	5.4.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Tchéquie	5.2.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
Ukraine	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e , 8.8.1	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.2, 8.9.2
OCÉANIE				
Fidji	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Îles Marshall	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Îles mineures éloignées des États-Unis	-	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Îles Salomon	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	-	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Kiribati	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Micronésie (États fédérés de)	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.3.1	8.5.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Nauru	5.3.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Palaos	5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.5.2, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 5		OBJECTIF N° 8	
	14 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		7 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^d	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5.3.1, 5.5.1	5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.5.2, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Samoa	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2, 8.6.1 ^e	8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Tonga	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Tuvalu	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2
Vanuatu	5.2.1, 5.3.1, 5.5.1, 5.5.2	5.1.1, 5.2.2, 5.3.2, 5.4.1, 5.6.1, 5.6.2, 5.a.1, 5.a.2, 5.b.1, 5.c.1	8.5.2	8.3.1, 8.5.1, 8.6.1, 8.7.1, 8.8.1, 8.8.2, 8.9.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 10		OBJECTIF N° 11	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		3 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^e	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
AFRIQUE DU SUD ET ASIE OCCIDENTALE				
Algérie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Arabie saoudite	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Arménie	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Azerbaïdjan	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Bahreïn	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Chypre	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Égypte	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Émirats arabes unis	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
État de Palestine	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Géorgie	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Iraq	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Israël	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Jordanie	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Koweït	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Liban	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Libye	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Maroc	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Oman	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Qatar	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
République arabe syrienne	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Soudan	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Tunisie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Turquie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Yémen	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 10		OBJECTIF N° 11	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		3 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ⁶	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
AFRIQUE SUBSAHARIENNE				
Afrique du Sud	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Angola	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Bénin	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Botswana	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Burkina Faso	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Burundi	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Cabo Verde	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Cameroun	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Comores	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Congo	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Côte d'Ivoire	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Djibouti	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Érythrée	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Éthiopie	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Gabon	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Ghana	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Guinée	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Guinée équatoriale	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Guinée-Bissau	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Kenya	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
La Gambie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Lesotho	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Libéria	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Madagascar	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Malawi	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Mali	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Maurice	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Mauritanie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Mozambique	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Namibie	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Niger	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Nigéria	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Ouganda	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
République centrafricaine	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
République démocratique du Congo	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
République-Unie de Tanzanie	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Rwanda	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Sainte-Hélène	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Sao Tomé-et-Principe	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Sénégal	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 10		OBJECTIF N° 11	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		3 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^e	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Seychelles	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Sierra Leone	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Somalie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Soudan du Sud	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Swaziland	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Tchad	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Terres australes françaises	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Territoire britannique de l'océan Indien	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Togo	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Zambie	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Zimbabwe	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES				
Antigua-et-Barbuda	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Argentine	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Bahamas	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Barbade	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Belize	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Bolivie (État plurinational de)	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Bésil	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Chili	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Colombie	10.2.1 ^f	-	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Costa Rica	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Cuba	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Dominique	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
El Salvador	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Équateur	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Grenade	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Guatemala	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Guyana	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Haïti	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Honduras	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Jamaïque	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Mexique	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Nicaragua	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Panama	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Paraguay	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Pérou	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
République dominicaine	10.2.1 ^f	-	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Saint-Barthélemy	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Saint-Kitts-et-Nevis	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Saint-Martin (partie française)	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Saint-Vincent et les Grenadines	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 10		OBJECTIF N° 11	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		3 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^e	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Santa Lucia	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Suriname	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Trinité-et-Tobago	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Uruguay	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Venezuela (République bolivarienne du)	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
ASIE CENTRALE ET DU SUD				
Afghanistan	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Bangladesh	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Bhoutan	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Inde	10.2.1 ^f	-	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Iran (République islamique d')	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Kazakhstan	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Kirghizistan	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Maldives	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Népal	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Ouzbékistan	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Pakistan	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Sri Lanka	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Tadjikistan	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Turkménistan	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST				
Brunéi Darussalam	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Cambodge	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Chine	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Chine, RAS de Macao	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Hong Kong, Chine	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Indonésie	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Japon	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Malaisie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Mongolie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Myanmar	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Philippines	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
République de Corée	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
République démocratique populaire lao	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
République populaire démocratique de Corée	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Singapour	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Thaïlande	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Timor-Leste	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Viet Nam	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE				
Australie	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Nouvelle-Zélande	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 10		OBJECTIF N° 11	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		3 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^e	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD				
Albanie	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Allemagne	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Andorre	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Autriche	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Bélarus	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Belgique	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Bosnie-Herzégovine	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Bulgarie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Canada	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Croatie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Danemark	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Espagne	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Estonie	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
États-Unis d'Amérique	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Fédération de Russie	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Finlande	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
France	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Gibraltar	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Grèce	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Guernesey	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Hongrie	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Îles Svalbard-et-Jan Mayen	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Irlande	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Islande	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Italie	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Jersey	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Lettonie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Liechtenstein	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Lituanie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Luxembourg	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Malte	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Monaco	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Monténégro	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Norvège	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Pays-Bas	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Pologne	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Portugal	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
République de Moldova	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Roumanie	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Royaume-Uni	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 10		OBJECTIF N° 11	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		3 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES ^e	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Saint-Marin	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Saint-Siège	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Serbie	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Slovaquie	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Slovénie	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Suède	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Suisse	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Tchéquie	10.2.1 ^f	-	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Ukraine	-	10.2.1	11.1.1 ^h	11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
OCÉANIE				
Fidji	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Îles Marshall	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Îles mineures éloignées des États-Unis	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Îles Salomon	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Kiribati	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Micronésie (États fédérés de)	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Nauru	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Palaos	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Samoa	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Tonga	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Tuvalu	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2
Vanuatu	-	10.2.1	-	11.1.1, 11.2.1, 11.7.1, 11.7.2

Pays et régions	OBJECTIF N° 13		OBJECTIF N° 16		OBJECTIF N° 17	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
AFRIQUE DU SUD ET ASIE OCCIDENTALE						
Algérie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Arabie saoudite	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Arménie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Azerbaïdjan	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2, 16.2.3	16.1.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Bahreïn	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Chypre	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 13		OBJECTIF N° 16		OBJECTIF N° 17	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Égypte	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Émirats arabes unis	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
État de Palestine	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Géorgie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Iraq	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Israël	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Jordanie	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Koweït	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Liban	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Libye	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Maroc	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Oman	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Qatar	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
République arabe syrienne	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Soudan	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Tunisie	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Turquie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Yémen	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
AFRIQUE SUBSAHARIENNE						
Afrique du Sud	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Angola	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Bénin	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Botswana	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Burkina Faso	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Burundi	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Cabo Verde	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 13		OBJECTIF N° 16		OBJECTIF N° 17	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Cameroun	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Comores	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Congo	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Côte d'Ivoire	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Djibouti	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Érythrée	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Éthiopie	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Gabon	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Ghana	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Guinée	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Guinée équatoriale	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Guinée-Bissau	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Kenya	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.3	16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
La Gambie	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Lesotho	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Libéria	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Madagascar	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Malawi	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Mali	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Maurice	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Mauritanie	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Mozambique	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Namibie	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Niger	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Nigéria	-	13.b.1	16.2.2, 16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Ouganda	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2, 16.2.3	16.1.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 13		OBJECTIF N° 16		OBJECTIF N° 17	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
République centrafricaine	-	13.b.1		16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
République démocratique du Congo	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
République-Unie de Tanzanie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.3	16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Rwanda	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Sainte-Hélène	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Sao Tomé-et-Principe	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Sénégal	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Seychelles	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Sierra Leone	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Somalie	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Soudan du Sud	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Swaziland	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Tchad	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Terres australes françaises	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Territoire britannique de l'océan Indien	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Togo	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Zambie	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Zimbabwe	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES						
Antigua-et-Barbuda	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Argentine	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Bahamas	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Barbade	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Belize	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Bolivie (État plurinational de)	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 13		OBJECTIF N° 16		OBJECTIF N° 17	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Brésil	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Chili	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Colombie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2, 16.2.3	16.1.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Costa Rica	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Cuba	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Dominique	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
El Salvador	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Équateur	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Grenade	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Guatemala	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Guyana	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Haïti	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Honduras	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2, 16.2.3	16.1.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Jamaïque	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Mexique	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Nicaragua	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Panama	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Paraguay	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Pérou	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
République dominicaine	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.3	16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Saint-Barthélemy	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Saint-Kitts-et-Nevis	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Saint-Martin (partie française)	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Saint-Vincent et les Grenadines	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Santa Lucia	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Suriname	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 13		OBJECTIF N° 16		OBJECTIF N° 17	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Trinité-et-Tobago	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Uruguay	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Venezuela (République bolivarienne du)	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
ASIE CENTRALE ET DU SUD						
Afghanistan	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Bangladesh	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Bhoutan	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Inde	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.3	16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Iran (République islamique d')	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Kazakhstan	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Kirghizistan	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Maldives	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Népal	-	13.b.1	16.2.2, 16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Ouzbékistan	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Pakistan	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Sri Lanka	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Tadjikistan	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2, 16.2.3	16.1.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Turkménistan	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST						
Brunéi Darussalam	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Cambodge	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Chine	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Chine, RAS de Macao	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Hong Kong, Chine	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Indonésie	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Japon	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 13		OBJECTIF N° 16		OBJECTIF N° 17	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Malaisie	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Mongolie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Myanmar	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Philippines	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2, 16.2.3	16.1.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
République de Corée	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
République démocratique populaire lao	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
République populaire démocratique de Corée	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Singapour	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Thaïlande	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Timor-Leste	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Viet Nam	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE						
Australie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Nouvelle-Zélande	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD						
Albanie	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Allemagne	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Andorre	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Autriche	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Bélarus	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Belgique	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Bosnie-Herzégovine	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Bulgarie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Canada	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Croatie	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Danemark	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Espagne	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 13		OBJECTIF N° 16		OBJECTIF N° 17	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Estonie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
États-Unis d'Amérique	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Fédération de Russie	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Finlande	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
France	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Gibraltar	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Grèce	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Guernesey	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Hongrie	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Îles Svalbard-et-Jan Mayen	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Irlande	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Islande	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Italie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Jersey	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Lettonie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Liechtenstein	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Lituanie	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Luxembourg	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Malte	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Monaco	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Monténégro	-	13.b.1	16.1.1	16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Norvège	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Pays-Bas	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Pologne	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Portugal	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
République de Moldova	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2, 16.2.3	16.1.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1

Pays et régions	OBJECTIF N° 13		OBJECTIF N° 16		OBJECTIF N° 17	
	1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE		6 INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES		1 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE	
	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées	Données recueillies et publiées	Données non disponibles/non publiées
Roumanie	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Royaume-Uni	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Saint-Marin	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Saint-Siège	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Serbie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Slovaquie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Slovénie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Suède	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Suisse	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Tchéquie	-	13.b.1	16.1.1, 16.2.2	16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Ukraine	-	13.b.1	16.2.3	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Océanie						
Fidji	-	13.b.1	16.2.2	16.1.1, 16.1.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Îles Marshall	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Îles mineures éloignées des États-Unis	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Îles Salomon	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Kiribati	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Micronésie (États fédérés de)	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Nauru	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Palaos	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Samoa	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Tonga	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Tuvalu	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1
Vanuatu	-	13.b.1	-	16.1.1, 16.1.2, 16.2.2, 16.2.3, 16.7.1, 16.7.2	-	17.18.1

Source :

Calculs d'ONU Femmes fondés sur DSNU (2017a).

Remarques :

- a. L'évaluation de la disponibilité ou non des données relatives aux indicateurs s'appuie sur les déclarations des pays au cours de la période 2000-2016.
- b. Bien qu'un seul indicateur sexospécifique soit disponible dans la base de données mondiale des indicateurs de suivi des ODD pour l'objectif n° 2, les données mises à disposition par la FAO et Gallup World Poll nous permettent néanmoins de présenter ici l'indicateur 2.1.2. Voir les métadonnées relatives à l'indicateur 2.1.2 : DSNU (2017i) et FAO (2017d).
- c. Bien que des données ventilées par sexe pour l'indicateur 2.1.2 ne soient pas une exigence du cadre de suivi mondial, elles sont disponibles sur la base des cycles de collecte des données effectués par la FAO et Gallup World Poll en 2014 et 2015 (voir la remarque b pour la source).
- d. La base de données mondiale des indicateurs des ODD contient sept indicateurs sexospécifiques, mais un huitième – l'indicateur 8.6.1 – apparaît dans ce tableau, car les données ventilées par sexe sont disponibles dans le répertoire des ODD, même si la ventilation n'est pas requise pour cet indicateur.
- e. Des données ventilées par sexe ne sont pas disponibles pour l'indicateur 8.6.1 dans la base de données mondiale, car la ventilation par sexe n'est pas exigée pour cet indicateur dans le cadre de suivi mondial. Nous le présentons néanmoins ici en nous appuyant sur les données ventilées par sexe recueillies par l'UNESCO.
- f. Bien que des données ventilées par sexe pour l'indicateur 10.2.1 ne soient pas disponibles dans la base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des ODD, elles existent pour 42 pays dans les ensembles de données les plus récents de l'étude sur le revenu du Luxembourg (LIS) (voir le chapitre 4, encadré 4.1).
- g. La base de données mondiale des indicateurs de suivi des ODD contient trois indicateurs sexospécifiques, mais un quatrième – l'indicateur 11.1.1 – apparaît dans ce tableau sur la base de l'analyse effectuée par ONU Femmes en s'appuyant sur les dernières données disponibles des enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 60 pays (voir la section sur les taudis urbains au Chapitre 3).
- h. Bien que des données ventilées par sexe pour l'indicateur 10.2.1 ne soient pas exigées par le cadre de suivi mondial, ONU Femmes a effectué une analyse s'appuyant sur les dernières données disponibles des enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 60 pays (voir la section sur les taudis urbains au Chapitre 3).

ANNEXE 3

Étude de cas sur le Pakistan : domaines de résultats liés aux ODD en fonction du niveau de richesse, du lieu de résidence et de l'origine ethnique, 2012-2013

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES OFFICIELS ET SUPPLÉMENTAIRES (NON OFFICIELS) LIÉS AUX ODD										
PAKISTAN	ODD N° 2	ODD N° 3	ODD N° 3	ODD N° 4	ODD N° 5	ODD N° 6	ODD N° 6	ODD N° 7	ODD N° 8	ODD N° 11
	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans en insuffisance pondérale (IMC inférieur à 18,5 kg/m ²) ^a	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas de pouvoir de décision (individuel ou conjoint) concernant leur propre santé ^b	Pourcentage des naissances non assistées par du personnel de santé qualifié (naissances au cours des cinq dernières années) ^c	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans ayant suivi une scolarité d'une durée inférieure ou égale à six ans ^d	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans mariées avant l'âge de 18 ans ^e	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès à des services de base d'alimentation en eau potable ^f	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès à des installations sanitaires de base ^g	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès aux énergies propres pour la préparation des repas ^h	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans actuellement sans emploi ⁱ	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans vivant dans un logement surpeuplé
QUINTILES DE RICHESSE										
Le plus pauvre	26,0	58,5	70,2	98,7	58,3	17,8	60,1	99,1	53,3	93,2
Le plus riche	4,2	39,3	14,4	31,2	24,1	1,7	6,7	8,9	86,8	62,3
LIEU DE RÉSIDENCE										
Zone rurale	16,3	52,5	55,4	85,6	44,8	10,7	30,8	87,6	69,6	86,1
Zone urbaine	7,4	39,3	28,8	50,8	30,9	2,8	12,3	14,2	81,3	76,3
ORIGINE ETHNIQUE										
Pachtoune	3,9	65,2	50,2	86,0	49,0	23,6	17,9	73,2	94,7	84,5
Pendjabi	10,9	40,4	41,4	68,1	28,9	2,3	21,8	56,1	72,9	82,3
Saraiki	17,3	44,0	54,0	86,2	51,9	5,0	36,4	85,2	58,7	85,5
Sindhi	27,5	62,5	48,3	88,6	52,7	10,1	37,9	73,2	63,5	89,9
Ourdou	7,9	31,9	25,0	35,7	25,6	2,0	10,1	17,8	85,7	72,9
EFFET DE CUMUL (2 DIMENSIONS)										
Les plus riches, zone urbaine	4,0	36,2	13,4	29,3	23,9	1,6	4,8	1,0	86,3	62,2
Les plus pauvres, zone rurale	26,2	58,6	70,1	98,8	58,5	17,5	59,5	99,2	53,1	93,1
EFFET DE CUMUL (3 DIMENSIONS)										
Pendjabis les plus riches, zone urbaine	2,4	36,4	17,1	31,1	17,9	1,8	8,2	0,6	85,8	65,5
Pachtounes les plus riches, zone urbaine	-	62,7	19,8	52,5	40,5	2,2	2,1	2,8	94,7	60,9
Saraikis les plus riches, zone urbaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	65,6
Sindhis les plus riches, zone urbaine	-	45,5	-	37,5	28,6	0,3	2,5	1,7	87,2	62,4
Ourdous les plus riches, zone urbaine	6,4	29,3	5,9	16,9	22,4	1,6	2,4	0,5	87,5	58,2

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES OFFICIELS ET SUPPLÉMENTAIRES (NON OFFICIELS) LIÉS AUX ODD										
	ODD N° 2	ODD N° 3	ODD N° 3	ODD N° 4	ODD N° 5	ODD N° 6	ODD N° 6	ODD N° 7	ODD N° 8	ODD N° 11
PAKISTAN	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans en insuffisance pondérale (IMC inférieur à 18,5 kg/m ²) ^a	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas de pouvoir de décision (individuel ou conjoint) concernant leur propre santé ^b	Pourcentage des naissances non assistées par du personnel de santé qualifié (naissances au cours des cinq dernières années) ^c	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans ayant suivi une scolarité d'une durée inférieure ou égale à six ans ^d	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans mariées avant l'âge de 18 ans ^e	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès à des services de base d'alimentation en eau potable ^f	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès à des installations sanitaires de base ^g	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès aux énergies propres pour la préparation des repas ^h	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans actuellement sans emploi ⁱ	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans vivant dans un logement surpeuplé ^j
Pendjabis les plus pauvres, zone rurale	15,2	34,8	65,9	97,9	41,8	1,5	-	99,3	40,8	96,1
Pachtounes les plus pauvres, zone rurale	-	69,5	67,0	99,5	51,1	50,5	52,8	98,8	94,2	86,7
Saraïkis les plus pauvres, zone rurale	22,1	46,5	67,8	98,6	62,7	9,2	70,3	98,8	41,2	94,3
Sindhis les plus pauvres, zone rurale	40,6	67,2	53,4	99,3	62,1	11,4	59,9	99,3	53,6	96,3
Ourdoues les plus pauvres, zone rurale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyenne nationale	13,3	48,1	47,7	74,0	40,2	8,1	23,1	63,3	73,5	82,7

Source :

Calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées de l'EDS 2012-2013 au Pakistan (NIPS et ICF International 2013).

Remarques :

«-» indique un échantillon d'une taille inférieure à 100 n'ayant pas fait l'objet d'une estimation. Par souci de concision, cette annexe ne présente que les quintiles de richesse supérieur et inférieur et certains effets de cumul.

a. L'indice de masse corporelle (IMC) est un indice de poids par rapport à la taille fréquemment utilisée pour évaluer si les adultes sont en insuffisance pondérale, en surpoids ou obèses. Il se définit comme le poids en kilogrammes divisé par la taille en mètres au carré (kg/m²), voir OMS (2018). Un IMC inférieur à 18,5 kg/m² est ici utilisé comme indicateur indirect de malnutrition, un domaine de résultat pertinent au regard de l'ODD n° 2. Étant donné que ce seuil ne s'applique pas aux femmes enceintes ou qui ont accouché dans les trois mois précédents, celles-ci ont été exclues de l'analyse. Un IMC bas n'est pas un indicateur officiel des ODD. Pour une liste complète des autres indicateurs officiels et supplémentaires pour l'ODD n° 2 pris en compte dans ce rapport, consultez l'annexe 1.

b. La question de la participation aux décisions concernant leur propre santé est posée uniquement aux femmes et filles de 15 à 49 ans actuellement mariées ou vivant en cohabitation. Elle figure ici en tant qu'indicateur indirect pertinent pour l'ODD n° 3, car elle reflète l'absence d'autonomie, un marqueur de bien-être ayant de fortes implications en matière d'accès des femmes aux services de santé essentiels.

c. Le pourcentage des naissances assistées par du personnel de santé qualifié est calculé pour les femmes ayant accouché au cours des cinq années précédant l'enquête. Se référer aux métadonnées pour l'indicateur ODD 3.12 disponibles ici : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-03-01-02.pdf> (en anglais).

d. L'indicateur «scolarité d'une durée inférieure ou égale à 6 ans» est utilisé pour évaluer les inégalités d'accès à l'éducation de base. Ce n'est pas un indicateur officiel des ODD. Pour une liste complète des autres indicateurs officiels et supplémentaires pour l'ODD n° 3 pris en compte dans ce rapport, consultez l'annexe 1.

e. L'indicateur officiel des ODD concernant le mariage d'enfants met l'accent sur les femmes de 20 à 24 ans. Cependant, restreindre l'échantillon à ce groupe d'âge dans le cadre d'une analyse ventilée sur plusieurs niveaux donnerait un échantillon de taille insuffisante, et c'est pourquoi nous avons utilisé l'échantillon complet de l'EDS. En raison de différences dans le traitement des valeurs manquantes, les chiffres présentés peuvent s'écarter légèrement des estimations établies par l'EDS.

f. «Pas accès aux services de base d'alimentation en eau potable» concerne les personnes vivant à plus de 30 minutes de la source d'eau améliorée la plus proche. Pour une définition plus récente des sources d'eau améliorées, se référer à OMS et UNICEF (2017b).

g. «Pas d'accès à des installations sanitaires de base» concerne les personnes n'ayant pas accès à une installation sanitaire améliorée qui ne soit pas partagée avec d'autres ménages. Pour une définition des installations sanitaires «améliorées», consulter les métadonnées pour l'indicateur ODD 6.2.1 disponibles ici : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-02-01.pdf> (en anglais).

h. «Énergie propre pour la préparation des repas» désigne les énergies respectant les cibles en matière de taux d'émission et les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la qualité de l'air intérieur, voir les métadonnées pour l'indicateur ODD 7.1.2 disponibles ici : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-07-01-02.pdf> (en anglais).

i. L'indicateur «sans emploi» concerne les personnes interrogées âgées de 18 à 49 ans qui ont déclaré ne pas exercer d'emploi au moment de l'enquête. Les enfants de 15 à 17 ans en âge d'aller à l'école ont été exclus de cette partie de l'analyse.

j. La «surpopulation» est définie comme le partage d'une chambre servant au couchage de trois individus ou plus, voir DSNU (2017a) (Indicateur ODD 11.1.1).

Étude de cas sur le Nigéria : domaines de résultats liés aux ODD en fonction du niveau de richesse, du lieu de résidence et de l'origine ethnique, 2013

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES OFFICIELS ET SUPPLÉMENTAIRES (NON OFFICIELS) LIÉS AUX ODD										
	ODD N°2	ODD N°3	ODD N°3	ODD N°4	ODD N°5	ODD N°6	ODD N°6	ODD N°7	ODD N°8	ODD N°11
NIGÉRIA	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans en insuffisance pondérale (IMC inférieur à 18,5 kg/m ²) ^a	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas de pouvoir de décision (individuel ou conjoint) concernant leur propre santé ^b	Pourcentage des naissances non assistées par du personnel de santé qualifié (naissances au cours des cinq dernières années) ^c	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans ayant suivi une scolarité d'une durée inférieure ou égale à six ans ^d	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans mariées avant l'âge de 18 ans ^e	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès à des services de base d'alimentation en eau potable ^f	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès à des installations sanitaires de base ^g	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès aux énergies propres pour la préparation des repas ^h	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans actuellement sans emploi ⁱ	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans vivant dans un logement surpeuplé ^j
QUINTILES DE RICHESSE										
Le plus pauvre	14,3	84,5	92,5	96,5	80,1	72,6	61,5	100,0	41,0	66,6
Le plus riche	4,2	32,1	13,0	13,0	16,6	8,1	45,1	89,0	28,6	50,7
LIEU DE RÉSIDENCE										
Zone rurale	10,2	70,1	74,0	72,2	60,0	54,6	54,7	99,5	34,2	54,3
Zone urbaine	7,0	45,6	31,2	32,3	28,6	20,2	51,3	94,6	29,8	57,5
ORIGINE ETHNIQUE										
Fulani	18,5	86,3	88,2	92,5	79,7	70,2	48,0	99,4	50,7	61,2
Haoussa	12,8	86,9	86,6	85,1	78,2	49,7	46,5	99,5	37,7	65,0
Igbo	5,2	33,0	13,3	23,8	18,5	30,0	47,4	94,7	28,7	49,7
Yoruba	6,5	24,6	11,3	23,9	17,2	13,2	69,0	95,8	17,2	59,7
EFFET DE CUMUL (2 DIMENSIONS)										
Les plus riches, zone urbaine	4,2	31,7	12,1	12,9	16,5	7,7	47,0	88,6	28,5	52,2
Les plus pauvres, zone rurale	14,5	84,9	93,7	97,0	81,3	72,6	61,4	100,0	41,9	66,5
EFFET DE CUMUL (3 DIMENSIONS)										
Fulans les plus riches, zone urbaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,9
Haoussas les plus riches, zone urbaine	7,5	83,7	47,3	31,9	48,2	29,8	17,3	93,1	47,3	48,9
Igbo les plus riches, zone urbaine	2,8	23,7	2,2	5,5	10,9	6,8	39,3	85,5	32,3	35,6
Yorubas les plus riches, zone urbaine	4,8	22,4	7,5	13,0	11,1	5,3	63,2	92,4	17,7	60,2
Fulans les plus pauvres, zone rurale	18,9	87,9	96,1	99,4	83,5	81,9	59,0	100,0	50,4	62,8
Haoussas les plus pauvres, zone rurale	14,2	90,4	95,4	98,6	87,6	63,6	62,0	100,0	34,5	70,6
Igbo les plus pauvres, zone rurale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Yorubas les plus pauvres, zone rurale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES OFFICIELS ET SUPPLÉMENTAIRES (NON OFFICIELS) LIÉS AUX ODD										
	ODD N°2	ODD N°3	ODD N°3	ODD N°4	ODD N°5	ODD N°6	ODD N°6	ODD N°7	ODD N°8	ODD N°11
NIGÉRIA	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans en insuffisance pondérale (IMC inférieur à 18,5 kg/m ²) ^a	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas de pouvoir de décision (individuel ou conjoint) concernant leur propre santé ^b	Pourcentage des naissances non assistées par du personnel de santé qualifié (naissances au cours des cinq dernières années) ^c	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans ayant suivi une scolarité d'une durée inférieure ou égale à six ans ^d	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans mariées avant l'âge de 18 ans ^e	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès à des services de base d'alimentation en eau potable ^f	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès à des installations sanitaires de base ^g	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans n'ayant pas accès aux énergies propres pour la préparation des repas ^h	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans actuellement sans emploi ⁱ	Pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans vivant dans un logement surpeuplé ^j
POUR LES YORUBAS UNIQUEMENT (EFFET DE CUMUL SUR 4 DIMENSIONS)										
Yorubas de confession chrétienne/catholique les plus riches, zone urbaine	4,4	19,4	5,8	10,2	9,3	4,2	56,2	90,2	19,9	54,4
Yorubas de confession musulmane les plus riches, zone urbaine	5,4	26,2	9,1	19,8	13,8	6,3	75,9	95,8	14,4	68,0
Yorubas de confession chrétienne/catholique les plus pauvres, zone rurale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Yorubas de confession musulmane les plus pauvres, zone rurale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyenne nationale	8,8	61,2	58,9	55,4	46,8	40,2	53,0	97,4	32,3	56,0

Source :

Calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées tirées de l'EDS 2013 au Nigéria (NPC, République fédérale du Nigéria et ICF International 2014).

Remarques :

«-» indique un échantillon d'une taille inférieure à 100 n'ayant pas fait l'objet d'une estimation. Par souci de concision, cette annexe ne présente que les quintiles de richesse supérieur et inférieur et certains effets de cumul.

a. L'indice de masse corporelle (IMC) est un indice de poids par rapport à la taille fréquemment utilisé pour évaluer si les adultes sont en insuffisance pondérale, en surpoids ou obèses. Il se définit comme le poids en kilogrammes divisé par la taille en mètres au carré (kg/m²), voir OMS (2018). Un IMC inférieur à 18,5 kg/m² est ici utilisé comme indicateur indirect de malnutrition, un domaine de résultat pertinent au regard de l'ODD n° 2. Étant donné que ce seuil ne s'applique pas aux femmes enceintes ou qui ont accouché dans les trois mois précédents, celles-ci ont été exclues de l'analyse. Un IMC bas n'est pas un indicateur officiel des ODD. Pour une liste complète des autres indicateurs officiels et supplémentaires pour l'ODD n° 2 pris en compte dans ce rapport, consultez l'annexe 1.

b. La question de la participation aux décisions concernant leur propre santé est posée uniquement aux femmes et filles de 15 à 49 ans actuellement mariées ou vivant en cohabitation. Elle figure ici en tant qu'indicateur indirect pertinent pour l'ODD n° 3, car elle reflète l'absence d'autonomie, un marqueur de bien-être ayant de fortes implications en matière d'accès des femmes aux services de santé essentiels.

c. Le pourcentage des naissances assistées par du personnel de santé qualifié est calculé pour les femmes ayant accouché au cours des cinq années précédant l'enquête. Se référer aux métadonnées pour l'indicateur ODD 3.12 disponibles ici : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-03-01-02.pdf> (en anglais).

d. L'indicateur «scolarité d'une durée inférieure ou égale à 6 ans» est utilisé pour évaluer les inégalités d'accès à l'éducation de base. Ce n'est pas un indicateur officiel des ODD. Pour une liste complète des autres indicateurs officiels et supplémentaires pour l'ODD n° 3 pris en compte dans ce rapport, consultez l'annexe 1.

e. L'indicateur officiel des ODD sur le mariage d'enfants met l'accent sur les femmes de 20 à 24 ans. Cependant, restreindre l'échantillon à ce groupe d'âge dans le cadre d'une analyse ventilée sur plusieurs niveaux donnerait un échantillon de taille insuffisante, c'est pourquoi nous avons utilisé l'échantillon complet de l'EDS. En raison de différences dans le traitement des valeurs manquantes, les chiffres présentés peuvent s'écarter légèrement des estimations établies par l'EDS.

f. «Pas accès aux services de base d'alimentation en eau potable» concerne les personnes vivant à plus de 30 minutes de la source d'eau améliorée la plus proche. Pour une définition plus récente des sources d'eau améliorées, se référer à OMS et UNICEF (2017b).

g. «Pas d'accès à des installations sanitaires de base» concerne les personnes qui n'ont pas accès à une installation sanitaire améliorée qui ne soit pas partagée avec d'autres ménages. Pour une définition des installations sanitaires «améliorées», consulter les métadonnées pour l'indicateur ODD 6.2.1 disponibles ici : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-02-01.pdf> (en anglais).

h. «Énergie propre pour la préparation des repas» désigne les énergies respectant les cibles en matière de taux d'émission et les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la qualité de l'air intérieur. Voir les métadonnées pour l'indicateur ODD 7.1.2 disponibles ici : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-07-01-02.pdf> (en anglais).

i. L'indicateur «sans emploi» concerne les personnes interrogées âgées de 18 à 49 ans qui ont déclaré ne pas exercer d'emploi au moment de l'enquête. Les enfants de 15 à 17 ans en âge d'aller à l'école ont été exclus de cette partie de l'analyse.

j. La «surpopulation» est définie comme le partage d'une chambre servant au couchage de trois individus ou plus, voir DSNU (2017a) (Indicateur ODD 11.1.1). Consulté le 8 janvier 2018.

Étude de cas sur la Colombie : domaines de résultats liés aux ODD en fonction du niveau de richesse, de la région, du lieu de résidence et de l'origine ethnique, 2015

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES OFFICIELS ET SUPPLÉMENTAIRES (NON OFFICIELS) LIÉS AUX ODD											
COLOMBIE	ODD N° 3 Pourcentage des femmes de 18 à 49 ayant accouché de leur premier enfant avant l'âge de 18 ans ^a	ODD N° 3 Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans n'ayant pas de pouvoir de décision (individuel ou conjoint) concernant leur propre santé ^b	ODD N° 3 Pourcentage des naissances non assistées par du personnel de santé qualifié (naissances au cours des cinq dernières années) ^c	ODD N° 4 Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans ayant suivi une scolarité d'une durée inférieure ou égale à six ans ^d	ODD N° 5 Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans mariées avant l'âge de 18 ans ^e	ODD N° 5 Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans ayant été victimes au moins une fois d'un acte de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime ^f	ODD N° 6 Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans n'ayant pas accès à des services de base d'alimentation en eau potable ^g	ODD N° 6 Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans n'ayant pas accès à des installations sanitaires de base ^h	ODD N° 7 Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans n'ayant pas accès aux énergies propres pour la préparation des repas ⁱ	ODD N° 8 Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans actuellement sans emploi ^j	ODD N° 11 Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans vivant dans un logement surpeuplé ^k
QUINTILES DE RICHESSE											
Le plus pauvre	32,4	13,1	26,9	52,8	39,3	31,6	34,7	16,7	58,7	54,5	44,0
Le plus riche	7,7	0,8	16,8	4,7	9,2	26,5	0,1	0,1	0,0	30,9	2,3
RÉGION											
Atlantique	21,1	4,8	23,4	23,4	29,3	29,3	9,4	8,7	15,9	48,3	38,0
Bogota	13,4	1,0	14,3	10,9	17,1	34,9	0,0	7,3	0,0	27,6	11,5
Centrale	18,6	2,7	18,7	23,0	22,6	31,7	7,9	5,9	10,1	41,5	18,5
Pacifique	20,2	9,7	19,2	25,0	23,8	37,0	6,1	10,3	12,0	38,1	18,0
Orientale	18,7	1,3	19,3	22,4	23,4	34,6	8,5	7,6	14,1	33,6	20,5
Orinoquie	28,1	10,7	20,2	27,7	35,1	36,8	12,8	7,9	13,1	40,6	23,8
STATUT DE PERSONNE DÉPLACÉE											
Personnes déplacées à l'intérieur du pays	38,6	-	-	43,6	44,2	42,8	4,9	14,5	10,6	35,3	33,0
Personnes non déplacées	22,8	-	-	22,3	29,7	32,8	6,5	10,3	8,7	43,0	22,3
LIEU DE RÉSIDENCE											
Zone rurale	29,6	11,9	25,2	47,6	36,8	30,9	29,6	12,5	48,9	51,4	37,3
Zone urbaine	16,0	1,0	17,6	14,5	20,4	33,9	0,8	6,8	0,7	35,3	17,7
ORIGINE ETHNIQUE											
Afro-colombienne	24,0	11,1	19,2	23,4	27,9	39,6	5,8	12,8	9,0	39,4	28,0
Autochtone	25,2	22,5	27,3	42,6	30,7	31,6	21,5	13,2	40,1	42,0	44,4
Groupe majoritaire	17,8	1,6	18,6	19,8	22,8	32,7	5,9	7,0	9,0	38,2	19,8
EFFET DE CUMUL (2 DIMENSIONS)											
Les plus riches, zone urbaine	7,8	0,8	16,9	4,6	9,2	26,6	0,0	0,1	0,0	30,9	2,1
Les plus pauvres, zone rurale	32,2	14,5	27,1	54,5	39,5	30,8	38,1	14,5	64,5	54,8	41,9
EFFET DE CUMUL (3 DIMENSIONS)											
Afro-colombiennes les plus riches, zone urbaine	6,5	-	14,6	5,8	10,1	30,4	0,0	0,5	0,0	31,9	4,4

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES OFFICIELS ET SUPPLÉMENTAIRES (NON OFFICIELS) LIÉS AUX ODD

	ODD N° 3	ODD N° 3	ODD N° 3	ODD N° 4	ODD N° 5	ODD N° 5	ODD N° 6	ODD N° 6	ODD N° 7	ODD N° 8	ODD N° 11
	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans ayant accouché de leur premier enfant avant l'âge de 18 ans ^a	Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans n'ayant pas de pouvoir de décision (individuel ou conjoint) concernant leur propre santé ^b	Pourcentage des naissances non assistées par du personnel de santé qualifié (naissances au cours des cinq dernières années) ^c	Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans ayant suivi une scolarité d'une durée inférieure ou égale à six ans ^d	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans mariées avant l'âge de 18 ans ^e	Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans ayant été victimes au moins une fois d'un acte de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime ^f	Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans n'ayant pas accès à des services de base d'alimentation en eau potable ^g	Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans n'ayant pas accès à des installations sanitaires de base ^h	Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans n'ayant pas accès aux énergies propres pour la préparation des repas ⁱ	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans actuellement sans emploi ^j	Pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans vivant dans un logement surpeuplé ^k
COLOMBIE											
Autochtones les plus riches, zone urbaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,1
Membres du groupe majoritaire les plus riches, zone urbaine	7,8	0,1	16,8	4,4	9,1	26,3	0,0	0,1	0,0	30,9	2,0
Afro-colombiennes les plus pauvres, zone rurale	48,7	28,6	26,4	53,4	49,9	42,9	22,4	23,2	45,7	46,1	41,1
Autochtones les plus pauvres, zone rurale	31,8	33,4	34,3	61,4	38,8	31,1	41,4	18,2	75,8	48,9	57,6
Membres du groupe majoritaire les plus pauvres, zone rurale	30,0	5,7	25,5	52,9	38,3	29,0	39,6	13,0	64,4	57,5	38,0
Moyenne nationale	18,7	4,1	19,2	21,4	23,7	33,3	6,8	7,8	10,7	38,5	22,0

Source :

Calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées tirées de l'EDS 2015 en Colombie (MINSALUD et Profamilia 2015).

Remarques :

«-» indique un échantillon d'une taille inférieure à 100 n'ayant pas fait l'objet d'une estimation, ou signale que les données ne peuvent être obtenues qu'en fusionnant plusieurs fichiers d'enquête et que des différences existent entre les estimations portant sur les fichiers individuels et les fichiers fusionnés. Par souci de concision, cette annexe ne présente que les quintiles de richesse supérieur et inférieur et certains effets de cumul.

a. Fait référence aux femmes de 18 à 49 ans ayant indiqué avoir eu un enfant avant l'âge de 18 ans. À noter que cet indicateur est différent de l'indicateur ODD officiel n° 3.7.2 (taux de natalité des adolescentes), qui met l'accent sur les femmes et les filles ayant accouché d'un enfant entre 10 et 14 ans ou entre 15 et 19 ans. Restreindre l'échantillon à ces groupes d'âge dans le cadre d'une analyse ventilée à plusieurs niveaux donnerait un échantillon d'une taille insuffisante.

b. Le pourcentage des naissances assistées par du personnel de santé qualifié est calculé pour les femmes ayant accouché au cours des cinq années précédant l'enquête.

c. La question de la participation aux décisions concernant leur propre santé est posée à toutes les femmes et filles de 13 à 49 ans (échantillon complet). Elle figure ici en tant qu'indicateur indirect pertinent pour l'ODD n° 3, car elle reflète l'absence d'autonomie, un marqueur de bien-être ayant de fortes implications en matière d'accès des femmes et des filles aux services de santé essentiels.

d. L'indicateur «scolarité d'une durée inférieure ou égale à 6 ans» est utilisé pour évaluer les inégalités d'accès à l'éducation de base pour l'échantillon complet de femmes et de filles de 13 à 49 ans (la moyenne nationale pour les femmes et les filles de 15 à 49 ans est similaire, avec 21,3 %). Pour une liste complète des autres indicateurs officiels et supplémentaires pour l'ODD n° 3 pris en compte dans ce rapport, consultez l'annexe 1.

e. L'indicateur officiel des ODD sur le mariage d'enfants met l'accent sur les femmes de 20 à 24 ans. Cependant, restreindre l'échantillon à ce groupe d'âge dans le cadre d'une analyse ventilée sur plusieurs niveaux donnerait un échantillon de taille insuffisante, c'est pourquoi nous avons utilisé l'échantillon complet de l'EDS. En raison de différences dans le traitement des valeurs manquantes, les chiffres présentés peuvent s'écarter légèrement des estimations établies par l'EDS.

f. Les questions portant sur les actes de violence de la part du partenaire intime sont posées à l'ensemble de l'échantillon (les femmes et les filles de 13 à 49 ans) et font référence aux partenaires intimes actuels ou précédents.

g. «Pas accès aux services de base d'alimentation en eau potable» concerne les personnes vivant à plus de 30 minutes de la source d'eau améliorée la plus proche. Pour une définition plus récente des sources d'eau améliorées, se référer à OMS et UNICEF (2017b).

h. «Pas d'accès à des installations sanitaires de base» concerne les personnes qui n'ont pas accès à une installation sanitaire améliorée qui ne soit pas partagée avec d'autres ménages. Pour une définition des installations sanitaires «améliorées», consulter les métadonnées pour l'indicateur ODD 6.2.1 disponibles ici : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-02-01.pdf> (en anglais).

i. «Énergie propre pour la préparation des repas» désigne les énergies respectant les cibles en matière de taux d'émission et les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la qualité de l'air intérieur. Voir les métadonnées pour l'indicateur ODD 7.1.2 disponibles ici : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-07-01-02.pdf> (en anglais).

j. L'indicateur «sans emploi» concerne les personnes interrogées âgées de 18 à 49 ans qui ont déclaré ne pas exercer d'emploi au moment de l'enquête. Les enfants de 15 à 17 ans en âge d'aller à l'école ont été exclus de cette partie de l'analyse.

k. La «surpopulation» est définie comme le partage d'une chambre servant au couchage de trois individus ou plus, voir DSNU 2017a (Indicateur ODD 11.1.1).

Étude de cas sur les États-Unis : domaines de résultats liés aux ODD en fonction du niveau de revenu, du lieu de résidence et de l'origine raciale/ethnique, 2015

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES OFFICIELS ET SUPPLÉMENTAIRES (NON OFFICIELS) LIÉS AUX ODD						
ÉTATS-UNIS	ODD N° 3 Pourcentage des femmes de 18 à 49 n'ayant pas accès à une assurance santé ^a	ODD N° 4 Pourcentage des femmes de 18 à 49 non diplômées de l'enseignement secondaire ^b	ODD N° 5 Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans mariées avant l'âge de 18 ans ^c	ODD N° 5 Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans n'ayant pas d'abonnement à Internet à domicile ^d	ODD N° 8 Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans sans emploi ^e	ODD N° 8 Revenu salarié moyen des femmes de 18 à 49 ans (en dollars US de 2014)
QUINTILES DE REVENU						
Le plus pauvre	23,0	20,8	6,5	36,0	55,7	4.755
Le plus riche	5,2	4,3	1,9	3,8	24,8	44.142
LIEU DE RÉSIDENCE						
Zone périurbaine (suburbaine)	10,7	8,5	2,8	10,7	28,7	28.066
Zone urbaine (centre-ville)	13,3	12,2	3,9	17,2	31,6	28.320
Zone rurale (non urbaine)	14,2	11,3	4,2	21,3	33,1	18.360
ORIGINE RACIALE/ETHNIQUE						
Amérindienne/Autochtone de l'Alaska	26,9	15,4	4,1	31,9	42,1	16.656
Asiatique (Chinoise, Japonaise, autre origine asiatique ou Polynésienne)	9,0	7,7	2,4	6,1	35,5	31.619
Noire	14,4	10,2	2,7	25,8	31,0	21.775
Hispano-américaine (toutes races)	25,7	24,6	7,3	21,3	36,7	17.192
Blanche	8,8	5,8	2,7	11,1	27,7	27.715
EFFET DE CUMUL (2 DIMENSIONS) – PAR LIEU DE RÉSIDENCE ET QUINTILE DE REVENU						
Les plus riches, zone suburbaine	3,7	3,6	1,5	3,1	20,2	45.247
Les plus riches, zone urbaine (centre-ville)	5,3	4,1	1,7	4,5	21,0	55.577
Les plus pauvres, zone rurale	21,2	19,3	6,4	42,4	56,8	4716
Les plus pauvres, zone urbaine (centre-ville)	19,4	23,1	6,0	35,9	58,9	4438
EFFET DE CUMUL (2 DIMENSIONS) – PAR ORIGINE RACIALE/ETHNIQUE ET QUINTILE DE REVENU						
Amérindiennes/Autochtones de l'Alaska les plus riches	18,7	12,2	2,7	11,5	36,2	30.032
Asiatiques (Chinoises, Japonaises, autre origine asiatique ou Polynésiennes) les plus riches	3,8	3,4	1,6	2,0	27,3	53.648
Noires les plus riches	9,4	6,2	2,1	6,8	27,8	39.988
Hispano-américaines (toutes races) les plus riches	10,9	10,7	4,4	6,6	26,9	34.326
Blanches les plus riches	3,7	3,0	1,5	3,2	23,5	45.350
Amérindiennes/Autochtones de l'Alaska les plus pauvres	32,2	24,5	4,9	55,3	64,2	3828

INDICATEURS SEXOSPÉCIFIQUES OFFICIELS ET SUPPLÉMENTAIRES (NON OFFICIELS) LIÉS AUX ODD						
	ODD N° 3	ODD N° 4	ODD N° 5	ODD N° 5	ODD N° 8	ODD N° 8
ÉTATS-UNIS	Pourcentage des femmes de 18 à 49 n'ayant pas accès à une assurance santé ^a	Pourcentage des femmes de 18 à 49 non diplômées de l'enseignement secondaire ^b	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans mariées avant l'âge de 18 ans ^c	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans n'ayant pas d'abonnement à Internet à domicile ^d	Pourcentage des femmes de 18 à 49 ans sans emploi ^e	Revenu salarié moyen des femmes de 18 à 49 ans (en dollars US de 2014)
Asiatiques (Chinoises, Japonaises, autre origine asiatique ou Polynésiennes) les plus pauvres	18,9	13,9	4,6	16,6	63,6	3382
Noires les plus pauvres	21,2	19,0	4,7	45,5	53,1	5484
Hispano-américaines (toutes races) les plus pauvres	37,0	38,3	9,9	40,0	58,6	4411
Blanches les plus pauvres	17,2	13,7	5,6	30,6	54,8	4686
Moyenne nationale	13,1	10,3	3,6	14,9	30,7	24.932

Source :

Calculs d'ONU Femmes fondés sur les microdonnées de l'enquête américaine sur les collectivités (ACS) de 2015 (U.S. Census Bureau 2017).

Remarques :

Par souci de concision, cette annexe ne présente que les quintiles de revenu supérieur et inférieur et certains effets de cumul.

a. L'«accès à une assurance santé» a été utilisé comme indicateur indirect de la capacité des femmes à se procurer les services de santé essentiels. Ce n'est pas un indicateur officiel des ODD. Se référer toutefois à IWPR (2015) pour une description de la pertinence de cet indicateur pour mesurer la santé et le bien-être dans le contexte national des États-Unis.

b. Se réfère aux femmes de 18 à 49 ans qui ont suivi la dernière année du cycle secondaire (lycée) mais n'ont pas obtenu de diplôme.

c. L'indicateur officiel des ODD sur le mariage d'enfants met l'accent sur les femmes de 20 à 24 ans. Restreindre l'échantillon à ce groupe d'âge dans le cadre d'une analyse ventilée sur plusieurs niveaux donnerait toutefois un échantillon de taille insuffisante, c'est pourquoi un échantillon de femmes de 18 à 49 ans est utilisé ici.

d. Pertinent pour le suivi des cibles des ODD 5.b, 9.c et 17.8.

e. L'indicateur «sans emploi» concerne les personnes interrogées âgées de 18 à 49 ans qui ont déclaré ne pas exercer d'emploi au moment de l'enquête.

ANNEXE 4

Groupes régionaux définis dans le cadre des ODD

AFRIQUE DU NORD ET ASIE OCCIDENTALE			
Algérie	Égypte	Jordanie	Qatar
Arabie saoudite	Émirats arabes unis	Koweït	République arabe syrienne
Arménie	État de Palestine	Liban	Soudan
Azerbaïdjan	Géorgie	Libye	Tunisie
Bahreïn	Iraq	Maroc	Turquie
Chypre	Israël	Oman	Yémen
AFRIQUE SUBSAHARIENNE			
Afrique du Sud	Éthiopie	Maurice	Sénégal
Angola	Gabon	Mauritanie	Seychelles
Bénin	Gambie	Mozambique	Sierra Leone
Botswana	Ghana	Namibie	Somalie
Burkina Faso	Guinée	Niger	Soudan du Sud
Burundi	Guinée équatoriale	Nigéria	Swaziland
Cabo Verde	Guinée-Bissau	Ouganda	Tchad
Cameroun	Kenya	République centrafricaine	Terres australes françaises
Comores	Lesotho	République démocratique du Congo	Territoire britannique de l'océan Indien
Congo	Libéria	République-Unie de Tanzanie	Togo
Côte d'Ivoire	Madagascar	Rwanda	Zambie
Djibouti	Malawi	Sainte-Hélène	Zimbabwe
Érythrée	Mali	Sao Tomé-et-Principe	
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES			
Antigua-et-Barbuda	Costa Rica	Honduras	Sainte-Lucie
Argentine	Cuba	Jamaïque	Saint-Kitts-et-Nevis
Bahamas	Dominique	Mexique	Saint-Martin (partie française)
Barbade	El Salvador	Nicaragua	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Belize	Équateur	Panama	Suriname
Bolivie (État plurinational de)	Grenade	Paraguay	Trinité-et-Tobago
Brésil	Guatemala	Pérou	Uruguay
Chili	Guyana	République dominicaine	Venezuela (République bolivarienne du)
Colombie	Haïti	Saint-Barthélemy	
ASIE CENTRALE ET DU SUD			
Afghanistan	Iran (République islamique d')	Népal	Tadjikistan
Bangladesh	Kazakhstan	Ouzbékistan	Turkménistan
Bhoutan	Kirghizistan	Pakistan	
Inde	Maldives	Sri Lanka	

ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST			
Brunéi Darussalam	Indonésie	Philippines	Thaïlande
Cambodge	Japon	République de Corée	Timor-Leste
Chine	Malaisie	République démocratique populaire lao	Viet Nam
Chine, RAS de Macao	Mongolie	République populaire démocratique de Corée	
Hong Kong, Chine	Myanmar	Singapour	
AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE			
Australie	Nouvelle-Zélande		
EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD			
Albanie	États Unis d'Amérique	Jersey	Roumanie
Allemagne	Ex-République yougoslave de Macédoine	Lettonie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Andorre	Fédération de Russie	Liechtenstein	Saint-Marin
Autriche	Finlande	Lituanie	Saint-Pierre-et-Miquelon
Bélarus	France	Luxembourg	Saint-Siège
Belgique	Gibraltar	Malte	Serbie
Bosnie-Herzégovine	Grèce	Monaco	Slovaquie
Bulgarie	Guernesey	Monténégro	Slovénie
Canada	Hongrie	Norvège	Suède
Croatie	Îles Svalbard-et-Jan Mayen	Pays-Bas	Suisse
Danemark	Irlande	Pologne	Tchéquie
Espagne	Islande	Portugal	Ukraine
Estonie	Italie	République de Moldova	
OCÉANIE			
Fidji	Kiribati	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Vanuatu
Îles Marshall	Micronésie (États fédérés de)	Samoa	
Îles mineures éloignées des États-Unis	Nauru	Tonga	
Îles Salomon	Palaos	Tuvalu	

DOCUMENTS DE TRAVAIL

AFIN DE PRÉPARER LA RÉDACTION DU PRÉSENT RAPPORT, ONU FEMMES A DEMANDÉ À DES EXPERTS DU MONDE ENTIER DE SOUMETTRE LES DOCUMENTS DE TRAVAIL SUIVANTS :

Agarwal, B. (2017). "Concept Note on Gender and SDG Environmental Goals" (SDG 13, 14 and 15) [Note de cadrage sur l'égalité des sexes et les objectifs axés sur l'environnement (ODD 13, 14 et 15)].

Atobrah, D. et B. Kwansa (2017). "Pathways to Accessible, Affordable and Gender-Responsive Childcare Provision: The Case of Ghana" [Modèles de prestation de services de garde d'enfants accessibles, abordables et tenant compte de l'égalité hommes-femmes : le cas du Ghana].

Beales, S. et G. Gelber (2017). "Gender Equality and the SDGs: An Analytical Review of Evidence on How Gender Equality Interacts and Interlinks with Other SDG-Related Areas" [Égalité des sexes et ODD : examen analytique des données sur les liens et interactions entre l'égalité des sexes et les autres domaines liés aux ODD].

Brickell, K. (2017). "Domestic Violence Law in Cambodia: Towards an Enabling Environment" [Loi sur la violence conjugale au Cambodge : vers un environnement favorable].

Chigateri, S. (2017). "Pathways to Accessible, Affordable and Gender-Responsive Childcare Provision for Children under Six: The Case of India" [Modèles de prestation de services de garde accessibles, abordables et tenant compte de l'égalité hommes-femmes pour les enfants de moins de 6 ans : le cas de l'Inde].

De Henau, J. (2017). "Universal Childcare in South Africa, Turkey and Uruguay: A comparative Analysis of costs, Short-term Employment Effects and Fiscal Revenue" [Services universels de garde d'enfants en Afrique du Sud, en Turquie et en Uruguay : analyse comparée des coûts et des effets à court terme sur l'emploi et les recettes fiscales].

Farias, A. M. (2017). "Servicios de Cuidado Infantil y Educación Inicial, Chile" [Services de soins et d'éducation de la petite enfance au Chili].

Hunt, J. et D. Kilsby (2017). "Feminist Best Practice for Eliminating Violence against Women: Case Study on Fiji Women's Crisis Centre" [Meilleure pratique féministe pour éliminer la violence à l'égard des femmes : étude de cas sur le centre de crise pour femmes de Fidji].

Lloyd-Sherlock, P. (2017). "Pathways to Accessible, Affordable and Gender-Responsive Care Services for Older Persons" [Modèles de prestation de services de soins aux personnes âgées accessibles, abordables et tenant compte de l'égalité hommes-femmes].

Mukherjee, A. (à paraître). "Global Patterns on Gender Differences in Time Spent on Unpaid and Paid Work" [Tendances mondiales des écarts de temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré entre les sexes].

Nieuwenhuis, R., T. Munzi, J. Neugschwender, H. Omar et F. Palmisano (à paraître). "Gender Equality and Poverty Are Intrinsicly Linked: A Contribution to the Continued Monitoring of Selected Sustainable Development Goals" [L'égalité des sexes et la pauvreté sont intimement liées : contribution au suivi continu de certains objectifs de développement durable].

Peng, I. et S. Yeandle (2017). "Changing Family Constellations of Elderly Care: Mapping Family Variations and Their Implications" [Modification de la prise en charge des personnes âgées au sein de la famille : inventaire des évolutions familiales et de leurs implications].

Sardenberg, C. (2017). "Ten Years of Maria de Penha Law: Advancements and Shortcomings in Confronting Violence Against Women in Brazil" [Dix ans après la loi Maria de Penha : avancées et défaillances dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Brésil].

Sen, G. (2017). "The SDGs and Feminist Movement Building" [Les ODD et le renforcement du mouvement féministe].

Sepúlveda, M. (2017). "Gender-Responsive Accountability for the Implementation of the SDGs: The Potential of Using Existing Mechanisms and Procedures" [Responsabilisation sensible au genre dans la mise en œuvre des ODD : le potentiel des procédures et mécanismes existants].

Velasco, M. (2017). "Cuidado Infantil en Ecuador: ¿Derechos en Conflicto?" [Services de garde d'enfants en Équateur : droits en conflit ?]

Vetten, L. (2017). "Families in a Changing World: Action to Address Violence against Women in South Africa" [Les familles dans un monde en pleine évolution : mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes en Afrique du Sud].

NOTES DE FIN

RÉSUMÉ

1. Mawarire et al. (2016) ; CDH (2010).
2. Sen et Mukherjee, 2014
3. PNUD (2013a) ; UNRISD (2010); Ostry et al. (2014).
4. CDH (2015).
5. Grondona et al.(2016); Levien (2017).
6. De Beer et Koster (2009); CDH (2014a).
7. Chant (2008a).
8. Kabeer, N., (2006). Voir aussi Mkandawire, T. (2005).
9. Sen (2017); IWHC (2017).
10. Assemblée générale des Nations Unies (2015)

CHAPITRE 1

1. OIT (2017a).
2. Ibid.
3. Ortiz et al. (2015).
4. Ibid.
5. DAES (2010) ; Guajardo et al. (2010); Ortiz et al. (2015).
6. ONU Femmes (2014a).
7. Ibid.
8. Groupe de la Banque mondiale et Runnymede Trust (2017).
9. Hardoon (2015).
10. Banque mondiale (2016).
11. OMM (2017).
12. OIT (2017a).
13. Mawarire et al. (2016).
14. Ibid.
15. SIPRI (2017).
16. HCR (2017).
17. Ibid.
18. O'Neil et al. (2016).
19. The Partnership for Maternal, Newborn & Child Health (2015).
20. PNUD (2013b).
21. Fukuda-Parr (2016).
22. Razavi (2016).
23. Assemblée générale des Nations Unies (2015)
24. Sen (2017); CISF (2017).
25. ONU Femmes (2013).

26. Pour un aperçu de l'égalité des sexes et des OMD, voir : Kabeer (2015a); Fukuda-Parr (2016); Sen et Mukherjee (2014).
27. Fukuda-Parr et Yamin (2014).
28. Yamin et Boulanger (2014).
29. Antrobus (2006); Sen et Mukherjee (2014).
30. Kabeer (2015b).
31. Sen et Mukherjee (2014).
32. Esquivel (2016).
33. Assemblée générale des Nations Unies (2015), par. 4
34. Chant (2008a).
35. De Beer et Koster (2009); CDH (2014a).
36. UNRISD (2016).
37. Gouvernement d'Australie (2016).
38. Kabeer (2016).
39. Davis (2008).
40. Crenshaw (1989); (1991).
41. Indian Institute of Dalit Studies (2013), cité dans Paz Arauco et al. 2014.
42. CEPALC (2015).
43. UNESCO (2016a).
44. UNESCO (2010), p. 153
45. Panaretto et al. (2014).
46. Kabeer (2006). Voir aussi Mkandawire (2005).
47. Kabeer (2014).
48. HCDH et CESR (2013).
49. Assemblée générale des Nations Unies (2015), par. 72 et 73.
50. Les neuf grands groupes s'intéressent à des thèmes différents, dont les entreprises et l'industrie; les enfants et les jeunes; les agriculteurs; les peuples autochtones; les autorités locales; les organisations non gouvernementales (ONG); la communauté scientifique et technique; les femmes, les travailleurs et les syndicats; les personnes handicapées; les bénévoles; le vieillissement.
51. Razavi (2016).
52. CDH (2014b); Levien (2017).
53. Barrientos et al. (2004).
54. CDH (2014c).
55. HCDH (2016a).
56. Assemblée générale des Nations Unies (2015), par. 74d et e.
57. DAES (2015a).
58. Voir, par exemple, John-Abraham et

- Senderowitsch (2003); et Arroyo et Sirker (2005).
59. DPO Australia (2017).
60. Civil Society Reflection Group on the 2030 Agenda for Sustainable Development (2017).
61. DAES (2017a).
62. DAES (2017b).
63. WILPF (2017).
64. Dayringer (2015).
65. DAES (2017a).
66. Voir, par exemple : CESR (2017); Feminist Alliance for Rights (2017) ; WEDO (2017).
67. Voir, par exemple, Civil Society Working Group for the 2030 Agenda (2017) qui, dans son examen du 5^e ODD, montre que les dépenses publiques en services pour les femmes victimes de violence ont été réduites de 61 % entre 2016 et 2017.
68. Zwingel (2016); Domínguez-Redondo (2012).
69. Together 2030 et World Vision (2017); CESR (2017); Bianco (2017).
70. Domínguez-Redondo (2012).
71. CEPALC (2016).
72. Sarwar (2015).
73. Evans (à paraître).
74. Sepúlveda (2017).
75. Ibid.
76. DAES 2016, chapitre 4.
77. Ministère ukrainien du Développement économique et du Commerce (2017); ONU Femmes (2016).
78. Together 2030 et World Vision (2017).
79. Franzway et Fonow (2011).
80. Eyben et L. Turquet (2013).
81. ECOSOC (2015a).
82. ONU Femmes (2015a).
83. CCDP (sans date).
84. Voir, par exemple, Commission australienne des droits de l'homme (2014).
85. Voir, par exemple, UNFPA, Danish Institute for Human Rights et HCDH (2014), cités dans Sepúlveda (2017).
86. Voir Nirere (2012), cité dans Sepúlveda (2017).
87. Conseil fédéral suisse (2016).
88. Ibid.
89. Ibid., p. 38.

90. DAES (sans date).
 91. ECOSOC (2015a), par. 20
 92. Khan (2016); ONU (2017a).
 93. Assemblée générale des Nations Unies (2015), par. 74g.

CHAPITRE 2

1. L'analyse de la disponibilité de données concerne les 54 indicateurs sexospécifiques et leurs composantes auxiliaires pour la période 2000-2016, d'après la révision de la base de données mondiale des indicateurs ODD (juillet 2017). Voir : DSNU (2017a).
2. Ibid.
3. DSNU (2017b).
4. ECOSOC (2015b).
5. ECOSOC (2017b).
6. Les réexamens pourraient aboutir à l'ajout, à la suppression, à l'affinage ou à l'ajustement d'indicateurs pour les raisons suivantes : 1) l'indicateur ne correspond pas bien à la cible; 2) un ou plusieurs autres indicateurs sont nécessaires pour couvrir tous les aspects de la cible; 3) de nouvelles sources de données sont disponibles; 4) le développement méthodologique d'un indicateur de catégorie III est interrompu ou n'a pas donné les résultats escomptés; ou 5) l'indicateur ne mesure pas les progrès vers la réalisation de la cible. Les principes généraux et le calendrier proposé pour le perfectionnement du cadre d'indicateurs sont présentés dans GIAE-ODD (2016).
7. L'analyse empirique des OMD, par exemple, a révélé un lien entre les déficits de données et les résultats des OMD, le manque de données étant un estimateur significatif de mauvais résultats. Voir : Jacob (2017).
8. L'application du critère de la référence explicite aux femmes et aux filles, à la ventilation par sexe ou à l'égalité des sexes, donne une liste de 54 indicateurs sexospécifiques. Bien que des critères moins restrictifs – selon lesquels tous les indicateurs qui concernent les femmes et les filles (et peuvent être ventilés par sexe) sont inclus – donneraient une plus longue liste d'indicateurs sexospécifiques, une référence explicite est privilégiée. La raison en est que, même si le GIAE-ODD demande que tous les indicateurs soient ventilés par sexe et autres caractéristiques s'il y a lieu, tous les indicateurs ne détaillent pas les ventilations pertinentes. En raison de ce manque d'uniformité, l'élément de ventilation risque d'être absent des données fournies pour des indicateurs non explicites.
9. DSNU (2013).
10. OMS et UNICEF (2017a).
11. Voir : ONU Femmes (2015b).
12. Les arguments en faveur du suivi de la croissance économique, de la santé, de l'industrialisation inclusive et durable et de la viabilité environnementale sous l'angle de la problématique hommes-femmes ont été exprimés lors de la consultation ouverte de la société civile en février-mai 2015 (voir DSNU, 2015). La décision finale sur les indicateurs n'a cependant pas abouti à leur inclusion, comme l'indique l'absence d'indicateurs sexospécifiques dans ces domaines importants.
13. Voir : DSNU (2017c).
14. Bien que des données soient disponibles, un nombre insuffisant de pays en produisent pour permettre des agrégations mondiales et régionales.
15. DSNU (2017c).
16. L'analyse de la disponibilité de données concerne la période 2000-2015, d'après la révision de la base de données mondiale des indicateurs ODD (juillet 2017). L'année 2000 est l'année de référence pour cette analyse, qui cherche à savoir si des données sont disponibles pour l'indicateur en question à un point ou un autre depuis 2000. Les conclusions représentent la disponibilité de données par indicateur sur un total de 208 pays et territoires. Pour une ventilation par pays des données disponibles pour les indicateurs sexospécifiques, voir le tableau 2 en annexe.
17. ECOSOC (2015a); ONU Femmes (2017a).
18. ECOSOC (2017c).
19. UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population), Branche Population et Développement et Branche Genre, Droits de l'homme et Culture (2014). Selon le contexte, le terme «chef de ménage» se réfère à l'individu, au sein du ménage, qui est le principal soutien économique, qui prend les décisions ou qui est désigné comme chef par les autres membres du ménage. La définition varie d'un pays à l'autre. Cependant, même quand la définition est adéquate, les critères employés par les enquêteurs ne sont pas toujours clairs et peuvent se prêter à une interprétation conforme aux stéréotypes qui désignent l'homme du ménage comme la personne en position d'autorité et donc le «chef» (voir Hedman et al., 1996).
20. Okoye (2017). Les données sur les membres individuels des ménages sont souvent communiquées par des représentants dans le rôle de chef du ménage ou du membre du ménage qui connaît le mieux le sujet. Dans la mesure où le partage d'informations parmi les membres du foyer est limité ou imparfait, il est probable que les données collectées de cette manière seront déficientes même si la personne interrogée n'a pas l'intention de dissimuler certaines choses. Les représentants du programme Evidence and Data for Gender Equality (EDGE) ont constaté des divergences significatives entre les hommes et les femmes quand les données sont ainsi collectées, par le biais d'intermédiaires. Voir : DSNU (2017e).
21. Fox et Pimhidzai (2013); Buvinic et Levine (2016).
22. Comblon et Robillard (2015).
23. Une meilleure formation et une plus grande sensibilisation à la violence à l'égard des femmes peuvent encourager un plus grand nombre de personnes interrogées à signaler les cas de violence. De telles augmentations indiquent une amélioration de la qualité des données, mais posent des problèmes pour l'analyse des tendances (voir le chapitre 3, cible 5.2). Voir : Ellsberg et Heise (2005).
24. DAES (2014).
25. Le 6 mars 2015, à sa quarante-sixième session, la Commission de statistique de l'ONU a établi le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le groupe est composé de représentants des États membres, mais aussi d'organismes régionaux et internationaux en qualité d'observateurs. Il a pour but d'établir un partenariat mondial pour les données sur le développement durable, notamment à travers le lancement du Plan d'action mondial pour les données du développement durable. Le Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable s'appuie sur l'appel à une «révolution des données» lancé initialement par un rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 en 2013. Cette révolution est décrite comme le processus selon lequel les statistiques sont pleinement intégrées dans la prise de décisions, les appareils statistiques bénéficient d'un soutien accru, l'accès libre aux données et leur usage sont encouragés. Voir : Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 (2013); DSNU (2017f).
26. OMS (2013).
27. Alkire et Samman (2014).
28. Nicolai et al. (2015).
29. L'analyse de la disponibilité de données concerne la période 2000-2015, d'après la révision de la base de données mondiale des indicateurs ODD (juillet 2017). L'année 2000 est l'année de référence pour cette analyse, qui cherche à savoir si des données sont disponibles pour l'indicateur en question à un point ou un autre depuis 2000.
30. République de l'Union du Myanmar (2014). Les Rohingyas sont un groupe ethnique à majorité musulmane de l'État Rakhine au Myanmar. Leur omission systématique du recensement de 2014 est symptomatique de leur extrême persécution dans le pays, notamment du déni de citoyenneté dont ils sont victimes et du manque d'accès à l'éducation et à l'emploi. La situation s'est détériorée depuis août 2017, à la suite d'attaques de l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan contre les forces de sécurité du Myanmar. Au 20 novembre 2017, on estime à 622 000 le nombre de Rohingyas forcés par les violences et les violations des droits de l'homme à s'enfuir vers le Bangladesh voisin, entraînant la crise de réfugiés la plus rapide dans le monde. Voir : HCR (2017).
31. ECOSOC (2012; 2015a)
32. Assemblée générale des Nations Unies (1995).
33. Voir, par exemple Comité de la CEDAW (1989a; 1989b; 1990; 1991 et 1992).
34. Voir, par exemple, CENUE et Banque mondiale (2010); ONU (2015b); et FNUAP, Branche Population et Développement et Branche Genre, Droits de l'homme et Culture (2014). Il convient également de citer DSNU (2014).

35. Pour en savoir plus sur ce programme, voir ONU Femmes (sans date).
36. En septembre 2017, à la suite d'une procédure indépendante, ONU Femmes a annoncé la sélection des pays suivants : cinq (Bangladesh, Kenya, Maroc, Sénégal et Ouganda) pour une mise en œuvre immédiate dès 2017, et sept autres (Albanie, Cameroun, Colombie, Jordanie, Népal, Sierra Leone et République-unie de Tanzanie) en 2018 si des fonds supplémentaires deviennent disponibles.
37. taKind (2013).
38. Assemblée générale des Nations Unies (2014a).
39. Craig et Ludloff (2011).
40. Data2x (2014).
41. HCDH (2016b).
42. Les principes fondamentaux de la statistique officielle, sanctionnés en janvier 2014 par l'Assemblée générale des Nations Unies, servent de cadre de base que toutes les activités statistiques développées par les organisations nationales et internationales doivent suivre pour reconnaître les statistiques officielles comme un bien public. Voir : Assemblée générale des Nations Unies (2014b).
43. ECOSOC (2011a).
44. Voir : Safecity; Pin the Creeps (sans date).
45. Lozano (2010).
46. Stuart et al. (2015).
47. Hogan et al. (2016).
48. Equal Measures 2030 (sans date).
49. Détail basé sur les discussions avec l'autorité statistique des Philippines.
50. Détail basé sur les discussions avec le bureau d'ONU Femmes en Ouganda.
51. DSNU (2017g).
52. DSNU (2017f).
35. étonnante, bien qu'il ait été largement discrédité, il continue de faire les gros titres plus de 20 ans après son « invention ». Voir Chant (2006 et 2008b); Green (2010).
9. Voir Chant (2006); Lampietti et Stalker (2000).
10. Banque mondiale (2017a).
11. L'indice de féminité est calculé comme suit : Σ (femmes et filles dans des ménages pauvres), / Σ (hommes et garçons dans des ménages pauvres), / Σ (femmes et filles dans tous les ménages), / Σ (hommes et garçons dans tous les ménages). Les valeurs supérieures à 103 indiquent que les femmes et les filles sont surreprésentées parmi les plus pauvres.
12. Voir Nieuwenhuis et al. (à paraître).
13. Selon les estimations mondiales de la pauvreté en 2013, couvrant un nombre important de pays, 767 millions de personnes disposent de moins de 1,90 USD par jour pour vivre. Des données ventilées par sexe font toutefois défaut pour ces estimations mondiales. Les estimations présentées ici pour 89 pays sont dérivées des calculs de la Banque mondiale fondés sur la Global Micro Database (GMD) 2017. Voir Buitrago et al. (à paraître).
14. En raison de la couverture limitée de la population, les chiffres régionaux globaux ne sont pas disponibles pour toutes les régions des ODD.
15. ONU Femmes (2014b).
16. Brody (2016).
17. FAO et al. (2017), Tableau A.1.2 de l'annexe. Le graphique porte sur la moyenne des personnes sous-alimentées, dans le monde entier, pour la période 2014-2016.
18. Maggio et al. (2015).
19. Analyse d'ONU Femmes à partir de données de l'enquête FIES, ventilées par sexe. L'enquête FIES mesure l'insécurité alimentaire vécue par les participants ou leur ménage dans son ensemble. L'insécurité alimentaire est définie dans l'enquête comme l'incapacité à se nourrir par manque d'argent ou d'autres ressources.
20. Asres et al. (2014); Ghattas (2014).
21. Voir OMS (2015a). Les données récentes sur la prévalence de l'anémie parmi les hommes ne permettent pas d'obtenir un chiffre global mais, à titre de référence, les données de 2008 indiquent que 12,7 % des hommes sont anémiques. L'insécurité alimentaire et les normes culturelles concernant la distribution de la nourriture au sein du ménage contribuent probablement aux différences observées entre les sexes.
22. D'après une analyse par ONU Femmes des données de 57 pays fondées sur les plus récentes enquêtes démographiques et de santé.
23. FAO, 2017a.
24. Ibid.
25. OMS et al. (2015).
26. OMS (2016a).
27. OMS et al. (2015).
28. Sofer (2016)
29. Say et al. (2014).
30. OMS (2016b).
31. UNICEF (2017b).
32. DSNU (2017i).
33. Horon (2005).
34. Voir OMS (sans date).
35. Hill et King (1995); Banque mondiale (2011a); ECOSOC (2015a).
36. UNESCO (2017b); CDHC (2012).
37. UNESCO (2014).
38. Données basées sur le taux net ajusté d'inscriptions dans l'enseignement primaire, qui mesure les taux d'inscription sur l'ensemble des niveaux. Voir Institut de statistiques de l'UNESCO (2017a).
39. UNESCO (2016b).
40. Ibid.
41. Données basées sur le taux d'inscription dans l'enseignement secondaire. Voir Institut de statistiques de l'UNESCO (2017a).
42. Les données transnationales de l'Asie orientale et de l'Asie du Sud-Est, par exemple, indiquent que les garçons sont en échec scolaire. Voir UNGEI (2012).
43. UNESCO (2016c).
44. OSAGI et Secrétariat UNPFII (2010); Vinding et Kampbel (2012).
45. Banque mondiale (2015); DSNU (2017h).
46. UNICEF (2017c).
47. Ibid.
48. UNESCO et al. (2015); UNGEI (2014).
49. Cantor et al. (2015).
50. DAES, Division des politiques sociales et du développement social (2013).
51. Luoma et al. (2011).
52. CDH (2016).
53. UNICEF (2014b, 2016b).
54. À défaut de données comparables sur le mariage précoce, la Chine est donc exclue de la moyenne régionale de la région Asie orientale et Asie du Sud-Est.
55. Un pourcentage de 0 indique que les taux de mariage avant 15 ans sont très faibles en Europe et Amérique du Nord, ce qui ne veut pas dire que le mariage précoce n'existe pas.
56. FNUAP (2012).
57. Fait référence au mariage précoce (avant 18 ans), d'après l'EDS 2013 pour la Namibie, l'EDS 2010 pour le Rwanda et celle de 2006/07 pour le Swaziland.
58. Fait référence au mariage précoce (avant 18 ans), d'après l'EDS 2011 pour l'Éthiopie et l'EDS 2012 pour l'Indonésie.
59. Fait référence au mariage précoce (avant 18 ans), d'après l'EDS 2011 pour l'Éthiopie.

60. UNICEF (2016c).
61. Analyse d'ONU Femmes à partir de données pour les périodes suivantes : Égypte (1995–2015), Érythrée (1995–2010), Kenya (1998–2014), République centrafricaine (1995–2010)
62. UNICEF (2016a).
63. D'après un sous-échantillon de 29 Pays en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans des régions développées, ainsi que des données de l'Afrique du Sud. Voir Mukherjee (à paraître).
64. Ibid. D'après les données de 13 pays.
65. OIT 2016.
66. USAID (2015) ; Morris (2016); Beaman et al. (2012); Gonzalez et al. (2015); Chattopadhyay et Duflou (2004).
67. OIT (2015a).
68. Chiffres au 1^{er} septembre 2017. Voir IPU (2017a).
69. IPU (2017b).
70. Dani et de Haan (2008).
71. UBOS et al. (2017).
72. D'après les plus récentes données ILOSTAT (2009–2016) de 75 pays. OIT (2017b).
73. Calculs d'ONU Femmes fondés sur *ibid.*
74. L'Organisation internationale du travail (OIT) a élaboré la CITP, qu'elle définit comme « un cadre systématique pour la classification et la ventilation des informations sur les professions, obtenues au moyen de recensements et d'enquêtes statistiques, ainsi que dans les archives administratives ». Voir OIT (2012).
75. OMS (2014a).
76. Analyse par ONU Femmes des plus récentes EDS de 65 pays.
77. UNFPA (sans date)
78. D'après les plus récentes données disponibles pour 104 pays. Les données sont recueillies par le biais de recensements agricoles nationaux et peuvent être consultées sur <http://www.fao.org/gender-landrights-database/fr/>. L'exploitant agricole est défini comme une personne civile, un groupe de personnes civiles ou une personne morale qui prend les grandes décisions concernant l'utilisation des ressources et exerce un contrôle de gestion sur le fonctionnement de l'exploitation agricole. Une exploitation agricole est une unité économique de production agricole sous une direction unique comprenant tous les élevages et toutes les terres utilisées en totalité ou en partie à des fins de production agricole, indépendamment du titre, de la forme juridique ou de la taille de celle-ci (FAO, 2015). L'indicateur ODD 5.a.1 est de portée plus précise, car il concerne les droits de propriété et les droits garantis sur des terres agricoles. Par conséquent, la distribution des exploitants agricoles par sexe ne peut être utilisée que comme valeur approximative pour mieux comprendre les inégalités entre les sexes dans le secteur agricole
79. FAO (2010).
80. Pour en savoir plus sur le développement méthodologique des indicateurs 5.a.1 et 5.a.2, consulter la page des réunions du GIAE-ODD (<https://unstats.un.org/sdgs/meetings>), les documents soumis pour les indicateurs 5.a.1 et 5.a.2, et la base de métadonnées des indicateurs ODD (<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>) (en anglais).
81. ONU Femmes (2017b).
82. ITU (2017b).
83. ITU (2017a).
84. En Égypte et en Jordanie, les femmes signalent, parmi les formes de harcèlement vécues, des hommes qui composent des numéros de téléphone au hasard dans l'espoir de tomber sur une femme. Voir GSMA (2015).
85. ONU Femmes (2017b).
86. Pays pilotes : Albanie, Autriche, Bangladesh, Équateur, Éthiopie, Jordanie, Macédoine, Mali, Maroc, Mexique, Népal, Ouganda, République de Corée, République dominicaine et Timor-Leste.
87. Assemblée générale des Nations Unies (2010)
88. OMS et UNICEF (2017b).
89. OMS (2014b).
90. O'Hanlon (2014).
91. CDH (2009), par. 51; ECOSOC (2011b).
92. OMS et UNICEF (2017).
93. *Ibid.*
94. *Ibid.* D'après les estimations des services d'assainissement inadéquatement gérés (défécation à l'air libre, non améliorés, limités et rudimentaires) car les données sont insuffisantes en Afrique subsaharienne et en Océanie pour estimer les services adéquatement gérés.
95. ONU Femmes (2015c).
96. OMS et UNICEF (2017c).
97. Calculs d'ONU Femmes fondés sur l'EDS 2011 du Bénin.
98. OMS et UNICEF (2016).
99. Voir, par exemple, les questions d'enquête auprès des ménages MICS6 de l'UNICEF, qui ont été mises à jour pour le suivi des ODD (UNICEF, 2018).
100. Données de 2012. Voir DAES (2017d).
101. Bien que des données ventilées par lieu et niveau de revenu soient disponibles pour cette mesure, et présentées dans cette section, le suivi de l'accès aux combustibles propres suppose de ne pas se limiter à « l'utilisation de combustibles solides pour la cuisson ». D'autres formes d'énergie polluantes, y compris le charbon non traité et le kérosène, sont couramment utilisées par les ménages pour l'éclairage et le chauffage. Elles doivent donc être prises en compte dans les mesures de lutte contre la pollution de l'air intérieur. Le type d'appareil ou de technologie servant à la cuisson, à l'éclairage et au chauffage doit lui aussi être pris en compte pour la santé et le bien-être des individus chez eux. Voir la section sur les difficultés de mesure.
102. OMS (2016c).
103. Kammila et al. (2014), cité dans OMS (2016d).
104. CNUCED (2017).
105. Duflou (2012); Hansford (2016).
106. Analyse d'ONU Femmes d'après l'OIT (2017b). Concerne le taux d'activité des femmes et des hommes de 25 à 54 ans.
107. Les écarts de taux d'activité entre les hommes et les femmes correspondent aux différentiels entre le taux d'activité des hommes et le taux d'activité des femmes.
108. Voir Banque mondiale (2012).
109. Les femmes, par exemple, contribuent beaucoup plus que les hommes au travail non rémunéré dans les exploitations agricoles et les entreprises familiales.
110. OIT (2016).
111. ONU Femmes (2015c).
112. *Ibid.*
113. UNRISD (2010).
114. ONU Femmes (1999).
115. ONU Femmes (2015c).
116. Institut de statistiques de l'UNESCO (2017b).
117. *Ibid.*
118. La documentation pertinente est examinée en détail dans Banque mondiale (2011) et Duflou (2012).
119. Lakner et Milanović (2016).
120. FMI (2007).
121. OCDE (2017b).
122. PNUD (2013).
123. Voir Malghan et Swaminathan (2016).
124. ONU, DAES, Division de la population (2016).
125. ONU-Habitat (2013).
126. ONU (2017b).
127. ONU Femmes (à paraître); Chen (2016); ONU-Habitat (2016).
128. ONU-Habitat (2013).
129. ONU (2017c).
130. Plus de 80 % des femmes vivent dans des taudis. Aux fins de cette analyse, le logement dans des taudis est considéré comme répandu parmi la population urbaine féminine s'il concerne plus de 80 % des femmes.
131. DSNU (2017j).
132. *The Lancet* (2017).
133. Poushter (2015).
134. *Ibid.*
135. Suède : Johansson-Stenman (2002) ; Allemagne and Afrique du Sud : Peters (2013) ; Gernetsky (2016); Banque mondiale et al. (2015).
136. Peters (2013).
137. Pour plus de données sur les « choix de mode de transport », voir Levy (2013).

138. Secrétariat 10YFP (2013).
139. PNUD (2013c).
140. Estimations de 2015. Voir OIT (2016a).
141. Voir OIT (2017b).
142. Nelson et al. (2009), repris dans Agarwal (2014).
143. Agarwal (2016a).
144. Doss (2010).
145. UICN (sans date).
146. PNUE (2016)
147. Neumayer et Pluemper (2007)
148. FAO (2016).
149. FAO (2016b)
150. FAO (2017c).
151. MacNeil et Ghosh (2017).
152. FAO (2016c).
153. Monfort (2016).
154. FAO (2016a).
155. PNUE-WCMC et al. (sans date). La liste verte des aires protégées de l'UICN est un nouveau système international de certification des aires protégées, qui vise à améliorer la contribution des pratiques de gestion efficaces des aires protégées au développement durable.
156. Voir Agarwal (2010), chapitre 2.
157. Voir DAES (2017c).
158. Ce chiffre ne rend pas compte de la forte proportion de forêts indigènes transformées chaque année en espaces boisés, qui aggrave encore plus la perte de biodiversité.
159. Voir FAO (sans date).
160. Ibid.
161. Oxfam (2011); Levien (2017)
162. Voir White et White (2012); Li (2015).
163. Voir Agarwal (2009)
164. ONU Femmes (2011).
165. ONUDC (sans date).
166. Les plus récentes estimations du pourcentage de femmes victimes d'homicide datent de 2010-2012 pour la majorité des pays. Afin d'obtenir un chiffre mondial précis conforme aux pourcentages, le nombre total de victimes d'homicide en 2010 a été utilisé pour la pondération par la population. Des taux de féminicide plus récents sont disponibles dans les enquêtes nationales de quelques pays. Dans certains cas, les enquêtes nationales plus récentes (utilisant une méthodologie différente) indiquent des taux supérieurs. Ils ne sont cependant pas représentés ici en raison de la comparabilité limitée des pays.
167. ONU Femmes (2011).
168. ONUDC (2013)
169. Les autorités répressives peuvent recueillir et conserver des informations sur les crimes, les victimes et les auteurs, y compris leur sexe, leur âge et leur lien, mais toutes ces informations sont beaucoup moins fréquemment traduites en statistiques au moyen de concepts harmonisés et de processus statistiques, et les registres nationaux manquent souvent de détail. Voir ONUDC (2013).
170. D'après les données de 29 bailleurs. Toutes les activités n'ont pas été examinées en fonction du marqueur sexospécifique. Une proportion de 8 milliards USD de l'aide publique au développement n'a pas été examinée par sexe et n'est donc pas prise en compte dans les chiffres ci-dessus. Voir OCDE (2017a).
171. Voir Development Initiatives (2017).
172. Voir Rabie (2018).
173. Le total des sorties de fonds correspond aux transferts nets comptabilisés et non comptabilisés en 2012, y compris : (+) 1,3 milliers de milliards reçus (-) 1,6 milliers de milliards envoyés en transferts enregistrés (-) 1,7 milliers de milliards en fuites de capitaux non comptabilisés et en erreurs de facturation commerciale, pour une sortie de fonds nette de 2 milliards de milliards USD. Voir Centre de recherche appliquée et al. (2015).
16. Les taux d'achèvement sont inférieurs de 28 points de pourcentage pour les femmes mariées avant 18 ans par rapport à celles qui se sont mariées après cet âge.
17. Roy et al. (2008), pp. 72-73.
18. Les EDS sont spécifiquement conçues pour fournir des données sur la fécondité et le planning familial, la mortalité infantile, la santé maternelle et infantile, la situation nutritionnelle des femmes et des enfants, l'autonomisation des femmes, la violence conjugale et les connaissances relatives au VIH et au SIDA. Ces informations sont recueillies auprès des femmes et des filles de 15 à 49 ans. Très rarement, un questionnaire est également adressé aux hommes, leur demandant des informations concernant le bien-être des hommes du ménage et leur point de vue sur la violence conjugale.
19. Outre les femmes enceintes, celles qui ont accouché au cours des trois mois précédents sont également exclues de cette partie de l'analyse. L'IMC est un indice de poids par rapport à la taille fréquemment utilisé pour évaluer si les adultes sont en insuffisance pondérale, en surpoids ou obèses. Il se définit comme le poids en kilogrammes divisé par la taille en mètre au carré (kg/m²). Voir OMS (2018).
20. Le pourcentage des naissances assistées par du personnel de santé qualifié est calculé parmi les femmes ayant accouché au cours des cinq années précédant l'enquête. Au Nigéria et au Pakistan, la question du pouvoir de décision concernant leur propre santé est uniquement posée aux femmes et filles actuellement mariées ou en cohabitation. En Colombie, l'échantillon porte sur toutes les femmes et filles de 13 à 49 ans.
21. Fait référence aux femmes de 18 à 49 ans ayant indiqué avoir eu un enfant avant l'âge de 18 ans. À noter que cet indicateur est différent de l'indicateur officiel ODD n° 3.7.2 (taux de natalité des adolescentes), qui concerne les femmes et les filles ayant donné naissance à un enfant entre 10 et 14 ans ou entre 15 et 19 ans.
22. L'ODD n° 4 fait référence à l'accès à une éducation de qualité, inclusive et équitable. La qualité n'est toutefois pas reflétée dans l'EDS, et les études de cas ne présentent donc que les données relatives aux inégalités d'accès.
23. Voir UNESCO (2010).
24. Dans le cas des États-Unis, la variable spécifique utilisée est «le pourcentage des femmes de 18 à 49 ans n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire». Celle-ci comprend également les femmes de 18 à 49 ans qui ont suivi la dernière année du cycle secondaire (lycée), mais n'ont pas obtenu leur diplôme.
25. L'indicateur officiel des ODD sur le mariage d'enfants met l'accent sur les femmes de 20 à 24 ans. Cependant, restreindre l'échantillon à ce groupe d'âge dans le

CHAPITRE 4

1. La protection des sujets humains contre tout préjudice lors de la collecte de données et la participation aux travaux de recherche est bien établie, en particulier dans le contexte des régions en développement. Voir Gostin (1991).
2. Voir CCS (2017).
3. Van de Walle (2013).
4. CEDAW (2013).
5. Banque mondiale (2015).
6. Le Danemark, l'Espagne, la Hongrie, la Fédération de Russie et la Serbie font exception à cette tendance. Voir Nieuwenhuis et al. (à paraître).
7. Ibid. Dans le cas des États-Unis, des inégalités et des discriminations historiques fondées sur l'origine raciale creusent encore ces statistiques. En 2010, le taux de pauvreté des mères célibataires hispano-américaines et afro-américaines était de 50,3 % et de 47,1 % respectivement — soit bien plus que le taux de pauvreté national qui était à l'époque de 15,1 %. Voir Kerby (2012).
8. L'analyse intègre les femmes divorcées, avec ou sans enfants. Voir ONU Femmes et Banque mondiale, à paraître.
9. ONU Femmes (2017c), p. 44.
10. U.S. Department of Education OCR (2014a).
11. U.S. Department of Education OCR (2014b).
12. OIM (2013).
13. O'Neil et al. (2016).
14. Crenshaw (2016).
15. Sen et Iyer (2012). L'étude a observé des similitudes frappantes entre les femmes

- cadre d'une analyse ventilée sur plusieurs niveaux donnerait un échantillon de taille insuffisante, nous avons donc utilisé l'échantillon complet de l'EDS (femmes et filles de 15 à 49 ans et de 13 à 49 dans le cas de la Colombie). En outre, en raison des différences dans le traitement des valeurs manquantes, les chiffres présentés peuvent s'écarter légèrement des estimations établies par l'EDS.
26. L'abonnement internet à domicile, bien que très courant aux États-Unis, n'est pas universel. L'incidence de cette inégalité touche de nombreuses dimensions du bien-être, notamment l'accès à l'emploi ou aux informations sur les services publics et, pour les jeunes enfants, contribue de plus en plus aux inégalités dans les résultats scolaires (voir Howard (2015)).
 27. L'accès aux services de base d'alimentation en eau est défini comme le fait de disposer d'une source d'eau améliorée à proximité du domicile (c.-à-d. un trajet de collecte aller-retour inférieur ou égal à 30 min). L'accès à des installations sanitaires de base désigne le fait de disposer d'une installation sanitaire améliorée qui ne soit pas partagée avec d'autres ménages. L'accès aux énergies propres pour la préparation des repas désigne l'utilisation d'énergies respectant les cibles en matière de taux d'émission et les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la qualité de l'air intérieur.
 28. L'échantillon complet est utilisé pour cette partie de l'analyse; dans le cas de la Colombie, il s'agit du pourcentage des femmes et des filles de 13 à 49 ans vivant dans des familles n'ayant pas accès aux services aux ménages de base, tandis qu'au Nigéria et au Pakistan, il s'agit du pourcentage des femmes et des filles de 15 à 49 ans.
 29. Dans bon nombre de ménages pauvres, les personnes vivent, dorment, cuisinent et travaillent dans une même pièce. Par conséquent, la question ne porte pas sur les chambres à coucher, mais sur le nombre de chambres utilisées pour le couchage et le nombre de personnes partageant chaque chambre utilisée pour le couchage.
 30. L'analyse présentée dans ce chapitre se concentre sur les femmes et les filles appartenant à au moins un des sous-groupes représentés dans l'encadré 4.3, mais comme l'illustre le graphique 4.1, il existe de nombreuses autres formes de discrimination et leur pertinence varie en fonction du contexte.
 31. La variable portant sur le revenu individuel est utilisée pour évaluer les différences individuelles de revenu moyen. Toutefois, étant donné que l'ACS se concentre principalement sur le revenu annuel et ne propose pas une évaluation directe de la richesse, la variable relative au montant total des revenus du ménage est utilisée comme équivalent et indicateur indirect de la répartition de la richesse. Les quintiles de richesse sont définis conformément aux seuils publiés par l'U.S. Census Bureau (2016a). Ces valeurs ont été ajustées en dollars US de 2014 pour garantir la parité du pouvoir d'achat (PPA) entre la variable portant sur la richesse et les données de l'ACS sur le revenu. Les ajustements de PPA ont été effectués sur la base des facteurs de conversion officiels de l'indice officiel des prix à la consommation des États-Unis.
 32. Même au sein de sociétés relativement homogènes, de petites différences de dialecte et de culture entre les régions peuvent parfois servir de fondement à la division et à l'exclusion sur la base de l'origine géographique.
 33. Seuls les groupes ethniques disposant d'un échantillon d'une taille supérieure à 1000 ont été pris en compte dans l'analyse.
 34. L'EDS pose des questions relatives au bien-être des enfants et, dans certains cas, recueille des informations auprès des hommes. Cependant, aux fins de la présente analyse, les indicateurs nous intéressant étaient principalement disponibles pour les femmes et les filles.
 35. Tous les indicateurs de niveau individuel présentés dans le diagramme radar ne sont pas utilisés pour l'analyse typologique en raison des contraintes de taille limitant l'échantillon. Par exemple, l'IMC, le taux de natalité des adolescentes et la violence du partenaire intime ne sont pas repris, car ils ne sont pas recueillis pour l'ensemble des femmes de l'échantillon.
 36. Pour l'analyse typologique, le dénuement se définit de manière binaire. Par exemple, en ce qui concerne le mariage d'enfants, la personne interrogée est considérée comme démunie pour cette dimension si elle s'est mariée avant 18 ans, et non démunie si elle s'est mariée après cet âge.
 37. Au Nigéria et au Pakistan, la question portant sur le pouvoir de décision concernant leur propre santé n'est posée qu'aux femmes actuellement mariées ou en cohabitation, et l'analyse typologique est donc fondée sur un sous-ensemble de femmes qui étaient mariées ou en cohabitation lors de la réalisation de l'enquête.
 38. La différence entre les moyennes pour les plus pauvres en milieu rural et les plus pauvres n'est pas significative du point de vue statistique.
 39. IWPR (2015); NPC et al. (2014); MINSALUD et Profamilia (2015); NIPS et ICF International (2013).
 40. Whitney (2017); Call et al. (2006).
 41. L'échantillon de ménages afro-colombiens et autochtones parmi les plus riches en milieu urbain est trop petit pour pouvoir calculer une estimation (se référer à l'encadré de l'étude de cas sur les caractéristiques des différents groupes). De grandes disparités globales concernant l'utilisation d'énergies propres existent en Colombie entre les foyers urbains et ruraux (0,7 % des ménages urbains n'ont pas accès aux énergies propres, contre 48,9 % des ménages ruraux).
 42. Pakistan Bureau of Statistics (2017).
 43. Pakistan Bureau of Statistics (non daté).
 44. L'EDS 2012-2013 du Pakistan a été conçue pour fournir des estimations fiables concernant certains indicateurs clés liés à la fécondité, au contrôle des naissances et à la santé maternelle et infantile aux niveaux national et provincial et urbain et rural. L'échantillon représente la population, à l'exception des régions Azad Jammu et Kashmir, des zones tribales sous administration fédérale, des zones militaires d'accès réglementé ou des zones protégées. Il comprend toutes les zones urbaines et rurales des quatre provinces du Pakistan et du Gilgit Baltistan, telles que définies dans le recensement de la population de 1998. Au Balochistan, à Islamabad et au Gilgit Baltistan, les zones urbaines ont été surreprésentées et les proportions ont ensuite été ajustées en appliquant des poids d'échantillonnage au cours de l'analyse.
 45. Il n'a pas été possible d'effectuer des estimations portant sur les femmes et les filles locutrices d'Ourdou dans les ménages ruraux les plus pauvres en raison de la petite taille de l'échantillon (se référer à l'encadré sur les caractéristiques des différents groupes ci-dessus).
 46. Farhan et Sattar Abbasi (2013); Begum Sadaqat et Ali Sheik (2011).
 47. L'analyse de l'étude de cas évalue le bien-être pour 10 dimensions liées aux ODD (voir le graphique 4.10). Six de ces dimensions sont de niveau individuel : IMC, naissance facilitée par du personnel qualifié, pouvoir de décision concernant sa propre santé, scolarité d'une durée inférieure ou égale à 6 ans, mariage précoce et situation au regard de l'emploi. Les données sur les naissances facilitées par du personnel qualifié et l'IMC n'ont toutefois pas été recueillies pour l'ensemble de l'échantillon de l'EDS et sont donc exclues de cette partie de l'analyse en raison de contraintes liées à la taille de l'échantillon. Le pouvoir de décision concernant sa propre santé n'est recueilli que pour les femmes et les filles mariées ou en cohabitation lors de l'enquête. Par conséquent, dans le cas du Pakistan, l'analyse typologique fait référence à l'échantillon de femmes de 18 à 49 ans mariées ou en cohabitation lors de l'enquête.
 48. Des quatre groupes ethniques les plus importants, les Haoussas et les Fulanis de confession musulmane sont largement répartis dans la partie septentrionale du pays, les Igbo vivent principalement dans le sud-est, et les Yorubas principalement dans le sud-ouest.
 49. Pew Forum on Religion and Public Life (2012).
 50. Les groupes cibles étaient les femmes et les hommes de 15 à 49 ans dans des ménages sélectionnés au hasard dans tout le pays. L'échantillon pour l'EDS de 2013 au Nigéria était représentatif au niveau national et couvrait l'ensemble de la population résidant dans des unités de logement non institutionnelles. En sus des estimations nationales, les données permettent d'effectuer des estimations des principaux indicateurs pour les zones urbaines et rurales, les 6 zones géopolitiques, les 36 États et le territoire de la capitale fédérale. L'enquête utilise comme cadre d'échantillonnage la liste des zones de dénombrement préparée pour le recensement de la population de 2006 de la République fédérale du Nigéria, fournie par la Commission démographique nationale (National Population Commission).
 51. Les données en fonction de l'origine ethnique sont présentées uniquement

- pour les groupes ethniques pour lesquels l'échantillon était de taille suffisamment large pour produire des statistiques détaillées (c.-à-d. supérieure à 1000). La plupart des plus de 250 groupes ethniques du Nigéria ne comptent que de petits effectifs. Par exemple, les Ibibios, Ijaws, Kanouris et Tivs ne représentent chacun que 2 % de la population.
52. Il n'est pas possible d'effectuer une estimation pour les Igbos les plus pauvres en zone rurale et les Yorubas les plus pauvres en zone rurale en raison de la taille des échantillons.
53. L'indicateur « sans emploi » n'opère aucune distinction entre les personnes interrogées ayant délibérément choisi de quitter la population active, celles qui sont poussées par la pauvreté vers des emplois de mauvaise qualité et peu rémunérés, et celles qui cherchent un emploi, mais n'en trouvent pas en raison de discriminations ou d'autres facteurs. Pour cette raison, dans certains cas, le pourcentage de personnes sans emploi est élevé parmi les ménages urbains les plus riches comme parmi les ménages ruraux les plus pauvres : par exemple, si 50,5 % des femmes fulanis les plus pauvres en zone rurale sont sans emploi, le taux parmi les femmes Haoussas les plus riches en zone urbaine est tout aussi élevé avec 48,0 %.
54. Le conflit dans le nord-est du pays, où vit une grande partie (49 %) des Fulanis, est un facteur pouvant contribuer aux inégalités dans les résultats scolaires et à leur niveau de dénuement plus élevé par rapport aux Haoussas, Igbos et Yorubas.
55. Seuls les groupes ethniques pour lesquels la population interrogée était supérieure à 100 individus ont été pris en compte dans l'analyse.
56. Les différences des taux de mariages précoces chez les femmes et les filles Haoussas et Fulanis issues des ménages les plus pauvres des zones rurales ne sont pas significatives sur le plan statistique au niveau de 1 %.
57. Dans l'ensemble, 14,3 % des femmes et des files Yorubas les plus riches des zones urbaines se sont mariées avant l'âge de 18 ans. Le chiffre correspondant est inférieur pour celles qui se déclarent de confession chrétienne (12,6 %) et supérieur pour celles qui se considèrent musulmanes (16,5 %).
58. La propension à signaler les actes de violence peut varier selon les différents groupes. Les différences constatées ne reflètent donc pas forcément les différences réelles de prévalence, mais témoignent de la volonté ou non de faire part des actes de violence subis.
59. L'analyse de l'étude de cas évalue le bien-être pour 10 dimensions liées aux ODD, voir le graphique 4.15. Six de ces dimensions sont de niveau individuel (voir la note 47). Les données sur les naissances facilitées par du personnel qualifié et l'IMC n'ont toutefois pas été recueillies pour l'ensemble de l'échantillon de l'EDS et sont donc exclues de cette partie de l'analyse en raison de contraintes liées à la taille de l'échantillon. Le pouvoir de décision concernant sa propre santé n'est recueilli que pour les femmes et les filles mariées ou en cohabitation lors de l'enquête. Par conséquent, dans le cas du Nigéria, l'analyse typologique fait référence à l'échantillon de femmes de 18 à 49 ans mariées ou en cohabitation lors de l'enquête.
60. Les données sur les Roms ont été recueillies pour la première fois dans le recensement de 2005. En revanche l'EDS ne disposait pas d'informations relatives à ce groupe ethnique. Voir DANE (2007).
61. HCR (2017c).
62. En Colombie, 99 % des ménages les plus riches vivent en zone urbaine, contre seulement 12 % des ménages les plus pauvres.
63. Le taux de natalité avant 18 ans est similaire parmi les femmes et les filles autochtones et afro-colombiennes : 25,2 et 24,0 % respectivement. La différence entre ces deux moyennes n'est pas significative du point de vue statistique.
64. Les femmes afro-colombiennes représentent 8,5 % de l'échantillon, mais uniquement 4,9 % des femmes issues des ménages urbains les plus riches. Par conséquent, si les privilèges liés aux ressources et au lieu de résidence atténuent les risques pour cette dimension, ils sont largement hors de portée de la grande majorité des femmes afro-colombiennes.
65. HCR (2017c).
66. Ceci en dépit du fait que, selon les données de l'EDS, les femmes et les filles autochtones et afro-colombiennes ne représentent qu'une petite partie de la population générale colombienne, à savoir 10 et 5 % respectivement.
67. La taille de l'échantillon pour les PDI par origine ethnique est inférieure à 100. Les estimations doivent être interprétées avec prudence.
68. L'analyse de l'étude de cas évalue le bien-être pour 10 dimensions liées aux ODD, voir le graphique 4.20. Six de ces dimensions sont de niveau individuel. Les données sur les naissances facilitées par du personnel qualifié et le taux de natalité des adolescentes n'ont toutefois pas été recueillies pour l'ensemble de l'échantillon de l'EDS et sont donc exclues de cette partie de l'analyse en raison de contraintes liées à la taille de l'échantillon.
69. S'il existe une forte corrélation entre mariage précoce et carence éducative, les corrélations entre absence de pouvoir de décision et mariage précoce et carence éducative sont respectivement de près de zéro et de 0,11.
70. U.S. Census Bureau (2016b).
71. Aux États-Unis, la catégorie Hispanique/Latino est une catégorie ethnique définie sur une base linguistique et culturelle; par conséquent des individus de toute origine raciale peuvent se déclarer hispano-américains. Aux fins de notre analyse, les chiffres présentés ventilés par origine raciale excluent ceux qui se déclarent hispano-américains, tandis que les chiffres portant sur ces derniers comprennent des individus de toute origine raciale.
72. U.S. Census Bureau (2017).
73. Si le taux de chômage est le plus élevé pour les femmes noires (8,9 %), les femmes amérindiennes/autochtones de l'Alaska et hispano-américaines ont plus de chances d'être à la fois sans emploi et exclues de la population active au moment de l'enquête.
74. IWPR (2015); NPC (National Population Commission).
75. Par souci de cohérence avec les autres études de cas, l'analyse se concentre sur les femmes qui ont déclaré « ne pas travailler » lors de l'enquête. Ce n'est pas la même chose qu'être au chômage, ce qui aux États-Unis désigne les personnes sans emploi, mais qui en recherchent un et qui sont disponibles. Les travailleurs découragés, ou les individus n'ayant pas cherché de travail au cours des quatre semaines précédant l'enquête sont exclus des chiffres sur le chômage. En 2015, le taux de chômage était d'environ 5 % au niveau national, avec des chiffres similaires pour les hommes et les femmes. Ce chiffre ne tient pas compte de ceux qui ont abandonné leur recherche d'emploi ou qui sont exclus de la population active pour d'autres raisons.
76. Bien que d'amplitude modérée, ces différences sont significatives sur le plan statistique au niveau de 1 %.
77. Ce chiffre était de 30,5 pour les hommes du même groupe d'âge.
78. OCDE (non daté).
79. Différents indicateurs ont été utilisés pour l'analyse multidimensionnelle du dénuement aux États-Unis, car certains indicateurs tels que l'accès à l'eau et aux énergies propres pour la préparation des repas ne sont pas pertinents, compte tenu des caractéristiques du pays. Se référer à la section sur l'approche méthodologique pour une description complète des indicateurs sélectionnés.
80. Les femmes noires ont plus de risques que les Blanches de ne pas aller au bout du cycle secondaire. Toutefois, ce sont les femmes hispano-américaines et les femmes amérindiennes/autochtones de l'Alaska qui ont le plus de risques d'être simultanément sans emploi et dépourvues d'une couverture santé. En d'autres termes, le lien entre l'inactivité et l'absence d'assurance maladie est plus faible pour les Noires, ce qui fait que ce sont les femmes hispano-américaines et les femmes amérindiennes/autochtones de l'Alaska qui ont beaucoup plus de risques de se trouver dans le groupe touché par des privations simultanées.
81. Stuart et al. (2015).
82. Par exemple, les pays participants à l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) ont la possibilité d'ajouter des questions sur l'origine ethnique, la confession religieuse et la langue. La plupart des gouvernements ont décidé de ne pas intégrer ces questions. Voir Stuart et al. (2015).
83. Altman (2016).
84. Mont (2007).
85. Mitra et Sambamoorthi (2014).
86. OMS (2011).
87. Les données portent sur 27 pays de l'Union européenne et proviennent de la Commission européenne (2017).

88. Mitra et Sambamoorthi (2014).
89. Hughes et al. (2012).
90. Ibid.
91. Ces données permettent d'effectuer des comparaisons entre personnes en situation de handicap et personnes non handicapées au sein d'un même pays, mais compte tenu du fait que tous les pays n'ont pas utilisé les questions du WG dans leurs recensements, il est déconseillé de comparer les pourcentages absolus entre pays.
92. Comme nous l'avons déjà mentionné, les recensements ne sont généralement effectués que tous les 10 ans, c'est pourquoi les données d'enquête restent essentielles.
93. OIM (non daté).
94. DAES (2009); (2015b).
95. Beneria et al. (2012).
96. HCR (2017a).
97. HCR (2017d).
98. Bilsborrow (2016).
99. Juran et Snow (2016).
100. HCR (2016).
101. ONU (2016).
102. DAES, Division de la statistique (2017).
20. OMS et al. (2013).
21. HRC (2011a); CEDAW (2017).
22. Assemblée générale de l'ONU 2017.
23. True (2012).
24. De la Puente (2014), cité par IASC et Global Protection Cluster (2015), p. 7.
25. HCR (2011), cité par IASC et Global Protection Cluster (2015), p. 8.
26. Conseil de sécurité de l'ONU (à paraître).
27. Wood (2009).
28. UNICEF (2014).
29. Voir Dziewanski et al. (2014); Omanyondo (2005).
30. True (2012).
31. OMS et London School of Hygiene and Tropical Medicine (2010).
32. Heise (2011).
33. Vyas et Watts (2009).
34. Agarwal (1997); Agarwal et Panda (2007).
35. Jewkes (2002).
36. Vyas et Watts (2009).
37. Krishnan et al. (2010).
38. Panda and Agarwal (2005).
39. Oduro et al. (2015).
40. Htun et Weldon (2012).
41. Weldon et Htun (2013).
42. ONU Femmes (2012).
43. HCR (2014d).
44. ONU Femmes (2012).
45. Ministère de la présidence espagnole (2004).
46. INMUJERES (2015).
47. République démocratique du Timor-Leste (2010); PNUD (2013d).
48. Les exceptions sont notamment Hong Kong (Chine), la Norvège, Porto Rico, le Royaume-Uni et les États-Unis.
49. Banque mondiale (2017c).
50. Ibid.
51. PNUD (2013d).
52. Banque mondiale (2015).
53. ONU Femmes (2017d); (2017c).
54. Zachary et al. (2016).
55. Banque mondiale (2017c).
56. ONU Femmes (2017e).
57. ONU Femmes (2017g).
58. ONU Femmes (2014c). Les détails supplémentaires se fondent sur des échanges ultérieurs avec le Bureau de pays d'ONU Femmes en Égypte.
59. Hudson et al. (2011).
60. Flood (2010); Kaye et Tolmie (1998).
61. Sardenberg (2017).
62. Brickell (2017).
63. Vetten (2017).
64. Kelly (2013).
65. Southall Black Sisters (non daté).
66. HCDH (2015).
67. La chaîne judiciaire fait référence à la série d'étapes devant être suivies pour accéder à la justice dans le système officiel de l'État; pour une femme victime de violence, la chaîne se compose des processus et des institutions qu'elle rencontre dans sa quête de réparations. Voir ONU Femmes (2011).
68. FRA (2014).
69. ONU Femmes (2011).
70. Weldon (2016).
71. Walsh et Menjivar (2016).
72. Ibid.
73. Davis (2000), cité par Hall (2015).
74. ONU Femmes (2011).
75. ECOSOC (2013).
76. ONU Femmes, en association avec l'OMS, l'UNFPA, le PNUD et l'ONUDC (2015).
77. ECOSOC (2013).
78. Htun et Weldon (2012).
79. ONU Femmes, en association avec l'OMS, l'UNFPA, le PNUD et l'ONUDC (2015).
80. OMS (2015c).
81. DAES (2013).
82. OMS et al. (2013).
83. UNFPA et HelpAge International (2012).
84. Cook et al. (2011).
85. Desmarais et Reeves (2007).
86. OMS Europe (2011).
87. Luoma et al. (2011).
88. Voir OMS 2002 : « un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée qui se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et qui cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée ».
89. Centre d'actualités de l'ONU (2014).
90. UNFPA et HelpAge International (2012).
91. Voir Banque mondiale, The Global Women's Institute, BID et ICRW (2016).
92. Gordon (1987); Rapp-Paglicci et Dulmus (2005) – tous deux cités par le DEAS (2013).
93. Graham (2014).
94. DAES (2013).
95. CEDAW (2017).
96. UNICEF (2014).
97. EFA/GMR et al. (2015); et UNGEI (2014).
98. Cantor et al. (2015).
99. UNICEF (2017d).
100. UNICEF (2014); (2017c); et Sumner et al. (2015).

CHAPITRE 5

1. Assemblée générale de l'ONU (1993a); ONU (1995); CEDAW (2017); CSW (2013).
2. Assemblée générale de l'ONU (1993b);
3. Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes est l'organe composé d'experts indépendants chargés de suivre la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
4. HRC (2013); (2014d).
5. Assemblée générale de l'ONU (1993a).
6. Manjoo (2012).
7. DAES (2014).
8. DAW/DAES (2010).
9. Commission de statistique de l'ONU (2009); CEDAW (1992); Morgan et Chadwick (2009).
10. Banque mondiale (2015), p. 21.
11. DAES (2014).
12. ONU (2000), Article 3 (a).
13. FRA (2014).
14. ONU Femmes et PNUD (2017); Ballington (à paraître).
15. Assemblée générale de l'ONU (2006).
16. DSNU (2017a).
17. Htun et Weldon (2012).
18. OMS et al. (2013).
19. ONUDC (2013).

101. Bruce (2011).
102. Ibid.
103. Together for Girls (2016).
104. Towers et Walby (2012).
105. Gouvernement du Royaume-Uni (2016), p 28.
106. WBG (2017).
107. Denney et Ibrahim (2012).
108. Judd et al. (2008).
109. Sardenberg (2017).
110. Ibid.
111. Judd et al. (2008).
112. La taille de la population du Nicaragua (5,8 millions d'habitants) est bien inférieure à celle du Brésil (207,4 millions). Voir Walsh (2016).
113. Walsh (2016).
114. Heise (2011); Judd et al. (2008).
115. ONU Femmes (2015c, encadré 3.10).
116. Vetten (2015).
117. Ibid.
118. ECOSOC (2013).
119. Assemblée générale de l'ONU (2016).
120. Crenshaw (1991).
121. Our Watch, ANROWS et VicHealth (2015).
122. ONU (2017d).
123. ONU (2000), Article 3 (a).
124. ONUDC (2009), pp. 11-12
125. ONUDC (2016).
126. Ibid.
127. Ibid.
128. Kotiswaran (2014).
129. Blokhuis (2008); Grondona et al. (2016).
130. HCDH et ONUSIDA (2017).
131. Ellsberg et al. (2015).
132. Sasa signifie «maintenant» en swahili.
133. Abramsky et al. (2014).
134. OMS (2016e); ONU Femmes et al. (2017).
135. Shell-Duncan et al. (2013).
136. Khosla et al. (2017).
137. Berg et Denison (2013).
138. ONU Femmes et al. (2017a); (2017b).
139. Jewkes et al. (2015).
140. Ibid.
141. Flood (2015).
142. Shell-Duncan et al. (2013).
143. Gillespie et Melchin (2010).
144. Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF (2010).
145. Voir Tostan (2017).
146. ONU Femmes et al. (2015); Fulu et al. (2015).
147. Vetten (2017), p. 18.
148. Dyson (2012), p. 11.
149. Fulu et al. (2015).
150. Reza-Paul et al. (2012).
151. Chevrier et al. (2016).
152. Kotiswaran (2014).
153. Blanchard et al. (2013).
154. Reza-Paul et al. (2012).
155. DAES (2014).

CHAPITRE 6

1. Tronto (2013), p. 107.
2. Assemblée générale de l'ONU (2013); ONU Femmes (2016b); Ilkkaracan (à paraître).
3. Assemblée générale de l'ONU (1995).
4. «Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte nationaux».
5. Assemblée générale de l'ONU (2013).
6. Ilkkaracan et al. (2015); CSI (2017); Jackson (2009, chapitre 12).
7. ONU Femmes (2015c).
8. UNIFEM (2000); Budlender (2010).
9. Budlender (2010); Hirway (2017).
10. Razavi (2007).
11. England et al. (2002); Duffy (2005).
12. Hernes (1987); Tronto (2013).
13. Budig et Misra (2010).
14. Razavi (2007).
15. Robson (2004).
16. Glaser et al. (2013); Bettio et al. (2006).
17. Charmes (2015). Toutes les données présentées dans ce paragraphe sont tirées de ce document.
18. Bittman et al. (2003); Hook (2006).
19. Australian Bureau of Statistics (2013).
20. Patterson et al. (2004); Goldberg et al. (2012); Tornello et al. (2015).
21. ONU Femmes (2015c, graphique 3.13).
22. U.S. Bureau of Labor Statistics (BLS) (2015).
23. Hirway (2010).
24. Michel et Peng (2017); Williams (2017).
25. OMS (2015c).
26. Budlender (2010).
27. Akintola (2008).
28. Agarwal (2016b).
29. ONU Femmes (2015c, graphique 2.2).
30. Woetzel et al. (2015).
31. Ilkkaracan (à paraître).
32. Ibid.
33. Ibid.; Antonopoulos et al. (2016); Zacharias et al. (2014).
34. Ilkkaracan (à paraître).
35. Elson (2009); Falth et Blackden (2009).
36. Il est également intéressant de noter que les politiques de redistribution de la charge des soins entre les femmes et les hommes ou entre les femmes et les garderies ont pour effet de réduire parallèlement le temps consacré par les femmes à ces tâches.
37. ONU Femmes (2015c, encadré 3.12); (2017f).
38. Koolwall et van der Walle (2013).
39. Fontana et Elson (2014).
40. ONU (2015a).
41. OMS et UNICEF (2012, graphique 6).
42. Fontana et Elson (2014).
43. OMS et UNICEF (2017a).
44. Ibid.
45. OMS et UNICEF (2015).
46. ONU (2014); Burt et al. (2016).
47. OMS et UNICEF (2015).
48. ICED (2017).
49. Hutton et Bartram (2008); ONU Femmes (2014b, chapitre 6).
50. UNCTAD 2015.
51. Ibid.
52. IEG (2014).
53. Gunatilake et Carangal-San Jose (2008).
54. UNCTAD (2015); Lobina et Hall (2013).
55. Assemblée générale de l'ONU (2011).
56. ONU Femmes (2014b, chapitre 6).
57. de Albuquerque en association avec Roof (2012).
58. Spotlight on Sustainable Development (2017).
59. de Albuquerque en association avec Roof (2012).
60. HCR (2011b), p. 7.
61. O'Hanlon (2014).
62. «Dalit», qui signifie «opprimé» en sanskrit, est le terme utilisé pour désigner les personnes appartenant aux classes inférieures en Inde.
63. BaSD et al. (2012); Banque mondiale (2010a).
64. Hall et Lobina (2012).
65. Anenberg et al. (2013).
66. Sovacool (2012).

67. Ibid.
68. Ibid.
69. Ibid.
70. ONU Femmes (2014b, chapitre 6).
71. Banque mondiale (2014).
72. Banque mondiale (2011b).
73. ONU Femmes (2014b, chapitre 6).
74. Gunther (2016).
75. ONU Femmes (2014b, chapitre 6).
76. Banque mondiale (2014).
77. Ibid.
78. Ilkkaracan (à paraître).
79. Banque mondiale (2014), p. 15.
80. Panagariya et Jain (2016).
81. Del Boca (2015)
82. Ilkkaracan et al. (2015); CSI (2017).
83. Ruhm et Waldfogel (2012); Yoshikawa et Kabay (2015); Pianta et al. (2009).
84. UNESCO (2016d, tableau annexe 4).
85. Ibid. S'appuie sur les enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS).
86. OCDE (2016a).
87. Gambaro et al. (2014).
88. ONU Femmes (2015d).
89. OCDE (2006).
90. UNESCO (2015).
91. Atobrah et Kwansa (2017).
92. OCDE (2016a); Schweinhart et al. (2005) ; Ilkkaracan et al. (2015) ; CSI (2017).
93. Engle et al. (2011).
94. Stewart et al. (2014).
95. Ibid.
96. Chigateri (2017).
97. Farias (2017).
98. Velasco (2017).
99. Daly (2015); Staab et Gerhard (2010); Velasco (2017).
100. Alfors (2015).
101. Chigateri (2017).
102. Ellingsæter (2014).
103. Atobrah et Kwansa (2017).
104. Les soins de longue durée (SLD) se définissent comme «les activités entreprises par des tiers pour veiller à ce que les personnes à risque ou atteintes d'une perte permanente significative des capacités intrinsèques, puissent maintenir un niveau de capacités fonctionnelles qui soit conforme à leurs droits et à leurs libertés fondamentales et à leur dignité humaine» (OMS 2015c, p. 141).
105. Scheil-Adlung (2015).
106. OMS (2015c).
107. Ibid.
108. Ibid.
109. Ibid.
110. Ibid.
111. Wood et al. (2005).
112. Lloyd-Sherlock (2017).
113. Scheil-Adlung (2015).
114. Peng et Yeandle (2017).
115. Abe (2010).
116. Peng et Yeandle (2017).
117. OCDE (2005); Banque mondiale (2010b).
118. OMS (2015c).
119. Scheil-Adlung (2015).
120. Ibid.
121. OMS (2015c).
122. Ibid.
123. Choo et al. (2003), cité par Lloyd-Sherlock (2017).
124. Lloyd-Sherlock (2017).
125. OMS (2015c).
126. Ibid.
127. Lloyd-Sherlock (2017).
128. Ibid.
129. Ibid.
130. Scheil-Adlung (2015, tableau 4).
131. Bettio et al. (2006) ; Michel et Peng (2012); Peng et Yeandle (2017).
132. OCDE (2016b).
133. Moss (2015).
134. OIT (2014).
135. Ibid.
136. OIT (2016b).
137. ONU Femmes (2015c).
138. OIT (2016b).
139. Ibid.
140. OIT (2015b).
141. OIT (2016b).
142. Chigateri (2017).
143. Ibid.
144. OIT (2016b); Ulrichs (2016).
3. OIT (2015b).
4. De Henau et al. (2016); De Henau et al. (2017); De Henau (2015).
5. La méthodologie et les calculs sont empruntés à De Henau 2017. L'évaluation des coûts a été effectuée par Debbie Budlender pour l'Afrique du Sud et par Fernando Filgueira et Rafael Manero pour l'Uruguay.
6. De Henau (2017).
7. UNRISD (2016).
8. Balakrishnan et al. (2011).
9. La liste des possibilités s'inspire de Ortiz et al. (2017).
10. Ortiz et al. (2017).
11. Griffith-Jones et Persaud (2012); Burman et al. (2016).
12. CESR et Christian Aid (2014).
13. Ortiz et al. (2017).
14. HCR (2014a).
15. Barnett et Grown (2004); Inchauste et Lustig (2017).
16. PNUD (2010).
17. Ortiz et al. (2017).
18. Ibid.
19. ONU Femmes (2015c).
20. Assemblée générale de l'ONU (2014c);
21. Khan (2016).
22. OCDE GENDERNET (2015).
23. ICRICT (2015); (2016).
24. Spanjers et Fossil (2015).
25. CEDAW (2015).
26. Stiglitz et Pieth (2016).
27. Ortiz et al. (2017) ; ONU Femmes (2015c).
28. de Renzio et Wehner (2015).
29. UNRISD (2016).
30. Elson (2006).
31. Stotsky (2016).
32. Perez Fragoso et Rodriguez Enriquez (2016).
33. Stotsky et al. (2016).
34. Stotsky (2016).
35. Programme commun des Nations Unies relatif à l'égalité des sexes — Ouganda (2014).

PROGRAMME D'ACTION

TROUVER L'ESPACE BUDGÉTAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

- Schmidt-Traub et Sachs (2015).
- OIT (2008).

- Pacte mondial des Nations Unies et ONU Femmes (2011)
- HCR (2014c).
- Assemblée générale de l'ONU (2015). 1, paragraphe 74 d et e.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abe, A. (2010). *The Changing Shape of the Care Diamond: The Case of Child and Elderly Care in Japan*. Programme Genre et développement de l'UNRISD, Document n° 9. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Abramsky, T., K. Devries, L. Kiss, J. Nakuti et al. (2014). *Findings from the SASA! Study: A Cluster Randomized Controlled Trial to Assess the Impact of a Community Mobilization Intervention to Prevent Violence against Women and to Reduce HIV Risk in Kampala, Uganda*. *BMC Medicine*, vol. 12, n° 122.
- Agarwal, B. (1997). *Bargaining and Gender Relations: Within and Beyond the Household*. *Feminist Economics*, vol. 3, n° 1, p. 1–51.
- (2009). *Gender and Forest Conservation: The Impact of Women's Participation in Community Forest Governance*. *Ecological Economics*, vol. 68, n° 11, pp. 2785–2799.
- (2010). *Gender and Green Governance: The Political Economy of Women's Presence Within and Beyond Community Forestry*. Oxford: Oxford University Press.
- (2014). *Food Security, Productivity and Gender Inequality*. *The Oxford Handbook of Food, Politics, and Society*, (dir.) R. Herring, pp. 273–300. New York: Oxford University Press.
- (2016a). *Gender and Land Rights Revisited*. Agarwal, B. *Gender Challenges*, vol. 2. Oxford: Oxford University Press.
- (2016b). *Participatory Exclusions, Community Forestry and Gender: An Analysis and Conceptual Framework*. *Gender Challenges*, vol. 3, pp. 261–294. Oxford: Oxford University Press.
- et P. Panda (2007). *Toward Freedom from Domestic Violence: The Neglected Obvious*. *Journal of Human Development*, vol. 8, n° 3, pp. 359–388.
- Akintola, O. (2008). *Unpaid HIV/AIDS Care in Southern Africa: Forms, Contexts and Implications*. *Feminist Economics*, vol. 14, n° 4, pp. 117–147.
- Alfers, L. (2015). *WIEGO Child Care Literature Review, Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (WIEGO)*. Cambridge, MA et Manchester (Royaume-Uni).
- Alkire, S. et E. Samman (2014). *Mobilising the Household Data Required to Progress toward the SDGs*. Document de travail n° 72 de l'OPHI. Oxford: Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI).
- Altman, B. M. (dir.) (2016). *International Measurement of Disability: Purpose, Method and Application*. *Social Indicators Research Series*, n° 61. Suisse: Springer International Publishing.
- Anenberg, S. C., K. Balakrishnan, J. Jetter, O. Masera et al. (2013). *Cleaner Cooking Solutions to Achieve Health, Climate, and Economic Cobenefits*. *Environmental Science and Technology*, vol. 47, n° 9, pp. 3944–3952.
- Antonopoulos, R., V. Esquivel, T. Masterson et A. Zacharias (2016). *Measuring Poverty in the Case of Buenos Aires: Why Time Deficits Matter*. Document de travail n° 865. Annandale-on-Hudson, NY: Levy Economics Institute of Bard College.
- Antrobus, P. (2006). *Gender Equality in the New Millennium: Goal or Gimmick? Caribbean Quarterly*, vol. 52, n° 2/3, pp. 39–50.
- Armenia, A. et M. Duffy (2017). *Understanding Cross-National Variation in the Paid Care Sector*. Document présenté au Global Care Summit, 1–3 juin, Lowell, MA.
- Arroyo, D. et K. Sirker (2005). *Stocktaking of Social Accountability Initiatives in the Asia and Pacific Region*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Asres, Y., T. Yemane et L. Gedefaw (2014). *Determinant Factors of Anemia among Nonpregnant Women of Childbearing Age in Southwest Ethiopia: A Community Based Study*. *International Scholarly Research Notices* 2014 (391580).
- Assemblée générale des Nations Unies (1993a). *Déclaration et programme d'action de Vienne*. A/CONF.157/23.
- (1993b). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. A/RES/48/104.
- (1995). *Déclaration et Programme d'action de Beijing, adoptés à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 27 octobre 1995*. A/ CONF.177/20 et A/CONF.177/20/Add.1.
- (2006). *Rapport du Secrétaire général : Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes*. A/61/122/Add.1.
- (2010). *Résolution adoptée par l'Assemblée générale : Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement*. A/RES/64/292.
- (2011). *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement, Catarina de Albuquerque*. A/66/255.
- (2013). *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme : Extrême pauvreté et droits de l'homme*. A/68/293.
- (2014a). *Le droit à la vie privée à l'ère du numérique*. A/RES/68/167.
- (2014b). *Principes fondamentaux de la statistique officielle*. A/RES/68/261.
- (2014c). *Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine*. A/RES/68/304.
- (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. A/RES/70/1.
- (2016). *Rapport du Secrétaire général : Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles*. A/71/219.
- (2017). *Violence à l'égard des travailleuses migrantes*. A/72/215.
- Atobrah, D. et B. Kwansa (2017). *Pathways to Accessible, Affordable and Gender-Responsive Childcare Provision: The Case of Ghana*. Document de référence rédigé pour la section Recherche et Données. New York : ONU Femmes.
- Australian Bureau of Statistics [Office australien de la statistique] (2013). *Same-Sex Couples*, 2011. <http://www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/Lookup/4102.0Main+Features10July+2013#housework>. Consulté le 13 novembre 2017.

- Australian Human Rights Commission [Commission australienne des droits de l'homme] (2014). *Supporting Working Parents: Pregnancy and Return to Work National Review – Report*. Sydney: Australian Human Rights Commission.
- Balakrishnan, R., D. Elson, J. Heintz et N. Lusiani (2011). *Maximum Available Resources & Human Rights: Analytical Report*. New Brunswick, NJ: Center for Women's Global Leadership.
- Ballington, J. (à paraître). *Turning the Tide on Violence against Women in Politics: How Are We Measuring up?* *Journal of Politics and Gender*.
- Banque mondiale (2010a). *Le genre dans le contexte de l'eau et l'assainissement. Programme d'eau et d'assainissement : document de travail*. Washington, DC.
- (2010b). *Long-Term Care and Ageing: Case Studies – Bulgaria, Croatia, Latvia and Poland*. Washington, DC.
- (2011a). *World Development Report 2012: Gender Equality and Development*. Washington, DC.
- (2011b). *Household Cookstoves, Environment, Health, and Climate Change: A New Look at an Old Problem*. Washington, DC.
- (2012). *Rapport sur le développement dans le monde 2013 : Emplois*. Washington, DC.
- (2014). *Clean and Improved Cooking in Sub-Saharan Africa*. Washington, DC.
- (2015). *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2016 : Parvenir à l'égalité*. Washington.
- (2016). *Poverty and Shared Prosperity 2016: Taking on Inequality*. Washington, DC.
- (2017a). *Monitoring Global Poverty: Report of the Commission on Global Poverty*. Washington, DC.
- (2017b). « Inscriptions à l'école. Données ». <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.PRM.NENR.MA>. Consulté le 30 novembre 2017.
- (2017c). « Les Femmes, l'Entreprise et le Droit. Données ». <http://wbl.banquemondiale.org/>. Consulté le 7 novembre 2017.
- , The Global Women's Institute, BID (Banque interaméricaine de développement) et ICRW (International Center for Research on Women) (2015). "Violence Against Women and Girls (VAWG)" Resource Guide: Transport Brief. http://www.vawgresourceguide.org/sites/default/files/briefs/vawg_resource_guide_transport_brief_formattedv3.pdf. Consulté le 30 novembre 2017.
- Banque mondiale, FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), World Fish Center et ARD (Agriculture and Rural Development) (2012). *Hidden Harvest: The Global Contribution of Capture Fisheries*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Barnett, K. et C. Grown (2004). *Gender Impacts of Government Revenue Collection: The Case of Taxation*. Londres: Commonwealth Secretariat.
- Barrientos, A. et J. DeJong (2006). *Reducing Child Poverty with Cash Transfers: A Sure Thing? Development Policy Review*, vol. 24, n° 5, pp. 537–552.
- Barrientos S., N. Kabeer et N. Hossain (2004). *The Gender Dimensions of the Globalization of Production*. Document de travail n° 17. Genève : Organisation internationale du travail.
- BaSD (Banque asiatique de développement), DFID (ministère britannique du Développement international) et Banque mondiale (2012). *Water Supply and Sanitation: Sectoral Perspectives on Gender and Social Inclusion*. Série sectorielle, monographie n° 7. Katmandou (Népal).
- Beales, S. et G. Gelber (2017). *Gender Equality and the SDGs: An Analytical Review of Evidence on How Gender Equality Interacts and Interlinks with Other SDG-Related Areas*. Document de référence rédigé pour la section Recherches et Données. New York: ONU Femmes.
- Beaman, L., E. Duflo, R. Pande et P. Topalova, *Female Leadership Raises Aspirations and Educational Attainment for Girls: A Policy Experiment in India*. *Science*, vol. 335, n° 6068, pp. 582–586.
- Begum Sadaquat, M. et Q. Ali Sheikh (2011). *Employment Situation of Women in Pakistan*. *International Journal of Social Economics*, vol. 38, n° 2, pp. 98–113.
- Benería, L., C. D. Deere et N. Kabeer (2012). *Gender and International Migration: Globalization, Development, and Governance*. *Feminist Economics*, vol. 18, n° 2, pp. 1–33.
- Berg, R. C. et E. Denison (2013). *A Tradition in Transition: Factors Perpetuating and Hindering the Continuance of Female Genital Mutilation/Cutting (FGM/C) Summarized in a Systematic Review*. *Health Care for Women International*, vol. 34, n° 10, pp. 837–895.
- Bettio, F., P. Villa et A. Simonazzi (2006). *Changing Care Regimes and Female Migration: The 'Care Drain' in the Mediterranean*. *Journal of European Social Policy*, vol. 16, n° 3, pp. 271–285.
- Bianco, M. (2017). "How Women's Rights and Feminist Organizations and Networks Participated in Voluntary National Reviews on Implementation of the 2030 Agenda". Women's Major Group et Fundación para Estudio e Investigación de la Mujer (FIEM). http://www.womenmajorgroup.org/wp-content/uploads/2017/10/Women27s-Participation-in-VNRs_2017_WMGM-1.pdf. Consulté le 8 novembre 2017.
- Bilsborrow, R. E. (2016). *The Global Need for Better Data on International Migration and the Special Potential of Household Surveys*. Document de référence pour la conférence *Improving Data on International Migration: Towards Agenda 2030 and the Global Compact on Migration*, Berlin, 2–3 décembre.
- Bittman, M., P. England, L. Sayer, N. Folbre et G. Matheson (2003). *When Does Gender Trump Money? Bargaining and Time in Household Work*. *American Journal of Sociology*, vol. 109, n° 1, pp. 186–214.
- Blanchard, A. K., H. L. Mohan, M. Shahmanesh, R. Prakash et al. (2013). *Community Mobilization, Empowerment and HIV Prevention among Female Sex Workers in South India*. *BMC Public Health*, vol. 13, n° 234.
- Blokhuis, B. (2008). *Violation of Women's Rights: A Cause and Consequence of Trafficking in Women*. Amsterdam: La Strada International.
- Blumberg, R. L. (2005). *Women's Economic Empowerment as the 'Magic Potion' of Development?* Document présenté à la 100e assemblée annuelle de l'Association américaine de sociologie (août). Philadelphie, PA.
- Brickell, K. (2017). *Domestic Violence Law in Cambodia: Towards an Enabling Environment*. Document de référence rédigé pour la section Recherches et Données. New York : ONU Femmes.
- Brody, A. (2016). *Towards Gender-Just Food and Nutrition Security*. BRIDGE Cutting Edge Programmes. Document de politique générale. Brighton (Royaume-Uni): Institute of Development Studies.
- Bruce, J. (2011). *Violence against Adolescent Girls: A Fundamental Challenge to Meaningful Equality*. New York: Population Council.
- Budig, M. J. et J. Misra (2010). *How Care-Work Employment Shapes Earnings in Cross-National Perspective*. *International Labour Review*, vol. 149, n° 4, pp. 441–460.
- Budlender, D. (dir.) (2010). *Time Use Studies and Unpaid Care Work*. New York et Abingdon (Royaume-Uni) : Routledge/Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- Buitrago, P., B. de la Brière, A. M. Munoz, D. Newhouse et al. (à paraître). *Gender Differences in Poverty and Household Composition through the Lifecycle*. Document de travail de recherche sur les politiques. Washington, DC : Banque mondiale.
- Burman, L., W. Gale, S. Gault, B. Kim et al. (2016). *Financial Transaction Taxes in Theory and Practice*. *National Tax Journal*, vol. 69, n° 1, pp. 171–216.
- Burt, Z., K. Nelson et I. Ray (2016). *Towards Gender Equality through Sanitation Access*. Note d'orientation n° 12. New York : ONU Femmes.

- Buvinic, M. et R. Levine (2016). *Leaving Women Out of Development Statistics Just Doesn't Add Up*. *The Guardian*, 7 avril. <https://www.theguardian.com/global-development/2016/apr/07/leaving-women-girls-out-of-development-statistics-doesnt-add-up>. Consulté le 30 octobre 2017.
- Call, K. T., D. D. McAlpine, P. J. Johnson, T. Beebe et al. (2006). *Barriers to Care among American Indians in Public Health Care Programs*. *Medical Care*, vol. 44, n° 6, pp. 595–600.
- Cantor, D., B. Fisher, S. Chibnall, R. Townsend, et al. (2015). *Report on the AAU Campus Climate Survey on Sexual Assault and Sexual Misconduct*. Université de Pennsylvanie, Philadelphie, PA.
- CCDP (Commission canadienne des droits de la personne) (s.d.). *Cadre d'intégration d'une perspective des genres de la CCDP*. Ottawa.
- CCS (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) (2017). *Leaving No One Behind: Equality and Non-Discrimination at the Heart of Sustainable Development – A Shared United Nations Framework for Action*. New York: Nations Unies.
- CEDAW (Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes) (1989a). *Recommandation générale n° 9. Données statistiques concernant la situation des femmes. A/44/38*
- (1989b). *Recommandation générale n° 12. Violence contre les femmes. A/44/38*
- (1990). *Recommandation générale n° 14. Excision. A/45/38*
- (1991). *Recommandation générale n° 16. Femmes travaillant sans rémunération dans des entreprises familiales. A/46/38*
- (1992). *Recommandation générale n° 19. Violence à l'égard des femmes. A/47/38*.
- (2013). *Recommandation générale sur l'article 16 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (conséquences économiques du mariage, et des liens familiaux et de leur dissolution)*. CEDAW/C/GC/29.
- (2015). *Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 18 de la Convention* : Suisse. CEDAW/C/CHE/CO/4-5.
- (2017). *Recommandation générale n° 35 sur la violence sexiste à l'égard des femmes, portant actualisation de la recommandation générale n° 19*. CEDAW/C/GC/35.
- Centre d'actualité de l'ONU (Organisation des Nations Unies) (2014). *Abuse of Older Women Accused of Witchcraft*. <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=48055#Wng6FKhI-Ul>. Consulté le 24 octobre 2017.
- Centre de recherche appliquée de l'École norvégienne d'économie, Global Financial Integrity, Université Jawaharlal-Nehru, INESC et Nigerian Institute of Social and Economic Research (2015). *Financial Flows and Tax Havens: Combining to Limit the Lives of Billions of People*. <http://www.gfintegrity.org/report/financial-flows-and-tax-havens-combining-to-limit-the-lives-of-billions-of-people/>. Consulté le 14 décembre 2017.
- Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2010). *La dynamique du changement social : vers l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine dans cinq pays africains*. Florence : UNICEF.
- CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et Caraïbes) (2015). *Social Panorama of Latin America*. Santiago: CEPALC.
- (2016). *Equality and Women's Autonomy in the Sustainable Development Agenda*. Note de position pour la XIIIe conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, Montevideo, Uruguay, 25–28 octobre. Santiago.
- (s. d.). *“Unpaid Work Time According to Quintiles and Sex”*. Base de données CEPALSTAT. <http://interwp.cepal.org/sisgen/ConsultaIntegrada.asp?IdAplicacion=11&idTema=807&idIndicador=2646&idioma=e>. Consulté le 31 octobre 2017.
- CESR (Center for Economic and Social Rights) (2017). *Input to the High Commissioner's Report on Civil Society Space in Multilateral Institutions*. New York.
- et Christian Aid (2014). *A Post 2015 Fiscal Revolution: Human Rights Policy Brief*. Christian Aid, Londres, et CESR, Brooklyn, NY.
- Chant, S. (2006). *Re-thinking the 'Feminization of Poverty' in Relation to Aggregate Gender Indices*. *Journal of Human Development*, vol. 7, n° 2, pp. 201–220.
- (2008a). *Dangerous Equations? How Female-Headed Households Became the Poorest of the Poor – Causes, Consequences and Cautions. Gender and Development: Critical Concepts in Development Studies*, J. Momsen (dir.). Londres : Routledge, pp. 397–409.
- (2008b). *The 'Feminisation of Poverty' and the 'Feminisation' of Anti-Poverty Programmes: Room for Revision?* *Journal of Development Studies*, vol. 44, n° 2, pp. 165–197
- Charmes, J. (2015). *Time Use Across the World: Findings of a World Compilation of Time Use Surveys*. New York : Bureau du Rapport sur le développement humain.
- Chattopadhyay, R. et E. Duflo (2004). *Women as Policy Makers: Evidence from a Randomized Policy Experiment in India*. *Econometrica*, vol. 72, n° 5, pp. 1409–1443.
- Chen, M. A. (2016). “Expanding the Economic Potential of Women Informal Workers”. Document de référence pour le Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'autonomisation économique des femmes. <http://www.wiego.org/sites/wiego.org/files/resources/files/WIEGO-expanding-econ-potential-informal-workers.pdf>. Consulté le 30 novembre 2017.
- Chevrier, C., S. Khan, S. Reza-Paul et R. Lorway (2016). *'No One Was There to Care for Us': Ashodaya Samithi's Community-Led Care and Support for People Living with HIV in Mysore, India*. *Global Public Health*, vol. 11, n° 4, pp. 423–436.
- Chigateri, S. (2017). *Pathways to Accessible, Affordable and Gender-Responsive Childcare Provision for Children under Six: The Case of India*. Document de référence rédigé pour la section Recherches et Données. New York : ONU Femmes.
- Civil Society Reflection Group on the 2030 Agenda for Sustainable Development (2017). *Spotlight on Sustainable Development 2017: Reclaiming Policies for the Public*. Beyruth/Bonn/Ferney-Voltaire/Montevideo/New York/ Penang/Rome /Suva: Spotlight on Sustainable Development (juillet).
- Civil Society Working Group for the 2030 Agenda (2017). “Spotlight Synthesis Report: The 2030 Sustainable Development Agenda in Brazil”. <https://brasilnaagenda2030.files.wordpress.com/2017/07/spotlight-report-cswg-brazil-hlpf2017.pdf>. Consulté le 19 décembre 2017.
- CNUE (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe) et Banque mondiale (2010). *Developing Gender Statistics: A Practical Tool*. Genève : Nations Unies.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (2015). *Rapport sur le commerce et le développement 2015 : Mettre l'architecture financière internationale au service du développement*. Genève.
- (2017). *Rapport sur le commerce et le développement 2017 : Au-delà de l'austérité – vers une nouvelle donne mondiale*. New York et Genève : Nations Unies.
- Comblon, V. et A. S. Robilliard (2015). *Are Female Employment Statistics More Sensitive than Male Ones to Questionnaire Design? Evidence from Cameroon, Mali and Senegal*. Document de travail DIAL (Développement, Institutions et Mondialisation) DT/2015/22. Paris : DIAL.
- et F. Roubaud (2017). *Gender Analysis of Labour Market Outcomes in Sub-Saharan Africa: Recent Evidence from Cameroon and Mali*. Note d'orientation ONU Femmes n° 16. New York : ONU Femmes.
- Commission de statistique de l'ONU (Organisation des Nations Unies) (2009). *Rapport des Amis du Président de la Commission de statistique de l'ONU sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes*. E/CN.3/2009/13.
- Commission européenne (2017). *Incapacité*. Eurostat. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/health/disability>. Consulté le 28 février 2017.

- Conseil des droits de l'homme (2009). *Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement*. A/HRC/12/24.
- (2010). Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Margaret Sekaggya. A/HRC/16/44.
- (2011a). Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, Rashida Manjoo. A/HRC/17/26.
- (2011b). Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement, Catarina de Albuquerque. A/HRC/18/33/Add.1 : 7.
- (2012). Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, M. Kishore Singh. A/HRC/20/21.
- (2013). Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Rashida Manjoo. A/HRC/23/49.
- (2014a). Rapport de la Rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Madgalena Sepúlveda Carmona. A/HRC/26/28.
- (2014b). Rapport du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique. A/HRC/26/39.
- (2014c). *Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme*. A/HRC/RES/26/9.
- (2014d). Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Rashida Manjoo : Additif Mission en Inde. A/HRC/26/38/Add1.
- (2015). Rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Philip Alston. A/HRC/29/31.
- (2016). Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. A/HRC/31/57.
- Conseil de sécurité de l'ONU (Organisation des Nations Unies) (2017). Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits. S/2017/249.
- Conseil fédéral suisse (2016). *Stratégie pour le développement durable*. Berne.
- Cook, J. M., S. Dinnen et C. O'Donnell (2011). *Older Women Survivors of Physical and Sexual Violence: A Systematic Review of the Quantitative Literature*. *Journal of Women's Health*, vol. 20, n° 7, pp. 1075–1081.
- Craig, T. et M. E. Ludloff (2011). *Privacy and Big Data*. Sebastopol, CA: O'Reilly Media.
- Crenshaw, K. (1989). *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine*. *University of Chicago Legal Forum*, vol. 1989, n° 1, pp. 139–168.
- (1991). *Mapping the Margins: Intersectionality, Identity, and Violence against Women of Color*. *Stanford Law Review*, vol. 43, n° 6, pp. 1241–1300.
- (2016). "The Urgency of Intersectionality". TEDWomen 2016. https://www.ted.com/talks/kimberle_crenshaw_the_urgency_of_intersectionality/transcript. Consulté le 19 janvier 2018.
- CSI (Confédération syndicale internationale) (2017). *Investing in the Care Economy: Simulating Employment Effects by Gender in Countries in Emerging Economies*. Bruxelles.
- CSW (Commission de la condition de la femme des Nations Unies) (2013). *Conclusions concertées sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles*. E/2013/27-E/CN.6/2013/11.
- DAES (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies) (2009). *Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision*. New York : Nations Unies.
- (2010). *World Economic Situation and Prospects 2010*. New York : Nations Unies.
- (2014). *Guidelines for Producing Statistics on Violence against Women – Statistical Surveys*. New York.
- (2015a). *Transitioning from the MDGs to the SDGs: Accountability for the Post-2015 Era*. Comité des politiques de développement. Document de référence n° 25 (juin).
- (2015b). *Trends in International Migrant Stock: The 2015 Revision*. New York : Nations Unies.
- (2016). *Synthesis of Voluntary National Reviews*. New York.
- (2017a). Sustainable Development Knowledge Platform. <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2017>. Consulté le 14 décembre 2017.
- (2017b). *2017 Voluntary National Reviews: A Synthesis Report*. New York.
- (2017c). "Sustainable Development Goal 15: Protect, Restore and Promote Sustainable Use of Terrestrial Ecosystems, Sustainably Manage Forests, Combat Desertification, and Halt and Reverse Biodiversity Loss." Sustainable Development Knowledge Platform. <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg15>. Consulté le 4 décembre 2017.
- (2017d). "Sustainable Development Goal 7: Ensure Access to Affordable, Reliable, Sustainable and Modern Energy for All". Sustainable Development Knowledge Platform. <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg17>. Consulté le 30 novembre 2017.
- (s. d.). "Egypt: Voluntary National Review 2018". Sustainable Development Knowledge Platform. <https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/egypt>. Consulté le 6 novembre 2017.
- , Division des politiques sociales et du développement social (2013). *Neglect, Abuse and Violence against Older Women*. New York : Nations Unies.
- , Division de statistiques (2017). *The New Zealand Statistical Standard for Gender Identity*. ESA/STAT/AC.340/22.
- Daly, M. (2015). *Child-Related Financial Transfers and Early Childhood Education and Care*. Document d'orientation n° 2. New York : ONU Femmes.
- DANE (Departamento Administrativo Nacional de Estadística) (2007). *Dirección de Censos y Demografía : Colombia*. http://www.dane.gov.co/files/censo2005/etnia/sys/colombia_nacion.pdf. Consulté le 19 décembre 2017.
- Dani, A. et A. de Haan (2008). *Inclusive States: Social Policy and Structural Inequalities*. Série New Frontiers of Social Policy. Washington, DC : Banque mondiale.
- Data2x (2014). "Gender and Urban Mobility: Addressing Unequal Access to Urban Transportation for Women and Girls". <http://data2x.org/big-data-challenge-awards/#gender-mobility>. Consulté le 30 octobre 2017.
- DataKind (2013). "Using Satellite Imagery to Find Villages in Need". <http://www.datakind.org/projects/using-the-simple-to-be-radical/>. Consulté le 14 décembre 2017.
- Davis, A. (2000). *The Color of Violence against Women*. *ColorLines Magazine* n° 10 (automne).
- Davis, K. (2008). *Intersectionality as Buzzword: A Sociology of Science Perspective on What Makes a Feminist Theory Successful*. *SAGE Publications*, vol. 9, n° 1, pp. 67–85.
- DAW (Division de la promotion de la femme)/DAES (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies) (2010). *Manuel de législation sur la violence à l'égard des femmes*. New York : Nations Unies.
- Dayringer, S. (2015). In the 2017 High-Level Political Forum on Sustainable Development: "Civil Society Plays Key Role in Voluntary National Reviews and Coherence". *Global Policy Watch*. <https://www.globalpolicywatch.org/blog/2017/01/25/in-the-2017-high-level-political-forum-on-sustainable-development-civil-society-plays-key-role-in-voluntary-national-reviews-and-coherence/>. Consulté le 6 novembre 2017.

- De Albuquerque, C. avec V. Roaf (2012). *On the Right Track: Good Practices in Realising the Rights to Water and Sanitation*. New York : Nations Unies.
- De Beer, P. et F. Koster (2009). *Sticking Together or Falling Apart? Solidarity in the Era of Individualization and Globalization*. Amsterdam: Amsterdam University Press.
- De Henau, J. (2015). *Costing a Feminist Plan for a Caring Economy: The Case of Free Universal Childcare in the UK*. Open Discussion Papers in Economics n°. 79, The Open University.
- (2017). *Universal Childcare in South Africa, Turkey and Uruguay: A Comparative Analysis of Costs, Short-term Employment Effects and Fiscal Revenue*. Document de référence rédigé pour la section Recherches et Données. New York : ONU Femmes.
- , S. Himmelweit et D. Perrons (2017). *Investir dans l'économie des soins - Simulation des effets sur l'emploi par sexe dans des pays de l'hémisphère sud*. Bruxelles : Confédération syndicale internationale.
- De Henau, J., S. Himmelweit, Z. Lapiewska et D. Perrons (2016). *Investir dans l'économie des soins - Une analyse par sexe d'une stimulation de l'emploi dans sept pays de l'OCDE*. Bruxelles : Confédération syndicale internationale.
- De Renzio, P. et J. Wehner (2015). « The Impacts of Fiscal Openness: A Review of the Evidence ». Incentives Research. Global Initiative for Fiscal Transparency et International Budget Partnership. <http://www.fiscaltransparency.net/resources/files/20150704112.pdf>. Consulté le 20 novembre 2017.
- Del Boca, D. (2015). *The Impact of Child Care Costs and Availability on Mothers' Labor Supply*. Document de travail ImProVE n° 15/05. Centre Herman Deleeck de politique sociale, université d'Anvers, Anvers.
- Denney, L. et A. F. Ibrahim (2012). *Violence against Women in Sierra Leone: How Women Seek Redress*. Londres: Overseas Development Institute.
- Desmarais, S. L. et K. A. Reeves (2007). *Gray, Black, and Blue: The State of Research and Intervention for Intimate Partner Abuse among Elders*. *Behavioral Sciences & the Law*, vol. 25, n° 3, pp. 377–391.
- DSNU (Division de statistique des Nations Unies) (2013). "Gender Statistics Manual: Integrating a Gender Perspective into Data Collection". <https://unstats.un.org/unsd/genderstatmanual/Chapter-3-Sitemap.ashx>. Consulté le 30 octobre 2017.
- (2014). *Guidelines for Producing Statistics on Violence against Women: Statistical Surveys*. New York.
- (2015). *Civil Society Consultation on Indicators for the Sustainable Development Goals and Targets as Input to the Inter-agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators*. <https://unstats.un.org/sdgs/files/Summary%20of%20Civil%20Society%20Consultation%20Comments.pdf>. Consulté le 14 décembre 2017.
- (2017a). "SDG Indicators Global Database". <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>. Consulté en octobre 2017.
- (2017b). Mandat du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Consulté le 9 novembre 2017. <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>. Voir aussi l'annexe I, ECOSOC (2017c).
- (2017c). "IAEG-SDGs: Tier Classification for Global SDG Indicators". <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>. Consulté le 9 novembre 2017.
- (2017d). "Events: 6th Meeting of the IAEG-SDGs". <https://unstats.un.org/sdgs/meetings/iaeg-sdgs-meeting-06/>. Consulté le 14 décembre 2017.
- (2017e). "Evidence and Data for Gender Equality (EDGE)". <https://unstats.un.org/edge/>. Consulté le 8 novembre 2017.
- (2017f). "Cape Town Global Action Plan for Sustainable Development Data". <https://unstats.un.org/sdgs/hlg/Cape-Town-Global-Action-Plan/>. Consulté le 8 novembre 2017.
- (2017g). "HLG-PCCB: High-level Group for Partnership, Coordination and Capacity-Building for statistics for the 2030 Agenda for Sustainable Development". Consulté le 8 November 2017. <https://unstats.un.org/sdgs/hlg/>.
- (2017h). "Goal 5: Achieve Gender Equality and Empower All Women and Girls". Consulté le 30 novembre 2017. <https://unstats.un.org/sdgs/report/2017/goal-05/>.
- (2017i). "SDG Indicators: Metadata Repository". <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>. Consulté le 8 décembre 2017.
- (2017j). « Goal 12: Ensure Sustainable Consumption and Production Patterns ». <https://unstats.un.org/sdgs/report/2017/goal-12/>. Consulté en décembre 2017.
- Development Initiatives (2017). Largest International Resource Flow. <http://data.devinit.org>. Consulté en décembre 2017.
- Dominguez-Redondo, E. (2012). *The Universal Periodic Review: Is There Life Beyond Naming and Shaming in Human Rights Implementation? New Zealand Law Review*, vol. 2012, n° 4, pp. 673–706.
- Doss, C. R. (2010). *If Women Hold Up Half the Sky, How Much of the World's Food Do They Produce? Document de référence rédigé pour le rapport The State of Food and Agriculture 2010–11: Women in Agriculture – Closing the Gender Gap for Development. (La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010–11 - Le rôle des femmes dans l'agriculture : Comblent le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement)*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- DPO Australia (Disabled People's Organisations Australia) (2017). Submission to the United Nations Special Rapporteur on Violence against Women, Its Causes and Consequences. DPO Australia, Strawberry Hills, Australie.
- Duffy, M. (2005). *Reproducing Labor Inequalities: Challenges for Feminists Conceptualizing Care at the Intersections of Gender, Race and Class*. *Gender and Society*, vol. 19, n° 1, pp. 66–82.
- Duflo, E. (2012). *Women Empowerment and Economic Development*. *Journal of Economic Literature*, vol. 50, n° 4, pp. 1051–1079.
- Dyson, S. (2012). Preventing Violence against Women and Girls: From Community Activism to Government Policy. Document de travail. Partners for Prevention, Bangkok.
- Dziewanski, D., E. LeBrun et M. Racovita (2014). *In War and Peace: Violence against Women and Girls. Small Arms Survey 2014: Women and Guns* [Les femmes et les armes], 6–7. Genève : Institut des hautes études internationales et du développement.
- ECOSOC (Conseil économique et social des Nations Unies) (2011a). Application des principes fondamentaux de la statistique officielle : Rapport du Secrétaire général. E/CN.3/2012/14.
- (2011b). *Déclaration sur le droit à l'assainissement*. E/C.12/2010/1.
- (2012). Statistiques ventilées par sexe : Rapport du Secrétaire général. E/CN.3/2013/10.
- (2013). *Prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles : Rapport du Secrétaire général*. Commission de la condition de la femme. E/CN.6/2013/4.
- (2015a). *Examen et évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale*. E/CN.6/2015/3.
- (2015b). Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. E/CN.3/2016/2
- (2017a). *Examen de la mise en œuvre des conclusions concertées adoptées à la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme : Rapport du Secrétaire général*. E/CN.6/2017/4.
- (2017b). Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. E/RES/2017/7.

- (2017c). Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. E/CN.3/2017/2.
- EFA/GMR (Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous), UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) et UNGEI (Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles) (2015). *Les violences de genre en milieu scolaire font obstacle à la réalisation d'une éducation de qualité pour tous*. Document de politique 17. Paris : EFA/GMR.
- Ellingsæter, A. L. (2014). Towards Universal Quality Early Childhood Education and Care: The Norwegian Model. Dans *An Equal Start? Providing Quality Early Education and Care for Disadvantaged Children*, (dir.) L. Gambaro, K. Stewart et J. Waldfogel, pp. 53–76. Bristol, Royaume-Uni: Policy Press.
- Ellsberg, M. et L. Heise. (2005). *Researching Violence against Women: A Practical Guide for Researchers and Activists*. Washington, DC : Organisation mondiale de la Santé et PATH.
- Ellsberg, M., D. J. Arango, M. Morton, F. Gennari et al. (2015). *Prevention of Violence against Women and Girls: What Does the Evidence Say?* The Lancet, vol. 385, n° 9987, pp. 1555–1566.
- Elson, D. (2006). *Budgeting for Women's Rights: Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW*. New York : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).
- (2009). The Three R's of Unpaid Work: Recognition, Reduction and Redistribution. Exposé présenté à la réunion du Groupe d'experts sur le travail non rémunéré, le développement économique et le bien-être humain, New York, 16–17 novembre.
- England, P., M. Budig et N. Folbre (2002). *Wages of Virtue: The Relative Pay of Care Work*. *Social Problems*, vol. 49, n° 4, pp. 455–473.
- Engle, P. L., L. Fernald, H. Alderman, J. O'Gara Behrman et al. 2011. *Strategies for Reducing Inequalities and Improving Developmental Outcomes for Young Children in Low-Income and Middle-Income Countries*. *The Lancet*, vol. 378 n° 9799, pp. 1339–1353.
- Equal Measures 2030 (s. d.). Advocacy. <http://www.equalmeasures2030.org>. Consulté le 4 janvier 2018.
- Esquivel, V. (2016). *Power and Sustainable Development Goals: A Feminist Analysis*. *Gender & Development*, vol. 24, n° 1, pp. 9–23.
- Evans, A. (à paraître). *Amplifying Accountability by Benchmarking Results at District and National Levels*. *Development Policy Review*.
- Eyben, R. et L. Turquet (dir.) (2013). *Feminists in Development Organisations: Change from the Margins*. Rugby (Royaume-Uni): Practical Action Publishing.
- Fälth, A. et M. Blackden (2009). Services de soins non rémunérés. Note de politique n° 1, *Égalité de genre et réduction de la pauvreté*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2010). *Gender and Land Rights: Understanding Complexities; Adjusting Policies*. Synthèse Perspectives économiques et sociales. Rome.
- (2015). *Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020*. Rome.
- (2016a). *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016 : Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous*. Rome.
- (2016b). "Promoting Gender Equality and Women's Empowerment in Fisheries and Aquaculture". <http://www.fao.org/3/a-i6623e.pdf>. Consulté le 19 décembre 2017.
- (2016c). Blue Growth Blog: On International Women's Day, Recognizing Women's Role in Fisheries". <http://www.fao.org/blogs/blue-growth-blog/on-international-womens-day-recognizing-womens-role-in-fisheries/en/>. Consulté le 19 janvier 2018.
- (2017a). « Mesurer l'insécurité alimentaire d'après l'expérience vécue. » Voices of the Hungry. <http://www.fao.org/in-action/voices-of-the-hungry>. Consulté le 12 octobre 2017.
- (2017b). "SDG Monitoring". Voices of the Hungry. <http://www.fao.org/in-action/voices-of-the-hungry/sdgs/en/>. Consulté le 17 novembre 2017.
- (2017c). "Gender". Fisheries and Aquaculture Department. Consulté le 30 novembre 2017. <http://www.fao.org/fishery/topic/16605/en>. Voir aussi : FAO. 2009. "Bridging the Gap: FAO's Programme for Gender Equality in Agriculture and Rural Development". <http://www.fao.org/3/a-i1243e.pdf>.
- (2017d). Voices of the Hungry: « Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue. » <http://www.fao.org/in-action/voices-of-the-hungry/ood-insecurity-experience-scale/fr/>. Consulté le 19 janvier 2018.
- (2018). "Gender and Forestry". Consulté le 19 janvier 2018. <http://www.fao.org/forestry/gender/en/>
- , FIDA (Fonds international de développement agricole), UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), PAM (Programme alimentaire mondial) et OMS (Organisation mondiale de la Santé) (2017). *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde : Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire*. Rome : FAO.
- Farhan, S. et A. Sattar Abbasi (2013). *An In-Depth Analysis of Women's Labor Force Participation in Pakistan*. *Middle-East Journal of Scientific Research*, vol. 15, n° 2, pp. 208–215.
- Farias, A. M. (2017). *Servicios de Cuidado Infantil y Educación Inicial, Chile*. Document de référence rédigé pour la section Recherches et Données. New York : ONU Femmes.
- Feminist Alliance for Rights (2017). "HLPF 2017: Where Civil Society Appeals Fall on Deaf Ears". <http://feministallianceforrights.org/blog/2017/08/01/hlpf-2017-where-civil-society-appeals-fall-on-deaf-ears/>. Consulté le 8 novembre 2017.
- Flood, M. (2010). 'Fathers' Rights' and the Defense of Paternal Authority in Australia. *Violence Against Women*, vol. 16, n° 3, pp. 328–347.
- (2015). *Work with Men to End Violence against Women: A Critical Stocktake*. *Culture, Health and Sexuality*, vol. 17, n° 2, pp. 159–176.
- FMI (Fonds monétaire international) (2007). *Perspectives de l'économie mondiale : Mondialisation et inégalités*. Washington, DC.
- Fontana, M. et D. Elson (2014). *Public Policies on Water Provision and Early Childhood Education and Care (ECEC): Do They Reduce and Redistribute Unpaid Work?* *Gender and Development*, vol. 22, n° 3, pp. 459–474.
- Fox, L. et O. Pimhidzai (2013). *Different Dreams, Same Bed: Collecting, Using, and Interpreting Employment Statistics in Sub-Saharan Africa – The Case of Uganda*. Document de travail de recherche sur les politiques. Washington, DC : Banque mondiale.
- FRA (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne) (2014). *La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'Union européenne*. Luxembourg.
- Franzway, S. et M. M. Fonow (2011). *Making Feminist Politics: Transnational Alliances between Women and Labor*. Urbana, IL: University of Illinois Press.
- Fukuda-Parr, S. (2016). *From the Millennium Development Goals to the Sustainable Development Goals: Shifts in Purpose, Concept and Politics of Global Goal Setting for Development*. *Gender & Development*, vol. 24, n° 1, pp. 43–52.
- et A. E. Yamin (2014). *The Power of Numbers: A Critical Review of MDG Targets for Human Development and Human Rights*. *Development*, vol. 56, n° 1, pp. 58–65.
- Fulu, E., A. Kerr-Wilson avec A. Gibbs, J. Jacobson et al. (2015). *What Works to Prevent Violence against Women and Girls Evidence Reviews, Paper 2: Interventions to Prevent Violence against Women and Girls*. Londres: Department for International Development (DFID).
- Gambaro, L., K. Stewart et J. Waldfogel (dir.) (2014). *An Equal Start? Providing Quality Early Education and Care for Disadvantaged Children*. Bristol (Royaume-Uni): Policy Press.
- Gernetzky, K. (2016). "Women Rely More Heavily on Public Transport than Men". *Business Day*, 23 novembre. <https://www.businesslive.co.za/bd/national/2016-11-23-women-rely-more-heavily-on-public-transport-than-men/>. Consulté le 30 novembre 2017.

- Ghattas, H. (2014). *Food Security and Nutrition in the Context of the Global Nutrition Transition*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- GIAE-ODD (Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable) (2016). *General Principles for Refining the Indicator Framework*. Note de référence pour la 4e réunion du GIAE-ODD, 20–21 Octobre, Addis Abeba (Éthiopie).
- Gillespie, D. et M. Melchin (2010). *The Transformative Power of Democracy and Human Rights in Nonformal Education: The Case of Tostan*. *Adult Education Quarterly*, vol. 60, n° 4, pp. 477–498.
- Glaser, K., D. Price, E. R. Montserrat, G. di Gessa et A. Tinker (2013). *Grandparenting in Europe: Family Policy and Grandparents' Role in Providing Childcare in Europe*. Londres: Grandparents Plus.
- Goldberg, A. E., J. Z. Smith et M. Perry-Jenkins (2012). *The Division of Labor in Lesbian, Gay and Heterosexual New Adoptive Parents*. *Journal of Marriage and the Family*, vol. 74, n° 4, pp. 812–828.
- Gonzalez, C., S. Jain-Chandra, K. Kolchar, M. Newiak et T. Zeinullayev (2015). *Catalyst for Change: Empowering Women and Tackling Income Inequality*. Note de discussion des services du FMI SDN/15/20. Washington, DC : Fonds monétaire international.
- Gordon, R. (1987). *An Operational Classification of Disease Prevention. Preventing Mental Disorders*, (dir.) J. A. Steinberg et M. M. Silverman, pp. 20–26. Rockville, MD : Ministère américain de la Santé et des Services humains.
- Gostin, L. O. (1991). *Ethical Principles for the Conduct of Human Subject Research: Population-based Research and Ethics*. *The Journal of Law, Medicine & Ethics*, vol. 19, pp. 191–201.
- Gouvernement australien (2016). *Indigenous Australians' Access to Health Services*. *Australia's Health 2016*, chapitre 6.6. Canberra: Australian Institute of Health and Welfare.
- Gouvernement du Royaume-Uni (2016). *Ending Violence against Women and Girls Strategy: 2016–2020*. Londres : Ministère de l'Intérieur.
- Graham, C. (2014). "8 Reasons to Care about Older People's Rights". *HelpAge Blogs*. <http://www.helpage.org/blogs/caroline-graham-17/8-reasons-to-care-about-older-peoples-rights-784/>. Consulté le 24 octobre 2017.
- Green, D. 2010. "Are Women Really 70% of the World's Poor? How Do We Know?" *Blog "From Poverty to Power" d'Oxfam*. <https://oxfamblogs.org/fp2p/are-women-really-70-of-the-worlds-poor-how-do-we-know/>. Consulté le 12 octobre 2017.
- Griffith-Jones, S. and A. Persaud. 2012. "Why Critics are Wrong about a Financial-Transaction Tax". *European Voice*. <https://www.politico.eu/article/why-critics-are-wrong-about-a-financial-transaction-tax/>. Consulté le 12 décembre 2017.
- Grondona, V., N. Bigedain Ponte et C. Rodriguez Enriquez (2016). *Illicit Financial Flows Undermining Gender Justice*. *International Policy Analysis*. Friedrich-Ebert-Stiftung, Berlin.
- Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 (2013). *A New Global Partnership: Eradicate Poverty and Transform Economies Through Sustainable Development: The Report of the High-Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda*. New York : Nations Unies. GSMA (2015). *Connected Women 2015: Bridging the Gender Gap – Mobile Access and Usage in Low- and Middle-Income Countries*. Londres.
- Guajardo, J., D. Leigh et A. Pescatori (2011). *Expansionary Austerity: New International Evidence*. Document de travail du FMI. Washington, DC : Fonds monétaire international.
- Gunatilake, H. et M. J. Carangal-San Jose (2008). *Privatization Revisited: Lessons from Private Sector Privatization in Water Supply and Sanitation in Developing Countries*. Document de travail n° 115 du Département des affaires économiques et de la recherche. Manille : Banque asiatique de développement.
- Gunther, M. (2016). *These Cheap, Clean Stoves Were Supposed to Save Millions of Lives: What Happened?* *The Washington Post*, 29 octobre. https://www.washingtonpost.com/opinions/these-cheap-clean-stoves-were-supposed-to-save-millions-of-lives-what-happened/2015/10/29/c0b98f38-77fa-11e5-a958-d889faf561dc_story.html?utm_term=.2c0e-8fe43e4f. Consulté le 2 novembre 2017.
- Hall, D. et E. Lobina (2012). *Financing Water and Sanitation: Public Realities*. Rapport rédigé pour l'Internationale des services publics à l'occasion du 6e Forum mondial de l'eau, Marseille (mars).
- Hall, R. (2015). *Feminist Strategies to End Violence against Women*. *The Oxford Handbook of Transnational Feminist Movements*, (dir.) R. Baksh et W. Harcourt, pp. 394–415. Oxford: Oxford University Press.
- Hansford, F. (2016). *Gender Bias in Intra-Household Resource Allocation: Who Wins and Loses, Who Decides, and How Can Public Action Help? A Review of Evidence across the Minority and Majority Worlds*. Document commandité par ONU Femmes, New York.
- Hardoon, D. (2015). *Insatiable richesse : toujours plus pour ceux qui ont déjà tout*. Rapport thématique d'Oxfam. Oxford : Oxfam.
- HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) (2015). « Journée internationale des migrants » – Vendredi 18 décembre 2015 (en anglais). <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16886&LangID=F>. Consulté le 24 octobre 2017.
- (2016a). "State Regulatory Approaches: The Trend Towards Mandatory Human Rights Due Diligence and Reporting across Sectors". Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme 2016, Genève, 14–16 novembre. <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/ForumSession5/Nov16/StateRegulatoryApproaches.pdf>. Consulté le 6 novembre 2017.
- (2016b). *A Human Rights-Based Approach to Data: Leaving No One Behind in the 2030 Development Agenda*. Genève : HCDH.
- et CESR (Centre for Economic and Social Rights) (2013). *Qui sera responsable ? Droits de l'homme et Agenda du développement pour l'après-2015* (en anglais). New York et Genève : HCDH et CESR.
- HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) et ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida) (2017). *Understanding and Building Synergies for Addressing the Misuse of the Criminal Law and its Impact on Women, Sex Workers, People Who Use Drugs, People Living with HIV and LGBT Persons*. Compte rendu de la réunion d'experts, 8–10 février, Bellagio, Italie.
- HCR (L'agence des Nations Unies pour les réfugiés) (2011). *Action contre la violence sexuelle et sexiste : Stratégie actualisée*. Genève.
- (2016). « Selon une enquête du HCR, les réfugiés afghans et syriens arrivés en Grèce fuient les conflits et la violence. » <http://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2016/2/56cd830dc/enquete-hcr-refugies-afghans-syriens-arrivees-grece-fuient-conflits-violence.html>. Consulté le 19 décembre 2017.
- (2017a). *Global Trends: Forced Displacement in 2016*. Genève.
- (2017b). « Rohingya Emergency ». <http://www.unhcr.org/en-us/rohingya-emergency.html>. Consulté le 12 janvier 2018.
- (2017c). « Hausse des déplacements forcés en Colombie, malgré la signature de l'accord de paix. » <http://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2017/3/58c2d740a/hausse-deplacements-forces-colombie-malgre-signature-laccord-paix.html>. Consulté le 15 décembre 2017.
- (2017d). *Women*. <http://www.unhcr.org/en-us/women.html>. Consulté le 19 décembre 2017.
- Hedman, B., F. Perucci et P. Sundstrom (1996). *Engendering Statistics: A Tool for Change*. Örebro: Statistics Sweden.
- Heise, L. 2011. *What Works to Prevent Partner Violence? An Evidence Overview*. Document de travail, version 2.0. <https://www.oecd.org/derec/49872444.pdf>. Consulté le 3 mars 2017.

- Hernes, H. M. (1987). Women and the Welfare State: The Transition from Private to Public Dependence. *Women and the State: The Shifting Boundaries of Public and Private*, (dir.) A. S. Sassoon, pp. 72–92. Londres : Hutchinson.
- Hill, M. A. et E. King (1995). *Women's Education and Economic Well-Being. Feminist Economics*, vol. 1, n° 2, pp. 21–46.
- Hirway, I. (2010). *Understanding Poverty: Insights Emerging from Time Use of the Poor. Unpaid Work and the Economy: Gender, Time Use and Poverty in Developing Countries*, (dir.) R. Antonopoulos et I. Hirway, pp. 22–57. New York: Palgrave MacMillan.
- (2017). *Mainstreaming Unpaid Work: Time-Use Data in Developing Policies*. Oxford: Oxford University Press.
- Hogan, M. C., B. Saavedra-Avendano, G. Darney et al. (2016). *Reclassifying Causes of Obstetric Death in Mexico: A Repeated Cross-Sectional Study. Bulletin of the World Health Organization*, vol. 94, n° 5, pp. 362–369B.
- Hook, J. (2006). *Care in Context: Men's Unpaid Work in 20 Countries. American Sociological Review*, vol. 71, n° 4, pp. 639–660.
- Horon, I. L. (2005). *Underreporting of Maternal Deaths on Death Certificates and the Magnitude of the Problem of Maternal Mortality. American Journal of Public Health*, vol. 95, n° 3, pp. 478–482.
- Howard, A. (2015). "Why Some People in the U.S. Still Don't Have Internet Access". *HuffPost Tech*, 18 décembre. http://www.huffingtonpost.co.uk/entry/digital-divide-brookings-institute_us_5674586be4b014efe0d55041. Consulté le 19 janvier 2018.
- Htun, M. et S. L. Weldon (2012). *The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence against Women in Global Perspective, 1975–2005. American Political Science Review*, vol. 106, n° 3, pp. 548–569.
- (2013). "Why Autonomous Social Movements Hold the Key to Reducing Violence against Women". *Scholars Strategy Network*. <http://www.scholarsstrategynetwork.org/brief/why-autonomous-social-movements-hold-key-reducing-violence-against-women>. Consulté le 24 octobre 2017.
- Hudson, V. M., D. L. Bowen et P. L. Nielsen (2011). *What Is the Relationship between Inequity in Family Law and Violence against Women? Approaching the Issue of Legal Enclaves. Politics and Gender*, vol. 7, n° 4, pp. 453–492.
- Hughes, K., M. A. Bellis, L. Jones, S. Wood et al. (2012). *Prevalence and Risk of Violence against Adults with Disabilities: A Systematic Review and Meta-Analysis of Observational Studies. The Lancet*, vol. 379, n° 9826, pp. 1621–1629.
- Hutton, G. et J. Bartram (2008). *Coûts globaux de la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement (en anglais). Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, vol. 86, n° 1, pp. 13–19.
- IASC (Inter-Agency Standing Committee) et Global Protection Cluster (2015). *Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action: Reducing Risk, Promoting Resilience and Aiding Recovery*. Genève : IASC.
- ICED (Infrastructure and Cities for Economic Development) (2017). *Infrastructure: A Game-Changer for Women's Economic Empowerment*. Communication aux groupes de travail du Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'autonomisation économique des femmes : Note d'information.
- ICRICT (Independent Commission for the Reform of International Corporate Taxation) [Commission indépendante pour la réforme de l'impôt international sur les sociétés] (2015). Déclaration. https://static1.squarespace.com/static/5a0c602bf43b5594845abb81/t/5a1752a324a694106d24951f/1511477994272/ICRICT_Com-Rec-Report_FR_v1.2.pdf. Consulté le 20 novembre 2017.
- (2016). "Four Ways to Tackle International Tax Competition". <https://www.icrict.com/icrict-documentsfour-ways-to-tackle>. Consulté le 20 novembre 2017.
- IEG (Independent Evaluation Group) (2014). *World Bank Group Support to Public-Private Partnerships: Lessons from Experience in Client Countries, FY 02-12*. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.
- Ilkharacan, I. (à paraître). *Promoting Women's Economic Empowerment: Recognizing and Investing in the Care Economy*. Document de réflexion. New York : ONU Femmes.
- , K. Kim et T. Kaya (2015). *The Impact of Public Investment in Social Care Services on Employment, Gender Equality and Poverty: The Turkish Case*. Rapport de recherche. Centre d'études sur les femmes de l'Université technique d'Istanbul, et The Levy Economics Institute at Bard College, New York.
- Inchauste, G. et N. Lustig. (dir.) (2017). *The Distributional Impact of Taxes and Transfers: Evidence from Eight Low-and Middle-Income Countries*. Washington DC : Banque mondiale.
- Indian Institute of Dalit Studies (2013). *Social Exclusion and Rural Poverty: Role of Discrimination and General Factors in Access to Government Schemes for Employment, Food, Health Services, Agricultural Land and Forest Resources in the Poorest Areas in India*. New Delhi.
- INMUJERES (Instituto Nacional de las Mujeres). 2007–2009. *Ley General de Acceso de las Mujeres a una Vida Libre de Violencia*. Mexique.
- Institut de statistiques de l'UNESCO (2017a). Centre de données UIS.Stat. <http://data.uis.unesco.org>. Consulté en novembre 2017.
- (2017b). *Les femmes et la science*. Bulletin d'information n° 43. <http://uis.unesco.org/fr/topic/les-femmes-et-la-science>. Consulté le 30 novembre 2017.
- UIP (Union interparlementaire) (2017a). « Les femmes dans les parlements nationaux : Moyenne mondiale. » <http://archive.ipu.org/wmn-f/world.htm>. Consulté le 30 novembre 2017.
- (2017b). *Les femmes au parlement en 2016 : Regard sur l'année écoulée*. Genève.
- IWHC (International Women's Health Coalition) [Coalition internationale pour la santé des femmes] (2017). *Power Lessons: Women's Advocacy and the 2030 Agenda*. New York.
- IWPR (Institute for Women's Policy Research) [Institut chargé des recherches relatives aux politiques de la femme] (2015). *The Status of Women in the States 2015*. Washington, DC: IWPR.
- Jackson, T. (2009). *Prosperity without Growth: Economics for a Finite Planet*. Londres/Washington, DC: Earthscan.
- Jacob, A. (2017). *Mind the Gap: Analyzing the Impact of Data Gap in Millennium Development Goals' (MDGs) Indicators on the Progress toward MDGs. World Development*, vol. 93, pp. 260–278.
- Jewkes, R. (2002). *Intimate Partner Violence: Causes and Prevention. The Lancet*, vol. 359, pp. 1423–1429.
- 2015. *From Work with Men and Boys to Changes in Social Norms and Reduction of Inequities in Gender Relations: A Conceptual Shift in Prevention of Violence against Women and Girls. The Lancet*, vol. 385, no 9977, pp. 1580–1589.
- Johansson-Stenman, O. (2002). Estimating Individual Driving Distance by Car and Public Transport Use in Sweden. <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.196.233&rep=rep1&type=pdf>. Consulté le 30 novembre 2017.
- John-Abraham, I. et R. Senderowitsch (2003). *Voice, Eyes and Ears: Social Accountability in Latin America – Case Studies on Mechanisms of Participatory Monitoring and Evaluation*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Judd, N., G. Camacho, A. D'Angelo, G. Yanez De la Borda et al. (2008). *Regional Mapping Study of Women's Police Stations in Latin America*. Quito : CEPLAES (Centro de Planificación y Estudios Sociales Calle Sarmiento).
- Juran, S. et R. Snow (2016). *The Potential of the 2010 Population and Housing Census Round for International Migration Analysis. Document de référence pour la conférence Improving Data on International Migration: Towards Agenda 2010 and the Global Compact on Migration*, Berlin, 2–3 décembre.

- Kabeer, N. (2003). *Gender Mainstreaming in Poverty Eradication and the Millennium Development Goals: A Handbook for Policy-Makers and Other Stakeholders*. Londres : Commonwealth Secretariat.
- (2006). *Social Exclusion and the MDGs: The Challenge of 'Durable Inequalities' in the Asian Context*. Groupe parallèle 3A, thématique 4, conférence Asia 2015: Promoting Growth, Ending Poverty, 6–7 mars.
- (2014). *The Politics and Practicalities of Universalism: Towards a Citizen-Centred Perspective on Social Protection*. *The European Journal of Development Research*, vol. 26, n° 3, pp. 338–354.
- (2015a). *Tracking the Gender Politics of the Millennium Development Goals: Struggles for Interpretive Power in the International Development Agenda*. *Third World Quarterly*, vol. 36, n° 2, pp. 377–395.
- (2015b). "Gender Equality, the MDGs and the SDGs: Achievements, Lessons and Concerns." <https://www.theigc.org/blog/gender-equality-the-mdgs-and-the-sdgs-achievements-lessons-and-concerns/>. Consulté le 6 novembre 2017.
- (2016). *'Leaving No One Behind': The Challenge of Intersecting Inequalities*. *World Science Report 2016*, pp. 55–58. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Conseil international des sciences sociales.
- et I. Natali (2012). *Gender Equality and Economic Growth: Is There a Win-Win? Document de travail IDS Pathways* (mimeo). Brighton (Royaume-Uni): Institute of Development Studies.
- Kabeer, N. et al. (2013). *Paid Work, Women's Empowerment and Inclusive Growth*. New York : ONU Femmes.
- Kammilla, S., J. F. Kappen, D. Rysankova, B. Hyseni et V. R. Putti (2014). *Clean and Improved Cooking in Sub-Saharan Africa: A Landscape Report*. Document de travail. Washington, DC : Banque mondiale.
- Kaye, M. et J. Tolmie (1998). *Fathers' Rights Groups in Australia and Their Engagement with Issues in Family Law*. *Australian Journal of Family Law*, vol. 12, n° 5, pp. 19–67.
- Kelly, L. (2013). *Moving in the Shadows: Introduction*. Dans *Moving in the Shadows: Violence in the Lives of Minority Women and Children*, (dir.) Y. Rehman, L. Kelly et H. Siddiqui, pp. 1–14. Londres et New York : Routledge.
- Kerby, S. (2012) *Pay Equity and Single Mothers of Color: Eliminating Race-based and Gender-based Wage Gap Key to American Prosperity*. Center for American Progress. <https://www.americanprogress.org/issues/race/news/2012/04/16/11436/pay-equity-and-single-mothers-of-color/>. Consulté le 15 décembre 2017.
- Khan, T. (2016). *Delivering Development Justice? Financing the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Document d'orientation n° 10. New York : ONU Femmes.
- Khosla, R., J. Banerjee, D. Chou, L. Say et S. Fried (2017). *Gender Equality and Human Rights Approaches to Female Genital Mutilation: A Review of International Human Rights Norms and Standards*. *Reproductive Health*, vol. 14, n° 59.
- Koolwall, G. et D. van der Walle (2013). *Access to Water, Women's Work and Child Outcomes*. *Economic Development and Cultural Change*, vol. 61, n° 2, pp. 369–405.
- Kotiswaran, P. (2014). *Beyond Sexual Humanitarianism: A Post-Colonial Approach to Anti-Trafficking Law*. *U. C. Irvine Law Review*, vol. 4, n° 1, pp. 353–406.
- Krishnan, S., C. H. Rocha, A. E. Hubbard, K. Subbiah et al. (2010). *Do Changes in Spousal Employment Status Lead to Domestic Violence? Insights from a Prospective Study in Bangalore, India*. *Social Science and Medicine*, vol. 70, n° 1, pp. 136–143.
- Lakner, C. et B. Milanovic (2016). *Global Income Distribution: From the Fall of the Berlin Wall to the Great Recession*. *World Bank Economic Review*, vol. 30, n° 2, pp. 203–232.
- Lampietti, J. et L. Stalker (2000). *Consumption Expenditure and Female Poverty: A Review of the Evidence*. Document de travail n° 11, série Genre et développement. Washington, DC : Banque mondiale.
- Lancet, The* (2017). *The Lancet Commission on Pollution and Health*. <http://www.thelancet.com/commissions/pollution-and-health>. Consulté le 30 novembre 2017.
- Levien, M. (2017). *Gender and Land Dispossession: A Comparative Analysis*. Document d'orientation n° 15. New York : ONU Femmes.
- Levy, C. (2013). *Travel Choice Reframed: 'Deep Distribution' and Gender in Urban Transport*. *Environment and Urbanization*, vol. 25, n° 1, pp. 47–63.
- Li, T. (2015). *Social Impacts of Oil Palm in Indonesia: A Gendered Perspective from West Kalimantan*. Document hors-série n° 124. Bogor (Indonésie) : Centre de recherche forestière internationale (CIFOR).
- Lloyd-Sherlock, P. (2017). *Pathways to Accessible, Affordable and Gender-Responsive Care Services for Older Persons*. Note d'information pour Le progrès des femmes dans le monde 2018. New York : ONU Femmes.
- Lobina, E. et D. Hall (2013). *The List of Water Remunicipalisations Worldwide – As of November 2013*. Unité de recherche de l'Internationale des services publics (PSIRU), The Business School, University of Greenwich, Londres.
- Lozano, R. (2010). *Maternal Mortality in Mexico: Lessons Learned from Improving Data Quality*. <http://www.healthdata.org/presentation/maternal-mortality-mexico-lessons-learned-improving-data-quality>. Consulté le 8 novembre 2017.
- Luoma, M., M. Koivusilta, G. Lang, E. Enzenhofer et al. (2011). *Prevalence Study of Abuse and Violence against Older Women: Results of a Multi-Cultural Survey Conducted in Austria, Belgium, Finland, Lithuania, and Portugal*. Finlande : Institut national de la santé et du bien-être social (THL).
- MacNeil, A. and S. Ghosh (2017). *Gender Imbalance in the Maritime Industry: Impediments, Initiatives and Recommendations*. *Australian Journal of Maritime & Ocean Affairs*, vol. 9, n° 1.
- Maggio, A., T. Van Criel et J. P. Malingreau (2015). *Global Food Security 2030: Assessing Trends with a View to Guiding Future EU Policies*. Luxembourg : Union européenne.
- Malghan, D. et H. Swaminathan (2016). *What Is the Contribution of Intra-Household Inequality to Overall Income Inequality: Evidence from Global Data, 1973–2013*. Document de travail LIS n° 679. Luxembourg: Luxembourg Income Study (LIS) Cross-National Data Center.
- Manjoo, R. (2012). *The Continuum of Violence against Women and the Challenges of Effective Redress*. *International Human Rights Law Review*, vol. 1, pp. 1–29.
- Mawarire, T., I. Pousadela et C. Gilbert (2016). *Civil Society Watch Report*. Johannesburg, Genève, New York et Londres : CIVICUS.
- Mayston, R., M. Guerra, Y. Huang, A. L. Sosa et al. (2014). *Exploring the Economic and Social Effects of Care Dependence in Later Life: Protocol for the 10/66 Research Group INDEP Study*. *SpringPlus*, vol. 3, n° 379.
- McKinsey & Company (2007). "Women Matter: Gender Diversity, a Corporate Performance Driver." <https://www.mckinsey.com/business-functions/organization/our-insights/gender-diversity-a-corporate-performance-driver>. Consulté le 30 novembre 2017.
- Michel, S. et I. Peng (2012). *All in the Family? Migrants, Nationhood and Care Regimes in Asia and North America*. *Journal of European Social Policy*, vol. 22, n° 4, pp. 406–418.
- (2017). Introduction. *Gender, Migration and the Work of Care: A Multi-Scalar Approach to the Pacific Rim*, (dir.) S. Michel et I. Peng, pp. 3–22. Cham (Suisse) : Palgrave Macmillan.
- Ministère de la présidence espagnole (2004). *Loi organique 1/2004 du 28 décembre relative aux mesures de protection intégrale contre la violence de genre*. BOE Bulletin officiel de l'État n° 313.

- Ministère ukrainien du développement économique et du commerce (2017). *Sustainable Development Goals: Ukraine – 2017 National Baseline Report*. Kiev.
- MINSALUD (Ministro de Salud y Protección Social) et Profamilia (2015). *Encuesta Nacional de Demografía y Salud (ENDS) Colombia 2015*. Bogotá : MINSALUD.
- Mitra, S. et U. Sambamoorthi (2014). *Disability Prevalence among Adults: Estimates for 54 Countries and Progress toward a Global Estimate*. *Disability and Rehabilitation*, vol. 26, n° 11, pp. 940–947.
- Mkandawire, T. (2005). *Targeting and Universalism in Poverty Reduction*. Document n° 23, Politique sociale et développement. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- Monfort, M. C. (2016). Note de service interne inédite. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- Mont, D. (2007). *Measuring Disability Prevalence*. Document de travail n° 0706, Protection sociale. Washington, DC : Banque mondiale.
- Morgan, A. et H. Chadwick (2009). *Key Issues in Domestic Violence*. Research in Practice, document de synthèse n° 7. Canberra : AIC (Australian Institute of Criminology) [Institut australien de criminologie].
- Morris, M. (2016). *Women's Leadership Matters: The Impact of Women's Leadership in the Canadian Federal Public Service*. Ottawa : Centre pour les femmes en politique et en leadership public, Université Carleton.
- Moss, P. (dir.) (2015). "11th Annual Review of Leave Policies and Related Research 2015. International Network on Leave Policies and Research 2015". http://www.leavenetwork.org/fileadmin/Leavenetwork/Annual_reviews/2015_full_review3_final_8july.pdf. Consulté le 31 octobre 2017.
- Mukherjee, A. (à paraître). *Global Patterns on Gender Differences in Time Spent on Unpaid and Paid Work*. Document de référence rédigé pour la section Recherches et Données. New York : ONU Femmes.
- Nations Unies (1995). *Déclaration et Programme d'action de Beijing, adoptés à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 27 octobre 1995*. A/ CONF.177/20 et A/CONF.177/20/Add.1.
- (1999). *Étude mondiale de 1999 sur le rôle des femmes dans le développement*. New York.
- (2000). *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*.
- (2014). *World Survey on the Role of Women in Development*. New York.
- (2015a). *Objectifs du Millénaire Pour le Développement : Rapport de 2015*. New York.
- (2015b). "Gender Statistics Manual: Integrating a Gender Perspective into Statistics." <http://unstats.un.org/unsd/genderstatmanual/>. Consulté le 8 novembre 2017.
- (2016). *Living Free and Equal: What States Are Doing to Tackle Violence and Discrimination against Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Intersex People*. New York et Genève.
- (2017a). *L'étude sur la situation économique et sociale dans le monde 2017 : Retour sur 70 ans d'analyse des politiques de développement*. New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.
- (2017b). Nouveau Programme pour les Villes, adopté à la conférence Habitat III, Quito (Équateur), 17–20 octobre.
- (2017c). *Rapport sur les objectifs de développement durable 2017*. New York.
- (2017d). « Initiative Spotlight pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. » <http://www.un.org/fr/spotlight-initiative/index.shtml>. Consulté le 24 octobre 2017.
- DAES (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies), Division de la population (2015). *World Population Prospects: The 2015 Revision, Key Findings and Advance Tables*. New York.
- (2016). *The World's Cities 2016: Data Booklet*. New York.
- (2017). *World Population Prospects: The 2017 Revision*. Édition DVD. New York.
- Nelson, G. C., M. W. Rosegrant, J. Koo, R. Robertson et al. (2009). *Changement climatique : Impact sur l'agriculture et coût de l'adaptation*. Washington, DC : IFPRI (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires).
- Neumayer, E. et T. Pluemper (2007). The Gendered Nature of Natural Disasters: The Impact of Catastrophic Events on the Gender Gap in Life Expectancy, 1981– 2002. *Annals of the American Association of Geographers*, vol. 97, n° 3, pp. 551–566.
- Nicolai, S., C. Hoy, T. Berliner et T. Aedy (2015). *Projecting Progress: Reaching the SDGs by 2030*. Londres : Overseas Development Institute (ODI).
- Nieuwenhuis, R., T. Munzi, J. Neugschwender, H. Omar et F. Palmisano (à paraître). *Gender Equality and Poverty Are Intrinsicly Linked : A Contribution to the Continued Monitoring of Selected Sustainable Development Goals*. Document de référence rédigé pour la section Recherches et Données. New York : ONU Femmes.
- NIPS (National Institute of Population Studies) et ICF International (2013). *Pakistan: Demographic and Health Survey 2012–13*. Islamabad (Pakistan) et Calverton, MA : NIPS et ICF International.
- Nirere, M. (2012). « The Rwandan Experience. Document présenté à la 11e conférence internationale de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme. » Jordanie (novembre). <http://nhri.ohchr.org/EN/ICC/InternationalConference/11IC/Pages/Outcomes.aspx>. Consulté le 6 novembre 2017.
- NPC (National Population Commission), République fédérale du Nigeria et ICF International (2014). *Nigeria: Demographic and Health Survey 2013*. Abuja (Nigeria) et Rockville, MA : NPC et ICF International.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2005). *Ensuring Quality Long-Term Care for Older People*. OECD Observer Policy Brief. Paris : OCDE.
- (2006). *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*. Paris : OCDE.
- (2016a). Fréquentation des services de garde et d'éducation préscolaire. Base de données de l'OCDE sur la famille. http://www.oecd.org/els/soc/PF3_2_Enrolment_childcare_preschool.pdf. Consulté le 31 octobre 2017.
- (2016b). *Parental Leave: Where Are the Fathers?* Synthèse. Paris : OCDE.
- (2017a). « Aide à l'appui de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes : Graphiques par donneur. » <http://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/Aide-egalite-homme-femme-2017.pdf>. Consulté le 1er décembre 2017.
- (2017b). "Inequality and Income. Better Policies for Better Lives". <http://www.oecd.org/social/inequality.htm#income>. Consulté le 30 novembre 2017.
- (s. d.). Panorama des pensions. <https://www.compareyourcountry.org/pensions?cr=oecd&lg=fr&page=3&charts=1448291277877+1448866610930&template=6>. Consulté le 15 décembre 2017.
- GENDERNET (Réseau du Comité d'aide au développement sur l'égalité homme-femme). "From Commitment to Action: Financing Gender Equality and Women's Rights in the Implementation of the Sustainable Development Goals". <https://www.oecd.org/dac/gender-development/From%20commitment%20to%20action%20FINAL.pdf>. Consulté le 20 novembre 2017.
- Oduro, A. D., C. D. Deere et Z. B. Catanzarite (2015). *Women's Wealth and Intimate Partner Violence: Insights from Ecuador and Ghana*. *Feminist Economics*, vol. 21, n° 2, pp. 1–29.

O'Hanlon, L. (2014). Women and the Right to Water and Sanitation. Document de référence pour *Le progrès des femmes dans le monde 2015–2016*. New York : ONU Femmes.

OIM (Organisation internationale pour les migrations) (2013). *Taking Action against Violence and Discrimination Affecting Migrant Women and Girls*. Genève.

—— (s. d.). « GMDAT MigFacts: International Migration. Centre d'analyse des données migratoires mondiales. » <https://gmdac.iom.int/gmdac-migfacts-international-migration>. Consulté le 19 décembre 2017.

OIT (Organisation internationale du travail) (2008). *Can Low Income Countries Afford Basic Social Security?* Note d'orientation n° 3, Sécurité sociale. Genève.

—— (2012). *International Standard Classification of Occupations; Structure, Group Definitions and Correspondence Tables*. Genève.

—— (2014). *World Social Protection Report 2014–15: Building Economic Recovery, Inclusive Development and Social Justice*. Genève.

—— (2015a). *Women in Business and Management: Gaining Momentum – Abridged Version of the Global Report*. Genève.

—— (2015b). *Social Protection for Maternity: Key Policy Trends and Statistics. Note d'orientation n° 15*, Protection sociale. Genève.

—— (2016a). *Les femmes au travail, tendances 2016*. Genève.

—— (2016b). *Maternity Cash Benefits for Women in the Informal Economy. Note thématique*, Protection sociale pour tous. Genève.

—— (2017a). *Emploi et questions sociales dans le monde*. Genève.

—— (2017b). Base de données ILOSTAT. <http://www.ilo.org/ilostat>. Consultée le 14 décembre 2017.

Okoyo, U. O. 2017. *Islamic Republic of Pakistan: Pakistan Population and Housing Census 2017 Monitoring/Observation Mission – National Report*. <http://www.statistics.gov.pk/assets/publications/Pakistan%20Paopulation%20and%20Housing%20Census-2017%20National%20Report.pdf>. Consulté le 7 novembre 2017.

Omanyondo, M. C. (2005). *Sexual Gender-Based Violence and Health Facility Needs Assessment: (Lofa, Nimba, Grand Gedeh and Grand Bassa Counties) Liberia*. Organisation mondiale de la Santé, Monrovia.

OMM (Organisation météorologique mondiale) (2017). Avec une moyenne supérieure d'environ 1,1 °C aux valeurs préindustrielles, l'OMM confirme que 2016 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/avec-une-moyenne-sup%C3%A9rieure-d%E2%80%99environ-11-%C2%B0c-aux-valeurs>. Consulté le 6 novembre 2017.

OMS (Organisation mondiale de la Santé) (1997). « Violence against Women; Health Consequences ». <http://www.who.int/gender/violence/v8.pdf>. Consulté le 30 novembre 2017.

—— (2002). The Toronto Declaration on the Global Prevention of Elder Abuse. Genève.

—— (2009). "The Energy Access Situation in Developing Countries; A Review Focusing on the Least Developed Countries and Sub-Saharan Africa". <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Environment%20and%20Energy/Sustainable%20Energy/energy-access-situation-in-developing-countries.pdf>. Consulté en décembre 2017.

—— 2011. *Rapport mondial sur le handicap*. Genève.

—— (2013). *Civil Registration and Vital Statistics 2013: Challenges, Best Practices and Design Principles for Modern Systems*. http://www.who.int/healthinfo/civil_registration/crvs_report_2013.pdf?ua=1. Consulté le 8 novembre 2017.

—— (2014a). « La grossesse chez les adolescentes. » <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs364/fr/>. Consulté le 5 décembre 2017.

—— (2014b). « Trachoma: Situation and Trends. » http://www.who.int/gho/neglected_diseases/trachoma/en/. Consulté le 12 octobre 2017.

—— (2015a). *The Global Prevalence of Anaemia in 2011*. Genève.

—— (2015b). "Population Using Solid Fuels: Data by Country. Données de l'Observatoire de la santé mondiale ». <http://apps.who.int/gho/data/node.main.135?lang=en>. Consulté le 19 décembre 2017.

—— (2015c). *Rapport mondial sur le vieillissement et la santé*. Genève.

—— (2016a). « Mortalité maternelle. Aide-Mémoire. » <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs348/fr/>. Consulté le 12 octobre 2017.

—— (2016b). *Standards pour l'amélioration de la qualité des soins maternels et néonataux dans les établissements de santé*. Genève.

—— (2016c). « Pollution de l'air à l'intérieur des habitations et la santé. Aide-mémoire n° 292. » <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs292/fr/>. Consulté le 12 octobre 2017.

—— (2016d). *Burning Opportunity: Clean Household Energy for Health, Sustainable Development, and Wellbeing of Women and Children*. Luxembourg.

—— (2016e). *Lignes directrices de l'OMS sur la prise en charge des complications des mutilations sexuelles féminines*. Genève.

—— (2018). Global Database of Body Mass Index. <http://www.who.int/nutrition/databases/bmi/en/>. Consulté le 19 janvier 2018.

—— (s. d.). Indicator 3.1.1. <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-03-01-01.pdf>. Consulté le 30 novembre 2017.

—— et London School of Hygiene and Tropical Medicine (2010). *Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes : Intervenir et produire des données*. Genève.

OMS (Organisation mondiale de la Santé) et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2012). *Progress on Drinking Water and Sanitation: 2012 Update*. New York : UNICEF et OMS.

—— (2015). *Progress on Sanitation and Drinking Water: 2015 Update and MDG Assessment*. Genève : OMS et UNICEF.

—— (2017a). *Progress on Drinking Water, Sanitation and Hygiene: 2017 Update and SDG Baselines*. Genève : OMS et UNICEF.

—— (2017b). *Une eau potable gérée en toute sécurité*. Genève.

—— (2017c). "Estimates on the Use of Water, Sanitation and Hygiene: Pakistan". Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. <https://washdata.org/data/country/PAK/download>. Consulté le 30 novembre 2017.

OMS (Organisation mondiale de la Santé), London School of Hygiene and Tropical Medicine and South African Medical Research Council (2013). *Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire*. Genève.

OMS (Organisation mondiale de la Santé), UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), UNFPA (Nations Unies, Division de la population), Banque mondiale et Nations Unies (2015). *Tendances de la mortalité maternelle : 1990–2015 Estimations de l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, le Groupe de la Banque mondiale et la Division de la population des Nations Unies*. Genève : OMS.

OMS (Organisation mondiale de la Santé) Europe (2011). *Rapport européen sur la prévention de la maltraitance envers les aînés* (en anglais). Copenhague.

O'Neil, T., A. Fleury et M. Foresti (2016). *Women on the Move: Migration, Gender Equality and the 2030 Agenda for Sustainable Development. Document d'information* (juillet). Londres : Overseas Development Institute (ODI).

ONUDD (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) (2009). *Rapport mondial sur la traite des personnes*. Vienne.

- (2013). *Global Study on Homicide 2013: Trends, Contexts, Data*. Vienne.
- (2016). *Rapport mondial sur la traite des personnes*. Vienne.
- (s. d.). UNODC Homicide Statistics 2013. <https://www.unodc.org/gsh/en/data.html>. Consulté le 1er décembre 2017.
- ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) (2011). *Le progrès des femmes dans le monde 2011–2012 : En quête de justice*. New York.
- (2012). *Manuel de législation sur la violence à l'égard des femmes*. New York.
- (2013). *A Transformative Stand-Alone Goal on Achieving Gender Equality, Women's Rights and Women's Empowerment: Imperatives and Key Components*. New York.
- (2014a). *The Global Economic Crisis and Gender Equality*. New York.
- (2014b). *World Survey on the Role of Women in Development 2014: Gender Equality and Sustainable Development*. New York.
- (2014c). "UN Egypt Calls for Firm Stand Violence Against Women". <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2014/6/new-anti-sexual-harassment-law-in-egypt>. Consulté le 7 novembre 2017.
- (2015a). *Rapport de synthèse : La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont 20 ans*. New York.
- (2015b). *Monitoring Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls in the 2030 Agenda for Sustainable Development: Opportunities and Challenges – Position Paper*. New York.
- (2015c). *Le progrès des femmes dans le monde 2015–2016 : Transformer les économies, réaliser les droits*. New York.
- (2015d). *Égalité des sexes, développement de l'enfance et création d'emplois : comment bénéficier du « triple dividende » des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants*. Document de politique générale n° 2. New York.
- (2016a). "Sexual and Reproductive Health, Gender Equality and Human Rights, Gender-Based Violence, Economic and Political Opportunities of Women living with HIV in Ukraine". http://media.wix.com/ugd/23686c_af7a3ea051fc4c0293ad42e90d016f17.pdf. Consulté le 17 novembre 2017.
- (2016b). *Redistributing Unpaid Care and Sustaining Quality Care Services: A Prerequisite for Gender Equality*. Document de politique générale n° 5. New York.
- (2017a). *Making Every Woman and Girl Count: 2016 Annual Report – Inception Phase*. New York.
- (2017b). *Making Innovation and Technology Work for Women*. New York.
- (2017c). *Progress of Women in Latin America and the Caribbean: Transforming Economies, Realizing Rights*. Panama.
- (2017d). "Flagship Programme: Safe Cities and Safe Public Spaces." [http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/un%20women-safecities-brief_us-web%20\(1\).pdf?vs=953](http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/un%20women-safecities-brief_us-web%20(1).pdf?vs=953). Consulté le 24 octobre 2017.
- (2017e). « L'abrogation de la loi sur le viol par le parlement libanais marque un jour historique pour les femmes du pays » (18 août). <http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2017/8/news-lebanon-parliament-repeals-rape-law>. Consulté le 24 octobre 2017.
- (2017f). « En Uruguay, la loi relative aux soins renforce les services et rompt les stéréotypes. » <http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2017/2/feature-uruguay-care-law>. Consulté le 31 octobre 2017.
- (2017g). *Safe Cities and Safe Public Spaces: Global Results Report*. New York.
- (à paraître). *Towards Inclusive Cities for All: How to Protect the Rights of Women in Informal Self-Employment*. Document de politique générale no. 9. New York.
- (s. d.). "Flagship Programme: Making Every Woman and Girl Count". <http://www.unwomen.org/en/how-we-work/flagship-programmes/making-every-woman-and-girl-count>. Consulté le 9 novembre 2017.
- et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2017). *Preventing Violence against Women in Elections: A Programming Guide*. New York : ONU Femmes et le PNUD.
- ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et Banque mondiale (à paraître). *Gender Differences in Poverty and Household Composition through the Lifecycle*.
- ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2017a). *Female Genital Mutilation/ Cutting and Violence against Women and Girls: Strengthening the Policy Linkages between Different Forms of Violence*. Document de politique générale. New York : ONU Femmes, UNFPA et UNICEF.
- (2017b). *Finding Convergence in Policy Framework: A Background Paper on the Policy Links between Gender, Violence against Women and Girls, and Female Genital Mutilation/ Cutting*. New York : ONU Femmes.
- ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), en association avec l'OMS (Organisation mondiale de la Santé), l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population), le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et l'ONUSIDA (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) (2015). *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence*. <http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/12/essential-services-package-for-women-and-girls-subject-to-violence>. Consulté le 24 octobre 2017.
- ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et al. (2015). *Un cadre pour appuyer les mesures de prévention de la violence à l'égard des femmes*. New York : ONU Femmes.
- ONU-Habitat (Programme des Nations Unies pour les établissements humains) (2013). *State of Women in Cities 2012–2013: Gender and the Prosperity of Cities*/ Nairobi.
- (2016). *Enhancing Productivity in the Urban Informal Economy*. Nairobi.
- Ortiz, I., M. Cummins et K. Karunanethy (2017). *Fiscal Space for Social Protection and the SDGs: Options to Expand Social Investments in 187 Countries*. Document de travail E048 Extension de la sécurité sociale. Genève : Organisation internationale du travail, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ONU Femmes.
- Ortiz, I., M. Cummins, J. Capaldo et K. Karunanethy (2015). *The Decade of Adjustment: A Review of Austerity Trends 2010–2020 in 187 Countries*. Série Extension de la sécurité sociale, no 53. Genève : Organisation internationale du travail (OIT).
- OSAGI (Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et Secrétariat de l'UNPFII (Instance permanente sur les questions autochtones) (2010). *Gender and Indigenous Peoples*. New York : Nations Unies.
- Ostry, J. D., A. Berg et C. G. Tsangarides (2014). *Redistribution, Inequality, and Growth*. Note de discussion des services du FMI SDN/14/02. Washington, DC : Fonds monétaire international.
- Our Watch, ANROWS (Australia's National Research Organisation for Women's Safety) [Organisation nationale australienne de recherche pour la sécurité des femmes] et VicHealth (2015). *Change the Story: A Shared Framework for the Primary Prevention of Violence against Women and Their Children in Australia*. Melbourne: Our Watch.
- Oxfam (2011). « Terres et Pouvoir : Le scandale grandissant qui entoure la nouvelle vague d'investissements fonciers. » Note d'information n° 151. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/oxfam/bitstream/10546/142858/34/bp151-land-power-rights-acquisitions-220911-fr.pdf>. Consulté le 14 décembre 2017.
- « Pacte mondial des Nations Unies et ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) (2011). Principes d'autonomisation des femmes : Pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire. » http://www.wepinciples.org/files/attachments/EN_WEPs_2.pdf. Consulté le 23 novembre 2017.

- Pakistan Bureau of Statistics [Office pakistanais de la statistique]. (2017). Provisional Summary Results of the 6th Population and Housing Census-2017. <http://www.pbscensus.gov.pk/>. Consulté le 15 décembre 2017.
- (s. d.). Population par langue maternelle (en anglais). www.pbs.gov.pk/sites/default/files/tables/POPULATION%20BY%20MOTHER%20TONGUE.pdf. Consulté le 15 décembre 2017.
- Panagariya, P. et A. K Jain (2016). "Electricity and Clean Cooking Strategy for India." Institut national pour la transformation de l'Inde, Gouvernement indien. <http://niti.gov.in/content/electricity-and-clean-cooking-strategy-india>. Consulté le 31 octobre 2017.
- Panaretto, K. S., M. Wenitong, S. Button et I. T. Ring (2014). *Aboriginal Community Controlled Health Services: Leading the Way in Primary Care*. *Medical Journal of Australia*, vol. 200, n° 11, pp. 649–652.
- Panda, P. et B. Agarwal (2005). *Marital Violence, Human Development and Women's Property Status in India*. *World Development*, vol. 33, n° 5, pp. 823–850.
- Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, le (2015). *Reproductive Health in Humanitarian Emergencies Remains Fatal Omission*. Londres : Organisation mondiale de la Santé.
- Patterson, C. J., E. L. Sutfin et Fulcher (2004). *Division of Labor among Lesbian and Heterosexual Parenting Couples: Correlates of Specialized Versus Shared Patterns*. *Journal of Adult Development*, vol. 11, n° 3, pp. 179–189.
- Paz Arauco, V., H. Gazdar, P. Hevia-Pacheco, N. Kabeer et al. (2014). *Strengthening Social Justice to Address Intersecting Inequalities Post-2015*. Londres: Overseas Development Institute (ODI).
- Peng, I. et S. Yeandle (2017). *Changing Family Constellations of Elderly Care: Mapping Family Variations and Their Implications*. Document de référence pour *Le progrès des femmes dans le monde 2018*. New York : ONU Femmes.
- Perez Fragoso, L. et C. Rodriguez Enriquez (2016). *Western Hemisphere: A Survey of Gender Budgeting Efforts*. Document de travail IMF WP/16/153. Washington, DC : Fonds monétaire international.
- Peters, D. (2013). *Gender and Sustainable Urban Mobility*. Étude thématique pour Rapport mondial sur les établissements humains 2013. ONU-Habitat, Nairobi.
- « Pew Forum on Religion and Public Life (2012). » Global Religious Landscape. <https://web.archive.org/web/20130101080244/http://features.pewforum.org/grl/population-percentage.php>. Consulté le 19 décembre 2017.
- Pianta, R., W. Barnett, M. Burchinal et K. Thornburg (2009). *The Effects of Preschool Education: What We Know, How Public Policy Is or Is not Aligned with the Evidence Base, and What We Need to Know*. *Psychological Science in the Public Interest*, vol. 10, n° 2, pp. 49–88.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2010). *Les impôts. Note thématique Égalité de genre et réduction de la pauvreté no 1*. New York.
- (2013a). *L'humanité divisée : Combattre les inégalités dans les pays en développement*. New York.
- (2013b). *Un million de voix : Le monde que nous voulons – Un avenir durable et la dignité pour tous*. New York.
- (2013c). *Gender and Disaster Risk Reduction*. New York.
- (2013d). *Breaking the Cycle of Domestic Violence in Timor Leste: Access to Justice Options, Barriers, and Decision Making Processes in the Context of Legal Pluralism*. Dili: PNUE Timor Leste.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) (2016). *Global Gender and Environment Outlook*. Nairobi.
- PNUE-CMSC (Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement), BLI (Birdlife International) et UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) (s. d.). Indicator 14.5.1: Coverage of Protected Areas in Relation to Marine Areas. <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-14-05-01.pdf>. Consulté le 30 novembre 2017.
- Poushter, J. (2015). "Car, Bike or Motorcycle? Depends on Where You Live". PEW Research Center. <http://www.pewresearch.org/fact-tank/2015/04/16/car-bike-or-motorcycle-depends-on-where-you-live/>. Consulté le 30 novembre 2017.
- Programme commun des Nations Unies relatif à l'égalité des sexes – Ouganda (2014). Annual Narrative Report*. New York : Nations Unies.
- Quisumbing, A.R. (dir.) (2003). *Household Decisions, Gender, and Development: A Synthesis of Recent Research*. Washington, DC : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).
- Rabie, M. (2018). *The Global Debt Crisis and Its Socioeconomic Implications: Creating Conditions for a Sustainable, Peaceful, and Just World*. Cham, (Suisse): Springer International Publishing.
- Rapp-Paglicci, L. A. et C. N. Dulmus (2005). *Prevention across the Adult Life Span*. Dans *Handbook of Preventive Interventions for Adults*, (dir.) L. A. Rapp-Paglicci et C. N. Dulmus, pp. 3–9. Hoboken, NJ : John Wiley & Sons.
- Razavi, S. (2007). *The Political and Social Economy of Care: Conceptual Issues, Research Questions and Policy Options*. Programme Genre et Développement, document no 3. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- (2016). *The 2030 Agenda: Challenges of Implementation to Attain Gender Equality and Women's Rights*. *Gender & Development*, vol. 24, n° 1, pp. 25–41.
- République de l'Union du Myanmar (2014). *Census Observation Mission Report: 2014 Population and Housing Census*. Yangon : Ministère de l'Immigration et de la Population.
- République démocratique du Timor-Leste (2010). Loi n° 7/2010 du 7 juillet contre la violence domestique (en anglais). <http://jsmp.tl/wp-content/uploads/2013/08/LeiKontraViolenciaDomestika-n-7-2010-Eng.pdf>. Consulté le 2 novembre 2017.
- Reza-Paul, S., R. Lorway, N. O'Brien, L. Lazarus et al. (2012). *Sex Worker-Led Structural Interventions in India: A Case Study on Addressing Violence in HIV Prevention through the Ashodaya Samithi Collective in Mysore*. *Indian Journal of Medical Research*, vol. 135, pp. 98–106.
- Robson, E. (2004). *Hidden Child Workers: Young Carers in Zimbabwe*. *Antipode*, vol. 36, n° 2, pp. 227–248.
- Roy, K. C., H.-C. Blomqvist et C. Clark. (dir.) (2008). *Institutions and Gender Empowerment in the Global Economy*. *World Scientific Studies in International Economics 5*. Singapour : World Scientific Publishing Co.
- Ruhm, C. et J. Waldfogel (2012). *Long-Term Effects of Early Childhood Care and Education*. *Nordic Economic Policy Review*, vol. 1, pp. 23–51.
- Safecity: Pin the Creeps (s. d.). "About Safecity". <http://safecity.in/about/>. Consulté le 30 octobre 2017.
- Sardenberg, C. (2017). *Ten Years of Maria de Penha Law: Advancements and Shortcomings in Confronting Violence Against Women in Brazil*. Document de référence rédigé pour la section Recherches et Données. New York : ONU Femmes.
- Sarwar, M. B. (2015). *National MDG implementation: Lessons for the SDG Era*. Document de travail 428. Londres : Overseas Development Institute (ODI).
- Say, L., D. Chou, A. Gemmill, Ö. Tunçalp et al. (2014). Global Causes of Maternal Death: A WHO Systematic Analysis. *The Lancet Global Health* 2014, vol. 2, e323–e333.
- Scheil-Adlung, X. (2015). *Long-Term Care Protection for Older Persons: A Review of Coverage Deficits in 46 Countries*. Document de travail ESS no 50. Genève : Organisation internationale du travail (OIT).
- Schmidt-Traub, G. et J. Sachs (2015). *Financing Sustainable Development: Implementing the SDGs through Effective Investment Strategies and Partnerships*. Document de travail. Préparé pour la 3e Conférence sur le financement du développement, Addis Abeba, 13–16 juillet.
- Schweinhart, L., J. Montie, Z. Xiang, W. Barnett et al. (2005). *Lifetime Effects: The HighScope Perry Preschool Study Through Age 40*. Ypsilanti, MI: HighScope Press.

- Secrétariat 10YFP (Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables) (2013). « The 10 Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production ». <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/944brochure10yfp.pdf>. Consulté le 14 décembre 2017.
- Sen, G. (2017). *The SDGs and Feminist Movement Building*. Document de référence rédigé pour la section Recherches et Données. New York : ONU Femmes.
- et A. Iyer (2012). *Who Gains, Who Loses and How: Leveraging Gender and Class Intersections to Secure Health Entitlements*. *Social Science & Medicine*, vol. 74, n° 11, pp. 1802–1811.
- Sen, G., A. Iyer et A. Mukherjee. 2009. « A Methodology to Analyse the Intersections of Social Inequalities in Health ». *Journal of Human Development and Capabilities* 10 (3): 397–415.
- Sen, G. et A. Mukherjee, 2014. *No Empowerment without Rights, No Rights without Politics: Gender–Equality, MDGs and the Post–2015 Development Agenda*. *Journal of Human Development and Capabilities*, vol. 15, n° 2–3, pp. 188–202.
- Sepúlveda, M. (2017). *Gender-Responsive Accountability for the Implementation of the SDGs: The Potential of Using Existing Mechanisms and Procedures*. Document de référence pour la section Recherches et Données. New York : ONU Femmes.
- Shell-Duncan, B. Y., Hernlund, K., Wander et A. Moreau (2013). *Legislating Change? Responses to Criminalizing Female Genital Cutting in Senegal*. *Law Society Review*, vol. 47, n° 4, pp. 803–835.
- SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) (2017). *Trends in World Military Expenditure, 2016*. Solna.
- Sofer, D. (2016). Maternal Mortality in the United States Is on the Rise. *American Journal of Nursing*, vol. 116, n° 11, pp. 14.
- Southall Black Sisters (s. d.). « Abolish No Recourse to Public Funds Campaign ». <http://www.southallblacksisters.org.uk/campaigns/abolish-no-recourse-to-public-funds>. Consulté le 24 octobre 2017.
- Sovacool, B. (2012). *The Political Economy of Energy Poverty: A Review of Key Challenges*. *Energy for Sustainable Development*, vol. 16, pp. 272–282.
- Spanjers, J. et H. F. Fossil (2015). *Illicit Financial Flows and Development Indices: 2008–2012*. Washington, DC : Global Financial Integrity.
- « Spotlight on Sustainable Development (2017). Ensuring Just and Sustainable Water Infrastructure ». Chapitre 6. www.2030spotlight.org. Consulté le 31 octobre 2017.
- Staab, S. et R. Gerhard (2010). *Putting Two and Two Together? Early Childhood Education, Mothers' Employment and Care Service Expansion in Chile and Mexico*. *Development and Change*, vol. 42, n° 4, pp. 1079–1107.
- Statistics South Africa (2013). *A Survey of Time Use 2010*. Pretoria.
- Stewart, K., L. Gambaro et J. Rutter (2014). *Common Challenges, Lessons for Policy. An Equal Start? Providing Quality Early Education and Care for Disadvantaged Children*, (dir.) L. Gambaro, K. Stewart et J. Waldfogel, pp. 219–243. Bristol (Royaume-Uni): Polity Press.
- Stiglitz, J. E. et M. Pieth (2016). *Overcoming the Shadow Economy*. *International Policy Analysis*. Berlin: Friedrich Ebert Stiftung.
- Stotsky, J. (2016). *Gender Budgeting: Fiscal Context and Current Outcomes*. Document de travail FMI WP/16/149. Washington, DC : Fonds monétaire international.
- , L. Kolovich et S. Kebhaj (2016). *Sub-Saharan Africa: A Survey of Gender Budgeting Efforts*. Document de travail FMI WP/16/152. Washington, DC : Fonds monétaire international.
- Stuart, E., E. Samman, W. Avis et T. Berliner (2015). *The Data Revolution: Finding the Missing Millions*. Londres: Overseas Development Institute (ODI).
- Sumner, S. A., A. A. Mercy, J. Saul, N. Motsa-Nzuza et al. (2015). *Prevalence of Sexual Violence against Children and Use of Social Services – Seven Countries, 2007–2013*. CDC Morbidity and Mortality Weekly Report, vol. 64, n° 21, pp. 565–569.
- Together 2030 et World Vision (2017). *Voluntary National Reviews: What Are Countries Prioritizing? – A Review of the 'Main Messages' from Volunteer Countries Presented for the 2017 Session of the UN High Level Political Forum on Sustainable Development*. http://www.together2030.org/wp-content/uploads/2017/07/FINAL-Together-2030_VNR-Main-Messages-Review-2017.pdf. Consulté le 6 novembre 2017.
- Together for Girls (2016). *Every Hour Matters: A Call for Post-Rape Care*. <http://www.togetherforgirls.org/every-hour-matters/>. Consulté le 24 octobre 2017.
- Tornello, S. T., B. N. Sonnenberg et C. J. Patterson (2015). *Division of Labor among Gay Fathers: Associations with Parent, Couple and Child Adjustment*. *Psychology of Sexual Orientation and Gender Diversity*, vol. 2, n° 4, pp. 365–375.
- Tostan (2017). « Enjeux transversaux : abandon de l'excision. » <https://www.tostan.org/fr/zones-dimpact/enjeux-transversaux/abandon-de-lexcision/>. Consulté le 24 juillet 2017.
- Towers, J. et S. Walby (2012). *Measuring the Impact of Cuts in Public Expenditure on the Provision of Services to Prevent Violence against Women and Girls*. Lancaster : Université de Lancaster ; Newcastle upon Tyne: Northern Rock Foundation ; et Londres: Trust for London.
- Tronto, J. (2013). *Caring Democracy: Markets, Equality and Justice*. New York/ Londres: New York University Press.
- True, J. (2012). *The Political Economy of Violence against Women*. Oxford et New York: Oxford University Press.
- UBOS (Uganda Bureau of Statistics) [Bureau des statistiques de l'Ouganda], DFID (Ministère britannique du Développement international), Ministère ougandais des Administrations locales et ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) (2017). *Women in Local Government: A Baseline (Sex-Disaggregated) Data of LC:III-V in Uganda*. Kampala (Ouganda) : Bureau des statistiques de l'Ouganda.
- UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) (s. d.) Undated. Fact Sheet. http://www.unisdr.org/files/48152_disasterandgenderstatistics.pdf. Consulté le 30 novembre 2017.
- UIT (Union internationale des télécommunications) (2017a). « *ICT Facts and Figures 2017* ». Genève.
- (2017b). « Global ICT Developments, 2001–2017 ». <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>. Consulté le 30 novembre 2017.
- Ulrichs, M. (2016). *Informality, Women and Social Protection: Identifying Barriers to Provide Effective Coverage*. Londres: Overseas Development Institute (ODI).
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) (2010). *Rapport de suivi Éducation pour tous : Atteindre les marginalisés*. Paris.
- (2014). *Éducation à la puberté et à la gestion de l'hygiène menstruelle. Politiques rationnelles et bonnes pratiques en matière d'éducation à la santé*. Brochure 9. Paris.
- (2015). *Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Éducation pour tous 2000–2015 : Progrès et enjeux*. Paris.
- (2016a). *Rapport sur l'égalité des genres : Créer des futurs durables pour tous*. Paris.
- (2016b). *Ne laisser personne pour compte : sommes-nous loin de l'enseignement primaire et secondaire universel ? Document d'orientation 27/Fiche d'information 37*. Montréal et Paris : Institut de statistiques de l'UNESCO et UNESCO.
- 2016c. « L'Atlas de l'UNESCO sur les enfants non scolarisés. » <https://tellmaps.com/uis/oosoc/#!/tellmap/-528275754?lang=fr>. Consulté le 30 novembre 2017.
- (2016d). *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016. L'Éducation pour les peuples et la planète : Créer des futurs durables pour tous*. Paris.
- (2017a). *Réduire la pauvreté dans le monde à travers l'enseignement primaire et secondaire universel. Document d'orientation 32/Bulletin d'information 44*. Montréal et Paris : Institut de statistiques de l'UNESCO et UNESCO.

- (2017b). *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/8. Rendre des comptes en matière d'éducation : Tenir nos engagements*. Paris.
- (2017c). « Application des instruments normatifs : Partie I. Suivi général. » <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002527/252798f.pdf>. Consulté le 19 décembre 2017.
- UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) (2012). *Marrying Too Young: End Child Marriage*. New York.
- (s. d.). "Indicator 5.6.1: Proportion of Women Aged 15–49 Years Who Make Their Own Informed Decisions Regarding Sexual Relations, Contraceptive Use and Reproductive Health Care". <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-05-06-01.pdf>. Consulté le 30 novembre 2017.
- UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population), Branche Population et Développement et Branche Genre, Droits de l'homme et Culture (2014). *Methodological Guidelines for the Gender Analysis of National Population and Housing Census Data*. New York.
- UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) et HelpAge International (2012). *Vieillir au vingt-et-unième siècle : Une victoire et un défi*. New York et Londres : UNFPA et HelpAge International.
- UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population), Institut danois des droits de l'homme et HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) (2014). *A Handbook for National Human Rights Institutions*. New York : Nations Unies.
- , UNGEI (Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles) et Rapport de suivi sur L'EPT (2015). *Les violences de genre en milieu scolaire font obstacle à la réalisation d'une éducation de qualité pour tous. Document de politique 17*. Paris : UNESCO.
- UNGEI (Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles) (2012). "Why Are Boys Under-Performing in Education? Gender Analysis of Four Asia-Pacific Countries". https://www.unicef.org/eapro/report_why_are_boys_underperforming_FINAL.pdf. Consulté le 19 décembre 2017.
- 2014. « Infographie : Mettre fin aux violences de genre en milieu scolaire (VGMS). » [http://www.ungei.org/resources/files/FRENCH_SRGBV_INFOGRAPHIC_NOV2014_FINAL_\(2\).pdf](http://www.ungei.org/resources/files/FRENCH_SRGBV_INFOGRAPHIC_NOV2014_FINAL_(2).pdf). Consulté le 24 octobre 2017.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2014a). *Cachée sous nos yeux : Une analyse statistique de la violence envers les enfants*. New York.
- (2014b). *Ending Child Marriage: Progress and Prospects*. New York.
- (2016a). *Female Genital Mutilation/Cutting: A Global Concern*. New York.
- (2016b). *La Situation des enfants dans le monde 2016 : l'égalité des chances pour chaque enfant*. New York.
- (2016c). "At Least 200 Million Girls and Women Alive Today Living in 30 Countries Have Undergone FGM/C". UNICEF Data. <https://data.unicef.org/topic/child-protection/female-genital-mutilation-and-cutting/>. Consulté le 30 novembre 2017.
- (2017a). « Maternal Mortality ». UNICEF Data. <https://data.unicef.org/topic/maternal-health/maternal-mortality/>. Consulté le 14 décembre 2017.
- (2017b). "Despite Accelerated Recent Progress, Millions of Births Occur Annually without Any Assistance from a Skilled Attendant". UNICEF Data. <https://data.unicef.org/topic/maternal-health/delivery-care/#>. Consulté le 17 novembre 2017.
- (2017c). *Un visage familier : la violence dans la vie des enfants et des adolescents*. New York.
- 2017d. *Is Every Child Counted? Status of Data for Children in the SDGs*. New York.
- 2018. "MICS6 Tools". UNICEF MICS. <http://mics.unicef.org/tools>. Consulté le 19 janvier 2018.
- UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) (2000). *Le progrès des femmes à travers le monde, 2000*. New York.
- UNRISD (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social) (2010). *Combattre la pauvreté et l'inégalité : Changement structurel, politique sociale et conditions politiques*. Genève.
- (2016). *Policy Innovations for Transformative Change: Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Genève.
- USAID (Agence des États-Unis pour le développement international) (2015). « Why invest in Women ? » <https://www.usaid.gov/infographics/50th/why-invest-in-women>. Consulté le 19 janvier 2018.
- (2017). STATcompiler: The DHS Program. <https://www.statcompiler.com/fr/index.html>. Consulté le 15 janvier 2018.
- U.S. Bureau of Labor Statistics (BLS) (2015). American Time Use Survey (ATUS). https://www.bls.gov/tus/tables/a1_2015.pdf. Consulté le 31 octobre 2017.
- U.S. Census Bureau (2016a). "Table A2: Selected Measures of Household Income Dispersion, 1967–2016". Dans *Income and Poverty in the United States: 2016*. <https://www.census.gov/data/tables/2017/demo/income-poverty/p60-259.html>. Consulté en décembre 2017.
- (2016b). « Quick Facts: Population Estimates », July 1, 2016 (V2016). <https://www.census.gov/quickfacts/fact/table/US/PST045216>. Consulté le 15 décembre 2017.
- (2017). "American Community Survey (ACS)". <https://www.census.gov/programs-surveys/acs/>. Consulté le 19 janvier 2018.
- U.S. Department of Education OCR (Office for Civil Rights) (2014a). "Civil Rights Data Collection: Data Snapshot – School Discipline". Issue Brief n° 1. <https://ocrdata.ed.gov/downloads/crdc-school-discipline-snapshot.pdf>. Consulté le 15 décembre 2017.
- (2014b). "Civil Rights Data Collection: Data Snapshot – Teacher Equity". Issue Brief n° 4. <https://www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/docs/crdc-teacher-equity-snapshot.pdf>. Consulté le 15 décembre 2017.
- Van de Walle, D. (2013). *Lasting Welfare Effects of Widowhood in Mali*. *World Development*, vol. 51, pp. 1–19.
- Velasco, M. (2017). *Cuidado Infantil en Ecuador : ¿Derechos en Conflicto?* Document de référence rédigé pour la section Recherches et Données. New York : ONU Femmes.
- Vetten, L. (2015). *'It Sucks'/'It's a Wonderful Service': Post-Rape Care and Micro-Politics of Institutions*. Johannesburg : Shukumisa Campaign et ActionAid South Africa.
- (2017). *Families in a Changing World: Action to Address Violence against Women in South Africa*. Document de référence pour la section Recherches et Données. New York : ONU Femmes.
- Vinding, D. et E. R. Kampbel (2012). *Indigenous Women Workers: With Case Studies from Bangladesh, Nepal and the Americas*. Document de travail 1/2012. Département des normes internationales du travail de l'OIT (PRO 169). Genève : Bureau international du Travail.
- Vyas, S. et C. Watts (2009). *How Does Economic Empowerment Affect Women's Risk of Intimate Partner Violence in Low and Middle Income Countries? A Systematic Review of Published Evidence*. *Journal of International Development*, vol. 21, n° 5, pp. 577–602.
- Walsh, S. D. (2016). *Advances and Limits of Policing and Human Security for Women: Nicaragua in Comparative Perspective*. *Gender Violence in Peace and War: States of Complicity*, (dir.) V. Sanford, K. Stefanos et C. M. Salvi, pp. 133–145. New Brunswick et Londres : Rutgers University Press.
- et C. Menjivar (2016). *What Guarantees Do We Have? Legal Tolls and Persistent Impunity for Femicide in Guatemala*. *Latin American Politics and Society*, vol. 58, n° 4, pp. 31–55.
- WBG (Women's Budget Group) (2017). "Violence against Women and Girls: Background Briefing". <http://wbg.org.uk/analysis/violence-women-girls/>. Consulté le 5 avril 2017.

- et Runnymede Trust (2017). "Outcry over NICs Hides the Biggest Losers of Government Tax and Benefits Policy (9 mars)". http://wbg.org.uk/wp-content/uploads/2016/12/Budget_pressrelease_9Mar17.pdf. Consulté le 6 novembre 2017.
- WEDO (Organisation des femmes pour l'environnement et le développement) (2017). « Finding Feminist Inspiration at an Uninspiring HLPF ». <http://wedo.org/finding-feminist-inspiration-uninspiring-hlpf/>. Consulté le 6 novembre 2017.
- Weldon, S. L. (2016). *'Sliver of a Full Moon': Violence against First Nations Women in Canada and the United States*. Gender Equality Policy in Practice. Birkbeck College, Londres.
- et M. Htun (2013). *Why Autonomous Social Movements Hold the Key to Reducing Violence against Women: Key Findings*. Scholars Strategy Network. <http://www.scholarsstrategynetwork.org/brief/why-autonomous-social-movements-hold-key-reducing-violence-against-women>. Consulté le 24 octobre 2017.
- White, J. et B. White (2012). *Gendered Experiences of Dispossession: Oil Palm Expansion in a Dayak Hibun Community in West Kalimantan*. *The Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n° 3–4, pp. 995–1016.
- Whitney, E. (2017). *You, Me and Them: Experiencing Discrimination in America – Native Americans Feel Invisible in U.S. Health Care System*. <https://www.npr.org/sections/health-shots/2017/12/12/569910574/native-americans-feel-invisible-in-u-s-health-care-system>. Consulté le 19 décembre 2017.
- Williams, F. (2017). *Intersections of Migrant Care Work: An Overview. Gender, Migration and the Work of Care: A Multi-Scalar Approach to the Pacific Rim*, (dir.) S. Michel et I. Peng, pp. 23–40. Cham (Suisse): Palgrave Macmillan.
- WILPF (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté) (2017). "Beyond #HLPF2017: Integrating Feminist Peace in the 2030 Agenda". 2017. <http://wilpf.org/wp-content/uploads/2017/07/Second-High-Level-Political-Forum-2017-HLPF-Blog-report.pdf>. Consulté le 8 novembre 2017.
- Woetzel, J., A. Madgavkar, K. Ellingrud, E. Labaye et al. (2015). "The Power of Parity: How Advancing Women's Equality Can Add \$12 Trillion to Global Growth". McKinsey Global Institute. <https://www.mckinsey.com/global-themes/employment-and-growth/how-advancing-womens-equality-can-add-12-trillion-to-global-growth>. Consulté le 31 octobre 2017.
- Wood, E. J. (2009). *Armed Groups and Sexual Violence: When is Wartime Rape Rare? Politics and Society*, vol. 37, pp. 131–161.
- Wood, R. H, R. E. Gardner, K. A. Ferachi, C. King et al. (2005). *Physical Function and Quality of Life in Older Adults: Sex Differences*. *Southern Medical Journal*, vol. 98, n° 5, pp. 504–512.
- Yamin, A. E. et V. M. Boulanger (2014). *Why Global Goals and Indicators Matter: The Experience of Sexual and Reproductive Health and Rights in the Millennium Development Goals*. *Journal of Human Development and Capabilities*, vol. 15, n° 2–3, pp. 218–231.
- Yoshikawa, H. et S. Kabay (2015). *The Evidence Base on Early Childhood Care and Education in Global Contexts. Document de référence rédigé pour Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Éducation pour tous 2000–2015 : Progrès et enjeux*. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
- Zacharias, A., T. Masterson et K. Kim (2014). *Measurement of Time and Income Poverty in South Korea: The Levy Institute Measure of Time and Consumption Poverty*. The Levy Economics Institute of Bard College, Annandale-on-Hudson, NY et Korea Employment Information Service.
- Zachary, B., K. Nelson et I. Ray (2016). *Towards Gender Equality through Sanitation Access*. Document d'orientation. New York : ONU Femmes.
- Zwingel, S. (2016). *Translating International Women's Rights: The CEDAW Convention in Context*. Londres : Palgrave Macmillan.

ONU FEMMES

ONU Femmes est l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des femmes et des filles, ONU Femmes a été créée pour accélérer les progrès s'agissant de répondre à leurs besoins partout dans le monde.

ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour parvenir à l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour veiller à l'application effective de ces normes. ONU Femmes soutient la participation équitable des femmes à tous les aspects de la vie, en mettant l'accent sur cinq domaines prioritaires : renforcer le leadership des femmes et leur participation ; mettre fin à la violence à l'égard des femmes ; intégrer les femmes dans tous les aspects des processus de paix et de sécurité ; renforcer l'autonomisation économique des femmes; et placer l'égalité des sexes au cœur des processus de planification et de budgétisation au niveau national. ONU Femmes coordonne et promeut en outre le travail réalisé par le système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes.



Pour un monde 50-50 en 2030
Franchissons le pas pour l'égalité des sexes

220 East 42nd Street
New York, NY 10017, USA
Tel: 646 781 4400
Fax: 646 781 4444

unwomen.org/fr
facebook.com/onufemmes
twitter.com/onufemmes
youtube.com/unwomen
flickr.com/unwomen
instagram.com/unwomen